

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/328316462>

Conservation à l'échelle du Paysage dans le Bassin du Congo: Leçons tirées du Programme régional pour l'environnement en Afrique Centrale (CARPE), Gland Suisse: UICN 284pp

Book · January 2010

CITATIONS

0

READS

132

3 authors, including:



Kenneth Angu Angu

International Union for Conservation of Nature (IUCN)

22 PUBLICATIONS 198 CITATIONS

[SEE PROFILE](#)

Some of the authors of this publication are also working on these related projects:



Congo Basin Forest Partnership [View project](#)



Rights and resources initiative [View project](#)



Conservation à l'échelle du Paysage dans le Bassin du Congo

Leçons tirées du Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE)

Edité par David Yanggen, Kenneth Angu et Nicodème Tchamou



Au sujet de l'IUCN

L'IUCN, Union internationale pour la conservation de la nature, aide à trouver des solutions pratiques aux problèmes de l'environnement et du développement les plus pressants de l'heure.

L'IUCN œuvre dans les domaines de la biodiversité, des changements climatiques, de l'énergie, des moyens d'existence et lutte en faveur d'une économie mondiale verte, en soutenant la recherche scientifique, en gérant des projets dans le monde entier et en réunissant les gouvernements, les ONG, l'ONU et les entreprises en vue de générer des politiques, des lois et de bonnes pratiques.

L'IUCN est la plus ancienne et la plus grande organisation mondiale de l'environnement. Elle compte plus de 1 000 membres, gouvernements et ONG, et près de 11 000 experts bénévoles dans quelque 160 pays. Pour mener à bien ses activités, l'IUCN dispose d'un personnel composé de plus de 1 000 employés répartis dans 60 bureaux et bénéficie du soutien de centaines de partenaires dans les secteurs public, privé et ONG, dans le monde entier.

<http://www.uicn.org>

Conservation à l'échelle du Paysage dans le Bassin du Congo

Leçons tirées du Programme régional pour l'environnement
en Afrique centrale (CARPE)

Conservation à l'échelle du Paysage dans le Bassin du Congo

Leçons tirées du Programme régional pour l'environnement
en Afrique centrale (CARPE)

Edité par David Yanggen, Kenneth Angu et Nicodème Tchamou



La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN ou USAID sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN ou USAID.

L'UICN et USAID rejettent toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions intervenues lors de la traduction en français de ce document dont la version originale est en anglais.

Le présent ouvrage a pu être publié grâce à un soutien financier d'USAID.

Publié par: UICN, Gland, Suisse

Droits d'auteur: ©2010 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Citation: Yanggen, D., Angu, K. et Tchamou, N., (eds.) (2010). *Conservation à l'échelle du Paysage dans le Bassin du Congo: Leçons tirées du Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE)*. Gland, Suisse: UICN. 284pp.

ISBN: 978-2-8317-1287-1

Traduction et relecture: Jacqueline d'Huart, Conservation Consultancy Services SPRL, Beauvechain, Belgique

Photos: Couverture: © Nick Nichols; Page 2: © UICN/Jim Thorsell; Page 40: © Flickr/Susan Renee; Pages 76, 126, 220: © UICN/Christian Laufenberg; Pages 102, 162, 196: © UICN/Intu Boedhihartono; Pages 255-257: © Nick Nichols; Page 258-259: © Fiona Maisels.
Tous les autres graphiques, tableaux, photos et cartes ont été créés dans le cadre du programme général de CARPE financé par USAID; tous les contributeurs sont des partenaires CARPE qui ont accepté de partager leur travail et leur expérience dans le cadre du financement CARPE.

Mise en page: L'IV Com Sàrl, Le Mont-sur-Lausanne, Suisse

Imprimé par: SRO-Kundig SA (Genève, Suisse), revendeur certifié de produits FSC (Forest Stewardship Council)

Disponible auprès du: UICN (Union internationale pour la conservation de la nature)
Service des publications
Rue Mauverney 28
1196 Gland, Suisse
Tél +41 22 999 0000
Fax +41 22 999 0020
books@iucn.org
www.iucn.org/publications

Il existe aussi un catalogue des publications de l'UICN.

Cet ouvrage est imprimé sur papier FSC – mixte.

Liste des auteurs

| | |
|-----------------------|--|
| Agnagna, Marcelin | Gestionnaire Point focal au Congo-Brazzaville, Programme UICN/CARPE |
| Akwa, George | Consultant, Fonds mondial pour la nature – WWF |
| Allogo, Constant | Gestionnaire Point focal au Gabon, UICN/CARPE |
| Altstatt, Alice | Assistante de recherche de Faculté, Département de Géographie, Université du Maryland |
| Angu Kenneth | Responsable du Programme régional pour l’Afrique centrale, UICN/CARPE |
| Beck, Jim | Spécialiste du Programme en Afrique centrale, USDA Forest Service International Programs |
| Brown, Ellen | Directeur de projet WCS à la Réserve de Faune à Okapis |
| Bwebwe, Florence | Responsable SIG, African Wildlife Foundation (AWF) |
| Chendjou, Claude | Coordinateur CERFI |
| Clark, Connie | Coordinatrice Recherche et Education du PROGEPP (Projet de gestion des écosystèmes périphériques au PN de Nouabalé-Ndoki, Wildlife Conservation Society (WCS)) |
| Curran, Bryan | Directeur national WCS au Congo |
| Davies, Diane | Consultant, Trigg-Davies Consulting |
| Defo, Louis | Conseiller en Gestion Communautaire, WWF |
| Degrande, Anne | Chercheur principal, Centre Mondial Agroforestier |
| De Marcken, Paya | Gestionnaire technique WWF, Paysages du PFBC |
| Dkamela, Guy Patrice | Assistant technique du gestionnaire point focal au Cameroun, UICN/CARPE |
| Dongmo, Zacharie Nzoh | Conseiller technique du programme Jengi, WWF |
| Doremus, Jacqueline | Assistant de recherche, Université du Michigan |
| Dupain, Jef | Leader Paysage de Maringa/Lopori-Wamba, AWF |
| Elliott, Joanna | Vice-président AWF, Structure du Programme et Gestion des connaissances |
| Eyébé, Antoine | Gestionnaire Point focal au Cameroun, UICN/CARPE |
| Habiyambere, Thaddée | Gestionnaire Point focal au Rwanda, UICN/CARPE |
| Justice, Chris | Président, Département de Géographie, Université du Maryland |
| Kaddu, Sebunya | Directeur de la conception technique du programme, AWF |

| | |
|----------------------|--|
| Lindquist, Erik | Responsable forestier (télédétection), Equipe d'évaluation mondiale et de rapportage sur les forêts, FAO |
| Makambo, Emola | Point focal, Pact Congo |
| Maisels, Fiona | Scientifique de la conservation, conseillère recherches et suivi, Région Afrique centrale, WCS |
| Makana, Jean-Rémy | Directeur du projet de foresterie WCS en RDC |
| Mauvais, Geoffroy | Coordinateur régional du programmes des aires protégées pour l'Afrique centrale et de l'Ouest, PACO/UICN |
| Mehlman, Patrick | Directeur principal, Programme Afrique centrale, Conservation International (CI) |
| Méthot, Pierre | Chercheur au World Resources Institute (WRI) |
| Minlol Adonis | Coordinateur, Accord de Partenariat volontaire, UICN |
| Nackoney, Janet | Chercheur doctorante, Université du Maryland |
| Ndikumagenge, Cléto | Coordinateur régional des forêts pour l'Afrique centrale et de l'Ouest, PACO/UICN |
| Ngniado, Alphonse | Responsable principal pour les forêts, WWF |
| Poulsen, John | Directeur du PROGEPP, WCS |
| Osodu, Serge | Gestionnaire Point focal pour la République Démocratique du Congo, UICN/CARPE |
| Rainey, Hugo | Leader, Paysage Lac Télé – Lac Tumba, et directeur, Projet de la Réserve communautaire du Lac Télé, WCS |
| Steel, Lisa | Leader, Paysage Salonga- Lukenye-Sankuru, WWF |
| Steil, Matthew | Partenaire, WRI |
| Tchamou, Nicodème | Coordinateur régional pour l'Afrique centrale, USAID/CARPE |
| Twagirashyaka, Felin | Assistant Leader, Paysage Lac Télé – Lac Tumba, WCS |
| Usongo, Léonard | Leader, Paysage du Trinational de la Sangha, WWF |
| Williams, David | Directeur de la Géographie de la conservation, AWF |
| Wong, Minnie | Assistant de recherche de Faculté, Département de Géographie, Université du Maryland |
| Yanggen, David | Directeur adjoint, USAID/CARPE |
| Yoko, Alfred | Assistant Leader, Paysage Salonga-Lukenie-Sankuru, WWF |

Table des matières

| | |
|--|----------|
| Introduction | xiv |
| Pourquoi des leçons apprises ? | xiv |
| Structure de la publication des leçons apprises par CARPE | xiv |
| | |
| Première partie: Planification de l'utilisation des terres | 1 |
| | |
| Chapitre 1 | |
| Planification de l'utilisation des terres à l'échelle du paysage: Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE) | 3 |
| 1. Introduction | 3 |
| 1.1 Aperçu | 3 |
| 1.2 But de la planification du paysage | 4 |
| 1.3 Planification du paysage dans le contexte de CARPE | 5 |
| 1.4 Autorité chargée de la gouvernance et de la gestion | 5 |
| 2. Un examen des études de cas de la planification de l'utilisation des terres du paysage | 6 |
| 2.1 Introduction | 6 |
| 2.2 Etude de cas du Paysage du Trinational de la Sangha | 6 |
| 2.2.1 Activités de planification exécutées | 6 |
| 2.2.2 Leçons apprises | 6 |
| 2.3 Etude de cas du Paysage de Maringa/Lopori-Wamba | 7 |
| 2.3.1 Activités de planification exécutées | 7 |
| 2.3.2 Leçons apprises | 7 |
| 2.4 Etude de cas du Paysage de Maiko Tayna Kahuzi-Biega | 8 |
| 2.4.1 Activités de planification exécutées | 8 |
| 2.4.2 Leçons apprises | 9 |
| 3. Conclusions et recommandations | 9 |
| 3.1 Une PUT durable requiert des investissements considérables de temps et de ressources | 9 |
| 3.2 Intégrer les parties prenantes le plus tôt et le plus souvent possible pour la réussite de la PUT | 10 |
| 3.3 Une PUT couronnée de succès requiert certaines compétences de base ; c'est pourquoi les investissements dans le domaine du renforcement des capacités techniques sont importants | 10 |
| 3.4 Une PUT efficace dépend d'une gouvernance et de structures de gestion fonctionnelles et largement soutenues | 10 |
| 3.5 Les contextes (social, politique, économique, biologique, etc.) des paysages sont dynamiques et par conséquent les plans doivent l'être aussi | 10 |
| | |
| Etude de cas 1 | |
| Leçons apprises du Paysage de Maiko Tayna Kahuzi-Biega | 11 |
| | |
| Etude de cas 2 | |
| Leçons apprises du Paysage du Trinational de la Sangha | 23 |
| | |
| Etude de cas 3 | |
| Leçons apprises du Paysage de Maringa/Lopori-Wamba | 33 |

| | |
|--|----|
| Chapitre 2 | |
| Planification du territoire dans les aires protégées d'Afrique centrale: exemples et leçons apprises | 45 |
| L'approche CARPE de la planification territoriale des aires protégées, au travers de trois exemples concrets | 46 |
| Une philosophie, trois contextes | 46 |
| Premiers résultats tangibles | 47 |
| Principales leçons apprises | 48 |
| Quelques leçons locales... | 48 |
| ... et des enseignements généraux | 49 |
| Conclusion | 50 |
| Etude de cas 1 | |
| Réserve de Faune à Okapis du Paysage d'Ituri-Epulu-Aru, République démocratique du Congo | 52 |
| Etude de cas 2 | |
| Leçons tirées de l'expérience du Parc National de Lobéké, sud-est du Cameroun | 58 |
| Etude de cas 3 | |
| La Réserve Naturelle communautaire de Tayna en République démocratique du Congo: une approche de conservation et de gestion des ressources par la base | 67 |
| | |
| Chapitre 3 | |
| Planification de l'utilisation du territoire dans une concession forestière: leçons apprises | 85 |
| 1. Introduction | 85 |
| 2. Evolution de la gestion forestière de la période coloniale à nos jours | 85 |
| 2.1 De la gestion minière à la gestion durable des forêts | 85 |
| 2.2 Les avancées de la certification | 86 |
| 3. Défis majeurs dans la gestion des concessions forestières | 86 |
| 3.1 Concessions forestières et tenures foncières | 86 |
| 3.2 Défis de la conservation de la biodiversité dans les forêts de production: 10 commandements pour gérer la faune | 86 |
| 3.3 Comment concilier l'approche par paysage et la gestion de concessions forestières? | 87 |
| 3.4 Questions émergentes | 87 |
| Importance des grandes plantations et leur impact sur les concessions forestières | 88 |
| Impact du processus REDD sur la gestion des concessions forestières | 88 |
| 4. Synthèse des principales leçons apprises des expériences en cours | 88 |
| 4.1 Les expériences peuvent varier mais certaines leçons communes peuvent être tirées | 88 |
| 4.2 Agir localement et penser globalement pour influencer les politiques aux niveaux national et régional | 88 |
| 4.3 Promouvoir l'approche par paysage et les partenariats multi-acteurs | 88 |
| 4.4 Reconnaître les systèmes d'utilisation traditionnelle des terres et les intérêts immédiats des communautés | 89 |
| 4.5 Rôle grandissant du dialogue Sud-Sud et des échanges entre paysages | 89 |
| 4.6 Rôle de la science et outils et méthodes novateurs pour le suivi des paysages | 89 |
| 5. Conclusions | 90 |
| Bibliographie | 90 |

| | |
|---|-----|
| Etude de cas 1 | |
| Processus de classement et d'aménagement des concessions forestières dans le segment camerounais du Paysage du Trinational de la Sangha | 91 |
| Etude de cas 2 | |
| Planification de l'utilisation des terres de la concession forestière de l'ENRA dans le Paysage d'Ituri-Epulu-Aru, République démocratique du Congo | 100 |
| Etude de cas 3 | |
| Modèle polyvalent de Planification de l'Utilisation des Terres dans le but de préserver la faune et les ressources forestières dans les concessions forestières | 106 |
| Chapitre 4 | |
| Planification de l'utilisation des terres pour la Gestion communautaire des ressources naturelles : leçons apprises | 113 |
| La foresterie communautaire: une priorité pour CARPE et ses partenaires | 113 |
| Implication des communautés dans la gestion des ressources renouvelables : analyse des évolutions récentes | 113 |
| Qui s'associe à qui ? | 113 |
| Participation volontaire ou imposée ? | 114 |
| Des acteurs aux intérêts divergents | 114 |
| Leçons apprises | 114 |
| Bibliographie | 115 |
| Etude de cas 1 | |
| Aménagement du territoire communautaire dans la Réserve communautaire du Lac Télé (Paysage Lac Télé - Lac Tumba) | 116 |
| Etude de cas 2 | |
| Processus d'attribution et de gestion des forêts communautaires au Cameroun : étude de cas des Paysages du Trinational de la Sangha et du Trinational Dja-Odzala-Minkébé | 123 |
| Etude de cas 3 | |
| Leçons tirées la zone de gestion communautaire des ressources naturelles dans le corridor de Monkoto-Paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru | 129 |
| Chapitre 5 | |
| Rôle des moyens de subsistance alternatifs dans une approche de conservation centrée sur les populations: étude de cas sur la création d'une université communautaire de la conservation | 139 |
| 1. Introduction | 139 |
| 1.1 Aperçu général | 139 |
| 1.2 Contexte | 140 |
| 1.3 Formalisation d'une approche de conservation centrée sur les populations | 140 |
| 1.4 Conservation vs développement: une fausse dichotomie | 141 |
| 1.5 Une typologie des liens entre moyens de subsistance et conservation | 142 |

| | |
|--|-----|
| 2. Un examen des études de cas des liens entre moyens de subsistance et conservation | 143 |
| 2.1 Introduction | 143 |
| 2.2 Etude du cas du Paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru | 144 |
| 2.3 Etude du cas du Paysage de Maringa/Lopori-Wamba | 144 |
| 2.4 Etude du cas du Paysage de Maiko Tayna Kahuzi-Biega | 145 |
| 3. Conclusions et recommandations | 146 |
| Bibliographie | 148 |
| Etude de cas 1 | |
| Etude de cas de la création d'une université de conservation gérée par la communauté | 149 |
| Etude de cas 2 | |
| Le rôle des « moyens de subsistance alternatifs » dans la réalisation d'une approche de conservation centrée sur la population | 158 |
| Etude de cas 3 | |
| Leçons tirées du Secteur de Lokolama du Paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru | 166 |
| Deuxième partie : Politique environnementale et gouvernance | 175 |
| Chapitre 6 | |
| La promotion de programmes nationaux de politiques et de gouvernance en matière de conservation et de développement : leçons apprises | 177 |
| 1. Introduction | 177 |
| 1.1 Aperçu | 177 |
| 1.2 L'importance de la promotion d'un calendrier national d'élaboration de politiques et de gouvernance pour la conservation | 178 |
| 1.3 L'approche de CARPE pour encourager un programme national de politiques et de gouvernance pour la conservation | 179 |
| 2. Revue des études de cas de politiques et de gouvernance | 180 |
| 2.1 Leçons apprises en République démocratique du Congo | 180 |
| 2.2 Leçons apprises en République du Cameroun | 182 |
| 2.3 Leçons apprises en République du Congo | 183 |
| 2.4 Leçons apprises en République du Gabon | 184 |
| 3. Conclusion et recommandations | 185 |
| Etude de cas 1 | |
| Leçons tirées de la promotion d'une politique et d'un programme de gouvernance au niveau national pour le Cameroun | 187 |
| Etude de cas 2 | |
| Evolution de la réglementation gabonaise relative à la gestion des ressources naturelles | 196 |
| Etude de cas 3 | |
| Leçons apprises sur la promotion de la politique et la gouvernance dans la conservation des ressources naturelles en République du Congo | 202 |
| Etude de cas 4 | |
| Les leçons tirées de la politique et de la gouvernance en République démocratique du Congo | 208 |

| | |
|--|------------|
| Chapitre 7 | |
| Utiliser des petites subventions comme stratégie pour mobiliser la société civile et lui donner les moyens de renforcer la gouvernance des ressources naturelles | 215 |
| Introduction | 215 |
| Qu'est-ce que CARPE ? | 216 |
| L'approche des petites subventions selon CARPE | 216 |
| Impact du Programme des petites subventions sur le terrain | 217 |
| Mobilisation de la société civile et défense d'une réforme politique et d'une bonne gouvernance | 217 |
| Le développement et la promotion d'activités de croissance économique et de bien-être social au sein des communautés | 219 |
| Intégrer la notion d'égalité hommes-femmes dans des stratégies de conservation | 219 |
| Leçons apprises | 219 |
| 1. Procédures de préparation, d'examen et d'acceptation des propositions | 220 |
| Les demandes de subventions devraient se faire en deux étapes | 220 |
| L'examen des propositions pour subventions doit être transparent | 220 |
| La responsabilité de l'utilisation des petites subventions par la société civile est bien meilleure grâce à un support technique étroit des points focaux et l'examen des comités de pilotage | 220 |
| Accorder des fonds à des réseaux d'ONG locales ou régionales a des effets exponentiels | 220 |
| Pour le renforcement des capacités de la société civile, il est crucial d'expliquer aux candidats aux subventions pourquoi leur proposition a été acceptée ou refusée | 220 |
| 2. Mise en œuvre des projets | 220 |
| Les ONG locales réalisant des activités financées par des petites subventions ont besoin de coaching et de support | 220 |
| Le fait de lier le Programme des petites subventions au Programme par paysage de CARPE s'est avéré très important pour intégrer totalement des associations locales et des OC dans les activités de CARPE sur le terrain | 220 |
| 3. La capacité des petites subventions de responsabiliser la société civile | 221 |
| Les capacités et l'ac crédibilité des ONG locales, quand il s'agit de sujets d'intérêt national dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'exploitation des ressources naturelles, se sont accrues au rythme de l'expérience « apprentissage par l'action » et ont élargi les capacités institutionnelles | 221 |
| 4. La capacité des petites subventions de mobiliser le soutien de la société civile | 221 |
| L'expérience d'ONG locales qui réalisent des projets et mobilisent l'opinion publique a augmenté leurs capacités de faire des efforts de plaidoyer plus structurés | 221 |
| Les gouvernements commencent à respecter les voix des ONG lorsqu'ils prennent des décisions en matière de développement qui ont des impacts environnementaux | 221 |
| Des ONG consolidées peuvent jouer un rôle important dans la promotion de l'Etat de droit en informant les citoyens des obligations légales et des impacts des activités illégales de GRN | 221 |
| Bibliographie | 221 |
| Etude de cas 1 | |
| Utilisation des petites subventions pour renforcer les capacités de la société civile en soutien à la conservation au Cameroun | 222 |
| Etude de cas 2 | |
| Utilisation des petites subventions pour le renforcement des capacités de la société civile de participer à la conservation des ressources naturelles au Rwanda | 225 |

| | |
|---|------------|
| Etude de cas 3 | |
| L'utilisation de petites subventions pour renforcer les capacités de la société civile et soutenir la conservation des ressources naturelles en République démocratique du Congo | 229 |
| Etude de cas 4 | |
| L'utilisation des petites subventions pour renforcer les capacités de la société civile en matière de plaidoyer et de promotion des lois pour une gestion rationnelle des ressources naturelles: que peut-on tirer de l'expérience du Gabon ? | 233 |
| Troisième partie: Suivi des ressources naturelles | 237 |
| Chapitre 8 | |
| Le suivi des ressources naturelles pour appuyer les programmes de conservation | 239 |
| Etude de cas 1 | |
| Système de suivi et d'évaluation d'USAID pour CARPE: leçons apprises d'un programme régional de conservation environnementale à grande échelle | 240 |
| Etude de cas 2 | |
| Enseignements tirés du suivi des concessions forestières en Afrique centrale | 246 |
| Etude de cas 3 | |
| L'utilisation de la cartographie par satellite et du SIG en appui à la conservation à grande échelle: enseignements tirés | 257 |
| Etude de cas 4 | |
| Suivi des populations de faune sauvage: enseignements tirés | 276 |

Préface

La présente publication est, en fait, le second volume des enseignements tirés par CARPE. Le premier volume était basé sur les expériences antérieures et constituait une évaluation préliminaire de l'état de l'environnement dans la région. Aujourd'hui, après plus de dix ans de mise en œuvre de CARPE, il a semblé opportun de fournir à la communauté de la conservation les enseignements tirés des méthodes de conservation appliquées par CARPE. Le Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale est un programme ambitieux, opérationnel dans neuf pays répartis sur l'ensemble du Bassin du Congo. Les 12 paysages prioritaires où les partenaires de CARPE mettent en œuvre des activités de gestion améliorée des ressources naturelles couvrent plus de 80 millions d'hectares, une superficie bien plus importante que l'État américain du Texas. Les institutions partenaires de CARPE ont utilisé l'imagerie par satellite pour dresser la carte du couvert forestier et de la déforestation sur l'ensemble du Bassin du Congo. Étant donné la vaste portée du programme, il était inévitable qu'un ouvrage consacré aux « enseignements tirés » soit également volumineux. Cette publication contient 27 études de cas de conservation appliquée, ainsi que sept articles généraux faisant la synthèse des résultats de groupes d'études de cas qui couvrent différents domaines thématiques. Les études de cas figurant dans la publication sont organisées en trois sections - la planification de l'aménagement du territoire, la politique et la gouvernance environnementales, et le suivi des ressources naturelles - qui sont analogues à la structure des trois composantes principales de CARPE. Les études de cas présentent donc un examen complet des activités du programme. L'accent mis sur les études de cas et sur les articles généraux est destiné à donner un aperçu direct de l'expérience réelle des institutions partenaires de CARPE. Cette publication est donc un guide authentique et pratique pour la mise en œuvre de programmes de conservation dans le Bassin du Congo. L'accent mis sur les leçons apprises vise à synthétiser pour le lecteur les principales recommandations que les auteurs peuvent émettre à l'intention des tiers concernant les meilleures pratiques pour la mise en œuvre des projets de conservation dans la région. À ce titre, la présente publication présente la somme des connaissances accumulées par les institutions partenaires de CARPE, acquises au cours de la mise en œuvre du programme. Il faut espérer qu'elle sera un guide riche et pratique pour l'exercice d'une conservation appliquée qui, nous en sommes certains, sera d'une utilité inestimable pour les écologistes du Bassin du Congo et du monde entier.

John Flynn
Directeur de CARPE
USAID, Kinshasa, RDC

Aimé Nianogo
Directeur régional de l'UICN pour
l'Afrique centrale et de l'Ouest

Introduction

David Yanggen, Kenneth Angu et Nicodème Tchamou

Pourquoi des leçons apprises ?

Pour présenter cette collection d'études de cas, il faut d'abord poser une question logique qui consiste à savoir pourquoi produire une publication contenant les « leçons apprises ». Cette initiative est partie d'une observation faite par une évaluation externe de CARPE : le partage de l'information était relativement faible au sein du programme, entre les nombreux acteurs et sites, concernant les stratégies de conservation mises au point et les résultats obtenus (Weidemann Consortium, 2006).¹ L'évaluation a conclu que ce manque d'échange d'informations constituait une menace pour le succès de CARPE en tant que programme régional, une vue qui a été confirmée par les partenaires du programme au cours de l'atelier de lancement de la phase IIB de CARPE qui s'est tenu à Yaoundé en février 2007.

CARPE est un programme vaste et complexe qui a un mandat régional couvrant neuf pays du Bassin du Congo (le Cameroun, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Gabon, le Rwanda, la République centrafricaine, la Guinée équatoriale, le Burundi et São Tomé et Príncipe) et impliquant des activités de conservation sur le terrain dans 12 paysages éloignés et dispersés géographiquement. Les 12 paysages couvrent plus de 80 millions d'hectares - environ la taille de l'Etat américain du Texas - et comprend 37 aires protégées, 68 zones communautaires et 43 zones d'extraction (concessions forestières principalement). Pour ajouter à la complexité, CARPE implique directement 27 institutions partenaires. Enfin, les communications et les infrastructures de transport en Afrique centrale sont sans doute moins développées que dans les autres grandes régions du monde.

Dans ce contexte, il est souvent difficile pour les participants – particuliers comme institutions - de partager les résultats de leurs activités et de tirer parti des expériences des autres. Cette initiative ayant trait aux leçons apprises est donc importante car elle fournit un mécanisme de rétro-information permettant à tous les participants au programme de pouvoir bénéficier de l'expérience des autres et ainsi d'améliorer leurs interventions de conservation respectives. En outre, la production de ces leçons apprises encourage les partenaires de CARPE eux-mêmes à s'engager dans une réflexion analytique sur leurs propres activités et favorise donc un processus d'apprentissage et d'adaptation au cours de la mise en œuvre du programme.

Toutefois, le public cible de ces leçons apprises n'est pas uniquement ceux qui sont directement impliqués dans CARPE. La présentation des leçons apprises permettra également à d'autres acteurs institutionnels opérant dans le Bassin du Congo de s'inspirer de ces expériences. Les partenaires de CARPE travaillent en étroite collaboration avec des institutions gouvernementales nationales. Un des objectifs du programme est de préparer une stratégie de sortie qui permettra à des institutions gouvernementales nationales et à des organisations de la société civile de prendre progressivement le relais des activités menées par les partenaires de CARPE. Ces leçons apprises, en reprenant les expériences du programme, font partie de cette stratégie de sortie visant à s'assurer que des institutions nationales pourront poursuivre et développer le travail de CARPE après la fin du programme. Enfin, selon les auteurs de cette publication, quantité de ces leçons apprises seront utiles à la communauté internationale de la conservation dans son ensemble, dans la mesure où bon nombre des problèmes rencontrés dans le Bassin du Congo se retrouvent dans le monde entier.

Structure de la publication des leçons apprises par CARPE

La structure de la publication est analogue à celle du programme lui-même. L'objectif global de CARPE est de réduire le taux de dégradation des forêts et de perte de biodiversité. Afin d'atteindre cet objectif, CARPE est structuré en trois composantes

¹ Weidemann Consortium. 2006. "Mid-Term Assessment of the Central African Regional Program for the Environment: Final Report": http://carpe.umd.edu/resources/Documents/Weidemann_CARPE_Eval_17Feb06.pdf/view?set_language=en.
« Évaluation à mi-parcours du Programme régional d'Afrique centrale pour l'environnement : rapport final », dont le résumé en Power Point est disponible en ligne en français sur : http://www.cbfp.org/tl_files/archive/facilitation_fr/carpe_final.pdf

intégrées appelées «résultats intermédiaires» (RI), qui sont : RI 1 - gestion durable des ressources naturelles, RI 2 - gouvernance des ressources naturelles, et RI 3 - suivi des ressources naturelles. Ces trois composantes correspondent aux trois sections de l'ouvrage traitant des leçons apprises.

Les trois sections sont composées d'études de cas. Chaque étude de cas suit une structure de base similaire, en trois parties : présentation de la zone et/ou du domaine thématique, approche méthodologique/stratégique, et leçons apprises. Cette publication n'est pas une discussion théorique sur des approches de la conservation. Chaque étude de cas est basée sur l'expérience empirique des partenaires de CARPE mettant en œuvre des activités de conservation appliquée sur le terrain.

RI 1, également connu comme le Programme de CARPE dans les paysages, correspond à la gestion durable des ressources naturelles sur le terrain, dans 12 paysages prioritaires. L'approche fondamentale de la gestion améliorée des ressources naturelles en ce qui concerne RI 1 implique une planification de l'aménagement du territoire, c'est-à-dire la conception et la mise en œuvre de plans de gestion pour chaque paysage, ainsi que pour les aires protégées, les concessions forestières et les zones communautaires au sein de chacun d'eux.

La première section est donc divisée en quatre sous-sections : la planification de l'aménagement du territoire pour les paysages, les aires protégées, les concessions forestières et les zones communautaires. Chacune de ces sous-sections comprend trois études de cas, plus un « article de synthèse ». Chaque article de synthèse traite des spécificités de la planification de l'aménagement du territoire dans la catégorie de la zone en question et synthétise ensuite les points communs trouvés dans les trois études de cas afin d'en tirer quelques conclusions générales. Une cinquième sous-section transversale est incluse dans cette section et implique des stratégies pour promouvoir des moyens de subsistance comme moyens de soutenir les objectifs de conservation. Cette sous-section consacrée aux moyens de subsistance comprend également trois études de cas et un article de synthèse.

RI 2, le programme de gouvernance des ressources naturelles de CARPE, a deux composantes principales : la politique environnementale et les réformes juridiques, et un programme de petites subventions pour des acteurs de la société civile afin de les encourager à s'engager dans des activités de conservation. La deuxième section de la publication est donc divisée en deux sous-sections portant sur ces deux composantes. Comme dans la première section, chaque sous-section comprend une série d'études de cas et un article de synthèse.

La dernière partie correspond au RI 3 de CARPE et implique le suivi des ressources naturelles. Cette section est différente des deux autres en ce qu'elle comporte quatre études de cas transversales qui ne sont propres à aucun site en particulier et qui portent sur différents aspects du suivi des ressources naturelles. Le fait de n'être propre à aucun site en particulier signifie que ces études de cas peuvent concerner l'ensemble du programme, et il n'y a donc qu'une étude de cas pour chaque composante et aucune synthèse. Ces études comprennent : le SIG et la cartographie par satellite de la couverture forestière, le suivi des concessions forestières, le suivi de la faune, et la méthode d'USAID pour le suivi et l'évaluation de CARPE lui-même.

Un dernier élément critique de cette publication des leçons apprises est l'implication des populations. CARPE favorise explicitement une « méthode de la conservation centrée sur les populations ». Compte tenu de la pauvreté aiguë et généralisée prévalant dans le Bassin du Congo, la conservation ne peut réussir que si les populations y trouvent des alternatives viables aux modes actuels d'utilisation des ressources naturelles qui dégradent l'environnement.

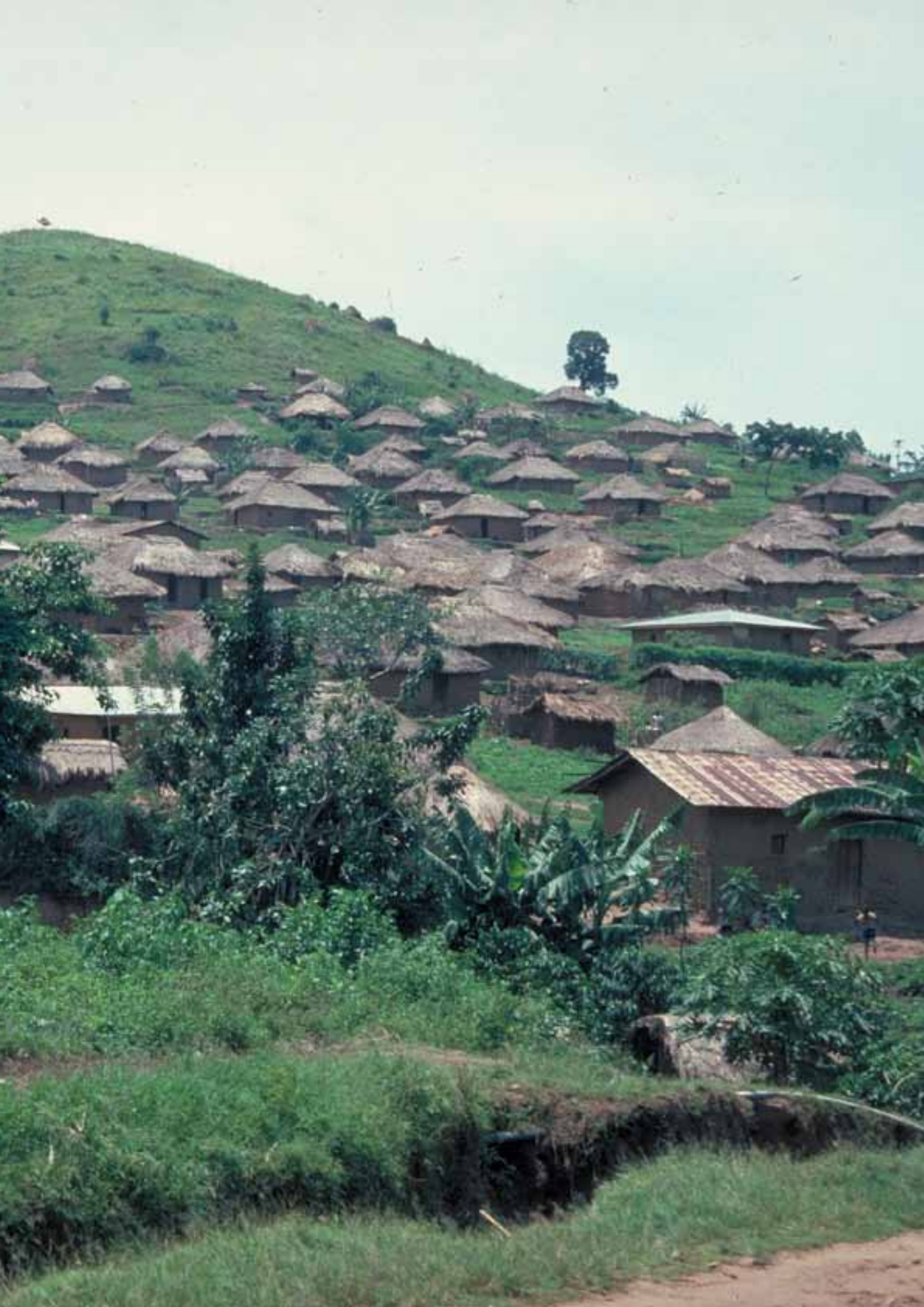
Il n'y a pas de section consacrée spécifiquement aux populations ; l'implication des populations dans la conservation est plutôt systématiquement intégrée tout au long de l'ouvrage. Quelques-uns des exemples les plus saillants sont les suivants.

La sous-partie consacrée à la planification de l'aménagement du territoire des zones communautaires présente des méthodes destinées à appuyer les efforts des populations locales en faveur de l'utilisation durable des ressources forestières. De même, la sous-section consacrée aux concessions forestières présente des stratégies pour concilier le potentiel de développement économique de l'exploitation forestière pour les communautés locales et le secteur privé avec des objectifs de la conservation. Pareillement, les études de cas portant sur les moyens de subsistance présentent des stratégies pour promouvoir des activités économiques alternatives, qui améliorent le bien-être des communautés locales tout en réduisant les effets négatifs sur l'environnement. La sous-section sur les petites subventions explique comment l'octroi de fonds à des ONG nationales et locales ainsi qu'à des organisations communautaires de base (OCB) pour entreprendre des projets environnementaux peut renforcer les capacités de la société civile en Afrique centrale pour promouvoir la conservation. Enfin, la planification de l'aménagement du territoire à tous les niveaux doit inclure une stratégie de participation explicite des populations qui inclut des parties prenantes concernées telles que des communautés locales, des autorités traditionnelles, des collectivités locales, des ONG, des organisations communautaires et le gouvernement national.

Un dernier point concerne la stratégie de diffusion de cette publication. Une leçon tirée ne profite vraiment aux autres que dans la mesure où elle est disponible et lue ou communiquée autrement aux parties intéressées. Il existe trois principaux obstacles à une stratégie de diffusion large et efficace. Le premier est le coût élevé de l'impression et de la distribution d'un grand nombre de copies papier de cette publication aux partenaires du programme et aux autres parties intéressées à travers l'Afrique centrale et dans d'autres pays. Cette stratégie de publication va donc adopter une double approche : diffuser des copies imprimées et mettre un accent particulier sur la publication en ligne, sur le site web de CARPE et d'autres sites connexes. Une deuxième contrainte concerne la langue. Afin de faciliter la diffusion la plus large possible, les Leçons apprises sont publiées en français et en anglais.

La troisième et dernière contrainte a trait à la longueur même de la publication (plusieurs centaines de pages). La plupart des lecteurs potentiels n'auront pas le temps de lire cette publication tout entière du début à la fin et, dans certains cas, en particulier dans la région de l'Afrique centrale, ils pourraient rencontrer des difficultés d'accès à Internet pour télécharger la publication tout entière. Cette publication est donc conçue de façon modulaire. Cela signifie que toutes les différentes composantes ne sont pas uniquement des parties cohérentes d'un ensemble, mais qu'elles sont également des documents autonomes. Les lecteurs qui seraient particulièrement intéressés par ce qui, dans la conservation, concerne la gestion, la gouvernance ou le suivi des ressources naturelles sur le terrain peuvent simplement lire l'article qui en parle ; ou, par exemple, dans le cas de la première section, un lecteur pourrait ne lire que la partie consacrée à la planification de l'aménagement du territoire pour une catégorie de zone particulière, une étude de cas bien précise ou un article de synthèse. Cette structure modulaire, à plusieurs niveaux et autonome, permet aux lecteurs de ne lire que la partie et le domaine thématique qui les intéressent directement, et leur offre donc un meilleur accès aux leçons apprises ayant un rapport direct avec leur travail.

PREMIÈRE PARTIE :
PLANIFICATION DE L'UTILISATION DES TERRES





Chapitre 1

Planification de l'utilisation des terres à l'échelle du paysage: Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE)

James P. Beck

1. Introduction¹

1.1 Aperçu

Le présent chapitre donne un aperçu de la planification de l'utilisation des terres à l'échelle du paysage et des leçons apprises auprès des partenaires de la mise en œuvre du Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE) de l'Agence américaine pour le développement international (USAID) dans le domaine de l'élaboration et de l'exécution des plans intégrés d'utilisation des terres pour les paysages du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC).

Le CARPE travaille en étroite collaboration avec ses partenaires en vue d'améliorer les capacités de gestion des ressources naturelles d'Afrique centrale, contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux. Les efforts sur le terrain sont concentrés sur 12 paysages, choisis et délimités partout dans le Bassin du Congo comme des zones PFBC/CARPE en raison de leur importance particulière et de leur valeur unique pour la préservation des forêts et la conservation de la biodiversité. Les actions sont guidées par la planification participative de l'utilisation des terres (PUT). La PUT du paysage est un processus intégré composé de parties concrètes (plans de gestion des terres, plans des macro-zones, plans de travail annuels) mises ensemble pour constituer une approche de gestion rationnelle, logique.

Le cadre de la PUT du paysage promu par le CARPE donne la priorité à trois types de zones (macro-zones) à délimiter au sein des paysages: l'aire protégée (AP), la zone de gestion locale des ressources naturelles (GLRN) et la zone d'extraction des ressources (ZER). Chaque macro-zone doit disposer d'un plan de gestion. Ces plans de macro-zones sont directement liés au plan d'ensemble du paysage et doivent exprimer clairement la manière dont ils reflètent, soutiennent et contribueront à la réalisation des conditions et objectifs souhaités du paysage, ainsi que la façon dont ils aborderont les questions et les besoins spécifiques au site. Les objectifs des trois macro-zones du paysage doivent donc être harmonisés et ne pas contrarier ceux du paysage dans son ensemble.

¹ Adapté du Service Forestier des Etats-Unis. 2008. "US Forest Service Guide to Integrated Landscape Land Use Planning in Central Africa". Washington, DC: USFS. <http://carpe.umd.edu/Plone/resources/carpemgmttools>.

1.2 But de la planification du paysage

La planification du paysage cherche à exposer brièvement et à mettre en œuvre des processus de planification de sorte que : 1) la fonction à long terme de l'écosystème de la forêt et de la biodiversité présentes dans les paysages soit assurée ; 2) la fourniture des produits et de sources de revenus dont les communautés locales dépendent depuis toujours se poursuive ; 3) les zones d'extraction situées au sein des paysages contribuent à l'économie du pays sans avoir une influence négative sur les populations locales ou sur la santé de l'écosystème ; et 4) la capacité de gestion des ressources naturelles dans le pays soit renforcée.

La planification est le processus dans lequel les parties prenantes (membres de la communauté, chercheurs, représentants du gouvernement, entreprises privées, organisations non gouvernementales (ONG), autorités traditionnelles, etc.) se réunissent pour débattre de la façon de gérer les terres pour le bien des générations actuelles et futures, et pour assurer la durabilité écologique des terres et des ressources. L'objectif de la planification est de développer des stratégies de gestion et de gouvernance qui répondent à une appréhension scientifique des systèmes naturels et sociaux et des conditions et valeurs sociétales en mutation. Des processus de planification efficaces promeuvent des décisions qui sont fondées, comprises, acceptées et susceptibles d'être appliquées.

La planification peut être complexe en fonction du nombre de questions internes et externes au domaine de planification. La planification exige des évaluations et des prévisions des risques par rapport aux événements et conditions futurs prévus et incertains. Par conséquent, même le meilleur plan devra être modifié pour s'adapter à des données et à des informations

plus précises, à des conditions sociales, économiques ou autres en mutation, à l'évolution des menaces, ou au feedback venant des efforts de suivi. Donc, les plans sont par nature adaptatifs, et des modifications ou des révisions complètes seront un résultat des efforts de suivi et d'évaluation.

Dans la planification, il est essentiel de reconnaître que, dans la majorité des cas, toutes les données souhaitées sur le paysage et ses ressources ne seront pas toujours disponibles dans les détails. Ceci est vrai sur toute la planète, indépendamment des ressources financières et humaines mises à la disposition de l'autorité en charge de la gestion. Néanmoins, la planification du paysage doit se faire en tenant compte du fait que le plan peut nécessiter une collecte de données supplémentaires et qu'il peut être révisé grâce à ces nouvelles données pour prendre des décisions plus judicieuses. Il est donc important de ne pas retarder le développement du plan même si l'on se rend compte que les données ne sont pas complètes.

Partout dans le monde, les plans varient beaucoup pour ce qui est du

contexte, du degré des détails et de la complexité. Lors de l'élaboration du processus de planification, il est important d'avoir présent à l'esprit que souvent les plans plus simples sont ceux qui sont plus efficaces. La probabilité que le plan soit plus largement lu et compris par les parties prenantes locales, et la probabilité de leur engagement dans le processus, augmenteront si ce plan est relativement concis, qu'il se concentre sur ce qui est important pour les conditions des ressources, et qu'il utilise un jargon scientifique et juridique simple.

La planification à l'échelle du paysage diffère de la planification à l'échelle de la macro-zone en ce sens qu'elle se fait à une échelle spatiale plus grande et peut évaluer des tendances, des influences et des impacts plus grands et de plus large portée. Une perspective d'ensemble, de grande portée, est nécessaire pour bien comprendre et évaluer la durabilité écologique et identifier les opportunités d'utilisation des ressources qui contribueront à la durabilité économique et sociale. L'expérience a montré que la

Encadré 1. Etapes d'un processus de planification du paysage

Les étapes suivantes constituent la base du processus de planification de l'utilisation des terres du paysage :

1. identifier les membres de l'équipe de planification et définir le rôle précis de chacun ;
2. identifier les informations écologiques, sociales et économiques actuelles et nécessaires sur le paysage ;
3. créer une stratégie de participation du public (SPP) ;
4. élaborer le plan du paysage ;
 - décrire la valeur unique du paysage ;
 - décrire les caractéristiques du paysage ;
 - élaborer les conditions souhaitées du paysage ;
 - élaborer des objectifs du paysage qui reflètent et abordent les conditions souhaitées pour le paysage ;
 - développer et cartographier les macro-zones, en tenant compte des aires, des concessions et des contrats déjà légalement établis ;
 - définir les lignes directrices à l'échelle du paysage (optionnel) ;
 - présenter dans les grandes lignes un plan de travail et un programme d'exécution des activités ; et
 - concevoir un système et un programme de suivi et d'évaluation.

planification à des fins de durabilité écologique nécessite de plus grands espaces. Par exemple, les espèces animales qui ont un vaste domaine vital ne se confinent pas souvent à l'intérieur de limites géopolitiques précises et, pour planifier la conservation de telles espèces, il est donc nécessaire d'avoir une meilleure appréhension de la santé écologique grâce à l'analyse des impacts, des tendances et des influences.

L'utilisation des paysages contribuera non seulement au développement de plans d'ensemble pour la conservation des écosystèmes et des espèces, mais permettra également de mesurer les efforts cumulatifs des actions de gestion actuelles et futures.

1.3 Planification du paysage dans le contexte de CARPE

Les plans intégrés d'utilisation des terres du paysage pour le programme CARPE montrent comment les partenaires d'exécution de CARPE ont : 1) évalué et analysé les activités, les ressources et les utilisations dans l'intégralité du paysage ; 2) développé et formulé les conditions et objectifs souhaités à long terme pour le paysage ; 3) identifié les priorités actuelles en matière de planification et de protection des ressources ainsi que les tendances futures ; 4) consulté et intégré les parties prenantes dans l'élaboration des plans ; 5) focalisé les activités de gestion en vue d'atteindre les conditions et les objectifs prioritaires souhaités. Ces plans sont censés promouvoir la collaboration des parties prenantes dans tout le paysage, concentrer les efforts sur la priorisation de l'utilisation des terres et stimuler des processus de planification de l'utilisation des terres partout dans la région. Les étapes généralisées que comporte la PUT du paysage figurent dans l'Encadré 1.

Les directives et les activités esquissées dans les plans des

paysages et les plans des macro-zones qui en découlent visent à contribuer à la gestion, aux bénéfices et à la durabilité à long terme des ressources forestières dans la région et donc à contribuer aussi au développement de stratégies de subsistance et d'activités de développement économique durables au profit de ceux qui dépendent de ces ressources.

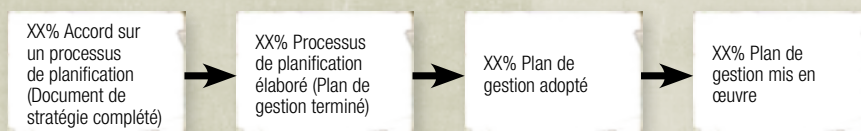
Comme précurseurs, en vue d'orienter le développement de plans de gestion plus formels à plusieurs niveaux, les partenaires d'exécution de CARPE ont produit un Document stratégique (DS) pour chaque unité de gestion. Chaque DS décrit comment les partenaires d'exécution de CARPE élaboreront un plan du paysage, ce qu'il faut pour mettre le plan en œuvre, et la durée et les ressources nécessaires. Les éléments et l'analyse nécessaires pour élaborer le DS font partie du processus de planification du paysage. L'Encadré 2 expose brièvement l'approche de gestion de CARPE par rapport à la PUT.

1.4 Autorité chargée de la gouvernance et de la gestion

Les partenaires de CARPE dans le paysage n'ont et n'auront pas mandat pour exercer une autorité de gouvernance. Cette autorité revient plutôt aux entités nationales, locales, communautaires qui dépendent du cadre juridique national et des structures nationales en place. Etant donné que les compétences et la présence gouvernementales dans les paysages varient beaucoup dans toute la région, l'occupation et l'influence des politiques sont un challenge, au mieux. Pour influencer l'apparition de pratiques et de structures de bonne gouvernance sur le terrain, les partenaires de CARPE peuvent utiliser stratégiquement le processus de développement du plan de gestion pour impliquer communautés locales, représentants des agences gouvernementales, concessionnaires et autres parties prenantes. Ce processus d'implication des parties prenantes, qui est capital, requiert des investissements considérables en temps et en ressources pour appuyer les différentes parties prenantes dans

Encadré 2. Approche de gestion de CARPE par rapport au processus de planification de l'utilisation des terres*

Les paysages et les macro-zones suivent un processus de planification de l'utilisation des terres en quatre étapes, le degré d'achèvement de chaque étape étant indiqué par un point de référence exprimé en pourcentage.



Un processus de planification de l'utilisation des terres est « mis sur pied » lorsqu'un Document stratégique est rédigé, achevé, qui stipule et définit les rôles et les responsabilités nécessaires pour la production d'un plan de gestion. Après que la macro-zone ou le paysage a atteint l'étape indiquée, le partenaire poursuit alors les étapes mentionnées dans le document stratégique pour produire le plan de gestion. Enfin, un « Plan d'utilisation des terres adopté » est reconnu par les autorités légales en charge du suivi qui déterminent les types d'utilisation spécifiques des terres (services de parcs, ministère en charge des Forêts, etc.). L'exécution d'un plan d'utilisation des terres indique que les activités spécifiées dans le plan de gestion sont en cours d'exécution.

*Source : <http://carpe-infotool.umd.edu/IMT/>.

le développement d'un plan intégré du paysage et la capacité institutionnelle correspondante pour satisfaire les besoins concomitants d'utilisation et de conservation des ressources.

2. Un examen des études de cas de la planification de l'utilisation des terres du paysage

2.1 Introduction

Le présent examen des leçons tirées des expériences de CARPE dans la PUT du paysage comprend trois études de cas: 1) le Paysage du Trinational de la Sangha; 2) le Paysage de Maringa/Lopori-Wamba; et 3) le Paysage de Maiko Tayna Kahuzi-Biega. Cette section met en évidence et fait une synthèse des leçons clés tirées de chaque étude de cas identifiée par les auteurs.

2.2 Etude de cas du Paysage du Trinational de la Sangha²

2.2.1 Activités de planification exécutées

Le paysage du Trinational de la Sangha (TNS) comprend, grosso modo, une zone centrale de protection transfrontalière et une zone périphérique. La zone centrale de protection est gérée de telle sorte que les activités humaines y sont soit interdites soit contrôlées, et elle est constituée des Parcs Nationaux de Lobéké (Cameroun), de Dzanga-Ndoki (République centrafricaine) et de Nouabalé-Ndoki (République du Congo). La zone périphérique est gérée dans l'objectif d'une gestion participative et durable des ressources fauniques et forestières et comprend des forêts de production, des concessions de chasse sportive, des zones de chasse communautaire et des aires agro-forestières.

La planification de l'utilisation des terres dans le paysage du TNS existe sous une forme ou sous une autre depuis de nombreuses années :

1. La planification, ou plus exactement le zonage *de facto* de parties du paysage du TNS remonte à l'ère coloniale avec les vastes concessions d'exploitation de l'hévéa et, plus récemment, des concessions forestières au milieu du vingtième siècle. Une planification plus « consciente » a été initiée au milieu des années 1980, avec une série d'études biologiques et socioéconomiques de la région, dans le but de mieux comprendre son importance pour la conservation de la biodiversité et les pressions qu'elle subit.
2. La Déclaration de Yaoundé a été signée en 1999 conjointement avec la formation de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) en vue de promouvoir la collaboration sous-régionale dans la gestion des ressources naturelles et le développement économique.
3. Au cours des années 1990, des plans d'utilisation des terres pour diverses zones/cellules de gestion ont été élaborés sous des régimes de politique différant pour chacun des trois pays du TNS.
4. Au début des années 2000, plusieurs accords institutionnels ont été signés et appliqués par les trois pays en vue de faciliter et de promouvoir la collaboration transfrontalière (exemple: les patrouilles de lutte contre le braconnage et la libre circulation).
5. Depuis la fin des années 1990, divers donateurs et ONG ont offert un appui technique pour la gestion des ressources naturelles

communautaires dans les zones forestières et de chasse.

6. A la fin de 2005, des partenaires du TNS, notamment le Fonds mondial pour la nature (WWF), la *Wildlife Conservation Society* (WCS), l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) et le personnel des administrations forestières publiques nationales des trois pays ont tenu des réunions pour débattre des questions thématiques à faire figurer dans le Plan d'utilisation des terres du TNS.
7. Ceci a conduit à un processus convoqué par le comité de planification et de coordination du TNS (CTPE – Comité Technique de Planification et d'Exécution) dans lequel un plan d'utilisation des terres a été développé pendant deux ans par un consultant, avec des experts du Système d'information géographique (SIG) et des revues régulières effectuées par le CTPE. A partir de 2008, une version finale a été soumise aux gouvernements nationaux respectifs pour revue et approbation.

2.2.2 Leçons apprises

Le processus de PUT dans le TNS a évolué avec le temps tout comme les politiques nationales et le contexte régional. L'harmonisation des cadres juridiques des trois pays vis-à-vis de la gestion des terres et des ressources améliorerait indubitablement la PUT et en faciliterait l'exécution. Pour qu'un processus de PUT soit couronné de succès, il est nécessaire de comprendre qu'il faut du temps et des ressources (techniques et financières) pour gagner la confiance nécessaire des parties prenantes appropriées. Le renforcement des capacités techniques des gouvernements nationaux et leur implication sont capitaux pour la réussite des processus de PUT. Enfin,

² Voir Usongo, L. 2010. « Leçons apprises du Paysage du Trinational de la Sangha », Etude de cas 2 dans le chapitre 1 de ce volume.

en raison du temps et des efforts requis pour développer un plan d'utilisation des terres, il est important que l'équipe de planification développe et exécute un plan de travail pour la production du plan.

Une autre leçon clé apprise présentée par les auteurs concerne la création d'un fonds fiduciaire. L'équipe du paysage du TNS a investi beaucoup d'énergie ces dernières années dans le développement d'un fonds fiduciaire pour pouvoir financer durablement les opérations les plus importantes de la gestion dans ce paysage. Pour qu'un fonds fiduciaire fonctionne, il a été nécessaire de développer non seulement un plan d'utilisation des terres pour les aires protégées mais également un plan d'affaires. Il a été déterminé que la planification d'affaires requérait des compétences spécialisées externes et, par conséquent, le CTPE a engagé des consultants pour développer et harmoniser les plans de gestion du TNS et le plan d'affaires plus général du paysage. En outre, l'implication des parties prenantes clés, notamment les gouvernements nationaux et les ONG techniques, dans le développement d'une vision commune, des objectifs et de la structure de gestion pour le fonds fiduciaire, s'est avérée déterminante pour son succès.

Enfin, les auteurs ont souligné que les leçons apprises dans le domaine de la gestion participative sont un élément important du processus. La planification des droits d'accès et d'utilisation par les communautés s'est faite (ou ne s'est pas faite) sur la base des différents cadres juridiques, des politiques et des réalités de terrain dans chaque pays au début des activités de conservation. Sans tenir compte de l'histoire, il a été noté qu'il est capital d'impliquer toutes les parties prenantes tôt dans le processus de planification. En effet, les auteurs estiment que

cette approche a conduit à des progrès remarquables ces dernières années, dans le sens d'une meilleure intégration des communautés locales dans les activités de gestion des ressources naturelles

2.3 Etude de cas du Paysage de Maringa/Lopori-Wamba³

2.3.1 Activités de planification exécutées

Le Paysage de Maringa/Lopori-Wamba (MLW) couvre 74 000 km² dans la province de l'Equateur en République démocratique du Congo (RDC). Les limites du paysage de MLW sont : les lignes de partage des eaux des rivières Lopori et Maringa avec des forêts couvrant plus de 90 pour cent du paysage. Villages ruraux, fermes et plantations représentent moins de sept pour cent du paysage. Ce dernier conserve de grandes valeurs de biodiversité en dépit de la poursuite de la conversion des forêts, de l'agriculture itinérante sur brûlis, de l'exploitation forestière commerciale et illégale et du commerce de viande de brousse.

1. La planification de l'utilisation des terres dans le paysage de MLW s'est effectuée de la manière suivante : Avant 2004, qui a coïncidé avec la Phase II du programme des activités de CARPE, on n'avait connu que très peu de planification dans le paysage de MLW. Il y avait peu de données disponibles sur la biodiversité, les parties prenantes, les modes d'utilisation des terres et les conditions socioéconomiques, et aucune discussion n'avait encore été engagée avec le gouvernement et les communautés locales. Par conséquent, il y eut un atelier sur l'« Analyse des opportunités et

des menaces » pour identifier de manière participative les cibles et les objectifs de la conservation basés sur le site et assurer l'appropriation de ces objectifs par les communautés locales.

2. En 2007, avec le démarrage de la phase IIB de CARPE, le Consortium du paysage de MLW a ajusté l'approche en se basant sur les expériences accumulées depuis 2004. Les changements furent centrés sur les éléments suivants :
 - ▶ La structure du Consortium ;
 - ▶ La mise en œuvre du Processus de conservation des centres (PCC) (*Heartlands*) de l'*African Wildlife Foundation (AWF)* et l'identification d'activités prioritaires ;
 - ▶ La consultation et la participation des parties prenantes ;
 - ▶ La collecte et l'analyse participatives de données ;
 - ▶ Le zonage basé sur des objectifs souhaités ;
 - ▶ La modélisation et le suivi spatiaux.

2.3.2 Leçons apprises

En résumé, les leçons identifiées par le consortium du de MLW dans le paysage MLW sont que le PCC de l'AWF s'accorde bien avec le cadre de PUT du paysage USFS/CARPE étant donné qu'il y a un grand chevauchement et une grande cohérence des approches de planification.

Les auteurs ont souligné l'importance et la valeur de la structure de gouvernance et de la fonction du consortium du MLW pour le processus de PUT. Le consortium s'est amélioré étant donné qu'il a évolué de partenaires individuels se concentrant sur des interventions géographiquement distinctes vers une cellule de planification plus intégrée dans laquelle une équipe de partenaires techniquement compétents, compatibles et complémentaires

³ Voir Dupain, J., Degrande, A., De Marcken, P., Elliott, J. et Nackoney, J., 2010. « Leçons apprises du Paysage de Maringa/Lopori-Wamba », Etude de cas 3 dans le chapitre 1 de ce volume.

s'est formée où chacun apportait une expertise thématique qui a contribué à une approche holistique de la planification. En outre, la structure a intégré des points focaux servant d'interface entre les parties prenantes locales et les partenaires au niveau central, à Kinshasa. Ces interlocuteurs se sont avérés précieux étant donné que les autorités locales traditionnelles ne possédaient pas toujours les compétences nécessaires pour transmettre et gérer les informations (exemple : la communication, la résolution des conflits, la participation du public, etc.). De plus, le consortium était structuré avec des comités locaux et nationaux habilités et mandatés pour relayer les informations dans les deux directions (local vers national et vice versa), ce qui a permis de s'assurer que les membres du consortium non seulement étaient bien informés mais qu'ils travaillaient également ensemble.

Un autre élément clé pour la planification dans le paysage de MLW est la promotion de l'appropriation du processus le plus tôt possible. Cette appropriation du processus par les autorités locales et la société civile devrait être orientée par une stratégie de participation publique dans le but de maximiser et de faciliter la participation. On a cependant éprouvé des difficultés à amener les communautés locales à se joindre à la prise de décisions étant donné que leur participation précédente à un tel processus était décrite comme une « participation par réception d'information et/ou consultation ». Pour surmonter ces difficultés et bien d'autres de même nature, on a trouvé qu'il était important qu'une stratégie de participation du public soit flexible et adaptative pour répondre aux changements des réalités politiques et sociales.

Les auteurs ont souligné la valeur du plan comme « étant un document vivant » grâce à un réexamen régulier de la vision, des objectifs et des

conditions souhaités du paysage afin de prendre en compte les changements intervenus dans le paysage avec le temps. Des changements tels que la conversion de vieux titres d'exploitation forestière octroyés à des concessions, le changement des prix des cultures de rente, l'installation de nouvelles sociétés privées, l'évolution des priorités du gouvernement national et de nouvelles initiatives des principaux organismes de financement pourraient avoir un impact sur la direction stratégique des interventions en matière de planification et d'activités.

Enfin, le consortium du MLW a découvert que les données satellitaires et la modélisation spatiale, vérifiées au sol avec les données sur le terrain, s'avéraient précieuses pour la planification et les actions de suivi. Les auteurs estiment que cette approche pourrait être réutilisée pour appuyer les efforts de planification ailleurs dans le Bassin du Congo.

2.4 Etude de cas du Paysage de Maiko Tayna Kahuzi-Biega⁴

2.4.1 Activités de planification exécutées

Le paysage de Maiko Tayna Kahuzi-Biega (MTKB) à l'est de la République démocratique du Congo couvre approximativement dix millions d'hectares avec de vastes blocs de forêt intacte qui fournissent de nombreux services écosystémiques cruciaux (exemple : la régulation du climat local, la prévention de l'érosion du sol, la purification et la rétention de l'eau, et la lutte contre les inondations) à l'est de l'Afrique centrale. Le paysage de MTKB est également une zone de grande pauvreté où, d'après les estimations, plus d'un million de personnes dépendent énormément de l'agriculture de subsistance, de la

chasse et de la collecte de produits forestiers. De plus, l'exploitation illégale de l'or, de la cassitérite, des diamants et d'autres minerais précieux se déroule souvent sous le contrôle de milices armées illégales, un héritage des guerres civiles que la région a connues.

La planification de l'utilisation des terres dans le paysage de MTKB s'est faite sous plusieurs formes dans le passé :

1. Au cours des trois décennies qui ont précédé l'année 2003, d'importants investissements de base ont été réalisés dans ce paysage, notamment grâce à l'enregistrement officiel de deux parcs nationaux (Maiko et Kahuzi-Biega) ; l'appui à long terme de la GTZ à l'autorité publique en charge de la faune du Ministère de l'Environnement, à savoir, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) dans les zones montagneuses du PN de Kahuzi-Biega ; l'appui du *Dian Fossey Gorilla Fund International* (DFGFI) à un programme de conservation communautaire produisant un plan d'utilisation des terres qui recueille l'adhésion aux niveaux local et central ; et le travail d'une fédération d'ONG locales appelée UGADEC⁵ qui a élargi le modèle du DFGFI pour créer entre les Parcs Nationaux de Maiko et de Kahuzi-Biega un corridor biologique soutenu par la communauté.
2. De 2003 à 2005, l'augmentation du financement CARPE/USAID au paysage a permis d'engager et de renforcer les capacités du personnel de terrain et de gestion du projet. En outre, des ressources ont servi à assurer l'équipement de base pour les opérations de terrain et à réaliser une série

⁴ Voir Mehman, P. 2010. « Leçons apprises du macro-zonage dans le Paysage de Maiko Tayna Kahuzi-Biega », Etude de cas 1 dans le chapitre 1 de ce volume.

⁵ Union des Associations de Conservation des Gorilles pour le Développement Communautaire à l'Est de la République Démocratique de Congo.

d'analyses socioéconomiques et biologiques. Le consortium du paysage a orienté les ressources vers ces activités de démarrage de base dans le but de permettre l'accélération ultérieure des efforts de planification.

3. En 2006, des discussions et des consultations plus formelles de la PUT se sont tenues à l'échelle du paysage et de la macro-zone. Des contrats de cogestion ont notamment été signés et exécutés entre l'ICCN et des ONG locales (UGADEC) pour les Réserves de Tayna et de Kisimba-Ikobo, qui ont réellement montré l'évolution d'une aire protégée formellement reconnue créée à partir d'une plus vaste zone de GLRN. En outre, au cours de cette période, le partenariat pour le paysage a élargi sa vision au-delà de la notion «aires protégées» pour adopter une vue plus globale des zones de GLRN dans le paysage, en recentrant en fait «l'attention sur les besoins des communautés de ces zones, au lieu de conserver une perspective dans laquelle ces aires étaient perçues comme des projets de zones tampons uniquement liés à l'existence des parcs nationaux».
4. Depuis 2007, le partenariat pour le paysage est intervenu pour rectifier les limites du paysage et des macro-zones pour qu'elles reflètent les «unités gouvernementales administratives partout où c'est possible (exemple : les limites des provinces, des territoires, des collectivités et des groupements)». Le partenariat a encouragé ces changements en pensant que cela «améliorerait considérablement la gouvernance et la gestion à long terme des ressources naturelles à tous les niveaux (y compris des communautés locales) et permettrait de s'assurer que

ces unités restent pertinentes à l'avenir».

2.4.2 Leçons apprises

Les auteurs suggèrent avant tout que la PUT du paysage et les interventions de zonage s'appuient sur des initiatives locales en cours et sur les contextes et les aspirations locaux existants.

Deuxièmement, dans le but de maximiser l'efficacité de ressources limitées, on devrait d'abord renforcer les compétences locales (en cas de nécessité) avant d'essayer un macro-zonage général et une PUT à l'échelle du paysage. Sans certaines compétences fondamentales, il est peu probable que les efforts de planification réussissent et ils pourraient en fait être préjudiciables aux interventions futures à des fins de conservation et de développement.

Les macro-zones au sein d'un paysage ne sont pas des entités statiques, elles doivent évoluer tout comme le contexte sociopolitique. Une planification éclairée en tiendra compte et s'adaptera en cas de nécessité pour demeurer à jour et appropriée.

Pour rechercher et obtenir de manière constructive l'appui des communautés locales pour la gestion des ressources naturelles dans les macro-zones de GLRN, ces zones ne doivent pas être simplement considérées comme des zones tampons pour les AP. La planification de la GLRN et le zonage qui en résulte devraient plutôt se concentrer explicitement sur l'appui des communautés locales en vue de satisfaire leurs besoins de ressources bien gérées.

L'emplacement des limites du paysage et des macro-zones est important. En effet, si ces limites suivent celles des unités administratives gouvernementales aussi fidèlement que possible et non tout simplement des critères biologiques, le plan d'utilisation des terres aura beaucoup plus de

chances d'être accepté par les autorités gouvernementales à tous les niveaux.

Enfin, les auteurs soutiennent qu'un plan d'utilisation des terres devrait devenir un guide pour la gestion et l'utilisation durables des ressources dans l'intégralité du paysage. Ainsi, avec la participation des parties prenantes, il devrait identifier des macro-zones pour toute la région du paysage.

3. Conclusions et recommandations

Plusieurs thèmes communs ont émergé des leçons apprises ces cinq dernières années dans les trois paysages :

3.1 Une PUT durable requiert des investissements considérables de temps et de ressources

L'équipe du TNS a remarqué que pour qu'un processus de PUT soit couronné de succès, il était nécessaire de comprendre que du temps et des ressources (techniques et financières) sont indispensables pour gagner la confiance des parties prenantes concernées. Le consortium du MLW a estimé que «le processus de consultation des parties prenantes n'est dans un certain sens jamais terminé et qu'il doit être intégré dans tous les aspects de la conception, de l'exécution et du suivi des interventions». Le partenariat du MTKB parle des réalités de la PUT en Afrique centrale et des investissements requis pour qu'elle réussisse en ces termes : «il serait malhonnête de suggérer qu'au début du programme, le partenariat pour le paysage a élaboré un plan d'ensemble d'utilisation des terres et qu'il l'a ensuite exécuté tout simplement, y compris la conception des macro-zones. En réalité, ceci fut surtout un processus organique dépendant des contributions et des idées de plusieurs sources, et peut-être la leçon apprise la plus importante est-elle que le processus prend du temps».

3.2 Intégrer les parties prenantes le plus tôt et le plus souvent possible pour la réussite de la PUT

L'équipe du TNS a souligné la nécessité d'intégrer tôt les parties prenantes dans le processus de planification et au-delà à travers l'articulation conjointe d'une vision de cogestion entre les parties prenantes⁶. De même, l'équipe du MTKB a suggéré que les interventions de planification s'appuient sur des initiatives locales en cours et sur le contexte et les aspirations locaux actuels. L'équipe du MLW a répété qu'il était important d'intégrer les parties prenantes tôt dans le processus et que cela favoriserait l'appropriation du processus.

3.3 Une PUT couronnée de succès requiert certaines compétences de base ; c'est pourquoi les investissements dans le domaine du renforcement des capacités techniques sont importants

L'équipe du TNS a noté le rôle clé que doivent jouer les autorités gouvernementales locales et nationales dans tout processus de PUT et elle a souligné la nécessité de procéder à un renforcement de capacités techniques en vue de contribuer à assurer leur participation effective. L'équipe du MTKB a mis l'accent sur la valeur des compétences locales et a ajouté qu'il faudrait d'abord les renforcer (en cas de nécessité) avant de s'attaquer à une large PUT du paysage.

3.4 Une PUT efficace dépend d'une gouvernance et de structures de gestion fonctionnelles et largement soutenues

L'équipe du MLW a mis l'accent sur l'importance et la valeur de la structure de gouvernance et des fonctions proposées du consortium du MLW pour le processus de PUT. L'équipe du TNS a relevé que l'association de toutes les parties pour développer une vision, des objectifs et une structure de gestion communs pour la création et la mise en application du fonds fiduciaire avait été capitale pour son succès jusqu'à présent.

3.5 Les contextes (social, politique, économique, biologique, etc.) des paysages sont dynamiques et par conséquent les plans doivent l'être aussi

L'équipe du MLW a souligné l'importance du plan comme « document vivant », grâce à un examen régulier de la vision, des objectifs et des conditions souhaitées du paysage afin de prendre en compte les changements intervenus dans le paysage avec le temps. L'équipe du MTKB a présenté les macro-zones au sein d'un paysage comme des entités qui ne sont pas statiques parce qu'elles doivent évoluer en fonction des contextes sociopolitiques. Une planification éclairée en tiendra compte et s'adaptera en cas de nécessité pour rester à jour et pertinente.

En conclusion, bien que les décisions sur l'aménagement des terres soient en fin de compte politiques, la loi et les meilleures pratiques imposent que ces décisions soient fortement influencées par un processus technique centré sur des compromis entre les objectifs parfois divergents de la conservation et du développement⁷. La PUT du paysage ne vise qu'à atteindre cet objectif en réunissant autour de la table des intérêts divers pour concevoir la vision à long terme conduisant à un accord mutuellement bénéfique sur les conditions et les objectifs souhaités pour le paysage. Cette vision commune et ces objectifs de haut niveau, une fois articulés, orienteront ensuite, par le biais d'exercices annuels de planification des activités, les actions nécessaires à entreprendre dans le paysage. Quoique la réalité de la PUT en Afrique centrale soit en grande partie un processus organique, les leçons apprises à ce jour servent de base solide pour progresser et contribuer à mettre ensemble les spécialistes, les responsables de l'élaboration des politiques, les communautés locales et d'autres pour qu'ils œuvrent de manière constructive pour le maintien des services écosystémiques capitaux pour le bien-être de l'homme. 🙌

⁶ La vision globale de la cogestion dans le paysage du TNS « est d'assurer une meilleure intégration des populations locales voisines dans la gestion des ressources naturelles, de faciliter leur accès à ces ressources, d'appuyer les activités génératrices de revenus alternatifs, de construire de solides institutions de gestion locales et de faciliter des mécanismes de partage des bénéfices pour les communautés locales pour tous les revenus générés par l'exploitation de la faune et du bois, ainsi que par l'écotourisme ».

⁷ Opposition dans le contexte économique qui prédomine actuellement, qui sous-évalue forcément le capital naturel et qui donc n'intègre pas correctement des activités de conservation qui sont pourtant critiques pour un développement durable.

Etude de cas 1

Leçons apprises du Paysage de Maiko Tayna Kahuzi-Biega

Patrick Mehlman

Introduction

A Libreville, au Gabon, en 2000, le WWF¹ a organisé un atelier scientifique dans le but de déterminer les aires prioritaires pour la conservation d'écosystèmes terrestres au sein de la région forestière guinéo-congolaise. Cet atelier a conduit à l'identification de 11 vastes «aires paysagères» qui ont été considérées comme prioritaires pour bénéficier d'un appui à conservation de la biodiversité et à la gestion de leurs ressources naturelles (Figure 1). En septembre 2002, au Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg, les Etats-Unis, l'Afrique du Sud et 27 partenaires publics et privés ont lancé le PFBC², qui s'est focalisé sur ces 11 paysages³ dans le but de promouvoir le développement économique, l'allègement de la pauvreté, l'amélioration de la gouvernance et une gestion durable des ressources naturelles. Une année plus tard, en octobre 2003, les Etats-Unis, par l'intermédiaire du Programme CARPE II/USAID⁴ ont commencé à apporter le premier appui à long terme à ces paysages du PFBC.

Le concept de planification de l'utilisation des terres à l'échelle du paysage est au centre de

l'objectif stratégique de CARPE⁵. Cette planification, entreprise en partenariat avec des parties prenantes publiques et privées locales, nationales et régionales vise à proposer une approche de gestion rationnelle, logique, de l'utilisation et de la conservation des ressources naturelles, qui puisse «... évaluer les tendances, les influences et les impacts plus généraux, de grande portée, en vue d'une évaluation plus appropriée de la durabilité écologique et de l'identification des stratégies de gestion appropriées pour maintenir ces ressources au profit de tous»⁶.

En matière de planification de l'aménagement du territoire à l'échelle du paysage, telle que définie par le Service forestier de l'USDA⁷ (qui s'est joint à CARPE en 2004), la planification du paysage commence par un processus de zonage général qui identifie trois types de *macro-zones* : 1) les zones d'aires protégées (AP) ; 2) les zones de Gestion locale des ressources naturelles (GLRN) et ; les zones d'extraction de ressources (ZER). Dans le processus de planification, une équipe est censée identifier le nombre et les types de macro-zones se trouvant au sein d'un paysage et ensuite, avec les parties prenantes, élaborer des plans de gestion de macro-zones qui orientent l'utilisation durable des ressources

et les objectifs de conservation pour chacune des zones.

Ce chapitre décrit les leçons apprises par rapport au processus d'identification et de conception des macro-zones au sein de l'un des paysages du PFBC : le Paysage de Maiko Tayna Kahuzi-Biega (MTKB), à l'est de la République démocratique du Congo (Figures 1 et 2). Ce paysage, dont la superficie approximative est de 10 millions d'hectares, est l'un des plus riches en espèces d'Afrique centrale, avec de nombreuses espèces endémiques et un nombre considérable d'espèces mondialement menacées ; il contient 95 pour cent du domaine du gorille de Grauer (basses-terres de l'est). Ses vastes blocs de forêts intactes non seulement régulent le climat local et empêchent l'érosion du sol mais jouent un rôle important comme zones de captage d'eau à l'est de l'Afrique centrale⁸. Le paysage du MTKB est également une zone de grande pauvreté où, d'après les estimations, plus d'un million d'habitants dépendent en très grande partie de l'agriculture, de la chasse et de la collecte de produits forestiers non ligneux. En outre, l'exploitation illégale d'or, de cassitérite, de diamants et d'autres minerais se déroule souvent sous le contrôle de milices armées illégales, un héritage des guerres que cette région a connues.

1 World Wide Fund for Nature/World Wildlife Fund.

2 Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.

3 Le Parc National des Virunga (et ses zones tampons adjacentes) situé dans l'est de la République démocratique du Congo, fut ajouté par la suite comme 12^e aire de paysage.

4 CARPE est le Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (la Phase I a commencé en 1995) ; sa Phase II, lancée en 2003, est spécifiquement conçue pour appuyer les 11 paysages prioritaires (Figure 1) du PFBC. CARPE II se divise en CARPE IIA (octobre 2003-septembre 2006) et CARPE IIB (octobre 2006-septembre 2011).

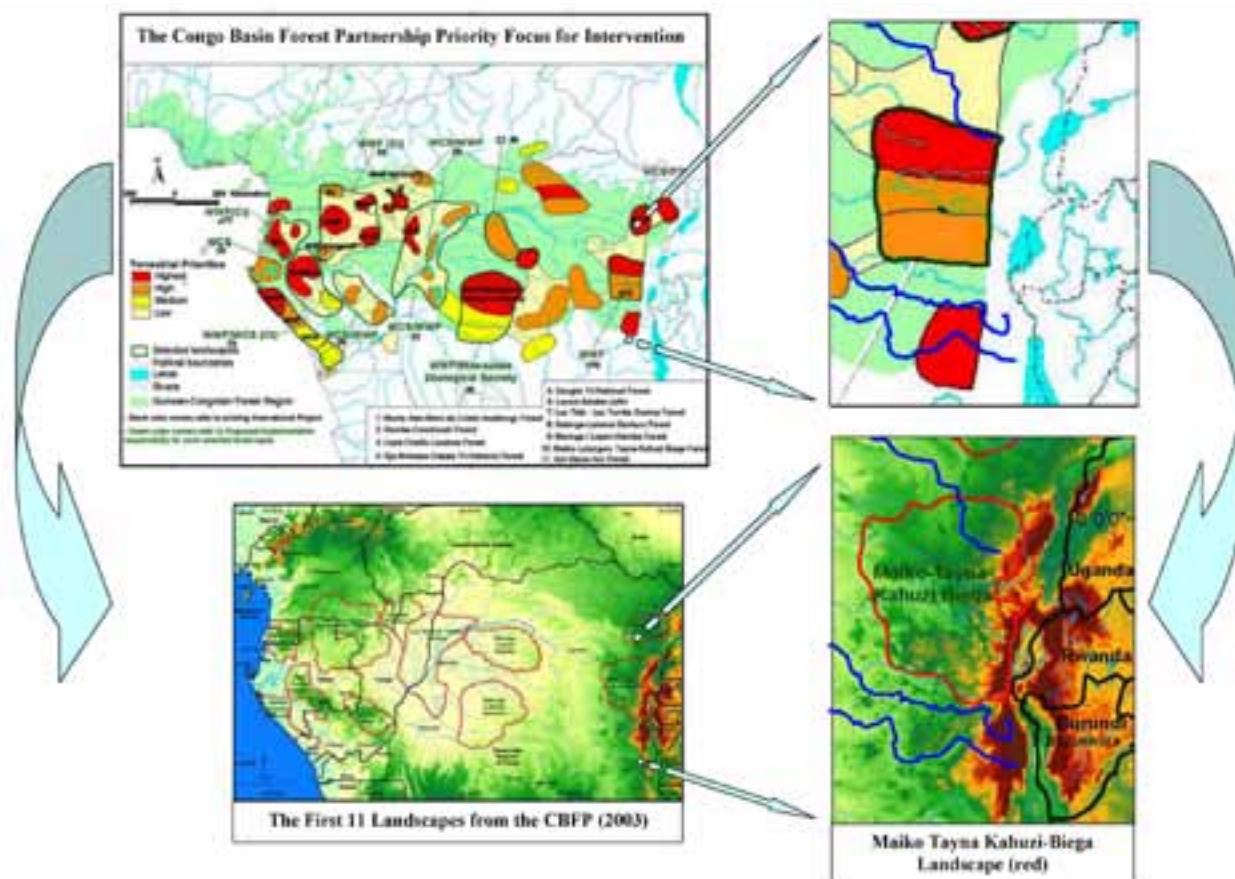
5 L'Objectif stratégique de CARPE II est de réduire le taux de dégradation forestière et de perte de biodiversité en soutenant au niveau local, national et régional, les capacités de gestion des ressources naturelles.

6 *US Forest Service Guide to Integrated Landscape Land Use Planning in Central Africa*, 2006, p. 3.

7 *United States Department of Agriculture*.

8 Les caractéristiques du Paysage Maiko Tayna Kahuzi-Biega sont décrites en détail dans «Les Forêts du Bassin du Congo : Etat des Forêts 2006», pp. 199-205.

Figure 1. Le développement de 11 zones prioritaires pour le bassin du Congo, issues de l'atelier qui s'est tenu au Gabon en 2000, sponsorisé par le WWF. Ces zones prioritaires sont devenues des «Paysages» officiels (ci-dessous) et furent spécifiquement ciblées pour recevoir un financement substantiel destiné à la gestion et à la conservation des ressources. Le Paysage Maiko Tayna Kahuzi-Biega est montré à droite, d'abord en tant que zone prioritaire, ensuite sous sa configuration de Paysage.



Depuis le démarrage de CARPE II en octobre 2003, *Conservation International* (CI) a amené un consortium de partenaires internationaux et nationaux⁹ à soutenir financièrement

et techniquement la conservation de l'environnement et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, et à assurer le renforcement de capacités en matière de gestion des ressources naturelles. L'élaboration en cours d'un plan d'ensemble d'aménagement du paysage a été d'une importance fondamentale pour ces efforts, étayée par un processus par lequel CI et des partenaires ont conçu des macro-zones pour ce paysage en suivant les directives du Service forestier des Etats-

Unis (USFS), qui «... [étaient basées sur] l'expertise acquise par l'USFS en gérant de vastes paysages boisés polyvalents aux Etats-Unis..., et [grâce à laquelle] l'USFS a tenté... d'adapter ces directives au contexte spécifique de l'Afrique centrale et aux besoins des partenaires de mise en œuvre et des organismes publics présents dans la région¹⁰». Dans ce chapitre, par le biais des leçons que nous avons apprises, nous décrivons comment la méthodologie de l'USFS concernant les macro-zones a été adaptée au contexte d'un paysage de l'est de la RDC.

9 Les partenaires internationaux de CI sont le WWF, le *Dian Fossey Gorilla Fund International* (DFGI), le *Jane Goodall Institute* (JGI), *Innovative Resources Management* (IRM), et la *Wildlife Conservation Society* (WCS). Les partenaires locaux sont les autorités nationales responsables de la faune sauvage au Ministère de l'Environnement, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN); une fédération locale d'ONG impliquées dans la conservation et le développement, l'Union des associations de conservation des gorilles pour le développement communautaire à l'Est de la République démocratique du Congo (UGADEC); une ONG emblématique qui a lancé la conservation communautaire dans la région, le Projet de Réserve communautaire de gorilles de Tayna; et une université communautaire qui délivre en trois ans un diplôme de biologie de la conservation, le Centre de Tayna

de Biologie de la Conservation (TCCB). La GTZ (*Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*) est aussi un partenaire de ce paysage.

10 Voir note 6.

2001 – 2003 : Le contexte de zonage pré-CARPE pour le Paysage de MTKB

Certaines activités de référence s'étaient déroulées dans ce paysage avant le début de CARPE II en octobre 2003. Étaient déjà en place deux zones d'aires protégées autorisées par le gouvernement, les Parcs Nationaux (PN) de la Maïko et de Kahuzi-Biega, dont l'enregistrement a paru dans le journal officiel au début des années 1970, mais les guerres civiles qui ont commencé en 1996 avaient eu pour conséquence que tout le PN de la Maïko et la majeure partie de celui de Kahuzi-Biega (le secteur de basses-terres, Figure 3) n'étaient plus des parcs que « sur le papier ». La GTZ⁹ avait appuyé les efforts de conservation de l'ICCN dans le secteur montagneux du PN de Kahuzi-Biega (près de 10 pour cent de la superficie du parc) pendant plus de deux décennies et y avait maintenu une présence pendant les guerres civiles en RDC. Par contre, le PN de la Maïko n'avait jamais bénéficié d'un appui international depuis ses débuts en 1970, bien que WCS⁹ y ait mené des études au début des années 1990, avant la guerre civile.

Outre ces zones de parcs nationaux, DFGFI appuie aussi financièrement et techniquement le programme communautaire de conservation dans ce paysage depuis 2000¹¹. Ce programme a démarré avec la Réserve de gorilles de Tayna (Figure 3, zone en orange), mise en marche par des Chefs traditionnels congolais en 1998, pendant la guerre civile, avec pour catalyseur Pierre Kakule Vwirasihikya, un ancien gardien de l'ICCN. Kakule et deux chefs (Mwami Stuka et Mwami Mukosasenge) ont noué des contacts et signé un partenariat avec DFGFI et, avec son appui, ont lancé une initiative centrée sur l'élaboration d'un plan d'utilisation des terres dans leurs territoires (Collectivités des nations

Figure 2. Evolution des modifications de la limite du Paysage de Maïko Tayna Kahuzi-Biega, de la première limite tracée en 2003 (en noir) à la plus récente, en 2007 (en rouge). Voir l'explication dans le texte.

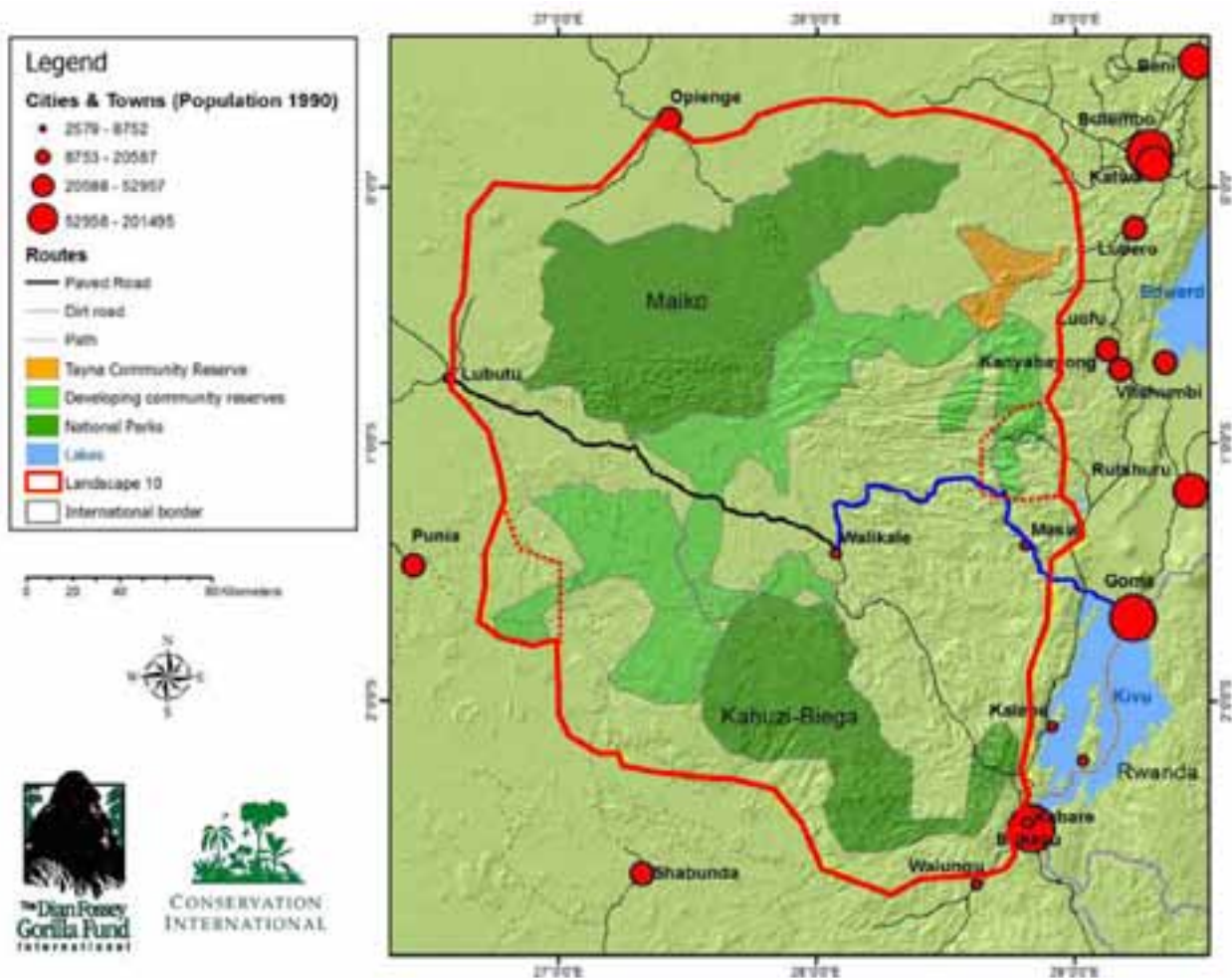


Batangi et Bamate, Figure 6, aire A) qui en harmoniserait la conservation et le développement. En 2002, treize chefs de villages ont ratifié ce plan, après qu'une cartographie participative eut délimité une réserve naturelle et une zone de développement économique. Ils ont profité du Code forestier réformé de la RDC qui autorise les réserves privées pour adresser leur première

demande au gouvernement. En 2002, le gouvernement de la RDC a officiellement reconnu la Réserve de gorilles de Tayna par une Déclaration du ministère de l'Environnement, qui a défini une zone centrale de protection de 900 km² bénéficiant d'une protection complète. Ce modèle, qui comprenait un certain nombre d'incitants pour le développement, a si bien réussi

¹¹ Soutenu en partie par la U.S. Congressional Gorilla Directive financée par USAID.

Figure 3. Les zones du paysage au cours de la phase de démarrage, 2003-2005. La zone en GRNBC de l'UGADEC est en vert clair. La Réserve Naturelle de Tayna, qui fait partie de la zone de l'UGADEC, est en orange. Les lignes en pointillés rouges représentent les modifications mineures qui ont été apportées à la limite originale du paysage, afin d'y inclure des aires en GRNBC de l'UGADEC.



qu'en 2002, six autres associations communautaires (formées comme des ONG séparées) se sont jointes à la Réserve de Tayna et ont créé une fédération politique appelée UGADEC⁹. L'UGADEC se donne pour objectif d'établir un corridor de réserves communautaires semblables d'une superficie de plus de 10000 km², en créant un corridor biologique entre les PN de la Maiko et de Kahuzi-Biega (Figures 3 et 6).

Ainsi, en 2002, avant le début de l'appui de CARPE dans le paysage,

d'importants travaux de zonage avaient déjà été effectués par des parties prenantes locales, dans le cadre d'un programme de conservation soutenu par DFGFI. Pour ce qui est de la Réserve de Tayna, une communauté locale était déjà opérationnelle, à savoir un groupe de GLRN qui avait déjà reçu son statut d'ONG auprès du gouvernement. Par des études sur le terrain et de la cartographie participative, le groupe de Tayna avait identifié une zone montagneuse intacte, boisée, avec seulement quelques habitants locaux, qui

hébergeait une importante population de gorilles et de chimpanzés ainsi que 12 autres espèces de primates, des éléphants des forêts, des okapis et des paons du Congo. Les communautés de Tayna ont opté pour une protection totale de cette zone centrale de 900 km² et ont obtenu du ministère de l'Environnement une déclaration qui en faisait une réserve naturelle. De plus, dès avant l'appui de CARPE, la fédération de l'UGADEC, composée de sept ONG locales, était déjà opérationnelle en tant que groupe de GLRN cherchant à reproduire le

Leçon apprise 1 : Tirer parti des initiatives locales en cours et adapter la planification de l'aménagement du paysage et le zonage aux contextes et aux aspirations locaux actuels. Dans ce cas particulier, le zonage de la gestion des ressources était déjà réalisé par sept communautés locales qui avaient élaboré une méthodologie avec une ONG internationale (DFGFI); sa mise en œuvre était déjà en cours dans le cadre d'un processus largement piloté par des parties prenantes locales. Ces groupes locaux s'étaient organisés en une grande fédération, et grâce à un agrandissement d'échelle du processus participatif de cartographie à partir d'un programme vedette (Tayna), ils étaient déjà en train d'identifier les zones de conservation et de développement dans leurs aires communales. Ce travail de zonage terminé, il a été absorbé par la planification de l'aménagement du paysage et des macro-zones.

- le réseau de parcs nationaux et d'aires protégées est établi et maintenu dans les paysages;
- la gestion communautaire locale des forêts, d'autres ressources et de l'agriculture durable renforce les moyens de subsistance locaux;
- les politiques et les lois appuient la GLRN, la décentralisation et la gestion au niveau local;
- le renforcement des capacités de la société civile et du secteur des ONG leur permet de s'engager dans des plaidoyers; et
- les ressources humaines sont développées pour une gestion améliorée des ressources naturelles.

En 2003, lorsque CI a commencé à diriger le partenariat pour ce Paysage, deux zones de parcs nationaux (AP) et la zone de GLRN de l'UGADEC (y compris la Réserve de Tayna) étaient en place mais, plus important, ces

zones n'avaient bénéficié que d'un très faible appui financier et technique (à l'exception de la Réserve de Tayna) et, par conséquent, il y avait peu de compétences administratives et en ressources humaines en place. Il aurait donc été presque impossible, au cours de dans cette première phase, d'étendre ou d'affiner le macro-zonage, ou d'élaborer des plans de gestion à long terme pour toutes les zones¹². Pour pallier cette insuffisance de compétences, au cours des deux premières années, l'appui du CARPE a été orienté vers l'engagement et la formation de personnel de terrain et de direction, vers la fourniture d'appui infrastructurel et la formation, afin de développer des compétences administratives et de satisfaire les besoins en équipements de base pour les parcs nationaux et le personnel de l'UGADEC, et vers la réalisation de la première collecte systématique de données biologiques et socio-économiques (les sous-résultats intermédiaires mentionnés plus haut).

modèle de la Réserve de Tayna pour leurs communautés vivant entre les PN de la Maiko et de Kahuzi-Biega.

2003 – 2005 : l'appui de CARPE arrive dans le paysage, et les macro-zones sont concentrées au départ sur des aires protégées

CI a commencé à diriger ce paysage avec le début de l'appui CARPE IIA en octobre 2003 et a, en cette qualité, commencé à appliquer une méthodologie décrite dans la première version de la matrice CARPE de planification et de contrôle, constituée de trois Résultats intermédiaires (RI) : 1) les ressources naturelles sont gérées de manière durable; 2) la gouvernance des ressources naturelles est améliorée; et 3) le contrôle des ressources naturelles est institutionnalisé. La majorité des premières interventions pour ce paysage étaient focalisées sur plusieurs sous-résultats importants :

Leçon apprise 2 : Renforcer les capacités locales avant d'essayer de faire un macro-zonage général à l'échelle du paysage et une planification de l'utilisation des terres. La planification de l'utilisation des terres à l'échelle du paysage et le macro-zonage pourraient ne pas commencer en réalité avant que les institutions locales aient mis en place des ressources humaines, développé des compétences administratives et acquis les infrastructures et les équipements de base pour entamer leurs opérations par une planification provisoire à court terme. C'est pour cela que les deux premières années du programme CARPE ont été consacrées au développement de ces capacités au profit du personnel de deux zones de parcs nationaux ainsi que pour le personnel d'une grande zone de gestion communautaire des ressources naturelles formant un corridor entre les parcs nationaux. Des réunions sur le paysage ont rassemblé des partenaires et des acteurs institutionnels locaux dans le but de mieux comprendre l'approche à l'échelle du paysage.

Par nécessité, la planification de la gestion de ces zones a pris la forme d'une mise en œuvre et d'un suivi de plans intermédiaires annuels, et les interventions dans les paysages se sont concentrées sur les trois grandes macro-zones existantes : le PN de la Maiko, le PN de Kahuzi-Biega et la zone de GLRN de l'UGADEC (Figure 3, y compris la Réserve de Tayna). Pour cette dernière zone, l'accent a d'abord été mis sur l'identification et le développement des zones centrales de protection qui étaient en train d'être transformées en réserves communautaires, et la cartographie de CARPE a reflété cet accent mis sur le développement du réseau d'AP pour le paysage (Figure 3)¹³.

¹² A l'exception de la Réserve de Tayna qui a développé une planification de gestion à long terme au cours des deux premières années du support de CARPE.

¹³ Malgré le fait que les collectivités entourant la zone de protection centrale proposée de l'UGADEC (Figure 6) participaient activement au programme de conservation communautaire.

2006 : les macro-zones de GRNBC sont étendues et mieux définies avec la création de deux nouvelles aires protégées

Au début de 2005, la méthodologie de l'USFS par rapport aux macro-zones a été introduite dans la trousse à outils de CARPE. Cette fois-ci aussi, d'importantes capacités avaient été développées pour le personnel ICCN des deux PN et celui de la fédération de l'UGADEC. Les acteurs internationaux et locaux du partenariat dirigé par le CI se retrouvaient régulièrement pour discuter des activités au niveau du paysage et évaluer comment leurs activités dans chacune des macro-zones devraient évoluer ensemble dans la région plus vaste couverte par le Paysage.

En avril 2006, l'UGADEC a atteint un moment décisif. Un second projet de réserve naturelle, la Réserve de Kisimba-Ikobo (970 km², Figures 4-6) est arrivé au bout du processus nécessaire pour demander le statut de réserve naturelle, et dans les discussions entre l'UGADEC et le Ministère de l'Environnement, il a également été décidé que la Déclaration de la Réserve de Tayna de 2002 devrait être réaménagée. Les deux déclarations de « Réserve Naturelle » ont été publiées (republiée dans le cas de Tayna), mais il faut noter que chacune était accompagnée d'un contrat de gestion entre l'ICCN et le projet de l'ONG locale représentant la Collectivité et les pouvoirs coutumiers. Dans cet accord juridique, l'ICCN sous-traitait la gestion de la réserve à l'ONG locale, avec plusieurs conditions de cogestion que devait remplir la communauté locale. En réalité, deux zones d'aires protégées s'étaient développées à partir d'une zone de GLRN (la fédération de l'UGADEC) et le partenariat pour le Paysage a réalisé que le macro-zonage devrait

refléter cette évolution dans le zonage (comparer les Figures 3 et 4, par exemple).

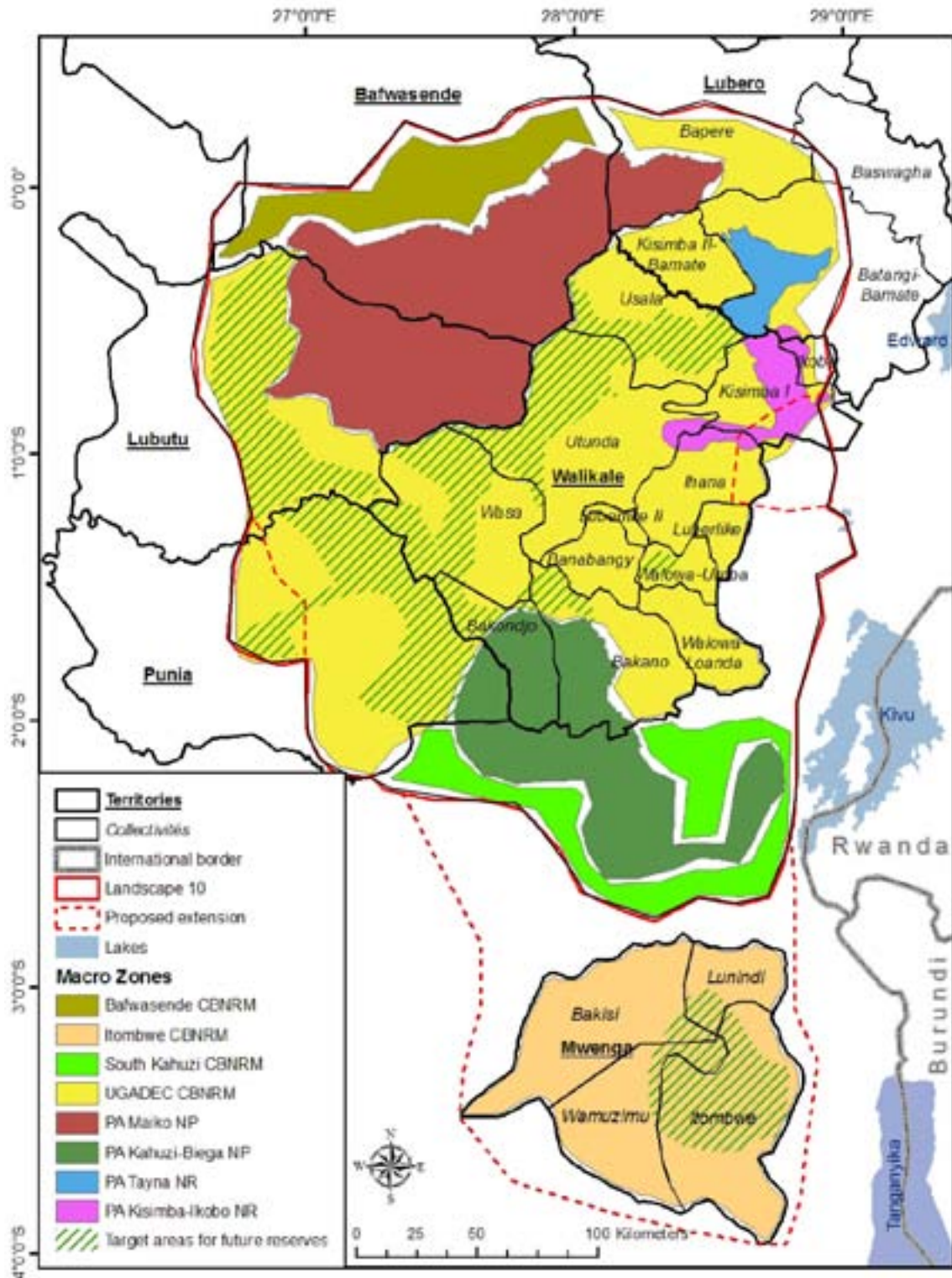
Pour marquer ce passage d'une zone de GLRN à une zone d'AP, le partenariat pour le Paysage a formulé plusieurs recommandations pour le macro-zonage qui furent approuvées par les partenaires locaux, envoyées ensuite à l'équipe de gestion CARPE/USAID, approuvées et intégrées dans la planification de l'aménagement à l'échelle du paysage. D'abord, pour refléter le statut d'Aires Protégées autonomes des réserves de Tayna et de Kisimba-Ikobo, chacune avec son propre régime de gestion (en dépit du fait qu'elles sont membres de la fédération de l'UGADEC), le partenariat pour le Paysage a assigné à chacune un statut séparé d'AP, pas différent de celui des PN de la Maiko et de Kahuzi-Biega. Ceci fut reflété dans la carte des macro-zones de 2006 (Figure 4). L'équipe de planification a soutenu que cela faciliterait l'élaboration des plans de gestion individuels pour Tayna et Kisimba-Ikobo, qui incluraient au bout du compte des micro-zones telles que des sites de stations, des routes d'écotourisme, des routes de patrouille, etc.

A l'extérieur des deux zones centrales de protection de ces deux nouvelles réserves, toutefois, se trouvaient les communautés à proprement parler de chaque *collectivité*, régies par les pouvoirs coutumiers finançant et gérant les réserves (voir Figure 6, Aires A et C pour ces deux réserves). Le partenariat pour le Paysage a compris que ces communautés avaient besoin de plans de gestion des ressources pour gérer les ressources naturelles de façon durable à l'extérieur des zones centrales de protection de leurs réserves, et il a décidé que la fédération de l'UGADEC était à l'époque la meilleure structure de

Leçon apprise 3 : Dans un vaste paysage dynamique, les macro-zones ne sont pas des entités statiques, et quand la planification va s'affiner, beaucoup de ces zones évolueront. En appliquant la méthodologie des macro-zones de l'USFS pour les Aires protégées (AP) et les zones de Gestion locale des ressources naturelles (GLRN), l'approche de macro-zonage pour ce paysage a dû tenir compte du fait qu'un type de zone évoluait vers un autre : certaines unités de GLRN étaient (et sont encore) en train de créer des AP, qui seraient ensuite intégrées dans le réseau national d'AP gérées par les communautés locales et l'organisme public en charge de la faune, l'ICCN. Ainsi, une portion d'une unité de GLRN pourrait devenir une AP, alors que le reste resterait une GLRN. La nouvelle AP et la GLRN devraient être considérées comme des macro-zones séparées, censées développer leurs propres plans de gestion spécifiquement adaptés à leurs contextes.

gouvernance communautaire pour fournir cette planification de la GLRN. Ainsi, en suivant les limites des *collectivités* qui forment l'UGADEC, c'est-à-dire ces communautés qui cherchent encore à développer et publier à l'Officiel des réserves naturelles d'après le modèle de Tayna ainsi que les *collectivités* gérant les Réserves Naturelles de Tayna et de Kisimba-Ikobo, l'Equipe de planification du paysage a identifié une vaste aire comme étant la GLRN de l'UGADEC (Figures 4 et 5). Il était entendu qu'étant donné que chacune des *collectivités* de l'UGADEC a finalement développé et créé sa propre réserve, un nouveau statut de macro-zone d'AP devrait être octroyé à chacune desdites réserves. En outre, chaque *collectivité* développerait en fin de compte ses compétences au sein de l'UGADEC et développerait également des macro-zones séparées de GLRN suivant les limites de son unité de gouvernance coutumière. Ainsi, dans

Figure 4. En 2006, furent développées toute une série de macro-zones plus complètes qui : 1) incluaient l'extension de la GRNBC d'Itombwe; 2) incluaient les Réserves Naturelles de Tayna et de Kisimba-Iboko, comme aires protégées nouvellement créées (en bleu et bleu lavande); et 3) élargissaient les limites de la GRNBC de l'UGADEC aux communautés (en jaune) impliquées dans le développement de réserves naturelles semblables à celle de Tayna (vert ombré).



un sens, pour ce paysage, en 2006, la macro-zone de l'UGADEC pouvait être considérée comme une « supra macro-zone », en ce sens qu'elle était une zone où les communautés avaient besoin d'une planification de la gestion des ressources naturelles (en plus de leur planification des AP pour les réserves naturelles), et la première étape serait de la faire ensemble dans leur fédération de l'UGADEC, avant l'évolution attendue vers des AP séparées et des zones de GLRN sur la base des limites traditionnelles des collectivités (reflétées dans la carte des macro-zones de 2006, Figure 4 et affinées dans les versions les plus récentes de 2008, Figures 5 et 6).

Ainsi, de 2003-2005 à 2006, le partenariat pour le paysage a élargi ses centres d'intérêt en passant des AP et des zones centrales de protection de l'UGADEC (Figure 3) à une vision plus complète des zones de GLRN de l'UGADEC (Figure 4, zone en jaune). Le partenariat a évalué ses activités avec les aires périphériques des parcs nationaux hors de la zone de l'UGADEC et a conclu que nous avons peut-être abordé un angle quelque peu trop centré sur l'aspect aire protégée. C'est-à-dire qu'au cours

des deux premières années, les moyens de subsistance et l'aide au développement destinée aux communautés périphériques des parcs nationaux furent conçus dans l'optique du travail en zones tampons, et furent développés et gérés par le personnel ICCN des parcs Nationaux et leurs partenaires internationaux, comme par exemple, la construction de la route et d'un pont à l'extérieur du secteur nord-est du PN de la Maiko (Figure 4, zone olive, Bafwasende) ou la réalisation de projets de subsistance adjacents au secteur de montagne du PN de Kahuzi-Biega (Figure 4, zone en vert, sud-Kahuzi). Bien que ceci ait eu pour avantage de susciter de la bonne volonté envers les parcs nationaux contrôlés par l'Etat, il n'a pas réussi à développer une capacité plus pointue chez les communautés locales, pour gérer leurs propres ressources naturelles à proximité des deux parcs nationaux. Suivant cette logique, l'équipe de planification du paysage a conclu que ces zones devraient être identifiées comme des zones de GLRN, et deux macro-zones supplémentaires ont été ajoutées au Paysage Bafwasende et Kahuzi-Sud (comparer les Figures 3 et 4). Le partenariat pour le paysage a cru que la création de ces zones de GLRN concentrerait mieux l'attention sur les besoins des communautés de ces zones, plutôt que de rester dans une perspective où ces zones étaient vues comme des projets de zone tampon uniquement liés à la présence des parcs nationaux. Il était également compris que ces nouvelles zones de GLRN étaient des « supra macro-zone » en ce sens qu'on s'attendait à ce que les communautés ou *collectivités* individuelles au sein de chaque zone s'organisent elles-mêmes finalement et créent des macro-zones plus petites, bien définies, pour lesquelles des plans de gestion seraient élaborés (voir plus bas).

2006 : Le Massif d'Itombwe est incorporé au Paysage et la Réserve Naturelle d'Itombwe est créée

La région des montagnes d'Itombwe au sud du PN de Kahuzi-Biega (Figure 2) est une région de biodiversité importante au niveau mondial pour les oiseaux, les mammifères et les reptiles, et une grande priorité y a été accordée pour l'intervention en vue de la conservation à la Conférence de Libreville de l'an 2000 (Figure 1). Comme ces montagnes constituaient également une bonne portion de l'écorégion du Rift Albertin (RA), à l'est (zones au-dessus de 1500 m, Figure 2), la première limite du Paysage de MTKB a exclu Itombwe, en supposant que les interventions en vue de la conservation là-bas pourraient être financées par d'autres initiatives plus focalisées sur le RA. Après le démarrage de CARPE dans ce paysage, cependant, il est bientôt devenu évident que la situation du Massif d'Itombwe en RDC et sa proximité avec le Paysage plaident pour des interventions de conservation en tandem avec le reste des interventions dans le paysage, en particulier avec le programme du WWF pour le Kahuzi-Biega. Le WWF a démarré un programme de conservation participative pour Itombwe (soutenu par des inventaires de biodiversité effectués par WCS⁹) et a demandé en 2006 que la région d'Itombwe soit officiellement reconnue comme une partie du Paysage de MTKB. L'agrandissement d'Itombwe a été officiellement reconnu par CARPE en 2006 et il a été ajouté comme une zone de GLRN dans la carte des macro-zones de 2006 (Figure 4). Cela a porté la superficie du paysage à un peu plus de 10 millions d'hectares (10601316 ha).

Vers la fin de 2006, l'ICCN et les communautés locales, soutenus par le WWF, ont réussi à obtenir du Ministère de l'Environnement une déclaration créant la Réserve Naturelle d'Itombwe (Figure 6). Contrairement au modèle de réserve naturelle de

Leçon apprise 4 : Les macro-zones de GLRN ne sont pas simplement des zones tampons pour les parcs nationaux ou d'autres aires protégées. L'appui technique et financier pour le développement des compétences en vue d'une gestion locale des ressources naturelles ne devrait pas, quand et s'il est disponible, être perçu comme des projets conçus et livrés par l'intermédiaire du personnel des parcs nationaux en service dans des « zones tampons » ou des aires protégées, mais devrait plutôt être focalisé sur les communautés environnantes dans le but de renforcer leurs capacités de gérer leurs ressources naturelles.

Tayna et Kisimba-Ikobo dans lequel la délimitation de la zone centrale de protection a été achevée par les communautés locales avant de demander une Déclaration ministérielle, la Déclaration de la Réserve d'Itombwe a prévu la création ultérieure d'une zone centrale de protection : elle a précisé que le processus de détermination des limites finales de la réserve et des zones qu'elle comprendrait, telles que des zones centrales totalement protégées, des zones mixtes et d'autres zones consacrées au développement, serait mis en œuvre par de futures consultations avec les communautés locales. Comme aucune zone centrale de protection n'avait été définie dans la Déclaration sur la Réserve d'Itombwe, le partenariat pour le paysage a choisi de la conserver comme une macro-zone de GLRN pour des fins de planification du paysage, mais comme dans le cas de la GLRN de l'UGADEC, il s'attend à ce qu'une macro-zone d'une AP et une ou plusieurs zones de GLRN évoluent dans l'avenir.

2007 : Ajustement des limites des paysages et des macro-zones pour refléter les unités politico-administratives et extension du macro-zonage à l'intégralité du paysage

En 2007, avec le démarrage de CARPE IIB, le partenariat pour le Paysage (consortium à cette phase) a commencé à passer en revue le concept de planification de l'aménagement des terres à l'échelle du paysage avec les autorités locales et provinciales. Il est devenu évident que les limites de notre paysage qui avait été conçu au départ comme une entité biologique traversaient un certain nombre d'unités politico-administratives (y compris quatre provinces). Le Consortium a en conséquence réévalué les limites du Paysage 10, ainsi que ses huit macro-zones, sur la base d'un nouveau critère dont l'objectif était d'améliorer le zonage pour ce Paysage, tout

Leçon apprise 5 : Si les limites des macro-zones et des paysages respectent celles des unités administratives gouvernementales aussi fidèlement que possible, le plan d'aménagement du paysage aura de fortes chances d'être accepté par les autorités publiques à tous les niveaux. Les limites d'une macro-zone basées simplement sur des caractéristiques écologiques qui traversent une *collectivité* ou un *groupement* (unités locales de gouvernance) non seulement ne sont pas bien comprises par les autorités publiques, mais elles vont à l'encontre du concept de la gestion communautaire des ressources naturelles, selon lequel on s'attend à ce que tous les membres d'une communauté participent à l'élaboration des plans pour la gestion de leurs ressources naturelles.

en facilitant dans le même temps l'acceptation de l'approche à l'échelle du paysage par les décideurs politiques locaux, régionaux et du gouvernement national : les limites du Paysage et des macro-zones seraient ajustées pour se conformer aux unités administratives publiques dans la mesure du possible (c'est-à-dire les limites des provinces, des territoires, des *collectivités* et des *groupements*).

Le Consortium a estimé que ceci serait la meilleure façon de faciliter l'acceptation de l'approche par paysage et par macro-zones par les entités publiques à tous les niveaux (national, provincial et local), en s'assurant que les limites seraient compréhensibles pour le gouvernement sur la base des unités administratives qu'il connaissait très bien. Comme ces changements ont en réalité élargi les limites actuelles basées en grande partie sur des critères biologiques, l'extension n'a nullement empiété sur les objectifs biologiques ou de conservation. Le Consortium a estimé que cette approche améliorerait considérablement la gouvernance et la gestion à long terme des ressources

naturelles à tous les niveaux (y compris celui des communautés locales) et assurerait que ces unités resteraient logiques dans l'avenir. Plus important encore, cette approche minimise les revendications concurrentes entre les unités locales de gouvernance et en leur sein. Par exemple, si une macro-zone de GLRN est créée autour d'une caractéristique écologique, tel un bloc forestier, et que cette zone chevauche deux groupements, il y a de fortes chances que ces derniers fassent des revendications concurrentes sur les ressources qui en seront issues sauf si les deux sont associés à leur partage. De même, si le bloc forestier ne couvre que 50 pour cent d'un groupement, le fait de s'assurer que la macro-zone de GLRN couvre tout le groupement évitera des revendications internes selon lesquelles les ressources visées dans la gestion des ressources naturelles n'iraient qu'aux membres proches de la forêt, plutôt qu'à tous les membres du groupement.

Ces ajustements ont abouti à un léger agrandissement de la superficie du paysage (Figure 2, comparer les limites en vert et celles en jaune) et ont par conséquent agrandi également certaines macro-zones de GLRN pour suivre plus clairement les limites des groupements et des collectivités (comparer la limite ouest de la macro-zone de GLRN de l'UGADEC, Figures 4 et 5).

En révisant les limites du paysage, le Consortium a simultanément évalué toutes les interventions dans ce paysage et a pensé qu'il était essentiel pour le processus de planification de l'aménagement du paysage de procéder à une désignation des macro-zones pour toutes les aires du Paysage (comparer les Figures 4 et 5). Par exemple, en suivant cette approche et en respectant les limites des unités administratives, nous avons également agrandi la macro-zone de GLRN de Kahuzi-Sud (comparer la carte de la

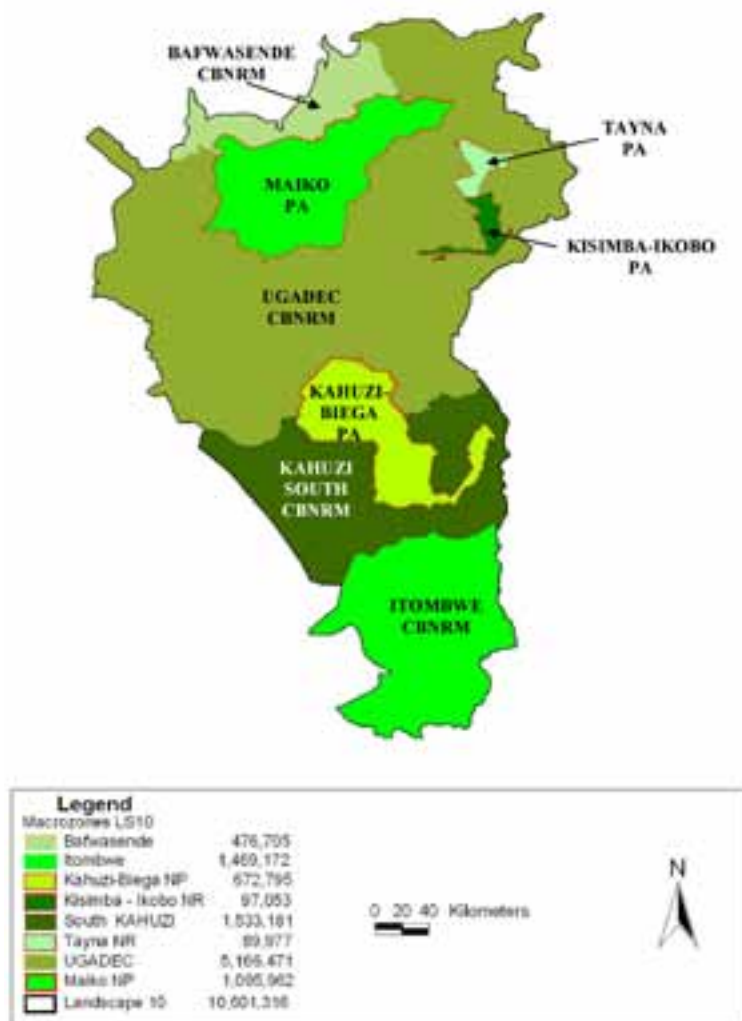
macro-zone de 2006 à celle de 2007, Figures 4 et 5).

Il est important de relever que ces désignations de macro-zones n'impliquent pas que des ressources financières sont désormais disponibles pour toutes les zones ou qu'elles représentent un changement dans les domaines d'intervention et de responsabilité sous le financement CARPE (et le financement de contrepartie fourni par les partenaires). Elles représentent plutôt des zones cibles pour de futures interventions et, pour les besoins du plan

d'aménagement du paysage, elles indiquent que la planification de la GLRN sera nécessaire pour toutes les zones d'aires non protégées dans le Paysage. A titre d'exemple, sous le financement soutenu par CARPE, un partenaire dans le paysage, le WWF, mène actuellement des interventions dans la macro-zone de GLRN de Kahuzi-Sud. Au début du programme CARPE, celle-ci fut conçue au départ comme la zone tampon du Parc National de Kahuzi-Biega (Figure 4) et les premières interventions furent perçues sous l'angle de cette aire protégée globalement importante.

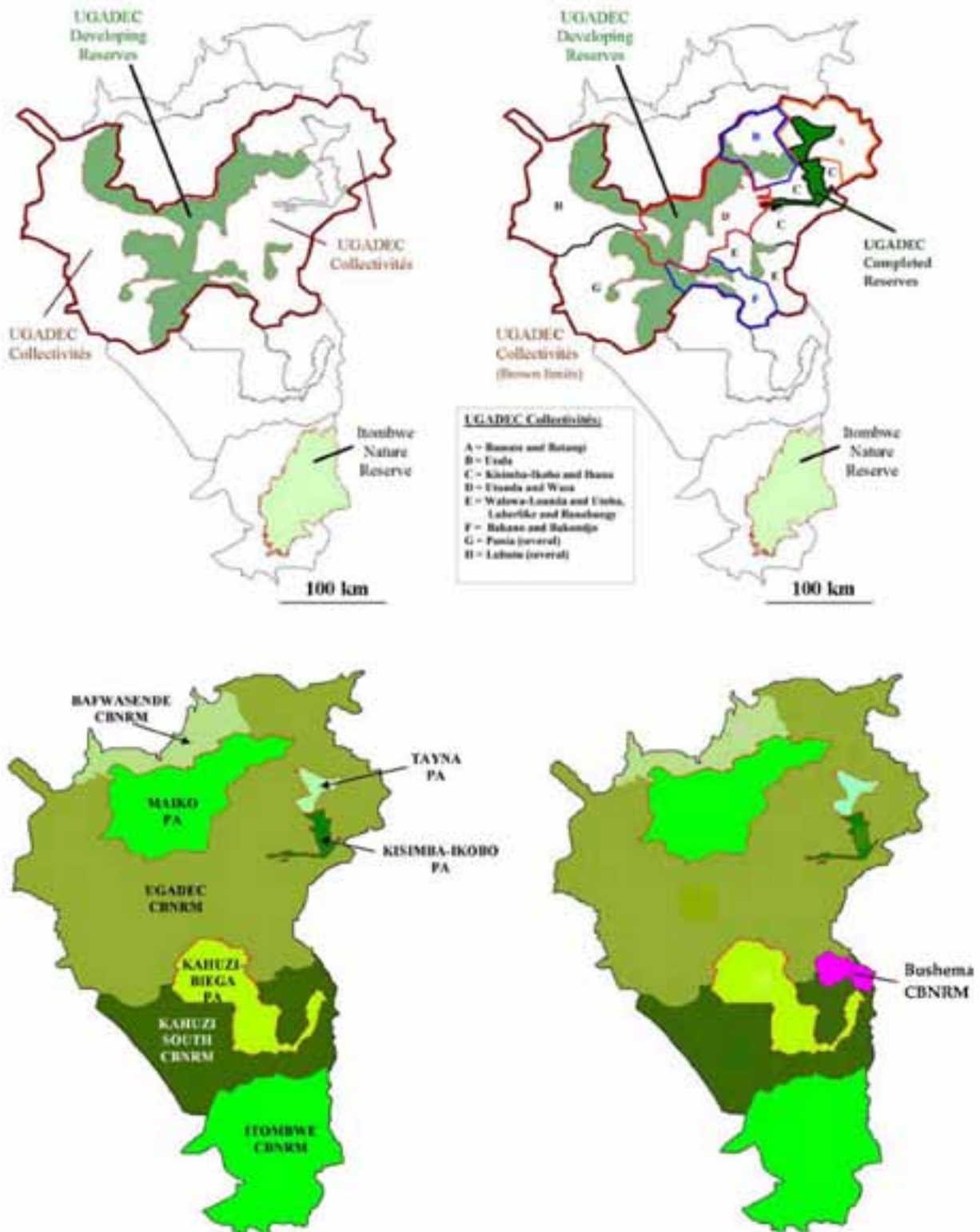
Avec un changement de perspective en 2006, devant le fait que les communautés périphériques du parc national auraient, à un certain moment, besoin de renforcer leurs capacités en matière de gestion communautaire des ressources naturelles (Figure 5), le WWF, avec des ressources limitées, a commencé à œuvrer dans une zone, la forêt de Bushema (Figure 6) qui, conformément aux limites des collectivités locales, a pu s'organiser elle-même en macro-zone de GLRN. Selon l'accord quinquennal actuel avec CARPE, il ne faut pas s'attendre à ce que le WWF (et le Consortium) étende son intervention à une zone de 1 533 181 ha, la nouvelle configuration de la zone de GLRN de Kahuzi-Sud (Figure 5). Malgré cela, le consortium soutient que la nouvelle configuration de cette zone, suivant les limites administratives, constitue le moyen le plus approprié pour progresser en partenariat avec les responsables publics. Ainsi, cette nouvelle zone (idéale) constitue une cible pour la

Figure 5. La configuration actuelle (2007) de huit macro-zones pour le Paysage. Les chiffres de la légende indiquent, en hectares, la taille de chaque zone.



Leçon apprise 6 : Un plan efficace d'aménagement du paysage est un guide pour les futures gestion et utilisation durables des ressources partout dans l'ensemble du paysage et, en tant que tel, avec la participation des parties prenantes, il devrait identifier les macro-zones pour la totalité du paysage. Compte tenu du fait que les macro-zones ont de fortes chances de changer et d'évoluer et, indépendamment de la disponibilité immédiate ou non de ressources financières et techniques, un plan d'aménagement du paysage, par le classement des macro-zones, devrait cibler toutes les aires dans un paysage pour des interventions futures. Dans le cas des zones de GLRN, ceci assure une série d'importants objectifs communautaires pour le gouvernement et les partenaires internationaux de sorte que ces communautés bénéficient finalement du renforcement des capacités pour pouvoir élaborer des plans de gestion des ressources.

Figure 6. Certaines macro-zones en GRNBC du Paysage sont en réalité des « supra-macro-zones » (voir le texte) dans la mesure où ce sont des zones où l'on s'attend à ce que des communautés individuelles s'y développent en macro-zones distinctes avec leurs propres plans de gestion. Les cartes ci-dessous montrent les huit collectivités (deux - H et G - sont des Territoires) qui composent la zone de l'UGADEC et la Réserve Naturelle d'Itombwe, et indiquent le développement de la macro-zone de la forêt de Bushema en GRNBC, dans la « supra-macro-zone » du Kahuzi-sud.



gouvernance en matière de ressources pour l'avenir, non une révision de nos responsabilités en tant que consortium sous financement CARPE. Cet exemple montre également l'utilité de l'utilisation de l'appellation de « supra macro-zone » pour la zone de GLRN de Kahuzi-Sud (voir également le débat ci-dessus sur la zone de GLRN de l'UGADEC, et la Figure 6), qui est une aire où des zones de GLRN formelles, plus petites, pourraient se développer sous la vision d'un plan d'ensemble d'aménagement du paysage.

Résumé

Comme l'a souligné de façon encourageante l'« historique » ci-dessus de l'évolution du macro-zonage dans ce paysage, le développement d'une série de macro-zones pour un plan global d'aménagement du paysage a clairement été un processus itératif et adaptatif. Premièrement, il a fallu que le processus absorbe et intègre d'importantes initiatives communautaires déjà en cours lorsque le partenariat dirigé par CI et appuyé par CARPE a commencé à œuvrer dans le paysage. Deuxièmement, lorsque le partenariat sous la direction de CI a commencé, alors qu'aucune institution publique ou communautaire locale n'avait les compétences pour ne serait-ce que démarrer les opérations, (exceptions: le secteur montagneux de Kahuzi-Biega appuyé par GTZ et Tayna appuyé par DFGFI), deux années approximativement ont été consacrées au renforcement de capacités locales et aux réunions avec les partenaires et les parties prenantes pour les familiariser avec les activités à l'échelle du paysage. Troisièmement, à mesure que la méthodologie de la planification de l'utilisation des terres a été intégrée dans le programme CARPE et que des groupes de GLRN de ce paysage ont commencé à créer des aires protégées reconnues officiellement, les macro-zones utilisées, qui étaient largement centrées à cette époque sur les aires

protégées, ont été redéfinies avec un accent beaucoup plus général sur les zones de GLRN. Quatrièmement, lorsque le processus de planification du paysage est venu d'une plus petite équipe de planification de projets et a été approuvé par les décideurs publics, il a fallu que les macro-zones soient ajustées pour refléter les limites des unités locales de gouvernance, tout en continuant à refléter des zones écologiques importantes. Et enfin, dans le but de fournir un plan global d'utilisation des terres, toutes les aires du Paysage ont été classées comme des macro-zones (ou au mieux comme des « supra macro-zones »).

L'une des plus importantes leçons apprises pour ce Paysage est que le processus de planification a dû introduire le concept selon lequel des portions d'un type de macro-zone, à savoir la zone de GLRN, se modifient et continuent à se transformer en aires protégées suite à des initiatives dirigées par des communautés locales. Le Consortium pense que le zonage devait refléter cela et il a par conséquent attribué à ces nouvelles aires le statut de macro-zones d'AP. Ceci a l'avantage de mettre l'accent sur l'élaboration d'un plan individuel de gestion pour chacune de ces AP qui, conformément à leur statut public de réserves naturelles gérées par les communautés et par l'organisme public en charge de la faune, leur permettrait de développer un plan de gestion identique à celui d'un parc national. Pendant ce temps, pour ce qui est de la zone de GLRN, la communauté peut unir ses efforts pour élaborer un plan de gestion qui prévoit une utilisation durable de ses ressources naturelles hors de l'aire protégée.

Depuis tout ce temps que le Consortium œuvre dans ce paysage, nous pouvons maintenant voir, avec le recul, que nous sommes passés d'une approche centrée sur les aires protégées à une autre plus complète qui tient compte des besoins actuels et futurs de

toutes les communautés vivant dans l'ensemble du paysage. Cette évolution a été catalysée par des apports de l'équipe de gestion de CARPE/USAID, parce que les résultats attendus (RI et Sous-RI) ont été adaptés et affinés et que de nouvelles méthodologies sont devenues disponibles pour nos boîtes à outils, comme cela a été par exemple le cas quand la méthodologie de la planification de l'utilisation des terres a contribué à affiner notre réflexion. Plus important encore toutefois, l'évolution de notre approche avait la plupart du temps pour catalyseurs nos partenaires locaux congolais qui, avec leur vision de l'utilisation et la gestion des terres et un désir de protéger leur important héritage biologique, ont favorisé de nombreuses révisions. Il serait peu honnête de prétendre que dès le début du programme, le partenariat pour le paysage a élaboré un plan d'ensemble d'utilisation des terres et l'a ensuite mis en œuvre, y compris le classement des macro-zones. En réalité, cela fut beaucoup plus un processus organique s'appuyant sur les apports et les idées venant de plusieurs sources, et la plus importante leçon apprise est peut-être que le processus prend du temps. Les questions de sécurité, la logistique complexe et coûteuse, un nouveau gouvernement national et même de nouvelles initiatives régionales de conservation, ainsi que des restrictions sur le plan des ressources financières et techniques, tout cela a contribué à freiner le processus. Mais, rétrospectivement, ce qui peut avoir semblé être des retards tout au long du processus peut avoir en fait fourni au consortium et à ses partenaires locaux un temps précieux pour évaluer, réfléchir, et répondre de façon appropriée aux défis de la tâche extrêmement complexe qu'est l'élaboration d'un plan durable pour la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles dans une région plus grande que la Belgique et les Pays-Bas réunis. 🙌

Etude de cas 2

Leçons apprises du Paysage du Trinational de la Sangha

Léonard Usongo

Introduction

En décembre 2005, les partenaires du paysage du Trinational de la Sangha (TNS) (à l'origine WWF, WCS, GTZ et le personnel des administrations forestières nationales du Cameroun, de la République centrafricaine (RCA) et de la République du Congo) ont tenu des réunions pour débattre des questions thématiques à incorporer dans le document du Plan d'utilisation des terres (PUT) du paysage du TNS. L'objectif du processus de concertation financé par CARPE/USAID était de permettre aux partenaires clés d'échanger leurs vues sur les meilleures stratégies à adopter pour aborder la multitude de défis liés à la conservation dans le paysage. Les réunions ont encouragé le dialogue et la collaboration en particulier parmi le personnel des administrations forestières nationales des trois pays. Le succès de la mise en œuvre du plan d'utilisation des terres dépend fortement du degré de collaboration entre les responsables des gouvernements nationaux tels que les conservateurs œuvrant ensemble pour combattre la chasse et le commerce de viande de brousse et pour aborder d'autres problèmes de conservation transfrontalière.

Pertinence du plan d'utilisation des terres

Le PUT fournit des directives générales de gestion pour l'exécution d'activités promouvant la gestion durable des ressources naturelles avec la participation des parties prenantes locales. Ce document décrit les types de végétation forestière et d'autres

caractéristiques biogéographiques, les utilisations des terres et les stratégies de gestion telles qu'appliquées par les différents acteurs dans les différentes parties du paysage du TNS. Il permet aux partenaires du TNS de communiquer avec d'autres parties prenantes de manière globale au sujet de la conservation et des questions de développement dans cet important paysage forestier. L'observation de l'ensemble du paysage forestier et de sa gestion du point de vue du développement durable donne une nouvelle idée de ce qui est en jeu à long terme.

D'abord, ce plan est un document ultramoderne qui décrit les types de végétation de la forêt du TNS, les utilisations actuelles des terres et les stratégies de gestion utilisées par les différents acteurs dans les différents segments du paysage. Il réunit les connaissances actuelles sur les types de végétation, les populations animales et leurs mouvements, les infrastructures routières et les campements humains, les plans et les calques de zonage de l'utilisation des terres, la gestion de la conservation avec l'implication des communautés locales environnantes, l'application de la loi et le développement des infrastructures. Ces paramètres clés sur l'utilisation des terres définissent le contexte de gestion du paysage et permettent d'identifier les points faibles de la gestion actuelle. Le plan vise à promouvoir la collaboration transfrontalière actuelle en décrivant des stratégies locales d'utilisation des terres et les problèmes de

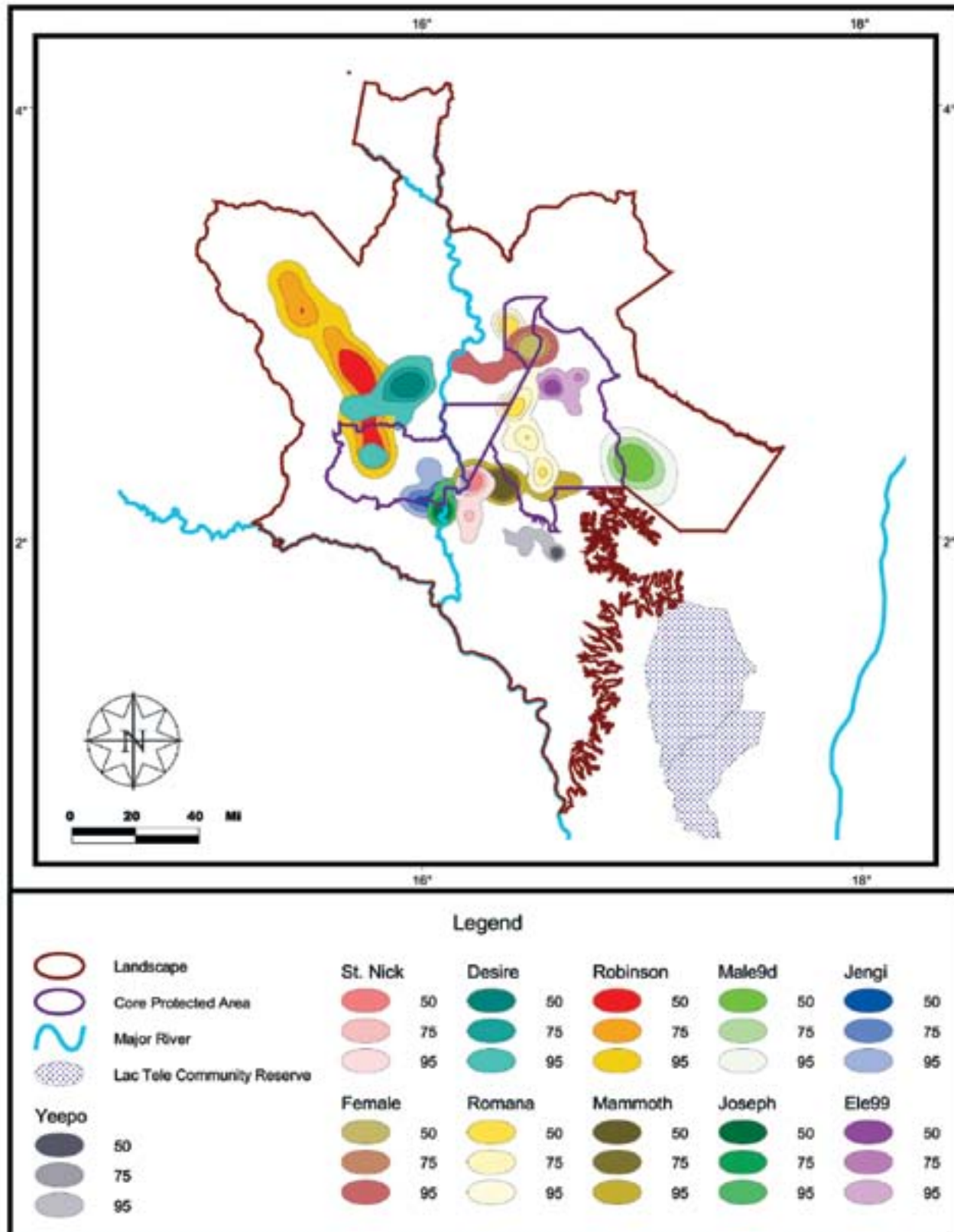
politique contenus dans la législation en matière de forêt et de faune, en particulier les questions liées aux droits (d'accès) à l'utilisation des terres des populations autochtones. En outre, ce document soutiendra des initiatives de financement à long terme telles que la création du Fonds fiduciaire du Trinational de la Sangha.

Enfin, l'existence d'un plan d'utilisation des terres fournit un support technique, institutionnel et politique pour le paysage du Trinational de la Sangha. En effet, le développement des PUT pour les paysages prioritaires dans le Bassin du Congo est l'un des éléments capitaux recommandés par la COMIFAC (Commission des ministres en charge des forêts en Afrique centrale) en vue d'améliorer la gestion des programmes de conservation transfrontaliers.

Vision pour le paysage du Trinational de la Sangha

La vision pour le paysage du TNS comporte les objectifs suivants : le TNS sera un paysage forestier où la faune peut se déplacer librement sans peur d'être chassée, comme illustré dans la Figure 1 qui montre les mouvements transfrontaliers d'éléphants de forêts munis de colliers émetteurs, dans leur domaine vital. Ce sera également un lieu où les droits des populations autochtones seront respectés et où les communautés locales et les populations autochtones seront en mesure de continuer à mener leur style de vie traditionnel, toutes les parties prenantes participant au développement

Figure 1. Modèles de domaine vital des éléphants



économique de cette zone dont elles tirent profit.

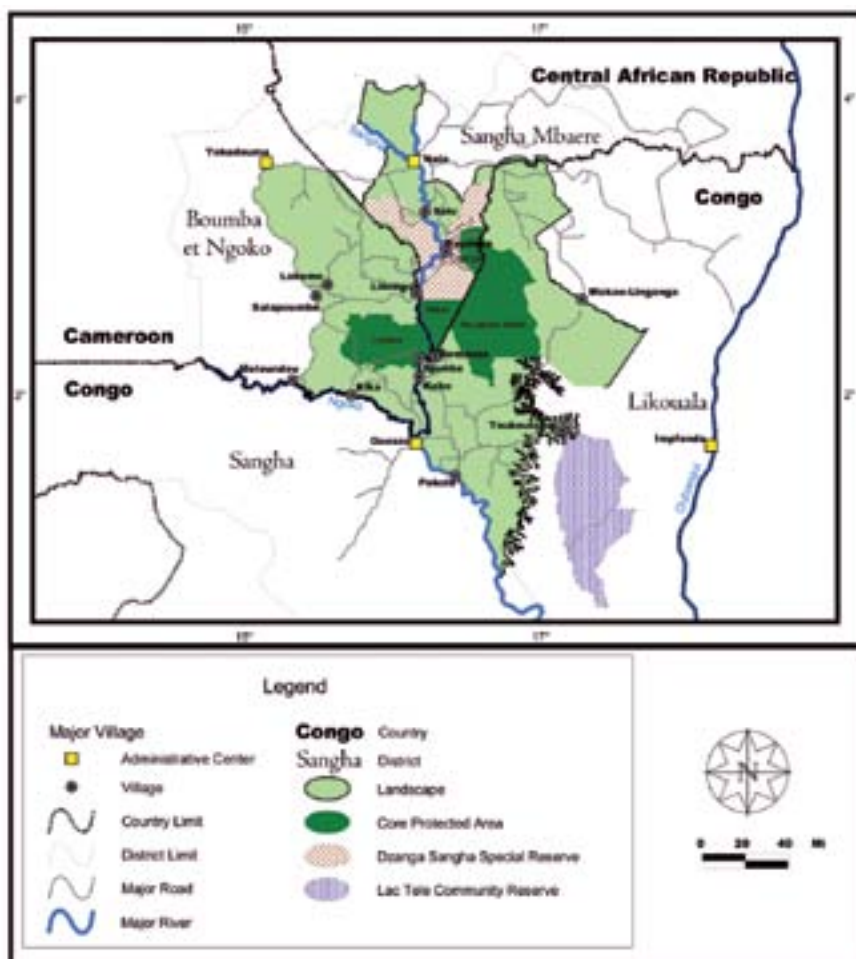
Un autre élément important de la vision de la gestion du TNS, c'est le fait de s'assurer que l'exploitation de la forêt et de la faune ainsi que la production agricole sont en équilibre avec l'environnement naturel et qu'elles constituent la base d'un développement durable à long terme dans la région. L'activité industrielle forestière est une composante clé de cet équilibre étant donné qu'elle procure des revenus durables et des emplois pour les économies des trois pays. De même, la faune est un atout capital, non seulement par sa valeur intrinsèque, mais également par sa contribution au développement local et aux moyens de subsistance des populations.

Le Paysage

Le paysage du Trinational de la Sangha comprend une zone centrale de protection dans laquelle les activités humaines sont soit interdites soit contrôlées et une zone périphérique dans laquelle se pratique une gestion participative et durable des ressources fauniques et forestières. La zone centrale de protection du Trinational de la Sangha comprend les Parcs Nationaux de Lobéké (République du Cameroun), de Dzanga-Ndoki (République centrafricaine) et de Nouabalé-Ndoki (République du Congo). La zone périphérique comprend des forêts de production, des concessions de chasse sportive, des zones communautaires de chasse et des aires agroforestières.

La superficie du TNS est d'environ 35 000 km² et est constituée de forêts de basses terres guinéo-congolaises riches en acajou africain et en grands mammifères. La forêt couvre encore quelque 95 pour cent de ce paysage, y compris les forêts marécageuses et les clairières naturelles. La forêt recèle d'importantes populations d'éléphants de forêt, de gorilles de

Figure 2. Caractéristiques administratives



plaine, de chimpanzés et de bongos. Alors qu'il y a une trentaine d'années la densité de la population humaine dans la région était faible, moins de 1 personne/km² en moyenne, elle est passée à environ 4-5 habitants/km². Les centres administratifs locaux se sont développés et, fait plus important encore, les sociétés d'exploitation forestière ont créé des campements relativement importants au cœur des forêts. La construction d'un dense réseau de pistes d'exploitation a davantage ouvert la région et a encouragé l'immigration dans cette zone riche en ressources naturelles. Une dynamique de développement sans précédent s'est créée dans le paysage du TNS.

Le processus de planification de l'utilisation des terres

Un accord formel de gestion participative a été signé par les trois gouvernements en 2000 et a été ratifié par la suite par leur parlement respectif. Cet accord constitue la base officielle du développement d'une vision générale et d'un PUT pour l'ensemble du TNS. Toutefois, le processus de planification de l'utilisation des terres a démarré il y a longtemps, lorsque les gouvernements ont commencé à octroyer des concessions forestières au milieu du xx^e siècle, ou même beaucoup plus tôt, quand les administrations coloniales française et belge ont attribué de vastes concessions

pour l'exploitation du caoutchouc. Le début de l'occupation humaine de la zone remonte à plusieurs siècles. De façon plus réaliste, nous pouvons dire que le processus de planification consciente de l'utilisation des terres a débuté dans les années 1980, quand des chercheurs qui effectuaient des études biologiques dans cette zone ont confirmé son importance pour la biodiversité et ont développé une vision pour la création d'une aire de conservation transfrontalière trinationale. Au cours des 20 dernières années, cette vision a été progressivement traduite en actions concrètes sur le terrain, avec des mécanismes institutionnels mis en place pour la coordination d'activités transfrontalières. Les différentes études réalisées ont contribué énormément à une meilleure compréhension des dynamiques écologique et sociale dans la région. La signature d'un accord trinational en l'an 2000 par les gouvernements du Cameroun, du Congo et de la RCA a fourni la plateforme institutionnelle indispensable pour la création du paysage du TNS. En remontant 15 années en arrière, on constate que des progrès énormes ont été accomplis dans le processus de mise sur pied d'institutions et de mécanismes de gestion du paysage TNS. Ci-après sont énumérées les étapes qui ont été franchies pour la création du paysage du TNS et le développement du plan d'utilisation des terres :

1985-1995 : Achèvement de diverses études biologiques et socioéconomiques dont les résultats montrent l'importance de la conservation du paysage du TNS ;

1999 : Organisation du premier sommet des Chefs d'Etat d'Afrique à Yaoundé et signature par les Etats membres de la Déclaration de Yaoundé visant à promouvoir la coopération sous-régionale pour la gestion durable des ressources naturelles dans le

Bassin du Congo dans le soutien du développement économique de la région. Le Sommet de Yaoundé a conduit à la création de la Commission des ministres en charge des forêts en Afrique centrale (COMIFAC) ayant pour mandat de coordonner toutes les initiatives sous-régionales de conservation sous l'égide du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). Le PFBC réunit les gouvernements nationaux de la COMIFAC, des organismes donateurs, des institutions de recherche, l'industrie forestière du secteur privé et des organismes internationaux de conservation qui collaborent dans divers domaines dans le but de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, le développement économique ainsi que les réformes politiques et de gouvernance nécessaires pour promouvoir une plus grande participation des communautés locales. Le PFBC assure également la promotion de la création de mécanismes de financement à long terme tels que les fonds fiduciaires destinés à appuyer la gestion des programmes de conservation, en particulier pour les 12 paysages prioritaires sélectionnés dans le Bassin du Congo.

1990-2000 : Evaluation approfondie des pressions exercées par l'homme et d'autres menaces sur les ressources naturelles de la région. Publication officielle et désignation ultérieure de parcs nationaux, de zones agroforestières, de forêts et d'aires de chasse communautaires, de zones de chasse professionnelle et de concessions forestières – ayant tous l'obligation d'élaborer des plans de gestion suivant un ensemble clair de principes de management, d'utilisation et de conservation. Des exercices de planification de l'utilisation des terres ont été réalisés de manière participative après concertation avec les différentes parties prenantes locales, notamment les communautés

locales et les peuples autochtones forestiers vivant dans la région. Le processus de planification de l'utilisation des terres a été exécuté en utilisant différentes approches, comme le stipulent les législations forestières nationales des trois pays.

2000-2005 : Signature de divers accords institutionnels par les gouvernements des trois pays, à savoir un accord transfrontalier portant création du programme de conservation du Trinational de la Sangha, un accord sur les opérations conjointes de lutte contre le braconnage et un autre sur la libre circulation du personnel. Les différents accords signés par les gouvernements du TNS visent à renforcer la coopération sous-régionale dans le domaine de la coordination et de la gestion des activités au sein du paysage du TNS.

De 1998 à ce jour : Développement des plans de gestion pour les trois parcs nationaux et pour toutes les concessions forestières sous la responsabilité et l'obligation de chaque concessionnaire (Directions des forêts pour les parcs nationaux et sociétés forestières pour les concessions forestières). Chaque partie prenante a la responsabilité d'élaborer des plans de gestion pour chaque Cellule de gestion forestière (CGF) respectivement. La législation forestière de chaque pays donne certaines recommandations par rapport aux plans de gestion, en particulier pour la protection des zones névralgiques de biodiversité se trouvant dans des concessions forestières et l'implication des populations locales dans les processus de gestion.

De 1997 à ce jour : Des efforts sont réalisés par divers partenaires techniques, spécialement la GTZ, le WWF et WCS, pour aider les communautés locales à gérer les zones de foresterie et de chasse communautaires. Par exemple, au Cameroun, le WWF et la GTZ ont aidé le Gouvernement lors de la création de

six zones de chasse communautaires autour du Parc National de Lobéké. Les communautés récoltent près de 100 000 US\$ chaque année grâce à la chasse aux trophées qui se pratique dans leurs zones de chasse. La plus grande partie de ces revenus est investie dans des projets de développement tels que la construction d'infrastructures pour que les communautés disposent d'eau potable.

De 1999 à ce jour : Renforcement de la collaboration entre les services forestiers et de la faune nationaux et les partenaires de conservation et de développement, en matière de développement d'activités conjointes pour la gestion transfrontalière des initiatives de protection, de surveillance et de développement. Après le sommet des Chefs d'Etat de 1999 à Yaoundé, la création de la COMIFAC et la signature de l'accord transfrontalier TNS en 2000, d'immenses progrès ont été accomplis par les partenaires locaux, y compris les administrations publiques locales en matière d'exécution conjointe d'activités sur le terrain. Les accords entre intervenants impliquant les communautés locales, les administrations forestières et les opérateurs du secteur privé tels que les entreprises forestières, sont nombreux. Ces accords encouragent la concertation entre les parties prenantes sur l'utilisation des ressources, le partage des bénéfices et l'équité en matière de droits d'accès à certaines aires pour les Bantous locaux et les peuples forestiers autochtones pour des activités précises.

De 2005 à ce jour : Création du Fonds fiduciaire du TNS dirigé par un conseil comptant plusieurs parties prenantes et élaboration d'une vision globale pour la gestion et l'utilisation durables à long terme de la totalité du paysage. Un montant estimé à 22 millions d'euros est nécessaire pour assurer un fonctionnement efficient du fonds fiduciaire. A ce jour, 11,5 millions

d'euros ont été collectés grâce aux contributions de différents donateurs. Un directeur général a été nommé pour gérer les opérations du fonds fiduciaire. Un conseil d'administration est en place, constitué de représentants des gouvernements nationaux, d'ONG clés dans le domaine de la conservation, et de représentants du secteur privé et de la société civile.

La création du cadre de gouvernance-financement du fonds fiduciaire du TNS et l'élaboration du plan d'utilisation des terres du TNS sont des processus parallèles, bien que non intrinsèquement liés vu que ce dernier a un caractère purement technique. Le fonds fiduciaire du TNS est un mécanisme financier destiné à assurer le financement à long terme des activités de terrain et la gestion du paysage du TNS. Ce mécanisme de financement novateur servira, une fois devenu entièrement opérationnel, comme un modèle de financement à long terme des aires protégées et des programmes complexes de conservation transfrontalière dans le Bassin du Congo.

Elaboration du document du plan d'utilisation des terres

L'élaboration du Plan d'utilisation des terres (PUT) du TNS a débuté avec un atelier d'un jour qui a réuni les principaux acteurs sur le terrain, notamment les administrations forestières représentées par les conservateurs des trois parcs nationaux et les partenaires techniques dont le WWF, WCS et la GTZ. La décision de convoquer une réunion de planification a été prise conjointement lors des réunions semestrielles du comité du TNS pour la planification et l'exécution des activités trinationales, connu sous son acronyme français CTPE (Comité Technique de Planification et Exécution). Les objectifs de l'atelier de planification étaient les suivants: (i) élaborer le processus de planification

pour l'exécution du PUT; (ii) faire un inventaire des informations disponibles et identifier les lacunes en matière de données; (iii) déterminer les ressources financières et autres nécessaires pour le processus de consultation; et (iv) convenir d'une vision commune pour le PUT. Un consultant indépendant ayant une connaissance approfondie de la région a été unanimement sélectionné par les partenaires trinationaux pour piloter le processus de consultation, y compris la production du premier avant-projet de PUT. Lors de l'atelier, toutes les parties ont convenu de travailler en étroite collaboration avec le consultant engagé, pour lui fournir les informations nécessaires sur les segments respectifs du paysage. Au même moment, des experts SIG venant des différents projets actifs dans la zone étaient supposés produire des cartes génériques des pratiques d'utilisation des terres, des implantations humaines, de la distribution des espèces animales emblématiques et d'autres informations appropriées pour illustrer et décrire le paysage du TNS. Plusieurs avant-projets du document de PUT ont été produits par le consultant et soumis au CPTe pour examen. Après deux ans de consultations et d'examen par le CPTe, le document fut finalisé. En septembre 2008, la version définitive du PUT du TNS a été transmise aux gouvernements nationaux respectifs pour examen et approbation. Le document, une fois approuvé par les trois gouvernements, deviendra le document officiel utilisé par des partenaires trinationaux pour orienter les actions de gestion de l'utilisation des terres dans le paysage.

Le document du PUT propose des solutions novatrices pour de nombreux problèmes de gestion qui se posent dans le paysage. Certaines des solutions proposées nécessitent des changements dans les perceptions et l'approche administrative des parcs nationaux et des zones environnantes de la part des administrations

forestières des différents pays. Par exemple, les autorités en charge des aires protégées doivent reconnaître que le succès dans la gestion des parcs nationaux dépendra de l'appui des communautés locales environnantes. Les droits des peuples autochtones sur les ressources doivent être sécurisés et garantis officiellement. Etant donné qu'il est le premier à couvrir un paysage s'étendant sur trois pays, on s'attend à ce que le PUT du TNS, une fois approuvé, génère un débat sur un certain nombre d'enjeux politiques :

1. la réglementation de l'accès des communautés locales et des peuples forestiers autochtones aux ressources naturelles dans les parcs nationaux ;
2. les mécanismes pour le partage des bénéfices des revenus forestiers entre les communautés locales ;
3. la participation des communautés locales à la gestion des parcs ;
4. le renforcement des capacités et l'intégration des autorités des parcs nationaux dans la gestion du parc trinational ;
5. le réinvestissement des bénéfices issus du tourisme et d'autres activités génératrices de revenus dans la gestion du paysage du TNS ;
6. la mise sur pied par le conseil du fonds fiduciaire du TNS d'un système efficace et transparent de décaissement des fonds pour les activités au profit du parc trinational ;
7. l'accord sur la chasse au trophée, les quotas et les espèces de faune ;
8. l'application des accords trinationaux sur la libre circulation du personnel du TNS, les

patrouilles de lutte contre le braconnage, ainsi que la mise sur pied et le fonctionnement d'une brigade trinationale.

Leçons apprises

Processus de planification de l'utilisation des terres

Comme nous l'avons vu, le processus de planification de l'utilisation des terres dans le paysage du TNS n'est pas un exercice qui fut entièrement planifié depuis le départ. En effet, cela n'aurait pas été possible étant donné que les politiques nationales et le contexte sous-régional ont énormément évolué au cours de la décennie écoulée, pour finalement fournir un cadre porteur et un environnement politique favorable à une telle initiative de grande portée. Les lois nationales en matière de forêt et de faune des trois pays diffèrent dans de nombreux domaines. Par exemple, il y a un quota officiel pour la chasse sportive des éléphants au Cameroun alors que la loi interdit la chasse de ces animaux en RCA et au Congo. Il n'existe pas à l'heure actuelle de lois ou de politiques de contrôle du commerce transfrontalier du bois, de la faune et d'autres produits forestiers non ligneux. De telles lois sous-régionales, une fois mises en place, permettront de lutter contre le commerce illégal actuel de nombreuses ressources forestières, notamment la viande de brousse et l'ivoire. Il est extrêmement important que les trois pays harmonisent certaines lois et politiques en vue d'assurer une exécution efficace du plan d'utilisation des terres. Sans une telle harmonisation, il y aura toujours des divergences sur des questions touchant aux sanctions relatives aux pratiques illicites, à la rémunération du personnel forestier et aux mécanismes de partage des bénéfices pour les communautés locales.

De même, pour que la planification et la mise en œuvre de l'utilisation des

terres soient utiles, les partenaires en matière de conservation et de développement doivent être bien établis dans le paysage et travailler dans un climat de confiance avec les services publics locaux. Tout cela prend du temps. Même parmi les trois principaux partenaires de conservation et de développement dans le TNS (WWF, WCS, GTZ), il a fallu un certain nombre d'années avant que ne se développent la confiance mutuelle et une compréhension suffisante pour qu'ils soient prêts à partager librement les informations, pour parfois être d'accord ou pas et, surtout, pour partager les réussites et les échecs. La mise en œuvre du programme CARPE dans le contexte du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo a contribué à rapprocher davantage les partenaires.

La finalisation de l'avant-projet du PUT du TNS et de la vision à soumettre aux gouvernements, à la COMIFAC et à d'autres parties prenantes, s'est avérée lente. L'appropriation du processus était plus recherchée par les partenaires de la conservation que par les conservateurs des parcs nationaux et les administrations forestières nationales. Or, le personnel du gouvernement doit se sentir totalement impliqué dans le processus et posséder les capacités techniques nécessaires pour comprendre la vision de la gestion exprimée dans le plan. Les partenaires techniques tels que le WWF, la GTZ et WCS doivent consacrer du temps et des efforts à la formation d'homologues nationaux dans des processus de gestion participative. Trouver du temps pour travailler intensément sur le document avec le personnel technique du projet est un processus qui est par nature difficile et long. Par conséquent, les équipes des projets doivent s'accorder sur un calendrier pour des réunions conjointes de planification, y compris des réunions consultatives avec différentes parties prenantes locales.

Les partenaires de conservation et de développement qui sont impliqués dans le TNS depuis le début avaient une vision paysagère ou éco-régionale au départ. Cette plus large vision a contribué à faire avancer le processus puisque tous les acteurs clés avaient une compréhension commune de la nature des questions clés, de la pertinence du PUT et une vision à long terme pour des actions de gestion.

Création d'un fonds fiduciaire

L'un des éléments capitaux pour le développement d'un fonds fiduciaire est l'existence de plans d'affaires et de gestion pour les aires protégées. Le plan d'affaires devrait comprendre des informations sur des investissements pour la conservation hors des aires protégées, notamment dans les forêts de production d'où vient la majeure partie des menaces. Le rassemblement des informations techniques nécessaires pour déterminer le coût des opérations pour les parcs du TNS a été un long processus. Aucun des sites ne disposait, en effet, de plans d'affaires détaillés abordant divers problèmes de gestion au sein de leurs segments respectifs du paysage. Le CTPE, en collaboration avec les gouvernements nationaux et les principaux organismes de conservation travaillant dans le paysage du TNS, a accepté d'engager une équipe de consultants qui aidé au développement et, plus important encore, à l'harmonisation des plans

d'affaires pour les parcs du TNS. Ces informations ont été consolidées pour constituer le plan d'affaires global du paysage du TNS qui constitue aujourd'hui la base du calcul des coûts d'investissements pour le fonds fiduciaire.

Un autre facteur déterminant pour la création du fonds fiduciaire était l'engagement des gouvernements nationaux et de leurs ministères compétents. Il est devenu évident, lors de la phase initiale des négociations entre les administrations forestières nationales et les partenaires de conservation, que les visions et les objectifs des deux groupes d'acteurs divergeaient par rapport au fonds fiduciaire. La décision de placer les fonds offshore vu l'insécurité financière et l'instabilité politique prévalant dans la sous-région a été un autre problème. Les partenaires de conservation et les organismes donateurs ont mis plus de deux ans pour convaincre les gouvernements nationaux de placer les fonds offshore. L'approbation politique de cette décision par les gouvernements a été capitale pour la réussite du processus. Les trois gouvernements ont discuté et approuvé les mécanismes de gestion des fonds dans le but de faciliter les décaissements et d'assurer la transparence des comptes. La structure de la gestion du fonds fiduciaire est illustrée à la Figure 3. Le

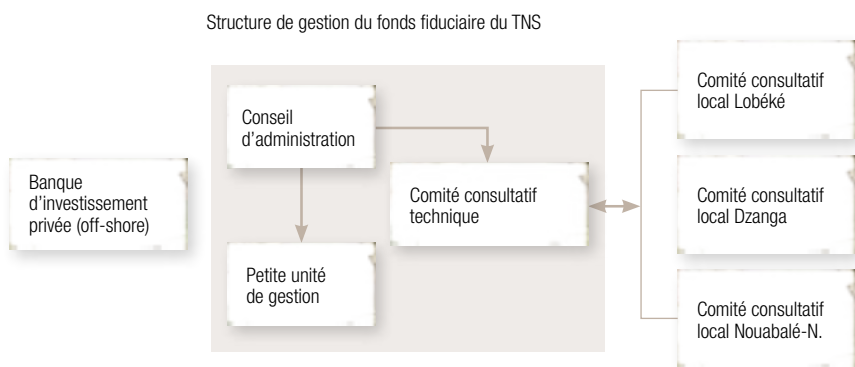
Conseil d'administration et le Directeur général sont en place depuis 2006. Les décaissements de fonds en faveur des trois sites de projets seront coordonnés par un comité technique qui approuvera les plans d'activités soumis par les trois parcs nationaux.

Dans l'ensemble, la création d'un fonds fiduciaire transfrontalier impliquant plusieurs pays est un processus long qui requiert l'engagement politique et la compréhension des pays bénéficiaires. Il faut une très grande expertise pour produire un plan d'affaires général qui reflète les coûts des opérations de conservation dans la région. Un autre facteur important est l'appui des organismes donateurs et de la communauté internationale engagée dans la conservation pour mobiliser des fonds. Les fonds nécessaires, d'après les estimations, pour créer le fonds fiduciaire du TNS ne sont pas encore réunis, huit ans après le lancement de cette initiative. Vu les difficultés, les gouvernements nationaux et les organismes de conservation doivent explorer d'autres mécanismes de financement, comme des crédits carbone contre des services environnementaux, pour garantir un niveau de financement suffisant pour la création de fonds fiduciaires pour des programmes transfrontaliers de conservation vastes et complexes.

Gestion participative

Depuis le début, les partenaires de conservation ont toujours été très conscients de l'utilisation spatiale du paysage par les groupes de pygmées autochtones vivant dans le TNS. La façon dont WCS et ses partenaires ont pu dresser la carte des migrations des groupes de pygmées locaux dans la vaste zone sous-développée et faiblement peuplée de Nouabalé Ndoki avant de proposer des régimes d'utilisation et de gestion est d'un intérêt particulier. De ce point de

Figure 3 : Organigramme du Fonds Fiduciaire du TNS



vue, Nouabalé Ndoki est différent de Dzanga-Sangha (RCA) et de Lobéké (Cameroun) parce que l'attribution des concessions forestières et fauniques dans ces deux derniers a eu lieu longtemps avant l'arrivée des partenaires de conservation.

Il est dès lors recommandé que des consultations avec les parties prenantes locales, en particulier les communautés locales et les peuples forestiers autochtones, aient lieu au début du processus de planification. Il y a eu au TNS des problèmes d'appropriation de la part des populations locales parce qu'elles se sont senties lésées et marginalisées. Les désaccords des communautés locales quant à certaines zones déjà classées ont sérieusement affecté des actions de gestion sur le terrain.

Il est clair que des progrès remarquables ont été accomplis au cours des années sur les trois sites du projet TNS pour intégrer les communautés locales dans les initiatives de gestion des ressources naturelles. A Lobéké, des zones de chasse communautaires ont été créées. Une assistance technique est fournie aux communautés locales dans divers domaines de gestion des ressources tels que la gestion financière et l'exécution de projets de micro-développement. Des communautés locales génèrent des revenus importants à partir de la chasse au trophée en louant leurs territoires de chasse à des chasseurs sportifs professionnels. Les revenus générés sont utilisés pour des projets de développement des villages tels que la construction de puits, des projets de santé communautaires et l'éducation des enfants. Des plans d'utilisation des terres ont aussi été élaborés pour des aires de chasse communautaires, et les communautés locales bénéficient d'une assistance pour la protection de forêts communautaires supplémentaires. D'après la législation camerounaise,

les communautés peuvent acquérir 5 000 ha de forêt pour exploiter le bois en utilisant des méthodes d'extraction à faible intensité. En RCA, le WWF et la GTZ aident les communautés locales, notamment les peuples forestiers autochtones (les pygmées Baka), à développer l'écotourisme et des entreprises de tourisme culturel, y compris des activités telles que la chasse traditionnelle au filet, l'observation d'oiseaux et les excursions guidées vers des gorilles habitués. Le projet se propose également de créer des aires forestières communautaires autour des parcs nationaux dans le cadre de l'actuel processus de planification des terres. Au Congo, WCS assiste les communautés locales dans la gestion des aires fauniques communautaires créées autour des concessions forestières de la CIB (Congolaise Industrielle des Bois) à Kabo. Les communautés sont formées aux techniques de gestion, en particulier pour la chasse de subsistance organisée en groupe, pour le suivi de base de la faune et pour l'exploitation ainsi que la commercialisation d'autres produits forestiers non ligneux.

D'autres forêts communautaires seront créées dans les forêts périphériques du Parc National de Nouabalé Ndoki. La vision d'ensemble de la cogestion dans le paysage du TNS est d'assurer une plus grande intégration de la population locale environnante dans les processus de gestion des ressources naturelles, de faciliter l'accès aux ressources, d'appuyer des activités alternatives génératrices de revenus, de bâtir de solides institutions locales de gestion et de faciliter les mécanismes de partage par les communautés locales des profits découlant des revenus issus de l'exploitation de la faune et du bois, ainsi que de l'écotourisme.

Les partenaires de conservation de Dzanga-Sangha élaborent des stratégies pour enregistrer davantage

de forêts communautaires dans le but d'obtenir des droits de propriété sur les ressources fauniques au profit des populations bantoues et BaAka. L'échec de ces efforts conduirait probablement à des tensions ininterrompues et à une absence de soutien de la part des communautés environnantes pour la conservation, ce qui, à son tour, pourrait aboutir à l'intensification de la chasse et d'autres activités illégales dans le parc et les zones environnantes.

Quelles tendances pouvons-nous observer ?

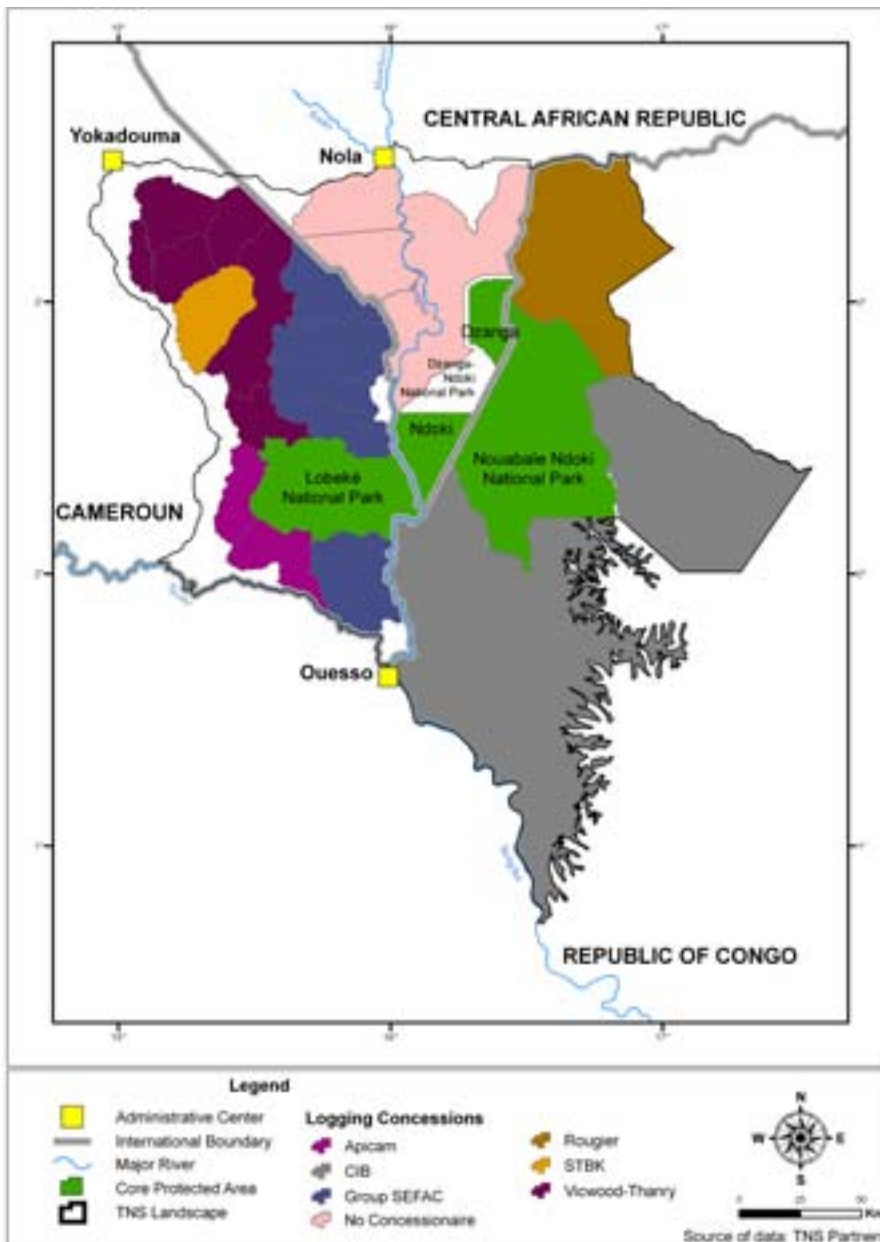
La disparition systématique des forêts et de la biodiversité dans la majeure partie du paysage du TNS, comme au sud du Cameroun et au sud-ouest de la RCA, s'est arrêtée, et depuis l'an 2000 émerge un nouveau paradigme de gestion forestière plus responsable. Le niveau d'extraction du bois des forêts naturelles s'est stabilisé à un niveau quelque peu plus durable. Grâce aux efforts à la fois du secteur privé et des projets, on est parvenu à des réductions locales de l'extraction à grande échelle de la viande de brousse provenant de la forêt. Le niveau d'ensemble demeure, néanmoins, très élevé. La majorité des entreprises forestières actives dans région soutiennent activement les opérations de lutte contre le braconnage. Au Cameroun, une société forestière italienne fournit près de 30 000 dollars US de financement direct par an pour ces opérations. Cette société a construit des unités d'entreposage frigorifique à Libongo, sa base principale, pour vendre de la viande de bœuf et du poisson, à des prix subventionnés, à ses travailleurs et à d'autres résidents de la localité. Au Congo, la CIB a investi dans de nombreux projets visant à faire reculer la chasse et le commerce de la viande de brousse, y compris dans les opérations de lutte contre le braconnage et, en collaboration avec WCS, dans des projets alternatifs de génération de revenus pour les communautés locales.

Au nord du Congo, un grand défi à l'heure actuelle est celui posé par des forêts encore inexploitées qui entrent en exploitation, avec les énormes changements socio-démographiques correspondants, qui augmentent l'extraction de la viande de brousse. Les opérations forestières attirent dans les régions boisées de nombreuses personnes à la recherche d'opportunités

d'emplois. Les individus qui n'arrivent pas à trouver un emploi se tournent généralement vers la chasse dans la forêt pour gagner leur vie. Le commerce du bois stimule également les économies locales, avec de petites entreprises et des marchés locaux florissants qui contribuent à l'approvisionnement des employés de ces entreprises.

L'état de conservation de la zone centrale de protection, c'est-à-dire les trois parcs nationaux, s'est beaucoup amélioré au cours des dix dernières années, avec des augmentations significatives en termes d'inventaire de la faune dans les clairières des forêts naturelles (*bais*). Cette tendance positive peut être attribuée en particulier à la participation accrue des entreprises forestières et, dans une certaine mesure, des communautés locales aux opérations de lutte contre le braconnage et de surveillance. Ces parties prenantes locales sont tenues par la loi pour responsables de la gestion de leurs unités forestières.

Figure 4: Concessions forestières



On assiste toutefois dans un certain nombre de régions à une perturbation croissante de la faune et à des mouvements de faune à cause de l'exploitation minière artisanale et des activités d'exploitation forestière non réglementées et du braconnage qu'elles engendrent (la section nord du PN de Dzanga, la section de la limite nord du PN de Nouabalé Ndoki, la section nord-est du PN de Lobéké). Le développement de centres industriels urbains au cœur de la forêt a été le facteur principal des tendances démographiques dans le paysage, et même si ces centres ne peuvent pas continuer à croître de façon exponentielle comme ça a été le cas au cours des dix dernières années, ils demeureront le moteur principal de l'extraction illégale des ressources et du développement local au sein du paysage du TNS. Des habitants de ce paysage, dont le nombre est estimé à 191 000, 33 000 vivent dans des villes forestières.

On note chez les différents acteurs l'émergence d'une tendance et d'une volonté de collaborer, et les rapports entre les communautés locales, le secteur privé, les gouvernements locaux et les ONG de conservation et de développement se sont sensiblement

améliorés. La confiance mutuelle s'installe. Cela peut s'expliquer par la multitude de réunions de consultation des parties prenantes, qui ont permis à tout le monde d'être suffisamment informé au sujet des objectifs du paysage du TNS, y compris des rôles et des responsabilités des partenaires techniques. Les différentes plateformes d'intervenants entre les administrations forestières, le secteur privé et les communautés locales ont contribué à bâtir la confiance et à favoriser la collaboration. De nombreuses parties prenantes ont signé plusieurs protocoles d'accord pour l'exécution d'activités conjointes ou la résolution des problèmes affectant leurs relations. Certains de ces accords impliquent la sauvegarde des intérêts et l'offre d'avantages aux communautés locales et aux populations forestières autochtones.

Des pressions internationales de la part de bailleurs de fonds, de gouvernements internationaux et des marchés en faveur d'une production plus durable des produits ont conduit à de plus grandes interactions entre les administrations forestières et le secteur privé. La majorité des entreprises forestières ont approuvé des plans de gestion qui intègrent les problèmes de biodiversité dans leurs concessions. L'administration forestière et les conseils municipaux en particulier sont à présent obligés de décentraliser les systèmes de prise de décisions pour la distribution des revenus issus du bois et de la

faune aux communautés locales. Au Cameroun, plusieurs ONG locales jouent un rôle important de défenseurs d'intérêts particuliers en apportant un appui à la transparence dans la distribution et la gestion des revenus tirés des forêts communautaires. Ce processus est extrêmement important étant donné que les communautés locales n'apporteront pas d'appui aux programmes de conservation si leurs intérêts ne sont pas pris en compte.

L'absence de contribution de l'industrie forestière au développement économique et social local dans les villages et les centres de districts reste l'un des plus grands échecs du développement durable dans la région. Le secteur forestier représente au moins le tiers des économies nationales des pays du TNS, et ce chiffre est même plus élevé en ce qui concerne la République du Congo. D'après les lois forestières nationales, 10 pour cent du total des revenus forestiers doivent être partagés avec les communautés locales. Au sud-est du Cameroun, ce montant s'élèverait approximativement à 500 000 dollars US pour les revenus du bois. Malheureusement, à cause de mauvais mécanismes de partage des profits et d'autres pratiques illégales, les communautés reçoivent moins de 100 000 dollars US. Cela devrait donner l'alarme, étant donné qu'à long terme, le maintien de l'intégrité de l'ensemble du paysage dépendra de la cohésion sociale et du développement économique intégré et équitable. L'absence de partage des revenus est

un problème nouveau et urgent. Les partenaires de conservation ont, au cours de ces dernières années, investi énormément en travaillant avec des groupes communautaires locaux et le secteur privé pour améliorer la gestion communautaire de la faune. Il y a un besoin urgent de renforcer le dialogue sur la conservation et le développement, dialogue impliquant les leaders politiques, les institutions publiques, le secteur privé, les représentants des communautés et les organisations de la société civile opérant au sein du paysage du Trinational de la Sangha.

Remerciements

Le présent article a été rédigé grâce aux contributions de la GTZ, du WWF, de WCS et d'autres partenaires techniques œuvrant dans le paysage du TNS. Les contributions des administrations forestières nationales des trois pays, en particulier les conservateurs, ont été très appréciées. L'appui technique et financier de CARPE/ USAID, de la Banque allemande de Développement (BMZ), de l'Agence allemande d'Investissement (KfW), de l'Agence française de Développement (AFD), de la Banque mondiale, de l'Union européenne, des Programmes UNESCO/CAWHFI (*Central African World Heritage Forest Initiative*), du Fonds français pour l'Environnement mondial (FFEM) et d'autres organismes donateurs, au processus de planification et de développement du paysage du TNS, a également été très positif. 🙌

Etude de cas 3

Leçons apprises du Paysage de Maringa/Lopori-Wamba

Jef Dupain, Ann Degrande, Paya De Marcken, Joanna Elliot et Janet Nackoney

Introduction : Planification de l'utilisation des terres du paysage

L'objectif d'une stratégie de planification de l'utilisation des terres est d'esquisser une procédure visant à consolider les besoins des populations locales et la biodiversité dans un Plan d'utilisation des terres (PUT) dont la mise en œuvre rendra le paysage écologiquement, socialement et économiquement viable.

Un paysage CARPE est synonyme de Centre stratégique (*Heartland*) de l'*African Wildlife Foundation* (AWF). AWF a développé le Processus de conservation des centres (PCC) en tant que cadre de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des impacts de conservation et sociaux à l'échelle d'un paysage. En tant que partie du PCC, AWF utilise un procédé de planification au niveau du paysage mis au point avec l'aide de *The Nature Conservancy* (TNC)¹ pour œuvrer avec des partenaires et des parties prenantes dans le but de fixer des objectifs de conservation pour chaque Centre, d'identifier les menaces pesant sur les objectifs de conservation et de concevoir des activités de réduction desdites menaces. AWF a utilisé ce procédé pour développer des stratégies servant à évaluer et à

suivre les impacts sur les objectifs de conservation et pour fixer des priorités pour de futures interventions orientées vers des menaces dans chaque Centre. Bien que le PCC d'AWF soit un processus itératif prenant diverses formes en fonction de la situation locale de chaque paysage ou centre, les principales composantes du processus restent constantes dans tous les centres.

Les méthodes de Planification de l'Utilisation des Terres du Paysage (PUTP) utilisées dans le paysage CARPE de Maringa/Lopori-Wamba (MLW) sont basées sur le PCC, avec des adaptations inspirées du document de planification de l'utilisation intégrée des terres, du Service forestier des Etats-Unis (décembre 2006)². Au cours de ces quatre dernières années, grâce à une gestion rétroactive et adaptative, la stratégie du PUTP a été adaptée, affinée et améliorée. Bien que, en raison de la variabilité des caractéristiques locales uniques dans tous les paysages, il ne puisse pas y avoir une méthodologie universelle unique de planification de l'utilisation des terres, les activités d'AWF dans le MLW jusqu'ici montrent une structure et une approche solides qui peuvent servir de modèle utile pour le PUTP ailleurs dans le Bassin du Congo.

Dans le présent exposé, nous commençons par la présentation d'un

aperçu du paysage de MLW, suivie d'une revue des méthodes de PUTP basées sur la Phase 2 de CARPE (comprenant la Phase 2A allant de 2004 à 2006 et les enseignements initiaux tirés de la Phase 2B, prévue pour aller de 2007 à 2011). La dernière section présente un résumé des leçons apprises.

Contexte : Le Paysage de Maringa/Lopori-Wamba

Les caractéristiques physiques

Le paysage Maringa/Lopori-Wamba (MLW) s'étend sur 74 000 km² et couvre les quatre territoires de Basankusu, Bongandanga, Djolu et Befale dans la province de l'Equateur en République démocratique du Congo (RDC). Les limites du paysage de MLW sont les lignes de partage des eaux des rivières Lopori et Maringa. Les forêts couvrent plus de 90 pour cent dudit paysage; près du quart de ces forêts sont des forêts marécageuses et des forêts de plaine (ou des marécages boisés), reflétant le relief bas du paysage (moyenne juste en dessous de 300 m) et l'abondante pluviosité (plus de 1,9 m par an). Les complexes ruraux, c'est-à-dire les aires occupées principalement par les hommes et qui sont essentiellement des fermes et des plantations, représentent moins de sept pour cent du paysage.

Les caractéristiques écologiques

La valeur écologique du paysage de MLW est considérable et très

¹ Lors des premières étapes du développement du PCC, AWF a puisé abondamment dans le processus de planification de la Conservation sur site de TNC, décrit dans "Site Conservation Planning: A Framework for Developing and Measuring the Impact of Effective Biodiversity Conservation Strategies, April 2000".

² Voir : http://carpe.umd.edu/resources/Documents/USFS%20Landscape%20Guide%20Dec2006.pdf/not_available_lang?set_language=fr&cl=fr

Figure 1 : Perte de forêt dans le paysage de MLW



Source: UMD/SDSU.

importante globalement étant donné que le MLW comprend une portion non négligeable de l'écosystème forestier du Bassin du Congo et abrite des espèces variées et importantes, y compris le bonobo qui est une espèce menacée, ainsi que le pangolin géant, le chat doré, l'éléphant de forêt, le paon du Congo et de nombreux autres primates, amphibiens et reptiles rares. Ce paysage héberge une avifaune extrêmement variée et d'abondantes espèces de poissons. La valeur de la biodiversité du paysage reste grande en dépit des impacts négatifs de la

conversion des forêts, de l'agriculture itinérante sur brûlis, de l'exploitation forestière commerciale et illégale et du commerce de viande de brousse.

La situation socio-économique

La récente modélisation spatiale de la distribution humaine indique que la densité humaine est d'environ huit personnes au km² (Kibambe, 2007)³, avec des densités estimatives de sept, sept, dix et neuf habitants au km²

respectivement dans les territoires de Befale, Djolu, Basankusu et Bongandanga. La population totale présente dans le MLW est estimée à 587 000 âmes.

Les groupes ethniques vivant dans le paysage sont principalement les Mongo et leurs parents du groupe ethnique Mongando. Le groupe ethnique Ngombe est principalement présent au nord, sur l'axe Bogandanga-Basankusu, et vers le sud, dans la forêt de Lomako. De petits groupes de pygmées sont éparpillés dans la partie nord du

³ Modélisation spatiale multisectorielle des dynamiques territoriales: étude de cas à l'échelle régionale dans la RDC. DEA, Univ. Cath. Louv.

paysage et une concentration de Kitawalistes (Témoins de Jéhovah) réside principalement dans la région comprise entre les sources de la Lomako et de la Yokokala. Les Kitawalistes se sont retirés dans la forêt il y a des années et ne reconnaissent pas l'autorité du gouvernement de la RDC (Sifa Nduire, 2008)⁴.

La province de l'Equateur a été sérieusement affectée par six années de guerre et de troubles (1998-2004) et demeure de nos jours l'une des parties les plus pauvres et les moins développées de la RDC. Les communautés locales qui dépendent principalement des ressources de la nature pour leur subsistance ont exprimé le grand désir d'être incluses en qualité de partenaires dans la mise en œuvre d'une gestion améliorée des ressources naturelles dans leur paysage.

Les principales menaces pour la conservation

Les principales menaces pour la conservation dans le paysage de MLW sont liées au mode de vie des populations locales, y compris l'agriculture de subsistance et la chasse non durable pour la viande de brousse, mais également à la chasse commerciale non durable ainsi qu'à l'exploitation forestière traditionnelle et industrielle. Ces menaces sont exacerbées par des politiques agricoles inadéquates et l'absence d'accès aux marchés. Des chercheurs venant de l'Université de l'Etat du Dakota du sud et de l'Université du Maryland ont analysé la perte de couverture forestière du paysage de MLW pour la période 1990-2000 au moyen de l'imagerie satellitaire (voir Figure 1). A peu près 56,000 ha (près de 0,9 pour cent) de forêt

ont été convertis au cours de cette période pour l'extension des activités d'agriculture itinérante sur brûlis. Plus de la moitié de la conversion à laquelle on a assisté a eu lieu à moins de deux km d'une route.

Implantation humaine et activités économiques

Les principales villes du paysage de MLW sont : Basankusu, Djolu, Bongandanga et Befale, avec des populations allant de 41 000 à 135 000 âmes. De nombreuses cités environnantes telles que Lisaba, Bumba et Boende influencent les activités économiques exercées dans ce paysage. Les routes reliant ces villes sont en très mauvais état et ne sont souvent praticables que pour les motocyclettes. Les villages s'étirent le long des axes routiers, et les activités agricoles se concentrent autour des implantations humaines. Les principales activités agricoles pratiquées dans ce paysage sont destinées d'abord à la subsistance, avec moins d'opportunités pour les cultures de rente vu les difficultés d'accès aux marchés. Le manioc, le maïs et les arachides sont les principaux produits agricoles. La majorité des plantations industrielles actives par le passé ont été abandonnées.

Les données sur la viande de brousse indiquent que les populations locales dépendent beaucoup de la chasse, de la consommation et du commerce de viande de brousse pour les protéines et le commerce (Dupain, 1998). Une étude d'une année sur la disponibilité de la viande de brousse au marché à Basankusu a montré que plus de 30 pour cent des 12 000 carcasses enregistrées pour la vente provenaient de la zone de Lomako dans ce paysage (Dupain, 1998). Ceci confirme que la zone de Lomako est une importante source de viande de brousse destinée à des fins commerciales et nutritionnelles.

Les méthodes et les résultats de la planification de l'utilisation des terres du paysage

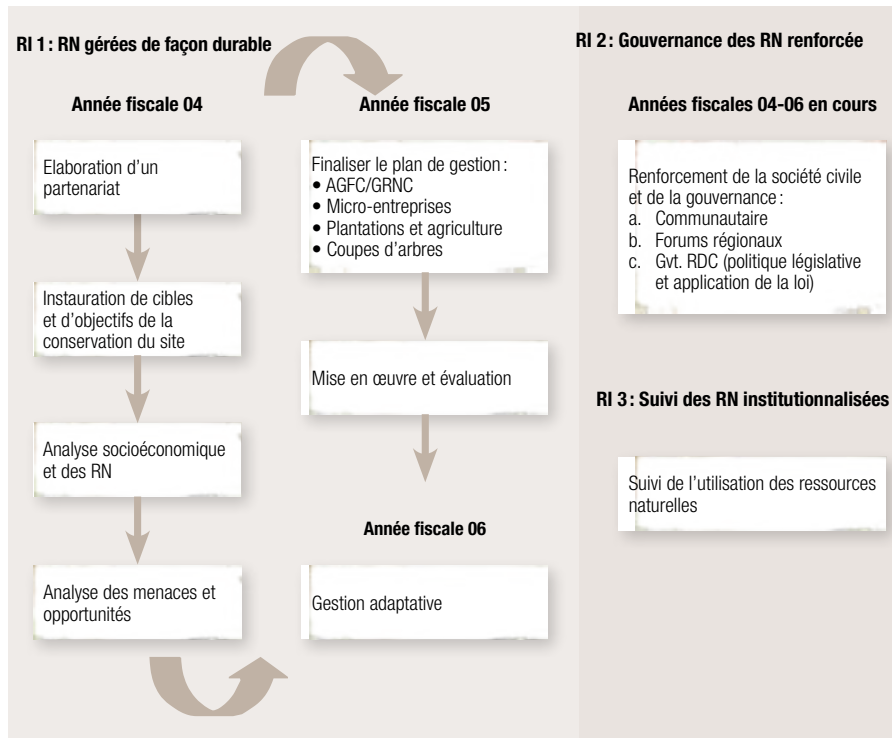
Première approche : 2004-2006 (Phase IIA de CARPE)

L'organigramme de la Figure 2 décrit la méthodologie initiale de PCC telle qu'appliquée dans le paysage de MLW de 2004 à 2006.

Avant le démarrage de la Phase II de CARPE, on savait très peu de choses sur le paysage de MLW. Il y avait peu de données disponibles sur la biodiversité, les parties prenantes, les modes d'utilisation du sol, les conditions socioéconomiques et les attentes du gouvernement et des communautés locales. La séquence de la planification a été modifiée pour s'adapter à cette pénurie d'informations. Au début de la Phase II, l'Objectif stratégique de CARPE a été traduit en objectifs de conservation basés sur le site et en buts basés sur un programme de collecte et d'analyse participatives de données (par le biais d'un atelier sur « l'Analyse des menaces et des opportunités ». Ce processus participatif avait pour objectif d'assurer l'appropriation du programme par les parties prenantes locales et il a conduit à l'identification d'objectifs *a priori* centrés sur la réactivation et/ou la gestion durable d'un certain nombre des zones d'utilisation de ressources naturelles. Ces zones, appelées des « macro-zones », comprenaient des aires de Gestion locale des ressources naturelles (GLRN), des Aires protégées, des concessions et des plantations forestières. La structure du premier consortium du MLW dirigé par AWF visait l'atteinte desdits objectifs *a priori*, avec les partenaires suivants : CARE International, Conservation International (CI) et AWF, chacun se concentrant essentiellement sur un type de zone d'utilisation de ressources naturelles.

⁴ Les populations de Maringa/Lopori-Wamba, accès aux ressources naturelles et les conflits fonciers : cas de la zone K7/K2. Rapport AWF.

Figure 2: Processus de Conservation de Centre pour le Paysage du MLW



RI : résultats intermédiaires fixés par le Programme CARPE/USAID ;
 RN : ressources naturelles ;
 CFMA/CNRM = AGFC/GRNC : activités de gestion des forêts communautaires/gestion des ressources naturelles communautaires ;
 Gvt. RDC = Gvt. RDC : Gouvernement de la République démocratique du Congo.

Depuis 2007 : Phase IIB de CARPE

Les expériences tirées de la Phase IIA et les analyses de ses résultats ont montré la nécessité d'adopter une approche légèrement différente dans la Phase IIB de CARPE (2007-2011). Des éléments du PUTP ont été adaptés et de nouveaux éléments amorcés, tels que :

- la structure du Consortium ;
- le PCC et l'identification d'activités prioritaires ;
- la consultation et la participation des parties prenantes ;
- la collecte et l'analyse participatives de données ;
- le zonage basé sur des résultats souhaités ;
- la modélisation spatiale et le suivi.

Les leçons apprises et les adaptations faites dans chacune des six aires sont abordées ci-dessous.

Constitution du Consortium

Lors de la Phase IIA, le consortium du MLW regroupait AWF, CARE International et CI. Il était basé sur la perception à cette époque de l'expertise nécessaire. L'expertise était orientée vers la macro-zone par opposition à une expertise thématique. Le plan de travail faisait allusion à un nombre spécifique de forêts, de plantations et d'aires protégées communautaires qu'un plan de gestion durable des ressources naturelles allait devoir couvrir. CI était responsable de l'évaluation du potentiel des concessions de conservation et de la réactivation d'une plantation industrielle. CARE se focalisait sur la foresterie communautaire et AWF qui était le leader général mettait l'accent sur les aires protégées et la biodiversité. Comme les membres du consortium se sont concentrés sur des macro-

zones délimitées, il y a eu un manque de cohésion au niveau du paysage. Ceci eut pour conséquence majeure l'absence d'une solide Stratégie de participation publique (SPP).

Le consortium du PUTP pour la Phase IIB actuelle de CARPE est structuré et organisé très différemment. Au lieu d'être focalisés sur le plan géographique, les membres du consortium travaillent ensemble sur des objectifs communs et exécutent des activités soigneusement coordonnées. Ils ont une expertise thématique précise :

- AWF : gestion de la biodiversité et pratiques durables d'utilisation des terres, développement d'entreprises et processus appliqués de SIG ;
- Conseil international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF) : développement et promotion de pratiques agricoles et d'agroforesterie améliorées ;
- *Stichting Nederlandse Vrijwilligers (SNV)* : renforcement d'institutions de la société civile, renforcement de capacités, résolution de conflits et approches participatives ;
- Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD) : renforcement du rôle des femmes et des minorités dans la prise de décisions sur l'utilisation des ressources naturelles ;
- *WorldFish Center (WF)* : développement et promotion de meilleures pratiques de pêche ;
- Université de Maryland et Université Catholique de Louvain : analyse de l'imagerie satellitaire et mise en œuvre de la modélisation SIG pour la planification et le suivi de l'utilisation du sol.

Des comités locaux et nationaux de partenaires ont été créés pour le paysage. A chacun des quatre niveaux de «territoire» locaux, un comité a été mis sur pied, avec des représentants des différentes parties prenantes et des groupes de la société civile impliqués.

Ces comités se réunissent une fois par an et servent de plates-formes de partage d'informations entre les communautés locales et l'équipe du PUTP.

Au niveau national, un comité directeur du paysage a été créé. Il est composé de parties prenantes du gouvernement national. Le comité examine si le programme du MLW est compatible avec l'agenda des priorités du gouvernement de la RDC et répond au dit agenda. La Figure 3 résume la structure globale du consortium de la Phase II, développée à partir des leçons apprises lors de la phase initiale des activités dans le MLW.

PCC et identification des activités prioritaires

En décembre 2004, un atelier participatif de deux jours sur l'« Analyse des menaces et des opportunités » a réuni le gouvernement, la société civile et des représentants d'ONG locales venant de chacun des quatre territoires de MLW, ainsi que des représentants d'administrations provinciales et nationales, d'ONG internationales et du secteur privé. En se servant de l'approche PCC d'AWF, l'atelier :

- a mieux fait comprendre aux parties prenantes la valeur des activités au niveau du paysage et la nécessité d'une planification de l'utilisation des terres du paysage ;
- a eu comme résultat l'identification d'activités prioritaires pour des aires spécifiques.

A l'atelier, les participants ont convenu de ce qui suit :

- La forêt de Lomako-Yokokala doit être protégée pour soutenir les moyens de subsistance des communautés locales ;
- Il faut une aide substantielle pour des activités agricoles pour réduire la pression exercée sur la faune par la chasse commerciale pour la viande de brousse. Les participants ont convenu d'accorder la priorité à l'amélioration de l'accès aux

marchés pour la vente des produits agricoles ;

- Un site éventuel pour une chasse contrôlée a été sélectionné.

En plus de ces principales activités, le consortium a également initié un processus de cadrage détaillé des parties prenantes, de collecte et d'analyse des données. Cela a permis d'affiner les priorités dans chaque macro-zone. Des ONG locales ont obtenu un appui direct pour l'exécution d'activités agricoles prioritaires. Au démarrage de la Phase II, les activités prioritaires de MLW étaient :

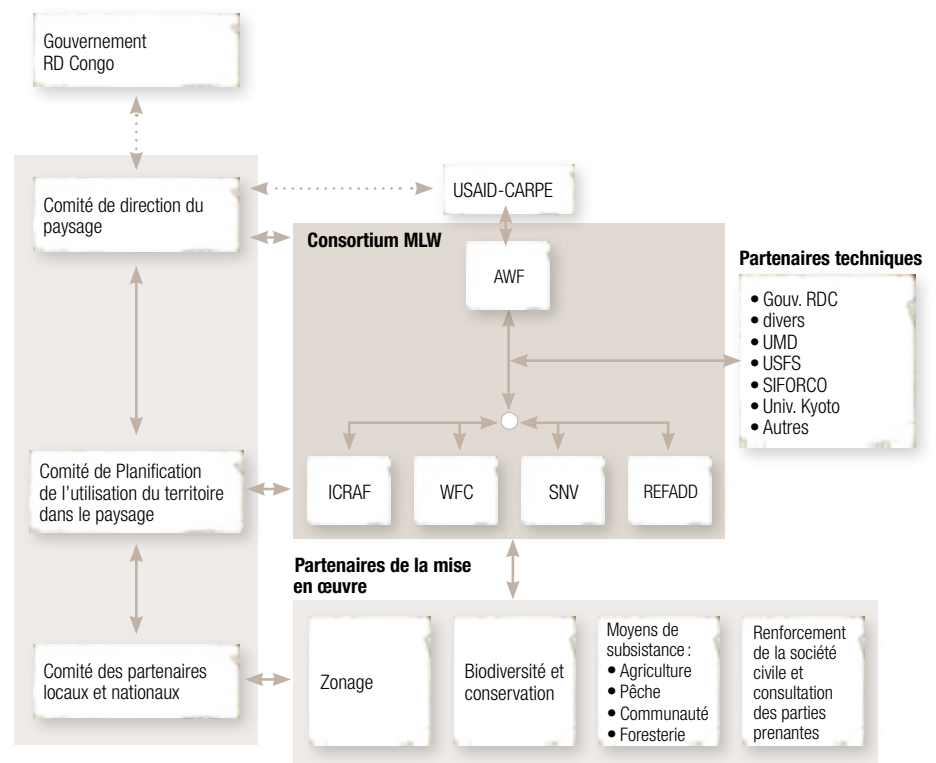
- la création d'une aire protégée : la Réserve de Faune de Lomako-Yokokala ;
- le zonage indicatif de 40 pour cent du paysage ;
- un soutien financier important aux activités agricoles, y compris pour l'amélioration de l'accès aux marchés ;

- la décision d'annuler les propositions de plans de création d'une forêt où la chasse serait contrôlée. Les résultats des données de terrain ont montré que l'aire proposée n'était pas appropriée, et que l'approche du consortium de MLW devrait être modifiée. Grâce à une collecte de données et une prise de décisions participatives, les parties prenantes locales n'ont pas contesté les changements qu'il fallait apporter aux objectifs pour l'aire proposée.

Consultation et participation des parties prenantes

L'appropriation du processus du PUTP par les principales parties prenantes s'est avérée être une condition essentielle pour le succès. Dans le paysage de MLW, cela signifiait permettre la pleine participation des groupes sociopolitiques des différents niveaux d'administration publique (groupement, territoire,

Figure 3: Structure de la Phase II du Consortium du MLW



province), des chefs traditionnels et de la société civile (de préférence des groupes d'encadrement et des organisations en réseau), ainsi que des organisations spécialisées (représentant les femmes, les peuples autochtones) et des représentants du secteur privé (y compris des sociétés forestières, de l'agro-industrie, des groupes de petits planteurs, et des fournisseurs de services).

L'équipe du consortium de MLW a initié de larges discussions sur le concept du PUTP et elle a mis l'accent sur la nécessité d'adopter une échelle de paysage plutôt que celle des macro- ou micro-zones. L'équipe de planification a rencontré les représentants du gouvernement et des communautés locales à Kinshasa et dans le paysage. Il était important que les parties prenantes comprennent qu'aucune décision particulière sur le zonage ne serait prise sans une large consultation et un accord général. Ces réunions ont attiré l'attention sur certains des principaux défis que représente le fait de tenter de mettre en œuvre un programme du PUTP visant à la fois à satisfaire les besoins des populations locales et à conserver la biodiversité, des objectifs qui sont souvent conflictuels dans des zones telles que MLW où les populations dépendent énormément de l'écosystème pour leurs moyens de subsistance et leur bien-être.

Le taux de participation aux réunions publiques avec des représentants à Kinshasa a crû rapidement, passant de huit personnes au départ à plus de trente. Avec le temps cependant, ce nombre est revenu à un groupe central de 10-15 personnes. Le consortium a tenu des réunions publiques et procédé à des présentations au niveau provincial et dans chacun des quatre territoires administratifs. Ces réunions publiques ont été très bien accueillies et ont initié un processus d'appropriation locale croissante. Cette appropriation s'est traduite en une participation véritable, avec une plus grande implication des

représentants des parties prenantes dans la mise en œuvre de la stratégie, de la vision, des objectifs et des plans de travail du PUTP.

Le consortium de MLW a tiré d'importantes leçons de ce processus. Premièrement, nous avons reconnu que, même si les réunions sont capitales pour une participation réelle et la réussite du projet à long terme, elles génèrent également des attentes et suscitent une certaine opposition étant donné qu'aucune activité spécifique de mise en œuvre n'est autorisée lors de cette phase initiale de concertation. Deuxièmement, nous avons appris que le processus de consultation des parties prenantes n'est jamais fini dans un certain sens, et qu'il doit être intégré dans tous les aspects de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des interventions. Ces leçons ont été intégrées dans les meilleures pratiques du consortium de MLW, avec l'adaptation correspondante de notre Stratégie globale de participation du public.

Collecte et analyse participatives des données

Depuis le début de la Phase II, les parties prenantes ont également été invitées à participer directement à la compilation et à l'analyse des données rassemblées au niveau du paysage. Cette approche participative a à la fois amélioré la qualité de la collecte de données sur le terrain et renforcé le partenariat entre le consortium de MLW et les parties prenantes.

Suite aux réunions, à la collecte participative de données et aux discussions informelles avec des parties prenantes, l'équipe de planification de MLW a pu développer un système sommaire de collecte de données à grande échelle qui mettait simultanément l'accent sur les questions biologiques et socioéconomiques. La collecte de données a couvert approximativement 60 pour cent du paysage (Rapport annuel USAID/CARPE MLW FY05, AWF).

La collecte de données était stratifiée (voir Figure 4), et en partie basée sur l'imagerie satellitaire :

- Des études socioéconomiques ont été menées le long des axes d'habitat humain, c'est-à-dire le long des routes. L'accent était mis sur les anciennes plantations de café et de cacao florissantes, avec une certaine attention aussi pour d'autres activités agricoles. Un total de près de 1200 km de route (soit 50 pour cent des 2400 km de routes que compte le paysage) a été couvert, et des données ont été collectées dans près de 50 localités. Approximativement 250 terres agricoles ont été géoréférencées.
- Les études biologiques avaient deux centres d'intérêt :
 - ▶ Le statut de la faune chassée pour les protéines animales, habituellement dans des aires plus proches des implantations humaines ;
 - ▶ Le statut des espèces endémiques et/ou protégées se trouvant plus loin des routes, dans des forêts qui pourraient convenir pour la protection.

Les études étaient également destinées à examiner les liens entre les facteurs socioéconomiques et biologiques. Toutes les données ont été collectées de manière participative. Les études socioéconomiques ont eu recours à des groupes de discussion ; les études biologiques ont été précédées de discussions des groupes de réflexion, et d'autres études ont été menées avec des représentants choisis des villages. En utilisant cette méthode, nous avons assuré une transparence complète de l'approche utilisée pour la collecte de données et mis les communautés locales en confiance.

Les études ont également permis à l'équipe MLW de cadrer plus largement les parties prenantes. Le cadrage desdites parties est probablement le plus grand défi à relever dans une situation de

Figure 4 : Exemple de données élaborées pour le paysage de MLW



très médiocre gouvernance, d'extrême pauvreté et d'absence de moyens de communication efficaces. Les attentes d'un certain nombre de parties prenantes étaient grandes, et nous avons rencontré des situations où des individus ayant un agenda personnel suscitaient intentionnellement ces attentes.

En plus de la collecte de données sur le terrain, nous avons analysé des images prises par satellite et numérisé des caractéristiques de base telles que les fleuves, les routes, la végétation, etc. Parmi d'autres données spatiales collectées pour le paysage de MLW figuraient des produits obtenus auparavant tels que les données sur les changements intervenus dans les forêts entre 1990 et 2000, développées par l'Université de l'Etat du Dakota du sud et l'Université du Maryland.

La combinaison des données du terrain avec les techniques cartographiques telles que le SIG et la visualisation cartographique a conduit à la première image d'ensemble, quoique sommaire, du paysage en termes de biodiversité, d'utilisation des terres, de conditions socio-économiques et de distribution spatiale des populations humaines. Un total de 15 jeunes chercheurs congolais ont assuré la collecte, la saisie et l'analyse de ces données.

Zonage et résultats souhaités

En cherchant à développer une vision stratégique et à obtenir des résultats objectifs pour le paysage, nous avons traduit l'objectif stratégique d'AWF, à savoir, « rendre le paysage écologiquement, socialement et économiquement viable » en résultats souhaités spécifiques au paysage de

MLW. Les communautés locales ont considéré qu'une meilleure rentabilité de l'agriculture était la première priorité pour sécuriser leurs moyens de subsistance, suivie de près par l'accroissement de la valeur à la production des produits forestiers non ligneux (exemple : protéines animales, médicaments). Ces informations ont été examinées à la lumière des théories générales de conservation de la biodiversité, et notamment la nécessité d'éviter la fragmentation et la destruction de l'habitat des espèces clés. Cela a mis de l'accent sur une meilleure planification spatiale de l'expansion de l'agriculture et d'autres activités qui requièrent la conversion de l'habitat forestier.

En utilisant ces concepts généraux, il est possible de traduire des objectifs souhaités en superficies de terre qui

devraient être incluses dans différentes zones d'utilisation des terres, telles que les aires GLRN, les aires protégées (AP) et les zones d'extraction de ressources (ZER). Toutefois, considérant que la GLRN prévoit la destruction de certains habitats pour des activités agricoles, AWF a fortement conseillé la distinction des aires de GLRN en «forêts permanentes GLRN» et en «forêts non permanentes GLRN».

Sur la base des informations et des leçons tirées de la Phase IIA, et en tenant compte de la stratégie nationale de la RDC pour la conservation de la nature, les objectifs généraux pour les activités dans le paysage de MLW dans la Phase IIB ont été traduits dans les chiffres indicatifs suivants :

- Les aires protégées : la stratégie nationale pour la conservation de la nature stipule que 15 pour cent du territoire du pays devraient être classés comme aires protégées, ce qui équivaut au moins à 11 100 km² du paysage de MLW ;
- Les aires forestières non permanentes GLRN : sur la base du nombre estimé d'habitants et des estimations approximatives des besoins de terres agricoles par ménage, le consortium a estimé qu'approximativement 9 000 km² du paysage de MLW devraient être identifiés comme terres agricoles actuelles et futures (c'est-à-dire 12 pour cent du paysage) ;
- Les terres marécageuses : l'imagerie satellitaire montre d'importantes zones couvertes d'eau, représentant environ 10 pour cent du paysage ;
- Les ZER (Zones d'extraction de ressources) : 33 pour cent du paysage sont couverts d'anciennes concessions forestières sous révision pour être converties en ZER. Considérant les critères de conversion, nous supposons que seules les concessions K7 et K2 sont réellement éligibles, c'est-à-dire 10 pour cent du paysage. Donc, les ZER couvriront de 10 à 33 pour cent du

paysage, en fonction des décisions du gouvernement à ce sujet ;

- Les aires forestières permanentes GLRN couvrent les 30 à 53 restants du paysage.

Modélisation spatiale et suivi

Le consortium MLW utilise à la fois l'analyse de l'imagerie satellitaire et la modélisation spatiale comme instruments de planification et de suivi de l'utilisation des terres. Marxan est un logiciel de sélection de site spatialement explicite utilisé pour la modélisation spatiale, pour bien comprendre l'adéquation du paysage. Marxan est utilisé actuellement dans le paysage MLW pour identifier les zones les plus appropriées pour une future expansion humaine, en tenant compte des besoins pour les activités agricoles et de subsistance. Simultanément, une analyse de l'adéquation d'un habitat pour la conservation de la biodiversité est en cours. Les deux résultats sont combinés pour identifier aussi bien la compatibilité que des conflits potentiels. Certaines aires prioritaires sont identifiées, qui pourraient nécessiter une résolution de conflit. Des aires protégées proposées sont soit justifiées soit identifiées comme plus appropriées pour la conversion en terres agricoles, d'après des données modélisées et des hypothèses.

Des instruments similaires spatialement très clairs sont utilisés pour le suivi dans le paysage de MLW. Des emplacements de feux de brousse/de forêt peuvent être identifiés au moyen de l'imagerie satellitaire et utilisés ensuite comme une indication de la présence humaine et de destruction d'habitat. Des telles analyses sont de puissants instruments pour prévoir des schémas de changement de la couverture terrestre et assurer un suivi plus poussé de l'impact du programme de MLW. En plus du suivi des changements intervenus dans les habitats, une méthodologie a été développée et sera mise en œuvre pour contrôler les changements au niveau des moyens de subsistance dans le paysage de MLW.

Résumé des leçons apprises

Le processus de conservation du centre stratégique convient bien à la PUTP

En dépit de l'absence de Document de stratégie de PUTP⁵ au démarrage du programme MLW en 2004, nous avons appris *a posteriori* que la mise en œuvre du PCC répond bien aux directives de l'USFS pour la PUTP. Certaines des exigences du document de stratégie (résultats souhaités, SPP, définition du rôle des membres de l'équipe de planification) étaient particulièrement bien articulées grâce aux directives de l'USFS, par rapport à d'autres approches.

Le PCC comprend le cadrage des parties prenantes, la détermination des objectifs de conservation, la collecte de données, l'analyse centrée sur les menaces et les opportunités et basée sur la priorisation des actions, et une évaluation bien développée des impacts. Le PCC s'aligne bien sur l'USFS-PUTP, spécialement grâce à l'atelier participatif sur l'«Analyse des menaces et des opportunités». Lors dudit atelier, les résultats du cadrage des parties prenantes et de la collecte/réunion des données sont rassemblés et les éléments suivants font des progrès : les objectifs souhaités, la création de la définition des objectifs, l'identification des macro-zones et l'élaboration d'un plan de mise en œuvre.

Lors de la Phase IIB (2007-2011), nous mettons en application cette stratégie fusionnée PCC-PUTP au niveau d'une macro-zone. Aujourd'hui, ce processus se focalise sur une nouvelle aire protégée potentielle (la forêt d'Iyondje ou Congo-Lopori) et sur les aires prioritaires GLRN (la forêt de Lomako, le corridor de Lomako-Luo et/ou de Yahuma). La mise en œuvre dans l'une des ZER (K7 et/ou K2) débutera bientôt. Nous espérons en apprendre comment l'approche par paysage conduite par

⁵ Un document exigé par le programme CARPE, qui donne les grandes lignes d'une stratégie pour préparer un plan de gestion du paysage.

AWF peut être reproduite à l'échelle d'une macro-zone. Les premiers résultats sont encourageants.

Dans l'ensemble, ces réalisations suggèrent que ce modèle PCC-PUTP peut être un instrument solide de planification participative de l'utilisation du sol au niveau du paysage, de la macro-zone et de la micro-zone

L'équipe de PUTP : constitution d'un consortium grâce aux forces thématiques

Il est important de réunir une équipe de PUTP qui possède des forces thématiques. Le partenariat devrait renforcer la possibilité d'activités conjointes qui favorisent une synergie accrue entre les différents types d'expertise présents. Le partenariat devrait également s'ouvrir à de nouveaux partenaires qui peuvent apporter l'expertise nécessaire qui manque jusqu'à présent.

Le consortium MLW est plus efficace dans la phase IIB que dans la phase IIA grâce à sa composition synergique. Pour chaque activité, le besoin d'une expertise spécifique est identifié, et des équipes mixtes de membres du consortium sont créées. L'élaboration d'un plan de gestion de la forêt de Lomako dans l'aire de GLRN, cofinancée par l'AFD/FFEM, le bailleur du gouvernement français, en est un exemple. Dans cette zone, nous travaillons avec les comités locaux pour développer des alternatives à la chasse de viande de brousse à des fins commerciales et nous évaluons la possibilité d'une chasse contrôlée. Le REFADD étudie des alternatives potentielles au commerce non durable de viande de brousse, avec un accent sur le sexe, et fait appel à l'expertise de l'ICRAF pour développer et promouvoir des techniques agricoles et agroforestières et à celle du *WorldFish Center* pour améliorer les technologies post-pêche pour le poisson. AWF met l'accent sur l'évaluation des prises de chasse. C'est pourquoi la majorité des reconnaissances

sur le terrain dans la région de Lomako sont effectuées de nos jours par des missions conjointes d'experts du REFADD, de l'ICRAF, d'AWF et du WWF.

En août 2006, une mission sur le terrain composée de membres du personnel d'AWF, de l'ICRAF et de la SNV a été organisée à Basankusu, Bongandanga, Djolu et Lingunda et est revenue à Basankusu. Plus de 1 000 km ont été couverts à motocyclette et en pirogue. A chaque endroit, AWF a encadré des discussions de parties prenantes sur le PCC et la PUTP. La SNV a facilité un développement plus poussé du SPP. Dans ce cadre de la PUTP et du SPP, l'ICRAF a ensuite accentué l'appui à l'agriculture et à l'agroforesterie.

Cette approche collaborative pluri-institutionnelle assure une utilisation efficace des ressources du consortium et les meilleurs résultats possibles pour le programme MLW. Il est important de reconnaître qu'en utilisant cette approche, nous avons été à mesure de développer l'infrastructure de MLW partout dans le paysage, avec des bureaux partagés du consortium MLW et des points focaux MLW conjoints dans chacun des quatre territoires et à Mbandaka, la capitale de la province de l'Equateur.

L'appropriation du processus : l'étape initiale cruciale

L'appropriation du processus de planification et de définition des priorités par les parties prenantes locales, en particulier par différentes autorités des secteurs public et privé et les représentants de la société civile, est vitale. L'inclusion d'une phase initiale de réunions exploratoires participatives lors desquelles des concepts généraux de PUTP sont présentés et débattus est une importante leçon apprise. Par des consultations intensives, le consortium MLW a permis une bonne compréhension du concept de PUTP par les parties prenantes. Cette compréhension fut à la base de l'approche participative positive et

précieuse et elle a permis aux parties prenantes d'influer sur l'élaboration de la stratégie de PUTP. Les parties prenantes locales sont devenues copropriétaires du programme MLW. Grâce à cette approche, le consortium a fini par mettre l'accent sur les activités prioritaires auxquelles la priorité n'avait pas été accordée avant la mise en œuvre du programme (par exemple : l'accent sur un meilleur accès aux marchés pour les produits agricoles).

Toutefois, notre tentative n'a pas connu un plein succès en raison des difficultés de communication avec la majorité des sites du programme, qui sont extrêmement isolés dans le paysage. Quelle que soit la fréquence des réunions que nous avons organisées, la majorité des populations locales n'ont pas pu y participer. Ceci conduit à la conclusion qu'un SPP formel (voir plus bas) est un mécanisme complémentaire essentiel au processus de large consultation.

Consultations soutenues par une stratégie de participation publique

A travers le SPP, nous avons pour objectif de parvenir à une véritable appropriation du projet par les communautés locales. Nous avons appris que ces dernières ne sont pas habituées à une approche qui leur permet d'influer sur des méthodologies générales et spécifiques lors de la conception d'un programme pluriannuel. Ceci confirme le fait que, pour une majorité de personnes et d'organisations, la signification d'une vraie participation n'est pas bien comprise. Les communautés locales sont habituées à la « participation par transmission d'informations » et/ou la « participation par consultation » qui ne leur donne pas la possibilité de participer à la prise de décisions. Toutefois, elles ne sont pas habituées à prendre part à des analyses conjointes ni à la préparation de plans d'action conjoints (Pretty, 1995).⁶

⁶ Pretty, J.N. (1995). *Regenerating Agriculture*. London : Earthscan.

En outre, nous avons appris qu'un bon SPP est flexible et adaptable à la réalité qui change souvent rapidement sur le terrain. Lors de la création des comités locaux, nous avons appris que les chefs traditionnels ont une grande importance à Bongandanga, que ce sont les hommes d'affaires qui devraient être pris en considération à Basankusu, alors que l'accent est mis sur la bonne organisation des associations locales à Djolu. La composition des comités représentatifs d'aujourd'hui et leur dynamique sont différentes de celles prévues à Kinshasa. Le consortium MLW, conjointement avec des représentants des communautés locales, adapte donc le SPP activement et en permanence.

L'impact et la portée du SPP sont entravés par la mauvaise qualité des infrastructures de communications dans le paysage de MLW. Quel que soit l'avancement du SPP, ce n'est qu'en étant présent sur le terrain qu'on peut essayer d'atténuer l'impact des informations dénaturées. Souvent, ces informations sont répandues par des gens ayant des agendas personnels. Entre juillet et septembre 2006, lors des élections, AWF n'était pas présent sur le terrain. Au cours de cette période, certains individus ont fait de la désinformation contre le consortium MLW. Ce dernier a mis au moins 3 à 4 mois pour rétablir la vérité. Par conséquent, lors des élections à Befale en mai 2008, nous avons décidé d'être présents à la fois à Basankusu et à Befale, et nous avons pu intervenir pour atténuer des rumeurs potentiellement nuisibles répandues par des hommes politiques.

Des points focaux servant d'interface entre les parties prenantes locales et les partenaires de Kinshasa

Après l'atelier sur l'«Analyse des opportunités et des menaces», nous avons décidé de désigner des points focaux de MLW au niveau provincial (Mbandaka) et dans chaque territoire (Basankusu, Bongandanga, Befale et Djolu). Des points focaux servent d'interface entre les partenaires qui

sont à Kinshasa et les parties prenantes locales. Ce mécanisme s'est avéré très utile de deux façons : les points focaux pouvaient s'assurer que les partenaires de Kinshasa étaient informés des activités sur le terrain, et ils étaient également un moyen d'améliorer la compréhension des objectifs du programme MLW par les parties prenantes locales.

En 2007, à la demande des communautés locales, nous avons essayé de confier aux représentants locaux la responsabilité de servir d'interface. A la fin de cette même année, la décision a cependant été prise de réinstaller les points focaux MLW. Cette décision a été précipitée par une analyse participative des SWOT⁷, au cours de laquelle les participants ont exprimé la nécessité de renforcer les capacités des représentants locaux dans des domaines tels que la communication, la participation du public et la résolution des conflits avant de leur confier le rôle d'interface.

Nous retenons de cette expérience que : a) les communautés locales reconnaissent l'importance de l'engagement de points focaux ; b) les dirigeants locaux n'ont pas actuellement les compétences pour servir d'interface entre le programme MLW et les populations locales ; et c) notre approche engage les communautés locales dans l'analyse des performances et l'adoption d'une gestion adaptative.

Le recours à des comités nationaux et locaux vital pour la structure du consortium

La phase IIB de la structure du consortium MLW fonctionne assez bien et constitue une grande amélioration par rapport à la phase IIA. Cependant, il y a toujours des possibilités d'amélioration. Par exemple, le fonctionnement du comité directeur du paysage, composé de parties prenantes

du gouvernement national et de membres du consortium MLW, tirerait profit de contacts plus intensifs avec et entre les membres. Ceci est extrêmement important parce que le comité est supposé favoriser une reconnaissance formelle du plan de gestion de la PUTP et son intégration dans des politiques et stratégies nationales. Sans reconnaissance formelle, tous les efforts qui sont investis dans la planification de l'utilisation des terres sont en péril. S'il fonctionnait bien, le comité directeur du paysage informerait également le consortium MLW d'autres initiatives en cours ou programmées dans le paysage, mais ce n'est pas encore le cas, par exemple par rapport à l'exploitation forestière prévue dans le paysage.

A un niveau local, le consortium MLW s'entretient régulièrement avec les autorités locales, bien que soit nécessaire une stratégie plus approfondie qui intègre le rôle des autorités aux niveaux national, provincial et local. Dans le passé, grâce à des contacts étroits avec les autorités provinciales, l'équipe MLW était directement contactée quand des activités étaient en cours dans le paysage. Par exemple, lorsqu'une société forestière a voulu obtenir une concession dans le paysage, les autorités provinciales ont demandé l'avis de MLW. Comme résultat de cette consultation, ce permis d'exploitation n'a jamais été attribué.

Parfois, le partage d'informations entre les communautés et associations locales et le consortium n'était pas bon. Plusieurs ONG dans les territoires de Befale et de Djolu collaborent avec des projets semblables à ceux du programme MLW. Par exemple, dans certains villages, le SECID/RE-COMMIT⁸ apporte son appui à la production du manioc, pendant que l'ICRAF/MLW œuvre pour la culture vivrière avec les mêmes associations d'agriculteurs. Ceci n'est pas en soi

⁷ *Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats* (Forces, faiblesses, opportunités, menaces).

⁸ *South-East Consortium for International Development/ Reintegration, Conservation and Community Recovery Project.*

un problème tant que les approches ne sont pas en conflit les unes avec les autres et que les interactions sont transparentes. D'autre part, certains projets dans le paysage poursuivent des objectifs qui sont en contradiction avec ceux du programme MLW. C'est le cas, par exemple, de l'ONG internationale *Bonobo Conservation Initiative* (BCI), qui suit une approche assez unilatérale de la conservation en collaborant avec une petite élite dans la même zone que celle où le consortium MLW promeut une planification spatiale combinée pour une chasse durable et l'expansion de l'agriculture sur la base d'une plus large participation publique. Les communautés locales sont troublées, et la concurrence augmente pour accéder aux ressources utilisées par les différents programmes. Cette situation conduit à des informations faussées et à une perte de crédibilité pour les programmes de conservation et/ou de développement. Nous avons encore une fois appris qu'une présence permanente sur le terrain peut aider à atténuer au moins partiellement les malentendus et les conflits. Elle permet de répondre aux questions des parties prenantes. Mais elle ne remplace pas la bonne volonté des organismes d'exécution qui cherchent ou souhaitent renforcer des synergies.

Examen régulier de la vision, des objectifs et des conditions recherchées pour la PUTP

A tout moment, les activités et la planification dans des zones particulières devraient refléter les objectifs généraux du paysage. Le fait d'avoir une vision harmonisée pour le paysage a également facilité la présentation du programme MLW aux autorités, aux communautés locales et à d'autres parties prenantes. L'ensemble d'objectifs et d'approches connexes évolue en fonction du changement de dynamique sur le terrain. La conversion d'anciens permis d'exploitation, la fluctuation des prix des cultures de rente, l'arrivée de sociétés privées, des changements dans l'agenda des priorités du gouvernement national et de nouvelles initiatives des principaux

organismes de financement, ont tous un impact sur la façon dont les conditions recherchées sont traduites en objectifs réalisables.

En 2004, le consortium MLW a mis l'accent sur une approche par paysage, en identifiant en général des objectifs de conservation, des conditions recherchées et des zones prioritaires. Les priorités à cette époque-là étaient la création et la gestion participative de la Réserve de Faune de Lomako Yokokala (RFLY), d'une aire communale de chasse à Cadjobe et de petites entreprises ou d'une foresterie communautaire à Lomako. En raison de sa concentration sur ces quelques domaines, la vision du paysage a été progressivement reléguée au second plan et des parties prenantes locales se sont désengagées ou même opposées au programme MLW. C'est par exemple le cas des populations vivant au nord de la RFLY.

Ce n'est qu'en 2008 que le consortium MLW a ranimé les efforts et la vision dans un contexte à l'échelle du paysage. Diverses actions ont permis de parvenir à une gestion adaptée du cadre des objectifs du paysage, notamment la poursuite du développement du SPP et l'atelier organisé par le consortium sur le « développement d'une méthodologie pour suivre l'impact du programme MLW sur la destruction moins forte de l'habitat et la réduction de la pauvreté ». Un examen régulier de la vision pour le paysage non seulement appuie la réussite de la PUTP, mais il permet également aux membres du consortium de collaborer avec des partenaires pour essayer d'accéder à de nouveaux mécanismes de financement. Au moment de la rédaction du présent exposé, trois propositions conjointes sont soumises pour financement.

Utilisation imaginative d'instruments géospatiaux

L'utilisation de la modélisation spatiale et des données satellitaires par le consortium MLW pour la planification

et le suivi peut s'avérer une stratégie efficace, qui pourrait être répétée ailleurs dans le Bassin du Congo. Pour qu'elles aient un sens au niveau local, ces approches doivent être combinées avec des données *in-situ* provenant du terrain, et des mécanismes de rétro-information doivent être mis sur pied en tant que partie du SPP en vue d'assurer la validation des données.

Les résultats de la modélisation spatiale dans le paysage de MLW sont utilisés à l'heure actuelle pour un établissement plus poussé des priorités lors des réunions participatives. La collecte participative des données de terrain relatives aux activités humaines, à la végétation et à la biodiversité est introduite dans le processus de modélisation et contribue à la mise à jour régulière des résultats. Par exemple, les études sur la faune à Cadjobe ont renseigné l'équipe sur le déclin de la faune, en dépit des prédictions qui soutenaient le contraire.

En coopération avec des communautés locales, le consortium MLW a décidé d'accorder la priorité à l'appui aux moyens de subsistance agricoles pendant toute la phase IIB. Cette décision a été confirmée et justifiée à la fois par le feedback venant des autorités locales et par les résultats provenant de l'instrument de modélisation spatiale Marxan. En outre, nous avons utilisé des données spatiales et des modèles pour comprendre l'importance de certaines régions de la forêt de Cadjobe pour le maintien de la connectivité pour la faune entre la RFLY et la Réserve scientifique de Luo.

Nous développerons davantage ces idées et méthodes grâce à la mise en œuvre sur le terrain et nous allons faire du PCC-PUTP un outil de planification et de gestion adaptative à l'échelle du paysage. Nous contribuerons ainsi, nous l'espérons, à l'élaboration d'une méthodologie qui sera reproductible ailleurs dans le Bassin du Congo. 🙌





Chapitre 2

Planification du territoire dans les aires protégées d'Afrique centrale : exemples et leçons apprises

Geoffroy Mauvais

Les aires protégées sont comme de jeunes enfants. A peine plus de 100 ans pour les plus âgées et beaucoup d'espoirs sur leurs épaules. Elles grandissent, s'étendent (plus de 12 % de la surface terrestre du globe), envahissent l'espace qu'on leur laisse... Elles poussent parfois sans bien savoir pourquoi, comment, pour qui... Elles tentent de sauver la biodiversité, échouent souvent, recommencent, changent de stratégies, de philosophie, de méthode : d'une approche conservacionniste où elles devaient préserver la nature contre l'homme à une démarche participative où elles intègrent l'homme dans la nature, elles ont franchi toutes les étapes, en faisant moult voltefaces, jusqu'à brouiller la piste qu'elles suivaient.

Les gestionnaires des aires protégées, quels qu'ils soient, sont comme tous les parents. Ils attendent le meilleur pour et de leurs enfants. Ils leur fixent des objectifs impossibles, nourrissent des ambitions démesurées. Ils les voient avec des yeux dénués d'impartialité, privilégiant l'affectif au réfléchi, la passion à la raison. Au fil des jours, ils leur demandent tout et son contraire. En grandissant, les aires protégées les comblent de bonheur et les déçoivent souvent. Et inmanquablement, elles deviennent ce qu'elles devaient, ou pouvaient devenir, et que personne ne pouvait prévoir.

Voilà l'histoire de ces territoires compliqués, devenus en quelques décennies des outils puissants de l'organisation spatiale de la planète, de plus en plus connus et reconnus au fur et à mesure que la conscience environnementale de l'humanité croît. De quelques parcs sanctuaires d'un temps et d'une nature condamnés, visions paradisiaques d'un monde qui n'a finalement sans doute jamais été, à des espaces de développement durable où la nature devient une composante d'un progrès qu'on prétend infini, et qui n'existeront sans doute jamais. Allers et retours permanents entre des extrêmes qui se touchent : une nature sauvage préservée de l'homme, une humanité naturellement respectueuse de l'avenir de son écosystème.

Tout ceci pour dire ce que l'on sait tous désormais : il n'existe pas de formule magique pour sauver la nature, pas plus qu'il n'y a de recette pour se développer durablement. Tout est affaire de contexte, de lieux, d'époque, d'hommes. Le programme CARPE, dans les forêts du Bassin du Congo a testé des pistes de travail, pragmatiques, adaptatives, et mis en place des expériences de planification du territoire au service de la conservation. Trois d'entre elles nous sont présentées ici : au Cameroun et en République démocratique du Congo.

L'approche CARPE de la planification territoriale des aires protégées, au travers de trois exemples concrets

Une philosophie, trois contextes

La philosophie commune à ces trois expériences est simple, et on pourrait la qualifier «de bon sens»: la planification de l'utilisation du territoire de l'aire protégée et de sa périphérie doit se construire par un processus participatif, impliquant tous les intervenants concernés et tenant compte des intérêts de chacun (donc aussi, ne l'oublions pas, de ceux de l'aire protégée).

C'est une application ciblée sur la planification et l'organisation du territoire de l'approche participative plus globale qui sous-tend nombre de projets de conservation depuis trente ans, dans le sillage du mouvement dit de «développement durable».

1. Le Parc National de Lobéké (sud-est du Cameroun). Il s'agit avant tout d'organiser un espace complexe formé d'un parc – pas encore créé en début de projet (d'environ 200 000 ha), de concessions villageoises de chasse, de zones de chasse commerciale, de forêts communautaires ou commerciales (le tout formant plus de 1,4 million d'ha), en tenant compte de la présence spécifique de groupes ethniques parfois fragiles, comme les pygmées Baka. Dans cet espace coexistent donc des intérêts différents, parfois contraires, d'où naissent des conflits entre intervenants. Pour tenter d'y répondre, le projet «forêts de Jengi» (Fonds mondial pour la Nature, WWF) a mis en place un comité de consultation incluant des donateurs comme la GTZ, l'Etat, représenté par son Ministère des Forêts et de la Faune, les administrations locales et tous les représentants des intérêts précédemment cités, dans le cadre de la préparation de l'espace de conservation transnational du Trinational de la Sangha (TNS, entre Cameroun, Centrafrique et Congo). Le projet débute dans une situation de chaos où prévaut

la loi du plus fort, ou du moins honnête, pour accaparer toutes les ressources naturelles de la zone. Tenure foncière, droits d'accès, droits ancestraux, rien n'est respecté. Les grands perdants, même s'ils sont aussi acteurs de ce gâchis, sont les populations locales, et en particulier les autochtones.

Le processus de planification, que CARPE a accompagné, a commencé, à Lobéké, par des études approfondies portant sur la richesse – exceptionnelle – du site et la répartition des pressions principales. Ces études furent menées par le WWF et la WCS (*Wildlife Conservation Society*) essentiellement. Le comité de consultation formé par le projet «forêts de Jengi» avait alors pour mission principale de négocier avec les villageois et les autres utilisateurs de l'espace la création du Parc de Lobéké et l'organisation de ses zones périphériques. Au cours de réunions publiques, les enjeux, la cartographie, les options d'aménagement, etc. étaient discutés. De ces rencontres sont sorties des propositions pour les limites du parc, et l'affectation de diverses vocations aux territoires proches (chasse, foresterie...). Mais ces réunions furent aussi l'occasion de cerner les attentes, voire les revendications des populations locales, ou des groupes socioprofessionnels concernés, et de trouver des solutions ensemble, comme par exemple le développement de la lutte contre le braconnage dans les concessions forestières, ou le partage avec les populations résidentes de la viande chassée lors des safaris. Un point crucial a été la définition de droits pour certaines populations au sein même du parc, dans une zone spécialement reconnue pour cela, et ce en porte-à-faux avec les usages jusqu'alors en vigueur dans les parcs nationaux du Cameroun.

2. La Réserve Naturelle de Tayna, en République démocratique du Congo. Cette réserve dans les montagnes du Kivu, est née de façon fort différente

du Parc National de Lobéké. Grâce à la volonté de quelques personnalités autochtones (y compris les chefferies), dans un contexte de forte croissance démographique, de convoitises minières et de gouvernance hasardeuse, sur la base d'une ancienne réserve de chasse, est apparue, en 2000, la «Réserve des Gorilles de Tayna», association locale dédiée à la création de la réserve naturelle. Cette initiative n'a pas tardé à intéresser de grandes ONG de la conservation, en particulier le *Dian Fossey Gorilla Fund International*, puis *Conservation International*, et elle reçut le soutien de CARPE à partir de 2003. Il n'est pas possible ici de résumer le cheminement difficile qui a conduit, dans un contexte de guerre civile extrêmement tendu, à la création de la réserve qu'on connaît aujourd'hui (90 000 ha de zone centrale). Mais à toutes les étapes, la reconnaissance de la réserve par tous a été recherchée. L'initiative est restée pilotée localement, insistant sur le recours à la main-d'œuvre originaire de la région, œuvrant sur place à des projets pilotes de développement, donnant la parole et laissant le leadership aux autorités locales.

Le processus de planification du territoire s'inspire du même élan. En 2002, les chefferies concernées par ce qui allait devenir la réserve ont défini, sur la base des études menées sur la richesse et les pressions de la forêt avec les ONG internationales (DFGFI et CI), des limites et une organisation spatiale tenant compte des potentialités, des villages installés, des modes d'usage et les ont soumises au Gouvernement pour reconnaissance officielle. Dans les années suivantes, les limites de la zone centrale ont été modifiées de façon consensuelle pour tenir compte plus précisément des réalités de la gestion sur le terrain (limites administratives, présence de faune emblématique...), ce qui témoigne d'un processus adaptatif et concerté. Ces limites furent à leur tour

validées par l'Etat. Une fois créée, la Réserve Naturelle de Tayna est devenue partie intégrante du réseau des parcs du Congo, avec une gestion assurée par les communautés au sein du Comité de Coordination du Site (CoCoSi). Ses limites furent matérialisées, et ses organes de gestion (plan, personnel, procédures...) mis en place. D'autres territoires du Congo se sont, depuis, engagés dans cette voie.

3. La Réserve de Faune à Okapis, nord-est de la RDC. Cette réserve est récente et fut créée par le Gouvernement en 1992. La particularité de la réserve tient au fait qu'elle reconnaît certains droits d'usage aux populations résidentes (élevage, chasse) mais prohibe évidemment celles à caractère commercial (exploitation minière, coupe de bois, chasse commerciale...). Gérée par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), en partenariat avec deux ONG internationales, la WCS et *Gilman International Conservation* (GIC), la réserve est au départ menacée par la croissance très forte de la population de la zone, qui dépend essentiellement pour sa survie des ressources naturelles, renouvelables ou non, tandis que les capacités de gestion par l'Etat restent très limitées.

Le processus de planification promu par le programme CARPE a pris ici un autre chemin. Il s'agissait essentiellement de permettre la gestion effective d'une réserve déjà créée et reconnue, intégrant des « micro-zones » d'activités humaines diverses. Le processus suivi fut basé sur la sensibilisation des résidents aux enjeux de la conservation et à l'intérêt du zonage pour une gestion de long terme. Un protocole de collaboration entre les villages et la réserve était alors mis en place, premier engagement formel entre les acteurs. Après étude des modes d'usage existants, des potentialités du territoire, des besoins exprimés, des réalités déjà en place, une proposition de zonage

fonctionnel était soumise et discutée avec le village concerné, en salle et sur le terrain. La négociation permettait alors de préciser ou de redéfinir ce zonage, jusqu'à accord commun entre la réserve et les résidents. La signature du document de zonage et la mise en place concrète de la limite sur le terrain venaient clore ce cheminement participatif, tandis que la zone ainsi identifiée entrait dans le plan de gestion. La définition des zones de chasse dans la réserve a suivi le même processus.

Premiers résultats tangibles

Dans le cas de **Lobéké**, le résultat principal de ce travail de planification territoriale consensuelle fut tout simplement le classement de la zone en parc national fonctionnel, sans avoir reproduit les erreurs propres à de nombreux classements antérieurs, non concertés, qui ont généré frustrations et conflits entre les différents intervenants dans ou autour des parcs. Outre le classement et la clarification des usages multiples des zones proches du parc, le processus lui-même a permis d'instaurer un dialogue entre tous les acteurs de la région. La « Convention de Mambélé », signée par tous, en fut le produit final, établissant règles et responsabilités de chacun selon sa situation et ses droits. Egalement, des compagnies forestières ont décidé de s'engager plus avant dans la voie de la conservation en adoptant le système de certification. Les groupes socioprofessionnels locaux, notamment les zones de chasse villageoise, se sont également structurés au cours de ce processus, et rassemblés dans un comité de valorisation des ressources fauniques (COVAREF). Ce comité est maintenant à l'origine de nombreuses réalisations à caractère social (écoles, santé, assainissement...) grâce aux retombées de la chasse organisée près du parc. Un autre résultat intéressant, et plus inattendu, fut l'adhésion des compagnies forestières

à la lutte contre le braconnage et, pour certaines d'entre elles, leur investissement dans des réalisations sociales locales (dispensaires, écoles) qu'elles n'auraient sans doute pas développées sans ce travail préalable de planification. Enfin, en 2007, un comité de gestion du parc fut établi, regroupant les représentants des villages, de l'administration, des ONG, et responsable au plus haut niveau de la mise en œuvre du plan de gestion. Cet organe témoigne de la poursuite du processus participatif, au-delà de la seule planification initiale.

En RDC, dans le Kivu également, le résultat majeur fut le classement progressif de la **Réserve Naturelle de Tayna**. Devenue un élément du réseau des parcs de la RDC, et à ce titre placée sous la responsabilité de l'ICCN, elle n'en reste pas moins gérée localement par le groupe d'acteurs à l'origine du processus, devenu une ONG officielle reconnue. Un comité de conservation de site (CoCoSi) est donc en place, alors que la réserve a été délimitée sur le terrain avec et par les villageois eux-mêmes, après réadaptations successives des limites envisagées, pour tenir compte des progrès dans les connaissances des enjeux (localisation de la biodiversité) et des pressions (lieux de conflits, zonage administratif). Tout au long du processus, la sensibilisation a été au centre des efforts de planification, afin d'inclure tous les acteurs locaux dans les décisions. Cela a permis d'élever le degré de conscience environnementale local de façon importante et de diffuser à tous les niveaux les connaissances que l'équipe en charge de la réserve accumulait au fur et à mesure des études conduites. Afin de montrer également et concrètement son intérêt pour les populations locales, la réserve fit appel à de la main-d'œuvre de la région pour toutes ses activités. Finalement, la réserve fut classée alors que les tensions principales étaient apaisées.

Enfin, par la planification territoriale, la **Réserve de Faune à Okapis** visait essentiellement à redéfinir son espace de sorte que tous les acteurs y ayant des droits puissent participer à la gestion tout en y trouvant un intérêt, dans le respect des objectifs de conservation assignés à cette réserve. Au terme de ce travail, onze zones ont été définies pour l'agriculture et six pour la chasse, à l'intérieur de la réserve. Le reste de la réserve est donc dévolu à la conservation, et un effort particulier fut déployé pour mieux connaître et cartographier cet espace de conservation, le faire connaître et adopter par les populations résidentes. Là aussi, le processus participatif a permis de poser les problèmes et, le plus souvent, d'y apporter une solution commune.

Principales leçons apprises

Chaque approche a généré ses propres enseignements. Sans être foncièrement différentes, elles se distinguent selon les contextes, les lieux ou les intervenants. Leur point commun essentiel est d'être nées du terrain, au fur et à mesure que les projets se mettaient en place. D'autres leçons viendront sans doute encore, dont certaines, peut-être, contrediront ce qu'aujourd'hui nous pensons avoir compris. C'est là l'essence de la « participation » : permettre l'émergence de tous les avis, s'offrir à la contradiction et, partant, risquer de changer d'avis au fil du temps.

Quelques leçons locales...

La planification de **Lobéké** montre la complexité de la construction territoriale lorsque de multiples acteurs déjà « puissants » (sociétés d'exploitation forestière, safaris, chasseurs locaux commerciaux...) interagissent et que leurs activités se recouvrent dans l'espace. Quand, en plus, des groupes moins « forts » (populations locales, peuples autochtones) partagent ces lieux, les rapports se durcissent,

et seul le dialogue respectueux de chacun peut permettre de dénouer les tensions. Comme l'a bien compris le projet de la « forêt de Jengi », l'acteur le plus insignifiant dans le paysage peut être celui qui fera échouer tout le processus. Le rôle majeur de l'ONG de conservation est alors d'être ce médiateur qui plus qu'écouter, sait faire naître la parole de chaque intervenant pour qu'aucun ne soit oublié.

Un parc comme Lobéké est étroitement dépendant de sa périphérie. La planification du territoire doit donc inclure tous les usages en cours dans cette périphérie pour tenter d'optimiser les mesures de conservation prises dans le parc. La collaboration des acteurs ne nécessite pas d'adhérer à tous les enjeux ou priorités mais de s'entendre sur l'essentiel, comme ce fut le cas, par exemple, avec les sociétés d'exploitation du bois qui se sont investies dans la lutte contre le braconnage sur leurs propres concessions. Pour que cette collaboration naisse, il faut qu'elle soit pilotée localement, par l'autorité administrative légitime, mais surtout proche des intervenants. Il faut que les gens se connaissent, se parlent pour enfin s'écouter et parfois s'entendre. Là également, l'ONG partenaire a un rôle d'animation qui s'inscrit dans la durée - les résultats pouvant sembler insignifiants pendant un certain temps - nécessaire au dialogue et à la compréhension. Enfin, et c'est un préalable à toute la construction du processus, l'ONG partenaire aide à la connaissance fine des espaces et des enjeux de conservation, de développement et de culture de façon neutre et extérieure, permettant une construction impartiale de la vision du territoire qu'il va falloir « se partager ».

L'expérience de la **Réserve Naturelle de Tayna** nous apprend beaucoup d'autres choses, même si leur essence est du même ordre et vise à assurer

que tous les intervenants participent à la planification. Elle insiste sur la nécessité de bien mesurer les tenants et les aboutissants des actions qu'on va conduire, sans tomber dans la facilité de répondre à des demandes, fussent-elles locales, qui n'ont pas intégré correctement tous les paramètres de la zone, notamment les priorités de la conservation. Là aussi, les études préalables pour connaître et comprendre l'architecture du territoire et son fonctionnement sont essentielles (et les ONG partenaires y ont un grand rôle à jouer). La réserve est née dans un contexte particulier de guerre en RDC et démontre qu'en absence de tout référentiel de gouvernance, la conservation demeure possible pourvu qu'elle ne prenne aucun parti, ni ne soutienne aucun camp. Rapidement, il faut aussi passer des mots aux actes et montrer que la conservation a effectivement des retombées économiques mesurables. La première action est de donner la priorité aux personnes locales pour les emplois générés par la réserve. Plus encore, Tayna n'a pas hésité à intégrer d'anciens chasseurs dans son personnel, pour montrer qu'une reconversion était possible et que les alternatives au braconnage existent. Comme la connaissance du territoire est un processus dynamique, la Réserve de Tayna a aussi investi sur la formation de son personnel pour la collecte des données de terrain, y compris pour construire une représentation spatiale correcte de l'environnement et des enjeux. Un accent spécial est aussi porté sur la sensibilisation des populations locales au travers d'une approche standardisée mettant en avant les bénéfices à long terme du processus de planification. Ceci est important pour permettre la démultiplication de cette approche, en s'appuyant sur les ONG locales, et pour éviter que des approches « individuelles » ne se développent selon les acteurs, risquant finalement d'embrouiller le message. Si les conseils et l'encadrement des

ONG internationales partenaires ont été déterminants, le processus de planification de l'utilisation du territoire est toujours resté maîtrisé à l'échelle locale, afin d'assurer son effectivité sur le terrain, garantissant ainsi son « bon sens » par rapport à la situation réelle. Conséquence de cette approche « de terrain », les limites de la zone centrale de la réserve (zone de conservation) ont été plusieurs fois modifiées par la suite, pour tenir compte des pressions réelles, des enjeux de conservation ou administratifs. Cette « souplesse » lors de la construction de la réserve a été encouragée par l'Etat qui n'a pas hésité à modifier, en fonction, le décret de classement. Les promoteurs de la réserve insistent aussi sur l'importance de la délimitation physique des différentes zones d'utilisation de la réserve (zone de conservation, zone tampon, zone de développement) avec et par les villageois, pour assurer leur bonne connaissance de la planification et offrir là encore des opportunités d'emplois directs. Enfin, même si la naissance de la réserve a suivi un cheminement très différent des autres parcs, il importe qu'à la fin elle soit intégrée au réseau global du pays et considérée comme un apport substantiel à sa représentativité. La création d'une instance de gestion dans laquelle tous les acteurs se retrouvent (le CoCoSi) est donc venue parachever tout le travail conduit pour créer cette réserve.

Le cas de la **Réserve de Faune à Okapis** est en soi plus classique puisque partant d'un parc déjà créé et reconnu (site du Patrimoine mondial). L'enjeu n'est plus de faire émerger une zone de conservation, mais d'en optimiser la gestion en tenant compte de son statut spécial qui prévoit des droits d'utilisation pour les populations résidentes. Le processus de planification territoriale a donc visé avant tout la prise de conscience, par tous les intervenants, du caractère limité de la ressource et de la nécessité

d'une gestion globale concertée. Le contexte particulier de la zone, recevant une population immigrante importante, imposait de donner la parole aux populations autochtones, en général moins aguerries pour faire valoir leurs droits, et sujettes à prendre des décisions de court terme qui leur sont préjudiciables sur une plus longue échelle. Ainsi, l'accent a été porté sur la sensibilisation des populations locales pour qu'elles comprennent leurs intérêts et mesurent l'apport de la conservation dans leur espace de vie. Lors de la planification elle-même, l'effort a visé la compréhension sans ambiguïté des objectifs de la réserve : il ne s'agissait pas de retirer des droits aux villageois, pas plus que la réserve ne concédait ses prérogatives, mais l'objectif commun était de parvenir à la gestion optimale d'un espace limité. Une leçon apprise au cours de ce processus fut la nécessité de rester à l'écoute de tous et de ne pas céder aux intérêts de court terme qui resurgissent constamment au cours des échanges. Moyennant quoi, la réserve a pu développer un zonage fonctionnel accepté par tous aujourd'hui.

... et des enseignements généraux

De nombreuses leçons communes peuvent être tirées de ces expériences, parmi lesquelles :

- Le dialogue ne s'engage, paradoxalement, que si l'on est plus que deux. Beaucoup des situations décrites auraient pu trouver une issue par la simple concertation entre les protagonistes du problème. Cela n'arrive pas. Il faut l'intervention d'un tiers, ici en général les ONG internationales de conservation, pour que chacun accepte de s'asseoir à la table des négociations. Ces ONG se définissent d'ailleurs comme des « médiateurs » ou des « facilitateurs ».
- La connaissance préalable du milieu, de ses forces et faiblesses, des enjeux et des pressions

est indispensable. Rien ne sert d'essayer de bâtir une planification commune sans avoir déjà une connaissance assez complète du terrain. D'autant que chaque acteur ne viendra qu'avec sa propre connaissance, forcément limitée voire peu objective, et la somme de toutes ne donnera pas nécessairement une image correcte de la réalité. L'étape d'acquisition des connaissances sert aussi à faire énoncer les problèmes, à mieux les circonscrire, et elle sera très utile plus tard, lors des négociations.

- La planification est une méthode rigoureuse qui nécessite beaucoup d'improvisation. S'il faut baliser le chemin, s'entendre sur les objectifs, comprendre et partager les choix, il faut aussi, tout au long du processus, rester aux aguets de ce qui se passe sur le terrain et accepter de changer de cap aussi souvent que nécessaire. L'important n'est plus de savoir ce qu'on doit faire mais de trouver ce qui marche et permettra de construire des résultats solides.
- Tous les acteurs sont importants, et il faut donner encore plus d'importance à ceux qui justement semblent secondaires. Ceux qu'on n'entend pas parce qu'ils ne sont généralement pas conviés aux discussions, qu'ils ne comprennent pas bien les enjeux, ou qu'ils sont par habitude réticents à ces rencontres. C'est en général parmi eux que se situe le maillon faible qui pourrait faire échouer tout le montage. Il faut le trouver et lui donner la place qui lui revient. C'est là aussi un rôle essentiel joué par les ONG.
- Malgré tout, la planification territoriale ne change pas la réalité du monde. Il faut donc s'assurer que les acteurs décideurs (et notamment l'Etat et ses différents départements) participent à la négociation, puis à la décision.

Sans le support et la volonté de la puissance publique, pas d'aboutissement possible de façon durable. L'approche participative nécessite donc de mélanger toutes les échelles d'intervenants.

- Dans le même temps, les groupes d'intérêts locaux doivent être aidés: mieux structurés, plus à même d'énoncer leurs attentes, plus représentatifs des populations locales, ils deviennent des partenaires plus fiables pour construire une démarche contractuelle (les trois expériences sont bâties sur un «contrat de confiance»). S'ils sont en général légitimes, ce serait une erreur de croire qu'ils sont toujours représentatifs, et encore plus efficaces. A travailler avec des groupes locaux faibles, on ne construit qu'un partenariat faible et un avenir fragile.
- «Des principes moraux, éthiques et philosophiques sont essentiels» nous apprend la Réserve de Tayna. Plus que cela, c'est de respect que la planification territoriale concertée se nourrit. Il ne faut pas simplement analyser, voire comprendre les aspirations des autres parties, il faut aussi les accepter dans leur contexte car elles ne sont pas, en général, déterminées par autre chose que des besoins légitimes ou ressentis comme tels. Evidemment, ces principes s'émoussent parfois face aux partenaires extérieurs, parfois animés de logiques dans lesquels le territoire lui-même est secondaire. Là encore, le rôle de veille des ONG est important.
- La sensibilisation est donc également une étape essentielle. Chacun doit comprendre de quoi on parle, et non plus seulement considérer le territoire selon son propre prisme. Tout le travail de planification, et notamment de zonage des activités, ou des droits, ou des enjeux, doit

permettre une appréhension commune des mêmes problèmes ou opportunités, pour qu'ensuite le dialogue s'engage sur une base partagée.

Ces leçons, et beaucoup d'autres qu'illustrent ces trois exemples, inspireront valablement ceux et celles qui s'engageront dans l'aventure de la planification territoriale participative pour leurs propres aires protégées. Et qui en formuleront d'autres à leur tour.

Conclusion

Les trois expériences développées ici, avec l'appui du programme CARPE, ne couvrent certainement pas tous les champs possibles de l'approche participative telle qu'on la conçoit depuis quelques décennies comme outil de développement local et de conservation. Elles illustrent cependant bien les possibilités d'action dans le contexte forestier d'Afrique centrale, où se mélangent échelles, enjeux et acteurs. Des sociétés multinationales côtoient de petits producteurs locaux; des mises en valeur industrielles menacent des espèces endémiques; l'exploitation des matières naturelles expose alors que les ressources s'amenuisent; des migrants puissants rencontrent des peuples farouchement sédentaires, mal armés pour faire valoir leurs droits. Des hommes et des femmes se dressent pour conserver «leur» nature tandis que les ONG internationales voudraient préserver «la» nature... Tous les ingrédients sont là pour que naissent incompréhension et rivalités. Pourtant, chacune avec ses spécificités, ces trois expériences montrent une voie pour parvenir à dépasser ces clivages. Chacune d'elles expose un chemin différent pour aboutir au même résultat: parvenir tous ensemble à conserver un écosystème, sinon dans son état d'origine, au moins dans un état durable. Chacune d'elles montre qu'il est possible de suivre, petit à petit, une piste pour vaincre,

l'une après l'autre, les difficultés rencontrées. Ces trois expériences semblent aujourd'hui avoir réussi à franchir les premières barrières. Il faut féliciter ceux et celles qui ont conduit ce travail, les populations locales qui se sont engagées, leurs représentants qui ont su rassembler, les autorités administratives qui ont - une fois n'est pas coutume - joué le jeu de la décentralisation, l'Etat qui a laissé faire, voire parfois promu cette approche, les ONG environnementales qui ont quitté le champ de la théorie pour gagner celui du terrain. Ces expériences sont prometteuses et déjà copiées. Tant mieux. Elles restent pourtant bien fragiles eu égard aux enjeux, et il faudra dresser leur bilan, dans dix ou vingt ans, pour savoir si le succès d'aujourd'hui était bel et bien le fondement du succès de demain.

Les leçons apprises, elles, sont déjà là. Nul doute que tout un chacun en bénéficiera grandement s'il sait les adapter à son propre contexte de travail. S'il faut synthétiser ces expériences, trois déterminants majeurs semblent se dessiner:

- **La confiance:** aucune des trois démarches de planification territoriale n'aurait pu aller si loin sans une confiance réelle et absolue entre les acteurs. Il est facile de dire qu'on «instaure» le dialogue, facile de prétendre qu'on «écoute» les autres, facile finalement de dire qu'on travaille de façon «participative». Mais il est incroyablement plus dur de le faire vraiment et de continuer à le faire malgré les difficultés que cela engendre. Dans ces trois histoires, pas d'hypocrisie, pas de mensonges..., des situations compliquées, des échanges difficiles, des résultats peut-être moins ambitieux que prévu..., mais toujours la concertation et le partage des décisions.
- **Le temps:** c'est sans doute le facteur clef pour que le point

précédent existe. Sans temps pour se rencontrer, s'écouter, comprendre, convaincre, changer d'idée, changer tout..., pas de confiance possible. Les meilleures idées méritent du temps pour éclore. Plus encore, elles méritent du temps pour évoluer et se confronter à la dure réalité du terrain, celle qui les renvoie parfois au simple rang de « concept ». Ce temps, chacune des expériences exposées ici l'a pris à sa façon, parfois en brusquant les étapes, toujours en respectant le « calendrier » des autres. Reste qu'il faudra encore beaucoup de temps pour qu'on passe de l'expérimentation en cours à la gestion quotidienne et durable des parcs.

- **Le travail** : la découverte de ces trois projets est passionnante, et en quelques pages on comprend ce qui fut fait, pourquoi, comment. Mais cela fausse finalement une réalité majeure. Car rien ne s'est produit par hasard. Rien ne serait arrivé tout seul, simplement avec de la confiance et du temps. Cela peut sembler une banalité, mais ces expériences ont abouti parce que des hommes et des femmes ont travaillé, sans doute de façon extrêmement engagée, au-delà du raisonnable aussi. Des projets de ce type, il en existe des centaines. Des projets qui vont si loin, une poignée. La chance n'a rien à voir ici ; seule compte l'énergie déployée par ceux et

celles qui peuvent déterminer l'avenir du projet, les acteurs locaux, les salariés des ONG internationales, les représentants des administrations qui se sentent concernés, les autres, individus isolés souvent déterminants, qui dans une concession forestière, qui dans un projet de développement, qui dans une école, qui dans les media.

Confiance, temps, travail... finalement, ce ne sont là que les ingrédients indispensables pour vivre ensemble dans nos sociétés humaines. Cela nous rappelle simplement que les aires protégées sont une invention de l'homme, et que comme toutes ses créations, elles ne marchent bien que s'il le veut. Vraiment. 🙌

Etude de cas 1

Réserve de Faune à Okapis du Paysage d'Ituri-Epulu-Aru, République démocratique du Congo

Ellen L. Brown

Introduction : Présentation générale de la Réserve de Faune à Okapis

La Réserve de Faune à Okapis (RFO) est une aire protégée située dans la forêt de l'Ituri au nord-est de la République démocratique du Congo (RDC), qui couvre plus d'un tiers du paysage d'Ituri-Epulu-Aru¹. Créée en 1992 et ajoutée à la liste des sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1996, la RFO jouit d'un niveau élevé de biodiversité et d'endémisme. La réserve abrite plusieurs espèces importantes, dont l'okapi, l'éléphant de forêt, le chimpanzé, 13 espèces de primates, le léopard, plusieurs espèces d'antilopes de forêt et le buffle. La forêt de l'Ituri est précieuse en raison de son histoire biogéographique comme refuge du pléistocène, avec des communautés de plantes endémiques dans les affleurements rocheux, ou inselbergs, dans la réserve.

En plus d'être un site de classe mondiale pour l'étude de la dynamique des forêts tropicales et la conservation de la faune, la RFO est le foyer de diverses communautés humaines ethniques², y compris des communautés de chasseurs-cueilleurs (Pygmées Mbuti et Efe), ainsi que des cultivateurs itinérants de langues bantoue et soudanaise (Bila, Ndaka, Lese, Mbo, Manvu et Budu) qui participent aux

institutions sociales basées sur des relations d'échanges et de réciprocité. Parmi les aires protégées de RDC, la réserve est unique car il s'agit d'un site de grande diversité biologique où, à la différence des parcs nationaux, des activités de subsistance telles que l'agriculture et la chasse sont autorisées pour les populations résidentes. Les populations locales peuvent y pratiquer la chasse et la cueillette, la pêche et l'agriculture, mais ne peuvent pas y mener certaines activités qui sont autorisées dans les villages en dehors de l'aire protégée, telles que l'extraction de l'or, l'exploitation du bois, l'agriculture de plantation, la chasse de la viande de brousse à des fins commerciales et la vente de celle-ci.

La Réserve de Faune à Okapis est gérée par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). L'ICCN bénéficie de la collaboration de deux ONG de conservation, la *Wildlife Conservation Society* (WCS) et *Gilman International Conservation* (GIC) et, ensemble, les trois organismes constituent le comité de gestion de la réserve. Dans ce document, quand il est fait référence à « la RFO » en tant que partie prenante, RFO est une abréviation de ce comité de gestion.

Bien que l'ICCN soit chargé de la gestion de la réserve, il manque généralement de ressources pour y mener à bien les activités de conservation et garantir des moyens de subsistance. Le zonage de l'utilisation des terres est facilité par le Programme de conservation communautaire de la

Wildlife Conservation Society (PCC/WCS), dont le personnel comprend 11 membres à plein temps, dont quatre agronomes.

La réserve est située sur une frontière de peuplement où la densité de la population augmente en partie à cause de l'immigration en provenance des régions du Kivu fortement peuplées, où la densité dépasse 100 habitants/km². Depuis les années 1980 marquées par des événements comme la libéralisation de l'exploitation minière (surtout de l'or) et deux guerres civiles, la région a vu affluer des migrants qui viennent à la recherche de terres arables et d'opportunités économiques. Les gens ont très peu de possibilités d'emploi et doivent compter sur leurs exploitations agricoles et sur la forêt pour satisfaire l'ensemble de leurs besoins.

Dans la période suivant la fin de la guerre en 2003, les gestionnaires de la réserve ont travaillé pour sécuriser la forêt et mettre fin aux activités illégales. Des équipes mixtes composées d'éco-gardes de l'ICCN et de l'armée congolaise ont efficacement évacué des mines d'or en activité et des camps de braconnage dans la réserve. Certes, certains efforts déployés par les agriculteurs locaux, tels que le stockage des semences et l'augmentation de la productivité alimentaire, ont été complètement anéantis au cours de la période de conflits, mais les gens ont eu le courage d'essayer à nouveau - ce qui a permis de poursuivre la planification de l'aménagement du territoire et les activités agricoles. A côté des progrès

¹ La RFO couvre 1 376 000 ha du paysage d'Ituri-Epulu-Aru qui s'étend sur un total de 3 600 000 ha.

² 17 000 personnes vivent à l'intérieur des limites de la RFO et 37 000 de plus dans un rayon de 15 km autour de la RFO, selon un recensement de la population effectué en 2003 par le Programme de conservation communautaire de la *Wildlife Conservation Society* (PCC/WCS).

réalisés dans le zonage de l'utilisation des terres, le plan de gestion de la réserve, y compris les lignes directrices détaillées sur l'accès et l'utilisation des terres et des ressources naturelles, est en cours de révision.

En 2006, la RDC a tenu ses premières élections présidentielles en plus de 30 ans, et depuis lors, des institutions et des organismes publics ont commencé à retrouver certains de leurs fonctions, et une réhabilitation généralisée du réseau routier national est en cours. Le gouvernement est en train de réviser les lois sur la conservation et de rédiger des directives relatives à la mise en œuvre du code forestier national. Afin de réparer les infrastructures en mauvais état, des efforts nationaux sont consentis dans le paysage. La route principale (RN4)³, qui coupe la RFO, et une autre route qui forme la limite orientale de la réserve sont en cours de réparation. La plupart des villages et des terres défrichées sont situés le long de ces deux principaux axes de circulation. L'amélioration des routes facilitera l'augmentation de l'immigration dans la région et améliorera l'accès au marché pour tous les gens qui viennent à la recherche de terres et de ressources forestières.

Aménagement du territoire dans la Réserve de Faune à Okapis

Afin de gérer efficacement la RFO pour la conservation de la biodiversité et l'appui aux moyens de subsistance durables pour la population, un plan de zonage de l'utilisation des terres, appuyé par CARPE/USAID, est en voie de réalisation. Le micro-zonage comprend des zones de chasse, agricoles et de peuplement, et de conservation. Le système de zonage officialise les limites de l'expansion de l'agriculture et de la chasse de

subsistance, limites qui sont basées sur le nombre d'utilisateurs des ressources. Comme mentionné ci-dessus, la RFO est unique, car c'est une aire protégée gérée avec, à l'intérieur, des « micro-zones » de gestion communautaire des ressources naturelles.

Méthodologie de planification de l'utilisation du territoire de l'aire protégée et résultats obtenus

L'encadré 1 présente un résumé des étapes de la planification de l'aménagement du territoire concernant les zones agricoles situées dans la réserve; après une explication détaillée du processus de zonage agricole, une brève description des aspects méthodologiques concernant les zones de chasse et de conservation est présentée.

Méthodologie concernant les zones agricoles dans la RFO

1. Sensibilisation: En matière de zonage de l'utilisation des terres, la première étape consiste à présenter la notion de zonage de la réserve lors d'une série de réunions

formelles et informelles avec des chefs de village, des propriétaires fonciers (des personnes qui revendiquent des droits sur des terres ancestrales) et divers membres de la communauté, et en particulier les groupements agricoles autochtones.

2. Signature d'un protocole de collaboration: Un protocole de collaboration est signé entre les représentants de la RFO (ICCN et PCC-WCS) et de la communauté locale (le plus souvent, le chef de village et/ou des anciens), accord qui indique que le village est prêt à réaliser le processus de zonage. Ce document ne mentionne pas les limites ou la superficie; il ne constitue qu'une étape pour officialiser le début du processus.

3. Recensement des ménages agricoles: Il est procédé à un recensement des ménages agricoles, des chefs de famille qui ont des terres agricoles dans le village, afin d'estimer la superficie

Encadré n° 1. Résumé du processus de zonage agricole dans la Réserve de Faune à Okapis

1. Organisation de réunions de sensibilisation;
2. Signature d'un protocole de collaboration;
3. Recensement des ménages agricoles et réalisation d'études socioéconomiques;
4. Délimitation des zones agricoles, proposée par les anciens des villages (propriétaires fonciers coutumiers), et documentée avec GPS;
5. Identification et cartographie de l'étendue des zones défrichées en utilisant le GPS;
6. Production d'une carte; présentation de la carte et des recommandations sur le zonage aux membres de la communauté;
7. Négociation d'une zone agricole à délimiter;
8. Accord conclu entre les représentants du village et les administrateurs de la RFO sur les limites de la zone;
9. Cérémonie de pose de bornes et de panneaux et signature d'un accord sur la zone agricole;
10. Délimitation: défricher le périmètre de la zone agricole et marquer les limites de la zone là où des frontières naturelles n'existent pas;
11. Validation des zones d'utilisation des terres dans le plan de gestion de l'aire protégée;
12. Gestion de la zone.

³ Route Nationale n° 4.

de terres nécessaire pour l'agriculture. La taille des zones agricoles est basée sur le nombre de ménages agricoles.

Réalisation d'études

socioéconomiques: L'ordre des étapes peut varier. Par exemple, un recensement des ménages agricoles et des études socioéconomiques peuvent se dérouler avant la signature d'un protocole de collaboration pour commencer le processus de zonage. Les études socioéconomiques sont menées pour documenter l'histoire du village, les groupes ethniques présents, les sources de revenus, les méthodes de chasse et d'agriculture, la production agricole, le niveau d'études, les problèmes sociaux, les conflits entre différents groupes, et le pouvoir relatif des chefs et des propriétaires fonciers.

- 4. Proposition des limites des zones agricoles par des anciens du village (propriétaires terriens coutumiers):** Les anciens du village, qui sont reconnus comme étant les propriétaires coutumiers des terres, font la première proposition concernant la taille et les limites extérieures d'une zone agricole. Souvent, ils proposent des limites naturelles comme des cours d'eau et les collines qui se situent au-delà de la forêt qui a été récemment défrichée. Le PCC-WCS examine leur proposition en termes de superficie (ha) et de limites, et l'évalue en analysant des estimations des taux de défrichement qui tiennent compte de facteurs tels que l'âge de la jachère, le nombre d'années consécutives pendant lesquelles un champ peut être exploité, la taille moyenne des champs, le nombre de ménages agricoles et le taux de croissance

démographique. Le projet de zone agricole (sa taille et ses limites, le nombre de ménages agricoles) est présenté au comité de gestion de la Réserve.

La cartographie participative avec le GPS des limites

extérieures proposées par les anciens des villages: Une équipe composée de représentants de villages et de techniciens de vérification sur le terrain du PCC-WCS dresse la carte des limites proposées par les propriétaires terriens coutumiers en utilisant des GPS.

- 5. Identification et cartographie de l'étendue actuelle des terres agricoles défrichées en utilisant le GPS:** Une équipe de cartographie composée de techniciens de terrain du PCC-WCS et de villageois parcourt les champs cultivés et les terres laissées en jachère afin de dresser une carte des limites actuelles des terres agricoles défrichées – là où les champs et les terres en jachère rencontrent la forêt primaire et la forêt secondaire.
- 6. Production d'une carte des terres agricoles défrichées et des limites extérieures proposées par les anciens et les chefs de village:** Après la prospection des limites extérieures d'une zone agricole et de celles des terres agricoles défrichées, les données géo-référencées recueillies au cours des missions sur le terrain sont transférées du GPS à un ordinateur au bureau principal afin de les mettre au propre et de les analyser, d'abord dans Excel et Mapsource, puis dans ArcView. Les techniciens du PCC-WCS font également une grande carte papier de la zone agricole proposée en utilisant les points de jalonnement (way

points) enregistrés sur le terrain et en les transformant en angles et distances sur la carte afin de les présenter à la communauté.

Présentation de la carte et des résultats du zonage aux membres de la communauté:

Des membres de la communauté représentant les différents groupes (hommes et femmes bantous, pygmées, etc.) sont formés à présenter les objectifs du zonage et à utiliser la carte pour expliquer la zone agricole des villages à d'autres. Ils facilitent les réunions sur la nouvelle zone agricole et ses limites proposées et présentent la carte aux communautés locales aux fins de discussions.

- 7. Négociation de la zone à délimiter:** Après avoir tracé les limites proposées sur une carte et présenté les résultats à des représentants de différents groupes dans le village, les limites officielles de la zone agricole sont négociées. Dans certains cas, les gens peuvent se sentir obligés de plaider pour plus d'espace de crainte de perdre leurs terres - dans d'autres cas, le PCC-WCS peut leur conseiller d'étendre les limites proposées en se fondant sur des estimations du taux de défrichement des terres ou de la taille de la population. La décision finale dépend de l'approbation à la fois du comité de gestion de la Réserve et des chefs de village.
- 8. Accord conclu entre les représentants du village et la RFO sur les limites de la zone:** Plusieurs réunions peuvent s'avérer nécessaires avant la conclusion d'un accord final sur les limites de la zone; puis une date est fixée pour la cérémonie de bornage et de pose des poteaux indicateurs délimitant la zone agricole le long de la route.

9. Cérémonie de bornage et de pose des panneaux indicateurs et de signature d'un protocole sur la zone agricole :

Au cours de la cérémonie, le processus de zonage est examiné, et le protocole qui indique la zone (ha) et les limites de la zone agricole est lu à haute voix devant un public composé d'autorités locales, de membres du comité de gestion de la Réserve et d'autres membres de la communauté. La signature du protocole par les représentants de la Réserve et des villages est suivie d'une collation.

10. Délimitation : défrichage du périmètre de la zone agricole :

Là où il n'y a pas de limites naturelles comme des cours d'eau, les équipes sur le terrain défrichent une bande de 3 m dans le sous-bois afin de rendre visibles les limites artificielles de la zone agricole. De petites équipes de résidents du village, dirigées par un technicien du PCC-WCS, sont recrutées pour défricher le périmètre lorsque la zone est créée pour la première fois, et ce défrichage est suivi d'un entretien annuel. Cette activité apporte de nombreux avantages, notamment des revenus aux équipes recrutées, la prise de conscience des limites de la zone par les villageois et le personnel de la RFO, et elle facilite le contrôle des limites de la zone par l'ICCN.

Démarcation des zones :

L'érection de poteaux en ciment et de panneaux le long des frontières des zones agricoles est terminée dans cinq zones, mais il s'agit d'une entreprise onéreuse qui coûte en moyenne 4 000 USD par zone (y compris l'achat et le transport des matériaux et la main d'œuvre), auxquels s'ajoute l'entretien à long terme. Lorsque

des limites naturelles, comme des cours d'eau et des routes, existent, il n'est pas nécessaire de marquer les frontières avec des poteaux et des panneaux. Toutefois, les limites de la zone dans la forêt doivent être marquées de façon à ce que les agriculteurs tout comme les gestionnaires de la RFO puissent respecter et contrôler les limites de la zone. A ce jour, ce type de démarcation physique a été suspendu et nous espérons trouver des alternatives moins coûteuses.

11. Validation des zones d'utilisation des terres dans le plan de gestion de la Réserve :

Une fois le plan d'utilisation des terres achevé et toutes les micro-zones créées dans la RFO au niveau territorial local, le plan d'utilisation des terres sera officiellement considéré comme faisant partie du plan de gestion de la RFO et il doit être reconnu par l'ICCN au niveau national.

12. Gestion de la zone :

Le présent document ne s'étendra pas sur la gestion à long terme des zones agricoles mais, en bref, on peut dire que les objectifs de gestion de la zone sont de garantir l'utilisation efficace des terres et des ressources afin de veiller à ce que les besoins en moyens de subsistance des populations locales soient satisfaits, tout en réduisant la déforestation et la perte de biodiversité. Une fois les protocoles sur les zones agricoles signés, des agronomes travaillent avec les agriculteurs afin d'optimiser l'utilisation des terres, pour accroître la productivité des cultures en utilisant moins de terres, encourager l'utilisation des jachères, et limiter le défrichage de la forêt pour l'agriculture.

Considérations méthodologiques particulières pour les zones de chasse et de conservation

En ce qui concerne les zones de chasse et de conservation, le processus de planification d'aménagement du territoire suit des étapes semblables à celles figurant dans la section ci-dessus consacrée à la méthodologie relative aux zones agricoles, notamment une série de réunions, la cartographie participative, la négociation et la communication avec les différents groupes communautaires afin de parvenir à un accord final sur les limites de la zone. Toutefois, certaines modifications sont nécessaires en raison de la nature de la ressource exploitée (faune vs terres agricoles) et du fait que les zones de chasse sont plus grandes, avec des territoires organisés par clan, alors que les zones agricoles font l'objet de plus de revendications individuelles sur la propriété (comme les terres en jachère) et que l'agriculture est organisée au niveau de la famille.

Pour les zones de conservation, des équipes de terrain, composées de représentants des communautés locales et de membres du personnel de la WCS et de l'ICCN, cartographieront les revendications sur les forêts locales et recueilleront les données sociales et biologiques dans la zone proposée. Ces données seront utilisées pour dresser une carte montrant la façon dont les revendications territoriales locales (territoires de chasse dans les forêts) empiètent sur la zone de conservation. La carte et les résultats de l'évaluation sociale et biologique seront présentés aux parties prenantes en vue de négocier un accord de gestion concernant la zone de conservation.

Résultats obtenus

Zones agricoles : Onze zones agricoles, couvrant 30 700 ha, ont été délimitées avec l'accord des

communautés locales, et le zonage est en cours dans deux autres villages. L'assistance technique et des variétés de semences améliorées ont été fournies aux agriculteurs pour accroître la productivité et réduire la nécessité de défricher la forêt primaire.

Zones de chasse: La cartographie participative des territoires de chasse est terminée dans six villages couvrant plus de 195 000 ha.

Zone de conservation: Un inventaire des principales populations de grands mammifères et de certaines activités humaines a été réalisé entre 2005 et 2007. On a trouvé d'importantes populations d'éléphants de forêt, d'okapis et de chimpanzés, et la plupart des habitats uniques de la Réserve, y compris les spectaculaires inselbergs qui abritent une flore endémique, sont intacts. La plupart des espèces animales sont plus abondantes dans le centre de la réserve, dans une zone proposée comme zone centrale de conservation, que dans les zones désignées pour la chasse et les activités agricoles. Les exceptions sont les éléphants qui restent concentrés dans le sud de la RFO, dans des zones qui ont moins souffert du braconnage au cours de la période de conflits, et les singes (12 espèces) qui abondaient surtout dans les forêts secondaires, près des champs et des villages.

Leçons apprises

Le zonage comme moyen de garantir les droits fonciers autochtones sur une frontière de peuplement

Comme expliqué ci-dessus, la RFO est située à la limite d'un village qui abrite déjà plus de 15 000 personnes qui dépendent de la forêt pour la plupart, sinon la totalité, de leurs besoins en ressources. Dans le contexte de cette gestion, il est important de comprendre la dynamique des populations

autochtones vs immigrées⁴ concernant l'accès à la terre et l'utilisation des ressources naturelles. Les groupes autochtones perçoivent la forêt comme une ressource abondante, et l'un des objectifs du système de zonage est de permettre à ces groupes de comprendre la valeur et le caractère limité de leurs terres et de leurs ressources, et de les gérer en conséquence.

Les étapes du zonage énumérées ci-dessus permettront aux groupes autochtones de documenter et de gérer leurs terres, en collaboration avec l'ICCN, et de prévenir la fausse impression que terres et ressources naturelles seraient illimitées. Les immigrants préfèrent les régimes fonciers informels et l'accès facile à la terre qu'ils trouvent dans la forêt de l'Ituri; cette situation leur permet de dégager de grands champs, le plus souvent par le défrichage de forêts primaires. Les immigrants ont tendance à être économiquement plus puissants et ils peuvent embaucher des travailleurs dans des groupes ethniques autochtones pour défricher la forêt et travailler dans leurs champs. Les propriétaires fonciers locaux retirent un bénéfice immédiat de la vente des droits agricoles aux immigrants venus de régions voisines, où les terres sont rares; d'autres peuvent en profiter en étant embauchés comme journaliers. En ce sens, les immigrants fournissent des avantages immédiats en échange de l'accès à la terre et aux ressources naturelles, tandis que le système de zonage mis en place par l'ICCN peut être considéré comme un obstacle à ces gains à court terme. Dans un contexte où le gain immédiat est très apprécié, les gestionnaires de l'aire protégée ont pour mission de

⁴ Dans ce document, autochtone est un terme générique utilisé pour les groupes ethniques qui ont vécu le plus longtemps dans la zone devenue RFO, notamment les pygmées Mbuti et Efe, et les Bila, Ndaka, Lese, Mbo, Manvu et Budu, tandis que les immigrés sont généralement les groupes ethniques venus d'autres régions, comme les Nande, certains Budu, et d'autres.

faire comprendre aux villageois la valeur et la quantité limitée des terres disponibles, d'où la projection des avantages du système de zonage sur une plus longue période. Les étapes du zonage de l'utilisation des terres qui obligent les propriétaires fonciers locaux à discuter et à documenter leurs revendications territoriales peuvent susciter des conflits avec des groupes d'immigrants qui souhaitent avoir un accès facile à la terre sans être surveillés par les autorités de l'aire protégée. Dans les cas où les immigrants se sentent menacés par le programme de zonage, ils suggèrent aux propriétaires de refuser de coopérer avec la RFO. Dans ces conditions, la RFO doit faire preuve d'anticipation en matière d'éducation de la communauté, afin que la population résidente comprenne que le zonage est un outil de gestion dont l'objectif est d'assurer l'utilisation à long terme de leurs ressources. Jusqu'à présent, le zonage dans la RFO a été efficace à ce point de vue. Dans certains villages où les habitants ont déjà déterminé les limites des zones agricoles, les communautés immigrées ont décidé de chercher ailleurs des terres agricoles, au-delà des limites de l'aire protégée. Si le zonage peut être reproduit pour tous les villages d'agriculteurs dans la RFO, comme le prévoit le plan d'ici à 2011, de nouveaux villages devraient s'établir en dehors de l'aire protégée, garantissant que les zones agricoles déjà établies pourront continuer à servir les besoins de subsistance des résidents de la RFO pour plusieurs générations dans l'avenir, sans compromettre l'intégrité de la zone par la déforestation. Dans certaines régions, les chefs ont remarqué l'évolution de la déforestation et le déclin de populations d'animaux sauvages; ces porte-parole locaux sont des alliés importants dans la transmission du message sur la conservation et l'aménagement du territoire aux communautés locales.

Importance de la sensibilisation et de la communication pour éviter les malentendus

Il est important de faire connaître les objectifs et les règlements des zones de subsistance dans le cadre de l'ensemble de l'aire protégée. La signature des accords sur l'utilisation des terres n'est pas une façon de céder les terres à la RFO ; ces terres sur lesquelles ces communautés ont des droits coutumiers continuent de leur appartenir, mais les accords signés sont une reconnaissance du fait qu'elles vivent dans une aire protégée et que l'expansion des activités agricoles et la chasse, pour ne citer que deux des utilisations des ressources les plus connues, doivent être planifiées et contrôlées. Une autre interprétation serait que, par la cartographie des terres agricoles et la négociation des limites d'une zone agricole, la Réserve restituée, en fait, ce terrain à la communauté. Ce n'est pas le cas non plus : les zones relèvent toujours de la compétence de l'ICCN, et elles sont soumises à la réglementation d'une aire protégée. Le zonage a pour but de documenter et de valider les revendications locales sur les ressources - notamment par les Pygmées Mbuti et Efe et les cultivateurs autochtones itinérants, - de telle manière que, même situés sur une limite de peuplement, les immigrants en viennent à conclure que les populations locales comprennent que la terre est une ressource qui peut

s'épuiser et qu'il est vraiment dans leur intérêt de bien la gérer.

Le montage des panneaux énumérant des interdictions par la RFO comme l'exploitation minière et l'agriculture de plantation, a créé l'impression qu'une fois qu'une zone agricole est créée et que le panneau est érigé, ces activités sont illégales, mais ces activités sont interdites dans l'ensemble de la réserve aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur des zones agricoles établies. Afin de contrer l'idée selon laquelle les zones agricoles feraient l'objet de restrictions spécifiques en matière de ressources, ce qui pourrait provoquer des attitudes négatives à l'égard du zonage, nous avons cessé de relier la réglementation générale s'appliquant à l'ensemble de la réserve et le processus spécifique de création d'une zone agricole.

Il n'est pas rare que des représentants de village, surtout des chefs, changent d'avis plus d'une fois au cours du processus. Même à la veille d'une cérémonie d'inauguration d'une nouvelle zone agricole, nous avons reçu des lettres menaçant de boycotter la cérémonie si certaines exigences n'étaient pas satisfaites, par exemple la construction d'une école, d'un centre de soins médicaux pour les anciens du village, ou une moto pour le chef du village. Il est important de ne pas répondre à ce genre de manœuvres politiques par de fausses promesses. Nous avons

trouvé que la réponse appropriée à ces exigences est d'assurer aux communautés locales que les représentants de la RFO ne sont pas pressés de signer le protocole créant la zone, mais que c'est plutôt un document qui devra être signé lorsque les deux parties seront prêtes.

Conclusion

Il est important de souligner que cet outil de gestion de l'utilisation des terres est, à bien des égards, expérimental et que le suivi des résultats et la gestion adaptative en sont des aspects cruciaux. Nous nous efforçons de prendre des décisions fondées sur l'information la plus complète actuellement disponible et d'examiner les facteurs démographiques, écologiques et sociaux, qui peuvent changer. Quand une zone agricole est créée et qu'un accord est signé avec des représentants du village pour établir les limites extérieures de l'expansion agricole, le suivi de la manière dont les gens utilisent la zone agricole est très important. La confiance entre les communautés locales et les gestionnaires de la Réserve est tout aussi importante ; les communautés doivent être convaincues que la RFO collaborera avec elles pour trouver des solutions aux problèmes de gestion de la zone et que, si nécessaire, les limites de la zone pourront être réévaluées à l'avenir. 🙌

Etude de cas 2

Leçons tirées de l'expérience du Parc National de Lobéké, sud-est du Cameroun

Léonard Usongo et Zacharie Nzooh Dongmo

Introduction

Le présent document décrit le processus de l'aménagement du territoire du Parc National de Lobéké, situé à l'angle sud-est de la République du Cameroun. Le parc s'étend sur 217 850 ha de forêts et fait partie du Paysage du Trinational de la Sangha (TNS). Ce document souligne l'importance biologique du Parc National de Lobéké et la richesse de sa biodiversité qui a attiré plusieurs entreprises d'exploitation forestière, des adeptes de la chasse sportive, des trappeurs de perroquets et des chasseurs commerciaux de viande de brousse. La ruée des différents groupes d'utilisateurs, y compris les communautés locales, sur les ressources naturelles de Lobéké a provoqué des conflits entre parties prenantes au sujet de la propriété et de l'exploitation des ressources.

Etant donné la complexité des parties prenantes et la forte population de pygmées Baka, peuple autochtone des forêts, le processus de planification de l'aménagement du territoire de Lobéké a été réalisé de façon à assurer la protection des droits de ce groupe ethnique, tout en tenant compte des intérêts des communautés bantoues et d'autres parties prenantes. Un des objectifs de l'aménagement du territoire de cette aire protégée était de veiller à ce que l'intégrité écologique des écosystèmes forestiers dans la région soit préservée, tout en favorisant l'utilisation durable des ressources naturelles dans les zones tampons environnantes. Le processus de gestion participative qui a conduit à



la désignation d'aires centrales de protection et de zones d'utilisation des ressources environnantes a été coordonné par le ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), en collaboration avec le WWF, la Société allemande de développement – GTZ – et l'administration locale. Un des principes de base qui a guidé les consultations a été que la conservation des ressources naturelles dans la région ne pouvait se réaliser qu'avec le soutien et la participation de toutes les parties prenantes. Le Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE/USAID) a fourni des fonds importants pour soutenir la planification de l'aménagement du territoire du Parc National de Lobéké, y compris pour la

création de diverses plates-formes de consultation avec différents groupes de parties prenantes.

Vue d'ensemble du Parc National de Lobéké

Le Parc National des forêts de Lobéké et ses zones périphériques revêtent un intérêt tout particulier pour la conservation pour une multitude de raisons. Par exemple, la région accueille des densités exceptionnellement élevées de mammifères forestiers, en particulier la « mégafaune emblématique » comprenant, entre autres, l'éléphants de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*), le gorille des plaines occidentales (*Gorilla gorilla gorilla*),

le chimpanzé (*Pan troglodytes*), le bongo (*Trelogelaphus euryceros*) et le buffle de forêt (*Syncerus caffer nanus*). D'importantes populations d'espèces animales internationalement reconnues comme menacées continuent à prospérer dans la forêt, même si elles sont de plus en plus menacées par l'exploitation non durable du bois et par la chasse de viande de brousse. En outre, le parc comprend une importante proportion de forêt primaire, l'une des dernières zones forestières non exploitées de cette région, et il donne ainsi une occasion de préserver la biodiversité d'un habitat en voie rapide de dégradation. La protection de l'écosystème forestier de Lobéké offre un complément appréciable au système d'aires protégées du Cameroun.

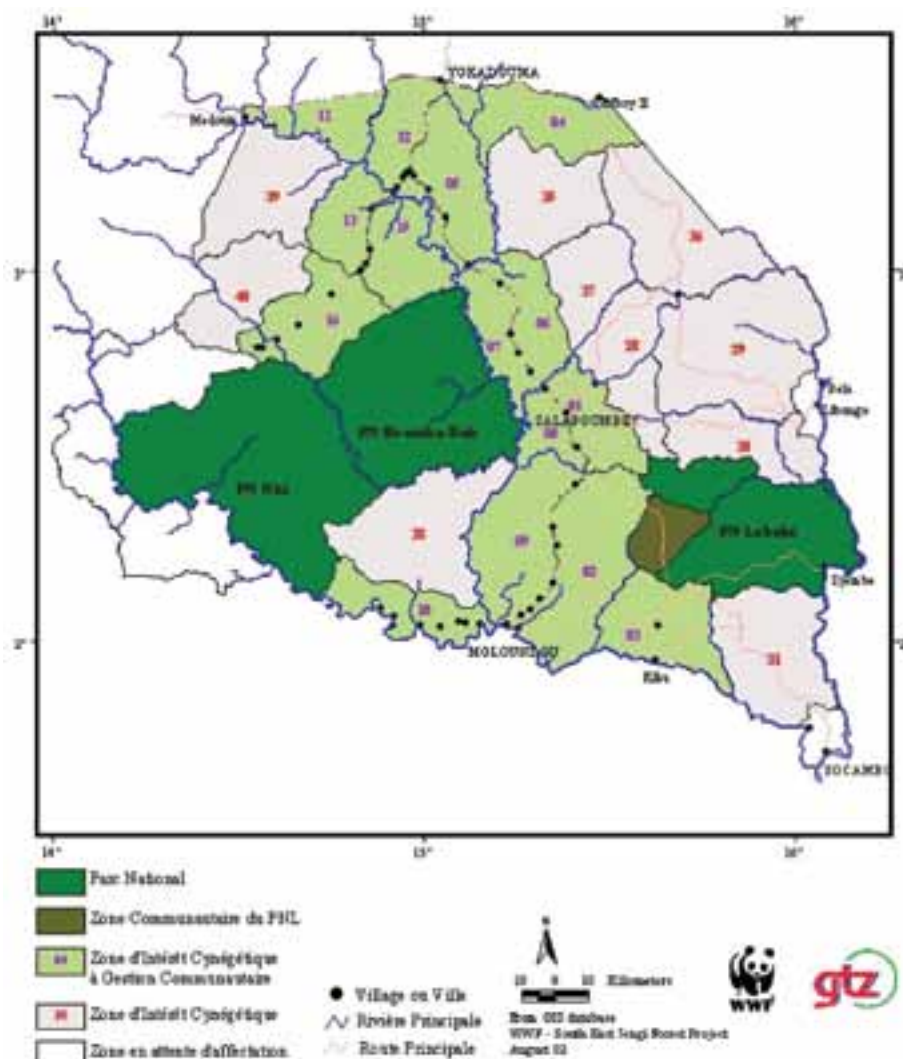
Au niveau international, le Parc National de Lobéké est contigu à des aires protégées de la République centrafricaine (Parc National de Dzanga-Ndoki) et de la République du Congo (Parc National de Nouabalé-Ndoki) et, par conséquent, c'est une occasion unique pour développer un programme trinational de conservation dans le cadre du programme CARPE et du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC). Enfin, et c'est peut-être le plus important, les forêts du Parc National de Lobéké et la périphérie de celui-ci constituent la base du mode de vie de deux groupes particuliers de la population camerounaise, les Baka et les Bangando. Les deux populations sont fortement tributaires de la forêt en ce qui concerne la nourriture, les médicaments, les matériaux de construction et l'identité culturelle, et pourtant leur environnement et donc leurs moyens de subsistance sont gravement menacés par les activités néfastes d'étrangers dont l'arrivée est facilitée par l'exploitation commerciale du bois. En effet, s'il est reconnu que des activités commerciales telles que l'exploitation du bois et le safari de chasse ont un rôle important à jouer dans l'économie locale et nationale,

il est essentiel que le gouvernement désigne officiellement certaines zones spécifiques du sud-est du Cameroun, reconnues pour leur valeur de conservation intrinsèque, comme aires protégées, tout en affectant d'autres à des usages multiples, pour l'exploitation durable et la production de revenus.

Le Parc National de Lobéké couvre 217 850 ha de forêts. Les zones à usages multiples environnantes comprennent six zones de chasse

communautaire d'une taille totale estimée à 487 600 ha, sept concessions de safari de chasse (738 100 ha), six forêts communautaires (30 000 ha) et 14 unités forestières d'aménagement (UFA) appartenant à des compagnies d'exploitation forestière, couvrant 911 454 ha (voir Figure 1). La superficie totale de la partie du Trinational dans la Lobéké, qui comprend le parc national et les zones d'utilisation environnantes, est de 1 470 799 ha. La superficie totale du paysage du TNS, y compris les aires centrales protégées est de 3 713 800 ha.

Figure 1. Carte du zonage de la région du sud-est du Cameroun (unité forestière d'aménagement exclus)



Plan de Zonage de la région du Sud-Est Cameroun (UFA Excludes)

La taille du parc, y compris les zones à usages multiples environnantes qui concernent plusieurs parties prenantes, crée, de toute évidence, un environnement propice aux conflits potentiels. Les options et les droits contradictoires en matière d'utilisation des terres, ainsi que la diversité des acteurs, ont engendré une gestion complexe à Lobéké.

C'est dans ce contexte que le WWF, en collaboration avec des partenaires techniques et notamment la GTZ, a travaillé avec le MINFOF pour mettre en place un comité technique consultatif en vue de coordonner des négociations avec différentes parties prenantes, y compris l'administration locale. Le comité fut établi après la réalisation de diverses études biologiques et socioéconomiques qui ont fourni des données de référence sur des aspects majeurs de la gestion tels que les limites proposées pour le parc et les zones à usages multiples, les principales menaces pour la biodiversité, d'éventuelles options génératrices de revenus et d'autres données importantes sur la démographie et la dynamique sociale de la région.

Contexte initial

La conservation de la diversité biologique dans le Parc National de Lobéké, comme dans la majeure partie du Bassin du Congo, est difficile compte tenu du large éventail d'intérêts en jeu et de problèmes, notamment le commerce de viande de brousse, l'exploitation forestière à des fins commerciales, l'exploitation minière et d'autres opérations illégales. La faiblesse des institutions administratives, une législation forestière mal adaptée, de faibles structures de gouvernance et l'état de pauvreté absolue des communautés locales environnantes viennent aggraver les problèmes de conservation dont souffre déjà la région.

Selon la loi forestière en vigueur au Cameroun, la forêt est divisée en deux grandes catégories de régime foncier : les zones forestières permanentes et non permanentes. Généralement, les zones forestières permanentes comprennent les aires protégées et les concessions forestières légalisées, où les établissements humains ne sont pas autorisés même si l'on observe des colonies de peuplement illégales dans certaines concessions forestières. Les zones forestières non permanentes prévoient des zones d'utilisation des ressources communautaires et des zones d'agroforesterie. Les établissements humains et d'autres activités telles que l'agriculture sont permis dans les zones forestières non permanentes.

Jusqu'au milieu des années 1980, il y avait très peu de données biologiques disponibles décrivant le potentiel de la biodiversité et les menaces encourues par celle-ci pour les forêts de la Lobéké. Par la suite, des organismes de conservation tels que le WWF et la WCS ont procédé à une série d'études qui ont mis en évidence l'importance de la conservation de la région, y compris des menaces dues principalement à l'exploitation commerciale non durable du bois, au braconnage et au commerce de viande de brousse, qui menaçaient gravement la richesse de la faune et de la biodiversité de cette région. La plupart des études biologiques et socioéconomiques ont été financées par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la GTZ. Ces études ont fourni des informations cruciales sur la gestion, permettant de discuter de futures options de gestion à Lobéké. Il s'agit notamment de données et d'informations sur les tendances démographiques concernant les Bantous et les populations pygmées Baka, de listes de produits forestiers non ligneux (PFNL) offrant des possibilités économiques aux communautés

locales, de zones centrales de conservation proposées et de zones d'utilisation potentielles, en tenant compte des zones utilisées par les populations locales, en particulier les pygmées Baka.

La situation qui prévalait à Lobéké avant le travail des organismes de conservation pourrait être décrite comme chaotique. En effet, la loi n'était pas appliquée, les communautés locales étaient privées de leurs droits, les acteurs influents, notamment les entreprises d'exploitation forestière et les équipes de safari détenaient un pouvoir absolu et s'approprièrent certaines ressources ; la corruption par le secteur privé avait gangrené les autorités locales, y compris les maires et les administrations publiques en charge de la forêt, les droits des communautés de populations autochtones des forêts étaient violés, voire non reconnus. Cette situation de non-droit a également favorisé le braconnage, le commerce de viande de brousse, le piégeage illégal de perroquets, la chasse transfrontalière et un afflux d'armes et de munitions.

Malgré la situation confuse sur le terrain et de nombreux défis de conservation, le WWF et d'autres partenaires de la conservation étaient déterminés à aider le gouvernement du Cameroun à créer un parc national dans les forêts de la Lobéké. Les partenaires techniques étaient également déterminés à mettre en place un système de cogestion où les différents types d'utilisation des terres seraient délimités et approuvés par le gouvernement, en consultation avec toutes les parties prenantes locales. La motivation des organismes de conservation pour entreprendre cette tâche ardue a été renforcée par les connaissances scientifiques de la riche biodiversité de la région acquises après plusieurs années d'études.

Méthodologie utilisée pour l'aménagement du territoire

Le développement d'un plan d'utilisation des terres pour le Parc National de Lobéké

Le plan d'utilisation des terres (PUT) fournit les grandes lignes directrices concernant la gestion des activités approuvées et autorisées dans un certain type d'utilisation des terres. Ce document est conjointement approuvé par les pouvoirs publics et les acteurs locaux. L'objectif du processus de consultation est de résoudre les problèmes liés à la propriété et aux droits d'accès, et aussi d'aider à définir les responsabilités de l'administration forestière et d'autres parties prenantes dans la gestion du parc national et de ses zones périphériques avec les parties prenantes locales.

Dans les années 1990, le WWF, en collaboration avec le gouvernement du Cameroun et d'autres ONG de conservation, et avec l'appui financier du réseau du WWF, du FEM et de la GTZ, a entamé des inventaires de la faune des forêts de Lobéké avec un accent particulier sur les grands mammifères. Ces inventaires ont évalué l'abondance et la répartition des espèces de la mégafaune comme les éléphants, les gorilles, les chimpanzés, les buffles de forêt et les antilopes de forêt. Un autre axe des études portait sur l'évaluation des diverses menaces qui pèsent sur la biodiversité, notamment l'exploitation forestière, le braconnage et le commerce de viande de brousse. Les résultats de ces enquêtes ont révélé une haute valeur de conservation dans la région, avec certaines des plus fortes densités jamais enregistrées pour les éléphants de forêt et les gorilles des plaines dans le Bassin du Congo.

S'appuyant sur les résultats de ces études et les recommandations qui en

découlaient, un comité consultatif a été créé en 1998 comprenant le WWF, la GTZ, le MINFOF et l'administration locale. Le comité était présidé par le sous-préfet, avec le délégué départemental du MINFOF comme secrétaire. Le comité adressait ses rapports à une commission départementale de supervision présidée par le préfet du département de la Boumba et Ngoko. L'objectif principal du comité consultatif local était de faciliter les négociations avec les villages et les parties prenantes pour l'approbation du projet de parc national et des zones à usages multiples environnantes. Le processus participatif de planification d'aménagement du territoire a été mis au point et lancé par la délégation départementale en charge des Forêts et de la Faune, MINFOF, avec la participation d'une équipe pluridisciplinaire qui comprenait des représentants de l'administration locale, des conseillers municipaux, des leaders d'opinion tels que les députés de la localité, le WWF et la GTZ, et était guidé par la déclaration de vision suivante :

La gestion durable des ressources naturelles dans le sud-est du Cameroun est assurée par des pratiques de gestion participatives impliquant toutes les parties prenantes et contribue à améliorer les conditions de vie des populations locales.

Le comité consultatif local a tenu des réunions dans tous les villages afin de discuter des limites proposées pour le parc national, les zones de chasse communautaire, les zones d'exploitation forestière et de safari de chasse, en particulier celles contiguës aux terres agricoles des villages ou aux forêts ou recouvrant partiellement celles-ci. Les réunions tenues dans les villages étaient co-présidées par le chef du village et le sous-préfet. Des cartes ont été produites à partir de données

biologiques et socioéconomiques et d'autres cartes ont été générées à partir des processus de cartographie participative en milieu rural comportant des discussions guidées avec les populations locales. Les réunions de consultation ont permis aux villageois de faire des propositions sur les ajustements ou d'accepter les zones proposées pour les différents types d'utilisation des terres (parc national, forêts communautaires, et zones de safari et d'exploitation forestière). Une fois qu'un accord était conclu avec chaque groupe d'acteurs, le procès-verbal de la séance était lu en public avant d'être signé par un représentant désigné des parties prenantes et par le chef du comité consultatif. Les réunions tenues dans les villages ont permis que de nombreuses questions soient débattues, en particulier des problèmes de développement, avec les autorités administratives locales. Ces réunions ont favorisé la communication entre les autorités locales, les projets de conservation et les groupes de parties prenantes.

A la fin du processus de consultation des populations locales, les procès-verbaux des réunions de consultation avec les parties prenantes locales ont été présentés à la commission départementale de supervision. Après les délibérations au niveau départemental, un rapport a été envoyé à Yaoundé, approuvant les limites proposées pour le Parc National de Lobéké. La lettre d'approbation du préfet comprend également un rapport technique décrivant les limites proposées pour le parc national et désigne des zones d'utilisation des ressources environnantes telles que des forêts communautaires, des zones de safari et des concessions d'exploitation forestière.

Selon la loi en vigueur au Cameroun, une forêt communautaire couvre

5 000 ha et est directement gérée par une communauté locale qui se constitue elle-même comme entité juridique reconnue. La communauté autorisée doit soumettre un plan de gestion écrit sur la base des résultats de plusieurs inventaires de ressources effectués pour déterminer la quantité d'essences de bois, la densité de la faune et d'autres produits forestiers non ligneux qu'on trouve dans la forêt désignée. La forêt communautaire est gérée par un comité de gestion local avec des organes statutaires officiels régissant la gestion de la forêt communautaire. Aux termes de la loi, la communauté locale est autorisée à exploiter 200 ha de forêt chaque année. Les autres activités comprennent la récolte de PFNL sur la base d'une liste de produits approuvés. La Figure 2 est un exemple de carte de forêts communautaires.

Il existe toujours des conflits entre parties prenantes résultant de la délimitation des zones d'utilisation entourant les parcs nationaux. Les conflits sont principalement dus à l'empiètement des droits des utilisateurs sur le territoire donné. Par exemple, dans les zones à usages multiples autour du Parc National de Lobéké, certaines zones de safari empiètent sur des parties de concessions forestières et de forêts communautaires. La figure 3 ci-dessous présente le réseau des aires protégées dans le sud-est du Cameroun, qui comprend le Parc National de Lobéké et les zones d'utilisation des ressources environnantes.

Les conflits d'intérêts naissent autour des droits d'accès, de la propriété et de l'exploitation des ressources naturelles. Malheureusement, les différents droits des utilisateurs, tels que ceux d'exploitation du bois et de safari, sont réglementés par des lois différentes.

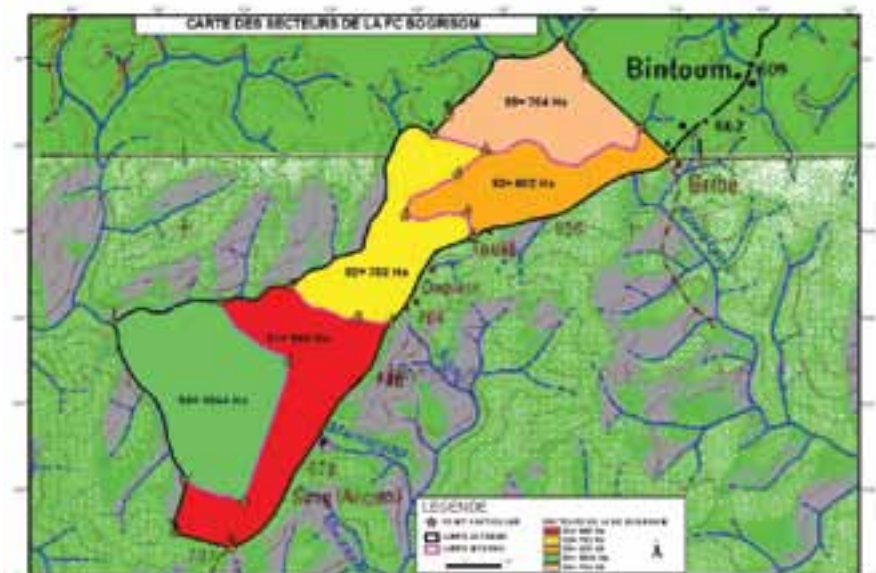
Au fil des ans, le WWF et d'autres partenaires de la conservation ont travaillé en collaboration avec

l'Administration centrale des forêts afin de faciliter un dialogue entre les différentes parties prenantes. Le processus de facilitation a abouti à la création de diverses plates-formes de consultation afin de promouvoir le dialogue et la collaboration entre ces acteurs locaux. Il y a eu des progrès significatifs, avec des accords de collaboration signés par certains des intervenants, pour travailler ensemble dans les différentes zones de gestion. En témoigne la Convention de Mambélé qui a été signée par des compagnies forestières, des équipes de safari de chasse et des représentants des zones communautaires de gestion de la faune. Les résultats de cette convention sont, entre autres : i) les différents acteurs s'engagent à financer les opérations de lutte antibraconnage pour lutter contre la chasse et le commerce de la viande de brousse dans les zones d'utilisation des ressources ; ii) les chasseurs de safari s'engagent à partager la viande des animaux abattus avec les villageois du lieu où un animal a été tué ; et iii) les sociétés forestières s'engagent à fournir aux communautés locales les déchets de bois pour servir de combustible et à d'autres activités de développement.

Négociation des droits d'usage des communautés locales dans le parc national

Au cours de réunions de consultation tenues dans les villages afin de discuter des limites proposées pour le Parc National de Lobéké, les populations locales, notamment les pygmées Baka, ont accepté de reconnaître ces limites à condition d'être assurés d'avoir accès à certaines zones du parc. En effet, les pygmées Baka utilisent fréquemment certaines zones du parc national pour récolter des mangues sauvages et d'autres produits forestiers. Pendant la saison sèche, ils pratiquent également la pêche de la crevette dans certaines des principales rivières du parc. En outre, il y a des forêts secrètes dans le secteur sud du parc où les pygmées Baka se rendent au cours des rites traditionnels et pendant les festivals des Jengi. Chez les Baka, le Jengi est « l'esprit de la forêt ». Les jeunes hommes sont initiés au Jengi, qui est un culte secret des Baka. Les nouveaux membres entreprennent un pèlerinage vers certains des sites secrets avant la cérémonie des Jengi.

Figure 2. Carte des secteurs de la forêt communautaire de Bogrisom



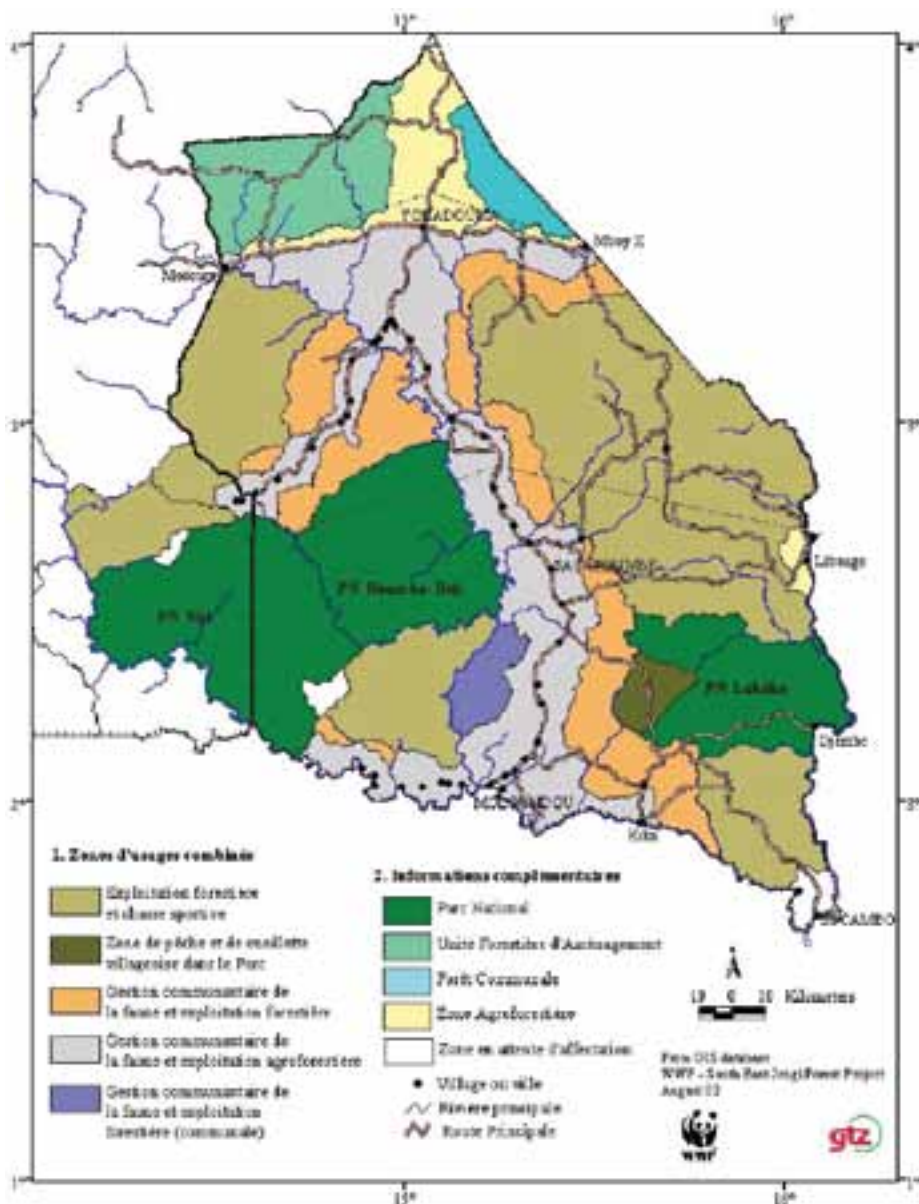
A titre de compromis, les responsables du MINFOF et le Comité consultatif ont accepté d'intégrer officiellement une zone à usage communautaire dans le Parc National de Lobéké (voir Figure 1 avec la zone à usage communautaire en vert olive). Ce processus fait suite à une décision prise par les autorités des parcs nationaux à Yaoundé, par laquelle la législation nationale relative à la faune interdit toutes activités humaines dans

les parcs nationaux. L'acceptation par le gouvernement d'intégrer officiellement une zone à usage communautaire dans le parc national fut une décision sans précédent dans l'histoire de la gestion des aires protégées au Cameroun.

Cette décision a montré la volonté du gouvernement de s'engager dans une approche de conservation centrée sur la population. Dans le processus de

négociation, les communautés locales ont accepté que soit mis en place un mécanisme de réglementation avec des activités de suivi et de contrôle à la fois par le MINFOF et par des représentants des comités de gestion des forêts communautaires, pour contrôler l'accès aux zones à usage communautaire proposées et les activités qui s'y déroulent. La chasse a été interdite dans les forêts communautaires, sauf la chasse de subsistance organisée et ciblant les animaux de catégorie C non répertoriés comme espèces menacées. Les activités interdites comprennent le piégeage illégal du perroquet et l'exploitation sans autorisation de plantes médicinales. La récolte des PFNL doit s'effectuer dans le strict respect des lois sur les forêts et la faune.

Figure 3. Carte des aires protégées au sud-est du Cameroun montrant les usages multiples des zones



Principales réalisations

Dans le Parc National de Lobéké, le processus à intervenants multiples piloté par le comité technique consultatif pour l'aménagement du territoire fut mutuellement bénéfique pour toutes les parties; il répondait aux besoins et aux intérêts des différents groupes de parties prenantes. Il n'était pas possible de classer le parc national sans le consentement des parties prenantes locales surtout que la plupart des menaces qui pèsent sur le parc sont liées aux activités de ces mêmes parties prenantes dans des zones d'utilisation des ressources environnantes. Une des principales stratégies du processus de planification de l'aménagement du territoire a été d'assurer l'occupation de tous les territoires forestiers dans les zones environnantes par les parties prenantes légalement reconnues dont les activités sont autorisées par les autorités en charge des forêts et de la faune. La stratégie a aussi consisté à éviter les *no-man's lands* qui existaient dans le passé et qui ont favorisé le braconnage, le piégeage de perroquets et d'autres activités illégales.

La planification de l'aménagement du territoire a aussi atténué les tensions et les différends entre les parties prenantes concernant la propriété des terres et l'exploitation exclusive de concessions obtenues aussi bien légalement qu'illégalement. Le processus à intervenants multiples a conduit à la création d'un accord de gestion collaborative qui a été signé par des communautés locales, des sociétés de safari et l'administration forestière. Cet accord de gestion collaborative, connu sous le nom de Convention de Mambélé, établit les règles et les responsabilités des parties impliquées, et précise le contenu et la sphère géographique des droits d'utilisation des terres de chaque acteur.

Grâce à une collaboration entre le WWF et les sociétés d'exploitation forestière, trois sociétés d'exploitation forestière se sont volontairement engagées dans le processus de certification. S'inspirant de ce modèle de partenariat, d'autres sociétés d'exploitation forestière leur ont emboîté le pas en s'engageant à promouvoir la gestion durable des forêts.

En outre, afin de défendre leurs droits et de gérer plus efficacement leurs ressources et les avantages générés par les zones de chasse communautaires, les communautés locales se sont organisées en groupes appelés COVAREF (Comités de Valorisation des Ressources fauniques). Entre 1999 et 2005, toutes les activités de gestion de la faune par les COVAREF ont généré des recettes d'environ 115 millions de francs CFA. Les revenus provenant de la faune sont générés par les communautés qui louent leurs territoires de chasse à des adeptes de la chasse sportive pour la chasse au trophée. Des revenus substantiels sont générés à partir de la chasse au trophée d'espèces telles que les buffles et les antilopes de forêt. Selon

les lois sur la faune en vigueur, la communauté locale reçoit le montant total versé à titre de location pour le territoire où la chasse a lieu; l'administration publique en charge de la faune reçoit 100 pour cent de la taxe sur le trophée et un paiement supplémentaire équivalent à 10 pour cent de la taxe sur le trophée est remis aux communautés locales. Les recettes provenant de la chasse au trophée sont gérées par des comités de gestion dont les membres sont élus par les villages. Le WWF a aidé à l'organisation de la mise en place de ces comités de gestion de la faune en: i) aidant à leur légalisation comme entités de gestion officielles; ii) formant leurs membres aux différents aspects, notamment techniques, financiers et de gestion de projet; iii) procédant à des inventaires de la faune nécessaires pour déterminer les populations animales dans les territoires de chasse; iv) formant à la planification et à l'exécution de micro-projets; et v) facilitant le dialogue et les négociations de contrat avec les sociétés de chasse sportive. Les comités de gestion communautaire de la faune ont réinvesti les revenus dans l'éducation (construction de salles de classe, provision de bourses pour permettre aux enfants de différents villages d'accéder à l'enseignement secondaire et supérieur), dans la santé, dans la connexion des villages à des réseaux d'électricité et dans la construction des puits d'eau potable.

En 2000, un accord de collaboration a été signé entre des communautés locales et les sociétés de safari de chasse exerçant leurs activités autour du Parc National de Lobéké. Certains des principaux points de l'accord sont les suivants: a) les chasseurs partagent la viande des animaux sauvages qu'ils tuent avec les communautés locales; b) les deux parties, en particulier les COVAREF, s'investissent conjointement dans des opérations antibraconnage; c) les sociétés de safari investissent

dans des projets de développement dans villages; d) les sociétés de safari recrutent du personnel dans les villages locaux; et e) les deux parties s'engagent à résoudre tout conflit par le dialogue, avec l'arbitrage de l'administration et des autorités du parc.

En 2002, une autre convention a été signée entre l'administration forestière et les compagnies d'exploitation forestière. En vertu de cet accord, les compagnies forestières investiront dans des opérations antibraconnage, ainsi que dans des projets communautaires. Avec les sociétés d'exploitation forestière et l'administration forestière, les comités locaux de gestion de la faune financeront les opérations de lutte antibraconnage. Les sociétés d'exploitation forestière permettront également aux collectivités locales de collecter des déchets de bois provenant des sites d'exploitation et de transformation forestière. De 2002 à 2006, la société forestière italienne SEFAC opérant dans le secteur nord du Parc National de Lobéké a investi environ 30 000 dollars américains dans la lutte antibraconnage. La société a aussi construit un marché moderne pour la population des environs, un centre de santé et deux écoles primaires, l'une d'elles étant spécialement destinée aux pygmées Baka.

En 2007, trois sociétés forestières, à savoir la SEFAC, ALPICAM et SEBC Lokomo, ont signé un accord avec l'administration forestière pour apporter un soutien financier aux opérations de lutte antibraconnage autour du Parc National de Lobéké. Les sociétés ont convenu d'apporter une contribution mensuelle de 300 dollars, sur la base d'un plan de travail arrêté de manière consensuelle. En retour, le MINFOF produira des rapports techniques et financiers trimestriels qui seront distribués à toutes les parties.

En 2007, le comité de gestion du Parc National de Lobéké a été créé. Comme membres, ce comité comprend des représentants des villages environnants, des conservateurs, des partenaires techniques, un (des) représentant (s) des ONG locales, un représentant de la commune locale et un représentant de l'administration locale. C'est le plus haut organe décisionnel du parc, et sa principale mission est la supervision générale de la mise en œuvre du plan de gestion du parc.

Leçons apprises

Le WWF et ses partenaires ont adopté une approche de base souple dans la conception et la mise en œuvre du processus de planification de l'aménagement du territoire du Parc National de Lobéké. L'approche reflète la complexité de la situation à Lobéké, avec de multiples parties prenantes issues de différents groupes d'intérêt. La planification de l'aménagement du territoire devait faire en sorte que les limites du parc soient acceptées par toutes les parties prenantes tout en tenant compte de la propriété et de l'utilisation des ressources naturelles dans les zones tampons environnantes. C'était un exercice d'équilibre délicat étant donné qu'il fallait satisfaire les intérêts de plusieurs groupes tout au long du processus. Les leçons suivantes peuvent être tirées du cas de Lobéké :

Remarques générales

Une collaboration et un dialogue ouverts et sincères entre acteurs peuvent conduire à un plan d'utilisation des terres où les limites d'utilisations non conflictuelles se chevauchent. Le processus de planification de l'aménagement du territoire d'un paysage a plus de chances de réussir si les intervenants discutent de la façon dont les limites de leurs activités non-conflictuelles

peuvent se chevaucher, plutôt que de se concentrer strictement sur les droits exclusifs de chacun d'utiliser des terres et sur l'affirmation de sa légitimité personnelle.

La vision et l'attitude des organismes de conservation

1. La conservation du paysage est une science de compromis. Aucun groupe n'a assez de pouvoir pour imposer des règles que d'autres intervenants ne comprennent ou ne partagent pas. Même les intervenants les moins puissants restent une sérieuse menace pour la biodiversité quand ils sentent que les règles leur sont défavorables. Dans la zone du projet des forêts de Jengi, la conservation est un processus social. Un bon exemple de manière de ne pas commencer le processus est la façon autoritaire dont l'administration a entamé le processus de négociation du plan d'utilisation des terres pour définir les limites du parc national - à la fin, elle a dû céder à la pression des populations locales qui ont ouvertement critiqué l'approche de haut en bas adoptée dans les discussions. La plupart des premières réunions ont été boycottées par les populations locales pour protester contre l'attitude cavalière adoptée par l'administration locale des forêts. Tous les principaux acteurs, y compris l'administration des forêts, ont finalement adopté le compromis une fois qu'un accord a été conclu pour travailler ensemble sur la base du principe de respect mutuel. Le WWF et la GTZ ont joué un rôle clé dans la facilitation du dialogue et la restauration de la confiance entre les parties prenantes.
2. La planification et la gestion par paysage ne relèvent pas seulement de la science des aires

protégées. Du projet des forêts Jengi, il ressort que la sécurité des aires protégées au sein d'un paysage dépend de la dynamique de l'exploitation des ressources des zones tampons et de la façon dont sont gérées les relations entre les intervenants. Une bonne illustration du nouvel engagement des sociétés d'exploitation forestière est l'ensemble des mesures disciplinaires prises par les entreprises à l'encontre des travailleurs surpris en train de chasser dans leurs concessions ou de transporter de la viande de brousse. Par exemple, la société forestière italienne SEFAC a licencié cinq travailleurs impliqués dans le transport de viande de brousse et la chasse. En outre, la chasse pratiquée par les travailleurs dans les concessions forestières jouxtant le parc a diminué en raison de l'augmentation des mesures disciplinaires et des opérations de lutte antibraconnage financées par les entreprises. Naturellement, il s'agit-là des mesures salutaires pour la faune du parc parce que la chasse dans les zones périphériques a un impact direct sur les populations animales à l'intérieur et à l'extérieur du parc.

3. La planification de l'aménagement du territoire par paysage a plus de chances de réussir si le processus est conduit par les autorités publiques et techniquement facilité par des personnes ressources neutres. Les organismes de conservation doivent agir comme organismes d'appui technique et comme conseillers en matière d'aménagement et de gestion du territoire, et éviter d'être perçus comme des concurrents, qui défendent la conservation contre d'autres intérêts publics.

Méthodologie de la planification de l'aménagement du territoire du paysage

1. Un processus de bas en haut, dirigé par des autorités administratives locales et soutenu par des organismes de conservation, est plus susceptible de produire des résultats, par opposition à l'effet de ruissellement d'une prise de décision au sommet de l'échelle. En prenant la direction des zones expérimentales de chasse communautaire et de safari dans la forêt de Lobéké au sud-est du Cameroun, l'administration locale des forêts, avec l'assistance technique d'ONG internationales comme le WWF, a obtenu un résultat historique au Cameroun, et en Afrique centrale en général, qui peut maintenant servir de modèle pour concevoir au niveau national des procédures pour la désignation et la gestion de zones de chasse.
2. Notre expérience à Lobéké montre que la planification participative de l'aménagement du territoire impliquant plusieurs parties prenantes permet de surmonter des conflits dans l'utilisation des terres, de consolider les droits négociés sur les ressources naturelles, qu'elle agit comme catalyseur pour l'action collective locale et instaure un climat de confiance entre les parties prenantes. Bien que cela puisse être un processus coûteux et de longue haleine, cette approche semble offrir une garantie à long terme que le plan d'utilisation des terres du paysage sera défendu par les parties prenantes qui voient clairement l'intérêt qu'il y a à protéger et à assurer la transmission intergénérationnelle des ressources disponibles dont elles sont toutes tributaires.
3. La méthodologie de planification d'aménagement du territoire par paysage doit être conçue pour traiter de façon stratégique les conflits inhérents à l'utilisation des terres, pour protéger toutes les catégories de droits des parties prenantes, et pour garantir les moyens de subsistance afin de créer un climat de confiance. Grâce à cette méthodologie, un plan d'utilisation des terres négocié a plus de chance d'être respecté et mis en œuvre dans un environnement aussi complexe que celui de la zone du projet des forêts Jengi.
4. L'engagement des pouvoirs publics aux niveaux micro et macro-économiques est une condition préalable au succès de la planification de l'aménagement et de la gestion du territoire par paysage.
5. Une approche pluridisciplinaire basée sur une bonne connaissance du milieu par le(s) facilitateur(s) peut entraîner une plus grande efficacité et un engagement plus fort des parties prenantes dans le processus de planification de l'aménagement du territoire. 🙌

Etude de cas 3

La Réserve Naturelle communautaire de Tayna en République démocratique du Congo : une approche de conservation et de gestion des ressources par la base

Patrick Mehlman

Introduction

En 2000, plus de 150 experts scientifiques internationaux se sont réunis au cours d'un atelier à Libreville, au Gabon, pour déterminer les zones prioritaires pour la conservation des écosystèmes terrestres dans le bassin du Congo¹. Cet atelier a abouti à l'identification de 11 paysages prioritaires² qui ont constitué la base de plusieurs mesures de conservation concernant le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), lancé en 2002 lors du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, en Afrique du Sud.

A l'insu de ces experts, un autre atelier s'est tenu en 2000 dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC). Comme la guerre civile faisait toujours rage, les chefs traditionnels des Bamate et des Batangi se sont rendus dans les montagnes du Nord-Kivu pour rencontrer leurs sujets et ont discuté de la manière dont ils pourraient développer un programme de conservation communautaire, une initiative qu'ils avaient lancée en 1998. Ce programme était dirigé par Pierre Kakule Vwirasihikya, qui avait été



Les fondateurs du programme de conservation de Tayna : Pierre Kakule (au centre) avec des co-fondateurs, le Mwami Mokasasenge (à gauche) et le Mwami Stuka (à droite). De nos jours, les chapeaux de léopard sont en peau synthétique.

conservateur à l'ICCN³ pendant 15 ans, mais qui était en congé autorisé. Pierre est né dans la région et a appris, par expérience personnelle, à la fois la nécessité de la conservation et les difficultés rencontrées par les parcs nationaux traditionnels, gérés

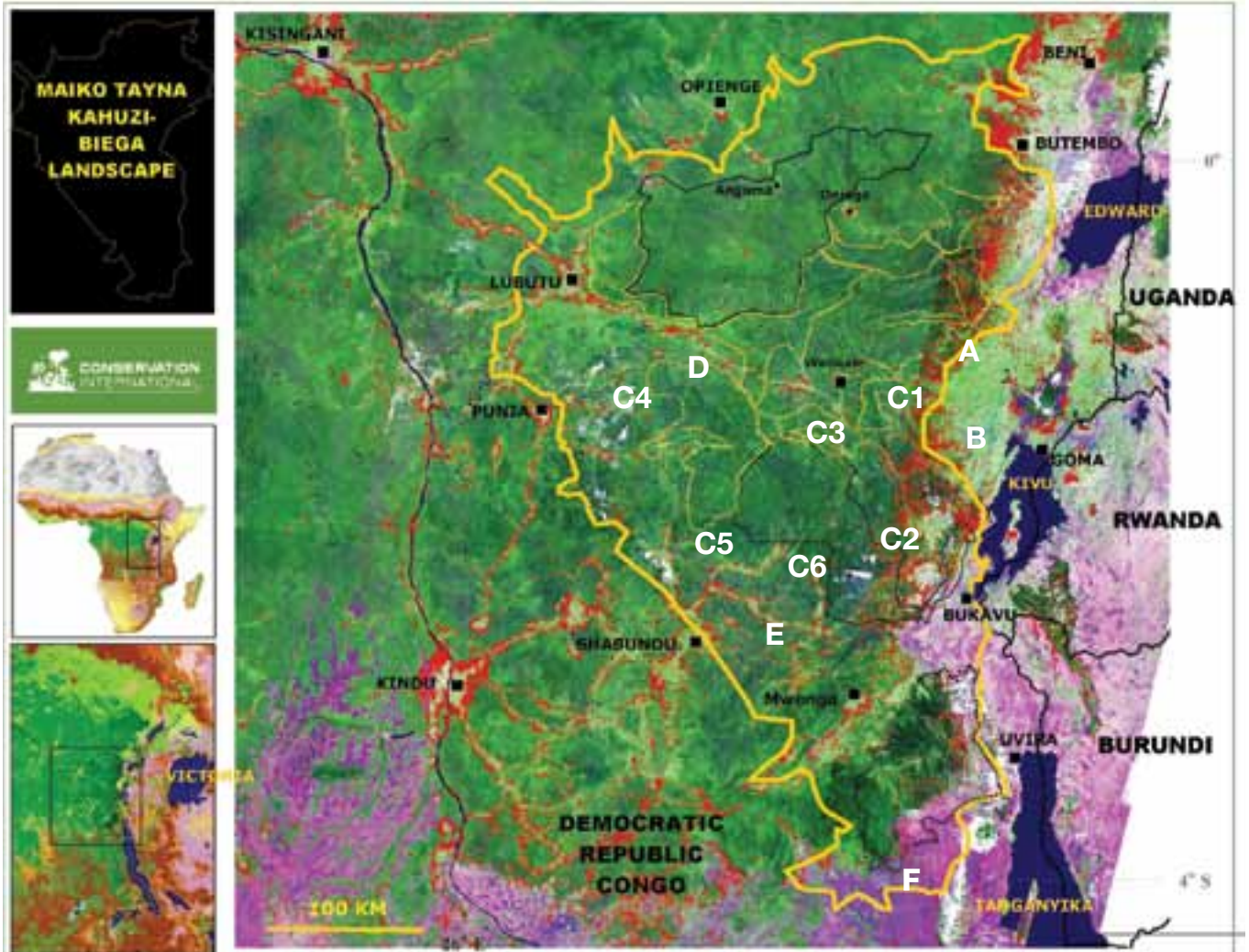
par les pouvoirs publics. Se rendant compte de la possibilité d'avoir une aire protégée pour les gorilles dans les montagnes près de l'endroit où il avait passé son enfance, il a obtenu le soutien des chefs traditionnels (Mwamis) des Batangi et des Bamate : le Mwami Stuka Mikundi II et le Mwami Mukosasenge II, afin de catalyser un projet communautaire de création de la « Réserve de Gorilles Tayna ».

1 Cet atelier est décrit dans Kamdem-Toham, A. *et al.* 2006. *A Vision for Biodiversity Conservation in Central Africa: Biological priorities for conservation in the Guinean-Congolian forest and freshwater region.* Washington, DC: WWF.

2 Plus tard, un 12^e paysage a été ajouté aux Paysages prioritaires du PFBC : Le Parc National des Virunga (et ses zones tampons environnantes) dans l'Est de la République démocratique du Congo.

3 L'ICCN, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, est l'organisme chargé de la faune et des parcs en RDC.

Figure 1. La Réserve Naturelle de Tayna (A), et la Réserve Naturelle de Kisimba-Iboko (B) qui est gérée de façon similaire, constituent avec six autres projets (C1-C6) la Fédération de l'UGADEC.



Note : La zone de conservation communautaire de l'UGADEC constitue un corridor biologique entre (et avec) le Parc National de la Maiko (D) et celui de Kahuzi-Biega (E) qui sont situés dans le Paysage de Maiko Tayna Kahuzi-Biega du PFBC (entouré de jaune). Les zones en rouge indiquent la déforestation subie entre 1990 et 2000 (image satellitaire reproduite avec l'autorisation de l'Université du Maryland, Programme CARPE). Une autre zone de Réserve Naturelle, Itombwe, est située dans la zone F.

Le modèle de Tayna s'est révélé être un succès. Fin 2002, sept autres associations communautaires se sont jointes à Tayna pour la création d'une fédération politique appelée UGADEC (l'Union des associations pour la conservation des gorilles et le développement dans l'Est de la RDC), avec pour objectifs l'établissement d'une série de réserves semblables sur une superficie de plus de 12 000 km² (le projet de zones

intégrales⁴), la création d'un couloir biologique entre le Parc National de la Maiko (10 000 km²) et le Parc National de Kahuzi-Biega (6 600 km²), et la collaboration avec l'ICCN pour préserver la diversité biologique (Figure 1). Cette approche intégrée entre les communautés et les autorités

⁴ La zone intégrale (terme tiré du français) est une aire protégée centrale ; elle jouit d'une protection totale, et aucune extraction n'y est autorisée.

de gestion des parcs nationaux a d'abord été soutenue par *Dian Fossey Gorilla Fund International (DFGFI)* en 2000 et a été considérablement renforcée quand CI a formé un partenariat stratégique avec le DFGFI en 2003.

En 2006, la Réserve Naturelle de Tayna, ainsi qu'une composante du projet UGADEC, la réserve adjacente de Kisimba-Ikobo, ont été

déclarées réserves naturelles (pour leur zone intégrale, 900 et 970 km², respectivement) par le Ministre de l'Environnement, devenant ainsi une partie du réseau officiel des aires protégées de RDC. Il est important de remarquer que ces déclarations ont été accompagnées de plans de cogestion uniques, où l'ICCN a conclu un accord juridique avec les communautés locales (représentées par des ONG basées sur la gouvernance traditionnelle/coutumière), tel que ces ONG ont été engagées comme sous-contractantes pour gérer leurs réserves à perpétuité.

Dans les sections qui suivent, les premiers pas de cette approche unique de conservation de base sont analysés pour permettre aux uns et aux autres de comprendre la manière dont ce programme s'est développé au niveau local et dont il fut ensuite appuyé par la communauté internationale de la conservation. De l'histoire de ce programme, on peut aussi retenir un certain nombre d'enseignements, avec l'espoir que cette approche puisse être reproduite dans d'autres régions de la RDC, dans d'autres communautés des forêts tropicales du bassin du Congo et peut-être dans d'autres régions à travers le monde.

Ecologie et histoire de la région de Tayna

La Réserve Naturelle de Tayna est située dans une zone de transition entre les forêts de basse altitude de l'espace naturel de grande biodiversité du Bassin du Congo et les hauts plateaux du Rift Albertin qui fait partie du centre de diversité⁵

5 Un « espace naturel » se définit comme un site ayant 70 pour cent de son habitat d'origine encore intact, un « espace naturel à grande biodiversité » se définit de la même manière, mais il contient plus de 1 500 espèces végétales endémiques, et les centres de diversité renvoient à la manière dont *Conservation International* établit ses priorités à travers le monde. Un centre de diversité est un site ayant perdu plus de 70 pour cent

afromontagnarde de l'est. Son altitude varie entre 850 et 2 150 m, et il détient des niveaux exceptionnels de biodiversité et d'espèces menacées au plan mondial, telles que les gorilles de Grauer, les chimpanzés, les okapis, les éléphants de forêt et 14 espèces de primates⁶.

La Réserve de Tayna se situe dans deux chefferies⁷, les chefferies Batangi et Bamate, qui sont devenues si étroitement liées sur les plans social et politique qu'il est pratiquement impossible de les identifier sur une carte séparément (voir à la figure 3 l'emplacement de la chefferie Batangi Bamate dans le territoire de Lubero). Elles font partie des Banande (Bantou) vivant dans le Nord-Kivu et ont d'étroites affinités avec d'autres Banande comme les Bapare, les Bashwa, etc.

Les traditions orales des Bamate et des Batangi⁸ racontent que leurs ancêtres

de son habitat d'origine, qui contient plus de 1 500 espèces végétales endémiques. Le concept de « centres de diversité » a été énoncé pour la première fois par l'écologiste britannique Norman Myers en 1988 et adopté par CI comme un cadre d'établissement des priorités en 1989. Voir Mittermeier, RA, Robles Gil, P., Hoffman, M., Pilgrim, J., Brooks, T., Mittermeier, CG, Lamoreux, J. et da Fonseca, GAB 2004. *Hotspots Revisited*. Cemex Books on Nature, Mittermeier, RA, Mittermeier, CG, Brooks, T., Pilgrim, J., Konstant, W., da Fonseca, GAB et Kormos, C. 2003. "Wilderness and biodiversity conservation". PNAS 100 : 10309-10313.

6 Tayna abrite une série de grands animaux typiques de la région menacés à l'échelle mondiale - comme le chimpanzé de l'est (*Pan troglodytes schweinfurthi*), l'éléphant de forêt d'Afrique (*Loxodonta africana cyclotis*) et le gorille de Grauer (*Gorilla berengei graueri*), ainsi qu'un certain nombre d'espèces qui ne vivent que dans le Rift Albertin (par exemple, on parle d'une forme complètement noire du léopard de forêt, *Panthera pardus*, la forme du Ruwenzori, en danger). Ces espèces à l'aire de répartition restreinte comptent plusieurs espèces peu connues, des oiseaux menacés tels que la chevêche du Graben (*Glaucidium albertinum*), ainsi que des mammifères endémiques, comme l'hélioscure du Ruwenzori (*Helioscirus ruwenzorii*) et le micropotamogale du Ruwenzori (Mesopotamogale ruwenzorii). Voir aussi, « Les forêts du Bassin du Congo : Etat des forêts 2006 », pp. 198-205, <http://www.cbfp.org/>.

7 L'organisation administrative dans les régions rurales de la RDC se présente comme suit : la Province, puis le Territoire, suivi de la Chefferie (chefferie, anciennement appelé Collectivité chefferie) ou du secteur.

8 Les Bamate et les Batangi sont deux tribus de la région de Tayna, qui, par mariage et mise en commun des terres se sont considérablement mêlées au cours du siècle dernier ; ils partagent une tradition orale très similaire.

sont arrivés dans le Rift Albertin, dans les hauts plateaux du nord-ouest et de l'ouest du lac Edouard il y a plus de 500 ans, dans le cadre d'une migration de Banande fuyant des litiges fonciers et des guerres tribales en Ouganda. Malgré les siècles qu'ils ont passés à se répandre dans le Rift Albertin, leurs traditions orales montrent une arrivée beaucoup plus récente dans les montagnes de l'actuelle Réserve Tayna : elles indiquent que les premiers pionniers sont arrivés dans ces montagnes pour chercher de nouveaux terrains de chasse et de nouvelles terres agricoles il y a seulement 200 à 250 ans.

Pendant la période coloniale, au début du xx^e siècle, des expéditions belges ont commencé à pénétrer cette zone pour chasser les éléphants, pour se fournir en ivoire et explorer les richesses minières (principalement l'or). Pendant les années 1920, ils ont commencé la construction d'une piste allant de Béni à Mbohe, à l'ouest à travers Tayna, et puis vers l'ouest-nord-ouest vers Oninga, un petit centre minier (Figure 1, visible aujourd'hui sous forme de terres agricoles et de petits villages situés le long du réseau routier dégradé ; voir aussi Figure 2). Ils n'achevèrent jamais complètement une route entre Oninga et la mine d'or d'Anguma, qui aurait traversé l'actuel Parc National de la Maiko (Figure 1).

Dans les années 1930, les autorités coloniales belges ont déclaré la majeure partie de l'actuelle Réserve de Tayna « Réserve de chasse au Sud-ouest de Lubero » identique à la « réserve de chasse » créée à cette époque pour ce qui est aujourd'hui le Parc national de la Maiko. En réalité, ces réserves n'étaient pas officiellement destinées à la chasse ; elles ont été créées afin de limiter les migrations, dans la région, des populations locales cherchant à faire fortune dans l'or et le diamant. Ce

Figure 2. Comparaison des frontières proposées à l'origine pour la Réserve Naturelle de Tayna (2a) avec leur tracé final (2b). Une des principales routes d'accès vers la réserve est indiquée à la Figure 2a.

Figure 2a



Figure 2b



faisant, les Belges ont simultanément développé l'une des plus grandes exploitations d'alluvions aurifères de la région avec la mine d'or de Lutunguru (voir la Figure 2, juste à l'est de l'actuelle Réserve Naturelle de Tayna) qui, à son pic d'activité dans les années 1930, comptait plus de 15 000 mineurs travaillant et vivant dans des camps de la région. Il importe de retenir qu'un plus grand camp minier a été développé près du puits de la mine d'or dans le Parc National de la Maiko, sur le site minier d'Anguma (Figure 1).

En 1959, Schaller et Emlen ont étudié cette région⁹ et fait état de plusieurs poches de forêt habitées par les gorilles de Grauer, mais ce qui était certainement une étendue contigüe de forêt allant de Tayna à Tshiaberimu (près du lac Edouard, Figure 2) avait déjà, au moment de la réalisation de ces études, été morcelé du fait de la pression grandissante de la population humaine.

1998-2000: Les origines locales du programme de conservation communautaire de Tayna

Désireux de mettre à jour certaines études réalisées par Schaller et Emlen en 1959, Thomas Butynski et Esteban Sarmiento ont revisité, en juin et juillet 1997, la zone proche de l'actuelle Réserve de Tayna, atteignant presque ses limites actuelles à l'est, dans le village de Mbuhe (Figure 2). En discutant de la présence d'une faune riche signalée à l'ouest de leur position, ils ont suggéré aux représentants des communautés locales (le Mwami Stuka entre autres) que la région

puisse être protégée par une sorte de démarche communautaire. Suite à cette suggestion, Pierre Kakule et les Mwamis Stuka et Mukosasenge se sont rendu compte des possibilités d'écotourisme et de services écosystémiques qu'offrirait la zone et, ayant vu leurs forêts disparaître au profit des éleveurs de bétail et des exploitations agricoles qui s'étendaient à l'ouest, ils ont entamé des discussions avec les chefs des villages qui entourent aujourd'hui Tayna sur la façon dont cela pourrait se faire. En 1998, les Mwamis ont interdit l'utilisation de fusils dans la région et envisagé la création d'une réserve communautaire dans une forêt montagneuse comprenant seulement une dizaine de petits villages à l'ouest de Mbuhe (Figure 3). Tout aussi important pour eux, ils ont noté la présence de chimpanzés dans le nord-est de la première zone cible près du village de Kasugho, important au point de vue culturel, qui contenait une forêt sacrée, une chute d'eau, et une série de grottes, et ils ont pensé que cette zone pourrait également être classée comme une réserve distincte.

De début 1998 à la mi-2000, malgré la guerre civile qui faisait rage dans leur région avec différents combats entre milices armées et armées étrangères (Maï-Maï congolais, Interahamwe rwandais et forces rebelles congolaises, le MLC et le RCD¹⁰, ainsi que l'armée ougandaise), Pierre et les Mwamis ont maintenu vivante l'idée d'une réserve communautaire et ont

continué les discussions avec les populations locales aussi souvent que possible. En 2000, Pierre Kakule a créé une association locale, la RGT (La Réserve des Gorilles de Tayna)¹¹, composée d'environ 10 personnes (sans salaires) originaires de la région. En 2000, la RGT a commencé à solliciter l'aide de plusieurs organisations internationales de conservation, mais la guerre civile (et l'aversion pour le risque de la part des ONG) a empêché toute action importante à l'époque.

2001 : Appui de la communauté internationale au projet de Tayna

D'avril 2001 à ce jour, la RGT a commencé à bénéficier d'importants d'appuis financiers et techniques internationaux. En avril 2001, Tayna signé son premier contrat avec DFGFI, dans lequel Tayna acceptait DFGFI comme son « principal partenaire » (l'UGADEC a signé un accord identique en 2002). Ce faisant, ils ont accepté le principe que tout l'appui financier et technique apporté à Tayna passerait par un seul partenaire international, DFGFI. Les deux parties ont estimé que cela supprimerait la présence de donateurs multiples fournissant des appuis techniques tout aussi multiples. (et parfois contradictoires). Le premier accord de partenariat signé en 2001 est toujours en vigueur aujourd'hui, huit ans plus tard, et est la base fondamentale par laquelle Tayna (et UGADEC) reçoit un soutien international.

9 Emlen, J.T. et Schaller, G.B. 1960. "Distribution and status of the mountain gorilla (*Gorilla gorilla beringei*), 1959". *Zoologica* 45: 41-52; Schaller, G.B. 1963. *The Mountain Gorilla: Ecology and Behavior*. Chicago, IL: University of Chicago Press. Egalement examiné dans la référence xvi.

10 Le MLC, Mouvement pour la Libération du Congo, était l'une des factions rebelles pendant la guerre civile, soutenue par l'Ouganda; le RCD (Rassemblement congolais pour la Démocratie) était une autre faction rebelle soutenue par le Rwanda; les Interahamwe sont des milices rwandaises armées illégalement en RDC qui, étant responsables du génocide rwandais, se sont enfuies en RDC; les Maï-Maï étaient (et dans certains cas, sont encore) des milices locales congolaises formées pendant la guerre civile pour résister aux forces rebelles extérieures telles que le MLC ou le RCD.

11 La Réserve des Gorilles de Tayna - RGT) a reçu le statut d'ONG locale en 2001 et a été légalement enregistrée en RDC en 2005 (quand elle a reçu sa « personnalité juridique »).

2001-2003 : Soutien du *Dian Fossey Gorilla Fund* et « Directive sur les Gorilles » du Congrès américain

À la mi-2000, le personnel de Tayna a demandé un don au Dr Liz Williamson, alors directeur du Centre de recherche de Karisoke, DFGFI, et elle a obtenu un petit fonds de soutien à des réunions communautaires pour Tayna qui ont eu lieu en fin 2000. En février 2001, Pierre Kakule a de nouveau rencontré des cadres du DFGFI (l'auteur et le Dr Dieter Steklis) et il a présenté un plan et des cartes de la localité qui avaient été élaborés par des membres de la communauté. Le DFGFI fut intéressé par l'approche visionnaire du groupe de Tayna, et l'auteur a pris des dispositions pour un voyage rapide à Tayna un mois plus tard. En mars 2001, l'auteur est allé de Butembo jusqu'au-delà de Bingi par la route, et s'est rendu à Iseya, un petit village situé dans la zone ciblée pour la réserve (Figure 2a). Au cours de ce voyage, il a rencontré les Mwamis, des chefs de village et des membres des communautés qui ont clairement manifesté leur désir de créer une réserve de gorilles. L'auteur a procédé à une prospection biologique aussi poussée que possible étant donné les conditions, et il a confirmé la présence de gorilles et d'étendues de forêts intactes à l'intérieur de la zone ciblée pour la réserve. L'auteur fut convaincu que la création d'une réserve communautaire était non seulement réalisable, mais souhaitable, en ce sens que c'étaient les communautés locales qui conduisaient le processus, à la différence d'une approche plus traditionnelle de la création d'une aire protégée, où les décisions partent du haut vers le bas, généralement dirigées par les pouvoirs publics et les ONG internationales de conservation. De mars à octobre 2001, le DFGFI a fourni un appui d'environ 65 000 dollars US pour soutenir la Réserve de Tayna. En octobre 2001, le DFGFI a obtenu une allocation de la « Directive sur les Gorilles » du Congrès américain

Leçon apprise 1 : Appui aux initiatives locales à mesure que des opportunités se présentent, mais seulement après la réalisation des études de faisabilité nécessaires pour faire correspondre le potentiel des résultats de conservation avec un niveau approprié d'investissement. Les populations locales présentent parfois des projets développés de manière autonome aux ONG internationales. Il est hautement souhaitable de soutenir ces projets, mais seulement après avoir mené les études de faisabilité qui s'imposent. Il est préférable de commencer une première phase avec de petites subventions pour évaluer les capacités de gérer des fonds et d'atteindre les résultats de conservation. Dans certains cas, un partenariat unique entre une ONG locale et une ONG internationale est avantageux, car il permet la transmission du financement et des apports techniques à partir d'un seul partenaire à l'ONG locale, et peut éviter les multiples conditions (éventuellement contradictoires) et des objectifs liés à la présence de plusieurs sources de financement.

(administré par USAID), et avec un financement interne du DFGFI, a été en mesure de fournir à Tayna (et à d'autres membres du projet en commençant par l'UGADEC) le financement direct des opérations à hauteur de près de 215 000 dollars US pour chacune des deux années, jusqu'en septembre 2003.

2003-2008 : Le soutien du DFGFI, de Conservation International (CI) et de l'USAID-CARPE¹² et programmes de la Directive sur les gorilles

En 2003, le processus en cours du PFBC et le programme de conservation communautaire de

Tayna ont fusionné avec succès. L'un des paysages identifiés dans le processus du PFBC a été le paysage Maiko Tayna Kahuzi-Biega (MTKB), et la zone située entre les Parcs Nationaux de la Maiko et de Kahuzi-Biega est précisément l'endroit où Tayna avait commencé son programme et l'avait étendu avec d'autres communautés de l'UGADEC (Figure 1). Par hasard, cela a permis de garantir un rôle essentiel pour le DFGFI dans le programme du paysage qui en était à ses débuts, car il était le principal partenaire de Tayna et de l'UGADEC, et travaillait avec les communautés en dehors des (et entre les) parcs nationaux situés à l'intérieur du Paysage MTKB. A mesure que le programme CARPE-USAID demandait des propositions, le CI et le DFGFI ont créé un partenariat stratégique en appui à la zone communautaire de l'UGADEC et au Parc National de la Maiko afin de présenter des propositions simultanées au CARPE et au *Global Conservation Fund* de CI (ce dernier versant un financement équivalent au CARPE). Ces allocations ont été obtenues, et avec la troisième et dernière année du financement de la Directive sur les Gorilles par le DFGFI, le Fonds interne du DFGFI, le *Global Conservation Fund* du CI, l'allocation attribuée à CI par la Phase IIA d'USAID CARPE, le programme de conservation communautaire de Tayna et de l'UGADEC a reçu 1 750 000 dollars US sous forme de financements directs des opérations d'octobre 2003 à septembre 2006¹³. Ces dispositions relatives au partenariat et au financement ont continué de fin 2006 jusqu'à aujourd'hui, avec l'appui de la Phase IIB d'USAID CARPE, du *Global*

¹² CARPE est le Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (la phase I a commencé en 1995). La Phase II, qui a commencé en 2003, a été spécialement conçue pour soutenir les 11 Paysages prioritaires du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo. CARPE II est divisé en CARPE IIa (octobre 2003-septembre 2006) et CARPE IIb (octobre 2006-septembre 2011).

¹³ Les chiffres du financement direct cités ici sont des estimations de ces fonds qui ont été directement fournis à Tayna, à l'UGADEC et au Centre de biologie de la conservation de Tayna ; ils ne comprennent pas le Parc National de la Maiko, et les fonds de fonctionnement et les frais administratifs de DFGFI et de CI.

Conservation Fund de CI, des fonds internes du DFGFI, et de donateurs spéciaux du CI.

2001-2006 : Développement et mise en œuvre du programme Tayna

Comme indiqué ci-dessus, la vision d'une réserve de gorilles communautaire dans la région Tayna au Nord-Kivu n'est pas partie de Washington, de Paris ou de Kinshasa ; elle émane plutôt des détenteurs des pouvoirs coutumiers de la région. Au moment où le financement international est arrivé pour la première fois, ils avaient une vision claire : la protection des gorilles. Ils ont compris que cela pouvait améliorer le développement économique local par le biais de l'écotourisme, des subventions au développement liées aux résultats de la conservation et tout simplement de l'embauche et du paiement d'un personnel local, dont les salaires circuleraient localement dans une région très pauvre. Ils avaient identifié une région montagneuse dans leur chefferie, où des forêts intactes et des populations de gorilles subsistaient. Ils avaient discuté de la création d'une réserve avec les acteurs locaux (chefs de village et de clan, propriétaires terriens, habitants du village), même s'ils devaient faire face à la tragédie de la guerre civile qui faisait régulièrement des ravages dans leurs villages¹⁴.

Ci-dessous, les différentes phases de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet de Tayna sont décrites à partir

¹⁴ Il est important de noter que lorsque ce projet a, pour la première fois, reçu un financement au cours de la guerre civile, la région était en partie sous le contrôle de diverses factions armées, telles que les Maï-Maï, l'armée ougandaise, le MLC, et à certaines occasions, le RCD Goma. Cela a créé un contexte politique dans lequel il n'y avait tout simplement pas de gouvernement central. Pour la région de la Réserve de Tayna naissante, la seule véritable entité de gouvernement en fonction au cours de cette période était la chefferie - les pouvoirs traditionnels et coutumiers.

Leçon apprise 2 : Le travail de conservation dans le contexte d'instabilité ou de guerre civile doit tenter de rester apolitique en tout temps. Le succès de ce projet, qui s'est développé dans un contexte de guerre civile, peut être largement attribué au fait d'avoir maintenu une position apolitique, et qu'il était représenté par des personnes bien connues originaires de la région, et qui étaient disposées à discuter avec toutes les parties pour faire avancer leur cause de conservation. Le sponsor international, DFGFI, a abandonné toutes les questions politiques locales entre les mains de l'ONG locale, le Projet de réserve de gorilles de Tayna.

de début 2001 jusqu'à aujourd'hui, car Tayna fonctionne désormais comme l'une des aires protégées officielles de la RDC.

Phase de démarrage du projet de Tayna

Début 2001, le DFGFI et le personnel de Tayna ont mené un certain nombre de réunions de planification et ils furent d'accord pour dire que les premières actions à accomplir seraient de :

- Finaliser l'obtention du statut formel d'ONG pour le groupe de travail de Tayna ;
- Préparer un accord entre le groupe de Tayna et l'ICCN ;
- Recruter, équiper et former le personnel de terrain qui pourrait immédiatement commencer à travailler dans et autour de la zone ciblée pour la réserve communautaire, afin de faire des recensements biologiques rigoureux et sensibiliser davantage les populations locales.

Interactions avec le « gouvernement » au cours de la phase de démarrage

À la mi-2001, la RGT a reçu le statut officiel d'ONG dans l'Est de la RDC. Comme Goma était sous le contrôle d'un gouvernement rebelle à ce

moment-là, le statut d'ONG a été obtenu auprès des responsables du RCD Goma (en 2005, la RGT a demandé et obtenu le statut d'ONG - une Personnalité juridique - auprès du nouveau gouvernement unifié de la RDC à Kinshasa). À la mi-2001, la RGT a également conclu un protocole d'accord avec l'ICCN, par l'intermédiaire de leurs fonctionnaires en poste à Goma sous le contrôle du RCD, et avec le MLC, qui contrôlait une grande partie du Nord-Kivu. Puisque les milices Maï-Maï contrôlaient également la zone de la réserve, la RGT s'est également entretenue avec elles pour expliquer leur statut apolitique, obtenant ainsi la permission d'effectuer des travaux sur le terrain. Pendant la durée du contrôle de la région par les Maï-Maï, ces milices ont réitéré leur soutien à la RGT en la protégeant contre d'autres groupes armés illégaux, escortant le personnel de la RGT et du DFGFI pendant des missions sur le terrain.

Déploiement du personnel de terrain de Tayna

Le personnel de terrain pour le projet fut recruté dans la région de Tayna. Parmi les 25 premières recrues du personnel de terrain, il y avait 15 « gardes » et 10 pisteurs, les

Leçon apprise 3 : Lorsque l'on engage et que l'on forme du personnel de terrain, engager des locaux et chercher à engager d'anciens chasseurs. Tout le personnel recruté pour ce projet venait de la région de Tayna et comme une de leurs principales fonctions consiste à sensibiliser les populations locales, ils n'auraient pas pu s'en acquitter s'ils n'avaient pas été de la région. D'anciens chasseurs furent recrutés comme pisteurs et, grâce à un salaire régulier, ils ont réalisé bien plus pour eux-mêmes et pour leur famille qu'ils n'auraient gagné par une chasse de subsistance et du commerce local de viande de brousse. La plupart restent dans le projet aujourd'hui.

premiers étant de jeunes hommes qui avaient quitté la région pour obtenir un diplôme universitaire et, dans quelques cas, recevoir une formation à l'ICCN, et les seconds étant des hommes vivant dans la région comme chasseurs et agriculteurs (dans plusieurs cas, les fils de chefs de village et de groupement). Le premier fonds de soutien est allé à l'équipement et au paiement du personnel de terrain de la RGT ainsi qu'à la création d'un bureau à Goma. Le personnel de terrain a créé un petit campement à Iseya (Figure 3) avec des tentes et des huttes traditionnelles. Ce personnel a reçu des uniformes bleus pour le distinguer de tous les autres groupes de la région, et il a reçu des équipements de terrain, tels que des tentes, des sacs à dos, des jumelles, des boussoles, etc., ainsi que des unités GPS et des cartes satellitaires.

Un personnel responsable comprenant quatre à six employés de la RGT est resté à Goma (ainsi qu'à Butembo) pour traiter avec l'administration, s'occuper des finances et des relations avec les ONG. Pendant la première année, ce sont des messagers (à pied) qui étaient chargés de toutes les communications entre Goma et Iseya (plus tard, des communications radio ont été établies entre Iseya et Goma). En développant son identité, la RGT a pris la décision immédiate d'utiliser le titre de « guide », plutôt que « garde » ou « ranger », soulignant le fait que le personnel de terrain était là pour « guider » la population locale dans la conduite de la conservation communautaire, et non pour assumer une fonction de police, habituellement associée au personnel des parcs nationaux traditionnels. Les guides et les pisteurs de Tayna n'étaient pas armés (comme ils le sont aujourd'hui).

Formation initiale - données biologiques

Lors des discussions avec le personnel scientifique du DFGFI,

le groupe de Tayna a déterminé le premier objectif de cette première phase des travaux : intégrer les connaissances traditionnelles de l'emplacement des forêts intactes et de la présence des gorilles, des chimpanzés et des populations d'éléphants en une base de données quantifiées et géoréférencées, qui leur permettrait de bien cibler les limites de leur réserve. L'on supposa que la protection de ces blocs de forêt pourrait, logiquement, protéger l'ensemble de la biodiversité et des processus écosystémiques, un avis auquel le groupe de Tayna s'est rapidement rallié quand il a pris pleinement conscience de la Liste rouge de l'UICN et des efforts internationaux pour les aires protégées. En conséquence, il a transformé son concept initial, passant de la simple protection des gorilles à la création d'une aire protégée fonctionnant complètement et internationalement reconnue.

Afin de permettre au groupe de Tayna de créer cette base de données, en juin 2001, l'auteur, Stuart Nixon, et Pierre Kakule (employés du DFGFI à l'époque) se sont rendus à Iseya et ont fourni pour la première fois une formation biologique au personnel dans une approche pratique. Jusqu'à ce moment-là, ce personnel utilisait des cartes traditionnelles (cartes faites à la main et cartes du gouvernement, qui dataient souvent de la période coloniale) pour mieux comprendre la position des petits villages, les repères géographiques (rivières, fleuves et montagnes), la localisation des populations de gorilles, et l'emplacement d'importants blocs de forêt par rapport aux zones agricoles dégradées ou en activité. Ce fut l'occasion d'améliorer et de moderniser leur boîte à outils.

Lors de cette première formation, le personnel de terrain de la RGT a été

Leçon apprise 4 : Former immédiatement le personnel sur le terrain à l'utilisation de l'imagerie satellitaire et à la manière de géo-référencer son travail sur le terrain. Les cartes traditionnelles manuelles ont joué un rôle important dans la collaboration avec les populations locales, mais dès le début du projet, le personnel de terrain a été formé à transformer ces cartes en cartes géo-référencées. Cette étape était essentielle pour le projet afin de comprendre les limites et les revendications coutumières, de comprendre la collecte des données biologiques et socio-économiques liées aux publications antérieures, et de permettre au personnel de se mouvoir efficacement sur un terrain montagneux et difficile.

initié à la cartographie par satellite, à l'utilisation des unités GPS pour l'orientation sur le terrain et à la consignation de l'emplacement de toutes les données géographiques. Ils ont appris à identifier la présence de toute la faune (et pas seulement des gorilles) et ont été formés à l'identification des espèces figurant sur la Liste rouge de l'UICN. Surtout, ils ont également été formés à la façon de créer et de tracer des transects, et d'y faire des recensements, en collectant des données sur la présence de toute la faune et de toutes les perturbations anthropiques. Puisque la RGT et le DFGFI ont tous deux souhaité mettre l'accent sur la protection des gorilles considérés comme espèces emblématiques de la réserve, le personnel a été formé à la façon de recueillir des données quantitatives sur l'emplacement des nids des gorilles, en utilisant des méthodes que l'auteur avait développées en République Centrafricaine¹⁵,

¹⁵ Pour en savoir plus sur les dénombrements de nids des gorilles, voir Mehlman, P.T. and Doran, D.M. 2002. "Factors influencing western gorilla nest construction at Mondika Research Center". *International Journal of Primatology* 23(6): 1257-1285.

combinées à la longue expérience du DFGFI dans la collecte de données sur les gorilles de montagne au Centre de recherche de Karisoke.

Un an plus tard, quatre agents de la RGT se sont rendus au Centre de recherche Karisoke à Ruhengeri, au Rwanda, et ont reçu une formation complémentaire. Ce programme, qui était très prometteur, a été interrompu par le gouvernement rwandais qui a arrêté ces échanges, craignant que le personnel de la RGT puisse avoir des sympathies politiques indésirables¹⁶.

Première formation : Sensibilisation/ conscientisation parallèle au déploiement des premiers incitants au développement

La formation du personnel pour mener des enquêtes sur la biodiversité a été rapide et relativement simple par rapport à la tâche beaucoup plus difficile qui attendait le personnel de Tayna (et qui a nécessité l'aide du DFGFI) : comment travailler avec les populations locales, afin qu'elles voient l'avantage qu'elles auraient de « céder » leurs droits coutumiers de chasser ou d'étendre leurs espaces agricoles dans les zones de la réserve. Lors de la phase de démarrage, le personnel sur le terrain, au moment des enquêtes biologiques et géographiques, était également censé prendre contact

avec les villages, évaluer leur taille, déterminer leur emplacement, recueillir les données initiales sur les moyens de subsistance et les besoins et, en expliquant les avantages de la préservation de la biodiversité pour les populations locales, sensibiliser les habitants au sujet de la volonté de la chefferie de créer une réserve communautaire pour les gorilles.

A l'époque de la première session de formation du personnel sur le terrain en juin 2001, le personnel avait déjà contacté de nombreux villages et rencontré certaines difficultés. En général, les villages situés à l'est de la réserve avaient des chefs qui avaient été sensibilisés par les Mwamis et, par conséquent, ils étaient ainsi parvenus à appréhender une vision à long terme ; ils étaient impatients de voir comment la création d'une réserve pourrait leur être bénéfique dans l'avenir. En revanche, les villages plus à l'ouest et au sud posaient des questions difficiles et pointues : « les Mwamis vendaient-ils « leurs » terres à des étrangers dans un but lucratif ? Allait-on créer un parc national qui serait géré par des étrangers ? Quelles sont les mesures d'échanges immédiates qui ont été prises à titre de compensations ? », etc. Ces premières interactions avec les habitants furent les premiers défis sérieux que dut relever la RGT. Son personnel pouvait-il efficacement convaincre des populations locales isolées qu'une réserve pourrait préserver les services écosystémiques essentiels, créer des possibilités pour l'écotourisme et, en général, améliorer les moyens de subsistance et stimuler l'économie locale ?

Les responsables du groupe de Tayna trouvèrent ce qu'ils croyaient être une solution pour briser la « barrière de suspicion » dans certaines de leurs communautés. Ils parvinrent à un accord avec le DFGFI pour fournir des projets de développement pilotes

Leçon apprise 5 : Aider les ONG locales faisant de la sensibilisation à développer une approche normalisée en matière d'éducation, de sensibilisation et de collaboration avec les populations locales sur les questions d'utilisation des terres et de conservation. Nous avons découvert que le personnel de terrain, dans son enthousiasme pour commencer à travailler avec les populations locales, était en fait en interaction avec les villages de plusieurs manières différentes, selon la personnalité du personnel, sa compréhension du projet et, plus important encore, *la réaction des habitants à son message*. Nous avons découvert un risque d'effets pervers, en ce sens que les villages les plus réticents au projet faisaient parfois l'objet de plus d'attention et croyaient (ou se disaient) que des subventions au développement leur étaient promises alors qu'ils « négociaient » leur participation au projet. Pour y remédier, nous avons immédiatement mis au point une approche de sensibilisation standard qui met l'accent sur les avantages à long terme du projet, plutôt que sur les coûts d'opportunité à court terme occasionnés par la perte ressentie des droits de chasse et des possibilités d'expansion des activités agricoles dans l'avenir.

dans certains villages. Il s'agissait notamment de la remise à neuf de quatre écoles primaires et de la mise à leur disposition d'enseignants, du soutien à deux centres médicaux et aux infirmières, et de la création d'une équipe de santé mobile qui fournirait des soins d'urgence dans la région, étant donné les ressources limitées.

Ils ont fait valoir que ces réponses à certains des « besoins essentiels » des communautés locales constitueraient une preuve de la bonne volonté et d'un engagement moral de leurs partenaires internationaux et inciteraient les populations locales à s'impliquer activement dans le projet de réserve. Ils ont aussi fait valoir que les projets pilotes devraient d'abord aller aux villages qui soutenaient Tayna, et non pas, en fait, aux villages

¹⁶ Afin de souligner le contexte de notre travail à ce moment-là, il est important de noter que la première formation a été interrompue et a dû être achevée à Butembo (Figure 2). Après une semaine à Iseya, notre groupe a appris que des forces armées d'origine inconnue (peut-être des Interahamwe) campaient à quelques kilomètres à l'ouest de notre position, qu'elles occupaient un village voisin, et avaient peut-être l'intention de nous nuire. Nous sommes immédiatement partis, mais deux membres du personnel de supervision de la RGT ont courageusement décidé d'aller seuls dans le village pour essayer de discuter de la question. Ils ont rapidement été battus, et furent gardés en otage pendant trois mois avant que nous puissions obtenir leur libération. Aujourd'hui, ils sont toujours dans le programme, l'un étant Directeur de l'UGADEC, et l'autre superviseur sur le terrain de la RGT. Les Interahamwe ont finalement quitté le village et, aujourd'hui, le village soutient activement le projet de Tayna. Depuis ce premier incident, le personnel de Tayna n'a plus jamais connu pareille situation.

qui avaient été les plus réticents. Pour eux, toute autre approche aurait des effets pervers, et les villages réticents, après avoir vu les progrès réalisés dans les villages voisins, finiraient par apporter leur appui au projet. Au fil du temps, cela s'est avéré exact.

En raison d'un manque de financement du développement par rapport aux énormes besoins des populations locales qui vivent dans la pauvreté, les subventions au développement pour le projet Tayna ne sauraient être considérées comme des accords de contrepartie pour compenser à court terme des coûts d'opportunité de la conservation supportés par les utilisateurs des ressources locales¹⁷. Donc, le premier défi que devait relever le projet de Tayna était de développer un programme de sensibilisation et de conscientisation des populations locales qui pourrait démontrer en termes clairs les avantages à long terme de la protection de leur biodiversité, par rapport à la perception des pertes à court terme liées à la cession des droits de chasse et d'expansion future de l'agriculture.

Avec le soutien du DFGFI, le groupe de Tayna a ensuite élaboré une méthodologie normalisée de sensibilisation devant être utilisée par le personnel de terrain lors des visites dans les villages où il avait encouragé « les comités de dialogue »:

1. Elle a utilisé l'intérêt des populations locales pour les gorilles, animaux charismatiques dans leur culture, pour stimuler l'intérêt pour la protection de la biodiversité;

2. Elle a utilisé l'histoire de l'Arche de Noé pour les inciter à être conscientes de leur responsabilité comme gardiennes de leur biodiversité;
3. Elle a informé les gens au sujet de la Liste rouge de l'UICN et de la liste des espèces protégées en RDC;
4. Elle a utilisé des exemples locaux de disparition des forêts et de la faune (perte de la forêt due à l'élevage du bétail, perte de gorilles dans l'est du pays où ils étaient autrefois répandus, et perte du bongo dans toute la région) afin de sensibiliser les communautés à l'existence de menaces sur l'environnement et à la nécessité qui en découle de changer les comportements, formalisée dans l'élaboration d'un plan pour l'utilisation durable de la forêt et de la faune avant la disparition totale de ces ressources;
5. Elle a sensibilisé les populations locales aux possibilités de l'écotourisme en décrivant des exemples proches, où les étrangers doivent payer pour visiter les gorilles (Rwanda, et auparavant en RDC, quand il y avait un tourisme aux gorilles dans les Parcs des Virunga et de Kahuzi-Biega) et payer encore pour leur hébergement et leur restauration, et s'intéresseraient aussi à l'achat d'objets d'art et à la découverte de la culture locale;
6. Elle a sensibilisé les populations locales à la valeur des forêts pour leurs bassins hydrographiques et à la façon dont la désignation de zones « interdites » peut permettre aux populations animales de se reconstituer après avoir été décimées;

7. Elle a décrit comment la conservation communautaire différerait d'une approche parcs nationaux, et la façon dont les avantages financiers et économiques resteraient au niveau local;
8. Elle a décrit comment la conservation communautaire pourrait attirer l'attention sur leurs communautés et attirer des subventions au développement, et elle a utilisé les projets de développement pilote comme exemples;
9. Elle a précisé qu'aucune promesse n'était faite concernant des subventions compensatoires pour le développement;
10. Elle a sollicité les idées des populations locales quant aux besoins essentiels de leurs villages;
11. Elle a introduit un concept de cartographie participative, où les populations locales ont été invitées à expliquer comment elles utilisaient les forêts adjacentes et furent préparées à l'idée qu'elles pourraient facilement abandonner l'utilisation de certaines de ces zones en changeant leurs modes d'utilisation;
12. Elle a introduit la notion de *vacance de terre*, une déclaration officielle des populations locales qui souhaitent soutenir la réserve, indiquant que la zone désignée pour la réserve n'était pas en utilisation active, et qu'il n'y avait pas pour l'avenir de plan d'utilisation de la zone;
13. Elle a mis en place un réseau de communications (messagers à pied à l'époque) afin de faciliter la poursuite du dialogue et

¹⁷ Le programme d'intendance de conservation de CI fonctionne par le biais d'une approche appelée Accords de conservation; ceux-ci prévoient des contrats de compensation exacte qui spécifient les activités de conservation à accomplir et les ajustent à la compensation des coûts d'opportunité par des initiatives économiques et de développement spécifiques.

d'informer les «notables» locaux (chefs, propriétaires terriens, etc.) des nouveaux développements tels que la présence de personnel sur le terrain pour mener des études ou faire de la sensibilisation ou encore des réunions importantes des pouvoirs coutumiers.

Armés de connaissances sur la manière de recueillir des données de base sur la diversité biologique et sur l'environnement socio-économique, ainsi que d'une méthodologie de sensibilisation (« armés de connaissances, et non d'armes » est devenu le slogan), le personnel de terrain de Tayna qui a travaillé avec les villages de 2001 à 2002 et rencontré les populations locales, a commencé à définir ce qui pourrait être un premier périmètre de la Réserve de Tayna (Figure 2a). Dans le même temps, une partie du personnel sur le terrain affecté au recensement des grands mammifères et des perturbations anthropiques, a couvert un réseau d'environ 70 km de transects, ce qui a fourni une première estimation selon laquelle plus de 400 gorilles de Grauer vivaient dans la zone qu'ils avaient ciblée pour la réserve¹⁸.

Le groupe de Tayna développe un premier plan d'aménagement du territoire et sollicite la reconnaissance du gouvernement de la République. En début 2002, la RGT a tenu sa première Assemblée générale des chefs de village et de groupement¹⁹ de la région de Tayna. L'Assemblée,

dirigée par Pierre Kakule, était composée de 13 chefs de village et autres notables. Ils ont discuté des limites proposées d'une réserve en évaluant les données recueillies à l'époque par le personnel sur la répartition des villages restants dans et à proximité de la réserve proposée, de la distribution des forêts et des gorilles, et de l'utilisation des forêts par les populations locales. Après négociations, l'Assemblée a ratifié le premier plan d'aménagement du territoire et a convenu que les deux chefferies devraient demander au gouvernement leur reconnaissance en

tant qu'aire protégée dans le cadre du nouveau Code forestier.

En novembre 2002, le premier Décret gouvernemental reconnaissant la Réserve de gorilles de Tayna a été signé par le Ministre de l'Environnement. Il établissait une zone intégrale avec une protection totale, et prévoyait un comité de travail pour élaborer un plan de gestion de la réserve. Il importe de relever que les limites de la zone intégrale (en fait, la réserve) à l'époque, étaient fort différentes de leur configuration actuelle. L'évolution

Leçon apprise 6: Avec des conseils techniques, une ONG communautaire locale a développé son propre règlement de zonage pour sa réserve naturelle et ses zones communautaires, compatible avec l'approche internationale de la conservation de la biodiversité (Figure 4). Le groupe de Tayna a élaboré les réglementations de zonage suivantes qui sont en place aujourd'hui :

Zone intégrale: le niveau de protection est identique à celui d'un parc national, c'est-à-dire une protection complète pour toute la flore et la faune, et interdiction d'exploiter des ressources naturelles à l'heure actuelle ou dans l'avenir. On encouragera les quelques petits villages restant à l'intérieur de la zone intégrale à s'installer ailleurs en leur offrant à l'extérieur de la zone intégrale des « centres d'attraction » qui fournissent des cliniques, des écoles et d'autres moyens de subsistance. L'écotourisme et des études scientifiques seront encouragés, et les revenus iront à la collectivité pour la gestion des réserves et le développement communautaire (géré par les pouvoirs coutumiers).

Zone tampon: Une zone qui s'étend à 5 km des limites de la zone intégrale, où les résidents actuels peuvent rester et poursuivre leurs activités agricoles et pastorales de subsistance, mais où aucun nouveau défrichement agricole, aucune immigration nouvelle ne sera autorisée. La chasse de subsistance des espèces non protégées et la collecte de produits forestiers non ligneux par les résidents seront toujours permises, en utilisant des méthodes traditionnelles (pièges, lances, arcs, filets fabriqués avec des matériaux naturels, c'est-à-dire, non métalliques). La collecte et le taux de croissance de ces espèces non protégées ainsi que les taux de production de PFNL seront évalués et suivis par une étude scientifique (avec l'étroite collaboration et la participation des résidents restants), et si la chasse de subsistance de quelque espèce particulière (ou l'extraction des PFNL) n'est pas durable, les droits de chasse et d'extraction peuvent être limités à des périodes ou des saisons appropriées. Ni l'exploitation forestière, ni la production de charbon de bois ne seront autorisées dans les zones tampons. L'exploitation minière en général ne sera pas autorisée, mais de petites concessions minières pourraient être accordées à des résidents si elles sont compatibles avec la vision de conservation communautaire et de développement.

Zone de développement: les zones situées en dehors de la réserve naturelle, mais à l'intérieur de la chefferie, où toutes les activités légales sont autorisées (compatibles avec le droit coutumier et le droit national). Ces zones bénéficieront de programmes d'éducation à la conservation et de sensibilisation, et figureront parmi les zones prioritaires en matière de développement rural.

¹⁸ Voir Mehlman, P.T. 2008. « Status of wild gorilla populations ». Dans : Stoinski, T., Steklis, D. et Mehlman, P.T. (Eds) *Conservation in the 21st Century: Gorillas as a Case Study*, pp. 3-56. New York, NY: Springer Press. Il est à noter que le chiffre de plus de 600 gorilles répertoriés dans ce travail inclut les régions au sud et à l'extérieur des limites actuelles de la Réserve naturelle de Tayna (c'est-à-dire, comprend la zone nord de la Réserve Naturelle de Kisimba-Ikobo).

¹⁹ Un groupement de plusieurs villages, équivalent pratiquement à un clan, dirigé par un chef qui peut convoquer les chefs de village.

Leçon apprise 7 : Les limites de la réserve naturelle communautaire sont créées dans le cadre de la participation des parties prenantes et des accords, en tenant compte des réalités politiques, et de l'emplacement de la diversité biologique la plus importante. En raison de cette approche locale, les limites proposées peuvent subir des changements considérables avant qu'un consensus sur la configuration finale ne soit atteint. Dans ce projet, les conseils techniques des ONG internationales partenaires ayant trait à la détermination de la configuration finale de la zone intégrale soulignaient : 1) le maintien des aires protégées au sein de frontières administratives reconnues par le gouvernement, 2) la collaboration avec les communautés voisines pour augmenter la connectivité des zones intégrales (cette approche a été appuyée par la recherche de financements pour les voisins), 3) les efforts visant à intégrer les zones à haute diversité biologique et à maintenir la connectivité grâce à la création de « mini-corridors ».

de la cartographie participative et de cette délimitation est expliquée ci-dessous.

Evolution des limites de la zone intégrale de la Réserve de Tayna entre 2002 et 2005

Entre 2002 et 2005, les parties prenantes de Tayna ont considérablement modifié les limites de leur zone intégrale avec un glissement vers le nord des frontières situées au sud et un glissement vers l'est au nord (voir Figure 2). Au sud, ce changement reflétait des réalités politiques ; au nord-est, il reflétait les nouvelles connaissances lors des enquêtes sur le terrain, ainsi qu'un nouvel engagement avec les villageois résidents par le biais d'une cartographie participative.

Après avoir mûrement étudié les cartes administratives, on s'est rendu compte que les frontières

méridionales proposées pour Tayna empiétaient sur le territoire de Walikale. Dans cette configuration, la Réserve de Tayna se situerait principalement dans le territoire de Lubero où se trouvaient les pouvoirs coutumiers des Batangi-Bamate, mais empièterait sur un autre territoire (Figures 2 et 3).

Cette approche était tout à fait naturelle pour les détenteurs du pouvoir coutumier, car, au sud de Tayna, la plupart des villages sont habités par les Bamate et les Batangi, même s'ils sont administrativement situés dans un autre territoire (ce qui souligne la nature fluide des limites des chefferies par rapport aux limites administratives fixées à l'époque coloniale). Pour le personnel de Tayna travaillant sur le terrain, cela a été tout à fait naturel aussi, puisque ses études des gorilles l'avaient conduit au sud à travers des régions montagneuses et inhabitées, sans frontières biogéographiques.

Les détenteurs du pouvoir coutumier de Tayna ont examiné cette question et pris la décision politique de maintenir les frontières de Tayna au sein de « leur » territoire de Lubero, et ont déplacé la zone intégrale vers le nord. Toutefois, cette décision a été beaucoup plus facile à prendre étant donné que leur modèle de conservation communautaire avait été repris par deux chefferies voisines au sud-est et au sud-ouest, leurs communautés désignant des zones intégrales qui côtoyaient la frontière sud de Tayna (Figure 2). En outre, le personnel de terrain de Tayna formait déjà activement le personnel des deux autres projets de réserve de l'UGADEC qui avaient une frontière commune avec Tayna au sud. En fin de compte, les limites des trois réserves en question (Figure 2) ont été décidées à la suite de délibérations au sein de la Fédération de l'UGADEC et d'une série de voyages sur le terrain

pour obtenir l'approbation des parties prenantes.

En 2002, le groupe de Tayna a noté sur sa carte la présence de chimpanzés et de forêt primaire au nord-est de son projet de réserve (deux cercles en pointillés sur la Figure 2a), mais il s'agissait d'informations de seconde main fournies par la population locale, étant donné que ces zones étaient les plus montagneuses et les plus isolées de leurs chefferies (Figure 3). Toutefois, au cours de plusieurs visites sur le terrain pendant cette période, le personnel de Tayna a vérifié ces informations et a découvert qu'il y avait aussi des gorilles dans certaines parties de cette zone boisée. Au cours de ces déplacements sur le terrain, il a découvert qu'il n'y avait pas de villages actifs dans cette zone et, en rencontrant les parties prenantes locales vivant à la périphérie de la zone, a reçu d'elles l'engagement d'une délocalisation éventuelle de leurs activités de chasse en éloignant

Leçon apprise 8 : Une des premières priorités d'une aire protégée gérée par la communauté doit être de procéder à une délimitation physique de ses frontières. Les populations locales ont besoin de limites physiques pour se conformer à la planification de la conservation. Dans ce projet, nous avons appris qu'un projet de démarcation doit être fait avec et par les villageois dans le cadre des « comités de dialogue ». Leur participation a permis d'atteindre un consensus sur les « micro »-spécificités des frontières et de sensibiliser les acteurs locaux à l'emplacement exact des limites. La pose des panneaux a également fourni des emplois temporaires aux populations locales. Le projet a également permis une plus large campagne de sensibilisation à la nécessité de la démarcation physique de la Réserve par le biais de brochures et d'émissions de radio.

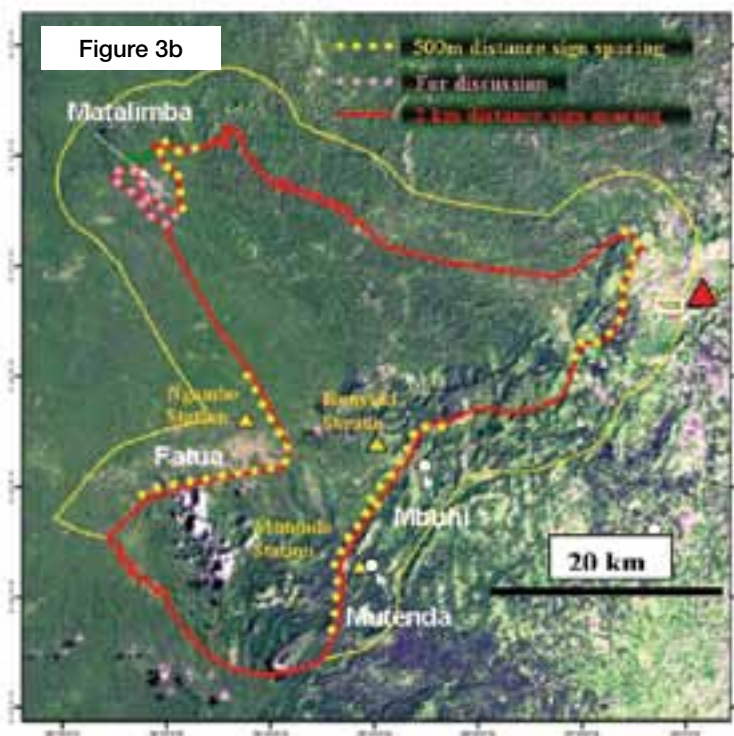
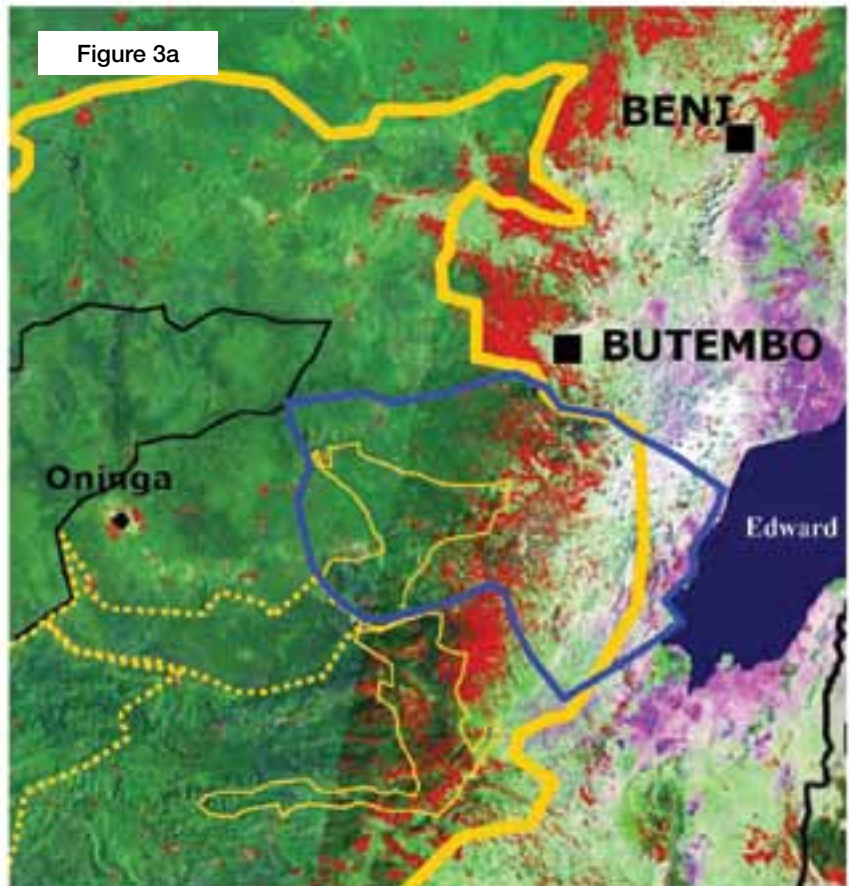
celles-ci de la nouvelle réserve. Ce personnel a donc intégré ces zones dans la Réserve de Tayna par la création d'un petit corridor qui s'étend vers le nord-est (Figure 2a). Ce processus a été achevé avant que le groupe de Tayna ne présente sa nouvelle demande au Gouvernement national pour devenir officiellement réserve naturelle (voir ci-dessous).

Obtention du statut juridique d'aire protégée en RDC et développement d'une approche de gestion communautaire unique

Début 2006, le groupe de Tayna, ainsi que ses voisins du sud, les groupements Kisimba-Ikobo, ont soumis des propositions au Ministère de l'Environnement et à l'ICCN pour être officiellement reconnus comme Réserves naturelles. Chaque proposition comprenait les documents suivants :

1. la reconnaissance officielle par le gouvernement que le groupe de Tayna (et les groupements de Kisimba-Ikobo) avait reçu le statut d'ONG ;
2. un plan de gestion des réserves, y compris les projets de structures administratives ;
3. la documentation prouvant que le groupe de Tayna (et les groupements Kisimba-Ikobo) avait un protocole d'accord en vigueur avec l'ICCN, décrivant les conditions de leur coopération ;
4. la documentation prouvant que le groupe de Tayna (et les groupements Kisimba-Ikobo) avait notifié leur existence aux autorités provinciales et territoriales et avait sollicité leur approbation ;
5. les accords signés par les communautés locales déclarant qu'elles appuyaient les projets de Réserve naturelle ;

Figure 3. 3a montre les frontières de l'ensemble des chefferies Bamate et Batangi ; 3b montre la totalité de la Réserve Naturelle de Tayna, avec sa zone tampon et l'emplacement de la signalisation de démarcation.



6. les Vacances de terres (voir ci-dessus) signées par les détenteurs du pouvoir coutumier et les utilisateurs des terres, indiquant que les terres se trouvant dans les réserves proposées n'étaient pas utilisées et ne devraient pas l'être dans l'avenir;
7. les limites des réserves proposées (zones intégrales).

Ces propositions ont été examinées par le Ministère de l'Environnement et l'ICCN, et approuvées par deux arrêtés distincts signés par le Ministre portant création de la Réserve Naturelle de Tayna et de la Réserve Naturelle de Kisimba-Ikobo²⁰.

Une fois créées, ces deux réserves ont été intégrées au réseau des aires protégées de la RDC relevant de la compétence de l'ICCN. Les contrats de gestion entre l'ICCN et chacun des groupes de gestion communautaires des réserves ont créé un régime de cogestion où les communautés locales sont chargées de la gestion de la réserve, sous la supervision de l'ICCN au moyen de rapports annuels et de la création d'un CoCoSi (Comité de coordination du site) pour chaque réserve.

Récentes activités de gestion

Délimitation des frontières physiques

Fin 2007, la Réserve naturelle de Tayna est devenue la première aire protégée en RDC à disposer d'une délimitation physique complète de ses frontières. En 2006, malgré le succès de cette approche de réserve communautaire, des incidents ont laissé penser que des frontières floues constituaient un des facteurs limitants de la capacité de conservation de

Tayna: le personnel de terrain a indiqué que la plus grande partie de l'extraction illicite faite par des résidents locaux découlait d'un manque de connaissances spécifiques de la localisation des limites plutôt que d'un mépris des objectifs de conservation. Pour résoudre ce problème, un projet a été mis au point pour placer des panneaux le long des frontières de la réserve, en ayant recours aux services des comités de dialogue locaux. Cette mesure fut accompagnée d'une campagne de sensibilisation.

Le projet de délimitation a été mis en œuvre par le biais de huit comités de dialogue dans les villages à proximité de la réserve, sous la supervision du personnel de terrain de Tayna et d'étudiants du Centre pour la biologie de la conservation de Tayna (TCCB). Il a commencé fin 2005 avec une réunion de gestion de Tayna qui a élaboré et mis en œuvre les phases suivantes du projet:

1. un premier atelier à l'intention des « leaders », où deux représentants de chaque comité de dialogue des villages étaient invités au TCCB pour recueillir les réactions des parties prenantes locales et pour élaborer les détails du plan de travail;
2. des visites du personnel de Tayna dans les villages en vue d'y rencontrer les comités de dialogue, pour sensibiliser les acteurs locaux au projet de démarcation;
3. la publication de 1000 brochures en français et en swahili qui ont été distribuées lors de ces réunions de village au cours desquelles le projet de Tayna et l'importance de la démarcation étaient examinés;
4. des émissions de radio qui décrivaient l'importance du nouveau projet (sur les

ondes de la station de radio communautaire de Tayna, ainsi que sur celles de deux autres stations de radio commerciales de la région);

5. des visites régulières du personnel de Tayna pour rencontrer les comités de dialogue afin d'installer des panneaux avec les membres des villages;
6. l'utilisation du projet de délimitation pour atteindre un consensus final sur les lignes de démarcation lors de l'installation des panneaux de délimitation;
7. la mise en place d'un protocole de surveillance géré par les comités de dialogue en liaison avec le personnel de Tayna travaillant sur le terrain.

Ce projet, qui a été achevé en fin 2007, a abouti à la pose de panneaux à des intervalles de 500 m près des limites où la circulation humaine était la plus intense (villages dans les zones tampons), les limites dans les zones les plus reculées de la forêt ayant des panneaux placés à 2 km d'intervalle, en suivant souvent des rivières et des ruisseaux bien connus (Figure 3). En outre, de grands panneaux ont été placés dans quatre villages importants. Des villageois, menés par les comités de dialogue et le personnel de terrain de Tayna, ont été embauchés, à titre temporaire, pour installer les panneaux, 203 en tout.

Achèvement d'un plan d'affaires pour la Réserve de Tayna

La Réserve de Tayna a achevé son plan de gestion en 2008 et, avec les partenaires internationaux, a décidé que ce plan de gestion devait également s'accompagner d'un plan d'affaires qui exposerait en détail les dépenses périodiques liées à la dotation en personnel et aux opérations.

²⁰ Disponible sur demande, contacter l'auteur sur ptmehlman@yahoo.com ou Pierre Kakule sur pktayna@yahoo.fr.



Exemples de panneaux servant à marquer les limites de la Réserve Naturelle de Tayna.

Convocation du CoCoSi (Comité de coordination du Site)

Le contrat avec l'ICCN, qui stipulait que la RGT était chargée de la gestion de la réserve, prévoyait une réunion annuelle d'un CoCoSi conformément aux protocoles de gestion standard des autres parcs nationaux en RDC. Le premier CoCoSi de Tayna a eu lieu en septembre 2007 et un deuxième en septembre 2008. Y ont pris part : le groupe de gestion de Tayna, l'ICCN, le partenaire international de Tayna, le DFGFI, les parties prenantes locales, et les autorités territoriales. Ce comité a évalué les progrès d'ensemble en faveur des objectifs de conservation et de développement, et a créé un plan d'activités et financier pour chaque année à venir.

Discussion et résumé

L'expérience de Tayna montre qu'il n'existe pas de formule ou de méthodologie de planification toute faite pour créer une aire protégée gérée par une communauté. En tant qu'ONG de conservation, nous pensons parfois à tort qu'une fois que nous avons réalisé le cadre logique des activités et du budget d'un projet, les choses iront naturellement de la conception à la mise en œuvre d'opérations stables et durables. Rien n'est plus éloigné de la réalité. Souvent, des obstacles imprévus apparaissent qui nécessitent des solutions créatives et adaptées. Les financements peuvent ne pas être garantis, et quand ils arrivent, ils sont souvent insuffisants en raison d'événements imprévus. Les négociations avec les parties prenantes locales peuvent traîner, et parfois être brutalement

interrompues. Des membres importants du personnel peuvent tomber malades ou même mourir. La sécurité peut se détériorer. Les gouvernements et les principaux décideurs politiques changent. Les moyens logistiques, d'une façon ou d'une autre, se révèlent bien pires que l'on ne l'imaginait. Rien de tout cela ne minimise le rôle de la planification. Au contraire, sans une première feuille de route, on peut complètement se fourvoyer. Mais nous nous rendons maintenant compte que la première matrice de planification ne ressemblera que partiellement au chemin que l'on prend pour y apporter des aménagements trois ou quatre ans après le lancement d'un projet. On ne saurait trop insister sur le rôle de politiques flexibles et adaptatives en matière de gestion. Parvenir à un régime stable de gestion prend des années.

A l'origine, le projet de Tayna a été conçu à partir d'expériences de terrain, de discussions dans les conseils de village et autour de feux de camp, plutôt qu'à partir de documents de planification. Cette approche reflète mieux la façon dont les groupes africains locaux mènent une grande partie de leur gouvernance coutumière et diffère de l'approche occidentale, qui perçoit les choses de manière linéaire. Néanmoins, ces deux approches ont fusionné dans le cadre de la collaboration entre une organisation locale et des ONG internationales de conservation occidentales qui a été très instructive. La nature très organique de ce projet est en fait devenue sa force, et la myriade de façons dont nous devions tous nous adapter a fourni une base solide pour une nouvelle approche de conservation en Afrique centrale. Comme le groupe de Tayna acquérait de l'expérience et assimilait les conseils techniques de ses partenaires ONG de conservation, cadres logiques, PowerPoint®, articles scientifiques, plans de gestion et d'affaires ont fleuri. Après coup, il est difficile d'imaginer comment le projet aurait pu évoluer autrement. Sans les premières expériences vécues sur le terrain et l'amour de la nature dont ont fait montre les populations locales pour leurs forêts et leurs animaux, la planification abstraite, les approches administrative et scientifique auraient été trop déconnectées de la « nature » même qu'elles essayaient de protéger.

Cette expérience de conservation communautaire de base se poursuit. Sous la direction de la Réserve de Tayna, l'approche a été étendue à sept autres projets-frères de l'Est de la RDC, et à partir de cela, une Fédération de ces projets, l'UGADEC, a vu le jour. Plus tard, en utilisant certains éléments du modèle de Tayna, la Réserve Naturelle de Sankuru a été créée. Dans la province de l'Équateur, le modèle de Tayna a été presque

exactement reproduit par un autre groupe communautaire, *Vie Sauvage*, qui souhaite créer la Réserve Naturelle de Kokolopori Bonobo (l'arrêté ministériel est actuellement en attente de signature).

Comme le modèle de Tayna est maintenant en cours de répliation, il montre clairement ce que nous avons appris sur les conditions de base favorables et nécessaires pour réussir dans la conservation communautaire :

1. une forte motivation de la part des communautés locales pour préserver leur biodiversité et poursuivre les initiatives de conservation et de développement intégrés ;
2. la présence de pouvoirs coutumiers efficaces, qui assurent la direction nécessaire afin de motiver les communautés locales et d'assurer une base institutionnelle à des interventions bien organisées ;
3. un partenariat avec un partenaire international qui encourage les dirigeants locaux à se développer peut transformer les aspirations locales à la gestion des ressources, à la conservation et au développement en approches internationalement reconnues dans la création d'aires protégées, et peut fournir l'essentiel du financement pour développer et mettre en œuvre des projets ;
4. un pouvoir central ayant la volonté politique de tenter de nouvelles approches en matière de conservation et de modes de gestion locale.

Sans ces conditions de base favorables, nous pensons que l'expérience de Tayna n'aurait probablement pas abouti à la première aire protégée gérée par les

communautés locales et reconnue à l'échelle nationale en RDC, et que son modèle n'aurait pas été reproduit dans d'autres régions.

Un certain nombre de leçons tirées de cette expérience peuvent aussi être utiles à des groupes internationaux de conservation qui pourraient les appliquer ailleurs pour catalyser des projets similaires :

1. Rechercher l'émergence de groupes locaux. Il faut être attentif à tout groupe organisé localement qui voit le jour avec des idées sur la conservation et la gestion des ressources. La simple présence de ces groupes indique probablement une motivation locale à agir, et si des recherches préalables confirment qu'ils ont effectivement un potentiel, être prêt à les tester avec un appui financier et technique supplémentaire.

2. Traduire les aspirations locales en cadres mondiaux. Aider le groupe local à modifier et à transformer ses aspirations et ses idées locales en structures reconnues au niveau international (et national). Ici, il est important de créer un processus de transfert de connaissances afin d'intégrer dans leur approche des concepts de dimensions suffisantes pour préserver les processus écologiques et la connectivité, la protection d'espèces d'importance mondiale, des services écosystémiques, ainsi qu'une viabilité technique et financière. Encourager les groupes locaux à s'engager à des niveaux supérieurs (provincial, national, régional, international) pour augmenter leur base de connaissances.

3. Comprendre les intérêts des groupes locaux. Il est rare que les communautés humaines

fassent quelque chose pour rien. Il faut être conscient du fait que les groupes locaux sont tout à fait conscients de leurs coûts d'opportunité. Grâce à des accords de compensation directe offrant des avantages, et grâce à un vaste programme d'éducation aux avantages à long terme, veiller à ce que les groupes locaux perçoivent leurs actions comme leur permettant d'atteindre des objectifs de développement.

4. Les principes moraux, éthiques et philosophiques sont essentiels. Souvent, en tant qu'ONG de conservation, nous sommes les premiers groupes

à atteindre des zones isolées où la biodiversité reste intacte. En raison de cet isolement, la population locale peut manquer de biens essentiels et immédiats, le plus souvent liés à la santé et à la sécurité alimentaire. En priorité, trouver des partenaires ou des bailleurs de fonds qui peuvent aider à répondre à ces besoins, comme un geste de bonne volonté. Les affamés et les malades sont peu susceptibles de s'intéresser à la gestion durable des ressources. Ne pas tenir compte de ces besoins relève du relativisme moral et ne passera pas inaperçu chez les collectivités locales.

5. Favoriser l'indépendance et l'autonomie. Nous, ONG de conservation, pensons souvent détenir la plupart des réponses dans nos trousseaux à outils. Les groupes locaux connaissent très bien leurs contextes sociaux, et ils ont besoin de liberté et de possibilités pour mener leurs propres expériences afin d'acquérir de l'expérience. L'autonomisation n'est pas un processus allant de haut en bas, pas plus qu'elle ne saurait être accélérée. La viabilité du projet dépend en fin de compte de la capacité des communautés locales à gérer leurs propres ressources naturelles. 🌱



05 2000
1
12
11, 12
11, 12
11, 12
11, 12



Chapitre 3

Planification de l'utilisation du territoire dans une concession forestière : leçons apprises

Cléto Ndikumagenge

1. Introduction

La superficie des concessions forestières dans les pays forestiers d'Afrique centrale (Cameroun, RDC, Gabon, Congo, RCA et Guinée Equatoriale) est estimée à nos jours à 50 millions d'hectares, ce qui est à peu près 25 pour cent des forêts pluviales sempervirentes de la région. Toutes les terres appartiennent à l'Etat, et les concessionnaires ne sont gestionnaires des ressources que pour une durée déterminée. Dans la plupart des pays, mis à part le Cameroun, le processus de zonage n'est pas encore finalisé. On assiste néanmoins à des avancées notoires dans le classement des concessions forestières dans les autres pays.

Dans sa stratégie de mise en œuvre de la politique de conservation et de gestion durable des ressources naturelles dans le Bassin du Congo, et plus précisément dans la réalisation de son Résultat intermédiaire 2, le Programme CARPE travaille avec des partenaires de tous les niveaux, micro, méso et macro-zones, pour capitaliser les différentes leçons apprises dans les différents domaines où il intervient, spécialement dans les concessions forestières.

Dans ce papier, il sera question de faire une synthèse de l'historique de l'évolution de la gestion des concessions forestières en Afrique centrale depuis la période coloniale, de relever les principaux défis (anciens et émergents) d'une meilleure planification de l'utilisation des terres (PUT) dans les concessions forestières, de dégager les principales leçons apprises des études de cas analysées en République démocratique du Congo, dans les segments camerounais et congolais du paysage du Trinational de la Sangha (TNS) et de donner quelques orientations sur les tendances actuelles.

2. Evolution de la gestion forestière de la période coloniale à nos jours

2.1 De la gestion minière à la gestion durable des forêts

L'historique de la gestion forestière en Afrique centrale met en exergue l'évolution de la sylviculture et de la gestion des espaces depuis le 19^e siècle.

En fait, depuis le 18^e siècle jusque dans les années 1950, les politiques de gestion des ressources forestières étaient centralisées par les Etats, et tous les travaux de sylviculture et d'aménagement étaient orientés vers la promotion de l'exploitation forestière sans aucun souci réel de réglementer les coupes de bois ni de préserver la faune. La plupart des coupes étaient destinées à l'usage domestique. Les forêts étaient

presque partout sous la responsabilité presque exclusive de l'Etat.

Depuis 1950, la situation a commencé à changer car l'aménagement et les exploitations forestières furent surtout orientés vers la reconstruction de l'Europe après la 2^e guerre mondiale. L'exploitation forestière resta longtemps cantonnée surtout sur les côtes à cause des problèmes de transport.

Dans les années 1960 et 1970, avec l'arrivée de scies mobiles et de moyens de transport plus performants, un accroissement de la demande provoqua une évolution de l'exploitation vers des endroits de plus en plus éloignés de la côte mais la plupart des terres restaient encore inexploitées.

Quelques essais furent réalisés dans des forêts naturelles et ils prouvèrent que des traitements sylvicoles avant et après l'exploitation forestière étaient susceptibles d'améliorer sensiblement le taux d'accroissement et, partant, le volume des essences commercialisables.

Sous l'impulsion d'organisations comme l'UICN, la nécessité de tenir compte des besoins de conservation commença à se faire sentir. L'Assemblée Générale de l'UICN organisée en 1975 à Nsele en 1975 donna une nouvelle impulsion à la reconnaissance de l'importance des forêts tropicales pour la conservation.

Dans les années 1980, beaucoup d'efforts furent consentis pour mettre sur pied des programmes visant à promouvoir la conservation et à réglementer l'exploitation forestière. Cela évolua progressivement vers des programmes liant la conservation des ressources forestières au développement des communautés locales.

Dans les années 1990, certains gouvernements commencèrent à adopter des législations permettant aux communautés locales d'être impliquées dans la gestion des ressources forestières.

Au cours de cette période, des concessionnaires commencent à jouer un rôle important dans la gestion, y compris le rôle dédié auparavant aux Gouvernements qu'est celui de s'occuper de la gestion des espaces sur lesquels des concessions ont été accordées. Les obligations des concessionnaires vont croissant et incluent diverses responsabilités :

- Responsabilités techniques comme la préparation de plans d'aménagement suivis de directives et de normes, de la gestion des assiettes de coupe, etc. ;
- Responsabilités sociales à travers la création d'emplois, la fourniture de biens et services aux administrations et aux populations locales, la contribution à des projets locaux, etc. ;
- Responsabilités économiques à travers la contribution d'unités de transformation, la création et l'entretien des routes ;
- Responsabilités sociales à travers le versement d'un certain nombre de frais et de taxes en complément de ce qui est prévu par la loi ;
- Responsabilités environnementales axées sur le respect de la biodiversité et spécialement de la faune dans les zones de production.

2.2 Les avancées de la certification

Au cours des 10 dernières années, une nouvelle ère a vu le jour avec les avancées de la certification forestière. Les concessionnaires et les Etats font beaucoup pour la certification des forêts naturelles. Actuellement, les superficies sous certification sont passées de 0 en 2006 à plus de 4 millions d'ha.

3. Défis majeurs dans la gestion des concessions forestières

3.1 Concessions forestières et tenures foncières

Malgré les avancées majeures dans le cadre de la gestion forestière, certains

aspects de la tenure foncière ne sont ni stabilisés, ni harmonisés dans les pays d'Afrique centrale. En matière de zonage à grande échelle, à part le Cameroun, les pays ne disposent pas encore de plan de zonage.

Les durées octroyées aux concessionnaires varient d'un pays à l'autre selon les réglementations en place : 30 ans et plus.

3.2 Défis de la conservation de la biodiversité dans les forêts de production : 10 commandements pour gérer la faune

Une étude menée au sud du Cameroun en 2003 dans une concession forestière gérée par une société d'exploitation forestière, la FIPCAM, a montré que ce sont les grands mammifères (les gorilles, les chimpanzés et les éléphants) qui subissent le plus la pression de l'exploitation forestière.

En plus de l'exploitation forestière (qui a pour corollaires la perturbation des habitats et la disparition progressive des espèces animales et végétales), il existe de multiples pressions qui, pour la plupart, s'exercent en dehors des concessions forestières. On peut citer entre autres :

- la crise économique qui a eu pour conséquences la réduction du nombre d'emplois dans les secteurs public et privé et le retour consécutif des citoyens désœuvrés dans les zones rurales ;
- La dévaluation du FCFA en 1994 et les mesures d'ajustement structurel imposées par la Banque mondiale et le FMI ;
- De nouvelles difficultés économiques liées à la diminution des revenus pétroliers et des possibilités d'emplois, créant une niche économique attractive pour le commerce de viande de brousse ;
- La chute du prix des produits de rente (cacao, café), couplée à la mévente de ces produits agricoles d'exportation, la vente du gibier

- devenant une source de revenu plus importante pour des ménages ruraux des zones forestières ;
- La prolifération des armes de chasse de plus en plus performantes, aggravée par les conflits armés dans la sous-région ;
- L'ouverture de nouveaux réseaux routiers par les sociétés forestières et minières, facilitant ainsi l'accès de zones de la forêt préalablement inaccessibles aux chasseurs ;
- Le développement de moyens de transport plus performants ;
- La demande croissante de gibier sur les marchés urbains ;
- Le désenclavement de certaines régions qui entraîne la multiplication des points de vente de viande de brousse ;
- Le développement d'un commerce transfrontalier et des centres de commercialisation de la viande de brousse dans les centres urbains ;
- L'immigration humaine dans les sites d'exploitation forestière et minière, et dans les exploitations agro-industrielles ;
- De graves insuffisances dans l'application de la loi.

Certains concessionnaires ont, en étroite collaboration avec des partenaires de la conservation, défini certaines règles de base pour réduire la perte de biodiversité et surtout de faune. Ces règles, qui ont été appelées «les dix commandements», ont été définies à la Lopé, au Gabon, en 2000. Il s'agit de :

1. Promouvoir la connaissance et le respect des lois en vigueur dans et hors de la concession forestière grâce à une collaboration étroite entre tous les acteurs ;
2. Créer entre les bailleurs de fonds, les administrations, les sociétés forestières et la communauté de la conservation, de véritables partenariats avec des droits et des devoirs connus et acceptés par tous ;

3. Incorporer la problématique de la «gestion de la faune» dans la conception et la mise en œuvre des plans d'aménagement ;
4. Restreindre les accès à la concession ;
5. Interdire toute chasse commerciale, ou celles utilisant des techniques non sélectives sur la concession forestière ;
6. Gérer l'immigration vers la concession en ce qui concerne l'emplacement des quartiers d'habitation, des campements permanents et des sites industriels ;
7. Mettre en place dans la concession une réglementation stricte et des dispositifs de contrôle efficaces ;
8. Instaurer des programmes de sensibilisation/éducation au problème de la surexploitation de la faune ;
9. Promouvoir l'utilisation de sources alternatives de protéines pour satisfaire les besoins alimentaires des populations ;
10. Ne jamais abandonner !

3.3 Comment concilier l'approche par paysage et la gestion de concessions forestières ?

Les paysages sont des espaces géographiques où s'exercent des activités humaines et qui englobent les spécificités physiques et biologiques d'une région donnée, les institutions et les peuples qui influencent cette dernière, ainsi que ses valeurs culturelles et spirituelles. Leur portée doit être déterminée en termes d'objectifs de gestion.

Parmi les principes majeurs de la restauration d'un paysage forestier, figurent (i) l'identification des zones à restaurer au sein des paysages en

prenant en compte la préservation de la diversité biologique, des espèces, de leurs habitats et de leurs écosystèmes et en favorisant la résilience des systèmes écologiques ; (ii) la promotion d'une vision holistique tout en tenant compte de la gestion de grandes mosaïques et de la globalité du paysage ; et (iii) la promotion de plates-formes multi-acteurs (acteurs gouvernementaux, société civile, communautés et secteur privé) pour la gestion par paysage, permettant de maintenir de bonnes relations morales, sociales et éthiques, et professionnelles.

Pour ce qui est des concessions forestières d'Afrique centrale, la plupart sont contiguës à des aires protégées et font partie de ces grandes mosaïques. Le développement et la gestion du paysage doivent tenir compte des interactions entre aires protégées et concessions. La sécurité des aires protégées à l'intérieur d'un paysage dépend de la durabilité de leur exploitation, de la dynamique des zones périphériques ainsi que de la gestion des relations entre les acteurs impliqués.

3.4 Questions émergentes

Il existe des questions émergentes qui n'ont pas été abordées par les études de cas mais qui auront un impact à court et moyen terme sur les concessions forestières.

Le XIII^e Congrès forestier mondial de Buenos Aires (octobre 2009) a mis en exergue l'importance de la bioénergie et son impact sur l'utilisation des paysages. En effet, la bioénergie est utilisée par au moins 10 pour cent de la population mondiale et elle occupe une place de choix dans tous les pays en développement.

Suite aux subventions pour les recherches sur les biocarburants de qualité supérieure, il est possible que des terres occupées par les concessions forestières soient affectées à la production de biocarburants.

Le Congrès mondial a reconnu l'impact négatif potentiel du développement des biocarburants sur les terres agricoles et forestières.

Importance des grandes plantations et leur impact sur les concessions forestières

Avec le développement de la conscience environnementale dû en partie aux changements climatiques et à la crise économique actuelle, il y a lieu de se demander si les plans d'utilisation des terres actuelles seront respectés. Personne ne peut prévoir l'évolution de la croissance annuelle des plantations dans le contexte des changements climatiques. Aura-t-on tendance à produire du bois d'œuvre dans des plantations artificielles et à laisser les forêts naturelles pour la conservation de la biodiversité et la séquestration du carbone ?

De même, avec le développement attendu des biocarburants en Afrique, les grandes plantations de palmiers à huile, qui permettent d'obtenir des revenus par hectare supérieurs à court terme aux revenus des forêts, n'auront-elles pas tendance à remplacer les forêts naturelles ?

Impact du processus REDD¹ sur la gestion des concessions forestières

La communauté internationale reconnaît l'importance des forêts du Bassin du Congo dans la séquestration du carbone. Bien qu'elles ne représentent qu'un pourcentage relativement faible par rapport à d'autres types de forêts dans le monde (spécialement les forêts tempérées), elles stockent un volume relativement important de carbone par rapport à d'autres types de forêts.

Le processus REDD, qui consiste à accorder des compensations aux pays en développement qui réduisent leurs émissions nettes de gaz à effet de serre en vue d'atténuer les changements climatiques, est actuellement en vogue.

Les pays du Bassin du Congo gérant des concessions forestières souhaitent avoir des crédits pour les premières mesures de gestion durable déjà entreprises, pour adopter des mesures politiques appropriées et des incitants et pour développer des scénarios de référence tenant compte de l'évolution démographique, de la sécurité alimentaire et des besoins en énergies.

La question qui se pose à long terme est le devenir des plans de gestion et des plans d'utilisation des terres si le mécanisme REDD est mis en place.

La position des pays du Bassin du Congo à ce sujet est que « la dégradation des concessions forestières doit être prise en compte sur la même base que la déforestation ».

Notons aussi que seul le mécanisme du marché du carbone peut générer les ressources financières nécessaires pour le REDD et garantir un financement durable.

4. Synthèse des principales leçons apprises des expériences en cours

4.1 Les expériences peuvent varier mais certaines leçons communes peuvent être tirées

Dans le cadre de la capitalisation des expériences et des leçons apprises par CARPE, trois études de cas de planification de la gestion des concessions forestières dans les concessions ont été faites. Il s'agit :

- de la planification de l'utilisation des terres par la *Wildlife Conservation Society (WCS)* et par l'*Enzyme Refiners Association (ENRA)* dans le paysage d'Ituri-Epulu, en République démocratique du Congo ;
- du processus de classement et de la gestion de concessions forestières dans le paysage du Trinationnel de la Sangha (TNS) par le Fonds mondial pour la nature (WWF) ; et
- du modèle multi-organisationnel de planification de l'utilisation

des terres et de la gestion des ressources forestières dans des concessions forestières situées dans le TNS, dans le cadre du Projet de gestion des Ecosystèmes Périphériques au Parc National de Nouabalé Ndoki (PROGEPP).

Malgré la diversité des paysages et la complexité des contextes, l'analyse montre une certaine convergence des principales leçons apprises dans la gestion des espaces forestiers dont les plus importantes sont :

4.2. Agir localement et penser globalement pour influencer les politiques aux niveaux national et régional

Les processus de planification d'utilisation des terres (PUT) requièrent toujours l'implication des communautés, des autorités locales, des administrations locales, nationales et sous-régionales. Dans le cas de l'ENRA, on signale que, malgré la faiblesse des autorités locales, ce sont elles qui représentent l'autorité légale et que, si elles sont ignorées, elles peuvent compromettre le déroulement d'autres initiatives de planification. La collaboration avec les autorités locales a facilité la collaboration progressive avec l'Administrateur du Territoire de Mambasa au travers de réunions trimestrielles et d'autres rencontres stratégiques.

Dans le cas du Cameroun, il a été constaté que les acteurs dits « faibles » peuvent constituer une menace importante pour la biodiversité s'ils pensent que les règles de gestion leur sont défavorables. De ce processus participatif de classement de concessions forestières, il se dégage que la conservation n'est pas un processus technique mais aussi et surtout un processus social.

4.3 Promouvoir l'approche par paysage et les partenariats multi-acteurs

Dans les trois pays concernés par les études de cas, on a observé que

¹ Le Programme des Nations unies sur la Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement.

la gestion et le développement de concessions forestières doivent tenir compte des aires protégées contiguës (Parc National des Virunga pour la RDC, PN de Nouabalé Ndoki pour le Congo et PN de Lobéké pour le Cameroun). Au Cameroun et au Congo, il a été prouvé que la gestion des aires protégées à l'intérieur d'un paysage dépend de la manière dont la périphérie est gérée.

Les partenariats tripartites entre le secteur privé, les ONG de conservation et l'administration locale sont souvent présentés comme un modèle à d'autres sous-régions. C'est grâce aux partenariats multi-acteurs (CIB, WCS et Ministère de l'Economie Forestière pour le Congo, ENRA, WCS et Ministère pour la RDC, et WWF, CEFAC et Ministère en charge des Forêts pour le Cameroun) que les plans d'aménagement et les plans d'utilisation des terres sont préparés.

Dans ces partenariats, il est crucial de définir clairement les rôles et les responsabilités. En effet, les agences de conservation doivent éviter des conflits et la compétition éventuelle avec des administrations qui agissent comme agences techniques d'appui/de conseil à d'autres acteurs.

L'expérience du TNS dans le segment concerné du Cameroun met en évidence le fait que l'approche de conservation par paysage est une « *science des compromis* » et qu'aucun acteur n'a suffisamment de pouvoir pour imposer des règles que d'autres ne peuvent comprendre ou partager.

Bien menés, ces partenariats aboutissent à la signature d'accords de collaboration comme la « Convention de Mambélé » (entre des communautés locales, des sociétés de chasse sportive et l'administration forestière qui clarifie les rôles et les responsabilités de chaque partie vis à vis de la gestion durable de la faune sauvage, et l'accès dans les différentes unités d'affectation), la convention de lutte contre le braconnage

dite « convention LAB » (entre des sociétés forestières et de chasse sportive, des communautés locales, l'administration forestière et des ONG de conservation). En RDC, ces partenariats ont permis la signature d'accords de collaboration avec ENRA et WCS. Cela permet aussi la mise en place et le renforcement de forums de concertation entre l'administration forestière, des ONG de conservation et des concessionnaires forestiers pour évaluer et canaliser les efforts vers la gestion durable des concessions forestières (le WWF et la société SEFAC).

4.4 Reconnaître les systèmes d'utilisation traditionnelle des terres et les intérêts immédiats des communautés

Quel que soit le contexte, des études de cas ont montré la nécessité de maîtriser et de prendre en compte les systèmes traditionnels de gestion des terres et de préserver les intérêts immédiats des communautés.

Au Cameroun, par exemple, il est important de noter que la tenure des terres appliquée aux communautés locales diffère de celle des migrants qui veulent sécuriser le plus de terres possibles dans des paysages protégés (aires protégées et concessions forestières), ce qui crée des conflits entre les différents groupes ethniques.

L'expérience a prouvé que c'est grâce à une collaboration sincère et ouverte entre acteurs qu'on peut aboutir à un plan de zonage sur lequel les limites de zones à usage non conflictuel peuvent se superposer. Le processus de zonage du paysage est beaucoup plus susceptible de réussir si les tous les acteurs discutent et se mettent d'accord entre eux sur la façon dont les limites d'affectations non contradictoires peuvent se superposer plutôt que de focaliser leur attention sur des affectations exclusives.

Au nord du Congo, le PROGEPP travaille pour renforcer la reconnaissance formelle des droits

des communautés dans les zones de chasse et pour faire reconnaître formellement les droits des communautés pygmées dans les concessions forestières.

4.5 Rôle grandissant du dialogue Sud-Sud et des échanges entre paysages

Grâce à l'harmonisation des politiques sous-régionales sous la coordination de la COMIFAC, il y a eu une avancée importante des échanges et de la gestion transfrontalière pour permettre le partage des expériences novatrices en matière de gestion des concessions et du zonage; les pays qui sont plus avancés que d'autres dans la planification de l'utilisation des terres devraient chercher à inspirer les autres.

4.6 Rôle de la science et outils et méthodes novateurs pour le suivi des paysages

La complexité de la situation des paysages requiert l'intervention de scientifiques qui travaillent en étroite collaboration avec des professionnels et l'administration pour définir de nouveaux outils de suivi des paysages permettant de mesurer les différents acquis (acquis naturels, sociaux, financiers, humains, culturels, infrastructures). L'exemple du Groupe Sangha qui suit annuellement l'évolution du paysage du TNS est éloquent car il permet de capitaliser sur le développement et la conservation à l'aide d'indicateurs et de points de repère.

Grâce à ce groupe, il existe plusieurs nouveaux outils de suivi des paysages, comme la modélisation qui permet de simuler différents scénarios, des indicateurs de suivi du développement qui permettent de suivre l'évolution du paysage, la visualisation qui permet aux communautés d'exprimer lors de sessions leur vision actuelle et future du paysage, et le Cyber Tracker qui permet d'améliorer la manière de planifier et de conduire les opérations d'exploitation forestière. Le succès observé pourrait contribuer à améliorer la réglementation.

5. Conclusions

- Grâce à l'harmonisation des politiques et à l'engagement de partenaires tels que CARPE et d'autres, le Bassin du Congo a fait beaucoup d'efforts pour gérer durablement les concessions forestières, grâce à l'élaboration et la mise en œuvre participatives de plans de gestion ;
- Les partenariats multi-acteurs permettant l'implication du secteur privé et d'ONG seront renforcés pour faciliter la mise en œuvre des plans de gestion ;
- Malgré les efforts consentis dans les pays à travers la COMIFAC, la question de tenure foncière dans les forêts et de l'accès des communautés aux terres n'est pas encore clarifiée, certains pays étant plus avancés que d'autres ;
- Suite à la pression du marché et aux changements climatiques, le rôle des concessions forestières dans la fourniture du bois énergie va aller croissant ;
- Le rôle des plantations forestières et des agro-industries, surtout le palmier à huile et les autres plantes destinées à fournir des biocarburants, est de plus en plus important ;
- Les opportunités et les incertitudes générées par le processus REDD auront des conséquences sur le développement des concessions forestières. En fait, l'avenir des concessions forestières ne se limite pas à la séquestration de carbone ou à des services environnementaux essentiels pour l'avenir des plantations ; on ne pourra pas faire l'impasse sur les dimensions humaine et économique de cette région. 🙌

Bibliographie

COMIFAC. 2008. *The Forests of the Congo. State of the Forests 2008*.

Karsenty, A., Jégou, C., Singer, B., 2008. *Social policies of Forest Concessionaires in West and Central Africa*. Washington, DC: Rights and Resources Initiative.

Makana J-R., 2010. *ENRA Forest Concession Land-use Planning in the Ituri-Epulu-Ara Landscape, Democratic Republic of Congo*. Gland: IUCN. En cours de publication dans: Yanggen, D., Angu, K., and Tchamou, N. (Eds) *Conservation à l'échelle du Paysage dans le Bassin du Congo: Leçons tirées du Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE)*.

Makon Wehiong, S., Ndikumagenge, C., Ngantou, D., 2005. *Bilan et analyse des partenariats en gestion forestière dans le Bassin du Congo*. OIBT, UICN, CEFDHAC.

Minnemeyer S., Dkamela G.P, Kabamba F., Stolle F., 2009. *Des Forêts du Bassin du Congo pour le Climat Global. Questions et réponses pour appréhender les défis du REDD*. WRI.

Nzoo Dongmo Z., Ngniado A., Defo L., Usongo L., Akwa G., 2009. *Processus de classement et d'aménagement des concessions forestières dans le segment Cameroun du TNS*. En cours de publication dans: Yanggen, D., Angu, K., and Tchamou, N. (Eds) *Conservation à l'échelle du Paysage dans le Bassin du Congo: Leçons tirées du Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE)*.

Poulsen, J.R, Clark, C. J, Curran, B. K, 2010. *A Multi-Organizational Model of Land-Use Planning to Conserve Wildlife and Forest Resources in Forestry Concessions*. Gland: IUCN. En cours de publication dans: Yanggen, D., Angu, K., and Tchamou, N. (Eds) *Conservation à l'échelle du Paysage dans le Bassin du Congo: Leçons tirées du Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE)*.

Sayer, J.A, Ndikumagenge, C., Campbell, B., Usongo, L. 2005. "Wildlife, Loggers and Livelihoods in the Congo basin". In Sayer, J.A., Maginnis, S. and Laurie, M. (Eds) *Forest in Landscapes: Ecosystem approaches to sustainability*. London: Earthscan.

Etude de cas 1

Processus de classement et d'aménagement des concessions forestières dans le segment camerounais du Paysage du Trinational de la Sangha

Zacharie Nzoo Dongmo, Alphonse Ngniado, Louis Defo, Léonard Usongo et George Akwa

Aperçu des concessions forestières

Le segment camerounais du Paysage du Trinational de la Sangha (TNS) couvre une superficie de 1 470 799 ha, répartie entre domaine forestier permanent (1 197 707 ha) et non permanent (273 092 ha). Le domaine forestier non permanent, encore appelé zone agro-forestière, est destiné entre autres au développement de la foresterie communautaire, de la chasse communautaire et des activités agricoles des populations locales. Le domaine forestier permanent inclut le Parc National de Lobéké (217 332 ha) et des concessions forestières (980 375 ha). Les concessions forestières destinées à l'exploitation du bois d'œuvre incluent 14 unités forestières d'aménagement, ainsi que sept Zones d'Intérêt Cynégétique¹ (ZIC) et six Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaires² (ZICGC).

Sur le plan phytogéographique, ces concessions forestières sont situées dans la zone de transition entre la forêt sempervirente du Dja et la forêt semi-décidue contenant des spécimens de sterculiacées et d'ulmacées. Mais dans l'ensemble, les forêts semi-décidues sont relativement plus importantes. Au total 11 types de formations végétales ont été dénombrés.



A cette diversité de végétation est lié un taux de biodiversité relativement élevé. Sur le plan floristique, on y trouve plus de 764 espèces végétales dont 440 espèces d'arbres et arbustes. Sur le plan faunique, on compte environ 45 espèces de mammifères grands et moyens, plus de 300 espèces d'oiseaux, 134 espèces de poissons et 215 espèces de papillons. D'autres groupes taxonomiques sont également bien représentés. Parmi les mammifères, les espèces emblématiques et fortement menacées telles que l'éléphant, le gorille, le chimpanzé et les céphalophes ont des densités relativement élevées dans certaines concessions forestières.



la population minoritaire Baka (17 pour cent), les Bantous repartis en plusieurs groupes ethniques autochtones (Bakwele, Bangando, Boman, Mbimo, Konambembe et Mvon-Mvon) et plusieurs autres groupes ethniques allochtones. Les populations des

La région est très peu peuplée, avec une population totale d'environ 63 150 personnes, soit en moyenne 4,29 habitants/km². Cette population inclut

¹ Les ZIC sont des concessions de chasse que l'Etat attribue à des opérateurs économiques pour la chasse sportive.

² Les ZICGC sont des espaces de chasse que l'Etat attribue aux communautés locales principalement pour les besoins de la chasse de subsistance et pour la chasse sportive.

centres urbains et des sites semi-industriels d'unités de transformation du bois sont relativement importantes (respectivement 21 pour cent et 15 pour cent de la population totale).

Processus de classement des concessions forestières : méthodologie et principaux résultats

Contexte initial

Jusqu'en 1995, le domaine forestier camerounais fut progressivement attribué aux exploitants forestiers par l'allocation de licences d'exploitation. Dans le segment camerounais du paysage du TNS, 16 opérateurs avaient des licences, et il ne subsistait qu'une petite zone non attribuée, composée essentiellement de secteurs de forêts marécageuses et notamment du Lac Lobéké (Figure 1). Au cours de la même période, diverses études bioécologiques et socioéconomiques furent conduites par le Fonds mondial pour la nature (WWF) et par la *Wildlife Conservation Society* (WCS).

Les résultats de ces études, couplés à l'interprétation de photos aériennes et d'images satellitaires, ont conduit à la proposition par la coopération canadienne (pour l'Agence canadienne de développement international – ACDI) du plan d'utilisation des terres (PUT) préliminaire pour le sud du Cameroun, plan adopté en 1995 (Décret n° 95/678/PM du 18 décembre 1995 instituant le cadre indicatif d'utilisation des terres en zone forestière méridionale).

Ce plan préliminaire divise le segment camerounais du paysage du TNS entre un domaine forestier permanent d'une superficie de 1 186 120 ha, un domaine forestier non permanent de 224 000 ha, et une zone minière de 54 256 ha. Le domaine forestier permanent est constitué du Parc National de Lobéké (208 559 ha) et de 14 concessions forestières (977 560 ha) (voir Figure 1).

Processus de négociation des limites des concessions forestières

Le processus de classement des concessions forestières a suivi les étapes prescrites par la décision N° 135/D/MINEF/CAB DU 26 novembre 1999 «fixant les procédures de classement des forêts du domaine forestier permanent de la République du Cameroun». Il s'agit de :

- La préparation du rapport technique préliminaire ;
- L'avis au public ;
- La sensibilisation des populations locales ;
- L'examen par la commission de classement de toutes les rétro-informations des diverses consultations ;
- La préparation des textes finaux à soumettre au Premier Ministre.

Préparation du rapport technique préliminaire

Après le plan préliminaire d'aménagement des terres, le WWF, WCS et la GTZ (*Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*) ont poursuivi des études complémentaires, incluant les aspects bioécologiques et socioéconomiques et une cartographie participative. Ces études ont conduit principalement à :

- L'identification de la zone essentielle de conservation qui est aujourd'hui le Parc National de Lobéké, sur la base des fortes concentrations et des densités élevées de mammifères grands et moyens, et d'autres groupes taxonomiques tels que les oiseaux ;
- La cartographie des zones utilisées par les communautés locales ;
- Une meilleure connaissance de la distribution de la faune sauvage et de certains produits forestiers non ligneux (PFNL) ;
- L'identification des menaces et des pressions principales sur la biodiversité de la zone et leurs origines ;
- La création d'une banque de données sur la démographie des

populations locales, sur les zones de fortes concentrations (sites d'exploitations forestières), la localisation des lieux habités et le niveau de développement de différentes communautés ;

- L'évaluation de la perception de la conservation et de l'exploitation forestière, et les bénéfices potentiels par les populations locales ;
- Le développement de forums de concertation et d'un réseau d'acteurs locaux pour stimuler les consultations et le partage des connaissances basés sur la dynamique sociale de la région.

Les principaux résultats obtenus ont contribué à affiner les limites des différentes unités d'affectation et à rédiger pour chacune d'elles une note technique comportant les éléments ci-après :

- Les objectifs du classement ;
- Les limites de la forêt à classer ;
- Une description sommaire de la zone (topographie, hydrographie, végétation, population, activités humaines et industrielles dans la zone, accessibilité et programme des travaux à venir) ;
- La description des droits normaux d'usage.

Avis au public

Sur la base du rapport technique, un avis signé par le Ministre en charge des Forêts a été rendu public par voie de presse et d'affichage, accompagné d'une carte au 1/200 000, et une date limite fut fixée pour la réception des éventuelles réserves et réclamations de la population auprès des autorités compétentes (préfecture et délégation départementale du MINEF).

Sensibilisation des autorités administratives, des élites et de la population locale

Il y eut des rencontres avec les autorités administratives et d'autres

parties prenantes (y compris des représentants des sociétés forestières et d'ONG locales opérant déjà dans la zone) qui auront un rôle à jouer dans le classement des forêts, pour leur expliquer le travail à faire et ce qu'on attend d'elles. Une réunion fut programmée au niveau des deux arrondissements (Yokadouma et Moloundou) touchés par le projet de classement. Les discussions lors des rencontres ont porté sur les objectifs du projet de classement, sur le principe de la participation des populations dans le processus d'aménagement du massif forestier, sur les étapes à venir (y compris une tournée de sensibilisation des populations et une réunion de consultation au sujet du classement) et sur le programme de travail de la Commission de Classement.

Pour la sensibilisation des populations locales, tous les villages entourant les concessions forestières à classer ont été visités. Au cours des rencontres, après la présentation du projet de classement et du rôle des populations locales dans la gestion future de ces concessions forestières, les différents avis, réclamations et doléances ont été recueillis et intégrés dans le procès verbal. Les négociations furent entre autres focalisées sur : i) la manière de respecter effectivement les droits d'usage des populations locales ; ii) le respect des engagements des opérateurs économiques, de l'administration forestière et des ONG de conservation vis-à-vis des populations locales ; iii) la collaboration entre les communautés locales, les sociétés forestières et de chasse sportive ; iv) les mécanismes pour atténuer les conséquences de la chasse sportive et de l'exploitation forestière ; v) le recrutement des populations locales pour travailler pour des sociétés forestières et de chasse sportive ; vi) la contribution de ces sociétés aux projets de développement communautaires ; et vii) l'accès des communautés à

la viande des animaux tués par les chasseurs sportifs.

Par ailleurs, pendant ce processus de consultation des divers groupes d'intérêts et des populations locales, l'administration forestière locale, le WWF et la GTZ furent confrontés à divers obstacles, notamment : i) les conflits d'utilisation des terres ; ii) la résistance des populations locales, des sociétés forestières et des guides de chasse sportive à discuter avec des organisations de conservation ; iii) le mauvais système de gouvernance de l'administration locale ; iv) le faible pouvoir de l'autorité traditionnelle ; v) le niveau de pauvreté des populations locales (un revenu annuel moyen inférieur à US\$ 850) ; vi) le taux élevé d'illettrisme des populations locales rendant la sensibilisation assez difficile ; et vii) la perte de la structure sociale.

Travaux de la commission de classement

L'article 19 du Décret N° 95/531/PM du 23 août 1995 fixe les modalités d'application du régime des forêts, et une commission départementale de classement fut créée regroupant des représentants de toutes les administrations concernées, des députés du département, des maires et des autorités traditionnelles locales.

Les rencontres de cette commission ont eu lieu dans les chefs-lieux des arrondissements de Yokadouma et de Moloundou. Au cours de ces rencontres, les procès verbaux des différentes réunions de sensibilisation, ainsi que d'autres avis de tiers (déposés devant les autorités administratives suite à la publication du projet de classement) ont été examinés. Toutes les réclamations pertinentes ont conduit soit à la modification des limites des différentes concessions forestières,

soit au réexamen de la note technique de différentes concessions (notamment la prise en compte du rôle et des intérêts des populations dans l'aménagement futur des différentes concessions).

Les procès verbaux de la commission de classement, avec les avis et l'ensemble du dossier de classement de chaque concession forestière, ont été transmis au Ministre en charge des Forêts.

Préparation des textes soumis au Premier Ministre

Sur la base des procès verbaux de la commission régionale de classement, les textes définitifs du projet de classement ont été préparés par le Ministre en charge des Forêts et transmis à l'attention du Premier Ministre. Ce projet de décret, définissant notamment les objectifs de classement ainsi que les limites du massif forestier à classer, était accompagné des éléments suivants :

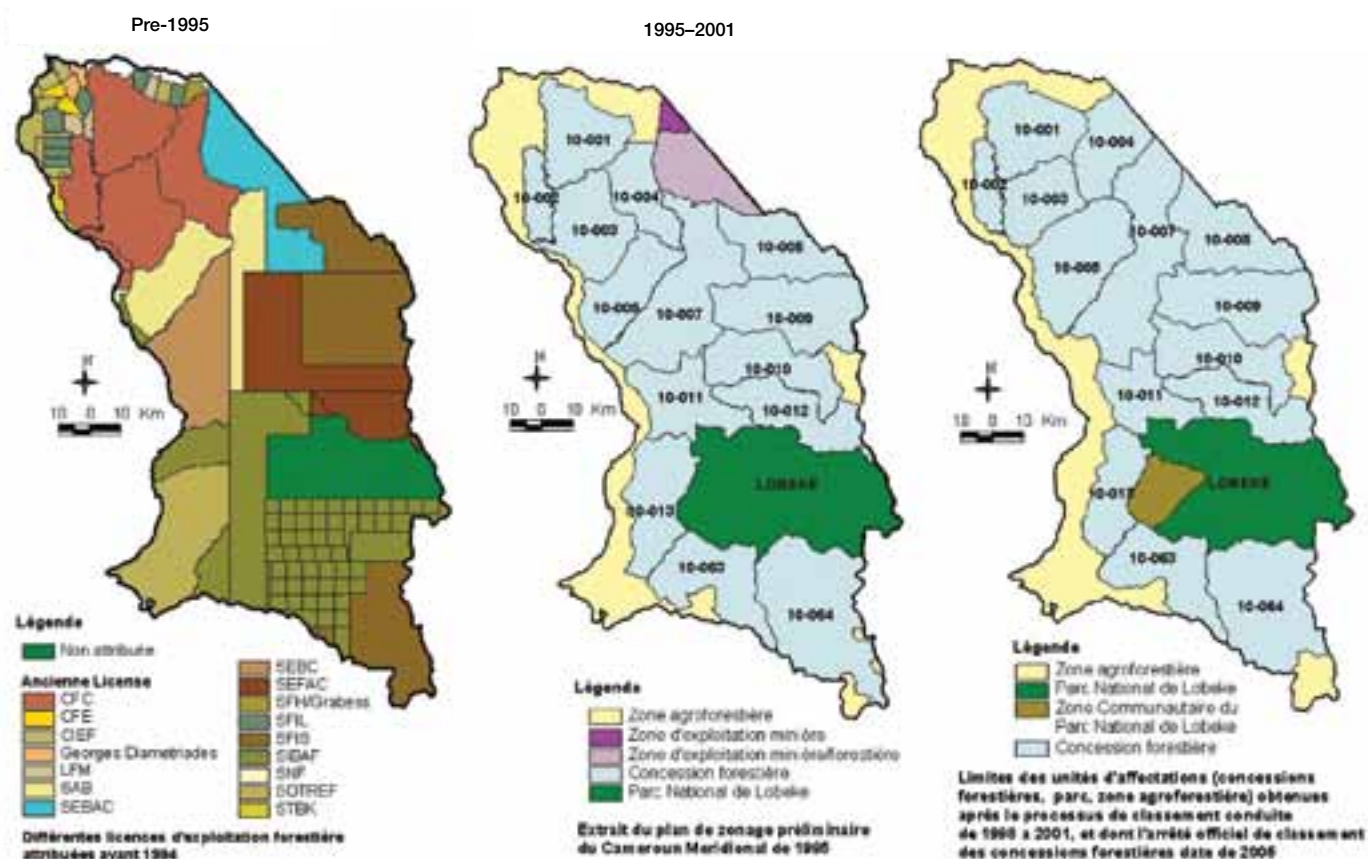
- Un plan de situation décrivant les limites de chaque concession forestière, accompagné d'une carte géographique à l'échelle 1/200 000 ;
- Un rapport technique détaillant les objectifs du classement et définissant les droits d'usage applicables à chacune des concessions ;
- Les procès verbaux des réunions de la Commission départementale de Classement ;
- Des rapports tenant compte des doléances formulées par les populations locales.

Principaux résultats obtenus

Ce processus de classement participatif, comparé au projet initial qui ne visait que le classement de parcs nationaux, a obtenu les résultats suivants (voir Figure 1) :

- La zone agro-forestière ou domaine forestier non permanent est passée de 224 000 ha à 273 092 ha pour

Figure 1 : Evolution de l'affectation des terres dans le segment camerounais du Trinational de la Sangha



répondre aux besoins en terre des populations locales ;

- La zone d'extraction de 54 266 ha a été redéfinie, transformée d'une part en concession forestière et d'autre part en zone agroforestière ;
- Le nombre de concessions forestières (14) est resté le même, mais leurs limites ont été revues. La superficie totale de ces concessions forestières est passée de 977 560 ha à 980 371 ha ;
- La partie sud du Parc National de Lobéké s'est retrouvée agrandie par l'intégration d'un complexe d'habitats, et notamment la clairière de Bolo. Sa superficie est passée de 208 559 ha à 217 332 ha ;
- Les droits d'usage traditionnels des populations locales ont été

reprécisés dans chacune des concessions forestières ;

- Dans le cas particulier du Parc National de Lobéké, une zone a été créée pour prendre en compte les desiderata³ des populations locales en matière de produits forestiers non ligneux (plantes médicinales, ignames sauvages, miel, fruits sauvages).

Sur le plan général, ce processus de classement a contribué à :

- Réduire les tensions et les disputes entre les acteurs au sujet de l'affectation des terres ;
- La signature d'une convention de collaboration dite « Convention

de Mambélé » entre des communautés locales, des sociétés de chasse sportive et l'administration forestière, convention qui clarifie le rôle et les responsabilités de chaque partie vis-à-vis de la gestion durable de la faune sauvage, et l'accès dans les différentes unités d'affectation ;

- La signature d'une convention de lutte contre le braconnage dite « convention LAB » entre les sociétés forestières et de chasse sportive, des communautés locales, l'administration forestière et les ONG de conservation. Cette convention clarifie le rôle et les responsabilités de chaque acteur et met en place les mécanismes par lesquels ils peuvent contribuer à la lutte contre le braconnage ;

³ Selon l'avis des Baka du village Yenga exprimé lors des réunions de consultation, le goût du miel de Lobéké est différent de celui récolté dans d'autres zones.

- La mise en place des forums de concertation entre l'administration forestière, des ONG de conservation et des concessionnaires forestiers pour évaluer et canaliser les efforts vers la gestion durable des concessions forestières. Dans ce cadre, les relations entre le WWF et les sociétés forestières se sont beaucoup améliorées, et une convention de partenariat a maintenant été signée entre le WWF et le groupe SEFAC pour conjuguer leurs efforts pour la gestion durable et la certification.

Leçons apprises

Etant donné le caractère complexe de la zone, l'administration forestière, le WWF, la GTZ et d'autres partenaires ont adopté une approche flexible dans le classement des concessions forestières du segment camerounais du paysage du TNS. Un feedback sur le processus de suivi permet de dégager ces leçons à en tirer :

Observations générales

- Une collaboration sincère et ouverte entre acteurs peut aboutir à un plan d'utilisation des terres (PUT) où les limites de zones à usage non conflictuel peuvent se superposer ;
- Le processus de planification de l'utilisation des terres du paysage est plus susceptible de réussir si les tous les acteurs sont capables de discuter entre eux de la façon dont les limites des affectations non contradictoires peuvent se superposer plutôt que de se focaliser exclusivement sur l'affectation.

La vision et l'attitude des agences de conservation

- L'approche par paysage de la conservation est la science des compromis. Aucun acteur n'a suffisamment de pouvoir pour imposer des règles que d'autres ne

peuvent ni comprendre ni partager.

En fait, les acteurs plus faibles peuvent devenir une menace importante pour la biodiversité s'ils pensent que les règles de gestion leur sont défavorables. De ce processus participatif de classement des concessions forestières, il se dégage que la conservation est un processus social ;

- L'aménagement et la gestion de paysages vont au-delà du concept d'aires protégées. La sécurité des aires protégées à l'intérieur d'un paysage dépend de l'exploitation durable et de la dynamique de la zone périphérique autant que de la gestion des relations entre acteurs impliqués ou impactés ;
- Le processus de négociation du plan d'affectation des terres a plus de chances d'aboutir s'il est piloté par les autorités administratives et facilité par des personnes ressources neutres. Les agences de conservation doivent agir comme des agents qui apportent des conseils techniques, et ne doivent pas être perçues comme des agences rivales qui défendent la conservation au détriment des intérêts publics.

Leçons apprises de la méthodologie du processus de négociation du plan d'affectation des terres

- L'expérience de classement de concessions forestières a démontré que la collaboration multi-acteurs dans le processus a un rôle à jouer dans la résolution/prévention de conflits en amont, et dans la consolidation des droits de chacun d'eux sur les ressources naturelles, qu'elle catalyse les actions collectives et établit un climat de confiance entre acteurs. Cela peut sembler un processus long et coûteux ;

mais à long terme, il offre une garantie que le PUT obtenu sera toujours défendu par les parties impliquées, qui comprennent clairement leurs intérêts dans le fait de protéger et de garantir la disponibilité des ressources dont leur survie dépend, ainsi que celle des générations futures ;

- La méthodologie d'élaboration du PUT doit inclure des mécanismes pour résoudre les conflits d'utilisation, sécuriser les droits d'usage et les besoins de développement de tous les acteurs, et garantir la création d'un climat de confiance. Grâce à cette méthodologie, le plan négocié d'affectation des terres offre aux acteurs une meilleure chance d'être impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des différentes unités d'utilisation, dans un contexte aussi complexe que celui de ce segment du paysage du TNS ;
- L'engagement des institutions publiques au niveau micro, méso et macro est une condition indispensable au succès du processus d'élaboration du PUT et de la gestion des différentes unités d'utilisation ;
- L'approche multidisciplinaire, basée sur une meilleure connaissance du milieu par le (les) facilitateur(s) peut s'avérer rentable et susciter l'engagement ferme des acteurs dans le processus d'élaboration et de négociation du PUT.

Processus d'élaboration des plans d'aménagement et de gestion des concessions forestières : approche méthodologique et principaux résultats

Les 14 concessions forestières du segment camerounais du paysage du TNS ont été attribuées à neuf

sociétés. Ces sociétés font partie de quatre grands groupes : i) le groupe THANRY/VICWOOD comprenant les sociétés CFC, SBEC, SAB pour une superficie totale de 364 565 ha, ii) le groupe SEFAC (SEFAC, SEBAC, Filière Bois) pour 406 815 ha, iii) le groupe ALPICAM-GRUMCAM (Alpicam, Habitat 2000) pour 129 673 ha, et iv) le groupe STBK (STBK) pour 89 322 ha (voir Figure 2).

Méthodologie

Les processus d'élaboration d'un plan d'aménagement quinquennal et de plans de gestion annuels pour des concessions forestières suivent les orientations du cadre législatif et réglementaire en vigueur⁴. Ce processus n'est pas le même pour le plan d'aménagement et pour les plans de gestion annuels.

Plans d'aménagement

L'élaboration de plans d'aménagement pour des concessions forestières, généralement confié à des bureaux d'études agréés, inclut notamment :

- La réalisation de diverses études complémentaires (socioéconomiques, inventaires d'aménagement, etc.), selon les besoins ;
- La compilation des résultats des études pour définir les options d'aménagement ;
- La présentation d'un résumé public des options d'aménagement aux principaux acteurs impactés ;
- La validation du document par un comité interministériel.

a. Réalisation d'études complémentaires

Le processus de classement des différentes concessions a permis de disposer de données de base considérables sur le paysage. Pour

chacune des concessions forestières, une analyse des informations disponibles est effectuée, suivie éventuellement de la conduite d'études socioéconomiques complémentaires et d'inventaires de gestion, et de la cartographie des types de végétation. Dans ce cadre, le WWF dispose d'une base de données considérable qui aide à identifier les spécificités de chaque concession et à guider la collecte des informations complémentaires.

Les études socioéconomiques incluent les données démographiques et celles sur l'utilisation des paysages et des ressources naturelles par les populations locales. Les inventaires de gestion des espèces d'arbres et d'arbustes sont faits sur la base d'un plan d'échantillonnage approuvé par l'administration en charge des forêts ; le taux d'échantillonnage varie de 0,5 pour cent à 1 pour cent. Tous les troncs d'arbres et d'arbustes dont le diamètre à hauteur de poitrine est supérieur à 10 cm sont identifiés et traités différemment selon leur classe de diamètre. Les cartes de végétation sont élaborées à partir de l'analyse des photographies aériennes.

b. Définition des options de gestion en fonction de la compilation des résultats obtenus

Sur la base des résultats de différentes études, le document de plan d'aménagement est élaboré et il comporte les parties suivantes :

- Caractéristiques biophysiques de la forêt ;
- Environnement socioéconomique ;
- Etat de la forêt (historique, densité d'arbres et d'arbustes, volume brut inventorié et productivité de la forêt) ;
- Objectifs de développement pour les forêts de production qui peuvent être exploitées à des fins commerciales ou ouvertes aux communautés locales pour des activités de subsistance ;

Figure 2: Répartition des concessions forestières par groupe de concessionnaires.



- Participation des populations à l'aménagement (rappel des droits et devoirs des populations locales, comités paysans-forêt) ;
- Durée et révision du plan d'aménagement ;
- Bilan économique et financier.

c. Présentation d'un résumé public des options de gestion aux principales parties prenantes affectées

Une synthèse des options d'aménagement est rendue publique et présentée un mois plus tard au cours d'une réunion regroupant toutes les parties prenantes. Cette réunion a pour objectif de présenter les attentes et les devoirs de chaque acteur dans la mise en œuvre du plan d'aménagement validé.

⁴ La loi N° 94-01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, et le décret d'application N° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts, et divers autres décrets et décisions subséquentes.

d. Validation du document par un comité interministériel.

Suivant le cadre réglementaire, l'adoption de l'avant-projet du plan d'aménagement se fait au cours d'une session du comité interministériel, dont les membres sont désignés par le Premier Ministre. Ce comité a pour mission d'examiner le contenu du document et de donner son avis.

Plans de gestion annuels

Le **plan de gestion quinquennal** résume les actions définies par le plan d'aménagement pour chaque période de cinq ans. Il porte sur les grandes opérations à réaliser (infrastructures principales à mettre en place, délimitation des séries de protection,⁵ etc.).

Le plan annuel d'opération

décrit toutes les interventions et leurs modalités d'application qui interviennent dans l'assiette annuelle. La détermination de ces interventions est faite sur la base des inventaires d'exploitation à 100 % de l'assiette annuelle de coupe. Selon le cadre réglementaire, les informations collectées doivent inclure les essences exploitées par les concessionnaires et qui ont atteint le diamètre minimum d'exploitation, suivies de la qualité de leur tronc et des éléments topographiques du milieu (marécage, zone de forte pente, cours d'eau). Le comptage se fait par parcelle de 250 x 1 000 m. Ces informations sont reportées sur une fiche quadrillée, chaque carré représentant 50 x 50 m. Le regroupement de ces données permet de dresser des cartes de distribution du peuplement arboré, des essences à exploiter, du réseau routier ; des cartes topographiques et de la végétation, et des tables de peuplement et des arbres à exploiter, avec le volume attendu pour chacun d'eux.

⁵ Une série de protection est un périmètre destiné à la protection d'un écosystème fragile ou présentant un intérêt social et écologique (Loi 94/01 du 20 janvier 1994).

Principaux résultats obtenus

Cadre global

Les plans d'aménagement de 13 des 14 concessions forestières du segment camerounais du paysage du TNS ont été validés et sont en cours d'exécution. Les plans d'opération annuels de chacune d'elles sont élaborés suivant le cadre réglementaire en vigueur.

Quelques lacunes relevées et mesures prises

Il ressort de l'analyse des plans d'aménagement des différentes concessions que les mesures de gestion de la faune sauvage ne sont pas suffisamment prises en compte. Dans le cas des plans d'opération annuels, l'accent est mis sur les essences à exploiter par le concessionnaire ; pourtant pour une exploitation forestière durable et intégrée, d'autres niveaux d'informations sont indispensables. Il s'agit des cartes de distribution i) des semenciers, ii) des tiges d'avenir (pour la prochaine rotation), iii) des zones de fortes concentrations d'espèces animales fragiles, iv) des zones de grande valeur écologique telles que les clairières et les bais, v) des produits forestiers non ligneux (PFNL) et vi) des sites sacrés et culturels pour les populations locales.

Pour pallier ces manquements, le WWF avec le soutien financier de CARPE/ USAID a développé des partenariats avec deux concessionnaires forestiers intéressés par la gestion durable des forêts et la certification (le groupe SEFAC et la CFE cédée à Habitat 2000-Alpicam). Dans le cadre de ces partenariats, pour enrichir les plans de gestion avec une meilleure prise en compte des aspects bioécologiques, et particulièrement de la faune, et des aspects socioéconomiques de l'exploitation forestière durable, des inventaires de la faune et des études socioéconomiques complémentaires

ont été réalisés par le WWF dans six concessions, avec les financements conjoints des deux partenaires (40 pour cent pour le WWF et 60 pour cent pour le concessionnaire). Les résultats ont conduit à l'identification dans chaque concession des secteurs de fortes concentrations de populations animales, des couloirs de migration des animaux, des habitats sensibles, et des espaces contenant des ressources essentielles pour les Baka, qu'il est recommandé de considérer lors de la planification des opérations d'exploitation. Sur la base de ces recommandations et de celles des études socioéconomiques, le groupe SEFAC a procédé aux aménagements structurels, organisationnels et fonctionnels suivants :

- Renforcement de l'unité technique d'aménagement (ayant déjà comme coordinateur un ingénieur forestier), avec le recrutement de i) un sociologue chargé de la cogestion et d'autres aspects sociaux d'une exploitation forestière durable, ii) un cartographe chargé de la gestion de la base de données SIG et de l'élaboration de diverses cartes (cartes de micro-aménagement des terres, du réseau routier, des parcs à bois,...), iii) un ingénieur des travaux forestiers pour l'encadrement des techniciens des opérations d'exploitation (abatteurs, débardeurs, conducteurs d'engins,...) dans le respect des prescriptions d'aménagement, et iv) un ingénieur environnementaliste pour l'encadrement et le suivi du respect des normes environnementales ;
- Mise en place d'un comité de lutte contre le braconnage pour combattre la chasse illégale dans leurs concessions et le commerce de la viande de brousse dans les sites d'habitation (Libongo et Bela). Les activités de ce comité

comprendront l'organisation de campagnes de sensibilisation, le contrôle interne du personnel et la dénonciation des cas d'implication dans le braconnage, et l'apport d'informations aux services locaux du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) pour permettre une meilleure planification des patrouilles de lutte contre le braconnage ;

- Soutien logistique et financier de plus en plus important aux services locaux du MINFOF pour l'organisation des patrouilles de lutte contre le braconnage. Ces apports sont évalués entre 20 000 à 30 000 dollars US/an ;
- Une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des peuples autochtones Baka dans les opérations d'exploitation forestière, incluant i) l'élaboration d'un document cadre pour les interventions concernant les Baka, ii) l'identification et la cartographie de leurs paysages ressources dans les concessions, iii) la signature d'accords de cogestion pour ces zones, iv) le renforcement des effectifs Baka dans le personnel de la société ;
- Facilitation, sur la base d'études socioéconomiques, de la mise en place des comités paysans forêt, forums de dialogue entre le concessionnaire et les communautés locales ;
- Elaboration de la carte de micro-utilisation des terres à l'échelle de la concession, faisant ressortir les zones de fortes concentrations animales, les habitats sensibles, les couloirs de migration des éléphants et les paysages ressources des Baka. Des règles ont été fixées pour minimiser l'impact des opérations d'exploitation forestière.

Par ailleurs, pour combler les lacunes observées dans les inventaires d'exploitation, le WWF a développé une base de données d'inventaires multi-ressources avec le programme Cyber Tracker⁶ et a formé des techniciens du groupe SEFAC à son utilisation. La particularité de ce programme est que la prospection est digitale et non sur fiches comme le prévoit le cadre réglementaire, et que toutes les informations sont geo-référencées. Ces informations incluent tous les troncs d'arbres d'un diamètre supérieur à 50 cm, les signes de la présence de mammifères grands et moyens, les PFNL, les zones écologiques particulières, les sites sacrés et culturels pour les populations locales, les éléments de la topographie (marécage, cours d'eau, pentes) avec leurs caractéristiques, les signes d'activités anthropiques (chasse, pêche et cueillette), et les anciennes infrastructures d'exploitation forestière. Selon le cadre réglementaire, seules quelques-unes de ces données (troncs d'arbres à exploiter au diamètre minimum, zones écologiques particulières et éléments de topographie) sont relevées sur les fiches quadrillées à l'échelle.

La combinaison de ces informations diverses collectées avec le Cyber Tracker permet de mieux planifier les opérations d'exploitation forestières (par exemple, la carte du réseau routier superposée aux zones de fortes concentrations de la faune, ou la localisation des sites sensibles dans une assiette annuelle de coupe - voir Figure 3). En outre, la prise en compte du nombre de tiges d'avenir par classe de diamètre permet au concessionnaire de faire des

⁶ Le Cyber Tracker est un programme qui fonctionne avec un ensemble composé d'un petit ordinateur de poche relié à un GPS, qui facilite la prise des notes sur le terrain et leur transfert direct à un ordinateur au retour du terrain. Il permet de collecter en même temps plusieurs types d'informations qu'il est difficile d'avoir avec les fiches de collecte standard.

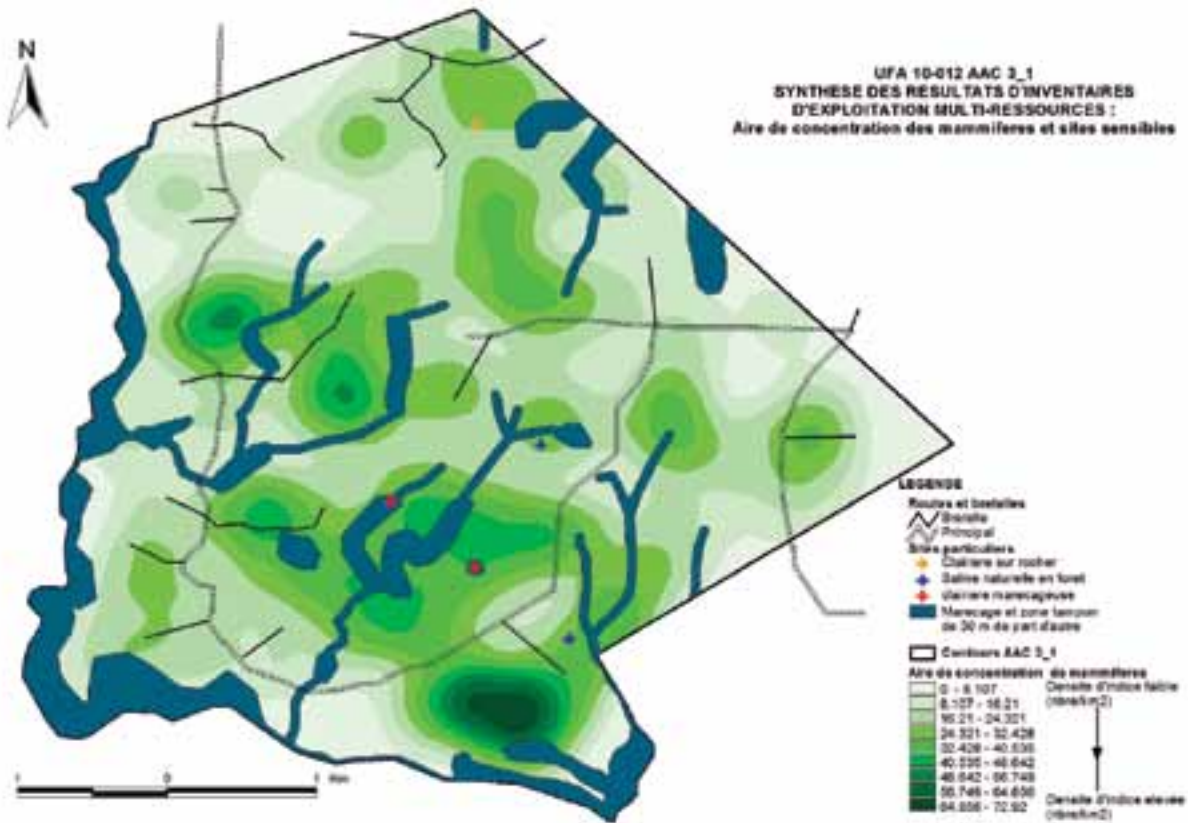
projections pour la prochaine saison de plantation, sur la base du volume estimé au bout de 30 ans, combiné au taux de croissance du diamètre et du taux de mortalité.

Dans le cas particulier du groupe SEFAC, la conjugaison des efforts des partenaires a conduit à l'obtention du certificat FSC pour quatre de ces concessions, couvrant une superficie de 314 655 ha. Dans le cadre de ce partenariat, la contribution du WWF s'est focalisée sur la réalisation d'études complémentaires (sur la base de financements conjoints) et sur le renforcement des capacités de techniciens du groupe concernant divers aspects de la gestion durable. Le groupe SEFAC s'est engagé à améliorer ses activités d'exploitation forestière par la mise en œuvre des normes requises d'après les recommandations issues de différentes études complémentaires, de pré-audits et d'audits réalisés par des bureaux d'études agréés.

Leçons apprises

- Au regard des différentes phases d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des concessions forestières, il est évident que l'exploitation durable des forêts et la certification sont des processus complexes qui requièrent la contribution de différentes expertises. Le concessionnaire forestier ne peut seul réunir toutes les spécialités et satisfaire toutes les exigences. Il est donc nécessaire de développer des partenariats avec des organisations qui peuvent apporter leur contribution au processus. Dans le cas de la certification FSC du groupe SEFAC, gage d'une bonne gestion forestière, le partenariat développé entre le WWF et ce groupe est un cas d'école. Il rejoint ainsi le

Figure 3. Carte du réseau routier superposée aux zones de fortes concentrations de la faune, et localisation des sites sensibles dans une assiette annuelle de coupe (AAC)



partenariat développé entre WCS et la CIB qui a abouti à la certification de l'Unité Forestière d'Aménagement de KABO, située dans le segment congolais du paysage du TNS ;

- Cette expérience de partenariat entre le WWF et le groupe SEFAC a montré entre autres que, bien encadrées et avec un peu de volonté, des entreprises forestières peuvent opérer des changements organisationnels

et techniques de nature à appuyer le processus de gestion durable ;

- L'expérience novatrice du Cyber Tracker présentée ci-dessus n'est pas en contradiction avec le cadre réglementaire et permet d'améliorer la manière de planifier et d'exécuter les opérations d'exploitation forestière. Les succès observés pourraient contribuer à améliorer la réglementation ;

- Quand l'aménagement forestier est presque totalement, ou totalement assuré en interne par un service doté de toutes les compétences requises (ingénieurs forestiers, spécialiste de sciences sociales, spécialiste en système d'information géographique, etc.), il a plus de chances d'aboutir à des résultats satisfaisants en matière de gestion durable. 🙌

Etude de cas 2

Planification de l'utilisation des terres de la concession forestière de l'ENRA dans le Paysage d'Ituri-Epulu-Aru, République démocratique du Congo

Jean-Remy Makana

Introduction : Vue d'ensemble de la concession forestière de l'ENRA

Avec ses vastes étendues de forêts tropicales humides, la République Démocratique du Congo attire de nombreuses sociétés forestières qui cherchent à puiser dans ses énormes ressources forestières, encore peu exploitées à ce jour. La dégradation presque totale des infrastructures de transport limite cependant l'exploitation forestière à grande échelle aux forêts qui se trouvent le long des tronçons navigables du fleuve Congo et de ses principaux affluents, confinant ainsi l'exploitation forestière industrielle aux régions de l'ouest du pays. Dans l'est de la RDC, la majeure partie de l'exploitation forestière est l'œuvre de petits opérateurs qui utilisent des tronçonneuses et vendent le bois aux pays voisins. L'ENRA (*Enzime Refiners Association*) est l'unique société forestière industrielle opérant dans la région ; elle se trouve à l'est de la ville de Kisangani, le long du tronçon navigable le plus à l'est du fleuve Congo.

La concession forestière de l'ENRA se situe au sud-est du paysage d'Ituri-Aru qui se trouve au nord-est du bloc forestier du Bassin du Congo. La concession initiale de 52 190 ha a été octroyée à cette société en 1982. A cause de la destruction forestière à grande échelle dans cette concession causée par des occupants illégaux, l'ENRA a demandé et s'est vu accorder 28 800 ha supplémentaires de bloc

forestier à l'ouest de la première concession en 2005.

La concession de l'ENRA est entièrement située dans la collectivité administrative de Babila-Babombi, territoire Mambasa, district d'Ituri, province Orientale. Le siège de la société et les infrastructures de transformation du bois sont basés à Beni, province du Nord-Kivu, juste au sud de ce paysage.

La topographie de cette concession forestière est douce avec des terrains ondulés par endroit. L'altitude varie de 800 m à l'ouest à 950 m à l'est. La concession est couverte par un dense réseau de rivières et de ruisseaux qui alimentent le haut-Ituri et constituent les limites naturelles de la concession forestière.

La végétation de la région est un mélange de forêt sempervirente, y compris des aires extensives de peuplement forestier monospécifique dominé par *Gilbertiodendron dewevrei*, et de forêt semi-caducifoliée avec une canopée contenant une plus grande représentation des principales espèces de bois d'œuvre telles que l'Iroko, le Sapeli, le Sipo, le Tiama et l'acajou africain. Des forêts secondaires couvrent de grandes portions de la concession. Elles ont une origine à la fois naturelle et anthropique. Dans les parties sud et est de la concession, la dégradation forestière s'est accélérée au cours de ces deux dernières décennies conduisant à la conversion

de vastes aires de forêt dense en une mosaïque de forêts exploitées, de végétation en régénération et de terres agricoles actives.

Les forêts de la concession de l'ENRA abritent une grande diversité de faune et de flore. Avant le début des opérations d'exploitation, ces forêts recelaient plusieurs espèces de grands mammifères importants pour la conservation tels que l'éléphant de forêt, l'okapi et le chimpanzé. Parmi les autres grands mammifères qui étaient présents dans cette concession forestière figuraient le léopard, le buffle de forêt, le pangolin géant, le potamochère, l'oryctérope de forêt, l'hylochère, le babouin et plusieurs espèces de singes des genres *Cercopithecus* et *Colobus* ainsi que des mangabeys. Il ressort des entretiens informels avec les pygmées Mbuti qui habitent la concession que la majorité de ces grands mammifères ont localement disparu, en particulier ceux qui ont besoin de vastes étendues de forêt vierge, comme l'éléphant de forêt, l'okapi, le léopard et le buffle de forêt. La disparition de ces espèces de la concession peut être en grande partie attribuée à la conversion d'aires forestières matures en terres agricoles¹. Comme indiqué plus haut, la concession

¹ De récentes études de la faune indiquaient que l'éléphant de forêt, l'okapi et le buffle de forêt et d'autres grands mammifères ont disparu des forêts exploitées et dégradées de la concession. On a relevé la présence du chimpanzé dans le nouveau bloc forestier, avec une densité de nids plus élevée que jamais dans la forêt de l'Ituri.

est également riche en espèces de bois d'œuvre de grande valeur. Les espèces les plus abondantes et les plus couramment exploitées sont l'Iroko, le Sapeli, l'acajou africain, le Tiama, l'Olovongo, le Kosipo, le Mukulungu et le Limbali.

Outre sa grande diversité végétale et animale, la forêt de la concession de l'ENRA est importante car elle sert de corridor entre deux aires forestières protégées, la Réserve de Faune à Okapis et le secteur nord du Parc National des Virunga.

Avant le début des opérations forestières commerciales, les forêts de la région étaient très faiblement peuplées. Il y avait quelques villages le long d'une vieille route minière reliant Beni à Mambasa qui divise la concession en deux parties dans le sens nord-sud. Toutefois, cette situation a changé étant donné que la concession longe la région montagneuse densément peuplée du Kivu qui est une grande source d'immigration dans la concession. La reconstruction de la route Beni-Mambasa au début des années 1990 pour l'exploitation forestière a facilité l'intrusion humaine dans la concession forestière, faisant augmenter de façon dramatique la densité de la population humaine² et accélérer le rythme de la dégradation forestière. Les grands groupes ethniques habitant la concession sont les Bila qui sont natifs de l'endroit et les Nande, des immigrants qui se sont établis dans la région après la construction de la route par l'ENRA au début des années 1980. On y trouve également une importante population de pygmées Mbuti, chasseurs-cueilleurs et nomades. Alors que ces derniers habitent généralement le cœur de la forêt, la majorité de la population

vit le long des principales routes de transport. Quelques agglomérations se sont développées récemment dans la concession suite à la pression migratoire. Biakato, la plus importante agglomération de la concession, s'enorgueillit d'une population supérieure à 13 000 personnes.

Les principales activités de subsistance dans la concession sont l'agriculture, l'exploitation minière, la chasse de viande de brousse et le petit commerce de produits manufacturés. L'élevage est peu développé dans la région. Les principales cultures vivrières produites dans la concession sont le manioc, les bananes plantain, le riz pluvial, le maïs et les arachides. Les quelques cultures de rente produites par des immigrants sont notamment le café, l'huile de palme et la papaye. Ce n'est que depuis peu que le cacao est cultivé dans la concession. L'agriculture et la chasse du gibier représentent la principale menace pour les forêts de la concession de l'ENRA.

L'ENRA a débuté l'exploitation forestière en 1984 et l'a depuis lors poursuivie sans interruption majeure jusqu'aujourd'hui. L'ENRA est une société relativement petite (presque 200 employés) exploitant en moyenne moins de 10 000 m³ de grumes par an³.

La principale force de l'ENRA, ce qui la rend unique en RDC, c'est la production d'une grande variété de produits transformés. La société dispose d'une usine de parquets qui produit divers parquets décoratifs de grande qualité et des panneaux pour des plafonds en bois dans une large gamme d'essences différentes. Les parquets en Iroko constituent le produit phare de la société et ils sont principalement

exportés vers les marchés européens. En outre, l'ENRA possède un atelier de menuiserie/charpenterie qui fabrique des portes et fenêtres ornementales ainsi que des meubles de grande qualité.

Méthodologie de la planification de l'utilisation des terres de la concession forestière de l'ENRA et résultats obtenus

Méthodologie

Le Plan de gestion des performances CARPE recommande que chaque macro-zone⁴ des paysages CARPE soit couverte par un plan intégré d'utilisation des terres (PUT). A l'heure actuelle, la concession forestière de l'ENRA est la seule zone active d'extraction de ressources⁵ dans le paysage d'Ituri-Epulu-Aru. L'objectif du processus de planification de l'utilisation des terres de WCS dans la concession forestière de l'ENRA est d'aider cette dernière à produire un plan de gestion pour sa concession. Ce plan est exigé par la nouvelle loi forestière de la RDC et favorisera une récolte durable du bois et la conservation de la biodiversité. Comme la concession forestière de l'ENRA est occupée par de nombreux agriculteurs, il est capital d'y effectuer un travail de micro-zonage dans le but de déterminer des aires réservées pour répondre aux besoins des populations locales qui habitent déjà la concession, et des aires forestières pour l'extraction du bois. Les principales étapes dans le cadre du processus de planification de

⁴ Les macro-zones sont des zones de terres ou de forêt désignées pour des utilisations spécifiques des sols, comme la conservation de la biodiversité, le développement rural, l'extraction commerciale de ressources naturelles, etc. Dans ses paysages, CARPE a défini trois sortes de macro-zones : les aires protégées, les zones d'extraction des ressources et les zones de gestion communautaire des ressources naturelles.

⁵ Une zone d'extraction des ressources est une aire désignée pour l'exploitation commerciale à grande échelle des ressources naturelles (c.-à-d. concessions forestières ou minières, plantations agricoles à grande échelle, réserves de chasse sportive, etc.).

² Des études socioéconomiques rapides réalisées en 2006 montraient que la densité de population humaine était d'environ 34 personnes/km² dans la concession.

³ Vu l'énorme distance jusqu'à son point d'exportation qui est Mombasa, au Kenya, l'ENRA n'exporte que des produits à valeur ajoutée, particulièrement des parquets, vers l'Europe. Toutes les grumes sont traitées localement, à Beni, ce qui augmente les profits pour la population locale sous forme de possibilités d'emplois et d'accès à des produits ligneux de grande qualité.

des principales espèces de bois et la présence/abondance d'espèces clés de mammifères, en particulier l'éléphant, l'okapi et le chimpanzé, dans le but de guider le processus de micro-zonage de la concession. Lors de ces recherches, nous avons également réuni des précisions sur le degré de dégradation de la forêt dans la concession.

- **Recensement démographique et recherches socioéconomiques :** ces recherches ont été menées dans le but de documenter l'organisation sociale, les pressions dues à l'immigration et les activités humaines. Les éléments clés notés étaient la distribution des résidents par localité (ou clans), les groupes ethniques, la durée du séjour dans la concession (pression due à l'immigration), les principales activités économiques/de subsistance, la production agricole, l'éducation, l'accès à l'éducation et aux soins de santé, les débouchés pour les produits agricoles, les relations entre les natifs et les immigrants, les rapports avec l'ENRA, etc. Cette activité a été menée par une équipe mixte WCS-ENRA.
- **Micro-zonage participatif de la concession :** le recensement démographique et les études socioéconomiques indiquent une forte présence humaine toujours croissante dans les limites de la concession, en particulier des immigrants dont la principale activité est l'agriculture extensive. Il sera par conséquent capital de délimiter clairement les zones vouées à l'agriculture de subsistance et les zones d'exploitation du bois. Une équipe composée d'experts de WCS, de membres du personnel de l'ENRA et de représentants des communautés locales dressera la carte de la ligne de front de l'implantation humaine, évaluera

les besoins en terres agricoles des populations actuelles, et proposera des limites pour les zones agricoles et les zones de récolte de bois.

- **Validation des micro-zones :** une fois l'étape ci-dessus franchie, une réunion regroupera toutes les parties prenantes clés pour évaluer et valider les limites des micro-zones proposées.
- **Développement d'activités alternatives dans les aires de développement communautaire :** l'ENRA, en partenariat avec ESCO-Kivu⁶ et WCS, encourage la culture du cacao à l'ombre d'autres arbres et des projets de reforestation dans des aires forestières dégradées, qui sont des moyens d'accroître les revenus agricoles et de réduire les intrusions des gens dans de nouvelles zones de forêt mature. Au nombre des autres activités de remplacement actuelles ou planifiées figurent l'exploitation artisanale du bois dans les zones agricoles, la promotion de l'éducation des enfants autochtones, et la production de miel par les pygmées. L'assistance d'experts d'organismes de développement est très nécessaire pour ces activités si l'on veut assurer une participation effective des communautés locales aux processus de planification de l'utilisation des terres.
- **Production, mise en œuvre et suivi d'un plan de gestion :** l'objectif ultime du processus de planification de l'utilisation des terres pour la concession forestière de l'ENRA est la production et la mise en œuvre d'un plan de gestion pour la concession, tel que souligné dans les étapes susmentionnées. Une fois que le plan est produit et mis en œuvre, on doit le suivre pour s'assurer qu'il reste efficace.

- **Validation du plan par des autorités supérieures publiques et forestières :** l'ENRA et WCS coopèrent étroitement avec les autorités publiques locales au niveau des collectivités et des territoires. Une fois que le plan de gestion de la concession forestière sera prêt, il sera soumis aux autorités du district, provinciales et nationales pour validation.

Résultats obtenus

Le processus de planification de l'utilisation des terres se trouve encore à un stade précoce dans la concession forestière de l'ENRA. Quelques résultats ont toutefois été obtenus :

- **Amélioration des rapports entre l'ENRA et WCS :** WCS est bien connu dans la région de l'Ituri comme organisme de conservation qui s'occupe de la protection de la faune et des aires protégées. L'ENRA éprouvait donc un sentiment de suspicion ou de méfiance envers les activités de WCS dans sa concession. La véritable collaboration entre WCS et l'ENRA n'a commencé qu'il y a un an, lorsque cette dernière a réalisé que les activités de WCS dans la concession forestière contribuaient à l'amélioration de son image au niveau local, national et international. La société a à présent confié à WCS la supervision de toutes les activités de zonage dans la concession. Ceci contribuera certainement à l'accélération du processus de planification de l'utilisation des terres dans la concession.
- **Stratégie pour le processus de planification de l'utilisation des terres :** WCS a produit un document de stratégie exposant brièvement les étapes et le processus de planification de l'utilisation des terres pour la concession de l'ENRA qui l'a approuvé. Cette stratégie projette

⁶ Une société privée vouée à la production agricole.

de rédiger un plan de gestion pour la concession forestière d'ici 2010.

- **Plate-forme de collaboration pour la planification de l'utilisation des terres:** une plate-forme a été mise en place pour coordonner et contrôler les activités liées au processus de planification de l'utilisation des terres dans la concession forestière de l'ENRA. Elle comprend l'ENRA, WCS, des représentants des communautés locales et des immigrants, des autorités publiques locales (niveau de la collectivité et territorial), l'administration forestière locale, ESCO-Kivu et des ONG locales (PAP-RDC and SOS Nature). Les résultats importants obtenus par le biais de cette plate-forme sont notamment:
 - ▶ Réunions trimestrielles de toutes les parties prenantes clés depuis 2006;
 - ▶ Signature d'un accord entre l'ENRA et des communautés locales en 2007.
- **Données exactes sur l'état de la forêt et la population humaine dans la concession:** grâce à des évaluations, des interviews, des enquêtes forestières et biologiques et des études socioéconomiques sur le terrain, des informations précises ont été réunies sur:
 - ▶ le degré de dégradation de la forêt;
 - ▶ la taille et la distribution de la population humaine, et ses activités dans la concession;
 - ▶ l'abondance du bois;
 - ▶ la présence et la distribution spatiale d'espèces animales clés;
- **Collecte de fonds pour développer des activités alternatives:** WCS a reçu une subvention du Comité national néerlandais pour l'UICN pour

promouvoir les plantations de cacao sous ombrage et soutenir l'exploitation artisanale du bois par les communautés locales dans la zone tampon de la concession de l'ENRA.

Leçons apprises

L'importance de l'implication active du concessionnaire

Le concessionnaire est responsable de la production du plan de gestion pour la concession comme l'exige la nouvelle loi forestière en RDC. Le programme CARPE recommande que les partenaires de CARPE aident les opérateurs privés ou les organismes gouvernementaux responsables de la gestion de chaque macro-zone identifiée à produire des plans de gestion pour leurs zones. Cependant, les activités des partenaires de CARPE ne peuvent être couronnées de succès que si l'autorité légale de gestion de la macro-zone est activement impliquée dans le processus. Au départ, le principal obstacle rencontré dans le processus de planification de l'utilisation des terres pour la concession de l'ENRA était la réticence de cette société à collaborer avec WCS. Cette réticence a été vaincue après des discussions régulières et publiques entre l'ENRA et des représentants des communautés locales, avec l'implication des autorités locales et des responsables publics et avec des conseillers techniques venant de WCS. Le processus de planification de l'utilisation des terres progresse bien maintenant. Ainsi donc, comme nous l'avons appris, la première étape, quand il est question de travailler avec des opérateurs privés ou des organismes publics à la planification de l'utilisation des terres, doit consister à les convaincre de la nécessité du processus. Dans le cas de concessions forestières, la publication par le gouvernement central des mesures d'application du nouveau

Code forestier relatif à la gestion des forêts dans les concessions forestières a été d'une grande importance pour inciter les opérateurs forestiers à demander de l'aide pour les processus de gestion.

Les autorités gouvernementales sont des acteurs clés dans les processus de planification de l'utilisation des terres

Dans l'Ituri-Aru, comme ailleurs en RDC, les autorités gouvernementales locales sont généralement faibles et inefficaces. Toutefois, elles représentent l'autorité légale pour la gestion des ressources naturelles. Si elles sont ignorées, elles peuvent sérieusement faire obstacle à la réussite des initiatives de planification de l'utilisation des terres. En outre, la durabilité de la planification de l'utilisation des terres dépend de l'implication des responsables gouvernementaux et des services forestiers dans le processus. Dans la concession de l'ENRA, la collaboration avec les communautés locales évoluait très lentement jusqu'à ce que l'administrateur du Territoire de Mambasa soutienne à fond le processus. Depuis lors, des réunions trimestrielles sont organisées de manière systématique, et un accord a été signé entre l'ENRA et des communautés locales.

Il est donc essentiel d'impliquer les autorités gouvernementales locales et l'administration forestière dans toutes les activités relatives au processus de planification de l'utilisation des terres dans les concessions pour éviter le développement d'une résistance au processus et garantir la durabilité de ce travail au-delà de la durée du financement CARPE.

La nécessité de tenir compte du contexte régional

L'Est de la RDC a connu de nombreux problèmes sociaux au cours de ces dernières années, le plus important

étant la pénurie de terres due à une densité de la population et une croissance démographique fortes et à l'instabilité civile. Des rébellions successives ont conduit à un effondrement presque total des institutions gouvernementales responsables de la gestion des terres. Cette situation a facilité l'installation incontrôlée d'immigrants à la recherche de terres agricoles disponibles dans des forêts faiblement peuplées. L'intrusion dans les forêts de la concession de l'ENRA fut également exacerbée par l'expulsion d'agriculteurs du Parc National de Virunga. Il est difficile, pour une ONG, de traiter ces problèmes au cas par cas.

Pour aborder efficacement les problèmes d'intrusion humaine dans des forêts de production, il faut prendre en compte les forces externes et le contexte régional dans le processus de planification de l'utilisation des terres. Par exemple dans ce cas, la planification de l'utilisation des terres (PUT) à l'échelle régionale (par exemple, la PUT à l'échelle du paysage) devrait réserver des terres destinées à absorber les pressions dues à l'immigration, et mettre en place des stratégies pour canaliser les nouveaux immigrants vers les zones en question dans le but de réduire la pression sur les forêts de production.

L'importance de bien comprendre les systèmes traditionnels et juridiques de tenure foncière

Dans la région montagneuse du Kivu, la terre appartient à des particuliers et peut être louée ou vendue, alors que dans les régions boisées du paysage de l'Ituri, la terre appartient à la communauté. Bien que les chefs

traditionnels ou les anciens des clans dans le paysage de l'Ituri aient l'autorité d'accorder des droits d'usufruit à des étrangers, ils ne peuvent pas vendre réellement la terre de la communauté. A l'heure actuelle, des immigrants sans terre venant des montagnes du Kivu affluent dans les régions boisées avec pour objectif d'acquérir des terres pour eux-mêmes et leurs enfants, ignorant la philosophie locale de tenure foncière (ceci est différent de la situation dans la Réserve de Faune à Okapis où les immigrants ont tendance à être des résidents temporaires parce qu'ils ne peuvent pas vraiment acquérir de terres forestières pour eux-mêmes). La course à l'acquisition des terres accélère la dégradation de la forêt parce que les nouveaux immigrants sont largement éparpillés dans la concession forestière pour être sûrs que chacun d'eux aura suffisamment de terre pour ses descendants. Cette différence des systèmes fonciers entre la population autochtone et les immigrants est à même d'engendrer des affrontements ethniques à l'avenir, quand les peuples autochtones réaliseront que les générations antérieures ont vendu leurs terres forestières traditionnelles aux immigrants.

Ces vues ignorent par ailleurs totalement les lois forestières de la RDC qui stipulent que toutes les terres forestières appartiennent à l'Etat, qui a le droit exclusif de louer ou de vendre la terre à des particuliers ou des sociétés. WCS, en partenariat avec l'administration forestière locale, mène une campagne de sensibilisation auprès des communautés locales et des immigrants pour leur faire mieux connaître les lois forestières nationales. Ces efforts sont toutefois

entravés par l'inexistence des mesures d'application ou d'exécution⁷ du code forestier.

La nécessité de comprendre les intérêts aussi bien individuels que communautaires

Les interventions de l'ENRA dans des activités de développement locales sont généralement orientées vers des projets communautaires qui profitent à la société en général (par exemple, la construction d'écoles et de dispensaires, la réparation des routes, etc.). Toutefois, les chefs traditionnels jouissant de l'autorité coutumière d'allouer des terres aux immigrants ont des besoins personnels qui ne sont pas satisfaits par des projets communautaires. Alors, ils usent de leurs droits coutumiers pour octroyer des terres forestières à des immigrants et ils en reçoivent des paiements directs. Il est important que cet aspect culturel soit pris en compte dans le processus de planification de l'utilisation des terres, en particulier dans les concessions forestières ou minières où une société privée revendique le contrôle de la terre en vertu d'un contrat signé avec une institution gouvernementale « distante » avec peu d'implication de la communauté locale.

Même des membres de la communauté n'évaluent pas toujours correctement les avantages à long terme des projets communautaires et de la planification de l'utilisation des terres. Il est important de réfléchir aux avantages immédiats tels que l'engagement des résidents locaux dans des équipes forestières ou comme ouvriers pour les travaux de construction, et à un appui financier pour l'éducation de jeunes autochtones choisis. 🗑️

⁷ Les mesures d'application sont des réglementations et des procédures détaillées décidées par décret ministériel et destinées à expliquer comment une loi sera appliquée.

Etude de cas 3

Modèle polyvalent de Planification de l'Utilisation des Terres dans le but de préserver la faune et les ressources forestières dans les concessions forestières

John R. Poulsen, Connie J. Clark et Bryan K. Curran

Introduction au PROGEPP

En République du Congo, le Projet de Gestion des Ecosystèmes dans la Périphérie du Parc National de Nouabalé-Ndoki (PROGEPP) gère la faune et la flore dans quatre concessions forestières périphériques au Parc National de Nouabalé-Ndoki. Le PROGEPP, un partenariat entre le Ministère congolais de l'Economie Forestière (MEF), la *Wildlife Conservation Society* (WCS) et la Congolaise Industrielle du Bois (CIB), a vu le jour en 1999 avec deux objectifs: 1) protéger le Parc National de Nouabalé-Ndoki (PNNN) contre la pression de chasse provenant des opérations forestières et des immigrants de plus en plus nombreux; et 2) gérer la faune et la flore dans les concessions à des fins de durabilité. A la différence de la conservation de la majorité d'aires protégées, l'objectif du PROGEPP n'est pas de faire cesser totalement la chasse. L'idée est plutôt de la ramener à des niveaux durables, ce qui signifie probablement l'élimination de la chasse commerciale, de sorte que les peuples autochtones et les employés de la CIB aient accès à la viande de brousse. Le projet cherche à évoluer vers une solution locale comportant suffisamment de mesures incitatives pour s'assurer que les peuples locaux et le travail des responsables en matière d'application de la loi au niveau local concourent à la gestion durable de la faune et de la flore.

Les concessions (Kabo, Pokola, Loundougou et Toukoulaka) et le PNNN forment un paysage qui couvre approximativement 20 000 km² et

comprend une vaste étendue de forêt de plaine riche en acajous africains et abritant certaines des espèces les plus menacées du continent: éléphants de forêt, gorilles de plaine, chimpanzés et bongos. Le parc protège dans une large mesure la biodiversité de la région, mais la survie des espèces à distribution étendue telles que l'éléphant et le bongo dépend également de leur protection hors des limites du parc. Les forêts des concessions forestières fournissent également des ressources naturelles (aliments, matériaux de construction, protéines animales) essentielles pour la subsistance des peuples forestiers autochtones. Pour conserver ces ressources naturelles, le PROGEPP a mis sur pied un système de gestion de la faune et de la flore basé sur quatre principes clés, à savoir: réglementer l'accès aux ressources fauniques à travers la planification de l'utilisation des forêts; la promotion de la chasse sélective par le biais de l'application de la loi; l'implication des communautés dans la gestion de la faune; le développement d'alternatives économiques et protéiques à la chasse et à la viande de brousse.

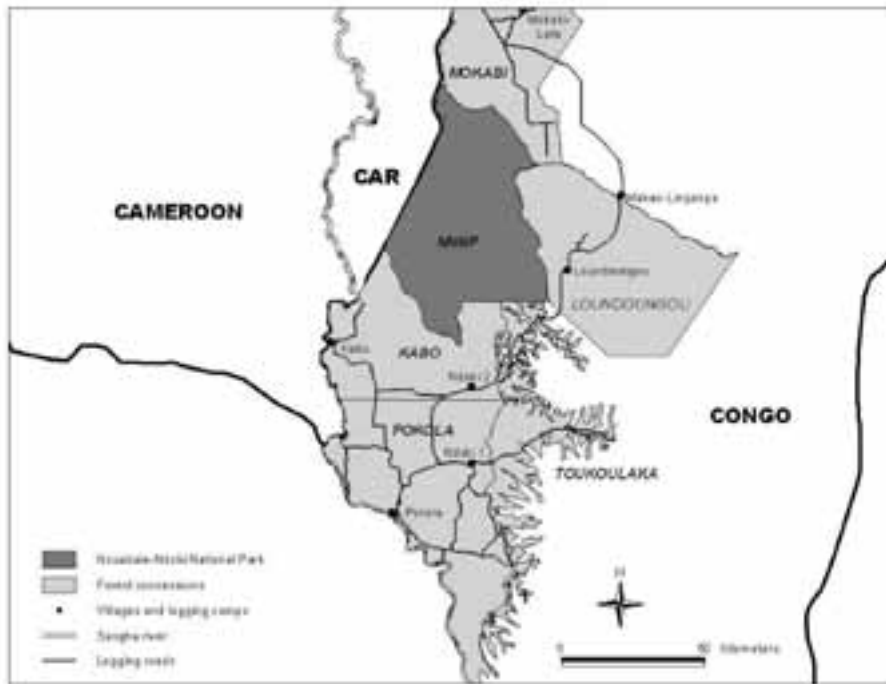
Premièrement, nous travaillons le MEF, la CIB et les communautés locales pour créer des zones officielles de chasse basées sur les territoires de chasse traditionnels des populations locales. Deuxièmement, nous collaborons avec le MEF pour faire respecter les lois sur la faune, avec pour objectif de protéger les espèces menacées et de maintenir la chasse à un niveau

durable. Troisièmement, nous travaillons avec les communautés pour les aider à gérer leurs propres ressources fauniques et leur fournir des informations sur l'écologie et la conservation. Quatrièmement, nous expérimentons des activités de remplacement de la chasse dans le but d'assurer des protéines et des revenus aux populations locales. Les activités de gestion sont constamment adaptées à la réalité sur le terrain, laquelle est évaluée grâce à l'analyse des données de suivi des populations de faune et des menaces humaines sur ces dernières. Le PROGEPP se sert d'une variété de méthodes de recherche et de suivi pour quantifier la pression de chasse, la disponibilité et la consommation de viande de brousse, la densité et la distribution des populations de faune, ainsi que les processus écologiques essentiels pour la régénération des forêts. Les résultats du suivi orientent les décisions relatives à la gestion et aident à la formulation de politiques régionale et nationale.

Planification de l'utilisation des terres dans les concessions de la CIB

La planification de l'utilisation des terres au sein des concessions de la CIB s'est effectuée à deux niveaux différents. Le premier niveau de planification définit les endroits où l'exploitation peut avoir lieu; il est guidé par l'intérêt de maximiser la production de bois et les profits économiques dans les limites des normes forestières durables et il est défini par les Directives nationales

Figure 1 : Carte de la zone du projet, y compris les concessions de Kabo, Pokola, Loundoungou, et Mokabi et le Parc National de Nouabalé-Ndoki



en matière de gestion des forêts. Ces directives définissent cinq types de « séries », ou catégories d'utilisation des terres qui sont les suivantes: 1) la série de production qui est réservée aux opérations forestières et à la production économique; 2) la série de conservation qui assure l'existence des essences de bois et protège la biodiversité, la faune et les paysages; 3) la série de production qui protège les habitats fragiles, en particulier les bassins versants, les cours d'eau, les marécages et les sols qui pourraient être dégradés par l'érosion; 4) la série de développement communautaire qui est réservée pour les populations locales qui peuvent y exploiter les ressources naturelles pour leur subsistance et le développement communautaire; et 5) la série de recherche qui délimite les aires qui peuvent être utilisées à des fins de recherche écologique et forestière. Dans la concession de Kabo, 72,3 pour cent (2 140 km²) de la superficie font partie de la série de production, 20 pour cent (593 km²) de la série de protection, 5,1 pour cent (151 km²) de la série de conservation, et 2,6 pour cent

(76 km²) de la série de développement communautaire. L'intégralité de la zone est incluse dans la série de recherche.

Le deuxième niveau de planification de l'utilisation des terres implique la création de zones de chasse au sein des séries de production et de celles de développement communautaire. D'autres produits forestiers non ligneux (PFNL) peuvent être exploités dans toutes les concessions, à l'exception de la série de protection où, selon la Loi congolaise, est interdite toute forme d'exploitation. A travers une série de réunions avec les villages locaux, le PROGEPP a créé trois types de zones d'utilisation de la faune: les zones de chasse villageoise, les zones de conservation et les zones protégées. Les zones de chasse villageoise réservent l'accès à la forêt aux chasseurs venant du village voisin et sont subdivisées en zones pour les villageois autochtones, les résidents des sites d'exploitation forestière et la chasse contrôlée (une chasse organisée mensuellement pour les employés congolais de la CIB). Basée sur les territoires de chasse traditionnels,

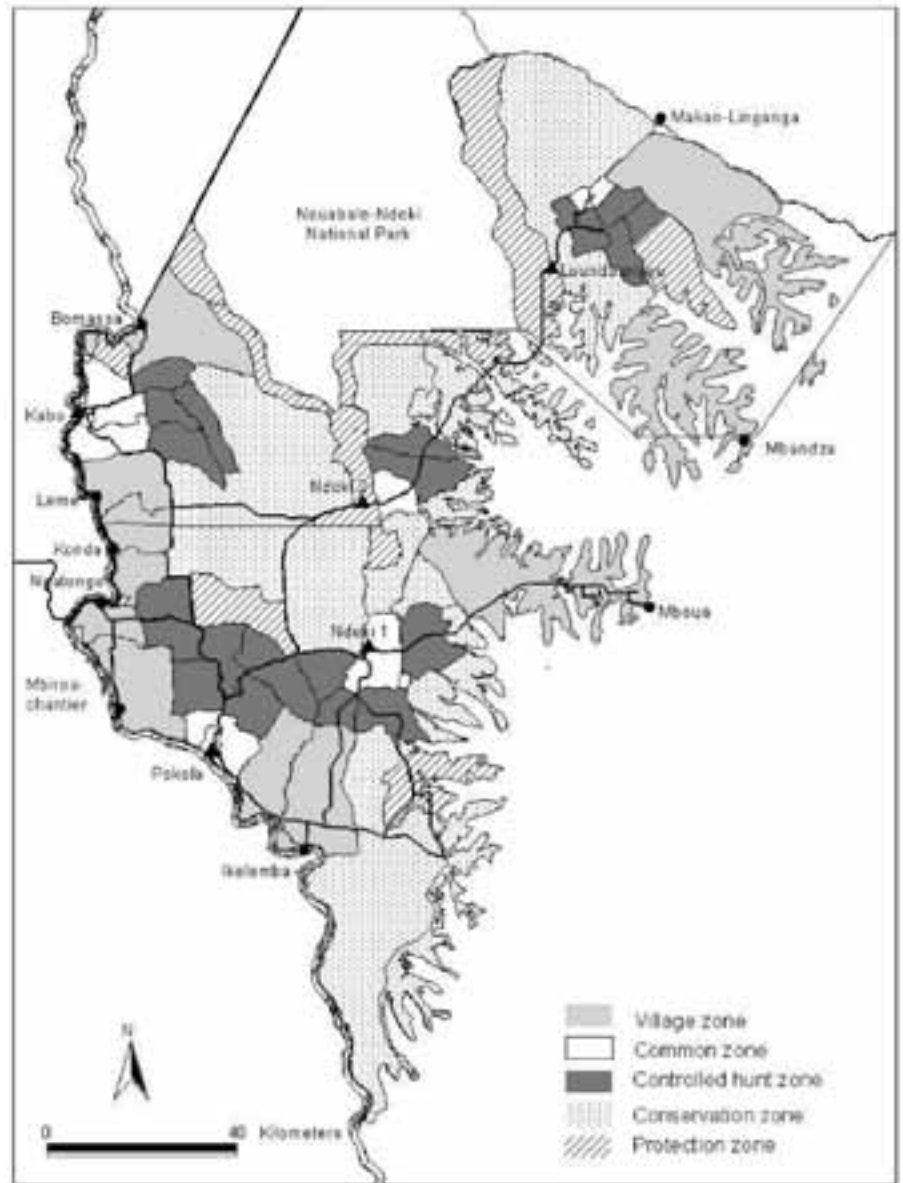
la démarcation des zones de chasse villageoise s'est faite après des mois de discussions avec les villages locaux et après une identification et une description minutieuses des modèles traditionnels d'utilisation des terres pour les habitants Mbenzélé (Pygmées) et Bantous. Les zones de conservation interdisent la chasse au moyen d'armes à feu, mais autorisent la chasse et le piégeage avec des armes traditionnelles; la pêche et la cueillette sont autorisées tout au long de l'année. Les zones de protection conservent des aires d'importance particulière pour les grands mammifères (exemple: la zone tampon autour des limites des parcs et les vastes clairières des forêts naturelles) et la chasse, qu'elle soit moderne ou traditionnelle, y est interdite. Les zones de conservation et de protection servent pour la protection des populations de gibier et de l'habitat clé, et servent sans doute également comme un lieu permettant aux animaux sauvages de reconstituer les stocks dans les zones de chasse voisines. La concession de Kabo, par exemple, est divisée en zones de chasse villageoise (1 396 km², soit 47 pour cent de la concession), en zones de conservation (1 154 km², soit 39 pour cent de la concession) et en zones protégées (413 km², soit 14 pour cent de la concession). Il est important d'insister sur le fait que la chasse pratiquée par les Bantous ou les communautés de pygmées semi-nomades (Mbenzélé) au moyen d'instruments traditionnels (lances, arbalètes, filets faits à la main, etc.) peut avoir lieu tout au long de l'année à la fois dans les zones de chasse villageoise et dans les zones de conservation (86 pour cent de la concession).

L'adoption des plans de gestion par le gouvernement a officialisé les systèmes de planification des terres dans les concessions de Kabo et de Pokola. La planification de l'utilisation de l'utilisation des terres au sein de la concession de Loundoungou (qui a fusionné avec Toukoulaka pour former une seule concession) a déjà été réalisée et, en théorie, elle devrait être juridiquement

établie avec l'adoption d'un plan de gestion dans les années à venir.

Les activités de conservation et de gestion de la faune du PROGEPP se déroulent au sein et en considération de ces différentes zones d'accès. Au sein des zones de chasse communautaire et de PFNL, le PROGEPP travaille avec les communautés locales pour les sensibiliser sur les lois régissant la chasse et sur les principes de conservation tels que l'exploitation durable, les espèces menacées et les espèces en danger, et la gestion adaptative. Les efforts de sensibilisation comprennent l'enseignement des cours formels d'éducation environnementale dans des établissements scolaires locaux, des réunions de villages, ainsi que l'utilisation de sources multimédia telles que la télévision, la radio, les affiches et le théâtre. Nous œuvrons également avec les communautés locales pour accroître leurs capacités et leur implication dans la gestion de leurs ressources naturelles grâce à l'organisation de comités de gestion des ressources dans les villages locaux et les camps semi-nomades. Les comités de gestion des ressources offrent un canal d'échange d'informations avec les communautés locales et une structure pour l'implication des populations dans l'élaboration des règles et l'aménagement des zones de chasse. Le PROGEPP cherche à permettre aux communautés d'élaborer et de mettre en œuvre des décisions en matière de gestion de la faune (exemple: la réalisation de rotations de chasse autour des villages, la réduction de la collecte d'espèces rares ou l'élaboration de systèmes visant à restreindre l'utilisation des zones de chasse par des étrangers, si nécessaire). Le style de vie forestier et la culture semi-nomade des Mbenzélé ont conduit à une absence relative d'organisation et de représentation formelle par rapport aux villageois. A l'heure actuelle, des décisions de politique (exemple: la détermination des aires qui doivent être préservées de l'exploitation ou de la chasse, ou du lieu et de la manière dont

Figure 2: Carte de la zone du projet avec les zones de chasse dans les concessions de Kabo et de Pokola, et les zones proposées dans la concession de Loundoungou.



les employés de la CIB peuvent chasser) sont d'abord prises par la société forestière, le gouvernement, le projet et des membres des élites des villages. Les comités de gestion des ressources s'assureront avec un peu de chance que les Mbenzélé, à l'instar des villageois, soient impliqués dans les décisions de politique.

Dans toutes les concessions, les éco-gardes du PROGEPP appliquent les

lois congolaises sur la faune. Les règles de la CIB interdisent le transport de chasseurs et de viande de brousse dans les véhicules des sociétés forestières, c'est pourquoi les éco-gardes arrêtent et fouillent tous les véhicules aux postes routiers situés aux intersections, le long du réseau des pistes d'exploitation. Les patrouilles forestières des éco-gardes se concentrent sur des zones de la concession où la chasse illégale est la plus probable, ou dans les zones à

forte densité d'espèces protégées telles que les éléphants, les gorilles et les chimpanzés.

Synthèse des leçons apprises

La planification de l'utilisation des terres au sein des concessions de la CIB périphériques au PNNN a été un processus pluriannuel impliquant de nombreux acteurs différents venant de l'industrie, du gouvernement, d'organismes internationaux de conservation et des communautés locales, y compris les populations semi-nomades. Par le biais de ce processus, plusieurs leçons importantes ont été apprises.

1. De multiples acteurs doivent être impliqués dans la planification de l'utilisation des terres

Généralement, les concessions forestières ont plusieurs fonctions outre celle de production de bois. La majorité des concessions forestières ont été le lieu de vie de peuples autochtones et l'habitat de la faune bien avant la vente des droits de concession aux sociétés forestières. Avant le début de l'exploitation forestière dans les concessions de la CIB, par exemple, environ 12 000 personnes vivaient dans des villages permanents et des camps temporaires, gagnant leur vie à partir de la forêt. La production du bois devrait donc être perçue comme une activité économiquement importante introduite dans un paysage voué auparavant à des activités écologiques, de subsistance, économiques et culturelles. C'est ainsi que de nombreuses parties prenantes ont des intérêts dans les forêts qui se trouvent au sein des concessions forestières et qu'elles doivent être toutes impliquées dans le processus de planification de l'utilisation des terres. Pour y intégrer tous les acteurs, il doit y avoir une plate-forme à travers laquelle ils peuvent manifester leurs intérêts, en particulier les communautés locales qui ont tendance à être moins habilitées que des organisations formelles

comme les sociétés, les ONG et les syndicats des travailleurs. En travaillant directement et fréquemment avec les communautés locales, les équipes sociales du PROGEPP ont contribué à la promotion des droits des peuples autochtones (y compris la conservation de leurs territoires traditionnels) auprès de la société et du gouvernement. Ainsi, leurs intérêts et besoins en termes de ressources naturelles ont été incorporés dans le plan de gestion. Plus tard, une fois le plan formel formulé, les dirigeants des villages et les peuples locaux ont été invités à des discussions ouvertes pour exprimer leurs opinions, leur opposition, leurs intérêts et leurs besoins. Outre le fait de rendre le processus d'utilisation des terres aussi ouvert que possible, il devrait y avoir également un mécanisme de résolution des conflits pour des situations où des parties prenantes ne peuvent simplement pas parvenir à un accord.

2. La planification de l'utilisation des terres doit être basée sur des données et contrebalancée par des besoins économiques et sociaux

En plus de suivre l'avis des acteurs locaux, le zonage devrait être basé sur des données biologiques et socioéconomiques rigoureuses. Premièrement, des inventaires doivent être effectués dans le but de déterminer l'abondance et la distribution spatiale des espèces animales, des espèces d'arbres et des PFNL présents dans toute la concession. Tout comme des sociétés forestières qui basent leur exploitation annuelle sur l'emplacement de leurs espèces de bois cibles, les prises de chasse, l'exploitation des ressources naturelles et/ou le classement des aires protégées au sein des concessions devraient être basés sur des études menées sur la faune et d'autres ressources naturelles. Deuxièmement, une fois que les différents types de zones d'utilisation des terres sont classés, il est important de déterminer les procédures d'exploitation des ressources. Par exemple, si les clairières de forêts naturelles sont

protégées comme habitats pour certains animaux, alors il faut fonder les zones tampons environnantes où l'exploitation forestière et/ou la chasse sont interdites sur une analyse du comportement des animaux et de leurs besoins en matière d'habitat. Dans de nombreux cas, les conditions optimales de conservation (par exemple, une zone tampon de 15 km autour des clairières des forêts utilisées par des éléphants) ne sont pas réalisables, et elles doivent être mises en balance avec les besoins économiques et en ressources de la société forestière et de la population locale.

3. La planification de l'utilisation des terres doit être formalisée

Les plans d'utilisation des terres doivent être formalisés et rendus publics. Même si toutes les parties prenantes ont participé, négocié et se sont mises d'accord sur le zonage et les règles d'exploitation des ressources, les procédures et les principes doivent être incorporés dans un plan officiel de gestion. Premièrement, cela garantit que le plan sera en accord avec les lois et les normes nationales (et parfois internationales). Deuxièmement, cela assure que les acteurs extérieurs respecteront le plan. Par exemple, après l'adoption du plan de gestion de la concession de Kabo en 2006, un responsable du MEF a délivré un permis de chasse au gros gibier (buffle, sitatunga, etc.) à un groupe de chasseurs expatriés. Toutefois, en consultant le plan de gestion de Kabo, qui ne comporte pas de disposition pour le safari de chasse, l'erreur a été immédiatement reconnue et les chasseurs ont été immédiatement orientés vers une autre concession forestière où la chasse est autorisée.

4. Les rôles des parties prenantes doivent être clairement définis

Le rôle de tous les acteurs opérant au sein de la concession devrait être bien défini par des protocoles formels décrivant les droits et les responsabilités de chacun. La définition des rôles non

seulement attribue la responsabilité de certains aspects de la gestion à la partie prenante appropriée, mais empêche également le chevauchement ou la duplication des efforts fournis par différents organismes. Ceci est particulièrement important pour la gestion de la faune et l'application des lois sur la chasse. Par exemple, si des éco-gardes sont employés pour appliquer les lois sur la chasse, l'identité de celui qui les gère et de celui qui est responsable de leurs actes, de leurs succès ou de leurs échecs, doit être claire. Cela protège d'autres acteurs à qui on pourrait reprocher de n'avoir pas atteint des objectifs ou pas respecté des règles et procédures. Pour ce qui est de la gestion des ressources naturelles, d'autres responsabilités doivent être clairement attribuées à une partie prenante : 1) la prise des mesures pour assurer la sécurité alimentaire des employés des concessions et des populations locales ; 2) la collecte des données biologiques et socioéconomiques nécessaires pour prendre des décisions ; 3) l'implication des populations locales dans la gestion des ressources ; 4) la gestion des différentes ressources forestières, la faune, le bois, les PFNL, la pêche, etc. ; et 5) la résolution des conflits entre des institutions et d'autres parties prenantes.

Une dernière remarque sur la définition des rôles et responsabilités : elle devrait aussi comprendre une reconnaissance explicite de tous les acteurs à consulter lors d'une activité ou d'une prise d'une décision de gestion. Même si c'est la société forestière qui est responsable de la construction de routes, elle doit consulter d'autres parties prenantes pour s'assurer que les routes ne traversent pas un habitat important pour les gorilles ou un cimetière sacré chez les Mbenzélé. La liste des acteurs à consulter devrait être déterminée et être claire et elle devrait également être basée sur des critères tels que la proximité des populations par rapport à une activité, leurs intérêts pour certains moyens de subsistance, etc.

Conclusions et recommandations

Le processus de planification de l'utilisation des terres a largement réussi dans les concessions de la CIB parce qu'il intègre de multiples acteurs et qu'il est basé sur une collecte de données qui dure depuis des années. Avant que ne fussent élaborés des plans de gestion, WCS, la CIB et le MEF avaient achevé des études sur les populations de faune, la viande de brousse, les PFNL et les espèces de bois, en plus des études socioéconomiques des mouvements des peuples semi-nomades et de leurs territoires traditionnels, et de recensements démographiques annuels des populations humaines vivant au sein des concessions. Les plans de gestion adoptés par le gouvernement ont officialisé la planification de l'utilisation des terres et défini le rôle des différents acteurs grâce à des protocoles individuels de collaboration (exemple : le protocole du PROGEPP définissant le rôle du MEF, de WCS et de la CIB dans le domaine de la gestion de la faune au sein des concessions de la CIB). Alors que la planification de l'utilisation des terres des concessions de Kabo et Pokola est achevée, la planification pour la concession restante est à un stade avancé et sera achevée dans les deux prochaines années.

La planification de l'utilisation des terres dans les concessions forestières doit relever sa propre gamme de défis : le premier et le plus difficile consiste à trouver un terrain d'entente et des objectifs communs. Il est possible qu'une société forestière estime que son bail de la concession fait d'elle la seule actrice légitime. Mais les communautés locales et les ONG locales ou internationales ne devraient pas renoncer à travailler avec la société en question parce que : 1) c'est peut-être la seule option pour atténuer les dommages environnementaux et la perte de ressources ; 2) un partenariat solide signifie que plusieurs organismes peuvent partager les responsabilités et les coûts de la gestion des ressources. De plus, les sociétés forestières ont

beaucoup à gagner en faisant équipe avec les organismes de conservation. En collaborant avec les ONG qui cherchent à gérer les ressources naturelles, à protéger les droits de l'homme, ou à améliorer la sécurité alimentaire, la société peut tirer profit de l'amélioration de son image et avoir accès de nouvelles sources de ressources financières (par exemple, des prêts de la Banque mondiale). Une image plus verte peut attirer de nouveaux clients et ouvrir de nouveaux marchés, permettant ainsi à la société de tirer de plus gros profits de son bois (voir les discussions sur la certification plus bas). En outre, là où les organismes publics travaillent en vue d'améliorer les conditions de vie, les soins de santé et la sécurité alimentaire, la société dispose d'une main d'œuvre plus saine et plus efficace.

On assiste à une tendance vers une meilleure planification de l'utilisation des terres et une meilleure gestion des forêts en Afrique centrale. Les gouvernements des pays d'Afrique centrale ont reconnu la nécessité des plans de gestion pour les concessions, et au moins dans le cas de la République du Congo, les lois forestières actuelles sont conformes aux normes internationalement reconnues, voire les surpassent. De plus, le gouvernement congolais commence peu à peu à appliquer sa propre législation : neuf plans de gestion en sont à un stade avancé d'élaboration, y compris les concessions de Kabo et de Pokola qui ont été adoptées et ont reçu la certification du *Forest Stewardship Council* (FSC). Des 69 unités de gestion forestière, 50 pour cent se sont engagées dans le processus de planification de la gestion forestière durable. Comme la planification de l'utilisation des terres évolue partout en Afrique centrale et que les normes deviennent plus rigoureuses, la gestion des concessions forestières se penchera forcément sur les moyens de subsistance et les intérêts des populations locales ainsi que sur la conservation des ressources naturelles et de la faune.

La tendance en matière de planification de l'utilisation des terres et de gestion forestière est également guidée partiellement par le marché en expansion du bois certifié, en particulier dans les pays européens qui commencent à exiger que le bois importé provienne de sources légales et durables. Trois concessions forestières (y compris celles de Kabo et de Pokola) sont à présent certifiées par le FSC en Afrique centrale, et plusieurs sociétés se sont engagées à chercher la certification dans les années à venir. Les sociétés n'obtiennent la certification que si leurs procédures d'exploitation respectent les normes de l'organisation qui accorde le certificat qui est évalué par des audits indépendants de la société. L'audit est un procédé systématique de vérification, habituellement conduit au niveau de la concession forestière, pour déterminer si l'exploitation respecte une gamme prédéfinie de critères ou de normes d'exécution. Si l'exploitation respecte les normes minimales, un certificat est accordé. Sinon, des mesures correctives peuvent être exigées (MCE). La prise des mesures correctives doit être achevée dans un délai déterminé pour que la certification soit obtenue. Des vérifications ponctuelles et des audits de suivi sont effectués par la suite pour que le certificat reste valide. Pour des producteurs tels que la CIB, la certification entraîne des systèmes de gestion plus systématiques, éventuellement une plus grande accessibilité aux marchés et une meilleure image. Pour la conservation, la certification fournit un mécanisme qui permet d'influencer les pratiques de gestion; et pour les consommateurs, elle fournit des informations sur la légalité et les impacts environnementaux et sociaux du bois qu'ils achètent. A ce jour, le seul programme internationalement reconnu, basé sur les performances, et délivrant des certificats pour les forêts tropicales est le *Forest Stewardship Council (FSC)*.

Certaines sociétés exemplaires telles que la CIB ont fait des investissements considérables dans les domaines des infrastructures et des procédures, dans le

but de promouvoir une gestion forestière, un développement social et une gestion de la faune durables. Mais pour promouvoir la gestion et la conservation des terres à l'échelle régionale, les lois forestières devraient s'appliquer à toutes les sociétés et à toutes les concessions sans exception – les pays d'Afrique centrale doivent appliquer leurs propres lois. Pour finir, au-delà de l'application des lois sur la chasse, les lois forestières et les programmes de certification sont insuffisants quand il s'agit de la gestion de la faune et de la conservation de la biodiversité. Bien que la majorité des organismes de certification se préoccupent dans une certaine mesure de la conservation de la faune, leurs principes et leurs directives sont, comme d'habitude, centrés sur la protection des espèces en danger et sur la protection des sites et habitats essentiels. Mais la protection des espèces en danger n'est pas un objectif suffisant pour la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources, en particulier là où des communautés locales dépendent de la viande de brousse qui est leur source essentielle de protéines et de revenus. Dans de telles situations, la planification et la gestion de l'utilisation des terres devraient appliquer des règles qui vont au-delà des normes des programmes de certification. Le modèle de gestion de la faune appliqué par le PROGEPP dans les concessions forestières sert d'exemple de ce qui peut et devrait être fait pour parvenir à une exploitation durable des ressources cynégétiques et empêcher l'éradication locale d'espèces non menacées. Les normes de certification et les lois nationales devraient être renforcées en considérant les aspects suivants de la gestion de la faune et des ressources naturelles :

1. Des inventaires préalables de la faune (à la fois les espèces protégées et les espèces chassées) devraient être réalisés pour identifier la présence, l'abondance approximative et la distribution des espèces sauvages clés;

2. Des évaluations préliminaires des pratiques de chasse et des besoins des communautés locales vivant dans la zone devraient être menées, y compris l'évaluation des droits de tenure et de chasse;
3. Une fois que des évaluations préalables de la faune auront été effectuées, l'objectif devrait être de maintenir les populations sauvages au niveau d'avant l'exploitation ou à peu près. Pour permettre une certaine exploitation par les communautés locales, et pour tenir compte de la variation annuelle des populations animales et des erreurs d'évaluation de la densité de cette faune, il pourrait être pratique de convenir du maintien des populations entre 10-20 pour cent de leur niveau avant exploitation;
4. Des règles d'accès explicites et des protocoles de gestion adaptatifs devraient être établis dans le but d'empêcher un épuisement local d'espèces de gibier importantes tout en assurant aux communautés locales qui dépendent le plus de la viande de brousse un accès surveillé et légal à la chasse;
5. La planification de l'utilisation des terres dans les concessions forestières devrait être considérée comme faisant partie d'un vaste processus de planification de l'aménagement des terres qui intègre de multiples concessions, ou des concessions et des aires protégées. Une seule concession forestière gérée isolément pourrait être trop petite pour la conservation à long terme d'espèces à domaine vital étendu, sans parler du fait que les efforts et les moyens financiers investis dans la conservation des espèces seront perdus une fois que les animaux s'éloigneront au-delà des limites sur des terres non gérées. 🖱️





Chapitre 4

Planification de l'utilisation des terres pour la Gestion communautaire des ressources naturelles : leçons apprises

Adonis Milol et Cléto Ndikumagenge

La foresterie communautaire : une priorité pour CARPE et ses partenaires

La foresterie communautaire comme méthode de gestion communautaire, ne se limite pas, par définition, à la gestion des forêts par les communautés locales pour la production de bois d'œuvre. Elle comprend également la récolte de produits forestiers non ligneux, l'exploitation de la viande de brousse, la conservation de la biodiversité et d'autres services environnementaux, sociaux, culturels et religieux (Colchester *et al*, 2003).

Sur la base de cette définition élargie, le concept de gestion communautaire contribue au résultat intermédiaire n° 2 du programme CARPE qui vise principalement le renforcement de la gouvernance au sein des institutions, l'amélioration des politiques et des lois relatives à la gestion des ressources naturelles, le renforcement des capacités de la société civile et des communautés impliquées dans la gestion des ressources forestières.

Implication des communautés dans la gestion des ressources renouvelables : analyse des évolutions récentes

Qui s'associe à qui ?

La question de l'implication des communautés dans la gestion des ressources forestières est au centre d'une controverse qui aujourd'hui encore n'est pas résolue, à savoir la gestion participative. Qui doit unir ses forces à qui ? La gestion participative est elle-même le point culminant d'une évolution dans les politiques de gestion des espaces forestiers en Afrique centrale. Elle marque une rupture nette avec les discours tenus avant la Conférence de Rio 1992, dans lesquels la protection (conservation) et l'exploitation des ressources étaient les seuls piliers de la politique forestière.

Chaque fois que l'on parle de gestion des ressources naturelles dans le contexte du Bassin du Congo, il est difficile de dissocier la question des ressources de celle du foncier puisque, comme le disait fort judicieusement un éminent socio-économiste, « un paysage n'a d'enjeu économique que par les ressources qu'il porte ; et les ressources (terre, eau, végétaux) ne deviennent telles d'un point de vue économique et social qu'à la condition d'être susceptibles d'usages » (Weber, 1998).

Ceci marque le passage de la notion de protection à celle de gestion. La protection impliquait d'interdire des activités humaines et visait à pérenniser avant tout l'existence d'espèces animales ou végétales. La gestion de l'environnement, quant à elle, consiste

à accepter que l'homme est un élément dominant du milieu naturel et que l'impact de ses actions sur ce dernier peuvent et doivent être bénéfiques pour tous (Bahuchet *et al.*, 2000).

Participation volontaire ou imposée?

Il a fallu la pression de puissants lobbies de la société civile pour pousser les Etats à accepter l'idée que la nature sauvage n'a de sauvage que le nom puisqu'elle est en réalité le résultat d'une relation symbiotique entre l'homme et son biotope. Les forêts, telles qu'elles apparaissent aujourd'hui, sont le résultat de plusieurs transformations induites par l'action anthropique, dans un équilibre parfait entre inconvénients et avantages. La destruction entraîne la rupture de cet équilibre fragile de plusieurs façons.

Impliquer les membres des communautés forestières locales dans la gestion des écosystèmes qu'ils habitent depuis longtemps, pour mieux les conserver, est ainsi devenue la panacée depuis 1992. D'une manière générale, l'homme a cessé d'être un élément secondaire des programmes de conservation pour en devenir un acteur essentiel.

Des acteurs aux intérêts divergents

Cette vision écologique, dérivée du « capitalisme écologique », se fonde sur les idées de ressources, de richesse et d'accès. Plus l'utilisation des ressources générera de richesses et de bien être, plus les utilisateurs seront concernés par leur conservation.

Malheureusement, dans le développement de cette nouvelle approche, une distinction fut faite entre élites urbaines et populations rurales. Les premières devraient, selon cette nouvelle façon de voir, être tenues à l'écart de toute initiative de développement durable menée localement, parce qu'elles sont susceptibles de mettre le grappin dessus et de les détourner de leurs objectifs initiaux.

Les seconds quant à eux, les « vrais bénéficiaires » de ces initiatives, devraient être préparés à se les approprier et à les mettre en œuvre, en utilisant leur savoir-faire traditionnel et leurs codes coutumiers qui peuvent ne pas être forcément bons pour l'écologie.

Il y a une nette préférence pour les acteurs locaux au détriment des acteurs extérieurs dont l'influence sur les activités des communautés locales est pourtant évidente. N'est-ce pas là une des premières imperfections de cette conception du développement local ?

La gestion participative et toutes ses dérivées semblent donc fondées sur le désir de rétablir une équité; le désir de réparer une injustice qui jusqu'ici tenait les populations forestières à l'écart de toutes les activités forestières et contribuait de ce fait à casser le lien d'interdépendance qui semblait prévaloir dans toutes les relations entre les hommes des forêts et les ressources forestières.

Toutefois, il existe de nombreuses critiques quant à la façon dont cette implication a été pensée.

Il y a ceux qui croient que la stratégie actuelle est peu vraisemblable: cela voudrait dire que l'on donne aux populations riveraines dépendantes des ressources de la forêt des alternatives à leur activités traditionnelles afin qu'elles n'exploitent plus les ressources mais qu'elles trouvent des revenus suffisants qui leur permettent de s'offrir les biens et services nécessaires à leur subsistance et à leur bien-être, et qu'elles tiraient naguère des ressources naturelles (Weber, 1996).

Après plus d'une décennie à essayer d'établir un équilibre entre la gestion participative et la gestion durable, et aussi de vouloir atteindre un développement local tout en conservant les ressources, la communauté scientifique a été obligée de reconnaître des vérités peu

agréables: les mauvaises pratiques dans l'environnement n'ont pas cessé. Les populations locales n'ont pas encore adopté les méthodes de gestion participative qui leur ont été proposées. La pauvreté a très peu reculé dans les zones de conservation. La pression sur les ressources a augmenté dans bien des cas, influencée par des facteurs externes à la forêt et relevant généralement du marché.

Dans la conception des stratégies de gestion participative, on pensait que l'individu devait être relégué au second rang pour laisser la place au groupe. L'approche communautaire était censée absorber les individualismes pour des résultats optimaux, et avoir des effets sur l'ensemble des individus d'un même groupe.

Malheureusement, ceci a aussi montré ses limites, dans un contexte de mutations sociales, caractérisé par une détérioration des formes de contrôle communautaire (Lavigne-Delville, 1998), sur la propriété privée, individuelle et familiale, parallèlement à un effritement de l'influence des autorités coutumières dans les zones forestières.

Leçons apprises

Trois études de cas présentées dans ce chapitre relatent trois expériences différentes de gestion communautaire dans trois paysages du Bassin du Congo.

Il s'agit de trois initiatives de partenariat multi acteurs, impliquant la société civile, l'administration et les communautés locales, pour la gestion durable des ressources naturelles dans les trois paysages. Les trois initiatives furent facilitées par une organisation non gouvernementale internationale travaillant pour la conservation d'écosystèmes.

Dans deux des études de cas, la planification de l'utilisation des terres fut effectuée par la population locale grâce à

une cartographie participative. Ces deux expériences ont été coordonnées par WCS dans le paysage Lac Télé-Lac Tumba et dans le paysage Salonga-Lukenie-Sankuru, des zones où les objectifs de conservation se trouvaient en conflit avec les besoins vitaux de la population. Ces deux expériences relatent les péripéties du parcours avant de trouver un compromis acceptable pour tous les acteurs; de nombreuses difficultés ont requis des approches innovantes et ingénieuses pour pouvoir continuer à avancer dans la bonne direction.

La troisième étude de cas concerne l'appui à l'acquisition et à la gestion de forêts communautaires par des populations vivant dans le paysage du TNS et elle a été menée par le programme Jengi du WWF.

De ces trois études de cas, elle est celle qui illustre le mieux les difficultés de la gestion communautaire, parce qu'elle traite d'un cas dont les enjeux financiers et politiques étaient déjà évidents, comparé aux deux autres dont les populations n'étaient encore qu'au début du projet et ne pouvaient pas

encore en percevoir les résultats. Les bénéfices potentiels ou réels générés par la commercialisation des produits des forêts communautaires, loin de booster le développement local dans le paysage du TNS, ont dans bien des cas plutôt attisé de violents conflits entre les bénéficiaires.

Ces trois expériences, sont des exemples concrets des types de partenariats qui peuvent permettre de concilier conservation des écosystèmes et bien-être des populations locales. Toutes les trois confirment aussi l'idée que la gestion communautaire n'est pas en soi une panacée. La complexité du statut juridique des aires protégées, la longueur des procédures, la faiblesse des capacités techniques des populations locales et les enjeux financiers et politiques sont autant d'obstacles à une bonne appropriation des opportunités de gestion participative offertes aux populations dans le cadre de l'atténuation des impacts négatifs des politiques et objectifs de la conservation.

Dans l'exemple du paysage du TNS, nous voyons une belle illustration du

fait que la mauvaise gouvernance est loin d'être l'apanage des seules institutions publiques; les gestionnaires communautaires au niveau local sont aussi susceptibles de se laisser aller volontiers, eux aussi, à des pratiques fort peu transparentes.

De l'ensemble de ces développements, on peut tirer comme principal enseignement que les résultats de la gestion participative ne sont que quelques-uns des facteurs qui auront un impact sur l'avenir des forêts. Le rapport ville-forêt en est un autre qui contribue aux divers aléas. C'est peut-être le moment de commencer à développer des stratégies pour une implication contrôlée des « élites » urbaines si redoutées dans les stratégies de développement local et de conservation des écosystèmes. Elles constituent sans aucun doute des acteurs clés avec lesquels il faudra désormais compter pour franchir les nombreux écueils qui subsistent et qui doivent être affrontés par tous les acteurs qui, depuis des décennies, cherchent à réussir l'intégration conservation/développement. 🙌

Bibliographie

Bahuchet, S et al., 2000. «Les peuples des forêts tropicales aujourd'hui. Volume synthétique, rapport final». Brussels: APFT, CAC – ULB.

Colchester, M., Apte, T., Laforge, M., Mandondo, A., Pathak, N. 2003. *Communautés, forêts et réseaux internationaux: des liaisons à renforcer*. CIFOR-Occasional Paper No. 41 (f). Jakarta: CIFOR-BOGOR.

Lavigne-Delville P. 1996. *Foncier rural, ressources renouvelables et développement. Analyses comparative des différentes approches*, (document de travail). Paris: GRET

Ministère de la Faune et des Forêts du Cameroun (MINFOF). 2009. «Messages clés et recommandations de la conférence internationale sur la tenure forestière, gouvernance et entreprise: nouvelles opportunités pour l'Afrique de l'ouest et centrale». Yaoundé: MINFOF

Rights and Resources Initiative (RRI). See <http://www.rightsandresources.org/french/events.php?id=48>

Solo, J. A. Contribution des forêts communautaires à la conservation de la diversité biologique et à la lutte contre la pauvreté. In: *Actes de la 6^e CEFDHAC*.

Weber, J. 1998. «Ressources renouvelables et systèmes fonciers». In: *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?* Paris: Ministère de la Coopération/Karthala.

Etude de cas 1

Aménagement du territoire communautaire dans la Réserve communautaire du Lac Télé (Paysage Lac Télé - Lac Tumba)

Hugo Rainey et Felin Twagirashyaka

Réserve communautaire du Lac Télé et sa périphérie

Dans les forêts de la République du Congo, la confluence de la Sangha, de la Likouala-aux-Herbes, du Congo et de l'Oubangui forme un espace de 63500 km² de zones humides. Les inondations saisonnières sont une caractéristique des habitats riverains à la fois du fleuve Congo et de ses affluents, et elles déterminent la répartition des espèces et des habitats dans ces zones, lesquelles sont principalement situées sur une plaine alluviale uniforme avec des lignes de crête peu marquées. L'altitude varie entre 300 et 320 m, et les sols sont classés comme sols à gley, en raison de l'inondation et de l'engorgement tout au long de l'année.

La Réserve Communautaire du Lac Télé (RCLT) se trouve au cœur des forêts marécageuses de la région de la Likouala, au nord-est de la République du Congo. La réserve a été créée par décret présidentiel le 10 mai 2001 avec pour objectifs la conservation de la biodiversité et la garantie de l'utilisation durable des ressources naturelles. La réserve est située entre la Sangha et l'Oubangui et couvre 4400 km², dont 90 pour cent sont inondés au moins pendant une partie de l'année. Seul un îlot de forêt de *terra firma* traversé par la Likouala-aux-Herbes, et de petites parcelles de *terre ferme* sur lesquelles sont situés les villages, ne sont pas inondés. La RCLT est entourée par des cours d'eau: la Likouala-aux-Herbes, la Batanga, la Bailly et la Moundougouma. Le Lac Télé, qui a donné son nom à

la réserve, se trouve dans la moitié nord de la réserve au milieu de la forêt marécageuse. En dehors de 5 km de route goudronnée, pour se rendre dans la RCLT, il faut emprunter une embarcation même si, en saison sèche, certaines zones sont accessibles par des sentiers pédestres. La réserve contient une riche diversité d'habitats, y compris des forêts marécageuses, des forêts saisonnièrement inondées, des forêts riveraines, des forêts mixtes et des savanes herbeuses saisonnièrement inondées. Les habitats de la périphérie de la réserve sont en général semblables, avec des extensions de grandes zones marécageuses peuplées de palmiers *Raphia* à l'est et au sud-est.

Dans la région, les précipitations annuelles sont en moyenne de 1 600 mm bien qu'il y ait des variations considérables; par exemple, elles sont passées de 1 200 mm en 2005 à plus de 2 200 en 2007. Il existe deux saisons des pluies, avec des pics entre août et novembre et en mai-juin. La principale saison sèche s'étend de décembre à mars, bien que cela varie d'année en année et qu'aucun mois ne soit complètement sec. Les températures varient peu au cours de l'année, avec une température annuelle moyenne de 26,7 °C. La moyenne de température maximale quotidienne est de 32 °C et la moyenne quotidienne minimale est de 22 °C. Dans les habitats inondés de la RCLT et de sa périphérie, la variation des précipitations entraîne des changements correspondants du niveau d'eau dans l'ensemble de la réserve.

Les plus grandes crues se produisent normalement entre septembre et décembre et les décrues entre février et juin. Toutefois, la Sangha et l'Oubangui sont liés à la réserve par des nappes aquifères de surface et souterraines, et les niveaux d'eau de ces cours d'eau ont également une grande influence sur les niveaux dans la réserve. Par exemple, comme les bassins versants de ces deux cours d'eau se trouvent en partie dans les savanes du Cameroun et de la République centrafricaine (RCA), les très fortes pluies qui y sont tombées entre juillet et septembre 2007 ont entraîné de graves inondations dans la RCLT qui se trouve à plusieurs centaines de kilomètres.

Communautés

La Réserve Communautaire du Lac Télé a une population de plus de 16 000 habitants (données de 2005, WCS, non publiées), dont plus de 90 pour cent sont des populations autochtones Bomitaba. La majorité des autres habitants sont des Congolais qui ont immigré dans la réserve, avec une faible proportion de gens originaires de pays voisins. En bordure de la réserve, la plupart des villages sont peuplés de Bomitaba avec un petit nombre d'autochtones semi-nomades dans le nord de la périphérie. Quelques semi-nomades séjournent dans ou à la périphérie de la réserve, pendant une période variable. La population a augmenté à un rythme moyen de 2,5 pour cent par an au cours de la période 2001-2005. La majorité



Inondations dans la RCLT

des habitants de la RCLT et de ses environs sont jeunes : 59 pour cent des personnes ont moins de 20 ans. Le taux d'immigration dans la réserve est faible car les emplois y sont rares ; en effet, la forêt marécageuse a peu de valeur pour l'exploitation du bois, et il y a peu de terres sèches en permanence qui soient adaptées à l'agriculture intensive. Chaque groupe familial ou lignée Bomitaba a des droits ancestraux sur les territoires communautaires traditionnels pour ce qui est de l'utilisation des ressources naturelles par le biais d'activités comme la pêche, la chasse et l'agriculture.

La plupart des protéines consommées par les communautés locales proviennent du poisson (91 pour cent), 6 pour cent seulement provenant de la viande de brousse, et encore moins du bétail. Ceci est différent des autres communautés rurales en Afrique centrale où la viande de brousse est généralement la principale source de protéines. Beaucoup de gens gagnent de grosses sommes d'argent pendant

la saison sèche grâce à la capture et au fumage du poisson destiné à l'exportation. Cependant, dans les villages situés sur la *terre ferme*, la pêche est moins importante car les populations ont un accès limité à la pêche. L'agriculture est pratiquée par la plupart des familles et la principale culture de base est le manioc. Les autres activités incluent la chasse, la cueillette des produits forestiers non ligneux (PFNL) et le petit commerce.

Faune

Au début des années 1990, de grandes populations de gorilles ont été découvertes dans les forêts marécageuses de la Likouala, et des études ultérieures ont estimé la population de gorilles dans la réserve à plus de 10 000 individus. Des études récentes dans la périphérie de la réserve ont identifié d'importantes populations de gorilles à l'ouest de la réserve et aussi des densités très élevées (5,3 individus/km²) dans les marécages (de *Raphia*) au sud-est. Selon les estimations, la population totale des

gorilles dans la réserve et sa périphérie est supérieure à 20 000 individus. Les chimpanzés sont également présents dans la zone de forêts marécageuses, mais à une plus faible densité. Les trois plus grandes espèces de mammifères sont les éléphants, les hippopotames et les buffles que l'on trouvait jadis par milliers dans la réserve, mais qui ont malheureusement été décimés par la chasse entre les années 1960 et les années 1980. Ces populations sont maintenant en cours de reconstitution, et on peut aujourd'hui apercevoir ces mammifères à proximité des villages. La pêche est très productive dans les marécages de la Likouala et, même si l'inventaire n'est pas encore définitif, il se pourrait qu'il y ait ici un certain nombre d'espèces endémiques et non encore décrites. Les oiseaux aquatiques sont abondants dans la réserve, beaucoup d'entre eux se nourrissant de poissons. Deux espèces, les hérons pourprés et les anhingas, se trouvent en quantités importantes à l'échelle internationale, et le site est désigné à la fois comme site RAMSAR et comme Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO), en raison de la taille de ces populations.

Menaces

Les principales menaces pour la biodiversité et les ressources naturelles dans la réserve sont : la chasse illégale et le commerce de viande de brousse ; la surpêche (l'intensité actuelle n'est pas connue et, compte tenu de la dépendance de la population vis-à-vis de la pêche, il s'agit-là d'un problème inquiétant) ; le projet de construction de nouvelles routes et la prospection pétrolière ; les feux de brousse ; la croissance démographique ; les zoonoses (y compris l'épidémie qui a décimé la population d'aulacodes il y a plusieurs années) ; le virus Ebola, qui pourrait se propager à partir de l'ouest du Congo ; les maladies potentiellement transmissibles par le bétail à la faune de la réserve à partir d'Impfondo ; et la grippe aviaire causée potentiellement par les importations de volaille domestique.

Projet et gestion de la RCLT

La Réserve Communautaire du Lac Télé et sa périphérie sont gérées par un partenariat entre le Ministère de l'Economie Forestière (MEF) du Gouvernement congolais, et la *Wildlife Conservation Society* (WCS) qui travaille ici depuis 1990. Cette collaboration fructueuse a mis au point des activités pour décrire la faune, les forêts et les caractéristiques socioéconomiques de la réserve et pour s'occuper des menaces mentionnées ci-dessus. Les activités spécifiques comprennent : le développement de la gestion participative et communautaire ; l'éducation et la sensibilisation ; des patrouilles chargées de veiller à l'application de la loi ; des études biologiques et un suivi des grands mammifères, des oiseaux aquatiques, des poissons et de l'herpétofaune ; le suivi des quantités d'animaux sauvages abattus et de poissons pêchés.

Méthodologie d'aménagement du territoire communautaire du Lac Télé et résultats

Chaque groupe familial semi-nomade ou lignée Bomitaba vivant dans et autour de la RCLT a des droits ancestraux sur des territoires communautaires traditionnels pour ce qui est de l'utilisation des ressources naturelles comme la pêche, la chasse, la collecte de PFNL et l'agriculture. En outre, chaque famille respecte des lois coutumières, dont une grande partie a trait à la gestion des ressources naturelles. Les changements sociaux provoqués par le passage du régime colonial, le socialisme monopartiste après l'indépendance, la guerre civile et le régime actuel ont entraîné une érosion de l'autorité traditionnelle et une baisse correspondante dans la gestion communautaire des ressources naturelles.

La Réserve Communautaire du Lac Télé a une densité de population humaine



Réunion des communautés sur les droits traditionnels d'utilisation des terres et sur les lois coutumières

plutôt faible du fait qu'une bonne partie de la forêt et de la savane est inondée de façon permanente ou saisonnière. Ces inondations et les possibilités d'emploi très faibles par rapport aux zones de concessions forestières ont pour conséquences que les terres sont utilisées à des fins non-commerciales (activités de subsistance) et que le taux d'immigration est faible. Dans le cadre de l'aménagement du territoire de la RCLT, l'accent a donc été mis sur la gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN). WCS, en collaboration avec le MEF, a travaillé avec les communautés afin de relancer la gestion communautaire des ressources naturelles, dont les ressources halieutiques, les forêts et la faune, dans les marécages de la Likouala. Notre objectif a été de développer la vision qu'a chaque communauté de la gestion des ressources naturelles fondée sur la gestion traditionnelle. Nous nous sommes engagés avec les communautés pour élaborer des plans de gestion communautaire des ressources naturelles, qui seront ensuite intégrés dans le plan de gestion global de la RCLT.

L'objectif du programme d'aménagement des territoires communautaires mis en œuvre dans et autour de la RCLT par WCS et le MEF est de relancer les droits traditionnels d'utilisation des terres et le droit coutumier, renforcés par des lois modernes, pour conférer aux communautés l'autorité sur leurs terres. Cela a trois objectifs principaux :

- créer un sentiment de propriété sur les territoires chez les communautés locales, ce qui favorisera une vision à long terme de la gestion des ressources naturelles ;
- assurer la sécurité d'occupation des communautés sur leurs territoires traditionnels ;
- réduire la menace de marginalisation et d'expulsion des communautés par des immigrants, des hommes politiques, des accapareurs de terres et des intérêts commerciaux.

Dans le cadre du processus de développement de la gestion communautaire, WCS a effectué un recensement de tous les habitants de la réserve en 2005. Cela a été très



Cartographie participative dans la RCLT

intense, mais nous a donné un aperçu sans précédent des caractéristiques socioéconomiques des villages et des changements qui sont survenus au cours des dernières années. Le recensement avait deux objectifs principaux pour les besoins du plan d'aménagement des territoires des communautés : (a) identifier les lignées (des familles) et les chefs de famille au sein de chaque communauté, et (b) évaluer le taux d'évolution de la population dans la réserve (le recensement précédent avait été réalisé en 2001). Le recensement a également fourni des informations détaillées sur les niveaux d'études, l'alimentation, le nombre d'animaux domestiques et d'autres données qui permettront d'éclairer les décisions de gestion.

WCS a alors commencé une étroite collaboration avec chaque lignée familiale dans la réserve afin d'identifier les limites des territoires traditionnels et les différentes zones d'utilisation et de décrire le droit coutumier qui s'applique aux ressources naturelles. Notre équipe socioéconomique a travaillé avec des chefs de famille

pour indiquer les limites territoriales en traçant des cartes sur le sable.

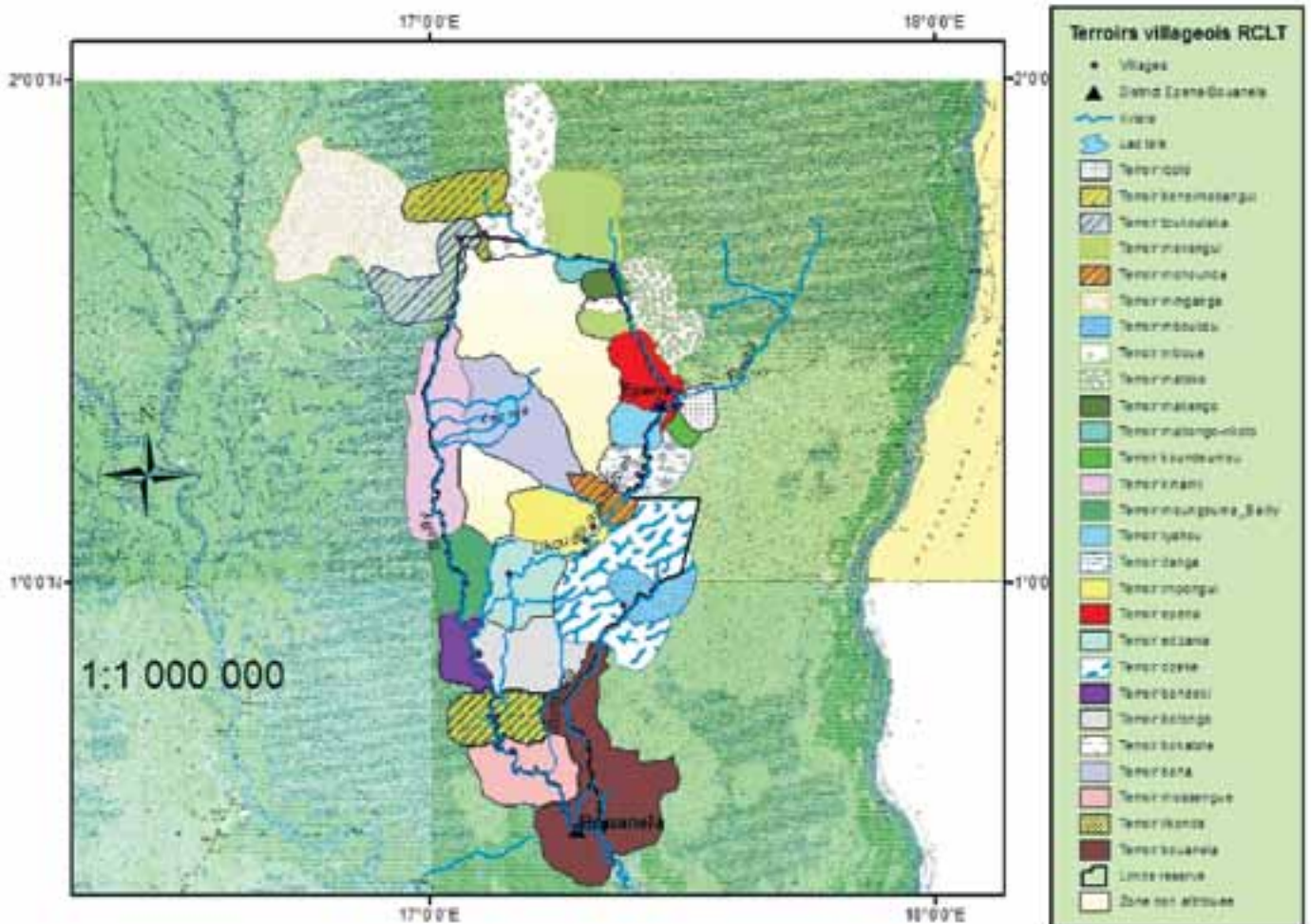
Le zonage traditionnel des territoires incluait des villages, des terres agricoles, des étangs de poissons, des lagunes et des mares, des zones de chasse et de collecte des PFNL et des sites sacrés. Ceux-ci comprenaient à la fois les emplacements actuels et anciens des villages, car de nombreux villages étaient auparavant cachés dans la forêt pour échapper aux raids pendant les guerres tribales de la période précoloniale. Ensuite, au cours de la période coloniale, certains villages ont été déplacés vers les cours d'eau facilement accessibles et unis à d'autres villages pour faciliter l'imposition. La cartographie sur le sable a été utilisée pour faciliter la participation des anciens et d'un grand nombre de villageois. L'équipe de la RCLT a orienté les discussions où, avec certains villageois capables de lire, elle a repris le croquis de la carte esquissée sur le sable sur une carte IGN¹ au 1/200 000 en utilisant des caractéristiques telles

¹ Institut Géographique National.

que les rivières, les routes, ou d'autres points de référence visuels qui étaient facilement identifiables sur la carte et sur le terrain. Quelques points des limites indiquées par les populations ont été collectés avec un GPS. Une fois au bureau, le dessin sur la carte de l'IGN, complété avec l'aide des points GPS, a été numérisé dans ArcView pour devenir une carte géo-référencée (voir figure 1). Nous sommes ensuite retournés dans les villages afin de vérifier l'exactitude de la cartographie avec les communautés. Les lois coutumières relatives à la gestion des ressources naturelles sont assez variées, mais elles contiennent de nombreux thèmes communs, ce qui facilitera leur mise en œuvre et, en fait, une bonne partie d'entre eux devraient être intégrés directement dans le plan de gestion de la RCLT.

Comme nous travaillions avec un si grand nombre de personnes âgées dans chaque village, nous avons également documenté l'histoire de chaque territoire, afin de comprendre ses origines (dont certains ont des frontières disjointes). Cette analyse historique pourrait fournir

Figure 1 : Territoires communautaires pour tous les villages de la RCLT



une base solide pour la délimitation de chaque territoire et contribuer à atténuer les différends territoriaux frontaliers dans l'avenir. Des territoires ont été achetés et vendus dans le passé, ou ont servi à payer les dettes. Ce processus a suscité un grand intérêt au sein de nombreuses communautés, et nous avons reçu des commentaires tels que « ceci nous ramènera à l'époque où nos ancêtres géraient leurs terres ». La cartographie et le processus participatif ont nécessité des investissements en termes de temps, de ressources humaines et de moyens logistiques.

Des plans de gestion communautaires des ressources naturelles seront

élaborés pour chaque village et ceux-ci comprendront : l'identification de l'autorité traditionnelle et des lignées familiales de chaque zone du territoire; les cartes de chaque territoire traditionnel, y compris les différentes zones d'utilisation; et les lois coutumières relatives à la gestion des ressources naturelles traditionnelles. Chaque communauté, ses territoires traditionnels et ses coutumes, seront donc intégrés dans le plan de gestion de la RCLT. Une fois approuvé par le gouvernement et entré en vigueur, ce plan de gestion donnera un statut juridique aux droits des communautés sur leurs territoires traditionnels et à leur droit coutumier (dans le cadre de la législation nationale).

Leçons apprises

Les facteurs clés de la réussite du développement de la GCRN sont les suivants :

- une forte proportion d'autochtones (c'est-à-dire de non-immigrés) (90 pour cent de Bomitaba) avec des territoires traditionnels et un droit coutumier : les autochtones Bomitaba ont de fortes raisons de gérer la réserve pour l'avenir car il est peu probable qu'ils se déplacent. En effet, ils ont une longue tradition ici, ils considèrent que la réserve est leur patrie et qu'elle doit être gérée de façon durable avec des encouragements techniques de WCS et du MEF ;

- un faible potentiel d'immigration et des terres disponibles en quantités limitées pour les immigrés : les inondations sont tellement étendues en saison des pluies que tous les villages sont situés sur des îles de *terre ferme*, dans la RCLT (et dans sa périphérie). Presque toutes les îles sont actuellement occupées par des villages, il y a donc peu de place pour de nouveaux immigrants. En outre, la gestion des ressources locales et l'appropriation de la pêche empêchent les étrangers d'exploiter la pêche, et la chasse est limitée par rapport à d'autres sites. De plus, il y a peu de cliniques, d'écoles, de routes et d'autres facteurs qui pourraient favoriser l'immigration locale ;
- le niveau relativement élevé de la productivité de la pêche en dépit de faibles possibilités d'expansion. Comme mentionné ci-dessus, tous les lieux de pêche sont occupés par des familles qui disposent depuis longtemps des droits de propriété ; il n'y a que de faibles possibilités d'expansion de la pêche. Cela réduit le risque de surexploitation. Des observations empiriques indiquent que la pêche est probablement exploitée de manière durable.

Notre travail avec les communautés locales dans les zones marécageuses du Lac Télé et de la Likouala a été essentiel pour la réussite de l'ensemble du projet ici. Toutefois, une attention particulière doit être accordée aux ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la GCRN et il faut aussi comprendre que la gestion des ressources naturelles n'est pas forcément équivalente à - ou suffisante pour - la gestion de la conservation. L'objectif de la planification de l'aménagement des territoires des communautés est de mettre en place une gestion communautaire des ressources naturelles qui soit viable.

Il s'agit d'un objectif à long terme ; aussi faisons-nous ici le point sur notre marche vers la réalisation des objectifs intermédiaires et sur les facteurs qui ont facilité ou entravé nos activités de planification d'aménagement du territoire. Nous faisons également des commentaires sur la façon dont ce programme a eu des effets supplémentaires qui ont soutenu ici les objectifs de conservation.

Notre équipe de planification de l'aménagement du territoire a atteint les objectifs qui étaient de travailler avec toutes les communautés dans et autour de la RCLT pour identifier les familles détenant des droits traditionnels et l'autorité traditionnelle, les limites territoriales et les lois coutumières. Ici, nous exposons en détail la manière dont nous avons été en mesure de réaliser cela avec les faibles moyens financiers et logistiques que nous avons pu déployer dans la RCLT :

- *Les forces du personnel.* L'équipe socioéconomique était composée de trois personnes dévouées et fortement motivées [le leader Faustin Otto (FO), Gérard Bondeko (GB) et Roger Mobongo (RM)]. FO et GB ont des diplômes universitaires dans le domaine, GB et RM sont bomitaba, et les trois parlent bomitaba, un dialecte du lingala. RM a aussi une formation de batelier ; l'équipe est donc indépendante et flexible. La personnalité des individus joue toujours un rôle crucial dans la réussite des travaux communautaires, et les trois membres de l'équipe ont su gagner la confiance de la communauté. FO, en particulier, s'est donné pour mission l'achèvement de ce travail et, comme il travaille avec WCS dans la RCLT depuis 2001, il connaissait très bien la gestion communautaire traditionnelle. Travaillant avec l'équipe de gestion du projet, il a conçu le programme sur la base de discussions avec les

communautés, et cette approche garantissait que le projet serait basé sur la vision et les demandes des communautés, plutôt qu'imposé de l'extérieur.

- *Les moyens mis à disposition.* L'équipe s'est dévouée à ce programme pendant quatre ans, même si quelques autres activités ont freiné son travail ; ses membres ont passé plusieurs mois sur le terrain, souvent plus de la moitié de l'année. En outre, comme la réserve est si grande qu'il est possible de mettre deux jours pour la traverser en bateau du nord au sud, d'importantes ressources ont été nécessaires pour ce travail. Cela était d'autant plus important que le transport de carburant et d'autres fournitures dans les zones marécageuses de la Likouala est très pénible, car il n'y a pas de routes dans cette région du cœur de l'Afrique et que, pendant la moitié de l'année, les cours d'eau ne sont pas navigables pour les bateaux de marchandises. Aussi fallait-il d'énormes investissements en termes de temps, de ressources humaines (personnel scientifique et logistique), de moyens financiers et de suivi de gestion.
- *La motivation des communautés.* Les communautés locales de la Likouala, bien que motivées par la politique partisane, reçoivent peu d'investissements du pouvoir central ou régional (collectivités territoriales décentralisées). Comme ce programme a été conçu pour redynamiser l'autorité traditionnelle et le droit coutumier, il a connu le succès dans des communautés qui doivent être auto-suffisantes pour survivre. Chaque communauté a sa propre vision de la gestion communautaire des ressources naturelles et ses exigences en matière de pêche, de collecte des PFNL, de chasse de subsistance, etc. Notre rôle est d'assurer une harmonisation des

efforts des communautés avec les lois nationales applicables à la gestion des ressources naturelles et à la conservation.

Comme décrit ci-dessus, cette méthode nécessite un investissement important de temps et de ressources, un personnel exceptionnel et des communautés motivées. En réduisant le niveau général des détails nécessaires pour la compréhension des communautés et la gestion traditionnelle sur un site, il pourrait être possible d'augmenter la vitesse d'application de la planification de l'aménagement des territoires communautaires à de nouveaux espaces des marais de la Likouala. Reste à voir si cette planification obtiendra le même soutien communautaire et les mêmes succès. La planification de l'aménagement des territoires communautaires à l'extérieur de la RCTL est réalisée en utilisant cette approche de réduction des investissements. Par exemple, nous n'effectuerons pas de recensement, et l'identification de tous les individus de chaque lignée familiale ne sera pas exigée. Ainsi, l'approche est plus rapide et devrait atteindre son terme plus rapidement. Comme il ne doit pas seulement être capable de communiquer avec les communautés, mais également être en mesure de les comprendre et d'établir un rapport avec elles, le personnel impliqué dans un tel programme doit être soigneusement identifié. Il doit en outre avoir l'endurance nécessaire pour réaliser un programme de si grande envergure. Ce n'est pas une mince affaire de traiter avec 16 000 personnes pendant plus de quatre ans.

En faisant le point de notre approche en matière de planification de l'aménagement du territoire, nous pouvons tout d'abord conclure qu'elle atteint son objectif de fournir un cadre de gestion acceptable par tous les acteurs de la gestion, dont les communautés, le personnel technique

(c'est-à-dire les gestionnaires des aires protégées) et les politiciens locaux et le gouvernement. Le soutien apporté à ce processus par tous les acteurs a été très étendu. Ceci revêt une importance particulière dans un pays qui a souffert de la guerre civile et qui n'a connu qu'un faible développement au cours des dernières décennies. Comme mentionné ci-dessus, la gestion durable des ressources naturelles n'est pas nécessairement synonyme de gestion de la conservation². Des particuliers peuvent être motivés par des besoins locaux, et la pression externe exercée par des opérateurs extérieurs pour chasser à la recherche d'ivoire et de viande de brousse est énorme. La GCRN peut donc réduire les menaces encourues par les forêts et la faune, mais s'attaquer aux menaces localisées et ciblées qui pèsent sur certaines des espèces les plus menacées du monde, comme les éléphants et les gorilles, exige des activités de gouvernance telles que des patrouilles chargées de faire appliquer la loi. L'éducation et la sensibilisation jouent un rôle important en informant les gens de leurs droits et des lois, mais la gestion communautaire n'est pas la panacée qui écarte toute menace extérieure. Cela signifie qu'il faut de fortes mesures incitatives pour encourager les communautés à gérer leurs terres communautaires. En outre si, pendant la période précoloniale, la chasse et le commerce pratiqués localement ont sans doute

² La gestion de la conservation mettra l'accent sur les espèces ou les habitats dont la conservation constitue un sujet de préoccupation. Par exemple, nous nous concentrons sur la gestion des gorilles dans la RCTL comme la population de cette espèce est d'importance internationale. Ceci implique une synergie entre le travail des équipes de patrouille et la gestion communautaire. Si nous ne procédions qu'à la GCRN (gestion communautaire des ressources naturelles), nous aurions peu de gorilles étant donné que cette approche met l'accent sur la gestion des PFNL et de la pêche. Les communautés elles-mêmes n'ont pas le pouvoir légal d'empêcher des individus de l'intérieur ou l'extérieur de la communauté d'y pratiquer la chasse. Elles peuvent avoir l'autorité morale, mais sans l'appui des équipes de patrouille autorisées par le gouvernement, elles ne seront pas en mesure d'empêcher les chasseurs munis d'armes de guerre, ni des commerçants achetant illégalement la viande de brousse ou l'ivoire, d'exercer ces activités non durables.

exercé peu de pressions sur les ressources locales, les pressions externes actuelles sur leurs territoires, comme la chasse illégale pratiquée par des chasseurs extérieurs et le commerce de viande de brousse, sont omniprésentes et très difficiles à arrêter. La forte demande de viande de brousse et d'ivoire, provenant principalement des centres urbains, signifie que les communautés locales peuvent éprouver des difficultés à maintenir la gestion traditionnelle. Si l'on veut que la conservation réussisse, ni la gestion communautaire, ni l'application de la loi ne peut exister de manière isolée. Comme mentionné ci-dessus, les communautés ne sont plus à l'abri de la demande que le commerce national et international exerce sur elles. Les grandes villes créent une énorme demande de viande de brousse, et le commerce international a augmenté le prix de l'ivoire. Ainsi, la gestion traditionnelle doit être complétée par des techniques modernes de gestion et par l'appui technique du gouvernement et des partenaires, pour veiller à ce que les ressources naturelles communautaires ne soient pas rapidement épuisées par de nouvelles menaces. Un autre résultat de l'approche que nous avons adoptée dans la RCTL est la confiance que les communautés ont maintenant dans le partenariat entre le MEF et WCS pour le projet de conservation. Comme chaque famille des différentes communautés a eu un contact direct et positif avec les membres du projet de conservation, le niveau de confiance que ces familles ont dans nos objectifs et notre présence dans leurs villages et leurs territoires traditionnels est très élevé. Compte tenu de l'isolement de certains de ces villages, l'accueil que nous ont réservé les communautés et la facilité avec laquelle le dialogue a été ouvert sont extrêmement importants. Cette bonne volonté est de nature à apporter à long terme des avantages considérables au projet de conservation. 🌱

Etude de cas 2

Processus d'attribution et de gestion des forêts communautaires au Cameroun : étude de cas des Paysages du Trinational de la Sangha et du Trinational Dja-Odzala-Minkébé

Alphonse Ngniado, Louis Defo, Claude Chendjou et Zacharie Nzooh Dongmo

Les forêts communautaires au Cameroun tirent leur fondement juridique de la loi des forêts N° 94/01 du 20 janvier 1994 et de son décret d'application N° 95/531/PM du 23 août 1995. L'un des objectifs principaux de cette loi est d'améliorer la participation des populations à la conservation et à la gestion des ressources forestières, afin que celles-ci contribuent à l'amélioration de leur niveau de vie.

Les termes et conditions ainsi que les modalités et normes relatives à l'attribution et à la gestion des forêts communautaires sont précisés dans le « Manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires ». Plusieurs acteurs sont impliqués dans la mise en œuvre du processus de foresterie communautaire dans le sud-est du Cameroun, dont le WWF par son programme Jengi.

Programme Jengi du WWF

Contexte

Le programme Jengi/WWF est présent au sud-est du Cameroun depuis le milieu des années 1990. Il s'est penché principalement sur l'inventaire des grands mammifères et ensuite sur la création de trois nouveaux parcs (Lobéké, Boumba Beck et Nki). En 1998, le projet augmente sa gamme d'activités avec la gestion durable des forêts, la cogestion et l'accès aux ressources et les questions de partage de bénéfices.



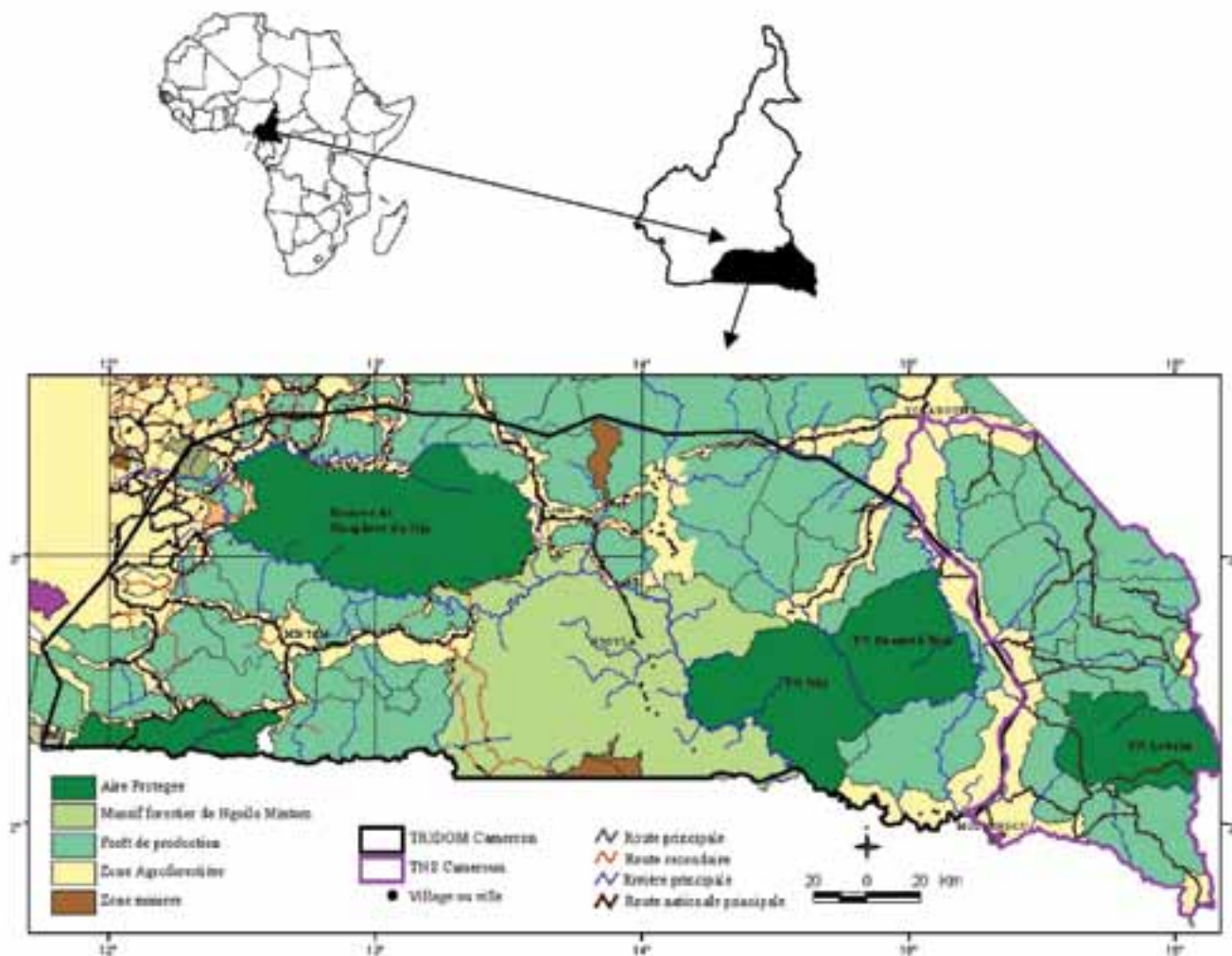
Objectifs

Les objectifs du programme Jengi sont :

- Assurer la gestion durable de la faune dans les zones à usages multiples ;
- Assurer la gestion efficace et participative des aires protégées ;
- Renforcer la gestion durable des activités d'exploitation forestière grâce à de solides partenariats entre le gouvernement, le secteur privé et des communautés villageoises ;
- Mettre en place un programme systématique de suivi écologique pour examiner l'état des lieux de l'environnement pendant les activités d'exploitation ;
- Améliorer les initiatives de conservation transfrontalières en collaboration avec des partenaires clés et différentes institutions.

Un regard sur le processus de foresterie communautaire dans le segment camerounais du paysage du TNS (Trinational de la Sangha) et du paysage du TRIDOM (Trinational Dja-Odzala-Minkébé) montre qu'il y a dix forêts communautaires en convention de gestion, c'est-à-dire attribuées par un contrat par lequel l'administration chargée des forêts confie à une communauté une portion de forêt dans la zone agro-forestière, à charge pour elle de la gérer, de la conserver et de l'exploiter dans l'intérêt de cette communauté. Le contrat est assorti d'un plan simple de gestion qui fixe les activités à réaliser. Il y a quatorze parties de forêts attribuées ou en cours d'attribution à des communautés. Comment ces forêts sont-elles attribuées et gérées ? Quelle est la stratégie d'accompagnement des communautés

Figure 1. Localisation des segments camerounais des paysages du TNS et du TRIDOM



de Jengi/WWF? Quelles leçons sont tirées du processus de foresterie communautaire dans les paysages TNS et TRIDOM?

Présentation des segments camerounais des paysages du TNS et du TRIDOM

Les segments camerounais des paysages du TNS et du TRIDOM sont situés au sud-est du pays et couvrent des superficies respectives d'environ 1 471 000 et 112 000 hectares de forêts (Figure 1). Ils comportent cinq aires protégées (les Parcs Nationaux de Lobéké, de Boumba-Bek, et de Nki, la Réserve de

Faune du Dja et le Sanctuaire à Gorilles de Mengame). Leurs zones périphériques sont constituées de forêts de production, de zones d'exploitation minière et de zones agro-forestières. C'est dans les zones agro-forestières que sont attribuées les forêts communautaires.

Processus d'attribution des forêts communautaires

Légalement, une forêt communautaire est une forêt du domaine forestier non permanent, faisant l'objet d'une convention de gestion entre une communauté villageoise et l'administration chargée des forêts. Sa

superficie ne peut pas excéder 5 000 hectares. De la demande d'obtention à l'attribution définitive d'une forêt communautaire, la communauté doit remplir plusieurs critères dont les plus importants sont la constitution d'une personne morale, l'élaboration d'un dossier de réservation, l'élaboration d'un plan simple de gestion (PSG) et la signature d'une convention de gestion.

La constitution d'une personne morale

Pour être admissible à l'octroi d'une forêt communautaire, la communauté villageoise doit se constituer en entité juridique acceptable telle que:

association, coopérative, groupement d'initiative commune (GIC), ou groupement d'intérêt économique. Elle doit être mise en place après l'organisation des réunions d'information et de sensibilisation sur la foresterie communautaire dans la communauté concernée. Au cas où la communauté adhère au processus de foresterie communautaire, une assemblée générale est organisée au cours de laquelle les statuts et règlements intérieurs sont élaborés et une entité juridique représentative de toutes les composantes sociales de la communauté (villages, femmes, hommes, bantous, bakas) est mise en place. Ses membres sont élus démocratiquement. Toutes les décisions importantes sont prises par l'assemblée générale; celles relatives à la forêt communautaire ou à la gestion des revenus doivent également se conformer aux prescriptions du plan simple de gestion.

Une fois que les grandes décisions sont prises, des petites commissions peuvent être mises en place pour suivre l'utilisation des fonds et l'exécution du projet et ce, sous le regard du bureau de l'entité juridique présidé par un délégué ou un président.

D'après les plans simples de gestion, les revenus issus de l'exploitation financent prioritairement : le fonctionnement de l'entité comme une entreprise, ceci pour garantir la durabilité de l'emploi et des revenus, le financement de l'exploitation du bois et des produits forestiers non ligneux (PFNL), de tout autre projet susceptible de créer des emplois et des revenus (étangs à poissons, exploitations agricoles communautaires, etc.) et des projets communautaires (centre de santé, école, puits, foyer communautaire, etc.).

Elaboration d'un dossier de réservation

Une fois que le processus est accepté par la communauté, celle-ci doit

élaborer et soumettre au ministre en charge des Forêts un dossier dit de Réservation comprenant : une demande timbrée précisant les objectifs assignés à la forêt sollicitée; un plan de situation de la forêt sollicitée (avec attestation de mesure de sa superficie); des pièces justificatives portant dénomination de la communauté concernée ainsi que l'adresse du responsable de l'entité juridique; la description des activités précédemment menées dans le périmètre de la forêt sollicitée; le *curriculum vitae* du responsable de la gestion de la forêt désigné par la communauté; le procès verbal de la réunion de concertation tenue au siège de l'entité juridique et présidée par l'autorité administrative (dont le but principal est la définition des objectifs et des limites de la forêt communautaire); et les statuts de l'entité juridique ainsi que la liste actualisée de ses membres. Les services techniques de foresterie communautaire du ministère en charge des Forêts vérifient notamment la superficie (5 000 ha maximum) et la localisation de la forêt pour s'assurer qu'elle n'empiète pas sur un domaine forestier permanent ou d'autres titres valides. Au cas où aucune irrégularité n'est constatée, une autorisation de réservation au compte de la communauté lui est accordée pour une période de 18 mois afin de finaliser le processus d'obtention définitive.

Elaboration d'un plan simple de gestion (PSG)

L'octroi de l'autorisation de réservation donne à la communauté le droit d'élaborer et de soumettre au Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) un plan simple de gestion. Ce PSG prescrit les activités à mener, les règles de gestion durable des ressources ligneuses et non ligneuses ainsi que la gestion des revenus générés par la vente des produits forestiers pour qu'ils contribuent au bien-être de la communauté. Le plan simple comprend entre autres une description de la forêt et de la communauté, un micro-

plan d'utilisation des terres (PUT) de la forêt basé sur des résultats d'inventaires (zones de conservation, agro-forestières et de production), les plans quinquennaux et annuels des activités, les rapports d'inventaires multi-ressources et socioéconomique et un plan de développement de la communauté. Le plan simple de gestion, une fois élaboré, est déposé en six exemplaires auprès des services départementaux des forêts pour être transmis au niveau du Ministère des Forêts et de la Faune où il est étudié et ensuite approuvé ou rejeté par une commission pluridisciplinaire de validation.

Signature d'une convention de gestion

Une réponse favorable de la commission de validation permet à la communauté de préparer et de signer la convention de gestion. Celle-ci attribue à la communauté toute entière, à travers son entité juridique, le droit exclusif d'exploiter les ressources ligneuses et non ligneuses dans la forêt pour une durée de vingt-cinq ans renouvelable. Au cours de cette période, l'exploitation de la forêt communautaire se fait en régie, avec un matériel d'abattage et de transformation léger (scierie mobile et tronçonneuse). Le débardage du bois débité entre le point de transformation dans la forêt et le parc de rupture en bordure de la route carrossable, suivi du conditionnement, se fait manuellement. Le responsable de gestion est tenu d'adresser à l'administration forestière un plan d'opération annuel aussi bien qu'un rapport d'activité annuel.

Stratégie WWF d'accompagnement des communautés

La foresterie communautaire a un rôle important à jouer dans la conservation car, bien gérée, elle crée des emplois et renforce l'économie locale, ce qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations. C'est pourquoi le programme Jengi/WWF et d'autres

partenaires apportent aux communautés locales des appuis multiformes pour les aider à franchir les obstacles liés à la procédure d'obtention et de gestion des forêts communautaires. L'approche est une démarche simple et participative : d'abord, il y a des réunions de sensibilisation et d'information sur le concept de foresterie communautaire ; ensuite, les communautés peuvent adresser des demandes d'appui spécifiques au WWF ; enfin, un protocole d'accord (MoU) entre la communauté et le programme Jengi/WWF est préparé et signé, et des mécanismes sont mis en place pour assurer le suivi et l'évaluation des engagements du MoU et la gestion des conflits.

Réunions de sensibilisation et d'information

Conscient de la faible connaissance du processus d'obtention de forêts communautaires par les populations, Jengi/WWF, en collaboration avec quelques ONG locales qui ont une expertise en la matière, assure l'organisation de réunions de sensibilisation et d'information dans les communautés. Jengi/WWF donne la priorité aux villages voisins des Parcs Nationaux de Lobéké, de Boumba Beck et de Nki.

Demandes d'appui

Après la phase de sensibilisation et d'information, les communautés qui veulent faire une demande pour une forêt communautaire mais ne disposent pas de l'expertise pour le faire peuvent solliciter l'assistance de Jengi/WWF en adressant une lettre au coordonnateur régional. Elles devront spécifier dans leur demande la nature de l'appui attendu (technique, financier, matériel...). L'engagement définitif est conditionné par l'acceptation, par la communauté demandeuse, du protocole d'accord proposé par le WWF.

Signature du protocole d'accord entre la communauté et Jengi/WWF

Le protocole d'accord est signé lors d'une réunion dans la communauté

concernée, au cours de laquelle les termes de la convention sont rendus publics. Le MoU définit clairement les actions à entreprendre, les résultats attendus ainsi que les engagements des deux parties pour y arriver.

Mise en œuvre du protocole d'accord

En plus d'aider la communauté dans les procédures administratives liées à la demande pour une forêt communautaire, le WWF, par son protocole d'accord signé avec la communauté, se concentre sur les trois actions suivantes : la gestion des fonds générés par les forêts communautaires, l'évaluation des réalisations du projet et la gestion des conflits.

Gestion des fonds générés par l'exploitation

Plusieurs sessions de renforcement de capacités sont organisées à l'intention des comités de direction des entités juridiques chargées de la gestion de la forêt communautaire et des revenus issus de son exploitation ; il s'agit de les rendre capables de :

- Identifier les actions prioritaires pour la communauté (planification des projets à caractère social) ;
- Sécuriser les fonds (établir des procédures d'encaissement, de sauvegarde et de décaissement des fonds) ;
- Suivre et évaluer les projets exécutés.

Suivi et évaluation de la mise en œuvre du protocole d'accord

Le suivi et l'évaluation du protocole se font par des rencontres trimestrielles d'évaluation entre les membres du bureau de l'entité juridique et le personnel de Jengi/WWF, des organisations non gouvernementales locales intervenant dans la foresterie communautaire et l'administration forestière.

Gestion des conflits

On a organisé des sessions de renforcement des capacités en matière d'identification et de gestion des

conflits pouvant naître au sein de la communauté. Ces sessions visaient les membres de l'entité juridique, pour les aider à prévenir les conflits en favorisant la communication, c'est-à-dire à faire comprendre ou à transmettre à toutes les communautés les informations relatives à la gestion de la forêt communautaire.

Résultats

Attribution des forêts communautaires

La première forêt communautaire d'une superficie de 5 000 hectares a été attribuée en 2001 à la communauté de Mbialebot. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des attributions de 2001 à 2007.

Tableau 1 : Allocation de forêts communautaires pour la période 2001-2007

| Année | Nombre de FC attribuées | Entité juridique des communautés concernées |
|-------|-------------------------|---|
| 2001 | 1 | Mbialebot |
| 2003 | 1 | Bibimbo |
| 2004 | 1 | Mpemog |
| 2006 | 3 | Njankora, Essayons voir, Mpewang |
| 2007 | 4 | Asmimi, Zenkadjel, Morikoaye, Biemo |

Ce tableau montre qu'en sept ans dix forêts communautaires ont été attribuées, couvrant une superficie d'environ 47 560 hectares, soit environ 6 pour cent de la superficie totale du domaine forestier non permanent du sud-est du Cameroun. On note aussi que le nombre de forêts communautaires croît de façon significative depuis 2004 grâce à l'action du WWF et de ses partenaires.

Gestion technique et financière des forêts communautaires

Comme les capacités techniques de la communauté ont tendance à être inadéquates et que les ressources financières sont insuffisantes pour

acheter en propre un matériel de transformation de bois, la communauté est souvent obligée de signer des contrats de sous-traitance avec des opérateurs économiques, ce qui peut conduire aux problèmes suivants :

- Les suspensions des opérateurs par l'administration des forêts pour non-respect des prescriptions stipulées dans les plans simples de gestion. Il s'agit la plupart du temps du non-respect des limites de la parcelle annuelle de coupe et de l'abattage d'arbres dont le diamètre est inférieur au minimum prescrit ;
- Les conflits entre les membres. Plusieurs conflits ont opposé des communautés, dont les plus récurrents sont ceux liés au leadership entre les membres du comité de direction et à une gestion peu transparente des fonds générés par la vente des produits ;
- Le manque de partenaires exploitants. Les routes qui ne sont pas souvent en bon état et la distance des zones concernées par rapport aux grandes agglomérations comme Yaoundé et Douala découragent les opérateurs économiques d'investir dans les forêts communautaires. Ceux qui investissent paient souvent beaucoup moins qu'ils ne le feraient pour des zones situées plus près des grandes villes ;
- Des pannes de machines. Elles sont vieilles et ne peuvent pas travailler longtemps ; ceci a pour conséquence une production réduite et un rendement bas.

Le tableau suivant donne une illustration des chiffres attendus et réels dans certaines forêts communautaires.

De ce tableau, il ressort que les quatre forêts mises en exploitation n'ont produit en exploitation que 580 m³ de bois sur les 4 035 m³ planifiés, soit 14,37 pour cent des prévisions. On peut attribuer cette situation d'une part au retard que prend le ministère chargé des

Tableau 2: Chiffres attendus et réels de l'exploitation de bois d'œuvre dans les forêts communautaires

| Entité juridique | Année | Qté attendue (m ³) | Exploitation réalisée | | | |
|------------------|----------|--------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|--------------------------|
| | | | Essences | Qté (m ³) | Prix unitaire (FCFA) | Recettes générées (FCFA) |
| Bibimbo | 2004 | 1010 | Sapele | 70 | 80 000 | 5 600 000 |
| | 2005 | | Ayous | 50 | 40 000 | 2 000 000 |
| Mpemog | 2005 | 1000 | Sapele | 94 | 20 000 | 1 880 000 |
| | | | Ayous | 54 | 10 000 | 540 000 |
| Mpewang | 2006 | 1000 | Sapele | 20 | 20 000 | 400 000 |
| Mbielabot | 2003 | 1025 | Sapele | 100 | 18 000 | 1 800 000 |
| | 2006 | | Sapele | 100 | 18 000 | 1 800 000 |
| | 2006 | | Assamela | 92 | 18 000 | 1 656 000 |
| TOTAL | — | 4035 | — | 580 | — | 15 676 000 |

Forêts dans la signature du Certificat annuel d'exploitation et du document de transport des produits exploités (la lettre de voiture), et d'autre part au marché européen (où la quasi-totalité de ce bois est vendu) très exigeant en matière de bois de grande valeur. Il faut dire que seules trois essences ligneuses sur la quinzaine qui sont autorisées ont été exploitées jusqu'ici : le Sapele pour un volume de 384 m³ (66,21 pour cent), l'Ayous pour 104 m³ (17,93 pour cent) et l'Assamela pour 92 m³ (15,86 pour cent). Le bois ainsi exploité a généré une recette totale de 15 676 000 FCFA ; le prix moyen du mètre cube de bois toutes espèces confondues est de 27 027 FCFA. Ce prix oscille entre 10 000 FCFA (Ayous à Mpemog) et 80 000 FCFA (Sapele à Bibimbo) selon les contrats avec les sous-traitants chargés d'exploiter la forêt communautaire. Il faut cependant noter que le prix de 80 000 FCFA constaté à

Bibimbo inclut les frais de manutention, dont la charge revient à la communauté et non au sous-traitant.

Réalisation des microprojets communautaires

Les microprojets communautaires sont le résultat des enquêtes et des réunions organisées au sein des communautés. Ils sont inclus dans le plan de développement et financés par des bénéfices générés par la vente du bois de la forêt communautaire et d'autres sources préalablement identifiées dans la communauté (contributions communales et Etat). Cinq années après l'attribution de la première forêt communautaire, les microprojets de développement communautaire ne sont pas encore très visibles dans les villages. Ceci attise des soupçons et même le scepticisme de certains membres de la communauté quant à la capacité

Tableau 3: Projets de développement communautaires

| Entité juridique | Réalisations effectuées |
|------------------|---|
| Bibimbo | Contribution au paiement des salaires des enseignants vacataires ; paiement des salaires des ouvriers |
| Mpemog | Inscription de 20 élèves et de deux étudiants dans leurs établissements respectifs (500 000 FCFA) ; construction d'une salle de classe Don à l'Eglise catholique (15 000 FCFA) |
| Mpewang | — |
| Mbielabot | Construction du hangar de Gribé (3 000 000 FCFA) ; Appui à la scolarisation des jeunes (500 000 FCFA) |
| Essayons Voir | — |
| Djankora | — |

des membres de l'entité juridique en particulier et même de la Foresterie communautaire en général à stimuler le développement socioéconomique des villages.

Les microprojets recensés appuient la scolarisation, la création d'emplois temporaires et certains travaux de construction (un hangar et une salle de classe).

Leçons apprises

Gestion des entités juridiques

L'évaluation des entités juridiques fait ressortir que le respect des statuts et des règlements intérieurs est mitigé. Les droits d'adhésion et les contributions annuelles ne sont presque jamais versés, et l'effectif moyen par entité juridique est de 43 adhérents, un nombre relativement bas par rapport au nombre d'habitants par village. Cette situation pourrait s'expliquer par le manque d'intérêt général de la population vis-à-vis de la cause communautaire d'une part et par une inadaptation de la sensibilisation d'autre part. Quant à la représentation des différents groupes sociaux, les membres des entités juridiques sont essentiellement des hommes bantous (80 pour cent); les femmes bantoues ne représentent que 12,94 pour cent et les Baka¹ sont très minoritaires (7,06 pour cent). On note également que les membres de l'entité juridique s'impliquent peu dans la prise des décisions: la passation des marchés avec les exploitants ou d'autres prestataires de services se fait de gré à gré, et le plus souvent avec des délégués des entités juridiques, sans une implication réelle d'autres membres de la communauté. L'instauration de la bonne gouvernance au sein de l'entité gestionnaire des forêts communautaires et une gestion réellement participative restent une priorité dans les jours à venir.

Sensibilisation, information, éducation et formation sur la foresterie communautaire

Cette phase est exécutée par le programme Jengi/WWF en collaboration avec des organisations non gouvernementales et l'administration forestière. Etant donné les diverses difficultés de gestion décrites ci-dessus, ce genre d'appui et d'accompagnement devrait durer pendant tout le processus de foresterie communautaire.

Le dossier de réservation des forêts communautaires

La procédure de réservation est longue. Les dossiers constitués au niveau des communautés et déposés auprès de l'administration locale en charge des forêts doivent être transmis à l'administration centrale en charge des forêts. Pour l'analyse et l'acceptation du dossier et la délivrance du document de réservation, il faut compter approximativement une année et demie. Il serait judicieux de réviser cette procédure afin que tout le processus se déroule au niveau de l'administration locale chargée des forêts, et de réviser et simplifier le manuel de procédures.


Exploitation des forêts communautaires

L'exploitation des forêts communautaires est confiée à des opérateurs économiques (sous-traitants) qui supportent toutes les charges de l'exploitation. Ils versent aux entités juridiques un prix au mètre cube comparable à «une taxe de propriété» qui leur permet de couvrir leurs frais de fonctionnement et de faire des petits bénéfices mais pas de réaliser les projets de développement planifiés.

L'exploitation à petite échelle, en régie par la communauté ou par sous-traitance, offre des opportunités d'emplois non négligeables pour les jeunes de l'endroit. Une grande proportion de la communauté peut être impliquée dans les différentes tâches relatives aux opérations

d'exploitation. Cependant, pour que les communautés prennent en main l'exploitation de leurs forêts, il faut leur donner accès au crédit pour l'achat de leur propre équipement de sciage et renforcer leurs capacités techniques pour qu'elles puissent utiliser ce matériel efficacement du matériel et respecter des prescriptions du plan de gestion.

Les conflits au sein des communautés

Une évaluation du fonctionnement des entités gestionnaires révèle que les conflits liés à la gestion des forêts communautaires sont d'origines diverses. Les plus récurrents opposent les familles et les membres de l'entité juridique. Les familles revendiquent des «droits de propriété» sur des espaces forestiers érigés en forêts communautaires. Mais, en réalité, il ne s'agit que de droits coutumiers, et les codes fonciers et forestiers ont fait de l'Etat le seul propriétaire de la quasi-totalité des terres et des ressources forestières du pays. Les conflits entre les membres de l'entité juridique et le gestionnaire sont généralement dus à une gestion peu transparente des fonds générés par l'exploitation forestière. En ce qui concerne les conflits entre les chefs de villages et le gestionnaire, il s'agit souvent de chefs qui veulent percevoir un salaire mensuel prélevé sur les revenus des forêts communautaires. Finalement, les conflits entre les entités juridiques et les villages voisins sont causés par le non-respect des limites des villages. Pour pallier ces problèmes, il faut prévoir diverses interventions y compris: le développement de mécanismes de gestion simples et transparents, surtout la mise en place d'un système de comptabilité simple; la formation de tous les membres du comité de direction à leur rôle respectif; l'établissement de commissions de préparation et de suivi des projets; et enfin l'organisation de réunions d'échanges entre communautés. 

¹ Baka appelés aussi Pygmées: peuple autochtone des forêts vivant de la chasse et de la cueillette.

Etude de cas 3

Leçons tirées la zone de gestion communautaire des ressources naturelles dans le corridor de Monkoto-Paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru

Lisa Steel et Alfred Yoko

Introduction

Situé entre les deux secteurs du Parc National de la Salonga (PNS), le Corridor de Monkoto est un lieu de conflits entre le gouvernement et les communautés locales depuis les années 1940, quand des villages furent éloignés de leurs terres ancestrales et rapprochés des routes. D'autres déplacements se sont produits entre 1954 et 1958 pour des raisons administratives associées à la création prévue d'une aire protégée. Une troisième vague de déplacements a été réalisée par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature¹ (ICCN) en 1970, lorsque le Parc National de la Salonga a été officiellement créé (d'Huart, 1988, WCS, 2004). Cette série de déplacements forcés a provoqué un conflit territorial de longue durée dans le parc et dans le Corridor de Monkoto où les communautés déplacées furent installées sur les terres des villages existants.

Depuis 1970, les relations entre l'ICCN et les communautés locales ont continué à se détériorer en raison, en partie, de problèmes liés à des politiques ambiguës en matière d'utilisation des ressources dans le parc et dans des rivières voisines, à la diminution des ressources à l'extérieur du parc et à une perception négative des activités antibraconnage. Ces problèmes, qui ont été mis en évidence lors d'études socioéconomiques menées par WCS et le WWF (WCS, 2004 ; Colom, 2006), représentent une

menace pour la gestion durable des ressources communautaires.

En 2006, le WWF a lancé son programme communautaire d'assistance et d'éducation à l'environnement dans la partie habitée du Corridor de Monkoto (5581 km²) (voir Figure 1). Ce programme est une composante d'une initiative plus vaste en faveur du Paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru (SLS) (104 144 km²). Le WWF, son consortium² et ses partenaires³ travaillent avec le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) et d'autres groupes pour développer, mettre en œuvre et assurer le suivi d'un plan d'utilisation des terres (PUT) pour le paysage. Le PUT du paysage est basé sur la désignation de différentes macro-zones et sur le développement de plans de gestion associés définissant l'utilisation et la gouvernance des ressources. Dans le paysage de SLS, la partie habitée du Corridor de Monkoto est classée comme une zone de gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN).

L'approche GCRN rentre dans le cadre du projet de « Stratégie nationale pour la conservation par les communautés : 2007-2011 » de l'ICCN. L'objectif de la stratégie de l'ICCN est de promouvoir la gestion participative et durable des

ressources naturelles en (1) s'assurant que les communautés sont mieux impliquées dans la conservation des ressources naturelles ; et (2) promouvant les activités qui lient la conservation au développement et contribuent à l'amélioration des moyens de subsistance des communautés par la génération de revenus.

Caractéristiques physiques et administratives de la zone de GCRN du Corridor de Monkoto

Le Corridor de Monkoto est situé dans le district de Tshuapa, dans la province de l'Équateur. Le territoire et la ville principale à l'intérieur du corridor portent tous deux le nom de Monkoto, et la zone de GCRN comprend deux secteurs : Nongo et Monkoto. Les limites du corridor dans le PNS sont marquées par deux cours d'eau - la Loile et la Luilaka - qui coulent tous les deux vers le nord-ouest et finissent par se jeter dans la Ruki, qui rejoint le fleuve Congo à Mbandaka.

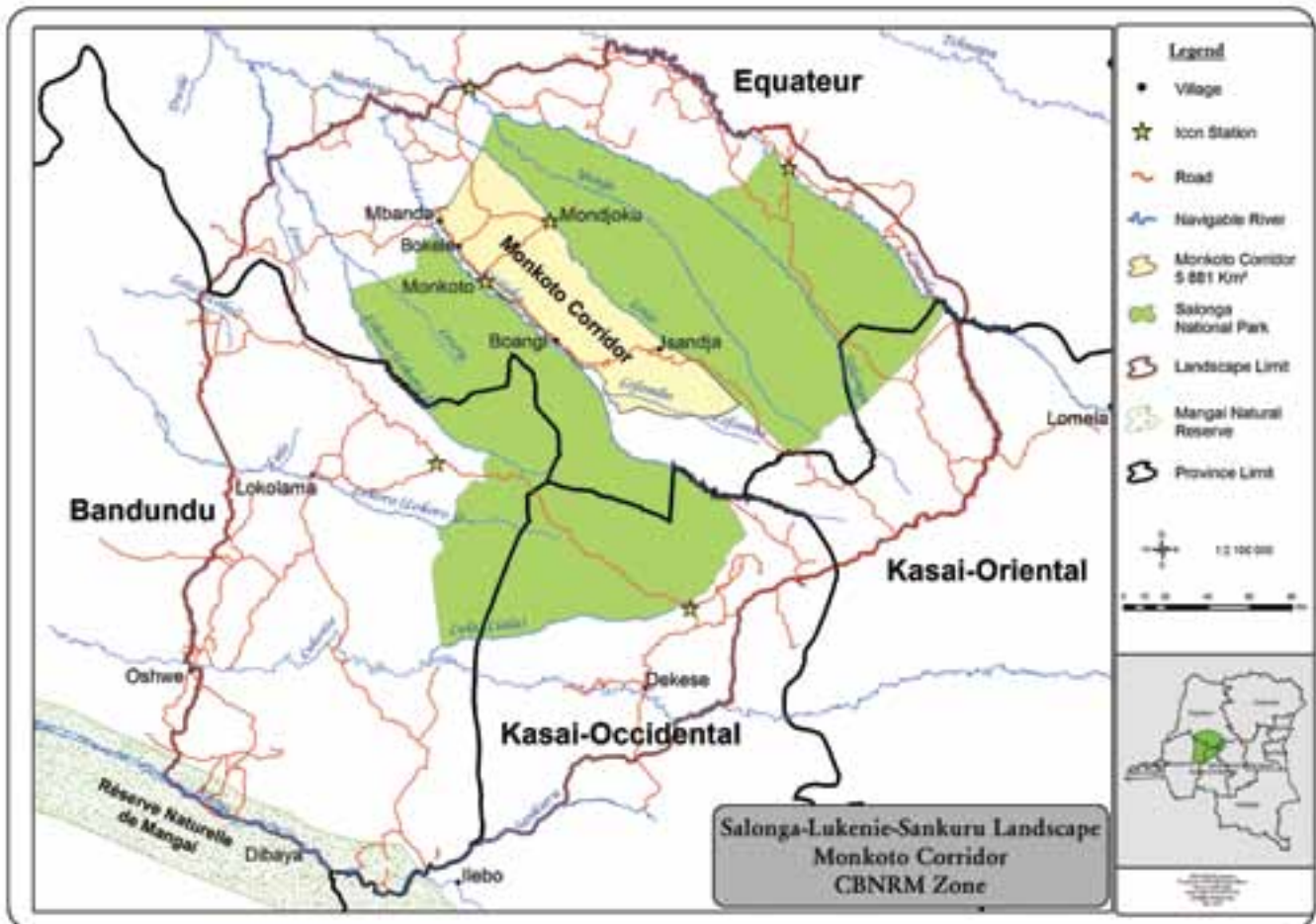
Le corridor est vital pour les opérations de l'ICCN dans le PNS, la principale station du parc étant située à Monkoto et une deuxième à l'est du village de Mondjoku, sur la Loile. L'absence de ponts et de bacs et la détérioration de l'état des routes limitent le transport à l'intérieur du corridor aux bateaux sur les cours d'eau navigables, aux motocyclettes et aux bicyclettes. Il y a, cependant, un aéroport opérationnel dans la ville de Monkoto.

¹ En 1971, il allait s'appeler *Institut Zairois pour la Conservation de la Nature* (IZCN).

² *Pact, Wildlife Conservation Society (WCS), Zoological Society of Milwaukee (ZSM).*

³ *International Conservation and Education Fund (INCEF), Global Action Coalition (GACC - ONG nationale en RDC), Institut Africain pour le Développement Economique et Social (INADES), Center for Tropical Forest Science/ Smithsonian.*

Figure 1. Le paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru et la zone de GCRN du Corridor de Monkoto



Caractéristiques socioéconomiques de la zone de GCRN du Corridor de Monkoto

La population de la zone de GCRN du Corridor de Monkoto est constituée en majorité de Mongo (sous-groupes Nkundo et Mbole), même s'il y a un village Batwa. Dans l'ensemble du paysage, les activités de subsistance et économiques se limitent essentiellement à l'agriculture, à la chasse, à la pêche et à la collecte de produits forestiers non ligneux (PFNL). Cependant, dans la zone du corridor, l'on observe plus d'activités de subsistance et économiques que dans le reste du paysage, un nombre plus élevé de ménages étant engagés dans l'artisanat et le commerce (Colom, 2006). Les

rendements agricoles sont faibles, et les agriculteurs n'ont pas accès aux cultivars améliorés, ni aux marchés, ni à la connaissance de meilleures pratiques agronomiques.

Pas plus tard qu'en 1997, l'entreprise ENTRIAC (Entreprises industrielles, agricoles et commerciales) avait des exploitations agricoles dans la région, où étaient cultivés des palmiers à huile, du café, du cacao et du caoutchouc. Alors que les communautés de Monkoto parlent positivement d'ENTRIAC, on estime pourtant que 80 pour cent de sa main-d'œuvre de plus de 1200 travailleurs venait du Kasai. En outre, plusieurs villages ont perdu leurs terres au profit des plantations d'ENTRIAC.

Caractéristiques biologiques

Le Corridor de Monkoto représente un important lien biologique entre les deux blocs du PNS. Dans un récent rapport réalisé par une mission de suivi de l'UNESCO⁴ (Aveling *et al.*, 2007), les auteurs ont recommandé la création d'un corridor biologique entre les deux secteurs du parc pour permettre la circulation des espèces et les échanges génétiques. La zone sud du projet de zone de GCRN peut représenter la meilleure option pour un tel corridor.

Des études sur les grands mammifères n'ont été réalisées que dans une petite partie du Corridor de Monkoto (WCS, 2005), au sud-est de la limite de la zone

4 Le PNS est un Site du patrimoine mondial.

proposée pour la GCRN. WCS a lancé et complété les études sur le corridor en 2008. On sait que les éléphants de forêt et d'autres espèces animales caractéristiques de la région fréquentent le corridor, et on a vu des Bonobos à la périphérie de la ville de Monkoto.

Statut juridique

Le Code forestier de 2002 fait référence (1) aux forêts des communautés locales (Article 111) et (2) aux concessions aux communautés locales (Article 22). Actuellement, il y a un débat sur la définition exacte de ces deux termes, ce qui aura une incidence sur l'élaboration des décrets d'application. En l'absence d'un mécanisme juridique clair et approprié pour la validation des zones de GCRN, une autre approche pourrait consister à établir des « contrats de gestion » entre les communautés du Corridor de Monkoto et les autorités juridiques appropriées. Cette approche commencerait par l'obtention de la reconnaissance du contrat par les responsables de la collectivité territoriale décentralisée et par leurs homologues provinciaux. Ce processus devrait impliquer non seulement le ministère de l'Environnement, mais aussi des représentants d'autres ministères concernés (par exemple, les ministères du Développement rural, de l'Agriculture, de l'Intérieur, des Mines) afin d'éviter tout conflit dans l'attribution des terres ou des ressources.

La situation exceptionnelle du Corridor de Monkoto entre les deux blocs du PNS augmente sa valeur écologique. Il n'existe pas de définition juridique des zones tampons des aires protégées en RDC;⁵ en revanche, il est probable que l'ICCN et le ministère de l'Environnement voudront préconiser une forme de gestion qui favorise la « conservation par les communautés ».

Approche utilisée pour la planification de l'aménagement du territoire de la zone GCRN et résultats

L'objectif de la planification est de développer des plans d'utilisation et de gestion des terres qui contribuent à l'objectif stratégique du programme CARPE⁶, ainsi qu'aux conditions souhaitées pour le Paysage et la zone de GCRN, telles que déterminées par les groupes de parties prenantes. La méthodologie utilisée dans le Paysage de SLS est basée sur des directives fournies par CARPE/USAID et l'*United States Forest Service* (USFS). Les volets processus et plan de gestion devant être inclus dans la Feuille de route ou le document de stratégie pour le territoire en GCRN et le développement du plan de gestion comprennent :

Des processus :

- création d'une équipe de planification ;
- plan d'information et de collecte de données ;
- stratégie de participation des parties prenantes ;
- création d'une stratégie pour la reconnaissance officielle du plan.

Des composantes du plan de gestion :

- valeur unique ;
- caractéristiques de la zone de GCRN ;
- conditions souhaitées ;
- objectifs ;
- micro-zonage et directives ;
- plan de mise en œuvre ;
- plan de suivi.

L'avancement des différents processus et des composantes du plan de gestion varie. Bien que d'importants progrès aient été réalisés pour ce qui est de la participation des intervenants et d'un plan d'information et de collecte de données, des activités telles que la

Résultat du travail des conseillers en environnement :

Les villages Betamba et Likwela disent ne plus permettre aux « étrangers » de pratiquer la chasse dans leurs forêts parce que cette activité est considérée comme l'une des principales causes de la diminution du nombre d'espèces sauvages et de l'augmentation de la chasse commerciale.

Le long des routes entre Monkoto et Mbanda et Monkoto et Yongo, les habitants des villages ont cessé d'utiliser les filets de petit calibre et le poison pour la pêche.

création d'une équipe de planification et la définition des objectifs et des conditions souhaitées ont été reportées jusqu'à ce que les groupes de parties prenantes aient acquis les capacités et les connaissances nécessaires pour participer au processus de prise de décision.

Par conséquent, dans la présentation des résultats qui suit, quatre éléments du processus de planification ont été mis en évidence : (1) la collecte des informations de base ; (2) la création et la mise en œuvre d'une stratégie de participation des parties prenantes ; (3) la cartographie participative ; et (4) les investissements dans le développement communautaire. Le renforcement des capacités étant considéré comme une activité essentielle tout au long de la planification de l'aménagement de la zone de GCRN, il a été intégré dans chacun de ces éléments.

Elément 1 : la collecte des informations de base sur les caractéristiques socioéconomiques et biologiques de la zone.

Dans le Corridor de Monkoto, la collecte d'informations sur la zone de GCRN

5 Même s'il est fait mention d'une distance de 2 à 10 km dans le projet de décret en cours.

6 « Réduire le taux de dépérissement de la forêt et d'atteinte à la biodiversité par le renforcement des capacités de gestion des ressources naturelles aux niveaux local, national, et régional. »

se poursuit. Ce sont les informations recueillies précédemment sur les caractéristiques socioéconomiques et la valeur biologique du corridor qui ont conduit à sa sélection comme zone de GCRN prioritaire; elles ont également joué un rôle important dans l'identification de différents groupes de parties prenantes. D'autres types de collecte d'informations, notamment les analyses des menaces et des opportunités et la cartographie participative ont été ou sont actuellement mis en œuvre avec les communautés et leurs représentants. De plus amples détails sont fournis dans les sections suivantes.

Élément 2: La mise en œuvre d'une stratégie des parties prenantes qui intègre: (1) des plates-formes de consultation, de collaboration et de gestion; (2) des activités visant à informer les communautés et à renforcer des capacités; et (3) une stratégie de communication.

Les plates-formes de consultation, de collaboration et de gestion sont les points de lancement de la collaboration avec les communautés et d'autres groupes d'intervenants. Au fil du temps, elles vont évoluer pour devenir les différents niveaux de gouvernance de la zone de GCRN. Au niveau le plus élevé, ces structures impliqueront un groupe plus important d'acteurs, y compris des représentants du gouvernement.

Dans la zone de GCRN du corridor de Monkoto, la première étape dans la collaboration avec les communautés fut de créer des plates-formes de collaboration et de consultation réunissant des représentants des différents villages. Quatre **groupes thématiques** ont été créés: (1) forêts, faune et agriculture; (2) pêche et gestion de l'eau douce; (3) chefferies locales et bonne gouvernance; et (4) société civile et développement local. Des représentants (y compris des membres d'ONG et d'associations locales) ont été

sélectionnés par des villages en fonction de leur rôle dans l'utilisation et la gestion des ressources naturelles ainsi que de leur statut social. Représentant 113 villages, ces 205 «conseillers en environnement» bénévoles servent d'intermédiaires entre le WWF, l'ICCN, les organisations partenaires et les communautés locales. Ils sont chargés de la circulation bidirectionnelle de l'information entre les groupes thématiques et les communautés ainsi que de l'organisation et du soutien d'activités telles que la cartographie participative.

Avec l'aide des conseillers en environnement, des **comités de gestion de village** ont été lancés dans 62 villages. Ces nouvelles structures sont chargées: (1) de la planification, de la réglementation et du suivi de l'utilisation des ressources naturelles; et (2) de l'élaboration, dans l'avenir, de plans de développement communautaire et de gestion des ressources naturelles. Elles serviront également de vecteur dans l'aménagement du territoire et le développement d'un plan de gestion à plus grande échelle dans la zone de GCRN du Corridor de Monkoto.

Dans son travail avec les communautés, le WWF promeut le consentement préalable libre et éclairé. Les communautés reçoivent **les informations et les moyens** leur permettant de déterminer et de mettre en œuvre leur propre vision du développement durable et d'accepter ou de refuser de participer au processus de planification de l'aménagement du territoire. Avantage secondaire, leur meilleure compréhension et le renforcement de leurs capacités devraient leur permettre de prendre une part plus active aux débats nationaux sur le zonage, les régimes fonciers, le partage des revenus provenant des industries d'exploitation des ressources naturelles, et d'autres initiatives qui pourraient avoir un impact sur

leurs ressources et leurs moyens de subsistance.

Dans le Paysage de SLS, des représentants des groupes thématiques ont été guidés dans le processus d'analyse de l'impact - positif et négatif - de leurs activités sur leurs terres, l'eau et les ressources naturelles. Les différents groupes thématiques ont ensuite identifié de meilleures pratiques de gestion des terres et des ressources naturelles, en utilisant les informations fournies par des experts en agronomie et en gestion des ressources naturelles. Dans les groupes thématiques «chefferies locales et bonne gouvernance» et «société civile et développement local», l'accent a été mis sur la législation, l'importance de la gestion des ressources naturelles et le concept et les avantages pouvant être tirés de la gestion des forêts communautaires. À l'issue de ces différentes analyses et discussions, les conseillers en environnement ont réfléchi à leurs visions d'une gestion des ressources naturelles dans le corridor. La vision commune était de «s'assurer de l'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales par le rétablissement et la gestion durable des forêts et de la faune de la zone».

En août 2007, le WWF, en partenariat avec l'ONG nationale Avocats Verts a organisé un atelier à l'intention de conseillers en environnement et d'autorités locales (157 participants). L'objectif de l'atelier était de présenter aux communautés les lois congolaises sur l'utilisation des ressources naturelles et d'influencer les futures décisions de gestion. La législation sur la conservation de la nature (exploitation, gestion et commerce de la faune; aires protégées), sur la pêche, sur les ressources en eau douce et sur les forêts (Code forestier de 2002) a été distribuée et discutée. Avant l'atelier, la plupart des participants n'avaient pas accès aux lois sur l'environnement

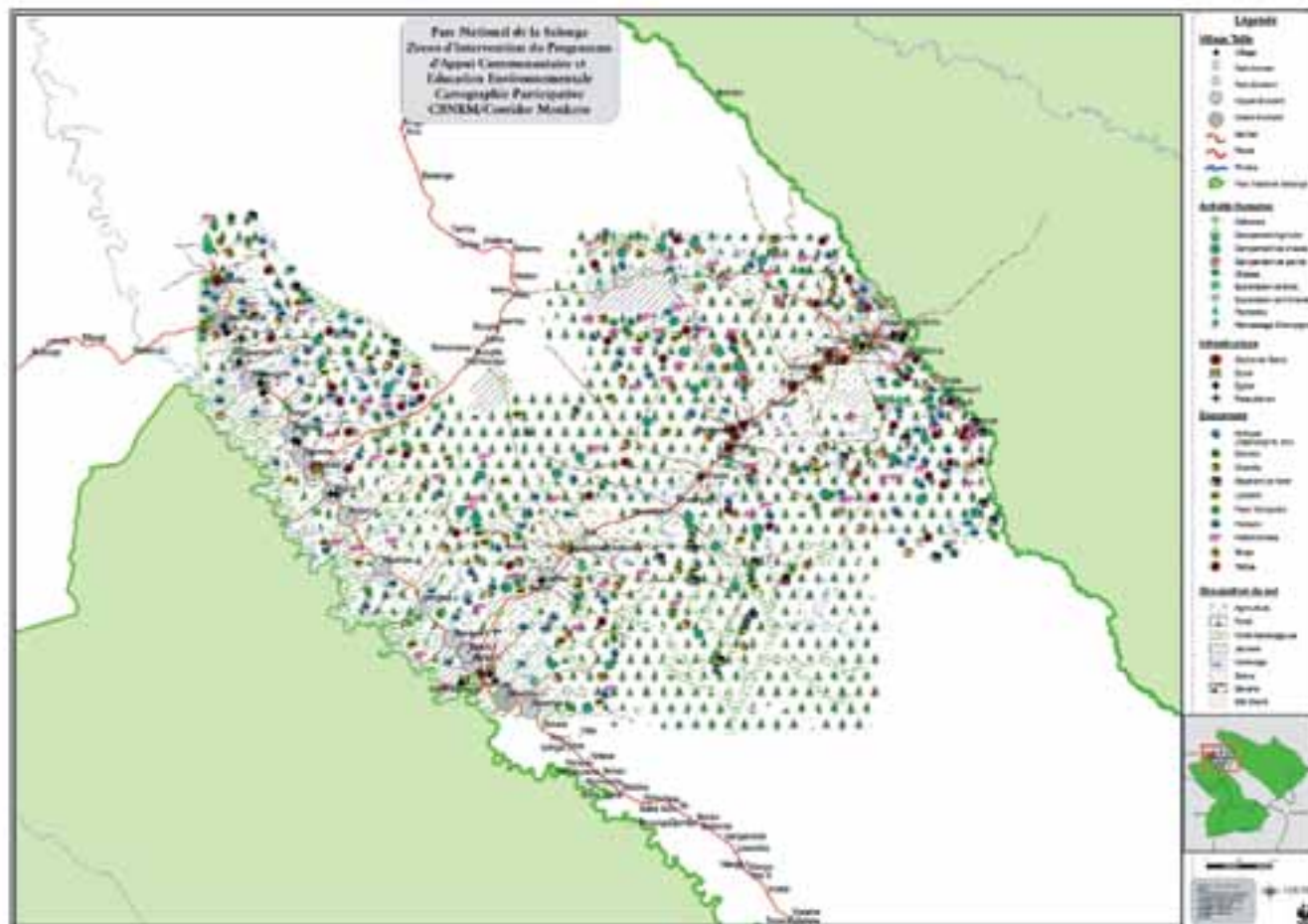
pas plus qu'à des informations à ce sujet. À la fin de l'atelier, les participants ont tiré trois enseignements: (1) la pertinence du matériel pour l'ICCN et d'autres autorités locales de la zone et l'importance de leur participation à des ateliers semblables dans l'avenir; (2) la reconnaissance du fait que leur utilisation actuelle de ressources naturelles est illégale dans de nombreux cas en vertu de la loi congolaise; et (3) qu'il y a de nombreuses contradictions entre les pratiques et normes coutumières et la législation nationale.

Dans le Paysage de SLS, de nombreuses communautés n'ont pas accès à la radio ni à d'autres sources d'information. En outre, une grande partie de la population est analphabète

ou ne peut pas comprendre les communications de services des médias en lingala et en français. Les stratégies de communication, souvent sous la forme d'activités d'éducation environnementale, sont un moyen de mieux informer et d'impliquer un plus grand nombre et différentes couches de la population ainsi que de changer les comportements au fil du temps. Une récente initiative prise par le tout nouveau partenaire du Consortium, le Fonds international pour la conservation et l'éducation (INCEF), soutiendra l'élaboration et l'exécution d'une campagne médiatique ayant pour cible les communautés. Les communautés et des partenaires tels que l'ICCN, de concert avec leurs homologues au niveau national, seront

en mesure de traduire les menaces, les enseignements tirés et d'autres informations en un format adapté à la cible locale et à la culture des communautés. Une liste des thèmes retenus pour la production comprend l'importance du PNS, les droits des peuples autochtones, la promotion de l'action collective, la variole du singe, le commerce et le braconnage de la viande de brousse. Un deuxième programme actuellement mis en œuvre par WCS en collaboration avec RARE, une ONG américaine, utilise une forme de marketing social qui vise à sensibiliser des groupes de jeunes du corridor à l'importance de la conservation du bonobo et à la menace du commerce de la viande de brousse.

Figure 2. Résultats préliminaires de la cartographie participative dans la zone de GCRN du Corridor de Monkoto



Élément 3 : L'utilisation de la cartographie participative et des informations complémentaires pour éclairer les décisions concernant le zonage et l'élaboration de règlements sur l'utilisation des ressources naturelles, l'accès à ces ressources et leur gestion.

La cartographie participative est un important outil communautaire à utiliser pour définir ou valider les zones communautaires (micro-zones) et les règles y afférentes régissant l'utilisation des ressources dans ces différentes micro-zones. Les cartes constituent aussi un puissant outil utilisé par les communautés lorsqu'elles négocient des droits d'accès aux terres et aux ressources avec le secteur privé (par exemple, des compagnies forestières, des groupes agro-industriels), le gouvernement et des groupes de conservation. Avec l'aide de leurs conseillers en environnement bien formés, 81 villages ont élaboré neuf cartes couvrant 2 110 km² (38 pour cent) du Corridor de Monkoto (Figure 2).

Parallèlement, WCS est en train de réaliser des inventaires de grands mammifères dans le corridor. Reconnaissant le statut du corridor comme zone communautaire, WCS a adopté l'approche novatrice consistant à former et à déployer des équipes d'inventaire comprenant des membres du personnel de WCS et des représentants des villages du corridor et des ONG. Les résultats de cette étude vont se superposer aux cartes participatives pour affiner le zonage et les réglementations sur les ressources dans la zone de GCRN et identifier des options pour un corridor biologique entre les deux blocs du PNS.

Élément 4 : Investissement dans le développement rural et des activités génératrices de revenus.

Demander aux communautés de procéder à l'autorégulation de pratiques non durables telles que la chasse

commerciale sans fournir d'alternatives économiquement viables relève d'un manque de prévoyance et, à long terme, compromettra la durabilité de l'aménagement et des efforts de gestion du territoire de la GCRN. Les réactions des communautés dans le Corridor de Monkoto ont montré que les communautés et les personnes les plus réticentes à participer aux différentes activités d'aménagement du territoire sont souvent celles qui dénoncent le plus l'attention insuffisante accordée au développement des communautés. Par conséquent, investir dans un développement rural durable et des activités génératrices de revenus est un moyen tangible de prouver les liens entre la bonne gestion et la gouvernance des ressources naturelles et l'amélioration des moyens de subsistance.

A l'intérieur du Paysage de SLS, le Consortium du paysage a initié de nombreuses activités visant à améliorer les moyens de subsistance. Ces activités comprennent la réalisation d'une analyse de la chaîne des produits locaux qui a révélé que les produits qui offraient une marge bénéficiaire intéressante étaient, entre autres, le maïs, les champignons, le fumbwa (*Gnetum africanum*), le poisson, les chenilles et le copal (Rokotondranisa *et al.*, 2006). En conséquence, un groupe de femmes de Monkoto ont décidé d'unir leurs forces et de créer un marché central pour la vente de PFNL lucratifs comme les champignons tout en espérant attirer l'intérêt d'acheteurs extérieurs dans l'avenir. D'autres groupes ont augmenté la production de maïs, et le Pact, partenaire du Consortium, mène actuellement de nouvelles recherches sur les avantages du commerce de copal. En 2006, avec l'appui du *Small Grants Program* (« Programme de petites subventions ») de CARPE/USAID, sept associations et ONG locales ont bénéficié d'un soutien financier pour des projets encourageant l'augmentation de la production agricole

et d'animaux domestiques. Dans le cadre de ce soutien, des bénéficiaires de petites subventions et d'autres organisations communautaires (OC) locales ont reçu une formation aux techniques agricoles et d'élevage améliorées. Plus récemment, une deuxième série de petites subventions ont été distribuées en 2008 grâce au financement de l'Union européenne⁷. Les projets des neuf bénéficiaires comprenaient l'élevage de porcs et de poulets, l'augmentation de la production de haricots, d'arachides/cacahuètes, de riz, de maïs et de niébé et l'éducation environnementale dans les écoles.

Au cours de la mise en œuvre de ces activités, il est apparu que les OC manquaient de capacité fonctionnelle. Elles n'avaient pas d'informations sur les différences entre ONG et associations et n'avaient pas la capacité de comprendre ou d'organiser la conception et la mise en œuvre d'activités économiquement et socialement viables. Cette capacité n'est pas seulement importante dans une perspective de subsistance, elle est également cruciale au cas où la société civile locale devrait jouer un rôle plus important dans la protection de l'environnement, dans la défense des droits et des intérêts des communautés ainsi que dans le suivi de la mise en œuvre des activités de la GCRN. Pour combler cette lacune, le Consortium du Paysage de SLS a demandé l'aide de l'INADES (voir note n° 3 de bas de page), une ONG nationale et régionale, pour organiser une série d'ateliers de renforcement des capacités⁸. Début 2008, les deux premiers ateliers ont été organisés pour des associations et des ONG du Corridor de Monkoto. D'autres ateliers sont prévus au niveau local et dans trois autres zones du paysage.

⁷ Extrait du projet « Renforcement des capacités de gestion de l'ICCN et appui à la réhabilitation d'aires protégées en RDC » (9 ACP ZR 4).

⁸ Organisation et fonctionnement d'une OC, mise en place d'un statut juridique et d'un règlement intérieur, autopromotion, élaboration d'un plan d'affaires.

Les enseignements tirés du processus de l'aménagement du territoire en GCRN dans le Corridor de Monkoto

Contribuer à la réduction de la pauvreté est crucial

Les communautés demandent des mesures claires et concrètes montrant les liens entre la conservation, la gestion durable des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions rurales. Il est essentiel de commencer à investir dès le début dans le renforcement des capacités des communautés pour développer et mettre en œuvre des activités génératrices de revenus durables en soutenant des associations, des groupements villageois et des ONG. Sans ces capacités, l'impact à long terme des investissements dans les activités des communautés sera limité.

Les analyses de la filière des produits et des coûts-avantages et l'élaboration de plans d'affaires peuvent être des outils importants pour aider les communautés à identifier les activités génératrices de revenus durables. Cependant, la pleine valeur de ces outils ne sera réalisée que si et lorsque les liens entre groupements de producteurs et entités commerciales sont établis, ce qui est particulièrement difficile dans une localité si reculée.

Il faudrait davantage mettre l'accent sur l'établissement de liens avec des organisations œuvrant dans le développement rural, l'agriculture et le secteur des petites entreprises ainsi que dans d'autres secteurs tels que l'éducation et la santé. L'investissement dans le développement rural constitue également un outil important pour gagner la confiance des groupes de parties prenantes réticents.

Le processus de l'aménagement du territoire dans les zones de GCRN n'a de valeur que si l'on peut garantir les

droits contractuels ou de concession des communautés

Les systèmes ruraux *de facto* d'utilisation des terres, d'utilisation et de gouvernance des ressources sont en contradiction avec le statut *de jure* de l'Etat, titulaire légal de toutes les terres et ressources du pays. Les communautés parlent des terres et des ressources comme étant « les leurs » et, dans la pratique, les autorités traditionnelles continuent d'exercer un contrôle considérable sur la distribution des terres agricoles et, dans une moindre mesure, sur l'utilisation des zones de pêche et de chasse.

Bien que des contradictions entre le droit coutumier local et les lois nationales formelles demeurent et que le débat persiste sur la définition des forêts communautaires, il est nécessaire que les organisations de conservation poursuivent les initiatives de GCRN afin d'atteindre les objectifs urgents en matière de conservation et de moyens de subsistance. En adoptant une approche plus globale et plus décentralisée, en commençant par gagner l'adhésion des collectivités locales et des représentants provinciaux du gouvernement, qui peuvent ensuite servir de relais pour galvaniser le soutien de leurs collègues dans les ministères concernés au niveau central, il y a une probabilité bien plus grande que ces efforts soient acceptés par le gouvernement. Dans le même temps, les résultats de ce travail peuvent contribuer à résoudre le débat en cours sur le sens des forêts communautaires locales et des concessions communautaires locales dans le Code forestier et la législation d'application correspondante.

Il est important de renforcer les capacités des communautés locales en vue de leur participation à des dialogues nationaux

Les communautés sont désireuses de participer à l'élaboration des lois et à d'autres initiatives ayant un impact sur

leur avenir, et leur voix est essentielle dans ces discussions. Toutefois, étant donné leur manque de familiarité avec les lois et les politiques nationales, il faut d'abord les doter de connaissances et d'outils pour leur permettre de participer en tant que partenaires égaux. Au niveau national, la prise de décisions sur des processus tels que la planification de l'aménagement du territoire ne devrait pas se faire à un rythme qui ne leur donnerait pas le temps nécessaire pour renforcer leurs capacités et pour créer un forum pour faire entendre leurs points de vue.

Si les femmes doivent être d'importants vecteurs de changement dans les communautés, il faudra élaborer des stratégies ciblées pour assurer leur participation aux processus de planification et de gestion de la zone de GCRN

Malheureusement, jusqu'à présent, la participation des femmes aux activités de la GCRN est très limitée. Pour accroître la participation des femmes, il sera nécessaire de développer une approche qui prend en considération les contraintes de temps et les obstacles socioculturels à leur pleine participation. Par exemple, seules quelques-unes ont été désignées comme représentantes de groupes thématiques, et les hommes justifient leur absence en déclarant qu'elles ne peuvent pas s'éloigner de leur famille et de leurs responsabilités pour participer à des réunions et à des ateliers. Comme pour les groupes de discussions socioéconomiques, il pourrait s'avérer nécessaire d'envisager l'organisation de réunions de village séparées pour les femmes afin de s'assurer qu'elles sont pleinement informées des activités en cours, pour obtenir leurs contributions et pour collaborer au développement d'une stratégie pour leur implication à long terme dans le développement et la gestion de la zone de GCRN de Monkoto. Une méthodologie adaptative est également importante lorsque l'on travaille avec des groupes tels que les Batwa. 🗋️

Bibliographie

Aveling, C., Hart, T. et Sionneau, J.-M. 2007. Mission conjointe de suivi réactif UNESCO/IUCN au Parc National de la Salonga, République démocratique du Congo (RDC), 27 février – 10 mars, 2007. Unpublished report prepared for UNESCO.

Colom, A. 2006. The Socio-economic Aspects of Natural Resource Use and Management by Local Communities in the Salonga-Lukenie-Sankuru Landscape: Guidelines for Conservation and Livelihood Improvement. Unpublished report prepared for WWF-Democratic Republic of Congo.

d'Huart, J.P. 1988. « Parc National de la Salonga (Equateur, Zaire): Conservation et Gestion, Développement des Collectivités Locales ». Rapport d'une mission d'étude UICN préparatoire à la réalisation d'un programme régional du FED pour la conservation et l'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale.

Rokotondranisa, D., Katumpwe, R. et Cowles, P. 2006. Etude des filières des produits agricoles et forestiers non-ligneux. Unpublished report prepared by Pact-Congo for WWF-DRC.

WCS. 2005. "Base-line Surveys on Selected Large fauna, Human Activity and Important Habitats for Biodiversity Conservation in the Salonga Park: A summary of data sources available as Means of Verification for WCS/CBFP Salonga Landscape Biodiversity Survey Program". Report presented to USAID/CARPE as Means of Verification.

WCS. 2004. « Proposition pour la mise en place d'un programme de conservation communautaire en faveur du Parc National de la Salonga: Etude Socio-économique Détaillée. Document 1 : Synthèse ». Rapport à l'UNESCO/ICCN pour le projet « Soutien aux Sites du Patrimoine Mondial en République Démocratique du Congo » et Moyen de Vérification pour USAID/CARPE.





Chapitre 5

Rôle des moyens de subsistance alternatifs dans une approche de conservation centrée sur les populations: étude de cas sur la création d'une université communautaire de la conservation

David Yanggen

1. Introduction

1.1 Aperçu général

Le Programme régional pour l'Environnement en Afrique centrale de l'Agence américaine pour le développement international (CARPE/USAID) a adopté une « approche centrée sur les populations » en matière de conservation. Cette approche reconnaît que, étant donné la pauvreté sévère et généralisée qui sévit dans le Bassin du Congo, les efforts de conservation ne seront efficaces à long terme que si les populations locales trouvent des alternatives viables aux modes actuels d'utilisation des ressources naturelles, qui dégradent l'environnement. Cette approche nécessite donc un équilibre entre une conservation par exclusion des personnes des aires protégées de grande biodiversité et une conservation par promotion de moyens de subsistance de remplacement qui permettent aux gens d'utiliser les ressources naturelles de façon plus durable (USAID/CARPE, 2006).

Dans l'approche de conservation centrée sur les populations adoptée par CARPE, aider les gens n'est pas considéré comme un objectif social accessoire inséré dans le programme de conservation, mais plutôt comme une condition préalable, nécessaire pour atteindre les objectifs de conservation du programme. En d'autres termes, la promotion de moyens de subsistance de remplacement pour les communautés est un moyen nécessaire à un objectif de conservation. Pour CARPE, qui a pour objectifs stratégiques la protection de la biodiversité et la réduction de la déforestation (USAID/CARPE, 2008), il a été clairement établi que le but est la conservation de la biodiversité. Même si l'aide de CARPE aux communautés sous la forme de soutien à des moyens de subsistance alternatifs fournit un résultat positif en termes humains, la raison pour laquelle CARPE, en tant que programme de conservation, soutient ces activités est que, sans ces communautés, les objectifs de conservation ne seront pas atteints.

L'objectif global de cet article est d'explorer la relation entre moyens de subsistance et conservation afin d'expliquer, de façon détaillée et rigoureuse, les raisons pour lesquelles CARPE soutient les moyens de subsistance de remplacement pour atteindre ses objectifs de conservation. Dans le cadre de cette analyse, le présent document examine trois études de cas d'enseignements tirés

par CARPE de la manière dont des paysages du PFBC¹/CARPE ont intégré des moyens de subsistance alternatifs dans leurs programmes de conservation.

1.2 Contexte

CARPE est une initiative régionale qui a commencé en 1995. L'objectif stratégique de CARPE est de réduire le taux de dégradation des forêts et de perte de la biodiversité grâce au renforcement local, national et régional des capacités de gestion des ressources naturelles dans neuf pays d'Afrique centrale.² Au cours de sa première phase (1995-2002), le but de CARPE était d'accroître la connaissance des forêts et de la biodiversité d'Afrique centrale et de renforcer les capacités des institutions et des ressources humaines. Actuellement dans sa deuxième phase (2003-2011), CARPE a trois objectifs principaux³ : i) la mise en œuvre de pratiques durables de gestion des ressources naturelles ; ii) l'amélioration de la gouvernance environnementale dans la région, et iii) le renforcement des capacités de suivi des ressources naturelles en Afrique centrale (USAID/CARPE, 2008).

Le premier objectif, de loin la principale composante de l'ensemble du programme, correspond au programme des paysages de CARPE. Ce volet comprend la mise en œuvre des activités de conservation sur le terrain, y compris de moyens de subsistance durables, dans 12 paysages différents totalisant près de 80 millions d'hectares répartis dans sept pays différents. Le programme classe trois types de « macro-zones » dans le paysage élargi : les aires protégées (AP), les zones

GCRN⁴ (forêts communautaires) et les zones d'extraction des ressources (principalement des concessions forestières, mais également des zones d'extraction de minerais, de pétrole et des plantations agricoles). Une composante clé du programme des paysages implique la planification de l'utilisation du territoire (PUT) et l'élaboration de plans de gestion de macro-zones et de tout le paysage.

En 2003, CARPE/USAID a muté son équipe de direction de Washington DC à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC), en prévision du passage de la phase I à la phase II. Cette démarche correspondait aussi à un important accroissement des activités sur le terrain, partant d'une base⁵ de 3 millions USD/an pendant la Phase I de CARPE à une base de 15 millions USD/an pendant la Phase II à partir de l'exercice 2004. La deuxième phase de CARPE est en fait divisée en deux phases, la phase IIA (2003-2006) et la phase IIB (2007-2011).

1.3 Formalisation d'une approche de conservation centrée sur les populations

Vers la fin de la phase IIA, CARPE/USAID a demandé une évaluation externe du programme élargi pour analyser les résultats obtenus pendant la phase IIA et faire des recommandations pour la phase IIB (Weidemann Consortium, 2006). Plusieurs de ces recommandations concernent l'orientation adoptée par CARPE/USAID en ce qui concerne la composante « moyens de subsistance » de sa stratégie de conservation.

Premièrement, l'évaluation externe a préconisé que l'accent soit mis davantage sur les activités de

subsistance en appui à des objectifs de conservation. Pour ce faire, le rapport a fait trois suggestions précises. Il a d'abord recommandé d'introduire dans les paysages de nouveaux partenaires qui ont des compétences en matière de développement rural. Deuxièmement, il a noté que, parmi les trois catégories de « macro-zones » de CARPE, la majeure partie du financement était allouée par des partenaires des paysages de CARPE aux aires protégées. Afin d'atteindre les objectifs liés au paysage dans son ensemble, il serait nécessaire d'« accorder une plus grande attention à l'examen des menaces et des opportunités dans les concessions forestières et les communautés ». Les concessions forestières et les zones communautaires impliquent des usages multiples des zones forestières par l'homme et elles sont donc étroitement liées aux questions de moyens de subsistance. Enfin, le rapport a suggéré d'établir un niveau minimum de financement requis pour des activités de développement avec les communautés locales afin de mieux les intégrer dans les objectifs de conservation.

En réponse aux recommandations de l'évaluation externe, l'équipe de direction de CARPE/USAID a pris les mesures suivantes comme en témoignent les termes de référence (TOR) pour les propositions de financement de la demande d'assistance (*Request for Assistance -RFA*)⁶ de la phase IIB (USAID/CARPE, 2006). Les nouveaux termes de référence ont nécessité un « Document de stratégie » explicite qui décrit les mesures nécessaires pour élaborer un plan de gestion à l'échelle du paysage. Un modèle a été développé par l'*US Forest Service*, qui décrit en détail les éléments nécessaires d'un document de stratégie. Un élément clé consiste en l'identification de macro-zones, des trois catégories, dans chaque paysage.

1 Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo, une initiative multilatérale pour la conservation en Afrique centrale. Le programme CARPE est la principale contribution du Gouvernement américain au PFBC.

2 Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, et Sao Tome et Principe.

3 Connus sous le nom de « résultats intermédiaires » dans le jargon d'USAID.

4 Gestion communautaire des ressources naturelles.

5 Cela n'inclut pas les fonds de contrepartie provenant d'autres donateurs ou les subventions complémentaires du gouvernement américain, comme les fonds de soutien économique (FSE) du Département d'Etat ou le *Great Ape Conservation Fund* du *Fish and Wildlife Service*.

6 « Demande d'assistance » - un mécanisme d'USAID pour susciter des propositions de financement de projet.

Cette exigence de planification a été un effort pour déplacer l'accent mis sur des aires protégées (AP) vers les paysages, en insistant sur les zones communautaires et les zones d'extraction ainsi que sur les relations environnementales qui existent entre toutes les macro-zones à l'échelle d'un paysage. Pour renforcer davantage cette approche intégrée à l'échelle des paysages, les termes de référence exigeaient qu'au moins 50 pour cent des ressources budgétaires soient dépensées hors des aires protégées.

Enfin, les termes de référence exigeaient que les principales ONG⁷ de conservation des paysages forment des consortiums comprenant « des organisations complémentaires ayant les compétences nécessaires pour mener à bien la planification complexe des paysages et l'exécution des plans de paysage ». En outre, les consortiums devaient avoir des compétences minimales dans les domaines suivants : gestion des aires protégées, suivi biologique et socioéconomique, moyens de subsistance et développement économique, développement communautaire participatif, gouvernance des ressources naturelles, gestion durable des forêts et question des sexes. En précisant ces compétences minimales, l'équipe de gestion de CARPE/USAID visait à orienter davantage les bénéficiaires potentiels dans leur choix des partenaires des consortiums, et la liste reflète clairement l'accent accru mis sur la promotion de moyens de subsistance de remplacement pour les communautés locales.

1.4 Conservation vs développement : une fausse dichotomie

Avant la phase IIB, le langage utilisé pour décrire les activités de CARPE établissait généralement une distinction

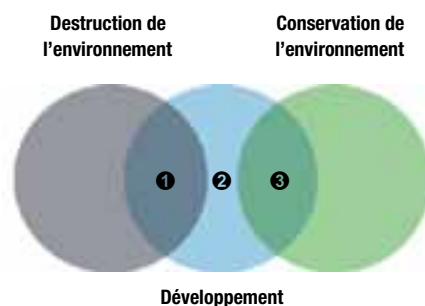
entre les activités qui favorisent la « conservation » et celles qui favorisent le « développement ». Par exemple, même l'évaluation externe de CARPE de 2006 a appelé à une « approche plus précise pour trouver un équilibre entre les activités de conservation et celles de développement dans les paysages ». Le rapport préconise également la création d'une « fenêtre de développement » pour chercher un financement du développement qui complète le financement de la conservation dans les paysages (Weidemann, 2006). Cette formulation implique que le financement du développement est, par nature, différent du financement de la conservation. En effet, un sentiment fréquemment exprimé par des personnes travaillant dans les ONG de conservation dans le Bassin du Congo est que tout argent consacré aux activités de développement dans un programme de conservation signifie moins de fonds disponibles pour les activités de conservation.

De toute évidence, les activités de développement ne promeuvent pas toutes des objectifs de conservation. Le défrichage de zones forestières pour l'élevage à grande échelle ou la construction d'une usine qui pollue à la fois l'eau et l'air peuvent en effet fournir des emplois, augmenter les revenus individuels et accroître le produit national brut d'un pays et donc contribuer au « développement »

mais sont diamétralement opposés aux objectifs de conservation. Toutefois, lorsque les communautés locales utilisent de manière non durable des ressources naturelles, les activités de développement, sous la forme de moyens de subsistance alternatifs durables, peuvent soutenir la conservation. Par exemple, si un programme d'élevage de petits animaux fournit une source économique de protéines et réduit de ce fait la chasse de la viande de brousse, est-il raisonnable de le qualifier d'« activité de développement » préjudiciable à la conservation ? De même, si la permaculture⁸ ou les parcelles boisées réduisent l'abattage des forêts, ne s'inscrivent-elles pas dans une stratégie de conservation ? La dichotomie entre la conservation et le développement semble au mieux inexacte, voire trompeuse.

La Figure 1 montre que certaines activités de développement mènent à la destruction de l'environnement (zone 1), que d'autres sont neutres pour l'environnement (zone 2), et que d'autres soutiennent la conservation de l'environnement (zone 3). L'approche de CARPE consiste à s'engager dans une analyse des menaces environnementales pour identifier les activités de subsistance qui provoquent actuellement la destruction de l'environnement (zone 1) et elle vise à promouvoir des moyens de subsistance de remplacement durables qui contribuent à la conservation (zone 3). Peut-être une question encore plus importante est de savoir si les efforts de conservation peuvent réussir sans l'appui de moyens de subsistance de remplacement ? Trois des principales causes de dégradation de l'environnement dans le Bassin du Congo sont la chasse de viande de brousse, l'agriculture itinérante sur brûlis et la récolte de bois de chauffe

Figure 1. Relations entre l'environnement et le développement



⁷ Fonds mondial pour la nature (WWF), Wildlife Conservation Society (WCS), Conservation International (CI) et African Wildlife Foundation (AWF).

⁸ Agriculture permanente comme alternative à l'agriculture itinérante sur brûlis.

provenant des forêts naturelles (PFBC, 2006). Toutes ces activités sont caractéristiques des communautés rurales vivant dans la pauvreté dans le Bassin du Congo.

Par exemple, en RDC qui contient plus de 50 pour cent des forêts du bassin, 59 pour cent de la population vit dans une extrême pauvreté, subsistant avec moins de 1,25 USD par jour,⁹ et 76 pour cent de la population souffre de malnutrition (Banque mondiale, 2007). Les activités de subsistance prédominantes des communautés rurales de la RDC comprennent également l'agriculture itinérante sur brûlis, la chasse, la pêche et la collecte de produits forestiers. Le bois de chauffe/charbon de bois est la principale source d'énergie pour la cuisson. Toutes ces activités impliquent l'extraction de la base de ressources naturelles et peuvent donc contribuer à la dégradation de l'environnement. De plus, avec un taux de croissance démographique de 3,1 pour cent, la population de la RDC devrait passer de 68 millions en 2010 à 108 millions en 2025, soit une augmentation de 40 millions en seulement 15 ans (Nations unies, 2008).

Si ces activités de subsistance sont les principales causes de la dégradation de l'environnement, peut-on dire que les objectifs de conservation pourraient être atteints simplement en limitant l'accès des ménages ruraux pauvres à ces ressources dont leur survie même dépend ? Mises à part les implications morales si l'on prive des populations vulnérables de ce dont elles ont absolument besoin, songeons un instant à l'aspect logistique. Étant donné qu'il y a des millions de foyers ruraux qui vivent dans les régions reculées et dispersées du Bassin du Congo, sensibles du point de vue écologique et où l'Etat est peu ou pas présent, des stratégies de conservation basées

uniquement sur le refus de l'accès des individus à ces ressources naturelles ne sont tout simplement pas réalisables en pratique. En somme, compte tenu de l'extrême pauvreté, de la croissance démographique rapide et de la forte dépendance vis-à-vis des ressources naturelles pour leur survie, auxquelles s'ajoutent des difficultés logistiques et des implications morales négatives si l'on refuse aux pauvres l'accès aux ressources naturelles, une stratégie de conservation qui ne favorise pas les moyens de subsistance alternatifs durables n'atteindra pas ses objectifs environnementaux.

1.5 Une typologie des liens entre moyens de subsistance et conservation

Cette sous-section propose une typologie spécifique de la façon dont les activités de subsistance peuvent contribuer à la conservation. Cette typologie peut aider à analyser le type de lien qui existe entre les moyens de subsistance et la conservation ainsi qu'à mieux concevoir des activités de subsistance pour atteindre des objectifs de conservation. Le Tableau 1 présente la typologie en quatre catégories.

Tableau 1. Une typologie des liens entre moyens de subsistance et conservation

| | |
|-------------------------|-----------------|
| Basés sur les menaces | Interdépendance |
| Accords de contrepartie | Non liés |

Les liens fondés sur les menaces ont déjà été mentionnés à la section 1.4. Comme nous l'avons relevé précédemment, la chasse, l'agriculture itinérante sur brûlis et la collecte de bois de chauffe sont trois causes majeures de la dégradation de l'environnement dans le Bassin du Congo. Dans le cas d'une relation basée sur les menaces, un organisme de conservation identifie les menaces particulières dans la zone où il travaille et propose des activités de subsistance de remplacement qui sont

des alternatives directes à la menace identifiée. Par exemple, dans le cas de la chasse, une alternative logique est l'élevage de petits animaux comme les poulets, les chèvres et/ou les porcs. Pour l'agriculture sur brûlis, l'amélioration de la gestion de la fertilité du sol (par exemple, des jachères avec légumineuses, les amendements par engrais chimiques et/ou organiques, etc.) peut permettre une plus longue utilisation d'une parcelle donnée et la diminution de l'expansion agricole dans les zones boisées. En outre, les semences améliorées et d'autres pratiques d'amélioration de la productivité (y compris les pratiques de fertilisation susmentionnées) peuvent permettre aux agriculteurs de produire plus avec moins de terres et, partant, réduire la déforestation. Les plantations d'arbres constituent un autre exemple d'activité de subsistance basée sur les menaces, alternative à l'abattage d'arbres pour le bois de chauffe dans les forêts naturelles.

Les liens d'interdépendance impliquent qu'une activité de subsistance dépend de la conservation du milieu naturel. Peut-être l'exemple le plus célèbre de ces liens est-il celui des récolteurs de caoutchouc brésiliens qui extraient le caoutchouc provenant de forêts naturelles en Amazonie et qui sont fortement opposés à la conversion des forêts à d'autres usages, notamment l'élevage. Ils sont d'ardents défenseurs de la conservation des forêts précisément parce que leurs moyens de subsistance en dépendent. Dans le Bassin du Congo, quelques-uns des produits forestiers non ligneux (PFNL) les plus courants qui dépendent de la conservation de la forêt sont le miel de forêt¹⁰, les plantes médicinales et les chenilles¹¹. Si ces produits et d'autres produits forestiers peuvent être favorisés

¹⁰ Dans certains cas, les habitants des forêts traditionnellement dénommés pygmées abattent les arbres pour récolter du miel pour leur consommation personnelle, ce qui ne serait pas durable dans un contexte commercial.

¹¹ Les chenilles sont une importante source de protéines dans le Bassin du Congo.

⁹ Mesure de l'extrême pauvreté des Objectifs du Millénaire pour le développement.

par une meilleure commercialisation sur les marchés qui, à son tour, augmente les revenus des communautés locales, alors un groupe d'intérêt pour la protection des forêts peut voir le jour.

En plus de produits forestiers non ligneux, l'écotourisme est un autre exemple important de la manière dont une activité de subsistance dépend de la conservation du milieu naturel. Si l'environnement naturel est détruit, les touristes ne dépenseront plus d'argent pour visiter un site. La question cruciale est de savoir si, oui ou non, les communautés locales bénéficient des avantages tirés des activités touristiques. Par exemple, les recettes des taxes d'entrée dans un parc sont-elles partagées avec les communautés locales ? Les communautés locales sont-elles propriétaires ou travaillent-elles dans des entreprises qui fournissent des biens et des services aux touristes (par exemple, les hôtels, les restaurants, les produits artisanaux, des spectacles culturels, etc.) ? Des membres des communautés locales travaillent-ils dans le parc comme gardes, guides et ouvriers d'entretien ? Si les communautés locales sont intégrées dans les activités de tourisme, de sorte que les bénéfices du tourisme l'emportent sur les avantages antérieurement tirés de l'extraction des ressources naturelles à l'intérieur du parc,¹² alors un groupe d'intérêt local pour la conservation de l'environnement verra le jour. Fait intéressant, la chasse sportive est une activité qui combine à la fois des produits dépendant de la forêt et le tourisme. Les animaux des forêts sont en effet des « produits » forestiers qui dépendent de la conservation de la forêt, habitat nécessaire à leur survie.

Le safari est une activité touristique qui a le potentiel de générer des revenus importants pour les communautés locales étant donné que les chasseurs de safari paient généralement des taxes importantes pour la chasse. Si les populations locales retirent des avantages importants du tourisme de safari, elles auront alors un intérêt direct dans la lutte contre la chasse illégale. S'il n'y a plus de gibier à chasser, la chasse sportive et les revenus qu'en tirent les communautés vont cesser.

Le troisième type de lien entre moyens de subsistance et conservation concerne des accords de contrepartie. Un accord de contrepartie signifie que l'une des parties s'engage à faire quelque chose en contrepartie de l'engagement d'une autre partie de faire quelque chose d'autre. Dans ce cas, un projet de conservation accepte de financer une activité de subsistance en échange de quoi une communauté locale accepte de limiter l'utilisation de certaines ressources naturelles telles que la chasse et les activités agricoles dans une aire protégée. Pour cette catégorie, l'activité de subsistance peut ne pas être directement liée à une menace environnementale ou à l'interdépendance.

Un projet de conservation, par exemple, peut accepter de creuser des puits pour l'eau potable ou de procéder à l'électrification pour faire fonctionner de petits moulins pour transformer des céréales et du manioc en farine, ce qui n'a pas de lien direct avec la conservation. Dans certains cas, aux termes de l'accord, le soutien apporté à une communauté locale peut ne pas être une activité de subsistance directe qui satisfait des besoins vitaux actuels des ménages, mais plutôt une activité qui soutient indirectement des moyens de subsistance tels que la fourniture d'écoles et de centres de santé. Un paiement pour services environnementaux (PSE) est généralement un autre exemple de ce

type d'accord : une partie (par exemple, un acheteur de crédits carbone) s'engage à payer une autre partie (par exemple, une communauté locale) si elle accepte de fournir un service environnemental (par exemple, la protection d'une forêt).

La question critique pour un accord de contrepartie, c'est qu'il doit être officiellement reconnu par les deux parties pour que chacune comprenne bien et accepte ses droits et obligations. Étant donné l'accent mis sur la planification de l'aménagement du territoire dans le programme de CARPE, un cadre logique pour formaliser ce type d'accords s'inscrit dans le contexte d'un plan de gestion. Ces plans fixent les restrictions concernant l'utilisation des ressources naturelles, mais ils contiennent généralement aussi une section sur l'aide aux communautés sous la forme d'activités de développement.

La dernière catégorie de relations entre les moyens de subsistance et la conservation a trait au cas où il n'y a pas de liens. Le soutien à l'agriculture, par exemple, qui n'améliore pas la fertilité des sols ou n'est pas lié à la production dans des zones déjà défrichées peut aboutir à l'extension des aires forestières défrichées pour les cultures. Dans le cas des projets de santé communautaire, il n'existe *a priori* aucune raison de croire que les individus sains ne chasseront pas plus d'animaux ni n'abatront plus d'arbres s'il n'y a pas de liens formels entre le soutien aux projets de santé et la conservation de l'environnement.

2. Un examen des études de cas des liens entre moyens de subsistance et conservation

2.1 Introduction

L'initiative des enseignements tirés par CARPE comprenait trois études de cas de l'intégration de moyens de subsistance dans des programmes

¹² En fait, certaines activités d'extraction dans un parc sont viables et ne nuisent pas à l'environnement. La pêche de subsistance, la collecte de bois « mort », la cueillette de fruits, de noix et de plantes médicinales traditionnels pourraient toutes être compatibles avec des activités d'écotourisme et, le cas échéant, devraient être encouragées car elles abaissent pour les communautés locales le coût d'opportunité de l'établissement d'une aire protégée.

de conservation. Les trois études de cas sont basées dans le Paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru, le Paysage de Maringa/Lopori-Wamba et le Paysage de Maiko Tayna Kahuzi-Biega. Cette section passe en revue ces études de cas à l'aide de la typologie présentée ci-dessus et fait la synthèse des enseignements tirés tels qu'identifiés par les auteurs.

2.2 Etude du cas du Paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru

Le WWF, le chef de programme de ce paysage (en abrégé le Paysage de la Salonga), a inclus le PACT¹³ dans le cadre de son consortium au titre de la phase 2B du CARPE. Le PACT est une ONG ayant des compétences dans le développement communautaire et qui se charge de l'essentiel des activités de subsistance alternatives dans le paysage. Le PACT a débuté par une analyse, basée sur les menaces, de la dégradation de l'environnement et a identifié l'agriculture sur brûlis, la chasse commerciale et la surpêche aveugle comme étant les principales menaces pour la conservation (Makambo, 2010).

A ce jour, le PACT a mis l'accent sur la promotion de l'arachide comme une alternative à l'agriculture sur brûlis. En effet, des recherches ont montré que les arachides, culture légumineuse qui fixe l'azote, ont un fort potentiel pour pousser dans les zones en jachère, déjà déboisées, ce qui évite ou au moins réduit la nécessité de défricher de nouvelles zones forestières. En outre, bien que n'étant pas encore mis en œuvre, l'élevage de petits animaux et les étangs de pisciculture ont été identifiés comme deux solutions possibles à la chasse commerciale et à la surpêche, reflétant de nouveau l'approche basée sur les menaces du PACT.

Le PACT a aussi mis fortement l'accent sur des accords de contrepartie qui

lient moyens de subsistance et objectifs de conservation. Ces accords sont formalisés dans la création de « plans d'aménagement et de gestion simplifiés » (PAGS) pour les zones GCRN. Afin de travailler plus efficacement avec les communautés pour élaborer ces plans, le PACT a appuyé la création de comités locaux de gestion des ressources naturelles comme plateformes communautaires pour prendre des décisions sur la conservation et les moyens de subsistance. Les membres signent une « charte des responsabilités » qui identifie à la fois leurs droits et leurs responsabilités. Afin d'accroître davantage l'adhésion des populations locales, le PACT utilise une gamme variée de techniques de recherche participative qui aide les communautés à identifier elles-mêmes les problèmes et les solutions qui sont intégrés dans les plans de gestion.

En outre, le PACT utilise une analyse de la chaîne de valeurs afin d'identifier les produits qui ont un marché fiable et une rentabilité positive. Cependant, un obstacle majeur à toutes les activités de subsistance commerciales dans le Paysage de la Salonga est un manque de moyens de transport vers les marchés en raison de l'éloignement du paysage, des mauvaises infrastructures et de la corruption. Le PACT s'est actuellement engagé dans l'élaboration d'un plan d'affaires qui comprend les coûts de transport dans ses calculs financiers et évalue les options pour l'amélioration des voies de commercialisation. Dans ce contexte, il a été reconnu qu'un produit supplémentaire, le copal (un type de résine d'arbre apprécié pour sa beauté naturelle), étant donné sa petite taille et son prix élevé, pourrait être commercialisé beaucoup plus facilement que des produits plus volumineux et il est donc promu comme un produit alternatif de subsistance.

En bref, les enseignements identifiés par le PACT dans le Paysage de la

Salonga se présentent comme suit : le soutien aux moyens de subsistance est une condition préalable nécessaire à la conservation. Il est très difficile d'engager les communautés dans l'élaboration d'un plan de gestion pour une meilleure gestion des ressources naturelles, si l'amélioration de leur bien-être matériel n'est pas inclus à l'avance. Autrement dit, les communautés sont plus préoccupées par leur survie quotidienne que par la conservation. Il faut donc trouver des activités de remplacement qui permettent d'harmoniser les deux. En outre, il est absolument nécessaire d'améliorer les voies de transport vers les marchés. Sinon, les activités de subsistance alternatives entraîneront une production excédentaire par rapport aux besoins de subsistance sans aucune augmentation des revenus des communautés locales. Enfin, il est nécessaire de renforcer les capacités des communautés locales pour leur permettre de s'engager dans les décisions de planification de la gestion des ressources naturelles et de réaliser des économies d'échelle pour la production et la commercialisation de produits provenant des activités de subsistance de remplacement.

2.3 Etude du cas du Paysage de Maringa/Lopori-Wamba

L'African Wildlife Foundation (AWF) est le chef de programme dans ce paysage (en abrégé le Paysage de MLW). Le Consortium du MLW compte un certain nombre d'institutions actives dans les activités liées aux moyens de subsistance de remplacement. AWF dirige l'aménagement du paysage, la conservation de la biodiversité et les entreprises de conservation. Le Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF) encourage les innovations dans les pratiques d'utilisation des terres pour créer d'autres sources de subsistance supplémentaires, dont la domestication des essences d'arbres de haute valeur et menacées, et le développement des entreprises

¹³ *Participating Agencies Collaborating Together* (Organismes participants collaborant ensemble).

de PFNL. Le *WorldFish Center* (WF) fournit une expertise dans la gestion durable de pêcheries. L'organisme néerlandais de développement *Stichting Nederlandse Vrijwilligers* (SNV) encourage la consultation multipartenaires et le renforcement de la société civile. Enfin, une ONG régionale, le Réseau des femmes africaines pour le développement durable (REFADD), se concentre sur les questions de discrimination sexuelle dans le processus d'aménagement du paysage.

Le Consortium du MLW utilise une analyse explicite des menaces pour la sélection des activités de subsistance. Sa démarche a commencé par des enquêtes socioéconomiques et biologiques dans diverses zones du paysage. Les résultats de ces enquêtes ont ensuite été discutés avec les acteurs concernés lors d'un atelier sur « l'Analyse des menaces et des opportunités » en 2004. La principale conclusion de cet atelier était que, en raison de l'effondrement des infrastructures de commercialisation, les coûts et les risques de la commercialisation de cultures comme le café, le maïs, le riz et le manioc avaient augmenté de façon substantielle. En conséquence, de nombreux ménages avaient pénétré plus profondément dans la forêt pour chasser des animaux qui offrent un plus grand ratio de la valeur transport-coût. Dans le même temps, ces mêmes ménages s'engagent dans l'agriculture sur brûlis pour leurs besoins de subsistance dans des zones de forêt primaire, provoquant ainsi une dégradation de l'environnement particulièrement préjudiciable.

Comme solution à cette menace révélée par l'analyse, le Consortium du MLW a décidé d'adopter une approche combinée pour soutenir la production agricole et la commercialisation. S'agissant de la production, de petites subventions à des organisations communautaires locales ont contribué à financer l'acquisition de germoplasme

amélioré¹⁴ et d'outils agricoles. Sur le plan de la commercialisation, le consortium a aidé à organiser et préfinancer une barge pour le transport de produits agricoles du paysage vers le marché de Kinshasa, à une distance d'environ 1 500 km.

Le Consortium du MLW s'est également engagé dans des accords de contrepartie avec les communautés locales dans le cadre de la planification de l'aménagement du territoire. Le consortium insiste fortement sur le caractère participatif de cette approche :

La base même de notre approche est la participation et l'appropriation par les communautés locales du processus de PUT du paysage... les décisions finales dépendent d'une évaluation participative des besoins et des opportunités et de la prise de décision en collaboration avec les bénéficiaires, qui sont les communautés locales et gouvernementales (Dupain et al. 2010).

Dans le cadre du soutien à l'agriculture, le projet a travaillé avec des communautés locales pour identifier des micro-zones pour la production agricole en dehors des zones de forêt primaire. Selon des accords de contrepartie contenus dans le processus PUT, les agriculteurs ne peuvent recevoir un appui du projet que s'ils acceptent de limiter leur production à ces micro-zones convenues.

Un dernier élément de la stratégie du Consortium du MLW est basé sur les liens d'interdépendance entre les moyens de subsistance et la conservation, sous la forme de l'écotourisme. Avec l'appui du Consortium, la Réserve de Faune de Lomako-Yokokala (RFLY) dans le Paysage de MLW a été officiellement classée en juin 2006. Aux termes d'un accord avec l'ICCN¹⁵, l'organisme

chargé des parcs nationaux en RDC, la population locale sera impliquée dans l'élaboration et l'exécution du plan de gestion de la réserve.

Le principal objectif de cette stratégie d'interdépendance, d'après le Consortium du MLW, est de s'assurer que la réserve, en tant qu'aire protégée, va engendrer plus de bénéfices pour les communautés locales avec des recettes touristiques générées par les visiteurs internationaux que la chasse commerciale de la viande de brousse. Afin d'atteindre cet objectif, le consortium a construit des infrastructures touristiques et créé un mécanisme de partage des revenus provenant des droits d'entrée dans la réserve, qui sera utilisé pour financer les activités de subsistance locales. Les communautés elles-mêmes auront voix au chapitre dans la détermination de l'utilisation de ces fonds.

En bref, les enseignements tirés de cette étude de cas du Paysage de MLW sont les suivants : premièrement, le soutien aux activités de subsistance doit inclure une stratégie de participation du public dans le cadre de la conception et du développement de la stratégie globale de PUT ; deuxièmement, le soutien aux moyens de subsistance doit avoir un lien explicite avec la conservation, comme dans le cas du micro-zonage agricole, afin d'éviter tout déboisement supplémentaire. Enfin, le renforcement des capacités locales est crucial, comme dans le cas du soutien d'organisations communautaires locales par de petites subventions, même si cela aboutit à certains échecs dans le cadre du processus d'apprentissage normal des organisations locales.

2.4 Etude du cas du Paysage de Maiko Tayna Kahuzi-Biega
Conservation International (CI) est le chef de programme de ce paysage (en abrégé le Paysage de MTKB). Les activités de subsistance sur le terrain sont menées principalement

¹⁴ Semences dans le cas du maïs et boutures dans le cas du manioc, les deux cultures les plus soutenues.

¹⁵ Institut Congolais de Conservation de la Nature.

par le *Dian Fossey Gorilla Fund International* (DFGFI), une organisation communautaire locale connue sous le nom de l'Union des associations de protection des gorilles pour le développement communautaire dans l'est de la RDC (UGADEC), et le *Jane Goodall Institute* (JGI). La stratégie du Consortium du MTKB est axée sur la création d'une institution d'enseignement supérieur, le Centre de Tanya de Biologie de la Conservation (TCCB). Cette institution a commencé ses opérations en 2003 et, depuis 2005, elle est située à Kasugha, près de la Réserve Naturelle de Tayna.

Cette stratégie décrite dans l'étude du cas de MTKB s'est concentrée sur l'accord de contrepartie consistant à établir un lien entre moyens de subsistance et conservation. L'étude de cas stipule clairement :

Un des piliers importants de ce programme de conservation communautaire était que, en échange des engagements des communautés locales pour la conservation, le DFGFI fournirait des projets locaux de développement et de santé comme moyens de subsistance de remplacement, pour compenser les coûts d'opportunité de la population locale ayant cédé ses droits d'utilisation des terres pour créer des réserves naturelles (Mehlman, 2010).

Cette citation, en fait, résume bien le concept de relation de contrepartie entre moyens de subsistance et conservation. Une université n'est pas en soi intrinsèquement liée à la conservation comme dans le cas de liens basés sur des menaces ou d'interdépendance et nécessite donc ce type d'accord.

Le choix d'une université comme mesure de développement prioritaire a été fait par une grande majorité des leaders communautaires qui ont identifié l'accès à un centre d'enseignement

supérieur comme leur plus haute priorité pour le développement économique local. Plusieurs autres activités de subsistance/développement ont également été choisies en priorité par les communautés et ont conduit aux interventions suivantes: une micro centrale hydroélectrique a été construite avec le soutien de JGI et alimente actuellement le TCCB et le village voisin de Kasugha. La santé faisait également partie des priorités et ici, l'appui, qui est très important, concerne la réhabilitation de dispensaires, la planification familiale, la fourniture de médicaments et l'accès à l'eau potable. Parmi d'autres infrastructures sociales, citons la construction d'une route menant à l'université, la rénovation d'écoles, la construction d'un orphelinat et la création d'une station de radio communautaire. Parmi d'autres activités de subsistance plus directes, figure le financement de l'agriculture, de bassins de pisciculture, de l'élevage de petits animaux et d'un projet de fabrication de briques pour les veuves.

Cet accord de contrepartie a été fermement ancré dans le PUT participatif centré sur le Plan de gestion de la Réserve de Tayna. Le plan de zonage participatif de la réserve comprend une aire centrale protégée, une zone tampon et une zone de développement. Le complexe TCCB et le village voisin de Kasugha sont situés dans la zone de développement. En outre, le consortium du MTKB a déployé des efforts considérables dans le micro-zonage autour de l'université et du village, car l'université et diverses activités de développement ont attiré de substantielles activités économiques et entraîné une expansion qui devait être maîtrisée.

Quelques-uns des principaux enseignements identifiés dans cette étude de cas du MTKB sont les suivants: premièrement, une approche participative est essentielle pour susciter l'adhésion de la communauté. Dans

cette étude de cas, la communauté locale a contribué en fournissant une main d'œuvre substantielle et même des fonds pour soutenir certaines activités de développement parce qu'elle était elle-même en mesure d'établir ses propres priorités de développement. D'importants investissements dans des infrastructures telles que l'université, la centrale hydroélectrique et la liaison routière avec les marchés ont créé des opportunités significatives pour d'autres activités de subsistance et de développement. La planification précoce de l'aménagement du territoire au moyen du micro-zonage a été essentielle pour contrôler les éventuels effets négatifs de l'expansion incontrôlée résultant de ces développements.

3. Conclusions et recommandations

Un certain nombre de fils conducteurs communs émergent des enseignements tirés de ces trois études de cas. Tout d'abord, la typologie des liens proposés dans cet article a permis de décrire l'intégration des moyens de subsistance dans un programme de conservation. Toutefois, notons que cela n'implique pas que les différents types de liens s'excluent mutuellement. Au contraire, dans les études de cas, il s'est avéré qu'ils se renforcent souvent l'un l'autre comme dans le cas des activités de production agricole constituant une menace, liées à un micro-zonage de l'utilisation des terres dans un accord de contrepartie. Même quand ils ne sont pas explicitement liés, les projets de paysages établissent généralement plus d'un type de liens entre moyens de subsistance et conservation. Toutefois, cette typologie facilite vraiment l'intégration des moyens de subsistance dans les programmes de conservation en permettant une identification claire des différents types de liens positifs.

Dans cette typologie, les catégories de relations basées sur les menaces et sur l'interdépendance avaient un lien

direct et étroit avec la conservation de l'environnement. Dans ce sens précis, elles sont préférables à l'approche basée sur la contrepartie. Toutefois, une approche basée sur la contrepartie permet une plus grande flexibilité pour répondre aux priorités des communautés locales, comme dans l'étude de cas du MTKB où l'éducation et la santé ont été identifiées comme des priorités. En pratique, il faudrait analyser toutes les catégories d'activités de subsistance alternatives, et adopter l'approche ou la combinaison d'approches qui est la plus logique, compte tenu du contexte local et notamment des priorités des communautés locales.

Les trois études de cas font mention de la notion de coûts d'opportunité de la conservation. C'est peut-être l'étude du cas du MLW qui résume cela le plus éloquemment lorsqu'il y est dit que le cœur de sa stratégie avec la Réserve de Lomako était de générer davantage de bénéfices pour les communautés locales en en faisant une aire protégée avec les recettes touristiques générées par les visiteurs internationaux, que comme source pour la chasse commerciale de viande de brousse. Cet objectif devrait être présent dans toute stratégie de subsistance de remplacement. Il ne suffit pas qu'une activité de subsistance alternative soit bénéfique, elle doit aussi être plus avantageuse que l'activité qui dégrade l'environnement et qu'elle est censée remplacer. Par exemple, si l'agriculture sur brûlis peut considérablement détruire l'environnement et offre de faibles rendements à l'hectare, ce n'est pas nécessairement une stratégie irrationnelle pour les ménages ruraux. Dans des milieux où les terres sont abondantes, comme dans le Bassin du Congo, ce type d'agriculture donne des rendements élevés pour un travail et un investissement relativement faibles. Pour que des alternatives agricoles comme les arachides, plantées dans des jachères précédemment défrichées dans le Paysage de la Salonga, donnent

un rendement supérieur, il faut qu'il y ait un accès aux marchés pour permettre aux paysans d'accroître leurs revenus. L'interprétation du refus des agriculteurs d'adopter des moyens de subsistance de remplacement reflète souvent soit une sous-estimation des coûts d'opportunité réels de leurs activités de subsistance actuelles nuisibles à l'environnement, soit une surestimation des avantages de l'alternative durable.

Sur ce dernier point, les trois études de cas ont révélé que l'intégration dans les marchés était essentielle pour la promotion de moyens de subsistance améliorés. La plupart des moyens de subsistance améliorés visent à accroître la production au-delà des besoins élémentaires de subsistance, que ce soient des cultures agricoles, du bétail ou des PFNL. Si les producteurs de ces marchandises n'ont pas accès aux marchés, alors ces moyens de subsistance de remplacement sembleront en effet moins attrayants que leurs activités actuelles, nuisibles pour l'environnement. Les aires de conservation ont tendance à se trouver dans des régions relativement reculées, où l'accès aux marchés est difficile. L'attention accordée à l'intégration du marché n'en est que plus nécessaire. Néanmoins, de nombreuses activités de subsistance de remplacement associées à des projets de conservation se sont focalisées sur la production au détriment de la commercialisation. Cette omission entraîne généralement l'échec et, trop souvent, l'on accuse à tort la résistance des ménages ruraux face au changement.

Le lien avec les marchés, cependant, n'est pas sans risques. En effet, l'amélioration de l'accès au marché peut facilement conduire à l'intensification de la chasse commerciale des animaux sauvages ou du déboisement pour l'agriculture. C'est une des raisons principales pour lesquelles, dans toutes les études de cas, les activités de subsistance étaient fermement ancrées dans un processus de PUT

global. Certes, cela reflète vraiment l'approche exigée par l'équipe de gestion de CARPE/USAID. Néanmoins, toutes les études de cas ont révélé que l'aménagement du territoire tel que la création d'aires centrales protégées ou de micro-zones agricoles était une composante nécessaire pour assurer la cohérence entre moyens de subsistance et objectifs de conservation.

Un dernier trait commun à toutes les études de cas était le besoin d'approches participatives et de renforcement des capacités locales. Il est fort probable que le choix de moyens de subsistance alternatifs sur la seule base des bénéfices de conservation qu'ils pourraient générer conduise à l'échec si ces activités ne prennent pas en compte les priorités des communautés locales. En outre, un renforcement des capacités est presque toujours nécessaire pour permettre aux communautés locales de s'entendre sur des décisions complexes quant à l'utilisation de leurs ressources naturelles. La dégradation des ressources naturelles causée par la pression démographique est souvent un phénomène relativement nouveau qui nécessite non seulement l'adoption de nouveaux moyens de subsistance de remplacement, mais également de nouveaux mécanismes de gouvernance pour l'instauration de règles et règlements d'utilisation des ressources naturelles. Les approches traditionnelles de ces conditions changeantes ne sont souvent pas suffisantes, rendant ainsi essentiel le renforcement des capacités.

En guise de conclusion finale, il est à espérer qu'avec l'analyse détaillée des liens entre moyens de subsistance et conservation, étayée par des exemples concrets des études de cas, cet article convainque ceux qui doutent encore de la nécessité d'une approche de conservation axée sur les populations, qui intègre les moyens de subsistance comme une composante à part entière des programmes de conservation. 🌱

Bibliographie

Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC). 2006. «Les forêts du Bassin du Congo. Etat des forêts 2006».

Dupain, J., Bwebwe, F., Elliott, J., Sebunya, K., Williams, D. and Nackoney, J. 2010. «Le rôle des “Moyens de subsistance alternatifs” dans la réalisation d’une approche de conservation centrée sur la population». *Conservation à l’échelle du Paysage dans le Bassin du Congo: Leçons tirées du Programme régional pour l’environnement en Afrique centrale (CARPE)*. Gland: IUCN.

Makambo, E. 2010. «Leçons tirées du Secteur de Lokolama du Paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru». *Conservation à l’échelle du Paysage dans le Bassin du Congo: Leçons tirées du Programme régional pour l’environnement en Afrique centrale (CARPE)*. Gland: IUCN.

Mehlman, P. 2010. «Etude du cas de la création d’une université de conservation gérée par la communauté». *Conservation à l’échelle du Paysage dans le Bassin du Congo: Leçons tirées du Programme régional pour l’environnement en Afrique centrale (CARPE)*. Gland: IUCN.

United Nations. 2008. *Gender Info 2007*. United Nations Statistics Division (UNSD). <http://data.un.org>.

USAID/CARPE. 2006. Request for Applications (RFA) No.623-A-06-026; Democratic Republic of Congo Central African Regional Program for the Environment Landscape Program Implementation 2006-2011.

USAID/CARPE. 2006. «CARPE II Revised Performance Management Plan». http://carpe.umd.edu/resources/Documents/carpe_performance_management.pdf.

Weidemann Consortium. 2006. «Mid Term Assessment Report for the Central African Regional Program for the Environment». http://carpe.umd.edu/resources/Documents/Weidemann_CARPE_Eval_17Feb06.pdf/view?set_language=en.

World Bank. (2007) “Data and Statistics. Millennium Development Goals”. <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/DATASTATISTICS/0,,contentMDK:20546904~menuPK:1297806~pagePK:64133150~piPK:64133175~theSitePK:239419,00.html>.

Etude de cas 1

Etude de cas de la création d'une université de conservation gérée par la communauté

Patrick Mehlman

Introduction : vue d'ensemble de la zone d'intervention

Ce chapitre décrit comment des activités économiques alternatives peuvent inclure un rôle pour un enseignement supérieur en sciences biologiques et en conservation pour des parties prenantes locales. Comme étude de cas, il décrit le développement, les succès et les défis inhérents à la création d'une université gérée par la communauté, située à proximité d'une réserve naturelle communautaire, dans l'est rural de la RDC : le Centre de Tayna pour la biologie de la conservation.

Situation

Le Centre de Tayna pour la biologie de conservation (TCCB) est situé dans le Paysage de Maiko Tayna Kahuzi-Biega à l'est de la République démocratique du Congo, province du Nord-Kivu. Il est situé juste en dehors de la zone tampon de la Réserve Naturelle de Tayna, près du village de Kasugha (Figure 1).

Valeur de la biodiversité

Cette région se trouve entre les plaines du Bassin du Congo et les hauts plateaux du Rift albertin (altitude : 495-3279 m), ce qui en fait une zone de convergence phytogéographique entre deux centres d'endémisme régional : les forêts de plaine du Congo, un « espace naturel à haute biodiversité », et la région du Kivu-Ruwenzori dans le Rift albertin, qui fait partie du « haut-lieu de la diversité » afromontagnarde de l'Est.¹ La

région est connue pour sa biodiversité d'importance mondiale, contenant plus de 45 espèces figurant sur la Liste rouge de l'UICN des espèces de faune et de flore menacées, et un grand nombre d'espèces endémiques et d'espèces dont la distribution est limitée. Il y existe d'importantes populations de grands vertébrés des forêts tropicales, dont le chimpanzé de l'Est, l'éléphant de forêt, l'okapi, le buffle de forêt, le paon du Congo et le gorille de Grauer (de plaine orientale) (endémique à l'est de la RDC).² La région est également d'une importance mondiale car elle contient certains des plus grands blocs restants de forêts intactes dans le Bassin du Congo. Ces forêts situées à la source du fleuve Congo, non seulement régulent le climat local et la protection des sols, mais jouent également un rôle important dans le maintien de services écologiques mondiaux - le stockage de carbone qui atténue les changements climatiques mondiaux et la régulation de l'un des plus vastes bassins fluviaux du monde.

Moyens de subsistance et mode de vie dans la région

Le Paysage de Maiko Tayna Kahuzi-Biega (MTKB) est un espace de grande pauvreté, où la quasi-totalité des

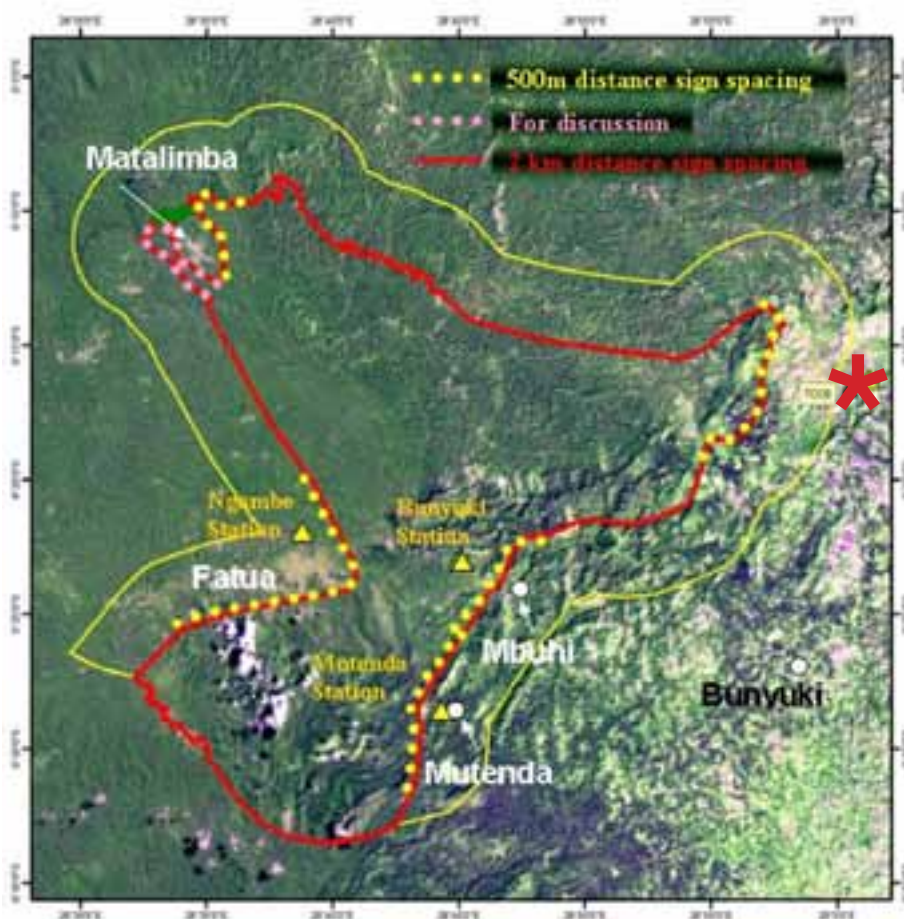
habitants dépendent de l'agriculture de subsistance, de la chasse et de la récolte de produits forestiers. Les principales activités économiques du paysage sont l'agriculture de subsistance, la chasse, l'élevage du bétail (chèvre et/ou mouton), les activités minières et la pêche. La plupart des activités agricoles recourent à des méthodes de culture sur brûlis, les principales cultures étant le manioc, le riz et les haricots. Près des villages, il y a quelques plantations où sont cultivés le palmier à huile, la banane et le café, mais la plupart des plantations commerciales sont aujourd'hui en mauvais état et ne sont plus fonctionnelles. L'huile de palme est extraite par de simples méthodes manuelles sur l'ensemble du paysage. C'est un produit important, commercialisé dans les villages locaux et il est souvent transporté à vélo vers de plus grands marchés à l'est. Dans le Nord-Kivu, près de Tayna, il y a des plantations de quinquina (famille des Rubiaceae), une plante médicinale utilisée pour le traitement du paludisme ; ces plantations sont entretenues par des agriculteurs locaux qui vendent leur produit à une société commerciale. La chasse de subsistance se fait sur l'ensemble du paysage. Le commerce de la viande de brousse n'est pas aussi développé que dans l'ouest de l'Afrique centrale, mais la consommation de la viande de brousse est élevée près des camps miniers illégaux et dans quelques petites villes et les villages. La plupart des animaux vendus sont des singes, des céphalophes, des antilopes et des rongeurs. La pêche en rivière est répandue dans l'ensemble du paysage,

Fonseca, G.A.B. 2004. *Hotspots Revisited*. Cemex Books on Nature; Myers, N., Mittermeier, R.A., Mittermeier, C.G., da Fonseca, G.A.B. and Kent, J. 2000. "Biodiversity hotspots for conservation priorities" *Nature* 403: 853-858. Les études paléo-écologiques montrent également que cette région fut le refuge de la faune des forêts de montagne lors des périodes froides et sèches du Pléistocène.

² Ces assemblages de mégafaune qui caractérisent les forêts pluviales d'Afrique centrale représentent l'une des meilleures opportunités au niveau mondial pour la protection d'exemples de communautés de mégafaune de forêt tropicale intacte ; ils ont pratiquement disparu de l'Asie du Sud-Est et de l'Afrique de l'Ouest.

¹ Mittermeier, R.A., Mittermeier, C.G., Brooks, T., Pilgrim, J., Konstant, W., da Fonseca, G.A.B. and Kormos, C. 2003. "Wilderness and biodiversity conservation". *PNAS* 100: 10309-10313; Mittermeier, R.A., Robles Gil, P., Hoffman, M., Pilgrim, J., Brooks, T., Mittermeier, C.G., Lamoreux, J. and da

Figure 1. Localisation de la Réserve Naturelle de Tayna et du Centre de Tayna pour la Biologie de la Conservation.



Le Centre de Tayna pour la Biologie de la Conservation (astérisque rouge), université accréditée par l'Etat, se situe juste au-dessus de la zone tampon (jaune) de la Réserve Naturelle de Tayna (limites rouges), dans le Territoire de Lubero, Province du Nord-Kivu.

et on trouve certaines fermes piscicoles (aujourd'hui délabrées) dans la région de Walikale au centre du paysage.

Sortie de la guerre civile

La guerre civile a pris fin, en théorie, avec la signature des Accords de Sun City, le 2 avril 2003, qui finalisait l'Accord de Lusaka, restaurait la paix et la souveraineté nationale de la RDC et mettait sur pied un gouvernement de transition. Ceci mettait fin « officiellement » à la période de guerre civile qui durait depuis près de huit ans et qui a provoqué la mort de 2,4 millions de personnes, principalement à la suite de maladies et de famine. C'est le conflit qui a fait le plus de victimes depuis la Seconde Guerre mondiale. La grande majorité des actes de

violence et des morts se sont confinés à l'est de la RDC, les provinces du Nord- et du Sud-Kivu étant au centre de ces atrocités. Malheureusement, les conflits armés n'ont pas cessé en 2003, ils ont continué sporadiquement sur l'ensemble du paysage jusqu'en 2009 car les différentes unités Maï-Maï refusent d'intégrer les rangs de l'armée nationale de la RDC, et les groupes Interahamwe du Rwanda contrôlent certaines régions du paysage par une force armée. Ces milices créent l'insécurité par une violence absolument terroriste, souvent contre les femmes (voir ci-dessous), et beaucoup utilisent des enfants soldats. Elles ont décimé les cheptels d'animaux domestiques des agriculteurs de toute la région, volant, tuant et mangeant la plupart des

animaux de la région. Elles appliquent des « taxes » sur les petites gens tentant de transporter leurs biens au marché ou, dans certains cas, elles prennent en otage des villages entiers ou établissent des conditions de quasi-esclavage dans les mines qu'elles contrôlent. Elles contrôlent la plupart des sites miniers illégaux et sont lourdement impliquées dans le commerce de la viande de brousse et le trafic illégal d'animaux.

Les femmes, les veuves et les enfants vulnérables

Les femmes ont beaucoup moins accès que les hommes à l'éducation, aux biens et aux services, ce qui limite leur participation active à la société civile. Des traditions et croyances culturelles profondément ancrées perpétuent

davantage l'inégalité entre les sexes et, souvent, excluent les femmes des processus de décision du village. Beaucoup de femmes contractent des mariages arrangés à l'adolescence, et l'on attend d'elles qu'elles aient beaucoup d'enfants. Elles connaissent mal la santé de la procréation ou les méthodes alternatives de planification familiale. En tant qu'épouses et mères, les femmes sont responsables de presque toutes les activités ménagères nécessaires à la vie de famille : garde des enfants, préparation des repas, labourage des champs, transport de l'eau, collecte du bois, etc., mais elles ont très peu de sécurité financière ou de terrains leur appartenant en propre. Dans une région qui sort d'une période de guerre civile et de luttes, la vie est particulièrement dure pour les veuves. Alors que les orphelins peuvent parfois être recueillis par des parents, la veuve est obligée de se débrouiller toute seule et est souvent laissée sans toit. Dans cette région, les conflits ont aussi entraîné la généralisation de l'utilisation du viol comme arme de guerre. Au cours de la dernière décennie, des dizaines de milliers de femmes et de filles ont subi des viols systématiques et des agressions sexuelles de la part des divers groupes armés (y compris l'armée de la RDC). Ces crimes contre l'humanité continuent, un grand nombre de femmes sont victimes de viols multiples et violents, de mutilations entraînant le développement de fistules, une condition médicale invalidante qui mène souvent à l'exclusion de la société. La peur omniprésente de la propagation du VIH/SIDA contribue à la stigmatisation des victimes de viol et de leurs enfants. A cause des guerres civiles, il y a un grand nombre d'orphelins et d'enfants vulnérables. Ces enfants sont pris en charge par des parents et d'autres familles, tandis que d'autres sont placés dans des orphelinats de fortune, mettant ainsi un énorme fardeau sur des communautés à peine capables de survivre avec le peu de ressources à leur disposition.

Méthodologie des moyens de subsistance alternatifs et résultats obtenus

Introduction

Le partenaire de *Conservation International* (CI), le *Dian Fossey Gorilla Fund International* (DFGFI), a commencé à travailler avec des communautés locales du Nord-Kivu au début de 2001.³ À cette époque, ils ont élaboré un programme de conservation communautaire initialement concentré sur le développement de la Réserve Naturelle de Tayna (voir chapitre 2), puis plus tard sur une zone de communautés qui formaient un corridor écologique entre les Parcs Nationaux de la Maiko et de Kahuzi-Biega, représentés par l'Union des associations de conservation des gorilles pour le développement communautaire à l'est de la RDC (UGADEC).⁴ L'un des principaux piliers de ce programme de conservation communautaire a été que, en échange de l'engagement des collectivités locales en faveur de la conservation, DFGFI apporterait des projets de développement local et de santé comme moyens de subsistance alternatifs pour compenser les coûts d'opportunité des populations locales puisqu'elles cédaient leurs droits d'utilisation des terres pour créer des réserves naturelles. Entre 2002 et 2003, au cours de plusieurs réunions de parties prenantes où l'ensemble de la représentation communautaire était assurée par l'association UGADEC, DFGFI a souhaité avoir l'avis des groupes locaux quant au type de

mesures de développement majeur qu'ils souhaiteraient surtout pour leurs communautés. Une écrasante majorité des chefs de communautés ont déclaré que leurs fils et filles n'avaient pas accès à l'enseignement supérieur, et que c'était leur principale priorité pour le développement économique local. L'idée d'une université communautaire a vu le jour, une université qui serait située à proximité du projet phare, la Réserve de Tayna, mais qui servirait à répondre aux besoins des communautés dans l'ensemble de la zone UGADEC en assurant une formation professionnelle en gestion des ressources naturelles, en conservation, en biologie et dans d'autres disciplines.

Avec le concept d'université communautaire à l'esprit, l'UGADEC a créé le Centre de Tayna pour la Biologie de la conservation (TCCB) à la mi-2003 et il a commencé sa première année académique (octobre 2003-septembre 2004) dans des bâtiments loués à Goma, alors que la construction était en cours sur le site. En février 2005, le TCCB a été transféré vers son nouveau site à Kasugha, près de la Réserve Naturelle de Tayna.

Configuration actuelle de l'université

Le TCCB est une institution d'enseignement supérieur privée, basée à Kasugha, province du Nord-Kivu en République démocratique du Congo (RDC). Il a été établi comme un organisme à but non lucratif en vertu de la loi congolaise et il a reçu son accréditation par décret présidentiel publié en mars 2006. Il est également connu sous le nom d'Université pour la conservation de la nature et le développement rural de Kasugha.

Le TCCB opère dans une région reculée de la RDC, dans des conditions extrêmement difficiles. En plus de la formation des étudiants, le TCCB doit fournir le logement, la nourriture et des services de base à une petite communauté de plus de 350

³ *Conservation International* a commencé son partenariat avec DFGFI en octobre 2003 avec la conception de la phase IIA du Programme de CARPE/USAID.

⁴ L'Union des associations de conservation des gorilles pour le développement communautaire à l'est de la République démocratique du Congo (UGADEC) a été créée en 2002. C'est une fédération de huit ONG locales fondées sur le pouvoir coutumier (gouvernance traditionnelle). Chaque membre d'ONG représente les intérêts de sa chefferie (territoire tribal) qui comprend une zone de développement (zone de GCRN) et une zone entièrement protégée. La fédération fut créée dans un effort pour normaliser leurs efforts de conservation et de développement et contient un volet scientifique ainsi qu'un volet gouvernance coutumière. Elle sert également d'unité administrative, qui coordonne les activités techniques et financières de ses huit membres, et administre en outre une université de biologie de la conservation à gestion communautaire qui constitue une partie du programme.

personnes, y compris les étudiants, les professeurs et le personnel. Un campus construit à cette fin par la communauté locale, un programme intégré de production agricole, un code éthique de conservation et d'éducation à l'environnement et un programme travail-études fournissent le cadre pour une expérience communautaire qui va bien au-delà des programmes académiques.

Le TCCB offre 19 programmes d'études dans cinq facultés : l'Economie, les technologies de l'Information et de la Communication, les Sciences, la Médecine et un Institut polytechnique. Il a un personnel de 45 employés, dont 20 enseignants d'université et 25 personnes affectées aux services administratifs et opérationnels ; sur le plan administratif, il est géré par un conseil d'administration (Figure 2). Le campus occupe une concession de 122 hectares de terrain vallonné et comprend un bloc académique, deux dortoirs pour les étudiants, des bureaux administratifs, les logements du personnel et les quartiers d'accueil des visiteurs.

Pour l'année académique 2008, le TCCB avait un effectif de 375 étudiants (dont 29 femmes) ; 91 étudiants des projets de l'UGADEC bénéficiaient de bourses complètes (logement, nourriture, frais de scolarité, soins médicaux et fournitures) ; 229 étudiants avaient vu leurs frais de scolarité levés ; et 55 étudiants étaient autonomes.

L'université propose des diplômes de baccalauréat en trois ans et des diplômes de formation professionnelle en cinq ans. En janvier 2009, le TCCB comptait déjà 211 diplômés depuis sa création (130 dès l'année académique 2008). Sur les 81 diplômés de 2006-2007, 43 sont aujourd'hui employés dans les milieux professionnels de la gestion de la conservation, des médias et de l'enseignement (sept femmes). Des plans sont en cours pour trouver de l'emploi à au moins 50 autres diplômés de 2008.

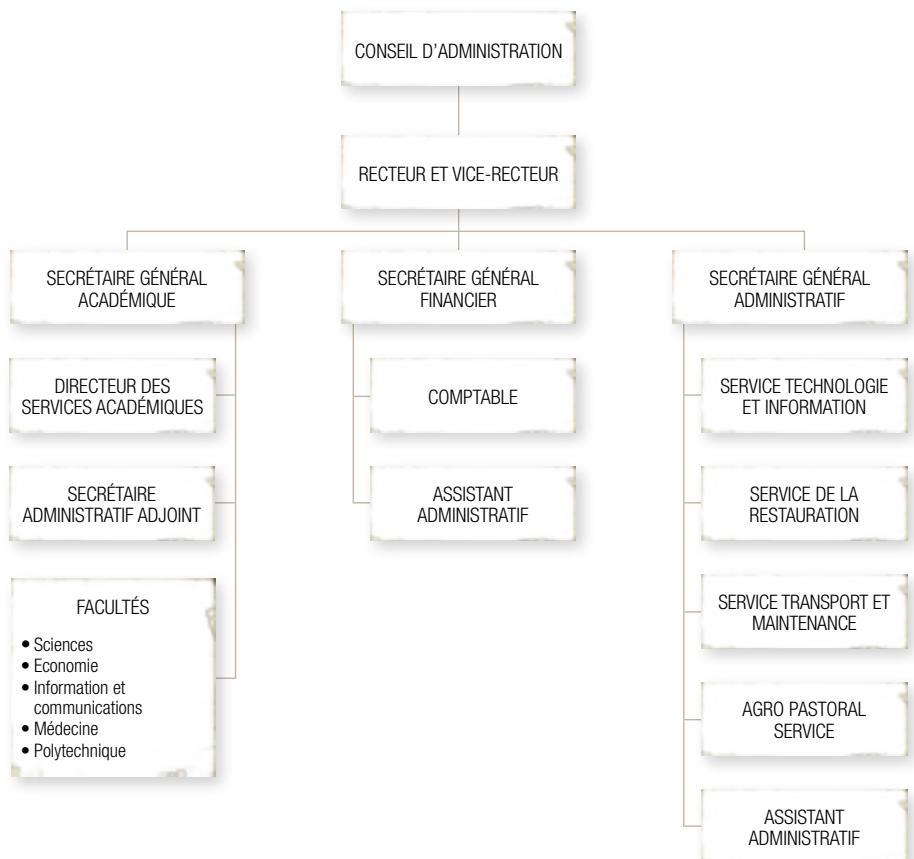
Autres mesures alternatives de développement et de moyens de subsistance

En 2002, dans le cadre de son projet « santé des écosystèmes et développement communautaire », DFGFI a commencé à appuyer le projet phare, la Réserve de Tayna, en fournissant un soutien de base à un orphelinat (nourriture, vêtements, soins de santé, éducation, réparation des bâtiments), et un appui à de petits microprojets en faveur d'un groupe de veuves (à l'origine, soins de l'alimentation, mais aboutissant à un stock de semences améliorées pour les petites parcelles fournies par la collectivité, à un projet d'élevage de porcs et de cochons d'Inde, à un projet de production de savon et d'huile et un projet de fabrication de briques). De l'aide a également été

apportée pour réhabiliter et rendre opérationnelles plusieurs écoles primaires et des cliniques de santé, ainsi qu'à l'installation de plusieurs projets d'accès à l'eau potable.

En 2003, les Congolais membres du projet de Tayna ont aussi apporté des dons provenant de contributions du personnel pour créer un hôpital, un orphelinat, et une station de radio communautaire située à proximité du TCCB, preuve de l'engagement de certains membres du personnel qui ont donné une importante partie de leur salaire. L'ensemble du complexe a été construit à la main par les villageois de Kasugha - l'association des veuves a pressé et cuit les briques, des artisans locaux ont fabriqué tous les meubles, les portes et les fenêtres.

Figure 2. Structure administrative du Centre pour la Biologie de la Conservation de Tayna



Les initiatives de développement de CI/DFGFI ont également été complétées et amplifiées par un partenariat créé avec le *Jane Goodall Institute* (JGI), début 2005, dans lequel des fonds obtenus auprès d'USAID (par l'intermédiaire de *EngenderHealth Inc.*) ont été utilisés par JGI pour fournir des soins de santé et former à la planification familiale dans le cadre des projets de conservation communautaire de Tayna et de l'UGADEC. Comme JGI a trouvé d'autres financements, il a également été en mesure de piloter plusieurs projets de développement à proximité du TCCB : un projet pilote de pisciculture, de meilleures semences pour l'agriculture et, surtout, l'installation d'une station hydro-électrique de 37 kilowatts qui fournit maintenant de l'électricité au TCCB et au village voisin de Kasugha.

Dans cette région éprouvée par la guerre civile depuis plus de sept ans, la population locale n'a absolument aucun accès aux soins de santé. Pour résoudre ces problèmes, DFGFI a mis au point le programme « Santé des écosystèmes » et en 2008, le programme avait déjà réhabilité six cliniques autour de deux des réserves

communautaires de l'UGADEC, formé des infirmières et apporté des médicaments et des fournitures (avec l'aide de JGI). Pour les années 2005-2008, le Programme Santé des écosystèmes de DFGFI a également reçu une subvention de 1 000 000 USD en médicaments de *Pfizer Pharmaceuticals, Inc* pour le traitement de parasitoses intestinales et la fourniture des soins médicaux de base (antibiotiques, etc.). Le programme offre un soutien clinique rural sous forme de médicaments, équipements et fournitures de base (stéthoscopes, unités de réhydratation, lits fabriqués localement, etc.) et apporte son soutien à la formation et aux salaires de huit infirmières et de deux médecins. Selon les estimations, plus de 20 000 personnes vivant dans ce paysage disposent aujourd'hui de soins cliniques appréciables par rapport à l'absence totale de soins de santé avant le début du programme.

Ces cliniques servent aussi de points focaux pour un projet de planification familiale dirigé par JGI, mis en œuvre depuis 2005 dans les zones de santé de Lubero, Pinga et Walikale. Dans ce projet, JGI intervient dans un certain

nombre de domaines, notamment la formation des prestataires de soins, un programme de sensibilisation, un appui technique, une aide à la collecte de données sur la santé, la fourniture de contraceptifs pour maintenir des stocks dans les centres de santé et la réhabilitation de centres de santé. Lorsque le programme a commencé, il n'y avait pas d'activités de planification familiale dans ces trois zones de santé. À ce jour, la planification familiale et les activités de santé de la procréation sont totalement opérationnelles dans 70 établissements de santé. Le taux moyen de prévalence contraceptive est de 6 pour cent, ce qui constitue une augmentation substantielle par rapport aux données de référence qui, selon les estimations, se situaient à 0,8 pour cent. Pour la période 2006-2007, 402 professionnels congolais de la santé ont été formés, plus de 20 000 personnes du pays ont participé directement au programme et plus de 60 000 personnes ont été exposées à des messages sur la santé de la procréation/la planification familiale dans le cadre du programme de sensibilisation pour la région.

Le Programme Santé des écosystèmes de DFGFI cherche aussi à réduire la



Vue aérienne du Centre de Tayna pour la Biologie de la Conservation et des salles de classe



Station de radio communautaire



Studio d'enregistrement

menace de transmission croisée de maladies entre les hommes et la faune à risque (grands singes), en analysant le taux de parasitisme intestinal de la faune et des hommes à proximité de zones protégées, et en fournissant un traitement gratuit aux personnes infectées. Il comprend une composante éducative qui encourage l'hygiène, la protection contre le parasitisme, et qui permet aux populations locales de comprendre les menaces de transmission croisée, tout en mettant l'accent sur les objectifs de conservation. À ce jour, le projet a recueilli et complété l'analyse des matières fécales de plus de 10 000 personnes de la zone UGADEC; plus de 25 000 personnes ont été traitées et formées dans le cadre d'un programme d'éducation à l'hygiène.

La malnutrition est endémique en RDC; elle est due en grande partie

au manque de protéines résultant du pillage des animaux domestiques au cours de la guerre civile. Les acteurs locaux font face à une autre difficulté puisqu'ils ont accepté de ne pas chasser dans de grandes étendues de forêt dans le cadre de leurs projets locaux de conservation. Une série de projets ont donc été mis au point pour aider à réduire la malnutrition, en fournissant des porcs et des cochons d'Inde pour l'élevage, et des semences améliorées pour des cultures comme le soja, le sorgho, les haricots et les arachides. Le programme est désormais opérationnel dans cinq villages situés près de la Réserve Naturelle de Tayna où les femmes constituent la majeure partie de la population (beaucoup d'hommes ont été tués pendant la guerre). Chaque projet est géré par une association locale de femmes qui choisissent les projets et les gèrent. Dans tous les



Station hydro-électrique (37 kWh) desservant le TCCB, la station de radio et le village de Kasugha. Un barrage équipé d'une vanne alimente par une conduite forcée une turbine produisant de l'électricité. De là, grâce à plusieurs transformateurs, le courant atteint le TCCB situé à plus de 4 km, et il est aussi envoyé jusqu'au village de Kasugha où il alimente l'éclairage public et plusieurs microprojets.

projets de petit élevage, une partie de la production est donnée aux membres de la communauté qui en ont fait la demande, et le reste est vendu. Tous les participants au projet reçoivent une formation en matière d'élevage et de bien-être animal, et la visite de vétérinaires. Le produit des projets agricoles est vendu (à l'exception d'une partie de la récolte qui est donnée à un orphelinat local), et les bénéfices sont répartis entre les femmes après avoir mis de côté un montant pour couvrir de nouveaux achats de céréales et le pénible travail manuel.

Leçons tirées

L'impact de l'université est remarquable et de grande portée. En plus des emplois dans le bâtiment, la population locale a désormais accès à des médecins, à des infirmières et aux services du centre de santé. Des programmes d'extension agricole soutiennent les agriculteurs locaux, et les enfants ont accès à l'enseignement primaire et secondaire. La station de radio diffuse à l'intention des communautés locales des messages concernant la conservation, la politique, la culture, et la femme et la famille ; elle diffuse également de la musique. Il y a maintenant de l'électricité pour l'université ainsi que l'éclairage public pour le village voisin. Cependant, la vraie valeur de l'Université dans le domaine de la conservation repose sur les étudiants : ils sont la nouvelle génération de gardiens, héritiers des terres qui se trouvent à l'intérieur du Corridor de Maiko Tayna Kahuzi-Biega. Environ 70 des 300 étudiants suivant des cours à l'Université sont les fils et filles des gardiens dont les terres constituent les réserves de l'UGADEC, et ils vont hériter de leurs parents la responsabilité d'assurer les droits d'utilisation des terres dans leurs communautés. Sans le leadership et la vision de leurs aînés, ces étudiants - certains des meilleurs et des plus

brillants de la région - auraient eu un avenir limité.

Bien qu'il existe d'autres modèles pour le renforcement des capacités par l'enseignement supérieur, par exemple l'envoi d'étudiants pour une formation à l'étranger, le TCCB est une approche beaucoup plus rentable par étudiant formé : avec les frais de fonctionnement actuels, nous estimons le coût de la formation d'un étudiant pour un diplôme en trois ans en biologie de la conservation à près de 3 000 USD. Et bien sûr, il est impossible d'évaluer la précieuse contribution que l'université offre à la fierté de la population locale, et ses liens importants pour montrer que le développement peut aller de pair avec la conservation de la biodiversité.

Leçons de l'université

Les collectivités locales ne participeront et ne contribueront qu'à des projets qu'elles perçoivent comme étant entièrement les leurs

Au cours du développement du TCCB, dès 2003, des membres congolais de l'ONG Projet de Tayna ont offert des dons du personnel pour construire l'hôpital local, un orphelinat et les infrastructures d'une station de radio communautaire au TCCB, preuve de l'engagement de certains membres du personnel qui ont donné une importante partie de leur salaire (plus de 15 000 USD). Les membres de la communauté locale ont volontairement offert de leur temps et leur travail pendant la phase de fabrication de briques pour la construction du TCCB. Les membres du village voisin ont volontairement offert de leur temps et leur main d'œuvre pendant la construction du barrage de la centrale hydro-électrique et, fait significatif, ils ont formé un corps civil pour réparer et entretenir les 9 km de route allant de la route principale au TCCB.

Les projets de l'enseignement

supérieur peuvent servir de catalyseur pour impliquer les femmes et les populations marginalisées à la conservation

Il y a un grand intérêt de femmes qui souhaitent obtenir des diplômes universitaires au TCCB. Certes, la parité hommes/femmes en matière de scolarisation n'a jamais été atteinte, mais les jeunes femmes montrent un vif intérêt pour l'enseignement supérieur et la formation à la conservation (en moyenne, au cours des cinq dernières années, les femmes représentaient environ 20 pour cent des étudiants). Pendant cette période, il y a aussi eu six étudiants provenant de groupes pygmées (trois sont encore inscrits et poursuivent leurs études).

Mettre en place un plan d'affaires dès le début et rechercher de multiples sources de financement

Un grand projet comme une université communautaire pour la biologie de conservation est coûteux en termes d'infrastructures de démarrage, de frais récurrents de fonctionnement, d'entretien, et de microprojets associés, tels qu'une centrale hydro-électrique, un hôpital et des programmes agricoles. D'autre part, il peut attirer l'attention de philanthropes et d'agences multi- et bilatérales, surtout s'il montre des liens avec la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles. Nous avons appris à rester extrêmement souples et diversifiés avec les sources de financement : certains donateurs ont réduit leur financement tandis que d'autres ont manifesté leur intérêt et se sont impliqués. L'outil le plus important de ce projet était un plan d'affaires, qui décrivait ses objectifs et ses activités, ainsi que les budgets annuels, un conseil d'administration temporaire et un plan de viabilité financière. Sans ce plan, notre capacité d'attirer de nouveaux bailleurs de fonds et de rester flexibles avec de multiples sources de financement aurait été beaucoup moins efficace.

Même dans les régions où le taux de

pauvreté est élevé et où les problèmes de sécurité sont récurrents, il est possible de fixer les frais de scolarité dès le début pour favoriser la durabilité

Même si le TCCB n'a pas du tout atteint un niveau d'autofinancement durable (des plans pour un fonds fiduciaire sont en préparation), en 2007-2008, l'université a généré plus de 50 000 dollars de revenus provenant du paiement des frais universitaires des étudiants (actuellement 500 USD par année académique pour les frais de scolarité, de logement et de pension). Pour des projets de ce type, la possibilité de montrer qu'il y a des dons communautaires, une participation locale et des possibilités de revenus est essentielle pour prouver aux donateurs que le projet peut devenir durable.

Chercher la rentabilité

Trouver des financements étant toujours un défi, il nous fallait faire preuve de souplesse afin de répondre aux normes des programmes nationaux et de garantir qu'il y ait suffisamment de personnel enseignant. Par exemple, en tant qu'université reconnue en RDC, le TCCB doit maintenir certains programmes au-dessus et au-delà de ses spécialités en conservation et en biologie: l'économie, les technologies de l'information et de la communication, les sciences, la médecine et une école polytechnique. Pour y parvenir, le TCCB a un personnel de 18 professeurs à plein temps, mais il a également recours aux services d'au moins 40 professeurs invités chaque année pour répondre aux normes. Ce qui donne un ratio professeurs/étudiants compris entre 1/7 et 1/15 au cours de l'année universitaire et maintient l'expertise académique nécessaire pour rester agréé. Ceci est moins coûteux que de garder tout le personnel enseignant à plein temps, et l'arrivée de nouveaux professeurs chaque mois crée une émulation académique. Il existe d'autres techniques de réduction des coûts: un programme travail-études pour les étudiants est en cours de

développement, dans lequel certains étudiants paient leurs frais en prestant un certain temps en cuisine et au nettoyage. Le personnel de construction et de maintenance technique était entièrement constitué d'experts locaux, et pas d'expatriés. Bien que le TCCB ait sa propre bibliothèque, un accord est en cours avec l'université voisine du Graben (Butembo), pour que les étudiants du TCCB puissent également avoir accès à la bibliothèque du Graben. Un programme agricole pour les étudiants fournit des légumes à l'intendance (des repas sont servis aux étudiants boursiers, aux employés et aux professeurs dans une cafétéria; ces trois groupes de personnes sont également logés).

Construction d'un campus autour de modules et plan d'expansion

Le TCCB est un ouvrage en cours, et beaucoup d'améliorations infrastructurelles restent à faire. Malgré cela, les principaux bâtiments abritant les classes et les dortoirs étaient prêts pour les étudiants à peine huit mois après le début des travaux de construction. Après le début des cours, plusieurs modules ont été ajoutés au fur et à mesure de la disponibilité de fonds: un hôpital avec une salle d'opération (également au service de la communauté), des bureaux, une cuisine, une guest-house, un centre informatique, etc.). Tout récemment, en 2009, une autre grande salle de cours a été ajoutée, avec l'appui d'un donateur qui tenait particulièrement à contribuer à cette initiative.

Les leçons en matière de développement

Les activités de développement catalysent davantage le développement économique local

La réparation de la route conduisant au TCCB a ouvert l'accès au marché local et stimulé l'économie locale. Alors que la construction et la mise en œuvre se

poursuivaient, les populations locales réparaient et continuaient d'entretenir une route locale de 9 km. Des camions qui apportaient des matériaux de construction ont commencé à prendre des produits locaux pour le marché et à apporter des produits et des articles divers qui étaient ensuite vendus dans des échoppes aux étudiants et au personnel du TCCB. En 2008, l'ICCN (Institut congolais de la Conservation de la Nature) a demandé à DFGFI et à l'UGADEC d'apporter leur appui à un centre de réhabilitation des gorilles devenus orphelins à cause du trafic d'animaux et du commerce de viande de brousse. Après des évaluations externes, il s'est avéré que le meilleur site était la Réserve Naturelle de Tayna et le TCCB. En partenariat avec DFGFI, l'ICCN et la *Pan African Sanctuary Alliance* (PASA), le TCCB a reçu une subvention du *Fish and Wildlife Service* des Etats-Unis pour construire un centre de réhabilitation pour des gorilles. Le TCCB a fait don du terrain pour la construction de ce centre. Les populations locales ont contribué à la construction et à l'aménagement du site, et les étudiants du TCCB seront capables d'apprendre la primatologie appliquée, l'éducation à la conservation et des méthodes de communication pour aider à lutter contre le commerce de jeunes gorilles.

Avec le développement croissant autour d'un petit village et d'un centre universitaire, il faudrait envisager de faire des recommandations sur la réglementation du micro-zonage ou de la construction

Avec la relance de l'économie locale, l'augmentation du personnel rémunéré, et même des étudiants ayant de l'argent de poche, un tourbillon d'activités ont vu le jour: de petits magasins et des boutiques sont nés du jour au lendemain à des carrefours, de petits étals sont apparus à tous les endroits jugés propices le long de la petite route du centre, et quelques maisons ont commencé à pousser à des endroits

pas vraiment destinés à cet usage. Bien qu'il puisse être tentant de considérer tout ceci comme une croissance organique naturelle d'un petit village autour d'un centre universitaire, ce développement pouvait aboutir à une sorte d'expansion urbaine petite mais incontrôlée, à l'obstruction des routes et des sentiers, à la création de marchés à l'entrée de l'hôpital, etc. Heureusement, le pouvoir coutumier local et l'administration du TCCB ont très vite pris conscience de ce problème et ont instauré quelques règles de base de zonage pour un développement plus ordonné de leur site. Certains propriétaires des premières boutiques et échoppes ont été invités à chercher un autre emplacement. Cela reste un défi à relever dans l'avenir étant donné que la région est en pleine ascension économique.

La question des « pôles d'attraction »

L'université du TCCB et le village voisin ont rapidement évolué vers ce que notre partenaire DFGFI appelle un « Village d'action pour la conservation », en soulignant comment un ensemble de mesures d'incitation au développement compensent les coûts d'opportunité pour la population locale qui crée une réserve communautaire dont 900 km² de forêt ont été transformés en une aire protégée avec protection totale de la biodiversité (c'est-à-dire que seuls l'écotourisme et la recherche scientifique y sont autorisés). Ici, le développement est pleinement intégré dans la conservation. Les émissions de la radio locale, les chansons de l'école primaire et de l'orphelinat, les panneaux de l'hôpital, le logo des véhicules, et même les danses à la discothèque locale, tous célèbrent l'espèce phare, le gorille de Grauer, qui est un symbole de la reconnaissance et de la protection de la biodiversité, et le pôle d'attraction de la population locale pour le développement des moyens de subsistance, de la santé et de l'éducation. Avec ce niveau de réussite,

la question qui se pose naturellement est de savoir si ce site va attirer plus de gens qu'il ne peut en absorber et si, suite à cela, les nouveaux arrivants vont violer la loi locale et s'aventurer dans la Réserve Naturelle de Tayna, à 7 km à l'ouest, et ruiner les progrès accomplis à ce jour.

Pour répondre à cette question importante, il est nécessaire de comprendre comment la Réserve de Tayna est gérée. Tout d'abord, selon la tradition orale, le site du TCCB est un site sacré pour le peuple Batangi depuis de plus de 150 ans, et les détenteurs du pouvoir coutumier (Mwami) ont un mandat traditionnel de contrôle de l'immigration dans la région. Ils limitent donc tout afflux de nouvelles familles provenant de l'est mais, fait significatif, ils ont encouragé quelques familles de pionniers, une fois installées à l'intérieur de la Réserve de Tayna, à déménager à l'extérieur de la zone centrale de la réserve, vers Kasugha. Deuxièmement, le site fait partie intégrante des programmes de sensibilisation à la conservation, qui touchent aussi bien les enfants que les adultes de la communauté et, avec des règles bien comprises et les limites de la réserve bien marquées, la plupart des populations locales respectent et comprennent la valeur de la réserve des gorilles pour leur économie locale. Troisièmement, l'une des stations de gardes de la réserve se trouve juste à côté du TCCB et assure des patrouilles et une fonction de protection. Quatrièmement, le zonage participatif initial de la réserve prévoyait une zone centrale, une zone tampon et enfin une zone de développement. L'ensemble du complexe du TCCB et le village voisin de Kasugha ont été zonés pour le développement dès le début du programme, et la zone de développement à partir du site s'étend sur plusieurs kilomètres à l'est, au nord et au sud. À l'ouest,

la seule direction dans laquelle cette zone ne peut pas se développer, il y a une chaîne de montagnes, offrant une barrière géographique utile.

Une planification minutieuse de l'aménagement du territoire peut prévenir le phénomène d'attraction

Pour le TCCB, et pour le « Village d'action pour la conservation » qui se développe dans son voisinage, le problème de l'afflux de nouveaux immigrants a été évité grâce au zonage et à la planification de l'aménagement du territoire préalables, à la participation des détenteurs du pouvoir coutumier et à une sélection minutieuse du site. Cette sélection a été renforcée par l'utilisation d'un site qui était déjà considéré comme sacré par les populations locales.

Résumé

Une initiative d'université communautaire peut être très précieuse pour le renforcement des capacités. Elle est rentable et peut être une source de fierté locale, alliant les aspirations locales au développement de l'éducation à des objectifs de conservation. Comme nous l'avons découvert, la réalisation d'une initiative conçue et demandée par la population locale devient un important catalyseur pour le développement économique local. Dans ce cas, le TCCB est devenu un programme phare, qui encourage les populations locales à participer en faisant don de leur travail et de fonds, qui suscite d'autres projets tels que la centrale hydro-électrique, un hôpital et un centre de réhabilitation des gorilles. La population locale, soutenue par sa structure de gouvernance coutumière, perçoit ce projet comme étant totalement le sien, et toute une nouvelle génération est en train de développer une compréhension globale de l'importance de la conservation de la biodiversité. 🙌

Etude de cas 2

Le rôle des « moyens de subsistance alternatifs » dans la réalisation d'une approche de conservation centrée sur la population

Jef Dupain, Florence Bwebwe, Joanna Elliott, Kaddu Sebunya, David Williams et Janet Nackoney

Introduction

African Wildlife Foundation (AWF) travaille depuis plus de cinq ans avec le gouvernement congolais, des ONG et des communautés partenaires pour mettre en œuvre un programme de conservation et des activités de développement dans le Paysage de Maringa/Lopori-Wamba (MLW) situé dans le nord de la République démocratique du Congo (RDC) (voir Figure 1).

L'objectif est d'optimiser les ressources collectives et l'expertise de partenaires d'institutions internationales et nationales pour soutenir le gouvernement de la RDC dans ses efforts pour compléter et mettre en œuvre un programme de gestion durable des ressources à l'échelle du paysage qui comprend une approche participative de l'aménagement du territoire et du processus de zonage. Ce programme vise à réduire la destruction de l'habitat et la perte de biodiversité ainsi qu'à diminuer le taux de pauvreté et à accroître le bien-être des communautés locales grâce à une meilleure gouvernance des ressources naturelles, au renforcement des institutions locales et de la société civile, et au soutien de moyens de subsistance alternatifs.

Un premier défi est le besoin constant d'encourager et de favoriser des opportunités de développement appropriées et durables pour les communautés qui vivent dans le paysage. Il faut aussi s'assurer qu'elles ont la possibilité de sortir de la pauvreté

sans mettre en péril des objectifs de conservation. Nous avons développé un programme pour y arriver tout en maintenant un suivi étroit des bénéficiaires qui en résultent et du coût payé par la biodiversité. Cela est manifeste dans les caractéristiques et le rôle des partenaires du Consortium de MLW.

Les principales institutions du Consortium de MLW sont les suivantes : *African Wildlife Foundation (AWF)* qui dirige la planification du paysage, la conservation de la biodiversité et les entreprises de conservation ; le Centre international de recherches en agro-foresterie (ICRAF) qui promeut des innovations dans les pratiques d'utilisation des terres pour créer de nouvelles sources de moyens de subsistance alternatifs, y compris la domestication d'essences menacées d'arbre de grande valeur et le développement d'entreprises de produits forestiers non ligneux (PFNL) ; le *WorldFish Center (WF)* qui fournit une expertise dans la gestion durable des pêches ; l'organisation de développement des Pays-Bas, *Stichting Nederlandse Vrijwilligers (SNV)*, pionnière des consultations multilatérales et du renforcement de la société civile ; et l'ONG régionale Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD) qui se penche sur les questions de parité sexuelle dans l'ensemble du processus de planification du paysage. L'Université du Maryland (UMD) et l'Université Catholique de Louvain (UCL) contribuent à l'analyse

spatiale et à la modélisation pour la planification de l'aménagement du territoire. En outre, le Consortium dispose d'un groupe de soutien technique externe, par exemple, le *United States Forest Service (USFS)* qui contribue à la planification de l'aménagement du territoire.

Le programme du Paysage du MLW a été conçu en utilisant le Processus de conservation de Centre d'AWF (*Heartland Conservation Process - HCP*). Un HCP commence avec l'évaluation des parties prenantes et la collecte de données de référence qui permettront l'identification et l'analyse participatives des menaces critiques pour la conservation et la durabilité des moyens de subsistance locaux, et des possibilités d'atténuer ces menaces. Un HCP permet de traduire les besoins de la population humaine et de la biodiversité locale en un Plan d'aménagement du territoire (PUT) reconnu par tous, dont la mise en œuvre rendra le paysage écologiquement, socialement et économiquement viable. Ces deux derniers aspects, « socialement et économiquement viable », ont conduit AWF et le Consortium de MLW à modifier l'objectif stratégique de CARPE/USAID qui est de « réduire la destruction de l'habitat et la perte de biodiversité grâce à une meilleure gouvernance locale, nationale et régionale des ressources naturelles » en y ajoutant « ...en vue de réduire la pauvreté ». Le renforcement des « moyens de subsistance » est considéré

Figure 1. Le Paysage de Maringa/Lopori-Wamba



comme un objectif aussi important que la conservation dans le programme de MLW. Une attention particulière est accordée aux méthodologies d'identification d'activités de subsistance alternatives viables. Par exemple, grâce au processus HCP, nous avons identifié l'insuffisance des politiques agricoles et le manque d'accès aux marchés comme des causes directes de l'augmentation de l'agriculture sur brûlis et de la dépendance vis-à-vis de la chasse commerciale. La foresterie industrielle, l'exploitation forestière traditionnelle et la chasse de subsistance ont également été identifiées comme des menaces supplémentaires pour la conservation et pour les moyens de subsistance locaux (AWF, 2005). C'est au cours de cette étape du HCP qu'est devenue évidente la nécessité de se concentrer sur des moyens de subsistance agricoles pour assurer la conservation.

Dans les sections suivantes, nous explorons la façon dont fonctionne le soutien à d'autres moyens de

subsistance dans le Paysage de MLW qui a été convenu et mis en œuvre et nous discutons de quelques exemples concrets.

Vue d'ensemble de la zone d'intervention

La stratégie de planification de l'utilisation des terres du paysage (PUTP) s'applique à l'ensemble du Paysage de MLW. À ce titre, le programme MLW pour les moyens de subsistance considère l'ensemble du paysage comme sa zone d'intervention.

Le Paysage de MLW s'étend sur près de 74 000 km². Son gradient d'altitude est de moins de 300 m. Le paysage couvre les quatre territoires administratifs de Basankusu, Bongandanga, Befale et Djolu qui sont dans la province de l'Équateur en RDC. C'est un paysage relativement intact, défini par les systèmes fluviaux de la Maringa et de la Lopori. Les forêts couvrent plus de 90 pour cent du paysage. Environ un quart de ces forêts sont des forêts

marécageuses et inondables (zones humides boisées) qui reflètent le faible relief et les fortes précipitations (>1 900 mm par an). Les complexes ruraux, c'est-à-dire les zones à dominante humaine - principalement des fermes et des plantations - représentent moins de sept pour cent du paysage (Dupain *et al.* 2008).

La récente modélisation spatiale de la répartition humaine indique que la densité humaine est de 8 personnes/km² (Kibambe, 2007), avec des densités de 7, 7, 10 et 9 personnes/km² respectivement sur les territoires de Befale, Djolu, Basankusu et Bongandanga. Le total de la population dans le paysage de MLW est estimé aujourd'hui à 587 000 habitants (Dupain *et al.* 2008).

Les groupes ethniques qui vivent dans le paysage sont principalement des Mongo et des Mongando, un groupe proche. Les Ngombe sont essentiellement présents dans le nord, sur l'axe Bongandanga-Basankusu. De petits groupes de pygmées sont éparpillés dans la partie nord du paysage, et des Kitawalistes (Témoins de Jéhovah) sont surtout concentrés entre les sources de la Lomako et de la Yokokala. Les Kitawalistes se sont retirés dans la forêt il y a longtemps et, par principe, n'acceptent pas l'autorité du gouvernement de la RDC (Sifa Nduire, 2008).

La satisfaction des besoins fondamentaux de la plupart de ces populations dépend des ressources naturelles pour la nourriture, les combustibles, les médicaments et les matériaux de construction. Cette région de la RDC a été gravement affectée au cours des six années de guerre civile et d'instabilité, de 1997 à 2002, et elle reste l'une des plus pauvres et des moins développées du pays. Tributaires des ressources naturelles, ces populations ont manifesté un grand désir d'être impliquées en tant que partenaires dans le développement

d'une meilleure gestion des ressources naturelles et de moyens de subsistance alternatifs dans leur paysage.

Les principales villes du paysage sont Basankusu, Djolu, Bongandanga et Befale. Selon les estimations, leur population totale est comprise entre 41 000 et 135 000 habitants. Beaucoup de villes situées autour du paysage, comme Lisala, Bumba et Boende, influencent les activités économiques au sein du Paysage de MLW. Les infrastructures routières entre ces villes sont en très mauvaise état, et le seul moyen de transport motorisé sur la terre ferme est la moto. Sur l'ensemble du paysage, les villages sont situés le long des routes, l'agriculture étant concentrée en périphérie de ces centres d'habitation. Nous appelons ces zones à dominante humaine « complexes ruraux ». On estime que 56 000 ha de forêts (environ 0,9 pour cent de la superficie totale des forêts du paysage) ont été transformés entre 1990 et 2000, principalement en raison de l'expansion des activités de la culture sur brûlis. Plus de la moitié des conversions observées ont eu lieu à moins de deux kilomètres des routes. Aujourd'hui, les activités agricoles pratiquées dans le paysage sont essentiellement de subsistance, les cultures de rente étant moins indiquées étant donné le manque d'accès aux marchés. Le manioc, le maïs et les arachides sont les principaux produits agricoles. À cause de la guerre et de l'accès difficile aux marchés, les plantations industrielles de palmiers à huile, de caoutchouc et de café jadis en activité ont pour la plupart été abandonnées.

Les données sur le marché de la viande de brousse indiquent que les populations locales dépendent fortement de la chasse, de la consommation et du commerce de la viande de brousse. Une étude d'un an sur la disponibilité de viande de brousse sur le marché de Basankusu a montré que plus de 30 pour cent des 12 000 carcasses enregistrées pour la vente provenaient de la région

de Lomako (Dupain et Van Elsacker, 1998). Ceci confirme que la Réserve de Faune de Lomako-Yokokala a été une importante source de viande de brousse pour le commerce et l'alimentation.

En termes économiques, la viande de brousse a un meilleur rapport valeur/poids que les produits agricoles et elle se conserve facilement à peu de frais. La viande de brousse est donc avantageuse en termes de transport et de commercialisation étant donné le mauvais état des infrastructures et l'accès difficile aux marchés. Elle offre le meilleur rendement du travail.

Méthodes et résultats

AWF veille à ce que l'examen de moyens de subsistance alternatifs soit intégré dans le HCP. L'établissement d'un profil socioéconomique initial de référence du paysage garantit que les questions de moyens de subsistance seront comprises et reconnues. Au niveau des interventions sur le site, les questions de moyens de subsistance sont intégrées dans la planification, la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet.

Le HCP assure une participation et une consultation appropriées des communautés et de leurs institutions, y compris des ONG locales, de la conception à la mise en œuvre de projets qui offrent des moyens de subsistance alternatifs. À chaque étape, une parfaite compréhension de la situation économique et sociale des populations locales et de la dynamique de leur utilisation des ressources naturelles est indispensable. Cette compréhension permet à AWF et à ses partenaires locaux de se pencher directement sur les principales questions de moyens de subsistance grâce aux activités du projet. Par exemple :

- des pratiques agricoles durables et une valeur ajoutée accrue de la production, y compris un meilleur accès aux marchés ;

- une gestion ou cogestion communautaire des principales ressources locales, y compris les ressources forestières et la pêche ;
- en partenariat avec le secteur privé, le développement et/ou la restauration d'anciennes petites cultures de rente (caoutchouc, palmier à huile) à forte intensité de main d'œuvre (qui existaient avant la guerre civile) ;
- développement d'activités économiques alternatives appropriées, tel l'écotourisme.

La base même de notre approche est la participation et l'appropriation du processus PUTP par les communautés locales. Avant toute activité réelle sur le terrain, le Consortium du MLW a tenu une série de réunions avec les communautés locales afin de discuter du PUTP. Ces réunions ont confirmé que les principaux défis que doit relever le programme de PUTP à MLW consistent à satisfaire aussi bien les besoins des populations locales que la conservation de la biodiversité. Ces objectifs s'opposent souvent dans des régions comme le Paysage de MLW, où les populations dépendent beaucoup des écosystèmes locaux pour leur subsistance et leur bien-être, et où les questions d'utilisation « durable » sont peu abordées. Au cours de la plupart de ces premières réunions, les représentants de collectivités locales nous ont posé des questions sur les projets et les activités de subsistance que nous allions soutenir. Nous leur avons répondu que la décision ne nous incombait pas et qu'aucune mesure n'avait encore été prise. Nous avons informé les collectivités que nous étions en phase de consultation, dans le cadre d'une approche participative interactive. Nous voulons une participation interactive, ce qui signifie que les gens sont invités à participer à l'analyse conjointe qui, à son tour, conduit à des plans d'action et à la formation de nouvelles institutions locales ou au renforcement de celles qui

existent. Nous avons expliqué que, si certaines idées *a priori* peuvent exister, les décisions définitives dépendent d'une évaluation participative des besoins et des opportunités et d'une prise de décision collective avec les bénéficiaires, qui sont des collectivités locales et le gouvernement. Nous avons expliqué que notre mission était de proposer notre expertise pour aider à mieux gérer les ressources naturelles afin de satisfaire les besoins écologiques, sociaux et économiques.

Nous avons examiné différentes méthodologies de collecte des informations nécessaires qui nous aideraient à évaluer les problèmes de subsistance liés aux objectifs de conservation.

Nous avons eu recours à des enquêtes socioéconomiques et biologiques comme principale méthode de collecte de données. Les résultats des enquêtes ont fait l'objet de discussions au cours d'un atelier sur l'« Analyse des menaces et des opportunités » (AWF, 2005). De cette façon, les communautés locales ont été activement et pleinement impliquées dans la prise de décision sur les activités prioritaires.

Des exemples d'initiatives prises à ce jour en faveur de moyens de subsistance alternatifs sont décrits dans les sections suivantes.

Le projet de bateau

L'analyse des données socioéconomiques recueillies par le Consortium de MLW a révélé que la tendance observée, de ménages migrant de leurs villages d'origine vers des blocs de forêt plus reculés, a été renforcée par un manque d'accès aux marchés pour les produits agricoles. Il y a deux décennies, les communautés locales, en général, gagnaient leur vie en vendant des cultures aussi bien de rente que de subsistance sur les marchés urbains. En raison de

l'effondrement des infrastructures et de la disparition des bateaux reliant des zones agricoles reculées aux marchés urbains importants tels que Basankusu, Mbandaka et Kinshasa, des cultures comme le café, le maïs, le riz et le manioc ne purent plus accéder à ces marchés que sur de petites petits canoës avec des risques de transport élevés. Par conséquent, les gens se sont de plus en plus tournés vers la chasse et le commerce de la viande de brousse qui offrent un bien meilleur rendement du travail investi. Résultat : les zones forestières entourant la plupart des villages sont progressivement vidées de leur viande de brousse. Depuis plus de deux décennies maintenant, des familles quittent leurs villages pour s'installer dans des forêts reculées où la densité de viande de brousse est plus élevée, mais où elles peuvent encore cultiver des produits de subsistance.

A la suite de l'atelier sur « l'Analyse des menaces et des opportunités », AWF a accepté d'investir dans une initiative spécifique d'ouverture des marchés. Certes, AWF avait initialement prévu d'investir éventuellement dans des plantations de café et de cacao, mais l'analyse participative a indiqué que le soutien au transport de produits agricoles vers les marchés urbains pourrait constituer une première étape pour tenter d'inverser la tendance observée, des gens qui quittent leurs villages d'origine et s'installent dans des forêts reculées pour y pratiquer la chasse de la viande de brousse et l'agriculture de subsistance sur brûlis (Belani et Dupain, 2005).

AWF a fourni le préfinancement, amortissant ainsi les risques financiers du propriétaire d'un grand bateau qui a transporté des produits agricoles sur la Maringa (septembre 2005-janvier 2006). Plus de 130 tonnes de marchandises ont été expédiées en amont ; environ 180 clients étaient concernés. Au retour, 530 tonnes de produits agricoles

- 430 tonnes de maïs, 39 tonnes de café, 34 tonnes de manioc, mais aussi des chenilles, de l'huile, du cacao, des champignons et d'autres produits forestiers non ligneux - ont été convoyés vers la capitale, à partir de localités aussi reculées que Befori, qui est le port le plus en amont sur la Maringa dans le Paysage de MLW, à 1 500 km de Kinshasa. Ce voyage a effectivement facilité l'accès au marché de produits agricoles cultivés dans les villages pauvres et reculés du Paysage de MLW (Belani, 2006). Suite à cette intervention, les partenaires du consortium de MLW ont noté que de nombreuses familles retournaient dans leurs villages afin de reprendre des activités agricoles étant donné le regain d'espoir de débouchés commerciaux. L'arrivée du premier bateau depuis la guerre et la réouverture de l'accès aux marchés ont été vivement saluées localement, mais aussi dans le reste de la province et du pays.

Néanmoins, le projet n'a réussi qu'en partie. En effet, des contraintes logistiques et des priorités gouvernementales malencontreuses (par exemple, la saisie d'une barge pour le transport de soldats lors de l'intégration de différentes factions de l'armée) ont été de sérieux obstacles, comme l'a été l'incapacité d'expédier tous les produits disponibles que les communautés avaient apprêtés. Avec la promesse d'un bateau pour transporter les récoltes, les paysans ont converti des zones productrices de cultures destinées aux marchés locaux pour produire du maïs qui devait être transporté vers la capitale. Ceci a entraîné des excédents de production et, par conséquent, une grande quantité de produits n'a pas été vendue.

Toutefois, étant donné que le projet de bateau répond à une demande locale, il est possible d'identifier quelques grandes réalisations. Tout d'abord, les communautés locales ont commencé à voir que le programme PUTP pourrait être

une stratégie solide en vue d'harmoniser conservation et réduction de la pauvreté. Deuxièmement, grâce à l'appropriation du projet par les collectivités locales, ces communautés n'ont pas imputé les difficultés au Consortium de MLW, mais elles se sont plutôt impliquées dans des discussions constructives sur la façon de renforcer la conception de la phase suivante. Troisièmement, en raison de la surproduction de maïs, les agriculteurs eux-mêmes ont identifié la nécessité de diversifier le risque. Par exemple, à Djolu, les communautés ont transformé un certain nombre de champs de maïs en d'autres cultures qui peuvent se vendre sur le marché local. La diversification de la production des cultures conduit à une répartition du risque : elle offre plus de souplesse pour répondre aux fluctuations de l'accès aux marchés urbains et elle augmente la sécurité alimentaire locale. Une dernière réalisation est la meilleure compréhension locale du concept de paysage, qui englobe tous les intervenants. Ce projet ne se limite pas du tout aux personnes qui vivent, par exemple, à la périphérie d'une aire protégée ou à des personnes vivant dans un haut-lieu de la biodiversité. Le projet de bateau était ouvert à tous ceux qui étaient en mesure de pratiquer l'agriculture le long de la Maringa.

Soutien à l'agriculture de subsistance par de petites subventions

Suite à de larges consultations, il est devenu clair que le manque d'équipement et le manque d'accès à un matériel génétique de haute qualité ont été les principales causes de la baisse de productivité des cultures subsistance et de rente dans le Paysage de MLW. Nous avons invité des ONG de la communauté locale à élaborer des propositions qui pourraient soutenir le renforcement d'activités agricoles. Cinq ONG locales ont présenté une proposition commune, élaborée avec le soutien d'AWF, au Programme de petites subventions de l'UICN, financé par CARPE pour un montant total de 30000 USD. Chaque ONG a fonctionné comme une plate-forme pour atteindre plusieurs associations locales. AWF a utilisé les points focaux du Consortium de MLW pour accompagner les ONG et les associations sur le terrain au cours de l'exécution du programme, notamment pour les aider à rédiger comptes et rapports. Grâce à ces cinq ONG locales, le Programme de petites subventions a touché 31 associations, soit un total de 1765 personnes (1241 hommes et 524 femmes) travaillant sur 740 ha de terres agricoles et produisant près de 3000 tonnes de produits par an, principalement du maïs et du manioc.

Dans une deuxième phase, les ONG locales ont insisté pour travailler indépendamment, sans le contrôle du Consortium de MLW. Un certain nombre d'ONG locales ont demandé un changement total de la politique d'approbation et d'attribution des budgets. Une récente évaluation du programme a révélé des différences obtenus entre les phases et entre les bénéficiaires. Encore une fois, même si cette approche ouverte et flexible est exposée aux échecs, elle repose sur la participation et, par conséquent, elle oblige les collectivités locales à participer activement à la prise de décision. Au moment d'écrire cette étude de cas, les communautés locales et des ONG ont invité AWF et les partenaires du Consortium de MLW à renforcer de nouveau leur supervision et leurs conseils. Le fait que ces ONG reconnaissent maintenant leurs faiblesses en matière d'organisation, de gestion et de fonctionnement et demandent de renforcer davantage leurs capacités pour assurer une meilleure performance peut être considéré comme une réalisation majeure.

Planification de l'aménagement du territoire et développement de modèles d'aménagement spatialement explicites

Un élément important de notre travail à MLW implique le développement de modèles explicites sur le plan spatial en utilisant un système d'information géographique (SIG) pour aider à identifier et à délimiter des macro-zones pour l'aménagement du territoire du paysage. Le soutien aux activités de subsistance dans le Paysage de MLW est directement lié à des objectifs de conservation. Dans le cas du soutien à l'agriculture et à l'accès au marché, l'objectif du programme PUTP est de réduire l'agriculture sur brûlis non contrôlée et d'accroître le respect de la législation sur la conservation, notamment en ce qui concerne l'arrêt de la chasse

Figure 2. Complexes ruraux existants et éventuelles zones d'expansion dans le Paysage de MLW

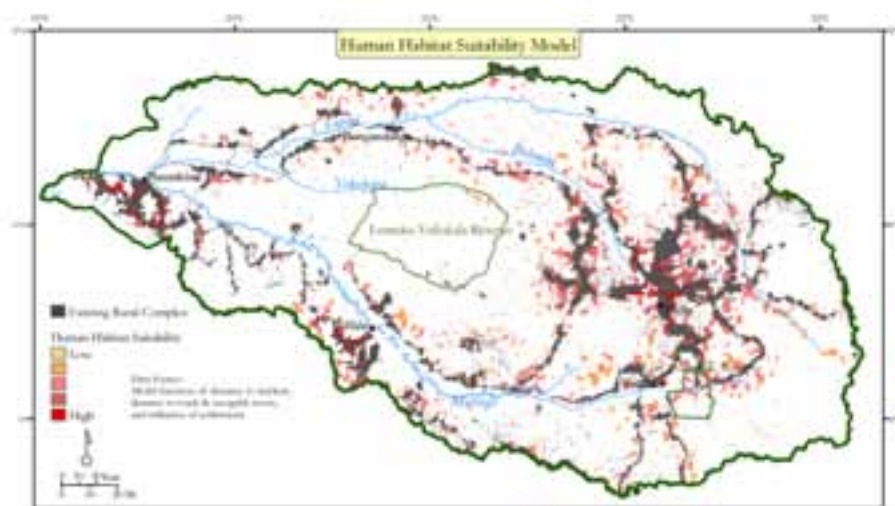


Figure 3. Un résultat de la modélisation par Marxan qui propose en vert une délimitation des zones de complexes ruraux



d'espèces protégées. Pour faire face à la culture sur brûlis, nous travaillons avec les communautés pour générer des plans de micro-zonage qui déterminent où développer des activités agricoles. Les plans de micro-zonage à l'échelle communautaire sont guidés par les plans de macro-zonage à l'échelle du paysage entrepris dans l'effort de modélisation spatiale du programme PUTP pour MLW.

CARPE fait référence à trois types de macro-zones: les zones de gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN), les aires protégées (AP) et les zones d'extraction de ressources (ZER). Au chapitre 1, nous préconisons une distinction entre les zones de GCRN de forêts permanentes et les zones de GCRN de forêts non permanentes. Ces dernières renvoient à des terres qui peuvent être converties en complexes ruraux (zones à dominante humaine – surtout des fermes et des plantations). Pour nos efforts de modélisation, nous avons suggéré de mettre de côté environ 12 pour cent du paysage pour former des complexes ruraux.

Nous devons considérer que les droits des agriculteurs à des terres agricoles sont égaux aux besoins et aux droits associés à la gestion communautaire des ressources forestières. Cette approche permet d'éviter l'« arboréalisation » ou « l'arbre qui cache l'agriculteur » (Walken, 2008).

Dans nos efforts pour éviter des « scénarios utopiques », nous avons utilisé, pour nous aider dans les décisions, un logiciel appelé Marxan, permettant de nous concentrer sur les moyens d'existence qui doivent être un élément majeur de notre programme de conservation. Marxan est généralement utilisé pour explorer divers scénarios de conception de réserves en tenant compte d'une série d'informations spatialement explicites sur les habitats des espèces et les menaces y afférentes. En collaboration avec l'UMD, l'UCL, l'Université d'État du Dakota du Sud et l'*US Forest Service*, nous avons utilisé Marxan pour déterminer « l'habitat humain » prioritaire ou des zones GCRN de forêts non permanentes, en tenant

compte des contraintes de conservation (par exemple, un habitat de bonobos, de vastes blocs de forêt primaire). La figure 2 montre les complexes ruraux actuels dans le Paysage de MLW et identifie les éventuelles zones d'expansion prioritaires pour les besoins à venir de la population.

Notre objectif est d'encourager le déplacement des complexes ruraux incompatibles - petits, reculés ou situés dans des zones de conservation prioritaires – vers des zones prioritaires plus favorables à la conservation et plus viables sur le plan socioéconomique. Un des principaux défis consistera à stopper le développement de complexes ruraux dans des forêts reculées. En effet, chaque point de complexe rural dans une forêt reculée ne reflète pas seulement la conversion de terres idéales pour l'habitat de la faune en terres agricoles, mais aussi une augmentation de la pression de la chasse dans un rayon de 10 à 15 km autour de ce point, une tendance que nous jugeons très dangereuse pour la biodiversité.

Pour consolider la répartition des complexes ruraux dans des configurations plus appropriées, nous avons éliminé dans notre modèle les zones de complexes ruraux plus petites qu'une certaine taille et celles qui sont éloignées des routes ou situées à l'intérieur de zones proposées pour la conservation. Nous avons ensuite construit un modèle spatialement explicite à l'aide du logiciel Marxan, en utilisant ces données et d'autres paramètres développés sur la base des projections de la croissance démographique et de la superficie (en hectares) nécessaire par personne pour l'agriculture. Nous avons également intégré dans ce modèle les paramètres propres à la conservation, notamment l'emplacement d'aires protégées, de blocs de forêt intacte et de zones importantes pour la connectivité de la faune. La figure 3 montre un résultat de modélisation par Marxan qui délimite des zones de répartition suggérée

des complexes ruraux. La zone de complexes ruraux proposés couvre une superficie de 10372 km² et correspond à nos hypothèses sur les besoins agricoles attendus en fonction de la croissance démographique à venir. Ce processus de cartographie permet de circonscrire dans l'espace le soutien aux activités de subsistance, en tenant parfaitement compte des objectifs de conservation.

Simultanément, par ce processus, nous recueillons des données pour la révision et les modifications qui pourraient être nécessaires dans le projet de macro-zones. La gestion adaptative est un élément clé. Une bonne gestion du paysage exige que l'on accepte que la dynamique écologique, économique et sociale fluctue dans l'espace et dans le temps (Gordon et Maginnis, 2008).

Conception et gestion participatives d'une nouvelles réserve de faune

La création de la Réserve de Faune de Lomako-Yokokala (RFLY) et la conception de l'approche de sa gestion devraient devenir un bon modèle d'aire protégée avec une approche de conservation centrée sur la population en RDC. La possibilité de créer cette réserve a été évoquée au cours de l'atelier ayant pour thème «Analyse des menaces et des opportunités» (AWF, 2005). AWF a facilité la création de la RFLY par l'ICCN. La RFLY a été classée comme réserve de faune en juin 2006 après près de deux ans de collecte de données et de négociations participatives.

Au cours du processus de classement, la réserve fut toujours considérée, pour la planification, comme s'intégrant dans une zone plus vaste comprenant aussi la périphérie habitée et utilisée par les communautés qui sont les «propriétaires» traditionnels de cette forêt. L'ICCN a accepté que la population locale ne soit pas seulement impliquée dans l'exécution du plan de gestion,

mais aussi dans son développement. Cela a nécessité une participation importante et interactive. Par exemple, au cours de la dernière réunion du CoCoSi (Comité de coordination du site) qui s'est tenue en septembre 2008, l'ICCN, AWF et d'autres partenaires de MLW, avec plus de 40 représentants de communautés locales et des autorités locales et provinciales, ont examiné les premiers éléments de ce plan de gestion. Cette approche est nouvelle pour l'ICCN et elle renforce la perception qu'a l'ICCN de l'importance de la participation des communautés locales à la prise de décision sur les AP.

En ce qui concerne la RFLY, la stratégie de base consiste à veiller à ce que la réserve soit plus profitable pour les communautés locales en tant qu'aire protégée avec des recettes touristiques générées par des visiteurs internationaux que comme source de chasse commerciale de viande de brousse. Aujourd'hui, notre programme de conservation et de développement dans la RFLY et ses environs allie conservation, activités génératrices de revenus touristiques dans la réserve et activités de développement économique qui sont autant d'alternatives au commerce de la viande de brousse dans la périphérie. Un comité local de gestion décidera de la manière d'utiliser les recettes provenant des droits d'entrée dans la réserve pour appuyer les activités de subsistance alternatives dans la périphérie. Au cours de la récente réunion du CoCoSi, un premier montant symbolique de 780 USD a été remis aux représentants de ce comité. Le Consortium de MLW, et en particulier le groupe constitué du REFADD, de l'ICRAF et du WF, continue de travailler avec les communautés locales pour identifier des alternatives à la chasse de viande de brousse et les meilleurs mécanismes pour mettre en œuvre ces activités.

Suite à cette approche, nous avons été contactés par d'autres communautés qui nous demandent une approche similaire

dans leur région. En général, l'invitation se présente comme suit : «*Nous avons une riche biodiversité dans notre forêt, et nous aimerions que vous veniez nous expliquer comment nous pouvons obtenir un appui pour nos moyens de subsistance et pour des activités de développement en échange de la protection de notre forêt*». Aujourd'hui, le processus HCP est en cours avec les personnes vivant au sud-est de la Réserve Scientifique de Luo, en appui au Centre de recherche en écologie et en foresterie, et en collaboration avec le Comité de Wamba pour la recherche sur le bonobo (Université de Kyoto). Le travail avec d'autres communautés est en cours de préparation.

Leçons tirées

Importance de la stratégie de la participation publique dès le début
Nous pensons que ce n'est pas le soutien à des activités de subsistance alternatives en soi qui a été d'une importance capitale, mais plutôt la stratégie de la participation publique (SPP) à la conception et au développement de la planification de l'aménagement du territoire. Il est important d'avoir la meilleure SPP qui soit dès le début du programme. Le Consortium de MLW vise une participation interactive en vue d'assurer :

- une participation publique honnête, qui étudie sérieusement les questions soulevées par les représentants des communautés locales ;
- une identification correcte des moyens de subsistance et des besoins de diversification, comme par exemple l'identification de l'accès au marché comme une priorité pour la relance des cultures de rente ;
- une appropriation par les communautés des interventions concernant les moyens de subsistance, avec l'engagement

d'en tirer des leçons et de renforcer ces mesures ;

- la viabilité globale du projet, en reliant les besoins d'interventions concernant les moyens de subsistance à la gestion durable des ressources naturelles.

Le plus important est d'intégrer les interventions concernant les moyens de subsistance dans le programme de conservation, de trouver comment confier des responsabilités aux communautés locales et comment renforcer leurs capacités de gérer des situations complexes où besoins écologiques et économiques peuvent être en conflit.

Nécessité de rendre explicites les liens entre moyens de subsistance et conservation

Les collectivités locales ont naturellement tendance à se préoccuper surtout de leurs moyens de subsistance, sans y voir de lien explicite

avec les objectifs de conservation. Dans le Paysage de MLW, nous n'avons de cesse de souligner le fait que toutes les activités soutenues par le HCP pour accroître les moyens de subsistance doivent être liées à des objectifs de conservation. Dans la phase initiale du programme MLW, suite aux résultats de l'atelier « Analyse des menaces et des opportunités », nous avons convenu d'accentuer particulièrement le soutien aux moyens de subsistance. Toutefois, notre soutien fut conditionné par la capacité de lier développement et conservation. Aujourd'hui, ces collectivités ont bien avancé dans les discussions sur les moyens de lier plus étroitement ces deux objectifs. Notons particulièrement que les communautés qui ont bénéficié d'un appui pour leur agriculture accueillent favorablement l'idée de micro-zonage et identifient les zones destinées au développement agricole mais aussi des zones de forêt qui ne doivent pas subir de conversion.

Accepter la possibilité d'un échec

Vouloir une « approche axée sur la population » signifie que l'on accepte l'éventualité d'un échec humain. Nous avons créé des opportunités pour que les ONG et les collectivités locales expérimentent leurs idées avec une indépendance croissante, par exemple par l'accès au Programme de petites subventions de CARPE. AWF, dans ce processus, a fait preuve de souplesse en permettant à des ONG locales d'évaluer leurs propres capacités et de s'émanciper, mais aussi de revenir vers les membres du Consortium de MLW pour un appui lorsque cela est nécessaire. L'apprentissage par la pratique implique le risque d'échouer, mais c'est un processus de loin meilleur que la substitution des institutions locales par des étrangers. Encourager les ONG locales à développer leurs propres capacités va de pair avec une approche de gestion adaptative, qui permet des erreurs, des évaluations et des mesures correctives. 🙌

Références

AWF. 2005. « Rapport d'atelier de planification de site de conservation pour le landscape Maringa/Lopori-Wamba : analyse des opportunités et des menaces avec les parties prenantes, 2-4 décembre 2004, AWF ».

Belani, J. 2006. "Report on the boat project". Report for USAID/CARPE. AWF.

Belani, J et Dupain, J. 2005. « Les potentialités agricoles et les aspirations des populations pour la relance de l'agriculture. Rapport de l'enquête mésomacrosocioéconomique ». AWF.

Dupain, J., Nackoney, J., Williams, D., Bokelo, D. and Bwebwe, F. 2008. "The Integrated Land Use Management Plan, MOV 1.1.B". Report for USAID/CARPE.

Dupain, J. and Van Elsacker, L. 1998. "The Importance of Bushmeat in the Bonobo Distribution Area, Democratic Republic of Congo". Conference Proceedings, Primate Society of Great Britain. *Primate Eye* 65: 15-16.

Gordon, J. and Maginnis, S. 2008. "Accepting change: conserving biodiversity in productive landscapes". *Arborvitae* 37: 15.

Kibambe, J.P. 2007. « Modélisation spatiale multisectorielle des dynamiques territoriales : étude de cas à l'échelle régionale dans la RDC ». DEA, Univ. Cath. Louv.

Sifa Nduire, C. 2008. *Les populations de Maringa Lopori Wamba, accès aux ressources naturelles et les conflits fonciers : cas de la zone K7/K2*. Rapport AWF.

Walker, A. 2008. "The 'hidden' farmers in Thailand's forests". *Arborvitae* 37: 7.

Etude de cas 3

Leçons tirées du Secteur de Lokolama du Paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru

Emola Makambo

Introduction

Le Fonds mondial pour la nature (WWF), la *Wildlife Conservation Society* (WCS), *Private Agencies Collaborating Together* (Pact) et la Société Zoologique de Milwaukee (ZSM) ont créé un consortium en 2006 afin de collaborer au sein du Paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru, sur la base d'un accord signé entre CARPE/USAID et le WWF, l'organisation en charge. Par la suite, d'autres partenaires, dont *Conservation International*, *International Conservation and Education Foundation* (INCEF) et une organisation locale, l'Institut africain pour le Développement Economique et Social (INADES), sont venus renforcer l'équipe.

Pact se concentre sur le renforcement des capacités dans des organisations de la société civile (OSC) et sur la mise en place de structures de gouvernance de base et d'autres réseaux afin de nouer des liens entre le gouvernement, le secteur privé et les OSC, dans le but de promouvoir la justice sociale, économique et environnementale grâce à la création de zones de gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN).

La première zone pilote du Paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru à être sélectionnée par Pact a été le secteur de Lokolama. Le choix de ce secteur a été influencé par les conclusions d'enquêtes socioéconomiques et d'inventaires biologiques effectués dans cette zone par différents partenaires. Le secteur de Lokolama



fait partie du vaste territoire d'Oshwe dans la province de Bandundu. L'accès à ce secteur est possible par voie terrestre à partir d'Oshwe (situé à environ 176 km), par voie fluviale à partir du port sur la rivière Lokoro qui coule jusqu'à Inongo (à Lokolama) et par air, en atterrissant à Mimia. Les rivières Lokoro I et II sont les cours d'eau les plus importants de la région. Parmi les autres petites rivières qui irriguent la région, citons la Basangi, la Bosimani, l'Ibeke, l'Itume, la Lolama, la Luenge, la Lulo et la Yetele.

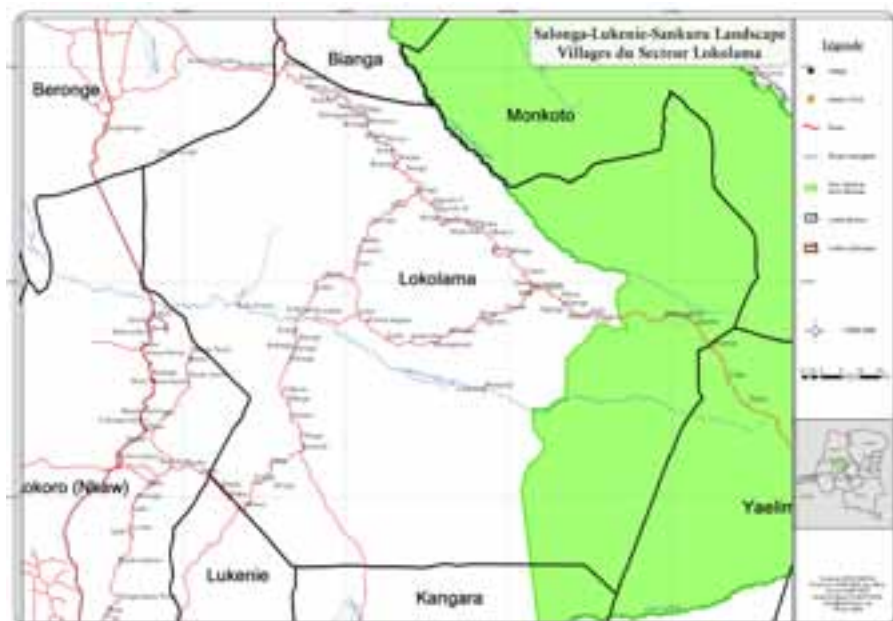
Les Nkundus représentent 79 pour cent de la population du secteur de Lokolama. Les autres tribus sont les Batwas (17 pour cent), les Yasas (deux pour cent) et d'autres (Ngandas, Bolongos, Mbambos et Nkulus - deux

pour cent en tout).¹ La migration est négligeable, mais de temps en temps, des groupes identifiés à tort ou à raison comme des chasseurs peuvent s'établir dans des villages pour une longue période.

Les rares structures permanentes qui existent sont des bâtiments abandonnés par les colons ou ceux qui appartiennent à la Mission protestante ou à l'Eglise catholique. La plupart des autres maisons sont construites avec des briques crues et ont des toits de chaume.

¹ Colom, A. 2006. *The Socio-economic Aspects of Natural Resource Use and Management by Local Communities in the Salonga-Lukenie-Sankuru Landscape: Guidelines for Conservation and Livelihood Improvement*. Unpublished report prepared for WWF-Democratic Republic of Congo.

Figure 1. Carte du secteur de Lokolama, dans le Paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru



haricots de Lokolama à Kinshasa, avant d'affronter d'innombrables obstacles et tracasseries sur la route. Cette situation a poussé les opérateurs à baisser les bras et elle a découragé les producteurs locaux. Les agriculteurs ne produisent plus rien car il n'y a pas d'acheteurs, et les commerçants ne passent plus car la production s'est arrêtée ; c'est un cercle vicieux.

C'est la raison pour laquelle la chasse est devenue si importante et est désormais la principale activité génératrice de revenus même si elle a un impact négatif sur la diversité biologique. Des réseaux commerciaux potentiels pour la viande de brousse ont été établis à Oshwe, à Kikwit, à Tshikapa et même à Kinshasa. La viande est transportée à bicyclette, connue sous le nom local de *matinda*. Ce petit commerce procure assez de revenus à ceux qui le pratiquent, mais à cause des longues distances à parcourir, de nombreux cas de maladie et parfois même de mort sont signalés. Un dernier point en ce qui concerne la chasse : à proximité du village Bisengebatwa, il y a un nombre important de braconniers armés de fusils automatiques, ce qui accentue le niveau et l'impact de la chasse dans le secteur.

Afin de satisfaire leurs besoins essentiels, les populations locales ont développé des mécanismes de survie au jour le jour et, dans ces conditions, la conservation des ressources naturelles devient difficile. Les gens n'ont pas d'autre choix que d'exploiter la biodiversité de manière systématique, et souvent destructrice, aboutissant à la disparition inévitable de certaines espèces et à l'appauvrissement accru des peuples autochtones, qui vivent déjà dans des conditions à peine humaines.

L'agriculture est la principale activité de subsistance de la population locale, mais les techniques culturales sont obsolètes. Ces populations pratiquent l'agriculture sur brûlis qui donne de mauvais rendements par unité de surface et conduit à une rapide perte de fertilité du sol, car le feu détruit la flore et la faune qui sont essentielles à la fertilisation, à l'aération et la conservation des sols sur une longue période. Elles pratiquent ce type d'agriculture en

raison de sa facilité - tout est brûlé en un clin d'œil et, en un rien de temps, il y a de grandes surfaces arables nues, prêtes à être utilisées. La perte de fertilité oblige ces populations à abandonner les terres après 18 mois, laissant des friches qui ne sont plus bonnes à être réutilisées pendant 10 ans ou plus. Ainsi, le déboisement avance, et la superficie des jachères continue d'augmenter chaque année.

La chasse a toujours été pratiquée principalement pour la subsistance. La crise économique et la guerre ont entraîné la détérioration des infrastructures publiques, et spécialement des routes. Le manque de routes a isolé le secteur et a rendu le transport très difficile, voire impossible. Les baleinières occasionnelles qui mouillent dans le port de Lokolama une ou deux fois l'an font payer aux producteurs locaux des prix exorbitants pour transporter leurs produits vers les grands marchés (Inongo, Kinshasa,...). Par exemple, un agriculteur doit payer environ 30 USD pour transporter un sac de

La pêche est pratiquée à petite échelle. Les agriculteurs pratiquent la pêche à la ligne, au filet et à la nasse. Les femmes pêchent en utilisant une technique appelée localement *écopage* ou *vidange* qui consiste à détourner le fleuve de son cours normal. Une fois que les poissons sont à sec, tout ce que les femmes ont à faire est de les ramasser. Cette technique est préjudiciable à la reconstitution des stocks de poissons dans les rivières car elle n'épargne pas les jeunes poissons. Elle pourrait également être l'une des causes d'une diminution des ressources hydriques.

Méthodologie des moyens de subsistance alternatifs et résultats obtenus

Méthodologie

La prise en compte des conditions de vie des communautés de base (ou COBA) est l'un des facteurs déterminants du succès ou de l'échec de l'ensemble du processus de gestion des ressources naturelles dans le secteur de Lokolama. Il est nécessaire de concilier les objectifs de conservation et de développement car les populations locales sont entièrement tributaires des ressources qui les entourent.

Le développement de projets alternatifs est une réponse aux besoins des ménages ruraux et un moyen de prévenir la mauvaise gestion des ressources naturelles. Il encourage également les COBA à s'impliquer davantage et avec plus de motivation dans l'ensemble du processus, assurant ainsi la viabilité de leur participation à la gestion durable et rationnelle des ressources naturelles.

La méthodologie utilisée dans l'identification de moyens de subsistance alternatifs est la méthode accélérée de recherche participative, la MARP. L'utilisation d'outils de la MARP permet aux communautés rurales de définir leurs problèmes elles-mêmes, de les classer en fonction de domaines stratégiques (sociaux, économiques, écologiques, etc.), de chercher ensemble des solutions et de les hiérarchiser en vue de parvenir à un plan d'action communautaire ou PAC.

A ce stade, des projets alternatifs sont identifiés et peuvent être mis en œuvre après avoir préparé un document de projet et/ou une analyse sectorielle détaillant les besoins en données.

En 2007, 30 villages du secteur ont commencé le processus d'élaboration

d'un plan d'utilisation des terres ou plan simple de gestion (PSG).

Si le PAC est un plan qui vise à satisfaire les besoins des communautés de base en termes de développement, le PSG est le document final qui complète ce plan avec des aspects de conservation, qui inclura une carte de la région indiquant les zones désignées pour les diverses activités économiques et de conservation identifiées par la communauté. C'est une sorte de spatialisation des problèmes et des solutions, qui permet aux communautés d'établir le lien entre la conservation et leurs conditions de vie, et qui souligne la nécessité d'une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles dont elles dépendent pour leur subsistance.

En pratique, cela se fait en utilisant une méthodologie qui ne suit pas nécessairement un ordre séquentiel et chronologique, mais qui prend en considération les réalités sur le terrain. Les sections suivantes présentent un résumé des étapes essentielles :

Analyse des moyens de subsistance et analyse de l'égalité des sexes

Il s'agit d'identifier les activités économiques menées par des communautés locales, puis de déterminer la proportion de personnes qui pratiquent chaque activité en fonction du sexe et du groupe, afin de définir les activités principales et secondaires dans le village. Les données sont recueillies au cours d'ateliers ou pendant des séances de travail avec des groupes focaux. L'analyse de ces données donne un aperçu de l'économie locale et montre le niveau de dépendance de cette économie vis-à-vis du monde extérieur tout en soulignant les possibilités d'intégration verticale et horizontale avec des économies voisines, à savoir des économies de zones situées dans leur voisinage

immédiat, afin de déterminer les actions à entreprendre pour améliorer leurs conditions de vie. L'analyse de toutes les données recueillies permettra d'affiner la stratégie générale pour répondre à des besoins spécifiques, tels que ceux des femmes et des groupes vulnérables.

Les enquêtes auprès de réseaux commerciaux potentiels

Une enquête auprès des réseaux commerciaux potentiels dans la région peut aider à identifier d'éventuelles activités économiques durables. La première étape consiste en une brève description des consommateurs, des producteurs/transformateurs, des commerçants, des transporteurs et des marchés dans la région. Cette approche offre l'occasion d'intervenir à différents maillons de la chaîne d'un secteur pour permettre à plus de personnes de bénéficier de la valeur ajoutée. L'objectif est d'essayer de résoudre les problèmes de gouvernance ou de relations de pouvoir au sein du secteur, et d'assurer la complémentarité entre les différents niveaux et catégories de participants. En général, les acheteurs et les transporteurs ont un avantage comparatif par rapport aux producteurs locaux. La structuration de cette dernière catégorie en associations ou réseaux garantit la bonne gestion des affaires communautaires et, en utilisant des stratégies de collaboration, des déséquilibres fondamentaux peuvent être évités. Par exemple, une stratégie met en place des marchés sur une base contractuelle. Cela permet aux différentes parties d'être protégées contre des variations de prix saisonnières et sert de garantie pour les producteurs locaux contre des activités commerciales arbitraires et déloyales, chaque partie ayant tout à gagner de la transaction.

L'élaboration de plans d'action communautaires (PAC)

L'outil le plus approprié pour l'élaboration d'un PAC est l'arbre à

problèmes. La réalisation d'un arbre à problèmes permet de détecter les problèmes, ainsi que les relations de cause à effet entre les problèmes. Au cours de cet exercice, les COBA dessinent un arbre virtuel pour visualiser les groupes de problèmes et leurs différents niveaux d'interaction.

En utilisant des cartes pour les aider dans leurs sessions de brainstorming, les communautés identifient tous les problèmes possibles et puis classent ceux qui sont similaires dans la même colonne. À la fin de l'exercice, il y a plusieurs colonnes appelées domaines stratégiques : santé, économie, agriculture, etc. Ces domaines sont représentés sur l'arbre par des racines à la base et des branches au sommet, selon qu'ils sont des causes ou des effets. Il doit y avoir un consensus parmi les participants lorsqu'ils vérifient l'arbre de bas en haut et quand ils veillent à ce que chaque cause corresponde effectivement à chaque effet.

Le même processus est répété pour l'arbre des solutions, en partant des problèmes pour trouver des solutions à tous les niveaux. Le principal problème est transformé en un objectif général, les causes en objectifs et activités spécifiques, et les effets en résultats attendus.

Quant à déterminer les actions prioritaires à entreprendre, cela se fait en utilisant une classification en paires.

Enfin, l'arbre des solutions est transformé en un plan composé de l'ensemble des priorités trans-sectorielles de développement du village. C'est cela le plan d'action communautaire (PAC). Tous les acteurs potentiels au niveau du village peuvent l'utiliser pour la programmation de projets et un financement.

Après avoir élaboré le plan, il est essentiel d'organiser une série de séances de récapitulation pour

l'échange et le partage d'informations entre les communautés villageoises, les fonctionnaires et les organes de décision. Le plan est ensuite amendé et adopté.

Structuration des COBA

Le développement d'activités alternatives ne peut pas être le fait de membres individuels des communautés. Il faut mettre en place des structures communautaires appropriées qui sont susceptibles de mobiliser un soutien au sommet et de le canaliser vers un public plus large à la base. La mise en place de communautés ou plates-formes de gestion des ressources naturelles locales va faciliter la création d'associations de base. Les associations ont l'avantage de rassembler les communautés en groupes d'intérêt, ce qui réduit le coût unitaire de production, et de former des syndicats puissants capables de défendre leurs droits ou de négocier des prix équitables. Bien entendu, la défense des droits est rendue plus facile si l'association a un statut juridique, acquis par le biais d'une reconnaissance officielle. Une association publique dotée d'un statut juridique doit avoir des politiques de gestion des ressources humaines, techniques et financières adéquates ; une stratégie de communication interne et externe et des procédures de résolution des conflits et de défense des intérêts. Bref, une structure de gouvernance permet une gestion saine et transparente de l'association pour le seul bénéfice de ses membres. Le développement organisationnel dans le secteur Lokolama a été confié à une ONG locale, l'INADES.

Création de plates-formes

Afin d'éviter les doubles emplois et d'assurer la coordination des efforts, des plates-formes sont créées non seulement pour répartir les tâches, mais aussi pour le financement probable des activités de GCRN. La plate-forme créée à Lokolama est un forum

de discussion qui réunit les divers intervenants qui ont accepté de se pencher sur les différentes questions entourant la gestion des ressources naturelles dans un effort pour trouver des solutions adéquates. De telles plates-formes permettent également de soutenir un ou plusieurs coûts utiles de fourniture des ressources nécessaires à leur fonctionnement et, selon le cas, de lever des fonds, et de défendre leurs intérêts avec d'autres acteurs.

La création de la plate-forme a été scellée par un document officiel signé par toutes les parties prenantes, dans lequel les rôles, les devoirs, les responsabilités et les obligations de chaque acteur sont définis. Ce document est appelé la **charte de responsabilité**.

Les parties les plus impliquées dans le processus de GCRN, à savoir les COBA, jouent un rôle important dans la plate-forme, tant dans la GCRN que dans les processus de planification. Leur participation a été rendue possible grâce à la création des Comités de gestion des ressources naturelles. Ce sont des structures démocratiques légitimes autogérées, chargées de la gestion durable des ressources naturelles au niveau du village. Ils sont normalement composés de cinq membres, élus démocratiquement par le village entier qui se réunit en séance plénière en présence du chef traditionnel de la localité. Ils fonctionnent aussi en tant que porte-parole de l'équipe de planification auprès des COBA et vice-versa. Un tel comité a été mis en place dans chacun des 30 villages.

Mise en œuvre des projets alternatifs

L'étape suivante consiste à concevoir, formuler, exécuter et suivre les projets alternatifs décrits dans le plan d'action communautaire. Les participants à la plate-forme s'engagent de manière indépendante ou dans un groupe pour effectuer les différentes activités.

Résultats obtenus

Analyse des moyens de subsistance et analyse de l'égalité des sexes

Ces analyses ont mis en évidence les principales activités économiques réalisées par les COBA dans le secteur de Lokolama: d'une manière prédominante, il s'agit de l'agriculture, le commerce de viande de brousse, la pêche quand les niveaux d'eau sont bas et, dans une moindre mesure, le commerce de rares produits manufacturés. Presque aucun produit agricole n'est vendu en dehors du secteur; les populations autochtones s'intéressent plus à la recherche de viande de brousse qui peut être vendue aux marchands du Kasaï. Il y a des vendeurs ambulants qui vont et viennent entre Oshwe et Lokolama et ravitaillent les gens en vêtements, pétrole lampant et certains produits mineurs manufacturés.

Les enquêtes auprès de réseaux commerciaux potentiels des produits forestiers non ligneux

Une enquête auprès de réseaux commerciaux potentiels a été réalisée dans le secteur. Cela a permis un échange d'informations entre intervenants et l'élaboration d'une vision intégrée des paramètres déterminant les conditions actuelles. Cette enquête a surtout permis l'identification de solutions possibles aux problèmes en vue de prendre des mesures palliatives. Tous les liens dans les réseaux du café, du maïs, des arachides, du copal, des chenilles, des champignons et de l'huile de palme ont été examinés en détail. D'autres études sont actuellement menées sur l'arachide et le copal, dans la perspective de leur potentiel économique futur.

Selon l'enquête sur les réseaux d'échanges effectuée en 2006 par Pact et le WWF dans le cadre de CARPE, le copal est l'un des produits considérés comme ayant un potentiel. Le commerce de copal a prospéré dans le passé, tout comme celui du café,

et il était assuré par la société privée COLEMAN. Pendant cette période, la région a même été baptisée « Copal Congo ». Les conclusions de l'enquête ont montré que le copal pourrait avoir des débouchés à Madagascar ou en Angleterre. L'existence d'un marché externe pour le copal de Monkoto et Lokolama est un gros avantage et une opportunité à saisir pour le rôle qu'il pourrait jouer dans le développement des communautés du Paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru. En effet, l'abondance de ce produit et la hausse de sa valeur² pendant cette période de non-exploitation est de bon augure pour des recettes raisonnables.

Conscientes de ce potentiel, les COBA sont prêtes à commencer la récolte du copal. Des entreprises malgaches ont exprimé leur volonté d'en acheter, tout en insistant pour obtenir la quantité et la qualité qu'elles désirent. Pour satisfaire tout le monde, des études sont actuellement en cours qui examinent la fiabilité du marché pour les communautés de base et/ou des ONG locales ainsi que la durabilité et la qualité de l'approvisionnement pour des importateurs. Il devrait certainement être possible de lancer ce commerce - il dépend principalement de certains facteurs clés: l'organisation des COBA, la quantité et la qualité du produit, le prix, l'approvisionnement, le transport et la signature de contrats.

Cette activité, qui peut être effectuée par les femmes, incitera, nous l'espérons, les communautés de base à protéger la forêt et à abandonner la chasse, étant donné que la chasse n'est appréciée que parce qu'elle est relativement facile et qu'elle génère des revenus. La chasse, comme mentionné plus haut, a augmenté de façon alarmante depuis la chute de la production agricole. La chasse se poursuivra aussi longtemps

que la population n'aura pas d'activités de subsistance alternatives qui pourront rivaliser avec la chasse ou qui seront plus viables. Toutefois, le commerce du copal est bien plus bénéfique à plusieurs égards.

Un autre moyen d'augmenter les revenus des ménages, mais aussi et surtout de réduire la pression sur les ressources naturelles, est le renforcement des capacités parmi les agriculteurs - les former à des techniques agricoles modernes et à de meilleures méthodes de commercialisation. L'arachide est l'une des cultures de rente dans le secteur, et sa culture est mieux adaptée aux terres en friche que la plupart des cultures vivrières, comme l'ont montré des expériences pilotes menées par des agronomes de Pact dans un champ abandonné à Mimia. Par conséquent, des agriculteurs vont tenter de reproduire les succès de l'expérience pilote en cultivant l'arachide sur des terres déjà en friche et éviteront ainsi le défrichage et l'abattage d'autres arbres. Il convient de souligner que cette approche signifie également moins de travail pour eux en général.

L'élaboration de plans d'action communautaire

L'élaboration d'arbres à problèmes et d'arbres des solutions a permis aux communautés de trouver leur propre plan d'action communautaire (PAC). Trente villages de Lokolama ont déjà élaboré leur PAC. La pauvreté, et sa réduction, sont des éléments clés de ces plans.

Le PAC est la base du programme des COBA pour améliorer les conditions de vie dans le secteur de Lokolama. Il met l'accent sur huit domaines qui, par ordre de priorité, sont: l'agriculture, la santé, l'économie, l'élevage, les équipements sociaux, l'environnement, l'éducation et la pêche. Passons en revue certains des moyens proposés pour concilier la conservation et les moyens de

² Le copal est un produit dont la valeur augmente au fil du temps. Le copal qui contient des insectes vaut de cinq à dix fois plus cher que le copal ordinaire.

subsistance, l'idée clé qui sous-tend l'élaboration des PAC.

L'agriculture. La principale préoccupation des communautés de base est d'augmenter la production agricole, dans l'espoir de retourner au bon vieux temps où ce secteur était la principale source de revenus. Actuellement, l'augmentation de la production signifie une quête permanente de terres fertiles, conduisant à une nouvelle expansion des zones agricoles en abattant des arbres. Pour éviter le défrichage sans fin de terres par la destruction de la forêt, il faut améliorer les techniques agricoles, par exemple, par l'amélioration et la fertilisation des terres en jachère, mais aussi par l'introduction de semences améliorées. L'introduction de plantes améliorant le sol, telles que *Leucaena leucocephala*, et l'intensification de la production végétale et animale pourraient considérablement réduire la période de jachère des terres agricoles existantes, la faisant passer de dix à deux ans, et réduire ainsi la destruction de la forêt.

La santé. Il s'agit de développer des activités visant à renforcer la valeur des plantes médicinales en les vendant (commercialisant) et en les cultivant.

L'économie. Ceci couvre toutes les activités liées à l'appui d'activités génératrices de revenus, telles que l'enlèvement du bois mort de la Lokoro, le dragage de la rivière, ou la réparation de la route. Une piste liant la production au marché est sans aucun doute la réponse à au moins une partie des difficultés de transport. Les COBA en sont convaincues et elles ont raison. En outre, tout ce qu'elles demandent, ce sont des outils agricoles, et de la canne à sucre pour les aider à retrouver l'énergie perdue au cours des durs travaux de réparation

L'élevage. Il s'agira de développer des projets d'élevage intensif pour la production de protéines animales qui peuvent servir de substitut pour les produits tirés de la chasse.

Les équipements sociaux. Les COBA ont exprimé le souhait d'être organisées en associations. « L'union fait la force », comme dit le proverbe. Les avantages de la formation d'organisations de ce type ont déjà été soulignés dans des sections précédentes.

L'environnement. Les COBA sont très préoccupées par les aspects juridiques. Elles aimeraient obtenir des documents leur accordant le droit de gérer des forêts. Elles ont également exprimé le souhait de procéder à un abattage d'arbres à petite échelle. Dans ce but, elles ont déjà commencé à désigner des zones d'exploitation forestière sur leurs terres. Elles auront besoin d'être soutenues dans cette activité d'exploitation à petite échelle afin de veiller à ce que la situation reste sous contrôle.

L'éducation. C'est la clé du savoir, et le savoir est une source de pouvoir. Aider les communautés à s'éduquer elles-mêmes contribuera à ce qu'elles soient mieux informées, plus responsables et moins enclines à se fier aux fausses déclarations de groupes intéressés qui voudraient les garder dans l'ignorance pour mieux les exploiter. Le programme « VALEUR » que Pact a l'intention de lancer combine trois approches intégrées : alphabétisation, banque communautaire et développement de petites entreprises. Comme les gens apprennent à lire et à écrire, ils commencent à épargner ensemble, en petits groupes. Une fois alphabétisés, ils utilisent leurs compétences fraîchement acquises pour apprendre comment faire des prêts, lancer des micro-entreprises et transformer leurs groupes d'épargne en banques communautaires. Ce programme comprendra aussi un volet environnemental, la sensibilisation à plusieurs questions pertinentes et l'encouragement au développement de compétences en matière de résolution de problèmes.

La pêche. La construction d'étangs de pisciculture contribuera à réduire

les méthodes de pêche destructrices décrites plus haut et évitera le déplacement de la population pendant deux à trois mois (juillet-septembre) pour les camps de pêche situés à six jours de marche du village.

Dans l'ensemble, l'élaboration des PAC fut un moyen de réunir les communautés, sans distinction de tribu, de région ni même de classe sociale, pour qu'elles puissent identifier leurs besoins. Entre-temps, le PAC s'est également avéré être un outil, un moyen, un catalyseur de leur engagement envers la conservation et le processus de GCRN en général. Cet exercice leur a permis de réfléchir à leurs problèmes et d'aller de l'avant dans la définition d'une vision pour l'avenir. Il les a aidées, pour la première fois, à penser globalement et à déterminer comment elles peuvent changer leur mode de vie. Avec le temps de leur côté, elles vont récolter les fruits de leurs efforts.

Structuration des communautés de base

La mise en œuvre du PAC, qui assure une meilleure implication des COBA, ne peut donc se faire que par des organisations « proches », à savoir des associations ou des ONG locales. Pour recueillir des informations sur l'existence d'associations et d'institutions qui fonctionnent dans un rayon d'activité donné, il existe des représentations sommaires pratiques qui identifient l'existence et les interactions entre diverses organisations. Il s'agit du diagramme de Venn/Chapati.

Malheureusement, les conclusions de l'évaluation préliminaire ont montré un manque flagrant d'associations locales. Dans le secteur de Lokolama, l'absence presque totale d'associations constitue une sérieuse entrave à la mise en œuvre de projets alternatifs. Toutefois, dans l'avenir, le secteur va créer des associations qui formeront un réseau afin que les actions engagées profitent à un grand nombre de personnes,

voire à tous les villages. En fait, un contrat vient d'être signé avec une ONG locale, l'INADES, pour la promotion d'associations dans le secteur.

Création d'une charte de responsabilité

Des ateliers constituants ont eu lieu récemment, et un projet de charte de responsabilité a été adopté. L'administrateur du territoire d'Oshwe le signera très prochainement. Il sera ainsi possible de rassembler, d'intégrer et de catalyser la synergie des efforts de chacun, dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

La mise en œuvre de projets alternatifs

Trois projets ont été élaborés, et l'un est déjà en application. Il s'agit d'un projet visant à cultiver l'arachide, ce qui constitue une récente innovation dans le secteur.

Ce projet vise à améliorer des techniques agricoles et à les rendre populaires *via* des comités de fermiers novateurs mis en place à cet effet; il rassemble tous les villages. Dans chaque communauté villageoise, des exploitations agricoles d'un hectare chacune ont été créées. Des groupes d'agriculteurs ont été formés et des intrants distribués. La récolte sera divisée en deux parties. Une partie sera vendue pour récompenser les membres du comité de leurs efforts, et le reste sera donné à d'autres pour lancer une campagne de sensibilisation de grande envergure.

Un plan d'affaires pour l'expédition de la production agricole est en cours de révision et de finalisation. Les études réalisées avant l'exécution du projet montrent une hausse globale du coût de transport et aussi que les COBA ont surestimé ce qu'elles peuvent réellement offrir, sans parler du coût de commercialisation et de l'absence d'une structure de gestion appropriée. Le coût de l'affrètement d'un navire est d'environ 16000 USD à un moment où la production réelle est bien inférieure à 100 tonnes. Elle

n'est en fait que de 46 tonnes, dont 25,5 tonnes de maïs, 3,9 tonnes d'arachides, 7,6 tonnes de haricots, 8,3 tonnes de riz et 0,86 tonne de courge, dont la valeur totale est estimée entre 17000 et 19000 USD selon les fluctuations saisonnières. Par exemple, la «Galaxie», une baleinière privée de 100 tonnes amarrée au port de Lokolama, y a passé plus de deux mois sans parvenir à être complètement chargée. C'est une autre raison pour les COBA de se constituer en associations ou coopératives, qui leur permettent de réduire les coûts de production, d'augmenter les rendements, de créer des entrepôts, et de mieux négocier les contrats.

L'autre projet en cours est l'exploitation du copal. Les populations et les associations locales de Monkoto sont plus que motivées pour participer à la collecte et à la vente de copal. Les populations locales ont prélevé des échantillons dans le corridor entre la rivière Salonga et Monkoto grâce au WWF, qui a également lancé un programme GCRN ici. Pact Congo a transporté ces échantillons à Madagascar, un pays connu pour ses exportations de copal de qualité. La production et le marché semblent garantis. La faisabilité technique et surtout financière du projet sera évaluée, pour aboutir à l'obtention de marchés nécessaires dûment signés (un projet de contrat est disponible).

Enseignements tirés

Sans mesures de compensation, les communautés de base qui sont motivées et favorables à la gestion communautaire intégrée des ressources naturelles risquent d'être mécontentes

Si les communautés de base ne sont pas convaincues qu'il est dans leur meilleur intérêt de gérer «leurs» ressources naturelles, il n'y aura aucune gestion communautaire ou participative des ressources naturelles. Les belles paroles doivent être suivies d'actions concrètes.

L'implication et la motivation des COBA passent par la prise en considération de leurs réalités socioéconomiques et culturelles. La prise en compte des moyens de subsistance des gens semble être un facteur important dans la motivation des populations locales, même les plus résistantes, et dans leur sensibilisation graduelle à la conservation. Un vieux sage de la Salonga n'a-t-il pas dit pas après un atelier que si l'on veut prendre une noix à un enfant, il faut lui donner quelque chose de semblable en échange? En d'autres termes, la meilleure façon d'inciter les COBA à prendre part au processus de GCRN est de se concentrer sur la sécurité socioéconomique qui peut être atteinte grâce au soutien de leurs moyens de subsistance. Un manque de soutien concret aux microprojets axés sur les moyens de subsistance entraverait leur engagement au processus. L'enthousiasme des COBA à l'œuvre observé au cours des ateliers au village constitue une preuve tangible des chances et des perspectives de succès si la conservation des ressources naturelles est intégrée dans le développement socioéconomique de ces communautés. Sans ressources financières d'accompagnement, la motivation observée dans l'élaboration des plans de gestion, avec des communautés qui consacrent parfois jusqu'à dix jours ou plus pour prendre part à des ateliers, pourrait se transformer en frustration, voire en révolte dans les cas extrêmes. Il faut donc trouver un cadre de financement, une table ronde annuelle de bailleurs de fonds, où différents plans de développement pourraient obtenir une aide financière ou matérielle.

Les communautés de base sont plus intéressées par leur survie quotidienne que par la conservation

Le plan d'action communautaire est un plan multisectoriel. Durant l'élaboration du PAC, on s'est rendu compte que la conservation n'est pas la principale préoccupation des villageois. Ceci peut évidemment s'expliquer par leur

dépendance vis-à-vis des ressources naturelles et par leurs conditions de vie difficiles. Toutefois, plutôt que de prendre cela comme une attitude négative, le fait de l'avoir identifié comme un véritable problème est déjà encourageant. Bien que la conservation ne se classe pas parmi leurs premières priorités, elle a été évoquée par les populations locales elles-mêmes sans aucune pression extérieure.

Néanmoins, cela signifie que des efforts restent à faire en ce qui concerne la sensibilisation afin que les COBA comprennent mieux les avantages qu'il y a à lier leur développement à la conservation. Il ne faut pas que la reconstruction de la route reliant Lokolama à Bisengebatwa, par exemple, devienne une occasion d'accroître le commerce de viande de brousse. Des mécanismes de contrôle doivent être élaborés et suivis par les COBA.

C'est avec cette préoccupation à l'esprit que le programme a consacré un temps considérable à l'éducation et à la sensibilisation à l'environnement avant de lancer des activités visant à améliorer les conditions de vie, afin d'éviter toute confusion et d'avoir une certaine assurance que les populations locales ont compris le fondement de la gestion rationnelle des ressources naturelles sans pour autant perdre de vue leurs priorités. En termes pratiques, ceci nécessitera une identification d'activités de subsistance qui sont compatibles avec la conservation et la mise en place de structures pour en suivre l'impact environnemental, afin de ne pas voir échouer l'objectif qui est de contribuer à la réduction de la pauvreté tout en conservant la diversité biologique.

L'amélioration des moyens de transport, une solution pour le développement des échanges pour des communautés de base

Les transports restent le principal goulot d'étranglement dans le secteur de Lokolama. La dégradation progressive

des infrastructures de transport a isolé la région et entraîné le découragement des communautés locales. L'agriculture a été abandonnée au profit de la chasse. Les projets sont bloqués à cause du coût exorbitant du transport, etc.

Il faut procéder à une analyse minutieuse de cet aspect. L'analyse doit être effectuée à trois niveaux : à court, moyen et long terme. Cela permettra l'évolution de la situation, et les COBA vont prendre progressivement le contrôle des moyens de transport. Les transports ont un effet multiplicateur considérable sur leur vie quotidienne, en ceci que la résolution partielle ou totale des problèmes de transport permettra d'améliorer les conditions de vie de communautés qui souffrent, entre autres, de la pénurie de denrées de base comme le sel et le sucre dont les prix ne sont guère abordables même quand ils sont disponibles.

A Lokolama, les communautés ont montré leur volonté de procéder à la réparation des routes – du moins celle qui mène au port de Lokolama. De telles initiatives peuvent, pendant un temps, atténuer les difficultés qu'elles rencontrent, en particulier dans l'espoir d'augmenter la production agricole grâce à l'intervention d'ONG internationales. Toutefois, il faut garder à l'esprit que l'ouverture de routes et de pistes doit s'accompagner de mesures de contrôle, par les comités de gestion des ressources naturelles, afin de prévenir le développement du commerce de viande de brousse qui aurait ainsi l'effet inverse de celui désiré.

Pendant ce temps, la perspective d'accroître la production agricole dans cette zone enclavée doit être garantie par la sécurisation des voies et moyens d'expédition des produits agricoles. Si les conditions ne sont pas remplies ou si l'accès au transport est interrompu, les communautés courent le risque de graves excédents de production en raison de l'absence d'un marché

de proximité et d'autres possibilités d'approvisionnement. C'est pourquoi tout plan de commercialisation des produits agricoles doit aller au-delà de la vision restreinte actuelle d'expéditions sporadiques ou opportunistes, et inclure notamment l'élaboration d'une stratégie de transport qui garantira un commerce viable dans le territoire.

Structuration et institutionnalisation de communautés de base, impératives pour la réussite de tout projet alternatif

Le renforcement des capacités, atteint grâce à la structuration des communautés, est le fondement et le préalable au développement de toute activité avec les communautés de base. Agir avec les individus seuls serait une dispersion des efforts et limiterait le nombre de bénéficiaires de tout projet ou de toute activité particulière. La constitution des COBA en associations leur donnerait un statut juridique différent de celui de membres individuels. Ce statut juridique leur donnerait le pouvoir de signer des contrats avec des particuliers ou des entreprises dans le cadre des réseaux commerciaux potentiels qu'elles auront identifiés, et d'être en mesure d'agir en matière juridique.

Comme ce renforcement des capacités est toujours en cours, il a fallu trouver des solutions intermédiaires durant l'exécution d'un projet agricole d'arachides et une étude de faisabilité du secteur de copal. S'agissant du projet de culture d'arachides, cela voulait dire identifier et regrouper des agriculteurs innovants. Pour le projet de culture de copal, une association basée à Monkoto (CPFNLEA : Commercialisation des Produits Forestiers Non-Ligneux, Elevage et Agriculture) a délivré une autorisation signée à Pact Congo pour établir un contrat commercial entre une société d'importation à Madagascar et cette association. Cette association locale agit comme intermédiaire entre les communautés de base et les acheteurs de copal. 🗑️

DEUXIÈME PARTIE :
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE
ET GOUVERNANCE





Chapitre 6

La promotion de programmes nationaux de politiques et de gouvernance en matière de conservation et de développement : leçons apprises

Kenneth Angu Angu

1. Introduction

1.1 Aperçu

Les questions relatives aux politiques et aux lois, dit-on souvent, constituent le fondement de toute structure socioculturelle et politique – fût-elle un petit village communautaire au cœur de la forêt du Bassin du Congo ou un grand Etat au centre des USA. Cela est évident parce qu’elles contribuent au contrôle et au maintien de toute structure, facilitent la cohésion entre acteurs, réduisent les conflits et, surtout, garantissent la gestion effective des ressources naturelles. Bien qu’il soit également vrai que la majorité des politiques et des lois se présentent sous forme de documents écrits – comme dans des Etats modernes - d’autres ne le sont pas – comme dans les communautés villageoises. Toutefois, qu’elles soient écrites ou non écrites, une chose est claire, elles se manifestent souvent sous la forme de normes non écrites, d’actions, de comportements, de rôles et de situations qui permettent de déterminer si une personne se comporte de façon conventionnelle ou non. Si non, des responsables culturels ou politiques puisent dans ces politiques et ces lois pour trouver certaines mesures correctives (sanctions, etc.) et faire en sorte que les déviants soient ramenés sur le droit chemin.

La diversité et la complexité des structures sociopolitiques font qu’il est très compliqué de mettre en place et d’appliquer des politiques et des lois appropriées qui prennent réellement en compte les connaissances « modernes » et locales dans le domaine de la gestion des ressources naturelles (GRN). Pour s’assurer que la mise en œuvre effective de ces lois et politiques aura un réel impact sur le terrain, on doit mettre en place des indicateurs qui peuvent prouver que l’utilisation rationnelle de ces ressources naturelles favorise le développement régional, national et local. Certains affirment que cela n’est possible que si les politiques et les lois modernes non seulement sont en accord avec le droit coutumier mais également continuent à s’adapter à la dynamique novatrice de la conservation.

Bien que la majorité des pays d’Afrique centrale aient fait des pas de géant dans la réforme de la plupart de leurs codes de GRN, en particulier les codes forestiers, il y a encore beaucoup de progrès à faire. Les différentes parties prenantes ont été invitées à œuvrer aux côtés des responsables publics pour s’assurer que certaines de ces lois soient réformées ou adaptées, ou que les décrets d’application soient adoptés si cela n’a pas encore été fait, comme c’est le cas dans certains pays.

C'est la raison pour laquelle le programme de la Phase IIB de CARPE, en particulier ses composantes gouvernance communément appelées dans notre jargon RI2 (Résultat Intermédiaire 2), met l'accent sur les questions de bonne gouvernance en matière de gestion des ressources naturelles parce que c'est un précieux outil pour éviter la dégradation forestière et la perte de biodiversité au Cameroun, en République du Congo (RC), au Gabon, en République démocratique du Congo (RDC), au Burundi, au Rwanda, à São Tomé et Príncipe, en République centrafricaine et en Guinée équatoriale. Faciliter la bonne gouvernance dans la gestion et l'utilisation des ressources naturelles en mettant l'accent sur des stratégies qui faciliteront ultérieurement les changements et/ou les réformes de politiques/lois est un objectif majeur pour les points focaux de CARPE et les membres des *Country Teams* (Equipes pays). Un autre problème crucial pour CARPE est de faire pression pour l'adoption d'une « approche de la conservation axée sur les populations » en facilitant la mise en œuvre de réformes clés de sorte qu'elles puissent avoir un impact durable sur la vie des populations en termes de réconciliation entre la conservation des ressources naturelles et des moyens de subsistance durables.

Pour partager leurs expériences avec les autres, les Points focaux de CARPE ont proposé quatre études des cas sur des leçons apprises au Gabon, au Cameroun, en RC et en RDC. L'objectif desdites études est de montrer qu'un bon calendrier national d'élaboration de politiques et de gouvernance constitue le fondement d'une gestion durable des ressources et d'un développement local. Elles montrent comment ils ont utilisé des données concrètes collectées sur le terrain pour les aider à influencer des politiques, des lois et divers cadres réglementaires (par la défense des intérêts, de la communication, etc.), ou

inversement comment ils ont contribué à créer une politique habilitante et des cadres juridiques pour faciliter le travail à l'échelle du paysage. Le but du présent exposé est fournir une synthèse de ces quatre études, en montrant certaines ressemblances et différences et ensuite quelques recommandations clés.

1.2 L'importance de la promotion d'un calendrier national d'élaboration de politiques et de gouvernance pour la conservation

Bien que l'Afrique centrale recèle la diversité biologique la plus riche en Afrique et qu'elle soit la deuxième plus grande étendue continue de forêt tropicale du monde après l'Amazonie, la majorité des spécialistes de l'environnement et des responsables de l'élaboration des politiques/des décideurs se sentent très mal à l'aise avec le taux persistant de dégradation forestière et de perte de biodiversité dans la région. Les politiques de GRN et les cadres législatifs actuels n'ont pas réussi à équilibrer correctement les besoins de développement locaux et national et la conservation de la biodiversité. Certains observateurs ont la ferme conviction que l'accroissement de la population humaine et l'absence d'opportunités de développement sont les principaux moteurs de ce malheureux phénomène.

Parmi d'autres dynamiques dominantes, citons : une agriculture non durable, une exploitation forestière et minière irrationnelle, des conflits armés, la construction de routes sans une évaluation appropriée des impacts environnementaux, une chasse non durable, le braconnage, les feux, de grands déplacements de population en période de guerre (réfugiés), des espèces exotiques envahissantes, et les changements climatiques. Le conflit armé en RDC et en RC, le problème croissant des terres arides dans la partie nord du Cameroun ainsi que le vaste, l'énorme

territoire complexe de la RDC ont tous rendu très difficile l'application de la majorité de ces politiques et lois. De plus, la création de vastes étendues d'aires protégées au Gabon (13 parcs nationaux), sans avoir mis en place d'institutions et de mécanismes politiques adéquats pour leur gestion, n'a fait qu'accroître la pression sur ces ressources, créant des dissensions entre les populations locales, les responsables publics et les organisations internationales.

Toutefois, à l'analyse, certains autres observateurs sont d'avis que la cause profonde du recul de la forêt en Afrique centrale est la difficulté que certains décideurs éprouvent pour trouver et appliquer des politiques et des lois de conservation et de développement efficaces, cohérentes, harmonisées et réalisables visant à satisfaire les besoins pratiques actuels des gens sans mettre en péril l'utilisation des ces ressources par les générations actuelles et futures.

Bien que de bonnes réformes des politiques et des lois visant à inverser la dégradation forestière et la perte de biodiversité soient en vigueur à l'heure actuelle dans la plupart des pays du Bassin du Congo, en particulier au Cameroun, au Gabon, en République du Congo et en RDC, un coup d'œil rapide sur les différents programmes nationaux d'élaboration des politiques et des lois montre que leur élaboration, leur application ainsi que leur contrôle diffèrent d'un pays à l'autre. Par exemple, la plupart des observateurs estiment que bien que le Cameroun soit considéré comme « très avancé » dans la mise en place d'un programme de politiques et de lois environnementales solides, beaucoup reste à faire pour faciliter leur application, notamment en matière d'implication des communautés dans la gestion des ressources naturelles et d'exploitation forestière illégale. Ces instruments non seulement

n'ont pas réussi à mettre en place des mécanismes d'exécution appropriés, mais ils ont également montré la contradiction existant entre certains articles et certaines lois. En outre, on note des incompatibilités totales dans certaines politiques et lois environnementales quand il s'agit de savoir qui gère réellement certaines ressources. Par exemple, certaines parties prenantes et certains responsables publics dans la majorité des pays ne comprennent toujours pas bien leurs rôles et responsabilités dans la gestion de divers problèmes sectoriels tels que les problèmes forestiers, agricoles, fonciers, de ressources minières, etc. Certaines de ces lacunes n'ont pas été remarquées lors de l'élaboration des lois et des politiques. Pour essayer d'y remédier, le gouvernement camerounais, par exemple, a déjà mis en place les structures nécessaires pour réformer sa loi forestière. Bien que leurs codes forestiers aient été actualisés ces dernières années, des pays tels que le Gabon et la République du Congo doivent encore améliorer leurs stratégies nationales pour qu'elles impliquent véritablement des structures communautaires dans les efforts du gouvernement en faveur de la gestion des ressources naturelles. Également, en raison de l'immensité de sa superficie (2 345 000 km²) et de sa complexité, la RDC éprouve à l'heure actuelle de grandes difficultés à combattre le braconnage et l'exploitation forestière illégale, essentiellement à cause du manque d'effectifs, de ressources, de fonds et de technologie moderne appropriée pour contrôler ses ressources en dépit de l'adoption de son nouveau code forestier en 2002.

Toutefois, bien qu'il y ait des problèmes évidents, il y a également de nombreuses preuves qui attestent que la majorité des pays de la région sont en train de faire de gros efforts pour renforcer leurs stratégies de

bonne gouvernance et assurer une gestion efficace des ressources naturelles. Par exemple, en RDC, le gouvernement, par son Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, a identifié la forêt comme étant un secteur clé pour le développement. C'est la raison pour laquelle le code forestier de 2002 est la base de toutes les opérations forestières dans ce pays. En République du Gabon, le Code forestier de 2001 (Loi n° 16/2001 du 31 décembre 2001) ainsi que la Loi de 2007 sur les parcs nationaux (Loi n° 003/2007 du 11 septembre 2007) ont apporté beaucoup d'innovations sur le plan de la gestion forestière et faunique et de la gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN). Au Cameroun, qui est considéré comme le pionnier de la réforme forestière en Afrique centrale, l'impulsion est venue avant et immédiatement après la Conférence de Rio de 1992, avec la création du ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) pour la gestion effective de la flore et de la faune. A cet effet, le travail préparatoire a été lancé pour l'élaboration du premier projet de document sur la politique forestière en 1993 et, un an plus tard, la loi forestière de 1994 (Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994) a été promulguée. Elle a fourni les instruments adéquats pour la publication de la Politique forestière camerounaise en 1995. La République du Congo n'a pas été à la traîne parce que son gouvernement a été au premier plan de la définition de politiques et de lois en matière de gestion durable. Le gouvernement a été félicité lorsqu'il produit son nouveau code forestier en l'an 2000 (Loi n° 16/2000) et la Loi de 2008 portant sur la conservation et gestion de la faune (Loi n° 37-2008 du 28 novembre 2008). Tout était prêt pour une gestion forestière durable dans les quatre pays.

Au niveau régional, il y a eu un certain consensus au Gabon, au Cameroun, en RDC et en RC pour se joindre à leurs

six autres voisins pour l'élaboration d'un Plan de convergence consolidé de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) – un résultat du Sommet des Chefs d'Etat qui s'est tenu à Yaoundé en 1999 et du deuxième Sommet des Chefs d'Etat de 2005 qui a produit le Traité de la COMIFAC. La majorité des parties prenantes étaient conscientes du fait que la mise sur pied d'un cadre stratégique régional harmonisé était la seule voie pour parvenir à une gestion efficace des ressources naturelles tant au niveau national que sous-régional.

1.3 L'approche de CARPE pour encourager un programme national de politiques et de gouvernance pour la conservation

L'approche de CARPE a été très proactive depuis son démarrage en 1995. Pour faciliter la mise en œuvre de son Objectif stratégique qui est de réduire le taux de dégradation forestière et de perte de biodiversité grâce à l'accroissement des capacités de GRN locales, nationales et régionales dans neuf pays d'Afrique centrale, CARPE et ses partenaires ont concentré leurs efforts sur l'exploitation des résultats de la première phase qui a mis l'accent sur l'accroissement des connaissances sur la conservation, un développement institutionnel et un renforcement des capacités des différents acteurs. Cette deuxième phase a mis en lumière trois principaux objectifs, à savoir : l'élaboration et l'exécution de pratiques durables de GRN ; l'amélioration de la gouvernance environnementale ; et le renforcement des capacités de suivi des ressources naturelles.

Suivant les recommandations d'un rapport d'évaluation à mi-mandat en février 2006, l'UICN est devenue un partenaire central et, depuis octobre 2006, elle s'occupe de la composante « gouvernance renforcée des ressources naturelles » (RI2). Depuis lors, notre principale approche s'est concentrée sur le renforcement

des partenariats avec des structures de gouvernance existantes, et sur l'encouragement des pays hôtes et des partenaires du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo/COMIFAC à participer au processus de prise de décisions du programme, à utiliser les petites subventions pour renforcer les capacités des organisations de la société civile (OSC) de défendre des initiatives de nature politique et juridique, et à accroître la communication entre différentes parties prenantes.

Avec ce nouveau rôle, un gestionnaire du Programme régional CARPE-UICN coordonne actuellement les efforts des Points focaux de CARPE visant à convoquer et coordonner des réunions de la *Country Team* destinées à exécuter et suivre des activités destinées à promouvoir des réformes de politiques et de lois à court et à long termes. Parmi les membres de la *Country Team* figurent des fonctionnaires désignés, des parlementaires, des organisations de conservation nationales et internationales, des organismes bilatéraux et multilatéraux, des instituts de recherche, etc. En plus de l'organisation des *Country Teams*, les Points focaux préparent un calendrier d'élaboration de politiques, de réglementations et de lois visant plus particulièrement à renforcer la capacité des OSC locales dans leurs rôles de défenseurs d'intérêts particuliers et de mobilisation sociale. Par le canal des *Country Teams*, les Points focaux de CARPE travaillent également avec des partenaires du paysage et des partenaires transversaux financés par CARPE ainsi qu'avec d'autres acteurs de la conservation dans les pays. Pendant que certains membres cherchent à utiliser les résultats de leurs recherches sur le terrain pour faire pression pour un changement de politique/lois afin de faciliter la gestion durable des ressources naturelles, d'autres s'engagent dans des activités

de soutien de ces intérêts, destinées à faciliter l'exécution des programmes de conservation sur le terrain.

Cette méthode s'est avérée très efficace avec le temps étant donné que des membres de la *Country Team* ont considérablement contribué à l'élaboration de nouvelles lois et politiques et à l'actualisation de lois archaïques.

2. Revue des études de cas de politiques et de gouvernance

2.1 Leçons apprises en République démocratique du Congo

Les forêts de la République démocratique du Congo ont une superficie de près de 2 345 000 km², couvrent environ 60 pour cent de son territoire et représentent à peu près 50 pour cent de l'ensemble des forêts du Bassin du Congo. Cependant, bien que ces forêts soient parmi les plus riches du monde en biodiversité tant de faune que de flore, la population de ce pays reste pauvre, et la majorité des habitants vivent avec moins d'un dollar par jour. La raison de ce malheureux paradoxe a été expliquée par les auteurs du Document de stratégie de réduction de la pauvreté qui ont identifié la mauvaise gouvernance comme étant l'une des principales causes de cette pauvreté et qui ont suggéré d'aborder certains problèmes cruciaux dans le but d'encourager la bonne gouvernance. La plupart des gens ont identifié le conflit armé comme un facteur ayant contribué à la mauvaise gouvernance dans la gestion des ressources naturelles parce qu'il a déstabilisé les capacités des institutions publiques et des populations locales de gérer ces ressources. Depuis que les guerres ont éclaté, le gouvernement concentre la majeure partie de ses efforts à rechercher des moyens d'utiliser ses riches ressources en favorisant durablement le développement.

Toutefois, la majorité des observateurs pensent qu'il faudrait poursuivre le processus de démocratisation en cours pour promouvoir la bonne gouvernance. La nouvelle constitution de la république, les nouveaux codes sur les minerais et sur les investissements, le nouveau code forestier de 2002, les lois sur la décentralisation, etc., sont autant de preuves de ce processus de démocratisation et des bonnes intentions du gouvernement de la RDC. Avec l'aide de partenaires tels que CARPE, des mesures ont également été prises en vue d'assurer l'exécution de ces réformes en matière de GRN. Parmi ces mesures figurent l'annulation de près de 25 000 000 d'hectares de concessions forestières illégales; la publication périodique des listes de contrats forestiers et de leur statut fiscal pour assurer la transparence et une utilisation durable des ressources naturelles; le recrutement d'observateurs internationaux indépendants pour superviser l'application de la réforme de l'exploitation forestière; etc. De même, le recrutement d'un observateur pour prêter main forte au contrôle forestier et à la préparation du décret d'application du Code forestier fut une mesure importante prise par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et par d'autres partenaires qui ont soutenu le processus. Le gouvernement a également initié la réforme de la Loi n° 069 sur la protection de la nature ainsi que l'élaboration participative d'une politique nationale sur les forêts et la conservation.

Cependant, malgré tous ces efforts, la plupart des acteurs nationaux et internationaux de la conservation et du développement sont fermement convaincus que la mauvaise gouvernance demeure un problème très important en RDC. Le problème de transparence, les faibles capacités à tous les niveaux de l'administration publique pour

surveiller les activités illégales, le manque de ressources humaines et d'informations environnementales fiables pour favoriser de bonnes prises de décisions, l'exploitation illégale dans des concessions forestières, des systèmes de recouvrement d'impôts défectueux, l'absence de certains décrets d'application, les nombreux conflits entre exploitants forestiers et communautés locales pour cause de système d'enregistrement inapproprié, etc., tous persistent.

La plupart de ces lacunes en matière de politiques et de lois ont été identifiées par les membres de la *Country Team* de la RDC qui ont pris part à l'Atelier d'introduction de CARPE de février 2007 qui a lancé la Phase IIB ; ils ont depuis lors fait tout leur possible pour débattre de certaines de ces priorités avec des décideurs et d'autres acteurs. Certains membres, tels que des partenaires CARPE dans le paysage et d'autres, ont suggéré que certaines actions politiques importantes ne pourraient être convenablement entreprises que si la *Country Team* était élargie aux députés, au secteur privé et à de solides réseaux locaux et de femmes. Une fois que ceci fut fait, les membres de la *Country Team* ont été très contents du dynamisme et des résultats de l'ensemble de l'équipe. Il a été assez facile de débattre des problèmes et d'apporter des contributions techniques, financières et stratégiques pour faciliter l'élaboration ou la mise en œuvre de certains avant-projets de lois.

Quelques exemples : des représentants de la *Country Team* ont travaillé très dur avec d'autres acteurs en tant que membres d'un comité de validation mis en place par un Arrêté ministériel, pour élaborer un avant-projet de décret d'application du Code forestier de 2002. Leurs points de vue tels qu'exprimés dans le comité étaient simplement un reflet des opinions des membres de la *Country Team*. Le texte a fini par être

signé et publié sous la coordination de la FAO. Des membres de la *Country Team* ont également facilité la finalisation et la validation du manuel de procédures pour l'attribution et la gestion des Forêts communautaires.

Etant donné que l'application du Code forestier de 2002 était une tâche ardue, des membres de la *Country Team* ont appuyé (techniquement et financièrement) l'élaboration et la publication d'une version du code forestier commentée par des experts gouvernementaux. Une fois publiée, cette version commentée (qui sera préfacée par S.E. le ministre en charge des forêts) sera largement diffusée auprès de toutes les parties prenantes pertinentes en foresterie. Elle sera traduite en deux langues nationales par la *Country Team* afin de faciliter son appropriation par les populations locales.

Des membres de la *Country Team* ont également fait du lobbying pour s'assurer que des sociétés civiles (telles qu'un membre de la coalition d'ONG) soient représentées dans des structures de GRN pertinentes comme le Programme national forêts et conservation, le Conseil consultatif forestier, le comité directeur en charge de la révision de la loi sur la conservation de la nature, etc.

Pour ce qui est du renforcement des capacités, des membres de la *Country Team* sont pour beaucoup dans le renforcement de celles des parlementaires de la RDC, en particulier ceux qui sont membres de la commission environnement. Cela s'est fait en organisant des séances de formation sur le Code forestier (sa vision et les défis environnementaux), l'exploitation forestière illégale, l'importance de la ratification et de l'application de conventions internationales, etc. Dans le même ordre d'idées, les OSC sont au premier plan quand il s'agit de la conception, de

l'élaboration, de l'exécution et du suivi de projets de politiques, de lois et de développement. Des membres de la *Country Team* les aident à faire pression pour que les résultats de leurs projets soient mieux appréciés.

Depuis des années, des membres de la *Country Team* travaillent avec d'autres institutions telles que l'*US Forest Service* afin de s'assurer que le gouvernement de la RDC commence à envisager l'élaboration d'un plan de zonage des forêts pour l'ensemble du pays. On estime que cela est capital pour la lutte contre l'exploitation forestière illégale parce que les informations contenues dans un plan de zonage faciliteraient le contrôle de ces concessions.

Voici un résumé des leçons apprises en RDC. **Premièrement**, pour jouer efficacement leur rôle, les membres de la *Country Team* devraient travailler en étroite collaboration les uns avec les autres de manière à pouvoir unir leurs forces pour défendre la réforme des politiques et des lois. **Deuxièmement**, il leur sera très difficile d'atteindre leurs objectifs si les différents acteurs n'élaborent pas et ne mettent pas en place une stratégie de communication solide qui facilite l'échange d'expériences et de leçons apprises ainsi que le renforcement des capacités, dans le but de promouvoir les changements et la réforme des politiques et des lois. **Troisièmement**, dans le but de rendre les réflexions des membres de la *Country Team* aussi efficaces et pertinentes que possible, le Point focal et d'autres membres devraient organiser des réunions préparatoires. Cela permettrait de créer une synergie, d'éviter des répétitions inutiles et d'éventuels conflits. **Quatrièmement**, on a remarqué que l'implication des OSC dans les débats portant sur les politiques et les lois est très importante parce qu'elle assure la prise en compte de leurs intérêts lors de l'élaboration et de l'application de ces lois.

2.2 Leçons apprises en République du Cameroun

Certains observateurs sont d'avis que la Loi forestière camerounaise de 1994 est l'héritage de ses trois maîtres coloniaux – Allemagne, France et Angleterre. En fait, elle a été adoptée deux ans après le Sommet de Rio et la création de ce qui s'appelait alors le Ministère de l'Environnement et des Forêts en 1992, qui était le principal organisme gouvernemental en charge de la gestion des questions environnementales. La Loi forestière de 1994 ou Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 comme elle est souvent appelée et le document de politique forestière de 1995 encourageaient certaines pratiques de gestion durables telles que la lutte contre l'exploitation forestière illégale ; le classement d'aires protégées ; la reforestation ; la reconnaissance des droits des populations autochtones et locales ; la nécessité de concilier conservation et objectifs du développement durable ; le recrutement d'observateurs indépendants pour contrôler l'exploitation durable dans les concessions forestières et ; l'instauration d'institutions publiques efficaces pour assurer l'application effective de ces lois et politiques. Le Programme sectoriel Forêts et Environnement camerounais a été adopté en 2004 et il est considéré comme un document de politique consolidé et complet qui facilite la cohésion dans l'évolution vers une gestion durable des forêts et de l'environnement.

De plus, en 1999 lorsque le Président camerounais a invité ses pairs à Yaoundé à ce qui est aujourd'hui connu comme étant le Premier sommet des Chefs d'Etat d'Afrique centrale sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique centrale, la majorité des acteurs de la conservation et du développement ont compris que les choses ne seraient jamais plus comme avant en Afrique centrale, à cause de cet engagement au plus haut niveau. Ceci a facilité la création

de la COMIFAC, connue auparavant (jusqu'en janvier 2005) comme la Conférence des ministres en charge de la conservation et de l'utilisation durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et appelée ensuite Commission des forêts d'Afrique centrale, immédiatement après le deuxième Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique centrale de février 2005 organisé à Brazzaville par le président de la République du Congo.

Malheureusement, en dépit de ces antécédents, certains observateurs pensent fermement que, bien que le Cameroun soit au premier plan des réformes en matière de GRN, beaucoup reste à faire pour la mise en place de structures de gouvernance appropriées afin de faciliter leur application. Des nombreuses études et observations montrent que la corruption continue à régner dans le secteur forestier, en particulier dans les concessions forestières. Les communautés locales continuent à se plaindre de leur 10 pour cent de redevances forestières alors que les femmes ne jouent pas encore effectivement leur rôle dans la gestion durable des forêts, etc. La technologie, les effectifs et les fonds pour gérer efficacement les ressources ne sont toujours pas suffisants.

La *Country Team* du Cameroun savait qu'elle avait beaucoup de travail devant elle si elle voulait inverser ces tendances. Grâce à diverses stratégies telles que du lobbying, le renforcement des capacités, des actions sociales, etc., les membres de la *Country Team* ont beaucoup fait pour l'amélioration du cadre juridique et stratégique (Loi forestière de 1994 et son Décret d'application de 1995, la ratification de la Convention de Ramsar, etc.). Elle a fait pression pour l'actualisation du document intitulé *Manuel de Procédures d'Attribution et des Normes de Gestion des Forêts Communautaires*. Un avant-projet avancé se trouve à l'heure actuelle

sur la table du ministre des Forêts et de la Faune pour signature. Le projet de décret portant réglementation de la gestion de la faune sauvage, en particulier les normes et procédures d'attribution et de gestion des zones de chasse communautaires, est également disponible. Ce fut une occasion unique de débattre de la directive ministérielle n° 120 portant sur l'instauration de régimes d'accès et de partage des bénéfices équitables pour les ressources forestières.

Actuellement, les membres de la *Country Team* et d'autres partenaires sont impliqués dans des discussions avec les autorités camerounaises pour réviser la Loi forestière de 1994. A la demande du ministère, ces membres ont pris part au processus d'élaboration des TDR pour un consultant qui va mener le processus.

En ce qui concerne Ramsar, l'Equipe a apporté l'appui technique nécessaire au gouvernement camerounais qui a, par la suite, ratifié la Convention de Ramsar en 2006.

Bien que la génération et le partage des informations soient freinés depuis un certain temps au Cameroun par l'absence de capacités et de technologie de l'information adéquates, les membres de la *Country Team* ont, par exemple grâce à *Global Forest Watch*, aidé le ministère en charge des forêts (MINFOF) à collecter, traiter et publier chaque année des données sur la couverture forestière dans les concessions forestières. Ici, des données sur des exploitations forestières et minières illégales dans des concessions forestières ont été collectées et transmises au MINFOF pour qu'il prenne des décisions appropriées. Dans le même ordre d'idées, la *Country Team* du Cameroun a créé un Réseau de journalistes environnementaux pour faciliter la génération, la production et la diffusion d'informations environnementales.

Dans le domaine de la participation et du renforcement des capacités, des membres de la *Country Team* ont pris les mesures nécessaires pour faciliter l'implication effective des OSC dans des réunions nationales et sous-régionales pertinentes telles que la CEFDHAC (*Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale*). La composante Cameroun du réseau CEFDHAC (parlementaires, jeunes gens, femmes, populations autochtones et locales, etc.) a participé à l'intégralité du processus de réforme de la CEFDHAC et elle reste très engagée à aider à l'application de ses recommandations et à la promotion de ses liens avec la COMIFAC. L'Equipe a également facilité les activités du réseau *The Access Initiative* (TAI), une OSC qui promeut l'accès du public à l'information, la participation et la justice dans la prise de décisions qui affectent la gestion de l'environnement.

La *Country Team* a également soutenu des communautés locales dans la création d'activités de gestion durable de la faune. Par exemple, le Comité de valorisation des ressources fauniques (COVAREF) dans l'est du Cameroun accomplit un travail formidable dans la gestion des zones de chasse communautaire en vue d'obtenir les fonds nécessaires pour construire des écoles, des hôpitaux et d'autres structures locales de développement.

Résumons les leçons apprises au Cameroun. **Premièrement**, pour faire pression avec succès pour une bonne gouvernance, il est important de commencer par l'amélioration des cadres juridique, politique et réglementaire. **Deuxièmement**, le lobbying pour une bonne gouvernance en matière de GRN est un exercice laborieux parce qu'il prend beaucoup de temps et d'énergie – il faut travailler très dur pour changer des habitudes

essentiellement négatives qui sont profondément ancrées en certaines parties prenantes. **Troisièmement**, pour parvenir à une implication significative des OSC dans des questions de politiques/lois, il est très important de simplifier ces nombreuses lois et politiques et de les traduire dans les langues nationales. **Quatrièmement**, il n'est pas facile de travailler dans la *Country Team* avec certaines parties prenantes qui ne sont pas directement financées par CARPE parce qu'elles ne se sentent pas obligées d'exécuter certaines des activités mentionnées dans la Matrice du pays. **Cinquièmement**, l'amélioration des capacités des OSC est une condition préalable pour assurer leur participation et leur implication effectives dans la gestion des ressources naturelles étant donné qu'elles acquerront les techniques nécessaires pour rivaliser avec des intérêts conflictuels d'autres acteurs. **Sixièmement**, bien que le programme de petites subventions soit un moyen efficace de soutenir des OSC, il peut être une source de conflit s'il n'est pas convenablement géré. **Septièmement**, bien que le bras législatif du gouvernement soit censé équilibrer certaines actions du gouvernement, ils sont souvent en compétition avec certaines organisations locales pour la gestion de ces ressources.

2.3 Leçons apprises en République du Congo

Avec une superficie de 325 000 km², la République du Congo abrite l'une des plus importantes portions de la forêt tropicale du Bassin du Congo. Comme presque 60 pour cent de son territoire sont boisés, le pays possède l'une des plus riches biodiversités de la planète. Au fil des années, ces ressources ont été soumises à de nombreuses activités humaines telles que l'exploitation forestière, l'exploitation minière,

l'agriculture, etc. Malheureusement, ces activités ont souvent été menées sans préoccupation adéquate pour leur durabilité. Des études ont montré que si des précautions correctes ne sont pas prises, ces riches ressources s'épuiseront avec le temps, ce qui portera un grave préjudice non seulement à la croissance de la population congolaise, mais également à tout le Bassin du Congo et au monde en général. Maintenant que la plupart des pays de la planète prennent au sérieux le débat sur les changements climatiques, la forêt du Bassin du Congo est considérée comme un bien public international qui pourrait permettre d'éviter les conséquences négatives des changements climatiques dans le monde.

Pour aborder cette situation, le gouvernement congolais était bien conscient qu'avec cette dynamique émergente, il fallait actualiser la vieille loi forestière. C'est pourquoi, après quelques consultations participatives entre les acteurs les plus appropriés, y compris les populations locales et autochtones, la Loi n° 16/2000 est entrée en vigueur en l'an 2000. Avec la Loi n° 48/81 du 21 avril 1981 sur la conservation et la gestion de la faune (modifiée par la Loi n° 37/2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées) et la Loi n° 003 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement, la plupart des parties prenantes étaient sûres que la gestion de ces ressources serait certainement assurée. A l'échelle régionale, le gouvernement congolais a souvent été au premier plan pour faciliter la mise sur pied d'une structure régionale qui garantirait une collaboration régionale dans la gestion de la forêt du Bassin du Congo. En 1996, le Gouvernement congolais a accueilli la première Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale (CEFDHAC) qui a jeté les bases d'une gestion coordonnée des forêts non seulement entre des Etats

mais entre tous les acteurs pertinents tels que parlementaires, secteur privé, institutions de recherche, femmes, populations autochtones et locales, etc. Dans le but de consolider certains des acquis gagnés par la CEFDHAC, le gouvernement congolais a également organisé le deuxième Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique centrale à Brazzaville qui a culminé avec la signature du Traité de la COMIFAC qui est actuellement responsable de la rationalisation de la gestion de la Forêt du Bassin du Congo.

Dans une situation idéale, on devrait s'attendre à ce que tous ces cadres réglementaires mettent un terme à l'utilisation non durable des ressources naturelles. Malheureusement, cela n'est pas le cas parce que l'exploitation forestière illégale et la corruption persistent, la chasse et l'agriculture non durables restent préoccupantes, l'exploitation minière ne s'est pas conformée aux normes existantes, les effectifs et les fonds pour mettre en application ces politiques et ces lois continuent à manquer, la gestion des aires protégées est très difficile, des communautés locales ne bénéficient toujours pas de leurs droits, et les décideurs ne sont pas en mesure d'obtenir des informations adéquates pour prendre de bonnes décisions.

Vu ces circonstances, les membres de la *Country Team* de CARPE se sont mis au travail. Par exemple, ils ont pris part à la préparation de la Loi n° 37/2008 du 28 novembre 2008 sur la gestion de la faune et des aires protégées. L'avant-projet de loi sur la pêche et l'aquaculture continentale a été adopté par le Parlement le 10 décembre 2008, et actuellement des membres font pression pour qu'elle soit promulguée par le Président de la République. Ils ont également fait pression aux côtés des OSC pour la suspension de l'Arrêté ministériel n° 7053/MEF/CAB

qui a autorisé l'abattage d'éléphants dans la périphérie des Parcs Nationaux d'Odzala-Kokoua (autour de Miélékouka) et de Nouabalé-Ndoki (autour de Bomassa et Kabo).

Les leçons apprises en République du Congo peuvent être résumées comme suit : **premièrement**, la *Country Team* est un catalyseur inestimable pour la politique de GRN et la réforme ou le changement des lois en raison de la diversité et de l'expertise de ses membres. **Deuxièmement**, il sera très difficile, si pas impossible, de faire pression pour le changement et l'application de politiques et de lois s'il n'y a pas de collaboration entre tous les partenaires nécessaires tels que l'administration locale, le parlement, la société civile, des centres de recherche, etc. **Troisièmement**, le dialogue et la consultation entre différents acteurs demeurent des facteurs clés pour la réduction de conflits liés à la gestion de ressources naturelles. **Quatrièmement**, étant donné que l'homme est au centre de tous les efforts de conservation, le succès de tous nos efforts dépend de la manière dont il est traité sur le plan du développement socioéconomique et sanitaire. **Cinquièmement**, la sensibilisation et le partage des informations sont capitaux pour l'utilisation durable des ressources naturelles parce qu'ils contribuent au changement d'attitudes et de systèmes de croyances. **Sixièmement**, il sera très difficile d'appliquer toutes ces politiques et lois si nous ne disposons pas d'un mécanisme de financement durable et des effectifs nécessaires.

2.4 Leçons apprises en République du Gabon

Le cadre réglementaire actuel de GRN au Gabon cherche à faciliter l'utilisation durable des ressources naturelles, et la croissance nationale. Le processus d'élaboration a été assez participatif étant donné que le gouvernement a pris en compte les opinions, les vues

et les préoccupations de tous les acteurs pertinents. Par exemple, le Code forestier gabonais de 2001 (la Loi n° 16/2001 du 31 décembre 2001) et la Loi de 2007 sur les parcs nationaux (Loi n° 003/2007 du 11 septembre 2007) ont facilité l'implication effective de tous les acteurs dans la gestion des ressources forestières et des parcs nationaux. Les lois ont cherché à combler certaines lacunes de la Loi n° 1/82 du 22 juillet 1982 portant sur la gestion des eaux et forêts, et elles ont apporté quelques innovations telles que la lutte contre l'exploitation forestière illégale et le braconnage, la gestion communautaire des ressources naturelles, le lien entre conservation et développement local, la gestion durable des concessions forestières, la transparence et le partage d'informations, etc. La loi a également instauré quelques règles de chasse. Pour chasser, il faut disposer de l'un des permis suivants : chasse à petite ou grande échelle, chasse scientifique ou capture d'animaux sauvages vivants. Tous ces permis peuvent être délivrés aux nationaux et aux non-résidents. Toutefois, ceci n'abroge pas les droits coutumiers des utilisateurs à des fins de subsistance.

Pourtant, tout ne s'est pas bien passé avec le Code forestier de 2001, et c'est la raison pour laquelle il a été complété par le Décret n° 689/MEFEPEPN du 24 août 2004, qui a clarifié les normes de gestion technique et la gestion durable de produits forestiers. Mais ceci n'a pas semblé satisfaire certains gestionnaires qui trouvent que la loi reste muette sur certains sujets importants d'ordre socioéconomique. De plus, l'application du code a rencontré d'énormes problèmes : une exploitation forestière illégale et du braconnage à cause d'un contrôle non approprié exercé par l'administration, la corruption due à la pauvreté et à l'absence d'éthique, des techniques de conservation inefficaces, etc. La majorité des observateurs sont d'avis que le braconnage continue à

progresser à cause de l'absence d'un décret d'application précisant les mesures pour une application effective de la loi.

La *Country Team* a été très active en République du Gabon – elle a joué un rôle clé dans l'élaboration et la promulgation de la Loi n° 03/2007 du 11 août 2007 sur les parcs nationaux. Il est très important de relever que cette loi a été longuement attendue, en particulier après le décret présidentiel du 30 août 2002 portant création de 13 parcs nationaux. Les partenaires de la conservation demandent depuis toujours la création d'une Agence des parcs nationaux pour une meilleure gestion des parcs.

Les leçons apprises en matière de politique et de gouvernance au Gabon peuvent être résumées comme suit : **premièrement**, les décisions relatives à la gestion qui ne prennent pas en considération les intérêts des populations locales sont vouées à l'échec. **Deuxièmement**, les décisions qui n'intègrent pas les réalités économiques seront très difficiles à exécuter. **Troisièmement**, les campagnes d'information devraient toujours aller de pair avec l'adoption d'une loi sur la GRN. **Quatrièmement**, en raison du fait que les fonds alloués aux ONG nationales ne sont pas soutenus, les efforts de conservation et de développement sont totalement vulnérables après l'arrêt desdits fonds. **Cinquièmement**, l'instabilité ministérielle et les mutations fréquentes de hauts fonctionnaires ont un impact négatif sur la gestion des ressources naturelles. **Sixièmement**, les partenaires devraient faire preuve de patience parce que l'adoption et la promulgation des lois prennent beaucoup de temps. **Septièmement**, vu que les exigences de la conservation ne concordent pas souvent avec des objectifs politiques et économiques, il y a forcément des conflits entre ONG et hommes politiques.

3. Conclusion et recommandations

De ce qui précède, nous pouvons constater que bien que chaque pays ait ses propres spécificités et sa propre philosophie en matière d'identification, d'élaboration et d'application de cadres stratégiques et réglementaires, ils présentent néanmoins des similitudes. Voici certaines leçons apprises communes aux quatre pays :

1. Le lobbying de membres de la *Country Team* pour l'adoption et la promulgation de nouvelles lois et politiques n'est pas l'unique réponse à la gestion durable des ressources naturelles. Il est très important de s'assurer que ces lois et politiques nouvelles ou réformées sont appliquées sur le terrain et que leur impact est ressenti par les populations locales et d'autres acteurs en termes de retombées socioéconomiques et de conservation. Des expériences passées montrent que souvent, lorsque certaines ONG de conservation, certains organismes gouvernementaux et communautaires ont réussi à faire adopter ou promulguer une nouvelle loi de GRN, la majorité d'entre eux pensent qu'ils ont « livré la marchandise » – ce qui n'est pas nécessairement le cas, parce qu'une loi ou une politique qui n'est pas entièrement appliquée est tout simplement aussi mauvaise que s'il n'y avait pas de loi ou de politique du tout. Il serait en conséquence fortement recommandé qu'en collaboration avec les gouvernements, les membres des *Country Teams* formulent toujours une stratégie appropriée pour s'assurer que ces nouvelles lois et politiques ont un impact sur le terrain.
2. Pour parvenir avec succès à la bonne gouvernance dans la

GRN durable, les membres des *Country Teams* devraient s'inspirer mutuellement de la comparaison de leur expérience et de leurs avantages techniques et en matière de défense des intérêts. Si certains membres savent les actions d'autres parties prenantes (telles que des ONG concurrentes) parce qu'ils rivalisent pour un financement de bailleurs de fonds ou pour des faveurs de gouvernements, la majeure partie de leurs ressources sont déviées vers une concurrence hors de propos, et les conflits entre eux restent latents. Les membres des *Country Teams* ont tiré des leçons des expériences passées et travaillent d'arrache-pied aujourd'hui pour créer une synergie dans leurs activités. Il est en conséquence très important de continuer dans cette voie si nous voulons gagner à la fois en temps et en rentabilité.

3. Bien qu'il leur manque les capacités et les fonds nécessaires pour leur permettre de s'impliquer efficacement dans la gestion des ressources naturelles, les OSC restent des acteurs très importants parce qu'elles facilitent l'appropriation par des populations locales et servent de contrepoids à certaines actions gouvernementales qui essaient de miner leur implication. Le Programme des petites subventions de l'UICN-CARPE a montré qu'avec juste un petit capital de départ, on peut aider des OSC à entreprendre des activités très productives, ayant des impacts locaux, nationaux et régionaux.
4. Dans le but de faciliter la synergie et de réduire les conflits, une communication et un partage d'informations venant au bon

moment entre les différents acteurs sont très importants pour assurer une exécution efficiente des programmes. Il est donc très important que les membres formulent une stratégie de communication simple mais appropriée, à appliquer entre eux.

5. Le processus d'élaboration, d'adoption et de promulgation des politiques et des lois de GRN peut être très chronophage. Parfois, on assiste à des intérêts et points de vue conflictuels, et à une absence de fonds et d'autres ressources pour attirer et impliquer effectivement tous les acteurs appropriés. Il est capital que les partenaires fassent preuve de patience parce que toute mesure prise à la hâte portera sûrement

préjudice aux objectifs d'un processus aussi important.

6. Le renforcement des capacités des OSC est une condition préalable pour assurer un changement ou des réformes de politiques. Toutefois, la majorité des OSC n'ont pas souvent les moyens ou les capacités de jouer pleinement leur rôle. Le Programme des petites subventions est en train de combler progressivement cette lacune.
7. Bien que le programme susmentionné soit un moyen efficace d'aider les OSC à faire pression pour le changement de politiques et de lois, il peut également être une source de conflit s'il n'est pas bien géré. La raison en est que certaines OSC

sont souvent en concurrence pour obtenir de l'argent et n'hésiteront pas à dénigrer tout organisme concurrent. Il est par conséquent très important que les bailleurs de fonds contribuent à la création d'un environnement amical entre les OSC.

8. Certaines parties prenantes, dont des communautés locales, ont moins participé à l'élaboration du cadre juridique de la gouvernance parce qu'il est difficile d'avoir une parfaite connaissance de lois et de politiques qui sont écrites en français ou en anglais. Il est dès lors très important de traduire certains de ces documents dans les langues nationales et de promouvoir le renforcement des capacités entre pairs. '

Etude de cas 1

Leçons tirées de la promotion d'une politique et d'un programme de gouvernance au niveau national pour le Cameroun

Antoine Eyébé et Guy Patrice Dkamela

Vue d'ensemble du contexte politique et de la gouvernance au Cameroun

La politique en matière de forêts et de faune en vigueur au Cameroun est une synthèse des conséquences de son histoire coloniale avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France.

Après la réunification des anciens Etats fédérés de l'Est et l'Ouest du Cameroun en 1972, la construction d'une République-Unie a abouti à la nationalisation du cadre judiciaire (exploitation forestière et régime foncier) afin de commencer à créer l'harmonie et la cohérence entre les deux systèmes, notamment en ce qui concerne la reconnaissance des droits fragiles des communautés locales.

Après le Sommet de Rio en 1992, l'objectif premier de l'Etat était de faire respecter par le gouvernement ses obligations nationales et internationales, notamment de réduire les pratiques préjudiciables à la gestion durable des ressources forestières et d'assurer le développement économique du pays grâce à l'exploitation forestière. Au cours de cette première période, la politique forestière et de protection de la faune pouvait se résumer comme suit : l'accent était davantage mis sur la régulation des activités d'extraction comme l'exploitation forestière, avec quelques dispositions obligatoires en matière de reboisement et un objectif : 20 pour cent de la superficie du pays devaient être classés comme aires protégées. Les droits d'utilisation des

communautés locales, qui avaient été reconnus comme étant fragiles et exposés au retrait (Obam, 1992), ont également commencé à être pris en compte.

Le ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) a été créé en 1992 et était le seul organisme public en charge de la gestion des questions forestières et fauniques. Le premier document de politique forestière a été rédigé en 1993, conduisant à l'élaboration et à l'adoption de la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994, qui fixe les réglementations en matière de forêts, de faune et de pêche au Cameroun. Cette loi est considérée comme l'une des plus progressistes en Afrique centrale pour les raisons suivantes : premièrement, la façon dont les concessions forestières étaient attribuées, taxées et administrées a beaucoup changé, faisant place à l'introduction de la tarification du marché du bois par adjudication concurrentielle des concessions. Elle prévoit le recrutement de deux observateurs indépendants pour contrôler la transparence et le respect de la loi à la fois pendant l'attribution des concessions forestières (premier niveau) et pendant l'exploitation du bois d'œuvre sur le terrain (deuxième niveau). Deuxièmement, la classification du patrimoine forestier national en domaine forestier permanent (DFP) et domaine forestier non permanent (DFNP) est une autre innovation importante. Le DFP est le domaine privé de l'Etat, et

destiné à rester boisé sur une longue période. Il comprend des forêts de production vouées à l'exploitation du bois, des forêts de protection pour la conservation de ressources naturelles, des forêts dédiées à la recherche et des forêts consacrées aux loisirs.

En 1995, le Programme d'action forestier national (PAFN) a été présenté dans le cadre du vaste Plan national de gestion de l'environnement - PNGE (MINEF, 1995). La politique forestière de 1995, qui est toujours en vigueur, a les cinq objectifs suivants :

- Assurer la protection du patrimoine forestier et participer à la sauvegarde de l'environnement et à la préservation de la biodiversité d'une manière permanente ;
- Améliorer la participation des populations à la conservation et à la gestion des ressources forestières de manière à élever leur niveau de vie ;
- Accroître les ressources forestières afin d'augmenter la part de la production forestière dans le PIB tout en maintenant son potentiel de production ;
- Faciliter le renouvellement de la ressource par la régénération et le reboisement dans le but de pérenniser le potentiel ;
- Ranimer ou réactiver le secteur forestier en mettant en place un système institutionnel efficace avec la participation de tous les intervenants.

Le mois de mars 1999 marque une autre étape importante dans l'histoire de la gestion forestière au Cameroun et en Afrique centrale. En effet, c'est alors que des présidents et des leaders d'Afrique centrale se sont rencontrés à Yaoundé et qu'ils se sont engagés à améliorer la gestion des forêts. Dès novembre 1999, le Cameroun a adopté un plan d'action qui fut révisé en juin 2000. Ce plan porte sur les thèmes suivants : le contrôle de l'exploitation forestière illégale, y compris le braconnage et l'implication croissante des populations locales dans la conservation des forêts. En 2002, lors du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD, Johannesburg), le Cameroun a signé l'Initiative pour les forêts du Bassin du Congo, qui contenait des engagements pour une meilleure récolte du bois et de meilleures technologies de transformation ; l'écotourisme ; le renforcement des capacités pour la gestion des ressources naturelles dans les secteurs public et privé ; et l'amélioration des infrastructures légales et chargées de faire appliquer la loi. Les objectifs sont définis dans un plan directeur régional mis à jour, en cours d'élaboration par la Commission des forêts d'Afrique centrale où le Cameroun joue un rôle clé.

En 2004, le Cameroun a aussi adopté le Programme sectoriel Forêt Environnement (PSFE), qui est soutenu par des bailleurs de fonds depuis 2005. Le PSFE est un programme décennal (2005-2015). C'est un document de politique complet et cohérent qui facilite la gestion durable des forêts au Cameroun. Basé sur la législation forestière et environnementale, le PSFE comprend cinq composantes prioritaires :

1. gestion de l'environnement, notamment suivi environnemental et sensibilisation ;
2. production (contrats de concession et supervision, promotion de la transformation industrielle, etc.) ;

3. faune et aires protégées (en mettant un accent particulier sur le développement d'un réseau d'aires protégées adéquatement financé et géré avec la participation locale ;
4. gestion des forêts communautaires, avec trois sous-composantes : gestion des forêts communautaires, régénération des forêts communautaires et fourniture de bois de chauffage dans les régions septentrionales ; et
5. renforcement institutionnel, formation et recherche, en se concentrant sur le ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et le ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP).

Succès de la politique et de la gouvernance environnementale au cours des dix dernières années

Même si la politique et la législation en matière de forêts et de faune actuellement en vigueur au Cameroun constituent une avancée exceptionnelle dans la sous-région d'Afrique centrale, le défi majeur est de développer des structures de gouvernance qui permettront leur application effective par tous les intervenants.

Toutefois, bien que cela puisse encore paraître comme une tâche ardue, des efforts ont été faits tant par le gouvernement camerounais que par ses partenaires multilatéraux, bilatéraux et internationaux. Plusieurs évaluations de leur mise en œuvre ont déjà été réalisées (Bikié *et al.*, 2000 ; I & D, 2000 ; Global Witness, 2002 ; MINFOF, 2005 ; FGF, 2006 ; Karsenty *et al.*, 2006). Ces rapports permettent de faire ressortir certains des efforts du pays, et des résultats positifs qui ont permis de renforcer la gouvernance environnementale :

- L'attribution de concessions forestières à des concessionnaires par des offres publiques en

présence d'un observateur indépendant afin de faciliter la transparence et la compétitivité dans le processus.

- Le recrutement d'un observateur indépendant chargé de surveiller les activités forestières sur le terrain, ce qui a contribué à la réduction de l'exploitation forestière illégale et du braconnage et à la lutte contre la corruption.
- La mise en œuvre de pratiques transparentes telles que la publication trimestrielle des infractions forestières et des sanctions, et la publication du montant des redevances forestières annuelles consacrées aux conseils locaux (40 pour cent) et aux communautés locales (10 pour cent).
- L'accroissement de la contribution du secteur forestier au PIB. Pour la rendre efficace, une institution spéciale, accessible et transparente, - le Programme de sécurisation des recettes forestières (PSRF) - a été mise en place pour détecter et recouvrer les recettes du secteur.
- L'accord entre *Last Great Ape Organisation* (LAGA) et le MINFOF pour lutter contre le braconnage commercial et tout commerce d'espèces animales en danger en engageant des poursuites judiciaires contre les personnes pratiquant la chasse illégale d'animaux sauvages à grande échelle, et en menant des campagnes de sensibilisation pour une meilleure application de la loi sur la protection de la faune et pour l'accroissement des risques et des sanctions contre les actes de braconnage. Grâce aux activités mises en œuvre dans le cadre de cet accord, plus de 50 affaires judiciaires ont été engagées, et le crime contre des animaux sauvages est progressivement perçu comme étant aussi condamnable que d'autres types de crimes dans la société camerounaise.

- L'accord entre *Global Forest Watch/WRI* et le MINFOF visant à contrôler de façon permanente le couvert forestier par télédétection a permis de cartographier différentes possibilités d'utilisation des terres et de délimiter des concessions forestières et, en même temps, de contrôler la mise en œuvre de plans de gestion.
- Le Ministère a également mis en place un système informatique de gestion des informations forestières (SIGIF), suivi plus tard par le Réseau mondial de l'information juridique (GLIN). Le « Réseau » est une base de données publique des lois, règlements, décisions, sources judiciaires et autres sources juridiques complémentaires, compilés par des organismes publics et des organisations internationales. Ce système va sûrement renforcer l'accès de toutes les parties prenantes à l'information.
- La participation au processus d'application des réglementations forestières, de gouvernance et d'échanges commerciaux (FLEGT). Dans le but de faciliter la bonne gouvernance dans la gestion forestière, le Gouvernement camerounais a accueilli la première Conférence ministérielle africaine sur l'Application des lois forestières et la gouvernance en Afrique (AFLEG) à Yaoundé, en octobre 2003. Cette réunion très importante a permis au Cameroun de remplir les conditions nécessaires pour commencer ses négociations avec l'Union européenne (UE) pour un Accord de partenariat volontaire (APV) qui permettra de réduire, voire d'éliminer l'exploitation et le commerce illégaux du bois exporté vers l'UE.
- Le Cameroun a aussi contribué à la mise en place d'un Réseau d'experts sur

les politiques forestières dans le Bassin du Congo (REPOFBAC). Ses principaux objectifs étaient de promouvoir l'échange d'informations entre gouvernements, tout en identifiant les domaines d'action prioritaires, notamment la planification forestière, la valorisation des produits forestiers non ligneux, la participation des communautés et la décentralisation.

- Le ministère des Forêts et de l'Environnement du Cameroun publie chaque année les noms des sociétés forestières qui se sont rendues coupables de pratiques illégales dans des concessions forestières.
- Le désir du gouvernement d'assurer la transparence et la participation dans la gestion des aires protégées par la cogestion a reçu une forte impulsion des accords cadres et individuels signés avec le Fonds mondial pour la nature (WWF), qui visent à améliorer la gestion de la faune et des aires protégées du Cameroun.

Certaines lacunes de la gouvernance forestière

Malgré les progrès mentionnés ci-dessus, il existe d'importantes faiblesses et des défis à relever concernant l'application des lois et la gouvernance dans le domaine des forêts et celui de la protection de la faune :

- La persistance de la corruption dans le secteur forestier fait l'objet de débats et de fréquentes critiques depuis plusieurs années. A titre d'illustration, il ressort d'un rapport de la Banque mondiale que, lors de l'attribution de concessions en octobre 1997, les critères d'attribution spécifiés n'ont pas été pleinement respectés. En raison de transactions secrètes, la concurrence entre

les soumissionnaires n'a pas été équitable et, par conséquent, une quantité énorme de recettes forestières destinées à l'État, aux conseils locaux et aux communautés locales a été perdue. Selon les estimations, les coûts de la corruption représentent entre 0,5 et 5 pour cent du « coût de revient » d'une société d'exploitation forestière au Cameroun (Karsenty *et al.*, 2006).

- La faible politique de décentralisation de l'extraction du bois, destinée à permettre aux communautés locales d'accroître leur profit de l'exploitation forestière. Cette approche a été mise en place pour aider les communautés à exploiter et à vendre elles-mêmes leurs ressources forestières plutôt que de passer par les maires locaux qui sont souvent coupables de mauvaise gestion. Bien que ce soit une bonne approche en théorie, en pratique, le processus semble être contrôlé par des élites et des autorités locales. De nombreuses études ont aussi montré que la part des impôts sur les forêts transférée par l'Etat aux conseils locaux (40 pour cent) et aux communautés locales (10 pour cent) continue à être rarement investie dans le développement local. Résultat : l'État ne parvient pas à atteindre le deuxième objectif de sa politique forestière de 1995, remettant ainsi en question la légitimité sociale de sa réglementation et de ses politiques forestières. Le manque de transparence et de responsabilisation dans l'utilisation des redevances forestières (40 et 10 pour cent) par les communes et les communautés locales reste une sérieuse épine dans le pied en ce qui concerne le partage équitable des revenus.
- Les faibles performances institutionnelles de

l'administration. Le fait que de nombreuses activités forestières illégales ne soient ni publiées ni sanctionnées pourrait s'expliquer par le manque de capacités (humaines, organisationnelles, matérielles) au sein du MINFOF. Cela soulève aussi la question de l'appropriation de la réforme forestière par l'administration. La multiplicité des organes administratifs chargés des forêts et de l'environnement explique en partie ces piètres performances. Le conflit entre le MINFOF et le MINEP en est une illustration intéressante. Le MINFOF et le MINEP n'ont pas réussi à mettre en place un cadre fonctionnel pour impliquer d'autres parties prenantes dans la mise en œuvre du PSFE. Le même manque de coordination entraîne des incohérences entre les données sur les activités d'exploitation forestière (base de données du SIGIF du MINFOF) et les données sur les recettes forestières collectées par le PSRF au ministère des Finances.

- L'insuffisance des financements pour faciliter l'application des lois et politiques forestières. Une des raisons des mauvaises performances mentionnées ci-dessus est le manque de financements suffisants et à long terme pour le secteur forestier. Bien qu'un Fonds spécial de développement forestier (FSDF) ait été mis en place après la promulgation de la loi de 1994, le décaissement des fonds publics alloués à ce Fonds ne sont pas toujours conformes à la loi, en partie à cause de la faible position politique, et donc du pouvoir de négociation, du ministre des Forêts et de la Faune. En 2005, 3,5 milliards de francs CFA devaient être versés au FSDF, mais 1,5 milliards seulement y sont finalement parvenus.

La stratégie de CARPE pour promouvoir une politique et un programme de gouvernance au Cameroun : activités effectuées et résultats obtenus

Après le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), les activités de CARPE se sont concentrées sur six pays, et la stratégie du programme a été mise à jour. Trois résultats intermédiaires étaient prévus, dont le renforcement de la gouvernance et des politiques forestières. Pour y parvenir, CARPE s'est appuyé sur ses partenaires pour mettre en place une coalition de membres techniques et stratégiques qui doit œuvrer pour améliorer la gouvernance environnementale dans la région et renforcer leurs capacités de suivi des ressources naturelles. Dans le cadre de cette approche, il était également prévu que des initiatives d'ONG/de la société civile abordent spécifiquement l'exploitation de bois illégale, le braconnage de la viande de brousse, et des abus de gouvernance d'autres ressources naturelles, en attirant l'attention du public sur un problème donné et en amenant le public à soutenir, au niveau national, des actions correctives du gouvernement par la réforme ou le changement des politiques/lois. Pour faciliter la participation du pays hôte, le groupe de l'équipe du pays (*Country Team*) a travaillé en étroite collaboration avec des députés, des représentants du ministère des Forêts et de la Faune et du ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature, etc., sous la supervision de Points Focaux (PF) de CARPE. La *Country Team* est un groupe d'experts chargé des questions pertinentes liées à la politique et la gouvernance dans le domaine de la gestion des ressources naturelles (GRN), et son principal objectif est d'impliquer tous les partenaires concernés dans la planification, l'exécution et le suivi des projets et programmes de GRN dans

le pays pour faciliter un changement ou une réforme des politiques et des lois. Elle a un vaste champ d'action comprenant, entre autres, la collecte et l'analyse de données, la sensibilisation, la communication, etc.

Pour rendre son travail aussi efficace que possible, le groupe se réunit trois fois par an. La première rencontre permet d'identifier et de s'entendre sur : des domaines prioritaires en matière de gouvernance et de politiques ; une gamme d'activités importantes et ; le rôle et la responsabilité de chaque organisation. À la deuxième réunion, chaque membre de l'équipe du pays présente son rapport basé sur des activités qu'il/elle a dirigées. L'un des objectifs de cette deuxième réunion est d'aider les partenaires à effectuer tous les ajustements nécessaires avant la fin de l'année. La dernière réunion permet d'évaluer les résultats obtenus par rapport aux plans établis au cours de la première réunion, et aussi de commencer à planifier les activités du prochain exercice financier de CARPE.

Voici quelques-uns des résultats que CARPE et ses partenaires ont réalisés dans le cadre de la *Country Team*.

Amélioration du cadre juridique

L'équipe du pays a contribué de manière significative à encourager l'adhésion du gouvernement du Cameroun à des conventions internationales et à la mise en place de normes et de procédures d'accès aux ressources fauniques. Par exemple, la ratification de la Convention de Ramsar par le gouvernement en 2006 s'est faite immédiatement après que la *Country Team* avait adopté une approche pour en défendre les intérêts, en contactant divers intervenants pour leur expliquer l'importance de la Convention. La *Country Team* a également fourni l'appui technique nécessaire grâce à l'élaboration de fiches d'information sur Ramsar qui ont permis la désignation d'un site RAMSAR autour de la vallée

du Nyong, zone humide d'importance internationale lors de l'adhésion. En outre, la *Country Team* a organisé une série de réunions de réflexion sur le sujet pour présenter l'utilité de la Convention pour le Cameroun, l'Afrique centrale et le monde entier. La *Country Team* a également travaillé pour élaborer des normes et des procédures permettant d'assurer la dévolution des pouvoirs de gestion des forêts et de la faune aux communautés locales (zones de chasse communautaires) en défendant cette démarche auprès du Ministère en charge des Forêts et de la Faune. Le groupe a contribué à définir et à faciliter un processus participatif à partir duquel le projet de normes et procédures pour l'attribution et la gestion de zones de chasse communautaires a été élaboré. L'équipe a également travaillé en étroite collaboration avec le Ministère des Forêts et de la Faune pour s'assurer le soutien des organisations de la société civile (OSC), pour qu'elles participent au processus d'examen des normes et des procédures applicables aux forêts communautaires et de l'Arrêté 122 portant création d'un régime d'accès et de répartition équitables des revenus des ressources forestières. Ces textes ont depuis été présentés au MINFOF pour approbation. Pour améliorer la gestion forestière au Cameroun, un groupe de travail a été mis en place pour finaliser les critères et les indicateurs dans le contexte camerounais, par la fusion des critères de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et de l'Organisation africaine du bois (OAB). La *Country Team* de CARPE a joué un rôle clé en collaborant avec d'autres parties prenantes afin d'identifier les indicateurs les plus pertinents.

Le concept de « forêt communautaire » pose des problèmes depuis le lancement du processus, il y a dix ans. En effet, certaines élites réclament des forêts pour leur propre bénéfice. Pour éviter cette situation insatisfaisante, le

manuel de désignation, d'attribution et de gestion des forêts communautaires, qui est démodé, est en cours de révision. Des membres de la *Country Team* ont contribué directement à ce processus par leurs conseils au cours des réunions stratégiques, techniques et de sensibilisation. Par exemple, des membres ont insisté sur certains aspects critiques tels que la responsabilité du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP) qui doit aider les communautés à réaliser des études d'évaluation d'impact environnemental. Grâce à l'appui de CARPE et de la *Country Team*, les OSC ont été en mesure d'insister sur quelques points qui vont certainement renforcer le processus. Par exemple, la réduction des lourdeurs administratives grâce à un système décentralisé qui habilite le personnel local du MINFOF à agir dans des zones reculées été évoquée.

Le partage des informations

L'amélioration de la gouvernance et des politiques dans la sous-région a toujours été confrontée au problème de données précises en quantités suffisantes, dû en partie au coût élevé de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données.

Grâce à *Global Forest Watch* (GFW), la *Country Team* a aidé le ministère des Forêts et de la Faune à recueillir et traiter des données, ce qui a abouti à la publication de cartes (Atlas interactif) annuelles sur la situation de l'exploitation forestière au Cameroun, permettant ainsi au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la gouvernance dans le secteur forestier. L'Atlas forestier interactif produit par GFW en étroite collaboration avec le personnel du Ministère a été très utile pour le suivi des coupes illégales. D'autres données recueillies sur la fraude et l'exploitation illégale de ressources naturelles furent également partagées avec le ministère des Forêts et de la Faune et avec le

chef du gouvernement camerounais (le Premier ministre). Nous avons eu au moins deux réunions par an avec le ministre des Forêts et de la Faune, non seulement pour partager les informations en notre possession, mais aussi solliciter ses conseils et son soutien en ce qui concerne la voie à suivre.

La *Country Team* a également joué un rôle déterminant dans l'organisation de la visite de terrain annuelle avec des donateurs pour évaluer le principal programme du secteur forestier (PSFE). Les résultats de cette visite sont partagés avec le public et les décideurs.

Pour améliorer la communication et le partage de l'information, le Point focal de CARPE a aussi organisé une réunion de journalistes impliqués dans les questions d'environnement au Cameroun. Ce fut le premier atelier jamais tenu pour renforcer les capacités des professionnels des médias en matière de reportages informés sur l'environnement, en vue de promouvoir la gestion participative des ressources au Cameroun. L'atelier portait sur plusieurs sujets, dont les approches d'évaluation des normes au moyen d'une analyse statistique des programmes et articles de médias ; la lutte contre la corruption ; et l'information du public sur les approches de gestion durable des forêts et de la faune.

Participation

Pour assurer une gouvernance réellement efficace, la participation de toutes les parties prenantes, y compris la société civile, est absolument primordiale. La *Country Team* a encouragé la participation des députés au processus. Cette participation a permis aux décideurs de prendre en compte les doléances des communautés rurales dans des initiatives de gestion forestière. La Conférence sur les Écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique

centrale (CEFDHAC), un forum ouvert à tous les intervenants forestiers concernés dans la région, en est un exemple. Des idées et des réflexions de la Conférence ont contribué à la prise de décision par les autorités politiques impliquées, dans des questions environnementales et forestières en Afrique centrale. La Conférence a, par exemple, signé un protocole d'entente avec la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). La contribution du groupe au processus de réforme de la CEFDHAC a été inestimable, notamment parce qu'elle facilitera la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

L'équipe a également participé à d'autres coalitions ou réseaux tels que le processus TAI (*The Access Initiative*), une coalition mondiale de la société civile qui plaide pour l'accès du public à l'information, la participation et la justice dans les décisions ayant trait à l'environnement. Dans le cadre de ce projet, une base de données d'information a été conçue et plusieurs ateliers de formation ont été menés. Plusieurs réseaux tels que le Réseau des femmes africaines pour le développement durable (REFADD) œuvrant pour l'amélioration de la gestion des ressources et de la transparence ont également bénéficié de l'appui de la *Country Team*.

Responsabilisation

La responsabilisation s'est améliorée dans le secteur forestier avec l'appui de la *Country Team* de CARPE. Le Groupe a aidé des communautés locales à mettre en place des comités de gestion chargés des plans de développement à partir des recettes reçues des Comités de valorisation des ressources fauniques (COVAREF) dans le sud-est du Cameroun. Ces comités sont indépendants des structures administratives locales et responsables devant les communautés, car ils doivent justifier les investissements (centres de

santé, écoles) par rapport aux revenus reçus. En raison d'un manque de transparence dans la gestion actuelle des taxes forestières, d'autres comités suivent cet exemple. Bien que les maires aient encore à jouer un rôle clé dans la gestion de ces redevances, ils/elles devront rendre aux comités des comptes sur l'utilisation des fonds. Le comité devra également décider du type d'investissement à faire. La *Country Team* a contribué aussi à la mise en place de ces comités avec un contrôle rigoureux et transparent des élections de leurs membres.

Accès à la justice

L'accès à la justice a toujours été difficile car la plupart des membres de la magistrature ne maîtrisent pas encore complètement les dispositions du code forestier de 1994 et de son décret d'application de 1995, d'où leurs compétences limitées pour rendre la justice. On a aussi cru que certains juges étaient corrompus, et que donc les trafiquants d'espèces sauvages et les exploitants forestiers illégaux pouvaient facilement « négocier » au tribunal pour obtenir des jugements favorables.

Pour remédier à ces problèmes, la *Country Team* a organisé deux importantes sessions de formation avec des magistrats pour expliquer le code forestier. Près de 20 personnes ont été formées lors de ces rencontres.

Certains partenaires tels que LAGA ont enquêté sur la corruption au sein du pouvoir judiciaire par rapport au trafic de faune sauvage. Pour la première fois, cela a abouti à la condamnation, en mai 2008, d'un magistrat qui aidait des trafiquants. Ce magistrat recevait de l'argent et de l'ivoire en échange des services illégaux qu'il leur rendait.

Aussi, avec les soutiens financiers et techniques de CARPE pour des projets spéciaux tels que le *Cameroun Environmental Watch* (CEW) et avec

l'atlas forestier interactif régulièrement produit par GFW, nous avons aidé le Ministère à suivre le commerce illégal de viande de brousse et les abattages d'arbres illégaux. Cela a abouti à plusieurs affaires judiciaires et, parfois, à certaines condamnations (voir Annexe 1).

L'accès à la justice est également entravé par la méconnaissance de la loi par le grand public. CARPE et la *Country Team* ont collaboré avec l'Initiative de gouvernance citoyenne (IGC), une association sans but lucratif, qui diffuse les droits des citoyens. L'IGC met actuellement en place de petits bureaux dans trois régions, dont l'est et le sud, où une plus grande attention doit être accordée au taux d'exploitation forestière. Le but de ces bureaux est d'aider les communautés locales dans les affaires judiciaires. La plupart des communautés, des ONG et le personnel même de l'IGC ont apprécié l'aide de la *Country Team* dans la mise en place de ces bureaux. Des conseillers juridiques de cette association aideront les communautés notamment dans les cas suivants : les conflits fonciers, les infractions forestières, l'aliénation des droits de l'homme, etc.

Leçons tirées

- La bonne gouvernance dans la gestion des ressources naturelles (GRN) n'est pas bien établie, et ceci a eu un impact négatif sur l'exploitation des ressources naturelles en général et le secteur forestier en particulier. Cette situation est due au fait qu'il faut beaucoup de temps et d'énergie pour résoudre ce problème, d'autant plus que c'est un phénomène qui est profondément enraciné dans le psychisme de certains intervenants ;
- Pour parvenir à une bonne gouvernance, il est important de commencer par renforcer

le cadre juridique existant, car certaines lois qui régissent la gestion des ressources naturelles ont été récemment mises en place et, parfois, ne prennent pas pleinement en considération le contexte où elles seront mises en œuvre ;

- Certains intervenants, notamment des communautés locales, ont été moins favorables au cadre de gouvernance juridique, car il est difficile de très bien comprendre toutes les lois qui sont écrites en anglais ou en français ;
- Travailler sans financement avec différents intervenants dans le cadre de la *Country Team* est un défi permanent dans une région où la plupart des intervenants sont habitués à travailler pour de l'argent. CARPE devrait explorer la possibilité de financer les activités de gouvernance existantes ciblées de certaines OSC, visant à parvenir à des changements et à des réformes stratégiques et législatifs ;
- La plupart des OSC n'ayant pas les moyens ou les capacités de jouer pleinement leur rôle, le renforcement des capacités des OSC est une condition préalable à une gouvernance efficace. Le Programme des petites subventions de CARPE pour les OSC comble peu à peu cette lacune ;
- Bien que le Programme des petites subventions soit un moyen efficace pour soutenir les OSC, il peut aussi être une source de conflit s'il n'est pas bien géré. Cette situation est due au fait que les OSC sont souvent en concurrence pour obtenir de l'argent, souvent soumises à un chantage réciproque. En outre, certaines d'entre elles semblent ne pas comprendre que la transparence

dans la gestion des petites subventions doit s'accompagner de mesures strictes de la part des gestionnaires ce qui, parfois, pourrait être considéré comme « non conventionnel » ;

- L'approche décentralisée adoptée pour responsabiliser davantage des populations locales dans la gestion des ressources forestières peut être efficace si des élites locales n'empêchent pas la participation des populations à la fois à la gestion des forêts et à l'investissement des recettes forestières ;
- Les représentants des communautés comme les députés doivent user de leur influence pour interpellier le pouvoir exécutif sur la gestion des ressources naturelles au cours des sessions de l'Assemblée nationale, car cela permettrait certainement d'améliorer les pratiques de gouvernance ;
- Des radios locales ont été mises en place dans toute la zone forestière, mais elles n'ont pas vraiment joué le rôle attendu dans la gouvernance en raison d'une pénurie de personnel technique efficace et de fonds nécessaires. Afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle, il faudrait remédier à ces problèmes ;
- Les COVAREF et les forêts communautaires pourraient améliorer la gouvernance forestière si les populations locales étaient pleinement impliquées dans ces processus. Il est nécessaire de faciliter la légalisation des COVAREF et de finaliser le manuel sur les forêts communautaires en y incluant les observations de la société civile qui soutiennent les droits des communautés locales dans ce processus.

Recommandations

La loi forestière de 1994 vise à améliorer la gestion forestière au Cameroun, mais elle n'est pas encore intégralement appliquée à ce jour ; il faut donc réexaminer les parties non pratiques de cette loi. Le fait de limiter le droit des populations autochtones ou locales à l'utilisation de terres et de ressources forestières pourrait avoir un impact négatif sur leur volonté de contrôler et de contribuer à la gestion durable des forêts.

Si elle est réexaminée, la loi sur les forêts devrait sérieusement prendre en compte d'autres secteurs comme l'exploitation minière, qui pourraient avoir un impact sur le couvert forestier et la biodiversité.

Il est important de réaliser des audits systématiques de l'utilisation des taxes forestières par les collectivités territoriales décentralisées (mairies).

Il est également nécessaire de procéder à des évaluations d'impact environnemental, au moyen de normes reconnues par la communauté internationale, de tous les projets qui pourraient avoir un impact sur le couvert forestier/la biodiversité.

Les initiatives de conservation au Cameroun sont soutenues principalement par des contributions de la communauté internationale et, à ce titre, elles sont limitées dans leur efficacité par leur nature à court terme. Pour obtenir des réformes de politiques plus énergiques en particulier, et mettre sur pied des programmes de conservation en général, le Cameroun devrait accroître l'efficacité des mécanismes d'autofinancement que le Programme de Sécurisation des Recettes Forestières (PSRF) a déjà mis en place. '

Annexe 1

16 sociétés forestières suspendues

Décision No. 0145/D/MINFOF/CAB

Du 20 mars 2008

Le ministre des Forêts et de la Faune décide :

Art. 1. Les sociétés qui ne se sont pas présentées pour justifier de la provenance de leurs bois à l'issue des saisies effectuées au Port de Douala en octobre 2007 sont, à titre conservatoire, suspendues de leurs activités à compter de la date de signature de la présente décision. Il s'agit de :

- BK BUSINESS
- CAMFOREST
- EGB
- LL
- SOCIETE NOUVELLE FORESTIERE (SNF)
- TLC
- TT
- ETS JA BOIS (EJB)
- FZ
- ROCKFIELD TRADING CAMEROUN (RTL)
- STE FORESTIERE ET DES SERVICES DU CAMEROUN (SFSC)
- TCS
- ETS TF BOIS (TF BOIS)
- TRANSATLANTIQUE CAMEROUN (TRANSCAM)
- TRANSPORT REPRESENTATION COMMERCIALE (TRECOM)
- ETS WOOD SUPPLY AND SERVICES (WSS)

Art. 2. La suspension ne pourra être levée qu'après production des justificatifs valables de la provenance des produits saisis.

Art. 3. Le directeur des Forêts, le directeur de la promotion et la transformation des produits forestiers, le chef de brigade nationale de contrôle, le chef de la cellule juridique, les délégués provinciaux et le coordonnateur du programme de sécurisation des recettes forestières sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application de la présente décision.

Art. 4. La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

(é) Elvis NGOLLE NGOLLE

Cameroun Tribune : Mardi, 25 mars 2008

Références

- Bikié, H., Collomb, J.-G., Djomo, L., Minnemeyer, S., Ngoufo, R. and Nguiffo, S. 2000. *An overview of logging in Cameroon*. Washington, DC : WRI.
- Brunner, J. and Ekoko, F. 2000. "Environmental Adjustment: Cameroon Case Study". In : Seymour, F. and Dubash, N. (Eds). *The Right Conditions: The World Bank, Structural Adjustment and Forest Policy Reform*, pp. 59-82. Washington, DC : WRI.
- Cerutti, P.O. and Assembe, S. 2005. "Cameroon Forest Sector. Independent Observer. Global Witness End of Contract Project Review". London : DFID.
- Egbe, S. 1997. *Forest Tenure and Access to Forest Resources in Cameroon: An Overview*. Forest Participation Series No. 6. London: IIED.
- Ekoko, F. 1997. "The political economy of the 1994 Cameroon forestry law". CIFOR Working Paper No. 4.
- Eyébé, A.J. 2007. *Revue de la gestion des ressources naturelles au Cameroun*. RCGG/IGC.
- Forest Governance Facility (FGF). 2006. « Introducing a multi-stakeholder approach in Cameroon's forest and environment sector ». Project Document, SNV/DFID.
- Global Witness. 2002. "Forest law enforcement in Cameroon". 1st Summary Report of the Independent Observer, May-November 2001.
- I&D. 2000. « Bilan diagnostique du secteur forestier camerounais ». Mission revue institutionnelle du secteur forestier. Document de travail, MINEF.
- Independent Monitoring. 2006. "Progress in tackling illegal logging in Cameroon". Annual report, March 2005-February 2006, Yaoundé.
- Karsenty, A. 2006. « L'impact des réformes dans le secteur forestier d'Afrique centrale ». In : Nasi, R., Nguingui, J.C. and Ezzine de Blas, D. (Eds). *Exploitation et gestion durable des forêts en Afrique centrale*, pp. 25-60. Paris : L'Harmattan.
- Karsenty, A., Roda, J.-M., Milol, A. and Fochivé, E. in association with the Cameroon National Institute of Statistics. 2006. « Audit économique et financier du secteur forestier au Cameroun ». Yaoundé : MINEFI and CIRAD.
- Lescuyer, G. 2005. « La biodiversité, un nouveau gombo ? ». *Natures, Sciences, Sociétés* 13 : 311-315.
- Mandjem, Y.P. and Bigombe Logo, P. 2007. *Governance of Natural Resources for Peace*.
- Mertens, B., Minnemeyer, S., Neba Shu, G., Nsoyuni, L.A. and Steil, M. 2007. *Atlas Forestier Interactif du Cameroun. Version 2.0. Document de synthèse*. Washington, DC : WRI.
- MINEF. 2004. Programme sectoriel forêts et environnement (PSFE). Document du programme, Yaoundé.
- MINEF. 1996. Law N° 96/12 of August 1996 relating to environmental management.
- MINEF. 1995. Politique forestière du Cameroun.
- MINEF. 1995. Document de politique forestière : Programme d'action forestier national du Cameroun (PAFN).
- MINEF. 1994. Law N° 94/01 of 20 January 1994 laying down forestry, wildlife and fisheries regulations.
- MINFOF. 2005. « Séminaire sur les dix années de gestion forestière et faunique au Cameroun (1995-2005) : bilan et perspectives ». Communiqué final, Yaoundé, Palais des congrès, 25-28 avril 2005.
- Nguiffo, S. 2007. *Evaluation indépendante du processus EITI au Cameroun, septembre*.
- Nguiffo, S. 2004. « La réforme de la législation forestière a-t-elle amélioré la transparence ? » *Terroirs* 1-2 : 191-202.
- Obam, A. 1992. *Conservation et mise en valeur des forêts au Cameroun*. Yaoundé : l'Imprimerie nationale.
- Observateur Indépendant, 2006. « Forêts communautaires ». Rapport n° 050/OI/REM, issu d'une mission conjointe entre la BNC et l'OI du 16 mai au 02 juin 2006.

Etude de cas 2

Evolution de la réglementation gabonaise relative à la gestion des ressources naturelles

Constant Allogo

Présentation et contexte des politiques et de la législation forestière au Gabon

« La Longue marche » vers la gestion rationnelle des ressources naturelles des pays d'Afrique centrale demeure intimement liée à l'évolution du cadre législatif et réglementaire dans ces pays. Au cours de la période coloniale, la découverte de l'okoumé, le bois le plus précieux du Gabon, et de la facilité d'en faire du bois de placage a permis de l'exploiter pour satisfaire les besoins de tous les pays du nord. Le développement du découpage des bois de placage a conduit à la normalisation du processus, en définissant le diamètre exploitable du tronc, c'est à dire le diamètre précis à partir duquel un okoumé peut être exploité. La technologie utilisée à l'époque rendait l'impact sur la nature insignifiant. Dans une tentative de perpétuer le potentiel d'exploitation forestière des forêts du Gabon, des plantations d'okoumé ont été créées. Le souci de conservation a été également étendu à la faune avec la création d'aires d'exploitation rationnelle et de conservation de la faune sauvage.

Compte tenu de l'énorme potentiel qu'offre la forêt, les pays africains adoptent de plus en plus des politiques qui répondent aux préoccupations de développement économique et social de la population.

Ainsi, les préoccupations concernant la gestion durable des ressources naturelles sont encore fortes aujourd'hui. Il faut d'urgence mettre en place un mode de gestion qui garantit la pérennité de la ressource et contribue au développement

durable et à l'amélioration des conditions de vie de la population.

Depuis la Déclaration de Yaoundé en 1999, les pays du Bassin du Congo se sont engagés dans une gestion rationnelle et durable de leurs ressources naturelles. Cet engagement vise à harmoniser toutes les lois forestières en vue d'une gestion commune du deuxième plus grand complexe forestier du monde. Afin d'atteindre cet objectif, ces pays doivent adopter plusieurs nouvelles lois qui améliorent l'utilisation et la gestion des ressources naturelles.

Le Gabon a procédé à la réforme de son cadre juridique par l'adoption de deux lois importantes fondées sur la notion de gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit de la loi n° 16/2001 du 31 décembre 2001 relative au Code forestier de la République du Gabon et de la loi n° 003/2007 du 11 septembre 2007 sur les parcs nationaux.

Depuis son lancement en 1995, le Programme régional pour l'Environnement en Afrique centrale (CARPE) dont l'objectif est d'« identifier et de créer les conditions et les pratiques nécessaires pour réduire la déforestation et l'atteinte à la diversité biologique », s'est engagé à aider les Etats à formuler des stratégies nationales efficaces qui contribuent à la conservation des ressources et au renforcement des capacités organisationnelles des acteurs de la société civile, afin d'en faire des partenaires actifs pour la conservation. Les membres de l'Equipe du pays (*Country Team*) de CARPE et leurs

partenaires partagent leur expertise avec les différentes administrations alors qu'ils définissent leurs stratégies nationales pour la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles qui sont des richesses transfrontalières du Bassin du Congo, et rédigent et mettent au point des textes juridiques pertinents.

Les innovations et les limites du Code forestier

Le Code forestier de 2001, qui abroge les dispositions de la loi n° 1/82 du 22 juillet 1982, a apporté des innovations dans plusieurs domaines dont les plus significatifs sont : la gestion forestière, la gestion de la faune sauvage et la question des forêts communautaires.

Contrairement à l'ancienne loi sur les forêts qui était muette sur les principes de durabilité dans l'utilisation des ressources forestières, le Code forestier de 2001 met l'accent sur la gestion des forêts dans le but d'une exploitation rationnelle et durable.

En fait, aux termes de l'article 18 du Code forestier, avant toute exploitation forestière, la compagnie forestière doit tout d'abord développer la concession à l'aide d'un plan qui doit être validé par l'administration. Ce plan comprend la gestion de la faune sauvage.

En outre, les plans de gestion des concessions forestières appelées unités d'aménagement forestier (UAF) comprennent, au-delà des aspects techniques, deux préoccupations nouvelles : une analyse

socioéconomique et la désignation d'une zone de conservation à l'intérieur de la concession.

L'analyse socioéconomique permettra de prendre en considération les intérêts des communautés locales vivant à proximité de la concession (terrains de chasse, terres agricoles...), et la zone de conservation permet la participation à la gestion de la faune qui se trouve dans la concession.

En vertu du Code, trois types de permis sont désormais reconnus : le permis de concessions forestières administrées (CFAD), pour une superficie allant de 50 000 à 200 000 ha - principalement délivré aux grandes entreprises. Le permis de forêts associées (PFA), réservé aux nationaux, pour une superficie allant de 15 000 à 50 000 ha. Enfin, le permis de gré à gré (PGG), également délivré aux seuls ressortissants pour la transformation locale, permet une exploitation forestière de 50 arbres.

Quelle que soit la superficie, la société forestière doit effectuer un inventaire de toutes les ressources forestières et les évaluer en vue de déterminer les zones destinées à l'abattage, avec un plan d'exploitation, et celles qui seront retenues pour la conservation. Ces documents doivent être présentés aux autorités compétentes aux fins de vérification. Des vérifications supplémentaires peuvent être effectuées par des agents forestiers sur le terrain.

Le Code forestier, complété par le décret n° 689/PR/MEFEPEPN du 24 août 2004 portant définition des normes techniques applicables au développement et à la gestion durables des forêts domaniales productives enregistrées, reste ambigu sur l'analyse socioéconomique mentionnée à l'article 21 - le texte ne fournit aucune explication de ce terme.

Le décret d'application, mentionné ci-dessus, précise le rôle de chaque acteur

dans le processus d'ouverture des UAF et s'étend à des aspects techniques.

En ce qui concerne les produits forestiers non ligneux, l'obtention d'« un permis ne confère pas le droit d'exploiter les produits forestiers, notamment le bois » (article 148). Leur exploitation reste dans le domaine des droits d'usufruit coutumiers et est définie par le décret n° 692/PR/MEFEPEPN du 24 août 2004, fixant les conditions d'exercice des droits d'usufruit coutumiers dans les domaines de la forêt, de la faune, de la chasse et de la pêche. Les aspects économiques de ces produits ne sont pas couverts par la loi. L'exploitation du rotin ne relève pas des droits d'usufruit.

La chasse hors des aires protégées est contrôlée par la délivrance de permis ou de licences. Le Code forestier prévoit six types de permis : le permis de chasse à petite échelle, le permis de chasse à grande échelle, le permis scientifique, le permis de capturer des animaux sauvages vivants, la licence pour la capture commerciale d'animaux sauvages vivants et le permis de safari photo. Ces divers permis et certificats eux-mêmes subdivisés en catégories sont accordés tant aux nationaux qu'aux étrangers (article 173). Cependant, ils ne se substituent pas aux droits d'usufruit coutumiers des communautés villageoises de chasser pour leur subsistance.

En dépit de ces dispositions, la chasse illégale existe au Gabon (article 14 et 163) et s'amplifie. Des réseaux de braconniers de plus en plus sophistiqués se développent à l'intérieur et hors de la zone de conservation.

Les dispositions sur l'exploitation de la faune sauvage doivent être accompagnées par des décrets d'application qui permettront d'organiser et de contrôler le secteur de la viande de brousse, et de légaliser la chasse et la commercialisation des

produits de la chasse. La présence accrue des agents forestiers, la formation de plus d'agents, et les gardes-chasse patrouillant dans la zone de conservation peuvent aider à lutter contre la chasse illégale.

Pour que les grands principes figurant dans le code forestier deviennent opérationnels, ils nécessitent donc la promulgation de décrets spécifiques pour les appliquer.

Les initiatives soutenues par les partenaires, visant à une gestion efficace de la faune sauvage, ne seront durables que si des décisions appropriées sont prises au moment opportun, si les responsables de la conservation reçoivent une formation complète et si les communautés locales sont davantage sensibilisées à tous les aspects de la loi.

Les forêts communautaires constituent une autre innovation importante du Code forestier

Contrairement aux règlements forestiers précédents, le Code forestier reconnaît les droits des populations locales d'exploiter leurs forêts. Sept articles décrivent les modalités de création et de gestion d'une forêt communautaire. Une telle forêt, généralement située dans une zone rurale, est la propriété d'un village, d'un groupe de villages ou d'un canton. La procédure d'attribution a été simplifiée, car la décision est prise au niveau de l'Inspection provinciale des forêts.

Selon le Code, l'Inspecteur provincial des forêts est l'autorité compétente à laquelle les membres d'une communauté villageoise devraient s'adresser quand ils veulent désigner une forêt communautaire aux fins d'exploitation. Il/elle donnera un avis sur la question, tout en transmettant le fichier au ministre en charge des forêts aux fins de décision. Les services provinciaux sont également chargés d'assister les communautés dans

l'élaboration du plan de gestion de la forêt communautaire.

Les dispositions du code forestier concernant les forêts communautaires sont complétées par un texte réglementaire qui est destiné à garantir la transparence dans l'attribution et la gestion des forêts communautaires à des fins d'exploitation.

À long terme, il serait bénéfique pour les communautés locales de s'organiser en associations ou en coopératives pour une action plus cohérente. Pour qu'elles soient les réels gestionnaires des forêts communautaires, il leur faut maîtriser les textes qui régissent l'exploitation des forêts communautaires.

Il n'est pas rare que des tensions montent dans les villages où des forêts communautaires sont exploitées par voie de location. Elles surviennent généralement à cause de la gestion des revenus payés aux communautés locales.

Ceux qui « connaissent le système » (c'est-à-dire ceux qui sont ou ont été impliqués dans l'administration locale) peuvent engager leur communauté dans son ensemble et être les premiers bénéficiaires des effets de ces engagements.

Au niveau des inspections provinciales, en dehors de l'inspecteur provincial, la plupart des fonctionnaires ont été recrutés sur place et n'ont pas nécessairement les compétences requises pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées.

En dépit de l'imprécision de la loi sur l'analyse socioéconomique, l'article 251 du Code prévoit la création d'un fonds de contribution financière alimenté principalement par les concessions forestières, dont l'objectif est de financer les actions de développement initiées par les communautés locales. Cette disposition aura pour effet de permettre

aux populations de faire face à leurs besoins généraux (électrification des zones rurales, construction de centres de soins de santé primaires et des écoles...).

La loi sur les parcs nationaux

Les parcs nationaux, autrefois régis par une ordonnance, sont aujourd'hui réglementés par la loi n° 03/2007 du 27 août 2007. Cette loi précise les dispositions contenues dans le Code forestier et dans le Code de l'environnement.

Historiquement, le Gabon avait déjà des parcs nationaux avant de devenir indépendant. Le Parc National d'Okanda a été créé en 1946, et le Parc National de Loango a été créé en 1956. Après l'indépendance, le Parc National de Wonga-Wongué a été créé en 1967. Ces parcs existaient seulement sur papier dans la loi, car aucune structure n'a jamais été désignée pour les gérer.

En fin de compte, ils ont été transformés en réserves naturelles. La loi prévoit deux types de réserves : celles consacrées à l'exploitation rationnelle de la faune et de celles vouées à la conservation intégrale. Malheureusement, le potentiel économique de ces aires protégées autre que leur faune pourrait les rendre exploitables. En outre, dans ces réserves, seule la faune a toujours été protégée et pas son habitat.

Avant le Code forestier de 2001, les dispositions contenues dans la loi forestière de 1982 avaient déjà fixé la base de la gestion des aires protégées avec l'introduction d'une innovation importante : « la réserve faunique est un périmètre où la flore et la faune jouissent d'une protection absolue » (article 38). Cette loi autorise également les activités scientifiques et touristiques et reconnaît les droits coutumiers (article 5).

Lors de l'annonce de la création du réseau de treize parcs nationaux,

le gouvernement a promulgué l'ordonnance n° 2/2002 du 22 août 2002 portant modification de certaines dispositions du Code forestier de 2001. Cette ordonnance crée le Conseil national des parcs nationaux, placé sous l'autorité directe du Président de la République (article 2). Ce conseil, qui est un organe interministériel, est chargé de la gestion des parcs nationaux et des activités qui y sont menées (activités scientifiques et touristiques). Il est dirigé par un Secrétaire Permanent, et les parcs sont sous la responsabilité des conservateurs (article 3).

Conformément à cette ordonnance, les décrets portant création de chacun des treize parcs nationaux ont été signés. Ces décrets donnent la situation géographique des parcs, en précisant leurs superficies et leurs limites.

La loi n° 03/2007 du 11 septembre 2007 sur les parcs nationaux commence par définir ce qu'est un parc national et décrit les activités qui peuvent y être effectuées. À l'article 3, alinéa 8, le parc national est défini comme une « aire protégée créée dans une partie du territoire où les écosystèmes terrestres et marins, les sites géomorphologiques, les sites historiques et d'autres formes de paysage jouissent d'une protection spéciale dans le but de préserver la diversité biologique et les processus de régulation de l'écologie naturelle, en autorisant les activités réglementées de l'écotourisme, la recherche scientifique et les activités éducatives, tout en contribuant au développement économique et social des communautés locales ».

Cette nouvelle loi n'empiète pas sur les droits de la population locale pour qui le parc constitue une occasion d'améliorer ses conditions de vie, à travers des activités génératrices de revenus.

Afin de parvenir à un développement durable, le parc national allie la conservation de la diversité biologique et le développement économique

et social des communautés locales. Son plan de gestion, établi après consultation avec toutes les parties prenantes, prend en considération les données relatives à l'histoire, aux caractéristiques physiques de la zone, à la diversité biologique, etc. (article 21).

Les articles 4 et 7 stipulent que les communautés locales devraient jouer un rôle important dans la gestion du parc, et l'article 18 recommande que des représentants des communautés soient nommés dans les comités consultatifs locaux chargés de la gestion des parcs.

Dans le parc, l'exploitation des ressources naturelles n'est pas autorisée. Cela n'est possible que dans les zones périphériques, sous réserve de la conduite antérieure d'une étude d'impact sur l'environnement (article 17) qui doit être présentée à l'organe de gestion des parcs pour examen et approbation.

Ainsi, la biodiversité du parc bénéficie d'une protection intégrale, et l'intégrité du parc est garantie par la loi. Cette loi rend donc difficile le déclassement de tout ou partie du parc. En cas de déclassement de tout ou partie du parc, une nouvelle zone doit donc être créée qui a des caractéristiques écologiques et une biodiversité équivalentes (articles 8 et 12). Ce même déclassement prévoit une compensation financière pour les parcs nationaux.

Cette disposition relative au déclassement a peu de chances d'être appliquée en raison de la nature très spécifique de la richesse biologique des zones désignées comme parcs nationaux. Il serait presque inimaginable d'envisager le déclassement de tout ou partie du Parc National des Monts de Cristal, puisque les caractéristiques écologiques, telles que les nuages et une abondance d'orchidées, qui sont si propres à cette zone ne se trouvent nulle part ailleurs. Chaque parc national a ses caractéristiques particulières et uniques.

Les articles 8 et 12 de la loi sur les parcs nationaux tentent de résoudre le conflit entre la nécessité de conservation de la biodiversité des parcs nationaux et les besoins économiques qui contribuent au développement du pays à travers l'exploitation des ressources naturelles et minérales. Cependant, cette tentative est vouée à l'échec en raison de la multiplicité des centres de décision et de l'absence d'un cadre national de consultation des acteurs. Chaque ministère prend des décisions sans tenir compte des règlements régissant d'autres administrations.

L'ouverture «réaliste» de l'article 12 qui prévoit le déclassement de parcs nationaux dans le cas de la découverte de pétrole ou de minéraux est une preuve suffisante que l'exploitation des minéraux annule et remplace la conservation biologique. Il faut mener une réflexion sur un modèle de gestion intégrée et durable des zones de conservation qui intègre l'exploitation des ressources minérales. L'expérience du complexe d'aires protégées de Gamba peut être appliquée dans les aires protégées en cours d'exploitation avec, comme condition préalable, la réalisation d'une évaluation des répercussions sociales et de l'impact sur l'environnement.

Organisation administrative des parcs nationaux

En plus des principes majeurs relatifs à la gestion des ressources naturelles, cette loi prévoit trois types d'organes chargés de la gestion des parcs nationaux, à savoir : politique, technique et scientifique.

L'article 24 institue le Conseil supérieur des aires protégées, dont le rôle est d'assister le Président de la République. Cet organe est placé sous l'autorité du Premier ministre et regroupe tous les ministères techniques et les élus locaux. Il définit la politique nationale sur les parcs nationaux et les conditions de sa mise en œuvre.

Un texte spécifique doit être adopté pour décrire les pouvoirs, l'organisation et le fonctionnement de ce conseil. Il est également l'organe compétent chargé résoudre les conflits entre la conservation et l'exploitation des ressources naturelles. Ses membres, qui sont tous des administrateurs, ont pour mission de discuter et d'évaluer les projets qui pourraient avoir un impact sur le développement social et l'exploitation des ressources.

L'Agence nationale - un organe administratif, technique et financier - dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie financière et administrative (article 27), est l'organe chargé des parcs nationaux et de l'exécution de la politique nationale en matière de protection des ressources naturelles et de valorisation du patrimoine naturel et culturel des parcs nationaux.

L'agence est composée d'un comité de gestion, organe délibérant, d'un Secrétariat exécutif, organe de gestion, et d'une agence comptable (article 31).

Le président du comité de gestion est choisi parmi les hauts fonctionnaires et il est nommé par décret pris en conseil des ministres.

En raison de son rôle dans la gestion des parcs nationaux, la désignation du Secrétaire exécutif de cet organe suit une procédure spéciale. Il/elle est nommé(e) lors du Conseil parmi les candidats préalablement sélectionnés par le comité de gestion, après un appel public à candidatures (article 33). Cette disposition garantit la probabilité d'avoir un bon candidat au poste de Secrétaire exécutif, choisi en fonction de ses compétences et de ses qualités morales.

L'agent comptable, nommé sur proposition du ministre des Finances, garantit l'autonomie financière de l'agence.

Un décret d'application, le décret n° 19/ PR/MEFEPPN du 9 janvier 2008, stipule les véritables pouvoirs de ces organes.

Enfin, les comités scientifiques des parcs nationaux, composés de personnalités scientifiques bien connues, donnent des avis sur des questions liées à la conservation de la biodiversité dans les parcs nationaux. Leurs membres, qui ont un mandat de trois ans (renouvelable), sont choisis par le comité de gestion, sur proposition du Secrétariat exécutif,

Contributions de CARPE et de ses partenaires

La participation polyvalente du CARPE au processus d'amélioration de la gouvernance environnementale au Gabon est favorisée par un partenariat constructif avec les administrations en charge de la gestion des ressources naturelles. Ce partenariat s'étend à des ONG internationales et se matérialise dans des initiatives telles que la gestion de la faune sauvage, la lutte contre le braconnage dans les concessions forestières et l'interdiction du transport ferroviaire de la viande de brousse.

En outre, depuis plus de 15 ans, CARPE finance des activités des ONG environnementales, à hauteur de 30000 dollars US par ONG et par an. Ce soutien vise à impliquer la société civile dans le processus de gestion des ressources naturelles et à rendre sa participation pertinente. Le programme des petites subventions de CARPE a permis de financer un grand nombre de secteurs : éducation à l'environnement, recherche, formation, production de documents, etc.

Leçons tirées de cette expérience

Des décisions qui ne prennent pas en considération les intérêts des communautés locales sont vouées à l'échec

La gestion rationnelle et durable des ressources naturelles est un processus

complexe qui exige l'approbation d'un grand nombre d'acteurs pour atteindre les objectifs fixés. L'administration doit s'ouvrir aux communautés locales et aux ONG qui travaillent dans le domaine de la conservation afin de définir ensemble les grands principes qui régissent l'organisation de l'exploitation des ressources et d'intégrer les intérêts de tous les intervenants. L'implication des organisations de la société civile et des communautés locales dans la prise de décision facilite davantage l'application de ces décisions.

Des décisions qui ne prennent pas en considération les réalités économiques sont difficiles à défendre

Le souci du développement et de l'amélioration des conditions de vie de la population oblige les pays africains à exploiter, à tout prix, leurs richesses minérales. L'ouverture dans la définition des zones de conservation est multidirectionnelle. Dans la mesure où elle prend en considération les intérêts de la société civile, elle doit aussi tenir compte des préoccupations des autres ministères. La collaboration entre administrations mènera à une définition consensuelle des zones de conservation, dans le plein respect de la situation géographique des mines. Le Gabon doit allier l'exploitation minière et la conservation dans plusieurs de ses parcs nationaux.

Des campagnes d'information doivent accompagner l'adoption de lois

Pour une meilleure appropriation des termes contenus dans une loi sur la gestion/ l'utilisation des ressources naturelles par les communautés locales et les autres acteurs, des campagnes d'information et de sensibilisation des populations doivent être organisées. Cela facilitera une meilleure compréhension des dispositions légales et l'exécution réelle de ces dispositions sur le terrain. Une loi qui n'est pas bien comprise n'aura aucun impact sur le terrain, et les mesures répressives seront contreproductives - les gens vont continuer à se comporter comme ils l'ont toujours fait.

Outre les campagnes d'information, dans le cadre de la législation, les décrets d'application doivent également être signés. L'expérience a souvent montré que, suite à la promulgation d'une loi, les textes habilitants ne sont pas systématiquement adoptés. Cela rend l'exécution difficile.

La non-viabilité de leur financement rend les ONG vulnérables

L'implication de la société civile dans le processus de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles demeure précaire, en raison d'une pénurie de fonds et de la façon dont les projets d'ONG nationales sont financés. Il n'y a pas encore de mécanismes de financement durable des activités des ONG. CARPE reste un brillant exemple au Gabon. C'est le seul programme qui, d'une manière permanente, a fourni un appui à la société civile depuis sa création. Ces fonds, bien que limités, permettent à des ONG d'exécuter des projets sur le terrain et de renforcer leurs capacités organisationnelles. Si un autre mécanisme pouvait également être mis en place, avec des fonds substantiels, l'implication de la société civile serait plus grande. La pertinence des interventions des ONG et les performances de leurs projets sont étroitement liées à la pérennité et au niveau de financement obtenu.

Les partenariats avec l'administration

La qualité de la collaboration avec les pouvoirs publics dépend du comportement des personnes concernées. Les changements opérés dans certaines administrations, en raison de la mobilité professionnelle, peuvent avoir une grande influence sur la qualité des relations entre ces administrations et les partenaires. Le précédent titulaire d'un poste peut avoir été ouvert et réceptif, mais il n'y a aucune garantie que la personne qui le remplace sera dans les mêmes dispositions et, dans le cadre du nouveau régime, des partenaires peuvent se voir exclus des cadres de concertation dans lesquels ont lieu les discussions sur l'amélioration

des politiques et sur la formulation de stratégies de gestion concertée des ressources naturelles.

En outre, les agents publics sont de moins en moins en mesure de participer aux réunions de partenaires en raison de leurs tâches administratives sans cesse croissantes. Ils peuvent également montrer peu d'intérêt pour certaines des activités de leurs partenaires.

Un long processus de promulgation des lois et de signature des décrets d'application

Pour qu'une loi soit promulguée et publiée, elle doit suivre un très long processus, avec des obstacles potentiels à chaque étape. Cette «longue marche» commence avec l'élaboration du projet de loi par l'administration initiatrice. Dans un processus participatif, les projets sont discutés et enrichis par toutes les parties prenantes. À la fin de l'exercice, le projet de loi est examiné par les deux chambres du Parlement (Assemblée nationale et Sénat) qui peuvent proposer des amendements ou l'adopter sans aucun amendement. Le projet de texte est ensuite réintroduit dans le circuit pour visas et signature par les conseillers juridiques et les ministères concernés, les services du Premier ministre et la Présidence. Ainsi, un texte peut facilement passer un an dans le circuit avant d'être signé par le Président de la République pour publication. C'est un processus qui requiert patience et endurance. Une fois le projet de loi adopté, la prochaine étape est la signature des décrets d'application - un processus qui suit le même parcours.

La loi sur les parcs nationaux constitue une bonne illustration de ce processus. La signature des décrets d'application de cette loi n'a pas encore eu lieu. Plusieurs dispositions ne peuvent toujours pas être mises en œuvre aujourd'hui, en dépit de l'existence de la loi.

Primauté des aspects politiques et économiques sur les exigences de conservation

Le gouvernement du Gabon a réagi rapidement à des positions prises par les ONG concernant les questions liées à l'exploitation des ressources naturelles. Il y a eu une certaine controverse au sujet de l'exploitation des gisements de fer de Belinga, situés dans la province de l'Ogooué-Ivindo. Pour cette exploitation, les ONG exigent que le cadre législatif soit respecté (code de l'environnement), ce qui nécessite au préalable une étude d'impact environnemental et social. Puisque que la société retenue pour exploiter ce gisement n'a encore procédé à aucune évaluation de l'impact, les ONG s'opposent à l'opération. Cela est conforme à la réglementation en la matière. Le gisement de fer de Belinga est situé au carrefour de trois parcs nationaux : Minkébé, Mwagna et Ivindo. Son exploitation, sans mesures de sécurité et sans aucune garantie de respect de l'environnement, pourrait sérieusement affecter ces parcs.

L'extraction du fer de Belinga doit s'accompagner de la construction, sur le fleuve Ivindo, au niveau des chutes de Kongou, d'un barrage hydroélectrique. Cet énorme investissement entraînerait la disparition des chutes de Kongou, situées au cœur du Parc National d'Ivindo, et créerait une route d'accès utile aux braconniers.

Après avoir clairement manifesté leur opposition à ces deux projets en exigeant que certaines conditions préalables soient respectées – une évaluation d'impact environnemental, et choix d'un site de rechange pour le barrage hydroélectrique - les ONG ont d'abord été suspendues par le gouvernement qui les a accusées d'être manipulées par des organisations étrangères. Toutefois, par la suite, les ONG ont été convoquées à une réunion par le Président de la République pour

un échange direct de points de vue. À la suite de cette rencontre, le Président a décidé que les ONG devraient participer à toutes les discussions liées à l'exploitation des gisements de fer de Belinga.

Conclusion et recommandations

La marche vers un cadre juridique adéquat pour la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles a commencé et elle est irréversible. Grâce à ce processus, les communautés locales participent activement à l'amélioration de leurs conditions sociales.

La société civile, à peine mentionnée dans les textes réglementaires, devrait développer ses activités autour des intérêts des communautés locales et renforcer ses capacités afin d'intervenir de façon pertinente.

La tendance qu'ont certaines administrations à inviter tous les intervenants à prendre part à l'élaboration de certains instruments juridiques régissant la gestion des ressources naturelles est appréciée et elle doit être maintenue et encouragée dans d'autres secteurs d'activité. Le fait pour toutes les parties prenantes de définir le contenu des instruments juridiques qui orientent et organisent la gestion des ressources naturelles est une très bonne méthode d'appropriation du processus par tous et une garantie du succès des projets de conservation.

Pour une plus grande harmonie et une meilleure cohésion nationale, cette approche doit être étendue à d'autres ministères impliqués dans la gestion des ressources naturelles : Planification, Mines et Gestion des terres.

La gestion des forêts nécessite un cadre juridique qui engage les Etats à protéger conjointement leur patrimoine commun. '

Etude de cas 3

Leçons apprises sur la promotion de la politique et la gouvernance dans la conservation des ressources naturelles en République du Congo

Marcellin Agnagna

Contexte

La République du Congo a une superficie de 325 000 km², avec 60 pour cent de couverture forestière répartie en deux grands blocs : les massifs du Mayombe et du Chaillu et le grand bloc forestier du nord-Congo. Les forêts congolaises, qui sont partie intégrante du Bassin du Congo, abritent la plus importante diversité biologique d'Afrique. Elles regorgent d'espèces de flore et de faune sauvages dont certaines sont rares et spectaculaires, comme le gorille, le chimpanzé, le mandrill, le léopard, l'éléphant, le buffle, le bongo, le perroquet gris, les calaos, l'oryctérope, le lamantin etc. Il y a aussi des essences forestières de très grande valeur, tels l'okoumé, le sipo, le sapele, l'iroko, le longui, l'ébène, etc. Du fait de leur importance exceptionnelle à l'échelle planétaire, les forêts du Bassin du Congo en général et celles de la république du Congo en particulier exigent de grands efforts de conservation. La conservation de ces forêts n'est pas seulement essentielle pour la faune et la flore sauvages mais elle l'est aussi pour les millions de personnes qui y trouvent l'unique source pour répondre à leurs besoins vitaux en nourriture, plantes médicinales, abris, bois énergie et autres produits. Elles jouent un rôle de premier ordre dans le maintien des équilibres écologiques planétaires et, à ce titre, elles sont indispensables au bien-être de l'humanité toute entière, de façon directe ou indirecte, à travers les diverses fonctions écologiques qu'elles remplissent. Il faut donc garantir leur

pérennité par une gestion durable et équitable.

Or la situation est telle que la forêt congolaise subit des pressions anthropiques de plus en plus fortes : l'exploitation de ses ressources a pour conséquence une perte non négligeable de sa biodiversité. Les principales causes de cette dégradation sont la déforestation par l'exploitation forestière et l'agriculture itinérante (feux de brousse), la chasse de subsistance et le braconnage (chasse commerciale). La pratique de la chasse de subsistance est une tradition qui s'est perpétuée de génération en génération pour satisfaire les besoins en protéines animales des populations rurales ; de nobles règles de gestion traditionnelles garantissaient la durabilité de cette pratique. Cet équilibre est aujourd'hui perturbé avec l'adoption de nouveaux mécanismes de gestion qui ne prennent pas en compte le savoir-faire traditionnel. Le déséquilibre frappe à plusieurs niveaux :

- Des entreprises d'exploitation forestière et minière ont ouvert de nouvelles routes facilitant l'accès à des endroits jadis inaccessibles, qui servaient de refuge et de zones de repeuplement des animaux.
- Les besoins en personnel de ces entreprises ont entraîné une explosion démographique et une augmentation des pressions anthropiques sur les ressources forestières (braconnage et commerce de la viande de brousse).

- La mise en exploitation progressive de nouvelles concessions accentue la pression sur les ressources naturelles au détriment des communautés villageoises autochtones qui demeurent dans un état de grande pauvreté.
- Au Congo, la forêt est découpée en Unités Forestières d'Aménagement ou UFA, conformément à la loi n° 16/2000 du 20 novembre 2000 sur le code forestier. Pour des raisons d'intérêt économique, ces UFA sont de manière prioritaire destinées à l'exploitation du bois et rarement ou presque jamais érigées en aires protégées. La superficie totale des forêts exploitables est d'environ 22 471 271 ha (FAO 2005) dont 16 167 109 ha, soit plus de 72 pour cent, sont ouverts à l'exploitation forestière, et ce chiffre est en constante augmentation.
- Le pays compte 14 aires protégées représentant environ 11 pour cent du territoire national, mais ne sont opérationnelles que celles bénéficiant d'un appui financier et technique de partenaires extérieurs. Celles qui n'ont aucun soutien extérieur sont abandonnées à elles-mêmes et se trouvent dans un état de dégradation très avancé du fait du braconnage et de l'exploitation anarchiques des ressources ; c'est le cas de la Réserve de Faune de la Léfini à quelque 200 km de Brazzaville, de la Réserve de biosphère de Dimonika, de

la Réserve de Faune du Mont Fouari, de la Réserve de Faune de Tsoulou, du domaine de chasse de Nyanga Sud et du domaine de chasse du Mont Mavoumbou. Le Gouvernement manque de volonté politique pour la promotion des aires protégées et ne contribue que très timidement à leur protection et à leur mise en valeur. Sur les 11 pour cent du territoire national que couvrent les aires protégées, environ la moitié bénéficient d'une protection partielle grâce à l'appui de partenaires extérieurs dont le Programme CARPE. Très peu d'aires protégées ont été créées après l'Indépendance, tandis que les concessions forestières sont en perpétuelle augmentation. Les aires protégées ne suscitent que très peu d'intérêt de la part des décideurs politiques malgré le rôle important qu'elles jouent dans la pérennisation des espèces animales et végétales et dans le maintien des équilibres écologiques. Ce manque d'intérêt est surtout dû au fait qu'aucune aire protégée actuellement n'est mise en valeur (ex. promotion de l'écotourisme) pour générer des revenus économiquement appréciables ; les plans de gestion font défaut.

- Même si le taux de déforestation dû à l'exploitation forestière est en moyenne de 0,5 pour cent, la perte de la biodiversité prend des proportions inquiétantes. L'exploitation des grumes affecte la composition des forêts et modifie la disponibilité quantitative et qualitative de l'habitat pour les espèces animales qui dépendent de la forêt.

L'arsenal juridique national en matière de gestion durable de la biodiversité et de l'environnement est composé essentiellement de trois lois fondamentales : il s'agit de la loi n° 16/2000 sur le code forestier, la

loi n° 48/81 du 21 avril 1981 sur la conservation et la gestion de la faune sauvage et la loi n° 003 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement ainsi que les décrets subséquents pour ne citer qu'eux. Il faut aussi souligner que le Congo a adhéré à plusieurs conventions internationales et régionales dont La Convention sur le Commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, la Convention des NU sur la lutte contre la désertification, la Convention sur la diversité biologique et des conventions sous-régionales telles que la COMIFAC (Commission des forêts d'Afrique centrale) etc. Des problèmes se posent quant à l'application de la législation du fait des très faibles capacités des services publics chargés de la faire appliquer, de la caducité de certains textes ou de certaines dispositions, de la méconnaissance de la loi par la plus grande partie de la population (manque de sensibilisation et de vulgarisation des textes de loi). Au niveau institutionnel, le Ministère de l'Economie forestière est à la fois juge et partie car il a en charge l'exploitation des forêts et la gestion de la biodiversité et des aires protégées. Cette situation n'est guère de nature à favoriser la promotion des aires protégées, surtout que la priorité, ou la tendance du Département de l'Economie forestière est orientée vers une exploitation accélérée de la forêt (bois) sans apporter de garantie à la conservation des autres ressources telles que la faune sauvages et les produits forestiers non ligneux. Les faibles capacités des services publics à suivre et contrôler l'activité forestière favorisent la fraude et occasionnent des pertes inestimables tant en nature qu'en argent. On estime à environ 40 pour cent les exportations de bois frauduleuses au Congo. Le secteur forestier, bien que générateur de revenus, ne contribue que très peu au développement économique du pays

et au bien-être des communautés, lesquelles demeurent dans un état de grande pauvreté. La redistribution d'une partie des revenus issus de l'exploitation forestière aux communautés villageoises pose un problème réel.

Cette carence juridique et sociale en matière de gestion de la biodiversité au niveau national est progressivement corrigée avec l'adhésion du pays à des initiatives régionales et sous-régionales telles que la COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale), le PFBC (Partenariat sur les forêts du Bassin du Congo), le RAPAC (Réseau des aires protégées d'Afrique centrale), CARPE etc. Les initiatives de partenariat volontaire avec le secteur privé, telles que la certification des bois, et les partenariats volontaires sur la légalité des bois commercialisés (FLEGT) sont autant d'outils qui viennent corriger tant soit peu les lacunes persistant dans le secteur forestier congolais. Ces initiatives et ces partenariats créent des cadres de concertation et peuvent aussi mener à la révision et l'harmonisation des politiques et des législations. Les plans d'aménagement en cours dans certaines concessions forestières pourront contribuer à l'amélioration de la gestion forestière au Congo. La question qui se pose est : Comment faire pour qu'une exploitation forestière durable soit économiquement rentable au Congo ? La réponse à cette question proviendra sans doute des partenaires, dont CARPE.

Stratégie CARPE pour la promotion de politiques et de gouvernance dans la conservation des ressources naturelles

Le Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE) intervient en République du Congo depuis 1995 et apporte un appui substantiel à la gestion des aires protégées et de leurs périphéries à

travers un partenaire principal, l'ONG américaine *Wildlife Conservation Society* (WCS), qui donnent des fonds importants pour développer des activités de conservation et de gestion durables des ressources naturelles dans trois aires protégées, deux zones périphériques et une aire protégée en création. Il s'agit du Parc National de Nouabalé-Ndoki, de la Réserve Communautaire du Lac Télé, du Parc National de Conkouati-Douli, de la zone périphérique du Parc National de Nouabalé-Ndoki (UFA de Kobo, Pokola et Loundoungou), de la périphérie sud-est du Parc National d'Odzala-Kokoua (UFA de Ngombé) et du parc national en création dans les Plateaux Batékés. *Wildlife Conservation Society* est le principal partenaire du Gouvernement congolais en matière de conservation de la nature et de gestion des aires protégées.

Depuis mai 2006, un Bureau national de CARPE-Congo est opérationnel ; il est animé par un Point focal. Il sert de base pour l'accomplissement des objectifs stratégiques du programme qui comprend, entre autres, le ralentissement du rythme de la déforestation et la diminution de la perte de la biodiversité grâce à une bonne gouvernance des ressources naturelles et le renforcement des capacités institutionnelles, et aussi pour le suivi des activités des partenaires. Le Programme CARPE est de mieux en mieux connu au sein des administrations locales, des institutions scientifiques et publiques, ainsi que de la société civile. Les objectifs stratégiques du Programme sont mieux perçus grâce aux efforts qu'il a faits pour promouvoir et faire connaître ses activités.

D'autre part, un cadre local de concertation et de discussions regroupant les principaux acteurs impliqués dans les questions environnementales et de conservation de la nature a été mis en place. Ce cadre est appelé Equipe Nationale ou encore « *Country Team* ». Le rôle que

jouent le Bureau national et la *Country Team* sont de premier ordre : il consiste à influencer les politiques nationales et la gouvernance en matière de gestion des ressources naturelles afin d'atteindre les objectifs du programme. Pour ce faire, des actions sont entreprises à plusieurs niveaux, et avec différents groupes :

Administrations locales en charge des questions de la gestion de l'environnement et de la biodiversité

Au Congo, deux départements ministériels sont directement concernés par les questions de gestion de l'environnement et de la biodiversité : il s'agit du ministère de l'Économie forestière et du ministère de l'Environnement et du Tourisme. Le point focal de CARPE travaille étroitement avec ces deux départements en mettant à leur disposition son expertise dans le traitement des questions liées à la problématique environnementale et à la gestion de la biodiversité et en participant activement aux rencontres techniques et autres activités d'intérêt commun organisées par ces départements. Des séances de travail sont régulièrement organisées entre le point focal et les directions techniques sur des questions préoccupantes. Aussi le point focal a-t-il fait désigner des correspondants CARPE au sein de chaque administration pour maintenir une dynamique de travail et un échange permanent d'informations, de même que ces administrations ont leurs représentants dans le Comité de pilotage pour la sélection des bénéficiaires des petites subventions (*Small Grants*) et dans la *Country Team* de Carpe. D'autre part, le point focal qui jouit d'une audience non négligeable adresse régulièrement des fiches techniques sur des questions préoccupantes et parfois sensibles aux ministres en charge de l'environnement, des forêts et de la biodiversité, lesquelles ont souvent eu un effet très positif.

Partenaires

Le Bureau national et la *Country Team* jouent un rôle de suivi et d'orientation des partenaires qui reçoivent des fonds de CARPE pour l'exécution d'activités sur le terrain. Au Congo, le principal partenaire privilégié est *Wildlife Conservation Society* (WCS) qui, comme nous l'avons dit plus haut, a signé des protocoles avec le Gouvernement congolais pour gérer la biodiversité dans un certain nombre d'aires protégées et dans leurs périphéries. A ce niveau, le point focal joue un rôle de facilitateur entre WCS et des administrations locales ainsi que d'autres institutions œuvrant dans le même domaine et aide à diffuser des informations scientifiques recueillies sur le terrain vers d'autres acteurs de la conservation pour qu'ils puissent en tirer profit dans le cadre de leurs activités. Avec les ONG locales et d'autres institutions, le point focal a instauré divers forums d'échanges et de concertation sur la gestion de la biodiversité tels que le réseau des ONG locales d'environnement, la *Country Team* de CARPE. Le point focal participe à l'encadrement des ONG locales et au renforcement de leurs capacités opérationnelles, pour qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle de contrepoids face au gouvernement et participer activement à la gestion des ressources naturelles. Il en est de même pour les communautés villageoises, surtout celles qui vivent dans et autour des aires protégées et dans les concessions forestières. Au niveau des aires protégées, le point focal de CARPE appuie des actions destinées à organiser des communautés de base, à les sensibiliser à la préservation de l'environnement et à mener des initiatives de développement communautaire. Au niveau de deux grandes concessions forestières du nord Congo, à savoir Ngombé (IFO Danzer) et Pokola (CIB - Congolaise Industrielle du Bois), le point focal a initié, en collaboration avec les cellules

Success story: Objet : Actions entreprises par le point focal de CARPE-Congo pour influencer la suspension de l'arrêté ministériel n° 7053/MEF/CAB autorisant l'abattage d'éléphants dans les périphéries des Parcs Nationaux d'Odzala-Kokoua (zone de Miélékouka) et de Noubalé-Ndoki (zones de Bomassa et de Kabo).

Contexte : Ces cinq dernières années, les conflits hommes éléphants sont de plus en plus récurrents au Congo, surtout à proximité ou même à l'intérieur des aires protégées où les éléphants bénéficient de protection. Les sites concernés par cette problématique sont les suivants : le Parc National d'Odzala-Kokoua et sa périphérie, le Parc National de Noubalé-Ndoki et sa périphérie et le Parc National de Conkouati-Douli et sa périphérie. Ces trois sites sont les mieux protégées de tout le pays contre le braconnage. Le premier est géré par le programme ECOFAC avec des fonds de l'Union européenne et un appui du WWF et de WCS ; les deux autres sites sont gérés par WCS avec des fonds de CARPE-USAID, de l'USFWS et d'autres donateurs. Les efforts de conservation déployés dans ces sites se sont révélés payants vu l'abondance croissante des populations animales. Les grands mammifères, en particulier, sont de plus en plus abondants dans les périphéries et dans les zones d'occupation humaine. En ce qui concerne les populations d'éléphants, les données de terrain ne relèvent certes pas une augmentation des populations, mais une migration vers des zones d'activités humaines, notamment à proximité des villages et des zones de cultures. Cette tendance est constatée sur les trois sites. La réponse à la question de savoir pourquoi les éléphants préfèrent la périphérie des villages aux profondeurs de la forêt reste inconnue. Certains acteurs, comme l'Administration forestière, soutiennent que les populations ont augmenté, mais sans en avoir fait de recensement pour le confirmer. Par contre, les analyses des données fournies par des patrouilles d'écogardes conduisent à l'hypothèse suivante : les pressions du braconnage d'éléphants exercé dans les profondeurs de la forêt poussent les éléphants à se réfugier autour et parfois dans les villages où ils sont plus en sécurité grâce à la présence régulière des patrouilles d'écogardes. Les braconniers n'osent abattre les éléphants à proximité immédiate des zones d'occupation humaine de peur d'attirer l'attention.

La présence d'éléphants dans les villages est certes spectaculaire et attrayante pour les visiteurs (touristes) qui arrivent. A Bomassa, par exemple, les touristes ont 100 pour cent de chances de voir un éléphant à la base vie de WCS et au village, et moins de 60 pour cent de chances d'en voir dans le bai de Mbéli. Mais cette cohabitation a des avantages et aussi des inconvénients. A Bomassa, les populations ont cessé de planter du manioc (aliment de base) depuis plus de cinq ans à cause de la destruction des plantations par les éléphants. Le projet WCS à Noubalé-Ndoki apporte depuis lors une subvention en manioc à toute la population de Bomassa, ce qui n'est pas durable. Sur les autres deux sites, on enregistre régulièrement des dégâts aux cultures provoqués par les éléphants. La colère des paysans est farouche ; ils s'attaquent aux animateurs des projets de conservation et aux représentants de l'administration en charge de la faune et des aires protégées à qui les demandes d'indemnisation sont adressées. A Miélékouka, par exemple, les paysans ont séquestré le conservateur pour obtenir de l'Administration forestière le dédommagement de plantations saccagées. L'on peut se demander s'il ne s'agit pas d'un plan des braconniers pour avoir le champ libre afin d'évacuer « leurs » pointes d'ivoire. Cette zone de Miélékouka est l'un des points les plus chauds du braconnage à l'éléphant. Il y a une dizaine d'années, on y avait découvert un charnier de plus d'une centaine d'éléphants massacrés presque au même moment dans la clairière de Moadjé. Ce massacre restera gravé dans les annales de la conservation de la faune au Congo. Il faut souligner que dans aucun cas il n'y a eu mort d'homme.

Les partenaires présents sur ces sites, les gestionnaires notamment, bien qu'ayant au départ minimisé la gravité de la situation, ont commencé à réfléchir et à chercher des solutions à ce problème. A Bomassa, WCS a lancé une expérience de barrière de piments pour protéger des cultures qui s'est avérée peu concluante. Sur d'autres sites comme Conkouati, ils ont pensé mettre des clôtures électriques pour sécuriser les cultures. Les clôtures ont été commandées et livrées ; il reste à les installer et à voir les résultats.

Pendant que les partenaires réfléchissaient et cherchaient des solutions, les services techniques de l'administration forestière ont opté pour l'abattage des éléphants sans analyse de référence ou évaluation d'aucune sorte et sans consulter d'autres acteurs et partenaires. Ils ont soumis sans argumentaire valable un projet d'arrêté à la signature du ministre de l'Economie forestière qui, malgré le manque d'arguments solides, l'a signé avec effet immédiat.

Face à cette grave décision qui aurait pu déclencher des abattages d'éléphants en série sur d'autres sites déjà menacés par le braconnage, le point focal, après analyse de la situation, a entrepris une démarche auprès du ministre de l'Economie forestière afin d'éviter la catastrophe. Il a écrit au ministre en demandant la suspension dudit arrêté et une concertation avec les autres acteurs. Le ministre a réagi en convoquant en urgence une réunion de concertation avec les partenaires. La réunion s'est déroulée dans un climat tendu, mais le résultat en fut positif. L'arrêté a été suspendu.

C'est ainsi que le point focal de CARPE-Congo a pu sauver les éléphants et en même temps influencer la position de l'Administration forestière, laquelle désormais requiert toujours le point de vue du point focal et des partenaires en pareille circonstance.



L'éléphant de Bomassa (WCS Noubalé-Ndoki).

d'aménagement de ces concessions, une démarche destinée à organiser et préparer les communautés locales pour qu'elles puissent bénéficier des revenus issus de l'exploitation du bois, et à les aider à réaliser des travaux d'intérêt communautaire. Au niveau de ces deux concessions, il a été instauré un fonds villageois alimenté par une partie de la taxe de superficie que l'entreprise verse directement au compte des communautés. Là également, le point focal de CARPE a appuyé une ONG locale dans l'élaboration d'une proposition soumise pour financement au Programme des petites subventions de l'UICN, relative à la préparation des communautés villageoises de la concession forestière de Ngombé, pour qu'elles puissent faire valoir leurs droits et gérer durablement leur part des revenus issus de l'exploitation forestière, le fonds villageois tout particulièrement. L'objectif est de renforcer les capacités des communautés pour qu'elles participent pleinement à la gestion de la ressource.

La *Country Team* est aussi un instrument stratégique : de par sa composition (les acteurs et partenaires influents de la conservation), elle influence indirectement la politique nationale et aussi les décisions gouvernementales en matière de gestion des ressources naturelles. Les membres de la *Country Team*, de par leurs compétences professionnelles, sont directement impliqués dans les instances de décisions en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles.

Avec les ONG et les associations locales de conservation de la nature, le contact est permanent grâce au réseau mis en place par le Bureau de CARPE-Congo. Le renforcement des capacités des ONG locales est une question fondamentale, compte tenu du rôle qu'elles doivent jouer pour influencer les décisions des

administrations et des politiques. Les résultats sont très encourageants : deux d'entre elles (Conservation de la faune congolaise (CFC) et Association pour la protection des écosystèmes tropicaux et le développement de la Sangha (APTDS) sont des membres influents de l'observatoire indépendant des forêts des UFA de Kabo, Pokola et Loundoungou (CIB : Congolaise Industrielle du Bois) et elles participent activement aux processus de certification et de légalisation des bois commercialisés. Ces deux ONG, la CFC et APTDS, ont bénéficié des formations de CARPE et ont bénéficié du Programme des petites subventions en 2006. Elles soutiennent la vision du Programme CARPE dans les discussions auxquelles elles ont l'occasion de participer. Les ONG locales ont commencé à se mettre en évidence et deviennent des partenaires parfois incontournables pour le secteur privé. Leur avis est sollicité dans l'élaboration des plans d'aménagement des concessions forestières, chose rare, voire impensable il y a quelques années.

Parlementaires

Le point focal de CARPE et la *Country Team* entretiennent des relations de collaboration très étroites avec la Commission parlementaire en charge des questions environnementales, avec laquelle des séances de travail sont organisées de manière assez régulière pour soulever des questions d'actualité et examiner l'état des dossiers liés à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement soumis à l'Assemblée. Ils œuvrent à la relance de la procédure de promulgation de la nouvelle loi sur la faune sauvage, qui vient d'être remise au programme de la prochaine session du parlement pour son transfert devant le Secrétariat général du gouvernement, ultime étape.

Médias locaux

Le Bureau de CARPE-Congo a contribué à la mise en place d'un

réseau de communicateurs spécialisés sur les questions environnementales. Ce réseau bénéficie régulièrement de l'appui et de l'encadrement du Bureau de CARPE-Congo qui a déjà organisé pour lui deux ateliers de renforcement des capacités. La presse est beaucoup utilisée pour diffuser l'information environnementale ; elle a un impact notoire sur le public et sur le gouvernement. Le Bureau de CARPE-Congo contribue et appuie la publication d'articles sur des questions d'environnement et de conservation de la nature dans la presse locale. Le même canal est utilisé dans une certaine mesure pour attirer l'attention du public et des décideurs politiques sur les questions préoccupantes de la gestion des ressources forestières. Des articles sur les questions de gestion forestière, telles que le partage des revenus issus de l'exploitation forestière, la déforestation et la dégradation des habitats, les impacts de l'exploitation forestière sur la survie des communautés autochtones etc. sont devenus assez courants dans la presse locale. Le point focal participe avec l'ONG INCEF (*International Conservation and Education Fund*) à la production et à la diffusion de films documentaires pour sensibiliser la population à des thèmes liés à l'environnement et à la conservation de la nature et aussi à la défense des intérêts des peuples autochtones. Il en est de même pour la sensibilisation à la législation et à la politique nationale en matière de conservation et de gestion des ressources naturelles. Les documentaires produits par l'INCEF sont diffusés à travers le pays par des partenaires de la conservation et servent de support pour la sensibilisation du public. Une émission hebdomadaire intitulée « espace environnement » à laquelle participe le Bureau national de CARPE-Congo est diffusée une fois par semaine sur la chaîne nationale de télévision. La radio nationale et

les radios locales sont aussi mises à profit pour la diffusion d'informations environnementales. Les populations des régions reculées écoutent plus la radio.

La mise en place du réseau de communicateurs environnementaux et les ateliers organisés pour eux ont eu une grande incidence dans la presse locale si l'on regarde l'augmentation du nombre d'articles et de rubriques sur des questions environnementales. Grâce à ce réseau, le Programme de CARPE est de mieux en mieux connu de la population congolaise.

La campagne de sensibilisation de la population aux changements climatiques lancée par le point focal de CARPE-Congo a eu un impact considérable. Les conférences et la projection du film «La vérité qui dérange» ont sensibilisé plus d'un millier de personnes, toutes origines confondues, à cette importante problématique. Un effet d'entraînement s'est propagé à d'autres institutions telles que le PNUD et Médecins d'Afrique qui ont demandé au Bureau national de CARPE de les assister

lors de séances de projection du film. Nombre de demandes sont adressées au point focal pour obtenir des exemplaires de ce film qui n'est pas disponible localement.

Quelques leçons apprises

Les leçons tirées se résument ainsi :

- Les bureaux nationaux de CARPE non seulement contribuent à la promotion du Programme dans les pays hôtes, mais jouent un rôle très important dans les politiques nationales en matière de gestion environnementale. Ils deviennent, dans une certaine mesure, incontournables.
- Une collaboration étroite avec les administrations locales, les instances politiques telles que le Parlement, la société civile, la presse, les institutions de recherche, les organismes internationaux et autres acteurs est fondamentale dans la résolution des questions environnementales.
- La concertation et le dialogue entre les acteurs demeurent un élément essentiel d'harmonisation des démarches dans la résolution

des conflits et des divergences de points de vue sur les questions environnementales et la gestion durable des ressources naturelles.

- L'homme est au centre de toutes les questions ; le succès des actions entreprises se mesure d'abord dans la satisfaction des intérêts des communautés.
- Une bonne conservation et la gestion durable des ressources naturelles ne sont pas possibles sans la prise en compte des intérêts des communautés locales.
- La sensibilisation et la diffusion des informations ainsi que le partage des expériences sont essentielles pour changer les habitudes et les comportements face aux questions environnementales.
- Les appuis et l'assistance multiformes des partenaires (donateurs et autres bailleurs de fonds) restent les sources principales et indispensables du soutien des efforts de conservation et de gestion durable des ressources naturelles. Les pays de la sous-région en général et le Congo en particulier ne sauraient s'en passer. '

Etude de cas 4

Les leçons tirées de la politique et de la gouvernance en République démocratique du Congo

Serge Osodu Omba

Contexte

La République démocratique du Congo (RDC) couvre une superficie estimée à 2 345 000 km² dont plus de 60 pour cent sont couverts par une forêt qui abrite un niveau très élevé de biodiversité animale et végétale. En effet, elle est le cinquième pays le plus riche du monde en termes de biodiversité. Le pays regorge de plusieurs ressources naturelles qui, malheureusement, à cause de problèmes de gouvernance et des récents conflits armés qui ont frappé le pays, ne bénéficient pas à la majorité de ses habitants, qui vivent dans une extrême pauvreté. La RDC compte parmi les pays les plus pauvres du monde, et la majorité de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté, avec moins d'un dollar par jour.

Le Document de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR) du gouvernement a identifié l'amélioration de la gouvernance comme une priorité. La RDC est un pays qui sort de la guerre, et de plusieurs décennies de mauvaise gestion des ressources publiques, y compris les ressources naturelles, suivies d'une décennie d'instabilité caractérisée par des conflits qui ont eu des conséquences désastreuses pour la population. Les effets cumulatifs de cette négligence et de ces guerres ont eu un impact désastreux sur les capacités des institutions publiques du pays, sur les conditions de vie de ses populations locales et sur la richesse de sa biodiversité. Les infrastructures sociales et économiques se sont détériorées. Les systèmes



de gestion des forêts, d'accès aux prestations sociales, de contrôle et de suivi ont été perturbés ou sont inexistants. La RDC est aujourd'hui tournée vers la reconstruction. Des forêts qui étaient protégées contre l'exploitation forestière industrielle, ainsi que d'autres ressources naturelles du pays, sont aujourd'hui au centre de projets d'exploitation. Le gouvernement de la RDC s'est résolument engagé à exploiter la forêt et le potentiel naturel du pays afin de mener à bien son programme de reconstruction en cinq volets, et à améliorer les conditions de vie de sa population. Ceci est d'autant plus vrai que le DSCR a identifié les ressources naturelles, en particulier les forêts, comme un secteur crucial de la progression vers la croissance.

Parallèlement à cet engouement, le pays est en pleine reconstruction

institutionnelle avec la mise en place d'institutions démocratiques, ce qui a nécessité un processus formidable d'acquisition des outils adaptés à une gouvernance moderne. Plusieurs textes fondamentaux, relatifs à la gestion de différents secteurs dont la Constitution de la République, le nouveau code minier, le nouveau code des investissements, la loi sur la gestion des sociétés du portefeuille, la nomination de nouveaux agents/représentants, le projet de code agricole, la loi sur la décentralisation, etc. ont été élaborés ou sont en cours de révision.

Dans le secteur forestier et de la conservation de la nature, avec l'appui de ses partenaires de la conservation et du développement, le gouvernement a élaboré un nouveau Code forestier depuis 2002. Ce nouveau code contient les

principes qui sous-tendent une vision moderne de sa politique forestière. Le gouvernement a également lancé un programme de réformes prioritaires orienté vers la transparence, le respect des lois et la participation accrue de la population. Ce programme de réformes a conduit, entre autres, au retrait de 25 millions d'hectares de concessions forestières du système fiscal forestier, afin de réorienter le régime fiscal vers des impôts plus faciles à recouvrer et à contrôler, et qui ont un effet incitatif positif. Parmi les autres éléments du programme de réformes, figurent : la publication périodique de la liste des contrats forestiers et de leur statut fiscal, afin de tenir le public informé de la gestion des ressources naturelles du pays ; la création d'un Groupe technique de travail (GTT) pour procéder à un examen juridique des anciens titres forestiers avec la participation d'un observateur international indépendant, du secteur privé, de la société civile et des communautés locales et autochtones ; le recrutement d'un observateur externe pour appuyer le contrôle des forêts ; et l'élaboration d'un texte des principaux instruments d'application du Code forestier, avec l'appui de la FAO. L'Union européenne poursuivra le processus de finalisation des textes des 11 priorités qui ont été identifiées pour accompagner la suite de la conversion. En ce qui concerne la protection de la biodiversité, le gouvernement est en train de procéder à la réforme de la loi n° 069 sur la conservation de la nature. Conformément à la Convention sur la diversité biologique, un plan d'action prioritaire comprenant 11 actions prioritaires a été validé. Parallèlement à ces efforts, dans le but de se conformer à la logique du nouveau code forestier, une nouvelle politique, le Programme national forêts et conservation (PNFOCO), est en cours de formulation, adoptant une approche consultative et participative au niveau national.

En dépit de tous ces efforts, le chemin vers une meilleure gouvernance reste long compte tenu des obstacles qui doivent être surmontés : le manque de transparence, le manque de capacités au sein de l'administration forestière pour surveiller et contrôler, un personnel insuffisant et vieillissant et l'exploitation forestière illégale. Il faut plus d'informations sur l'environnement et une surveillance accrue, un système de recouvrement des impôts plus efficace et une application plus efficace des mécanismes de partage des bénéfices prévus par le code forestier (de l'administration centrale vers les régions et les districts et, plus bas, vers les communautés locales vivant à proximité des concessions forestières). Des conflits surgissent entre communautés et exploitants forestiers en raison de l'octroi de terres sans plan d'aménagement (PUT), terres qui peuvent parfois empiéter sur des terres des communautés locales. La question des droits des peuples autochtones doit également être traitée, et le renforcement des capacités générales est nécessaire pour que toutes les parties prenantes, en particulier au sein de la société civile, soient mieux outillées pour jouer un rôle efficace dans la gestion des ressources naturelles. Les instruments juridiques, y compris ceux qui permettront la promulgation du Code forestier, doivent être finalisés et mis en œuvre. Il faut se pencher sur la pauvreté dans les sites forestiers, et encourager la coopération entre administrations publiques et entre institutions dans le cadre de l'élaboration des programmes et des politiques nécessaires. C'est dans ce contexte que l'équipe du pays (la *Country Team*) du Programme régional pour l'Environnement en Afrique centrale (CARPE) a apporté sa contribution à la promotion de lois et de politiques nationales visant à la gestion durable des ressources naturelles, et à la réalisation des objectifs stratégiques de CARPE.

Méthodologie

La *Country Team* comme outil permettant CARPE de prendre des mesures en matière de gouvernance et de politique

La réunion inaugurale de la phase IIB de CARPE, qui s'est tenue à Yaoundé en février 2007, a permis à certains membres de la *Country Team* de CARPE dans chaque pays d'identifier et de planifier les priorités en ce qui concerne les programmes de gouvernance, sous la forme de lois et de politiques nationales spécifiques à examiner. Ces priorités comprennent : la contribution à la finalisation des textes d'application du code forestier ; le suivi du processus de décentralisation ; la finalisation de la loi sur la conservation de la nature ; la promotion de la création de réserves et de la gestion communautaire ; l'élaboration d'une loi-cadre sur l'environnement ; l'établissement d'un processus d'aménagement du territoire ; l'élaboration d'une nouvelle loi sur la chasse ; la vulgarisation du Code forestier et ; la contribution au processus d'examen de la légalité des titres forestiers, pour n'en citer que quelques-unes. En outre, une recommandation stratégique visant à son extension a été formulée. La *Country Team* de la RDC comprend : des responsables des six paysages protégés financés par CARPE-RDC, le point focal de CARPE, le coordonnateur national de la Commission des forêts de l'Afrique centrale (COMIFAC), un représentant de l'Assemblée nationale, un représentant du gouvernement (du ministère en charge des forêts), un représentant de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature et un représentant de la société civile. Récemment, à la lumière des défis et des réalités apparus au cours de la mise en œuvre du programme, la *Country Team* a décidé, pour des raisons stratégiques, d'impliquer également des représentants du secteur privé, du Sénat et de deux organisations internationales œuvrant dans les

paysages, pour qu'ils collaborent dans des aspects tels que les forums de participation des communautés.

Contribution au processus de promotion des lois

Le Code forestier et ses textes d'application

La *Country Team* a participé au processus de promotion de nouvelles lois en apportant des idées, en faisant du lobbying et aussi en fournissant un soutien financier. La *Country Team* de CARPE a activement contribué au processus de production des textes d'application du Code forestier par son engagement auprès du comité de validation mis en place par un arrêté du ministre chargé des forêts. Les points de vue défendus par la *Country Team* étaient le reflet du consensus obtenu en son sein au cours de discussions précédentes. Le comité de validation était dirigé par la FAO dans le cadre de son projet. Cette contribution a facilité la signature et la publication de ces instruments juridiques.

En outre, après avoir identifié comme priorité la mise au point des instruments relatifs aux procédures d'attribution et de gestion des forêts communautaires, la *Country Team* de CARPE a appuyé la validation de ces instruments en assurant la présence de leur point focal à la réunion la plus importante. Il était donc possible de valider deux projets de texte en attendant leur publication.

Contribution à l'application et à la vulgarisation du Code forestier

Le Code forestier, sa diffusion et sa vulgarisation, demeurent à la fois une nécessité et un défi sans précédent. Il existe aussi un problème lié aux diverses interprétations que l'on pourrait en faire. Dans le passé, le Service du Développement rural, en collaboration avec des organisations locales et internationales (dont CARPE), a lancé plusieurs initiatives de diffusion, de

traduction et de vulgarisation de ce code. La *Country Team* de CARPE a pris en charge (sur les plans technique et financier) la préparation d'une version du Code forestier annotée par des experts du gouvernement congolais. Ce document, qui a déjà été soumis au ministre chargé des forêts pour commentaires et approbation définitive, facilitera la vulgarisation du Code et permettra à toutes les parties prenantes d'avoir accès à l'esprit du Code. Ce sera un outil de travail sur lequel tous les droits d'utilisateur pourront être fondés, mais également un support pédagogique pour vulgariser les activités identifiées dans le cadre du PNFOCO. La *Country Team* a l'intention de le traduire dans deux langues nationales pour une plus large diffusion.

Le processus de conversion des titres forestiers en RDC

Le code forestier permet la conversion des anciens titres forestiers (lettres d'intention et garantie d'approvisionnement) en contrats de concession forestière. À cette fin, un processus en deux phases a été institué, dont la première a été la création d'un Groupe de travail technique et la désignation d'un observateur indépendant, respectivement chargés de l'identification et de la collecte de données sur les titres soumis à la conversion. La deuxième étape du processus concerne les travaux de la commission interministérielle chargée de l'examen, qui doit comprendre des représentants des communautés locales et des peuples autochtones vivant autour des concessions visées par ces titres. Au total, 250 000 dollars US ont été mobilisés par la Banque mondiale ; ils sont gérés par CARPE.

La contribution de la *Country Team* de CARPE, représentée par le point focal, la SNV (Organisation néerlandaise de développement) et la société civile consistait à orienter et à soutenir les membres de la Coalition des réseaux

d'ONG dans la mise en œuvre de la stratégie de désignation des représentants des communautés.

L'équipe a soutenu les responsables administratifs et techniques du projet et effectué des activités de lobbying avec des partenaires sur les aspects législatifs accompagnant le processus. Le ministère et d'autres partenaires ont été tenus informés à toutes les étapes du processus.

Plusieurs émissions de radio et de télévision et des articles de journaux ont été produits sur le processus. La *Country Team* de CARPE a également facilité la désignation d'un représentant permanent des peuples autochtones qui prendra part à la commission interministérielle. La même équipe a également fait pression auprès du ministère pour obtenir la signature et la publication de deux arrêtés ministériels relatifs aux modalités de modification de la composition de la commission interministérielle et à la nomination des membres de la commission. La *Country Team* a également contribué à la rédaction d'un arrêté ministériel sur les termes et conditions de la gestion des titres qui sont restés non convertis après examen, parce que le code actuel ne prévoit pas cette éventualité dans le texte de ses instruments d'application.

À la suite de ces activités, la société civile a été renforcée, et les partenaires et le grand public ont été tenus informés du processus. Au total, l'équipe a facilité la désignation de 195 représentants des communautés, dont un grand nombre parmi les autochtones, et les communautés locales se sont imprégnées du Code forestier.

Représentation institutionnelle

La *Country Team* (point focal, SNV et société civile) a fait pression sur le ministère à plusieurs reprises pour être représentée dans un certain nombre de processus de gouvernance nationale. Il s'agit notamment de la Cellule de coordination du PNFOCO où un

membre de la coalition des ONG est représenté, du conseil consultatif des forêts institué par le Code forestier, du comité de pilotage chargé de réviser la loi sur la conservation de la nature et du comité de validation des instruments juridiques (*African Wildlife Foundation* et le point focal en sont membres). La *Country Team* contribue aussi activement à diverses discussions et réunions sur la gouvernance à l'échelle nationale en ce qui concerne l'approbation des politiques, des directives opérationnelles et des plans d'action nationaux et sectoriels liés à la gouvernance et aux forêts.

Renforcement des capacités

Assemblée nationale

Depuis 2006, la RDC a mis en place les institutions démocratiques de sa gouvernance, dont un parlement bicaméral. Cette Assemblée nationale naissante, qui jouera un rôle clé dans la gouvernance du pays, a demandé à CARPE de l'aide pour le renforcement de ses capacités. Consciente de l'importance stratégique de cette institution, la *Country Team* a organisé une session de formation et de discussions sur le Code forestier et sur la manière dont il est perçu, ainsi que sur les défis environnementaux à venir, à l'intention de 20 membres du Parlement (députés) de la commission environnementale. Le succès de cette formation est visible aujourd'hui avec la participation active des parlementaires aux débats sur l'environnement au sein du parlement.

Société civile

Un des résultats de la phase IIA de CARPE a été la création d'une plate-forme de réseaux d'ONG environnementales. Cette plate-forme n'avait ni statut juridique, ni vision stratégique, ni programme d'activités. La *Country Team* a aidé à l'élaboration et à la légalisation des statuts de la coalition, a organisé une session de formation sur la formulation du

cadre logique de cette association et sur la planification stratégique et a soutenu cette plate-forme dans l'accomplissement de son programme. Toutes ces activités ont permis à ces ONG de s'impliquer davantage dans le plaidoyer en faveur d'un changement ou d'une réforme politique, avec l'objectif de faire participer davantage les peuples autochtones et les communautés locales au processus de conversion des titres forestiers, ou au Code forestier annoté.

Processus de planification de l'utilisation du territoire des forêts

La RDC ne dispose ni d'un plan d'aménagement du territoire national, ni d'un plan d'utilisation des terres (PUT) des forêts, et avance donc à tâtons quand il s'agit de l'attribution des concessions forestières.

Ce tâtonnement a provoqué plusieurs conflits pour l'utilisation et l'occupation des terres entre différentes parties prenantes. Avec le nouveau Code forestier, la RDC veut avoir son propre plan d'utilisation des terres (PUT) des forêts. Un atelier national a été organisé (avec l'aide de l'UICN) pour tirer parti des expériences de plusieurs partenaires en ce domaine. Les partenaires de CARPE et les points focaux ont présenté des exposés et plaidé pour une utilisation de l'expérience de CARPE en matière de planification à grande échelle. Des discussions sont toujours en cours.

Diplomatie

Au cours de l'exécution du programme, plusieurs partenariats stratégiques ont été développés avec des institutions publiques et des partenaires ; des contacts ont également été noués avec divers ministères dont les activités pourraient être prises en compte pour des interactions directes avec celles de CARPE. Il s'agit notamment du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, du ministère de la Planification, du ministère de

l'Agriculture, du ministère des Mines, du ministère des Travaux publics et de la Reconstruction, du ministère du Développement rural et du ministère en charge des forêts.

Nous avons également eu le privilège de travailler en collaboration avec l'Assemblée nationale, par le biais de sa commission environnementale, et avec la Présidence de la République dans l'exécution de nos activités. Grâce au travail de la *Country Team*, la renommée et l'image de CARPE sont fortes au sein de ses institutions partenaires, et la collaboration est fructueuse. Dans un proche avenir, l'expansion de la *Country Team* lui permettra de s'ouvrir au secteur privé, au Sénat et aux Services du Premier ministre.

Leçons tirées de cette expérience

La *Country Team* comme plate-forme pour l'action

La *Country Team* a facilité la création d'une coalition de différents acteurs ayant des intérêts différents et venant de divers horizons indispensables à la gouvernance, autour des objectifs et des résultats de CARPE. Cette plate-forme a permis à l'équipe de tirer parti des contributions de certains acteurs très influents qui ont voix au chapitre dans les sphères de décision. Les partenaires se sont réunis, ont discuté du contexte et de la mise en œuvre du programme, de ses forces et de ses faiblesses ainsi que des voies à explorer. Tous les membres désignés ont été choisis pour les contributions qu'ils peuvent apporter et pour leur valeur ajoutée. La *Country Team* est une force motrice, un creuset d'idées et un facilitateur des discussions.

Parvenir à l'acceptation de CARPE et de ses objectifs

Au cours de la phase IIA, le programme n'était ni bien perçu ni compris par le gouvernement. Il a été accueilli

avec beaucoup de suspicion, comme un instrument des Américains, et ce qui était fait dans le paysage était flou. Mais la *Country Team* a facilité un rapprochement non seulement avec le gouvernement (le ministère de l'Environnement), mais aussi avec d'autres organismes publics et d'autres institutions telles que la Présidence et le Parlement. A travers leur représentation dans la *Country Team* qui facilite l'échange d'informations, et surtout au vu des activités réellement menées, la réputation du programme a été améliorée, et CARPE est maintenant bien accepté. Les relations avec le gouvernement et en particulier avec le ministère des Forêts se sont améliorées de manière significative. Les membres ainsi recrutés entreprennent le plaidoyer et le lobbying en faveur du programme et de ses objectifs. Tout le monde a compris que la mission de CARPE est d'abord et avant tout de faciliter la conservation de la nature et le développement du peuple congolais.

Le principe de la conduite par ses membres

La *Country Team* suscite un sentiment d'appropriation et le renforcement des capacités parmi ses membres. Le sentiment d'appropriation est entretenu par la participation à des séances permettant d'identifier et de planifier les activités stratégiques du programme, et à des discussions majeures sur le programme. Le renforcement des capacités se fait simplement par l'implication des participants dans la planification du Forum de CARPE/USAID. Ce principe permet la validation de la matrice de planification par rapport aux priorités annuelles et permet d'exprimer un avis sur l'évolution du projet.

La communication entre les membres devrait être encouragée

La communication constitue un élément important au sein de la *Country Team* d'autant plus que celle-ci ne se réunit officiellement que deux fois par an. Bien qu'une certaine quantité d'informations ait déjà été partagée, beaucoup d'efforts sont néanmoins nécessaires pour améliorer la communication à la fois verticalement et horizontalement au sein de la *Country Team*. Il serait bien que les membres sachent quelles activités ont lieu dans chacune des autres institutions et organisations, mais l'équipe doit également trouver les moyens de tenir tous les membres régulièrement informés des progrès réalisés en ce qui concerne les activités, tout en leur fournissant des renseignements vitaux sur le suivi de la gouvernance et sur l'identification des priorités dans le cadre des actions prioritaires du gouvernement.

La nécessité de réunions techniques préparatoires

L'ensemble de la gouvernance du domaine forestier et des ressources naturelles est très dynamique. De nouveaux faits et renseignements se font jour sans cesse, qui nécessitent une consultation, une analyse et une réponse préparées conjointement. C'est le cas avec les textes en préparation sur les forêts des communautés locales, pour leur validation dans le cadre du Code forestier. Une réunion rassemblant des membres stratégiques de la *Country Team* a eu lieu et, après d'âpres discussions, une position commune a été adoptée. Mais en pratique, puisque tous les membres ne sont pas disponibles en tout temps, il y a eu très peu de réunions de cette nature, en particulier en ce qui concerne l'évolution législative en cours dans

le pays. Des efforts seront faits pour tenir des sessions extraordinaires en vue d'analyser les événements qui se présentent de manière imprévisible, mais qui doivent néanmoins être suivis.

Motivation des membres de la Country Team

Les travaux de la *Country Team* prennent du temps à ses partenaires (participation à des réunions, conduite des activités, réactions pour produire le MdV). Ce fait, et la reconnaissance de la qualité des membres qui facilitent la mise en œuvre du programme sont ce qui pousse les membres à occuper le devant de la scène. Il est admis que, en plus des allocations actuelles, un mécanisme de rémunération des membres doit être trouvé pour les activités menées dans le cadre du programme.

Renforcement de la société civile

La Coalition des huit réseaux d'ONG nationales œuvrant dans l'environnement est membre de la *Country Team* de CARPE. Elle a une vision stratégique, un plan stratégique et un plan de travail avec des actions portant sur trois objectifs intermédiaires de CARPE et ayant trait à divers thèmes environnementaux, dont la gouvernance. Son fonctionnement est fortement entravé par un manque de capacités opérationnelles. Davantage de ressources devraient être mobilisées en plus de celles octroyées par le Programme des petites subventions de CARPE, pour appuyer davantage les capacités opérationnelles de la coalition. La *Country Team* a commencé, en aidant à doter la coalition d'une vision, d'une analyse critique de ses forces et faiblesses, d'un plan stratégique et d'un plan de travail, et d'un statut juridique pour sa reconnaissance légale. '





Chapitre 7

Utiliser des petites subventions comme stratégie pour mobiliser la société civile et lui donner les moyens de renforcer la gouvernance des ressources naturelles

Nicodème Tchamou

Introduction

L'Afrique centrale contient la deuxième superficie continue de forêt tropicale humide du monde. Plus de 80 millions de personnes vivent dans cette région forestière et dépendent de sa richesse et d'autres ressources biotiques pour leurs moyens de subsistance et leur développement économique. Les forêts d'Afrique centrale constituent le bassin versant du fleuve Congo, un bassin d'importance locale, régionale et mondiale. La forêt fournit aussi des services écologiques considérables en contrôlant et en tempérant le climat à l'échelle régionale, et en absorbant et en stockant le dioxyde de carbone excédentaire libéré par la combustion de combustibles fossiles, aidant ainsi à réduire le rythme du réchauffement global. Néanmoins, la forêt est soumise à de nombreuses menaces, comme l'agriculture itinérante sur brûlis, la collecte non contrôlée de bois de feu et la production de charbon de bois, le braconnage et les coupes d'arbres. Toutes ces menaces découlent d'un facteur sous-jacent : la survie de l'homme. L'atténuation de ces menaces est un défi qui va bien au-delà des frontières nationales et exige une mobilisation régionale et internationale.

Une stratégie majeure adoptée par le *Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale* (CARPE) pour instaurer des pratiques durables de gestion des ressources naturelles (GRN) sur le terrain consiste à réaliser une *Approche* de la conservation sur le terrain *centrée sur les gens* et à favoriser une meilleure gouvernance environnementale dans la région. Le renforcement des ONG locales est une stratégie utilisée depuis le début par CARPE, en 1995.

Les efforts de conservation ne seront pas durables sans un soutien solide de la société civile et du gouvernement. CARPE a donc, depuis le début, conçu et réalisé une composante « petites subventions » qui sert de mécanisme pour renforcer les capacités de la société civile afin de : a) mobiliser des éléments nationaux et régionaux pour défendre un cadre réglementaire rigoureux pour de bonnes pratiques en matière de GRN ; b) entamer un dialogue constructif avec des gouvernements pour réformer les politiques de gestion forestière par l'application de données empiriques provenant des programmes et des recherches scientifiques dans les paysages ; c) promouvoir des activités créatrices de moyens de subsistance et de revenus dans les milieux ruraux ; et d) intégrer les notions d'égalité hommes-femmes dans les stratégies et les politiques de conservation.

Le Programme des petites subventions de l'UICN, financé par CARPE, reconnaît que des efforts considérables sont nécessaires pour renforcer les capacités locales, mais après dix ans de support soutenu aux ONG, il est clair que les résultats sont exceptionnels et de grande portée. Ce document est une synthèse des leçons apprises dans six études de cas nationales, dont quatre figurent dans ce chapitre. Il livre certains des accomplissements majeurs du Programme des petites subventions, comme une façon d'illustrer ce que l'on a appris de toutes ces années d'expérience en matière de :

1. renforcement des capacités de la société civile pour qu'elle défende la GRN et qu'elle y contribue sous forme de promotion de lois et de réformes politiques ;
2. support des activités de subsistance qui réduisent les menaces sur les ressources naturelles ;
3. établissement des bases pour un partenariat stable entre de multiples parties prenantes en faveur de la conservation de la forêt dans la région ; et
4. intégration des notions d'égalité des sexes dans les stratégies de conservation.

Qu'est-ce que CARPE ?

Le Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE) d'USAID est un engagement du gouvernement américain (USG) pris il y a 20 ans pour réduire le rythme de la dégradation de la forêt et de la perte de biodiversité en augmentant les capacités de GRN locales, nationales et régionales dans neuf pays du Bassin du Congo. CARPE est la principale contribution de l'USG au Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC), établi au Sommet mondial du développement durable en 2002. Les partenaires de CARPE visent à appliquer et à réaliser des pratiques durables de GRN sur le

terrain, à améliorer la gouvernance environnementale dans la région et à renforcer les capacités d'assurer le suivi des ressources naturelles. Pour y arriver, la stratégie de CARPE comprend trois éléments intégrés, les trois piliers appelés Résultats intermédiaires (RI)¹ :

1. Les ressources naturelles sont gérées de façon durable, ou programme du paysage ;
2. La gouvernance des ressources naturelles est renforcée (institutions, politiques, lois), ce qui est connu comme le programme de bonne gouvernance ; et
3. Le suivi des ressources naturelles est institutionnalisé, ou programme de suivi et évaluation.

L'approche des petites subventions selon CARPE

La préservation de la forêt tropicale d'Afrique centrale est un challenge qui dépasse les capacités de gouvernements nationaux, de donateurs particuliers ou d'organisations internationales. Il est essentiel de constituer un réseau d'acteurs qui travaillent de concert, y compris la société civile nationale et locale, si l'on veut atteindre les objectifs de CARPE. Cependant, lorsque CARPE a commencé, en 1995, les capacités de la société civile en matière de GRN étaient quasi inexistantes (Pielemeier *et al.* 2006). Le premier Sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992 a inspiré les premières ONG locales de conservation en Afrique centrale. Avant cela, les gouvernements monopartites acceptaient mal toute organisation ou association qui aurait pu sembler représenter une menace pour l'autorité ou l'influence de l'état. Les gouvernements croyaient qu'eux seuls étaient à même de résoudre les problèmes auxquels faisaient face leur pays et leur peuple. Cette centralisation du pouvoir réduisait l'enthousiasme des gens pour les groupes d'auto-assistance, qui évoluent souvent vers des ONG.

¹ Voir page 5 du *Performance Management Plan (PMP)* de CARPE.

Cependant, CARPE, dans sa stratégie de conception, a postulé que des efforts de conservation n'étaient pas soutenables à long terme sans le ferme renforcement et l'engagement de la société civile. C'est pourquoi, depuis le début, le programme a adopté deux approches pour renforcer les capacités de cette société civile :

1) soutien à la CEFDHAC (*Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale*) qui a débuté en 1995 pour fournir à la toute jeune société civile d'Afrique centrale une occasion d'accéder à une plateforme de discussions internationales et régionales sur l'environnement et de faire entendre sa voix ; et 2) mise en œuvre d'un programme de petites subventions dans six pays d'Afrique centrale avec, pour objectifs majeurs des cinq premières années (1998-2002) : a) renforcer les capacités institutionnelles et humaines parmi les organisations de la société civile en matière de GRN, grâce à un processus d'apprentissage par l'action ; b) augmenter la participation de l'Afrique centrale aux activités de CARPE et encourager son adhésion ; c) augmenter la connaissance locale de CARPE en fournissant des informations sur ses objectifs et ses stratégies ; et d) sensibiliser à la question de l'égalité hommes-femmes. Durant ces cinq années, près de 80 petites subventions ont été accordées (d'un montant moyen de 8 000 US\$), par un système de soumission et de révision de propositions. L'examen des propositions se faisait en deux temps : d'abord une révision nationale par les points focaux des pays, ensuite l'approbation finale par le bureau régional. La préparation des propositions et leur évaluation se basaient sur deux pages de lignes directrices générales, avec d'intenses échanges entre les points focaux de CARPE et les candidats bénéficiaires pour affiner le contenu des propositions. Les subventions accordées se focalisaient sur des recherches et des études de terrain de petite échelle, des ateliers et séminaires, de l'éducation et de la sensibilisation, des séances de

formation, des études et des publications politiques. La durée moyenne des projets était de cinq mois.

En 2003, CARPE a évolué (Phase I vers II) vers une présence sur le terrain beaucoup plus importante en réponse au PFBC initié par l'USG. La phase II fut conçue en se fondant sur la connaissance accrue que l'USG avait des institutions, des forêts et de la biodiversité d'Afrique centrale, acquise lors de la phase I. Les opérations du programme des petites subventions ont évolué dans ce nouveau contexte pour capitaliser sur les capacités de la société civile développées au cours des cinq premières années. Ceci a permis aux petites subventions de se spécialiser davantage pour devenir un mécanisme pour mobiliser et motiver la société civile afin qu'elle défende la bonne gouvernance dans le secteur forestier, qu'elle favorise la croissance économique et améliore ainsi les moyens de subsistance locaux et enfin qu'elle intègre les notions d'égalité hommes-femmes dans les activités de conservation.

Durant cette phase, des subventions ont été accordées à des réseaux d'ONG locales, à des organisations communautaires (OC) et à des associations locales, en se basant sur un « nouveau » manuel complet de politique et procédures² qui établit les règles et réglementations, dont le respect de l'environnement, le suivi et l'évaluation. Le montant de chaque subvention s'est considérablement accru pour atteindre une moyenne de 30 000 US\$, et la durée moyenne d'un projet est maintenant d'un an. Ces augmentations reflètent le renforcement des capacités des ONG bénéficiaires. La sélection des propositions se fait toujours en deux étapes : la première au niveau national, dirigée par le point focal national de CARPE chargé de coordonner un comité de pilotage national multi-acteurs. Les

propositions sélectionnées au niveau national sont envoyées à un comité de pilotage régional pour décision finale. Quand la subvention est accordée, la mise en œuvre est suivie par les points focaux, et les résultats sont repris dans le système général de rédaction des rapports de CARPE.

Impact du Programme des petites subventions sur le terrain

La mise en place du Programme des petites subventions a obtenu d'importants résultats depuis 12 ans ; ils dépassent les attentes de plusieurs façons : a) la société civile est beaucoup mieux organisée et mobilisée pour défendre des réformes politiques d'intérêt commun et/ou l'instauration d'une bonne gouvernance dans le secteur de la gestion des forêts et des ressources naturelles ; b) la promotion de la croissance économique et des activités de bien-être social au sein des communautés est bien meilleure ; et c) l'intégration de la notion d'égalité hommes-femmes dans la GRN et la conservation des forêts s'est vu accorder beaucoup d'attention.

Mobilisation de la société civile et défense d'une réforme politique et d'une bonne gouvernance

Les menaces majeures pour l'intégrité des ressources forestières en Afrique centrale proviennent d'abord de l'agriculture sur brûlis, d'activités de collectes illégales et non soutenables en forêt et de l'ignorance générale des conséquences de telles activités et d'alternatives durables. Il est difficile d'aborder ces menaces au niveau local, et leur gestion, tant par les administrations que par des ONG internationales, est délicate. Pourtant, dans bien des cas, des ONG et des OC locales, consolidées par de petites subventions, ont donné des réponses excellentes à ces défis.

Lorsque le programme des petites subventions a commencé en RDC

en 2000, le pays sortait d'une longue période d'instabilité et ne disposait ni d'un code forestier ni d'un code environnemental. Des décrets, des arrêtés et des notes circulaires réglementant des activités forestières et le respect de l'environnement étaient parsemés dans divers bureaux et départements ministériels, et il n'existait aucun document ressource unique qui eût contenu le cadre entier réglementant la protection de l'environnement. Une petite subvention accordée à une ONG locale, les *Avocats verts*, lui a permis de rassembler tous ces décrets et autres documents en un livre source intitulé *Recueil des textes juridiques en matière environnementale en République démocratique du Congo*. Cette publication a dressé le cadre et montré la voie vers la production et l'adoption, par le gouvernement, du Code forestier congolais de 2002. Maintenant, cette même ONG aide le ministère de l'Environnement et de la Nature à préparer et à promulguer les décrets d'application de ce nouveau code forestier.

Il faut faire connaître les lois et réglementations guidant l'utilisation et la gestion des ressources naturelles aux communautés de base, et spécialement aux femmes qui sont intimement impliquées, de façon quotidienne, dans la gestion ou l'extraction de ces ressources naturelles, si l'on veut préserver de bonnes pratiques de conservation à la base, mais ceci pose un défi administratif, logistique et éducatif considérable. Trop souvent, les lois et les documents portant sur les réglementations sont disponibles pour les élites, en ville, mais ils ne sont ni connus, ni appliqués sur le terrain par les communautés locales. Même lorsque certains documents sont imprimés, l'illettrisme reste un problème. Les documents écrits en français restent sans effet pour les personnes pauvres et à peine scolarisées. Le REFADD (Réseau des femmes africaines pour le développement durable), réseau régional regroupant un grand nombre d'ONG féminines, a identifié cette faiblesse et

² Voir le Manuel de politique et procédures de gestion des subventions sur : http://carpe.umd.edu/resources/Documents/UICN_small_grant_policy_and_procedure_manual_FR.pdf

a décidé de relever ce défi avec une subvention de CARPE. À ce jour, le REFADD a traduit tout le Code forestier congolais en lingala, la langue la plus parlée dans la partie boisée du pays et il en a disséminé plus de 500 exemplaires dans les territoires Bandundu de Lisala et de Bongandanga, dans la province de l'Équateur. Cette activité a éveillé l'intérêt d'un bailleur international, la SNV, une organisation néerlandaise, qui a financé la traduction de ce même code en swahili simplifié et l'a diffusée largement en RDC.

Dans le Paysage de l'Ituri-Epulu-Aru, en RDC, les coupes d'arbres artisanales illégales pour la production de charbon de bois sont un vecteur majeur de déforestation. Avec l'aide d'une petite subvention, une ONG locale, le Comité des Exploitants et négociants de Mambasa (CENEM), a mobilisé ces exploitants illégaux en associations officielles; elle leur a donc accordé un statut légal qui a rendu leurs activités légales avec tout ce que cela implique, comme l'obtention de permis d'abattage légaux, le paiement de taxes, le recours à des techniques opérationnelles plus écologiques, ainsi que la production et la distribution de foyers améliorés pour les femmes. Cela a réduit de moitié la consommation de charbon de bois de la communauté. Ce projet a tellement bien réussi qu'il s'est étendu au Parc National des Virunga pour y résoudre la même question de la déforestation pour cause de production de charbon de bois.

Le braconnage est une menace grave pour la biodiversité. Le prélèvement d'espèces classées « En danger critique d'extinction » (CR) sur la Liste rouge de l'UICN ou d'une espèce endémique est un crime. Pourtant, en Afrique centrale, de nombreux braconniers ne connaissent pas la loi et ils ne peuvent donc pas être tenus pour responsables de leurs crimes. C'est pourquoi, après son travail de dissémination du Code forestier, le REFADD a bénéficié d'une petite subvention pour mobiliser tout son réseau et faire connaître les lois sur

la faune sauvage. Cette loi congolaise a été traduite dans des dialectes locaux et 1000 copies ont été distribuées. Des panneaux d'affichage reprenant les lois sur la faune et des photos des espèces en danger ou endémiques ont été conçus et placés autour des aires protégées dans quatre des pays les plus boisés du Bassin du Congo (RDC, République du Congo, Cameroun et RCA). Les chasseurs/ braconniers ont été organisés en réseau et ils furent formés à la législation sur la faune. Des communautés se sont organisées en *Comités de vigilance* dans la région de l'Ituri, en RDC (ils comprennent des associations locales, la police, des fonctionnaires de l'administration territoriale et des membres de la Justice), pour une campagne antibraconnage, une sorte d'équipe locale d'écogardes.

Au Cameroun, où un code forestier et des cadres réglementaires associés existent depuis des années, des ONG locales, avec l'aide de petites subventions de CARPE, ont analysé les contraintes imposées par l'application du code forestier au niveau local, ce qui a permis de mettre en évidence et d'identifier les lacunes entre théorie et pratique. Cette information a aidé pour la rédaction de nouvelles lignes directrices opérationnelles et de textes de mise en œuvre, ce qui a eu pour résultat majeur de permettre aux ONG locales de servir de conseillers techniques auprès des décideurs politiques.

Dans certains pays comme le Gabon et la République du Congo où les ONG sont encore très faibles et inexpérimentées, même si des cadres juridiques pour la GRN tels que le code forestier et le code de la faune sont bien développés, les petites subventions de CARPE ont soutenu l'éducation et la diffusion d'informations légales régissant les ressources naturelles. Le Centre d'actions pour le développement durable et l'environnement (CADDE) a donc reçu un petit financement pour mettre sur pied un sanctuaire

botanique avec un circuit nature de 2 km dans la forêt de Mondah, pour former des étudiants du secondaire de Libreville et des étudiants de l'École de foresterie (Cap Esterias) en sciences environnementales. Aventures sans frontières (ASF) a lancé une vaste campagne de promotion environnementale en concevant et en exposant des photos et des images illustrant l'exploitation non durable des ressources naturelles au Gabon et ses impacts sur la faune sauvage.

L'Association des femmes juristes du Congo, avec une petite subvention de CARPE, a produit le premier *Code de l'environnement* jamais édité en République du Congo. Au Gabon, les Amis du pangolin (ADP) ont reçu un petit financement pour éditer et distribuer gratuitement plusieurs numéros d'un journal environnemental régional, le *Cri du pangolin*. Une autre ONG de la République du Congo, l'Alliance nationale pour la nature (ANN) a reçu une subvention pour produire et diffuser le premier journal spécialisé en environnement. Ce journal appelé *L'araignée* a publié des informations qui ont interpellé et mobilisé la communauté pour combattre le braconnage de la faune et les abattages illégaux d'arbres dans le Parc National de Conkouati en République du Congo.

Toujours dans l'idée de fournir des informations environnementales au grand public, l'ONG Club des amis de la nature de l'Université Marien Ngouabi a reçu une subvention en 2002 pour établir un cybercafé « vert » sur le campus de l'Université de Brazzaville, ouvert à tous les étudiants et au public, qui sert à la fois de cybercafé et de centre d'information interactif pour la recherche en foresterie et en environnement, pour informer et préparer de futurs avocats de l'environnement.

Dans des pays comme le Burundi et le Rwanda où des zones forestières ont été presque entièrement converties en

terres agricoles, les petites subventions ont soutenu une approche différente, insistant sur la conservation des îlots restants d'aires protégées et sur la restauration des terres dégradées. Au Burundi, les activités subventionnées se sont centrées sur a) le renforcement des capacités de la société civile pour qu'elle compile toutes les lois et réglementations orientant la gestion d'aires protégées, b) le développement d'un matériel de défense des intérêts tel que des pamphlets en français et dans les langues locales et la distribution de ce matériel dans les communautés qui vivent autour d'aires protégées, et c) l'organisation de campagnes d'information pour pousser les membres du gouvernement, y compris la police nationale, à renforcer l'application des lois nationales.

Le développement et la promotion d'activités de croissance économique et de bien-être social au sein des communautés

La promotion et le développement d'activités de croissance économique et de bien-être social, comme stratégie de conservation des ressources naturelles, est une exigence fondamentale mais aussi un défi de taille pour les grandes ONG internationales de conservation et pour les agences gouvernementales. Pourtant, à plusieurs reprises, la société civile a pu se montrer capable de jouer efficacement ce rôle avec l'aide du Programme des petites subventions.

En RDC, le réseau d'ONG féminines REFADD a ranimé l'agriculture dans le Paysage PFBC de Maringa/Lopori-Wamba, en aidant un réseau de 50 associations locales composées de quelque 350 femmes à s'organiser pour planter 300 ha de variétés améliorées de cultures de base. Au Gabon, le simple fait d'informer les communautés locales de la région située à l'ouest du Parc National de Minkébé de leurs droits inscrits dans les *cahiers des charges* des concessions forestières leur a permis de protéger, voire d'améliorer leurs moyens

de subsistance, en demandant aux sociétés forestières les bénéfiques qui sont prévus dans la loi gabonaise.

Des petits financements ont permis à des organisations de la société civile de mobiliser des communautés locales pour chercher des solutions à diverses menaces environnementales telles que la déforestation suite à la production de charbon de bois. Au Rwanda, deux ONG locales, SERUKA et AREDI, ont mobilisé le ministère en charges des forêts, des techniciens de l'*Institut des sciences agronomiques*, des chefs de communautés de trois sites et des étudiants pour qu'ils développent et installent une plantation d'environ quatre hectares d'arbres, de bambous et de rotin. Elles ont aussi formé 12 moniteurs agricoles et 40 étudiants membres du Club de l'environnement tout en faisant de la sensibilisation aux menaces de pratiques non soutenables.

En République du Congo, une ONG appelée Association des femmes veuves de Fatima (AFVF) s'est organisée avec le support d'une petite subvention pour relever le défi du manque de bois de feu en plantant trois hectares d'espèces à croissance rapide comme l'eucalyptus, alors qu'au Burundi, certaines ONG locales, comme Enviro-protect, ont identifié le besoin de réchauds et elles ont encouragé l'usage de ceux qui sont plus efficaces pour les foyers ruraux comme autre façon de résoudre le même problème. Parmi d'autres activités soutenues par le programme des petites subventions, citons encore la promotion de l'écotourisme et de l'apiculture.

Intégrer la notion d'égalité hommes-femmes dans des stratégies de conservation

CARPE reconnaît qu'il est important de favoriser l'égalité des sexes dans sa stratégie de responsabilisation de la société civile. En plus d'intégrer ces notions d'égalité dans l'ensemble de son programme, il a particulièrement

concentré ses efforts sur le renforcement des capacités de deux réseaux d'ONG de femmes. Le REFADD a eu un impact considérable sur la gestion des ressources naturelles en Afrique centrale en intégrant réellement des femmes dans les politiques et les activités de GRN. Le personnel du REFADD a bénéficié d'une formation et d'un parrainage intensifs de CARPE. Le Centre d'appui aux femmes et aux ruraux (CAFER), ONG locale gérée par des femmes, mène une recherche sur des alternatives à l'agriculture extensive sur brûlis et aux pratiques non durables de chasse, avec une petite subvention de CARPE, un défi que de nombreux instituts de recherche internationaux comme le Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF - ICRAF), l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA), entre autres, tentent de relever depuis des années avec peu de résultats sur le terrain. Ces réseaux d'ONG féminines portent de plus en plus la voix de toutes les femmes dans le réseau de la société civile.

Leçons apprises

La stratégie de CARPE en matière de petites subventions, d'abord pour renforcer les capacités institutionnelles et humaines de la société civile en matière de gestion des ressources naturelles, et ensuite comme mécanisme pour capitaliser sur ces nouvelles capacités afin de responsabiliser la société civile face à une bonne gouvernance de la conservation des forêts, a obtenu de bons résultats. Le paysage d'Afrique centrale a considérablement évolué depuis que CARPE a commencé en 1995, et l'on peut attribuer au moins certains des changements sociopolitiques au Programme des petites subventions. On reconnaît aujourd'hui l'émergence d'une société civile réactive et responsable qui s'implique de façon sérieuse dans les prises de décisions environnementales. L'avis de la société civile pèse significativement dans la politique en matière de GRN et de foresterie. Même

si ces changements ne peuvent pas tous être attribués au seul Programme des petites subventions, il est néanmoins raisonnable de penser que les capacités renforcées pendant de nombreuses années par l'approche « formation par l'action » des petites subventions ont eu un impact majeur dans le secteur.

Malgré les impacts avérés présentés dans ces études, la révision et les feedback des dernières années laissent penser que des améliorations sont encore possibles. L'expérience a montré que la politique des petites subventions et le Manuel de procédures devraient être revus pour prendre en compte certaines des préoccupations de la société civile mises au jour au cours des sept dernières années de mise en œuvre.

1. Procédures de préparation, d'examen et d'acceptation des propositions

Les demandes de subventions devraient se faire en deux étapes

La première étape devrait consister simplement en un concept du projet, qui ne serait suivi d'une proposition en bonne et due forme que si le Comité de pilotage déclare que le concept mérite d'être pleinement développé. Il y a eu plusieurs plaintes d'organisations de la société civile disant qu'il fallait trop de temps et d'énergie pour préparer un projet complet, et cela pour obtenir une petite subvention qui avait peu de chance d'être accordée.

L'examen des propositions pour subventions doit être transparent

Le système utilisé pendant la Phase I de CARPE a suscité des doutes quant à la transparence du Programme des petites subventions. Le point focal de CARPE dans chaque pays était le seul responsable de cet examen, et la décision finale était laissée à la discrétion du Coordinateur régional. Pendant la Phase 2, l'examen est fait au niveau national par un comité de

pilotage national, et l'approbation de la subvention finale est faite par un comité de direction régional qui est perçu comme plus transparent et impartial.

La responsabilité de l'utilisation des petites subventions par la société civile est bien meilleure grâce à un support technique étroit des points focaux et l'examen des comités de pilotage

Les détournements et le mauvais usage des fonds accordés sont communs dans les ONG locales. Beaucoup d'organisations n'ont pas de systèmes de comptabilité et d'audit convenables. Le fait que des ONG internationales et/ou les points focaux de CARPE coachent des ONG locales dans le cadre du suivi et de l'évaluation des activités financées par les subventions a des résultats prometteurs. Le Programme des petites subventions n'a pas rencontré de problème de mauvaise utilisation des fonds. Nouvelle preuve d'une meilleure capacité en gestion fiscale, un réseau d'ONG locales de RDC appelé CRONE, groupe longtemps soutenu par le point focal de CARPE au Congo, a reçu un financement de 150 000 US\$ de la Banque mondiale pour aider des communautés locales à s'engager dans les conversions de titres forestiers. On estime que l'argent a été dépensé correctement et que les comptes ont été bien tenus, ce qui est considéré comme le résultat de l'assistance du point focal de CARPE.

Accorder des fonds à des réseaux d'ONG locales ou régionales a des effets exponentiels

Les problèmes environnementaux sont de nature commune, tant au niveau national que dans toute l'Afrique centrale. Le REFADD, réseau d'ONG féminines actives dans quatre grands pays forestiers du Bassin de Congo, a attaqué à la racine le problème de l'ignorance des lois sur la viande de brousse en traduisant la loi dans les langues locales et en distribuant les textes dans les communautés locales.

L'approche de ce réseau est efficace et rentable.

Pour le renforcement des capacités de la société civile, il est crucial d'expliquer aux candidats aux subventions pourquoi leur proposition a été acceptée ou refusée

En RCA, l'ONG *Comité pour le développement intégré des communautés de base* (CODICOM) a enfin réussi à obtenir un petit financement en 2008 après avoir été écartée à quatre reprises. Leur succès final est le résultat de conseils continus et prolongés, avec chaque année le feedback spécifique à CODICOM sur les faiblesses de ses propositions.

2. Mise en œuvre des projets

Les ONG locales réalisant des activités financées par des petites subventions ont besoin de coaching et de support

La plupart des projets qui ont bien marché jusqu'ici ont requis soit le support de points focaux de CARPE, soit celui d'une ONG internationale. Au Gabon, l'ONG locale *Association pour la connaissance et la protection de l'environnement* (IBONGA-ACPE) a réussi à mobiliser des communautés vivant autour du réseau Gamba d'aires protégées pour développer l'écotourisme, surtout parce que le WWF lui a apporté un soutien technique.

Le fait de lier le Programme des petites subventions au Programme par paysage de CARPE s'est avéré très important pour intégrer totalement des associations locales et des OC dans les activités de CARPE sur le terrain
C'est le cas avec l'IBONGA du Paysage de Gamba, le REFADD dans le Paysage de Maringa/Lopori-Wamba, le ROSE dans le Paysage de Lobéké, entre autres. Au cours de la Phase I de CARPE, la plupart des ONG qui ont bénéficié du Programme des petites subventions étaient basées dans les capitales.

3. La capacité des petites subventions de responsabiliser la société civile

Les capacités et la crédibilité des ONG locales, quand il s'agit de sujets d'intérêt national dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'exploitation des ressources naturelles, se sont accrues au rythme de l'expérience « apprentissage par l'action » et ont élargi les capacités institutionnelles

Les voix des ONG locales se font entendre beaucoup mieux qu'il y a dix ans. Au Gabon, par exemple, elles sont représentées dans des structures gouvernementales spécifiques telles que le Conseil économique du Gabon et l'agence nationale des parcs nationaux, qui sont des institutions nationales responsables de décisions politiques. La reconnaissance officielle a fait d'organisations de la société civile des conseillers techniques du gouvernement plutôt que des opposants *per se*. En RDC, une ONG locale a été nommée membre consultatif du Conseil économique et social des Nations unies (ECODOC) pour les questions relatives au développement local. Au Cameroun, des efforts faits par la société civile pour aider le ministère à étayer les décisions politiques d'informations empiriques ont incité le ministère de l'Environnement à nommer le point focal de CARPE comme facilitateur pour compiler les apports de la société civile sous forme de dossiers politiques, afin

de documenter tout le processus de révision du Code forestier de 1994.

4. La capacité des petites subventions de mobiliser le soutien de la société civile

L'expérience d'ONG locales qui réalisent des projets et mobilisent l'opinion publique a augmenté leurs capacités de faire des efforts de plaidoyer plus structurés

À plusieurs reprises, des ONG locales ont élevé des objections face à des décisions gouvernementales. Au Gabon, la concession de la mine de fer de Belinga, un site très sensible au point de vue environnemental qui est entouré par trois parcs nationaux (Minkébé, Ivindo et Mwagna), fut accordée à une société chinoise sans faire la moindre étude d'impact environnemental. Une coalition d'ONG gabonaises a vigoureusement plaidé pour que le gouvernement respecte ses propres lois environnementales, avec succès. La décision du gouvernement finit par être amendée, et l'accord pour la concession fut revu afin d'y inclure des mesures permettant d'atténuer les impacts négatifs éventuels sur l'environnement.

Les gouvernements commencent à respecter les voix des ONG lorsqu'ils prennent des décisions en matière de développement qui ont des impacts environnementaux

Les citoyens craignaient que le site choisi par le gouvernement gabonais

pour la construction d'un second aéroport à Libreville entraîne des conséquences négatives importantes, comme un bruit excessif, avec un impact sur le Parc National d'Akanda tout proche, un endroit reconnu au niveau mondial comme site de nidification critique pour des oiseaux migrateurs. On craignait aussi que l'aéroport détruise une forêt pluviale relictuelle voisine qui sert de lieu de formation pratique pour l'Ecole de foresterie de Cap Esterias. Ici aussi, la coalition d'ONG locales a plaidé pour une révision de cette décision, et le gouvernement a répondu en suspendant le projet.

Des ONG consolidées peuvent jouer un rôle important dans la promotion de l'Etat de droit en informant les citoyens des obligations légales et des impacts des activités illégales de GRN

En RDC, les efforts du REFADD pour diffuser les informations sur les lois intéressant les communautés locales et la création de *comités de vigilance* ont eu des résultats concrets. Des communautés locales ont rapporté huit cas de braconnage et/ou de trafic illégal à la police, et les braconniers et trafiquants furent poursuivis et mis à l'amende. Cet exemple était sans précédent au Congo et il montre comment de petites subventions, en renforçant les capacités de la société civile et en finançant quelque peu des activités spécifiques, peuvent être un outil efficace pour la reconnaissance et le respect des lois. '

Bibliographie

"CARPE Performance Monitoring Plan". USAID/CARPE.

IUCN-ROCA. 2006. "IUCN Small Grant Policy and Procedure Manual for the Support Program for Civil Society Strengthening for Biodiversity Conservation in Central Africa". IUCN/CARPE.

Pielemeier, J., Sowers, F., Stoney, C. and Milol, A. 2006. "Mid-Term Assessment of the Central African Regional Program for the Environment (CARPE). Final Report". Arlington VA: Weidemann Consortium.

Small Grant Case Studies from six countries (Burundi, Cameroon, DRC, Gabon, ROC and Rwanda).

Solem, R. 1999. "BSP/CARPE Regional Office SOS Grant Program".

Etude de cas 1

Utilisation des petites subventions pour renforcer les capacités de la société civile en soutien à la conservation au Cameroun

Antoine Justin Eyébé

Objectifs du Programme des petites subventions de l'UICN

Le Programme de petites subventions de l'UICN, financé par le Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE), a renforcé le rôle des organisations de la société civile (OSC) dans le domaine de la gestion durable des forêts. Leur rôle est très important dans l'atteinte de l'Objectif stratégique de CARPE qui est de réduire le taux de déforestation et la perte de biodiversité en Afrique centrale. En outre, la société civile jouera un rôle de premier plan en matière de promotion de la bonne gouvernance dans le domaine de la gestion des ressources naturelles – une composante essentielle du Cadre des résultats de la Phase II de CARPE.

Après la Conférence de Rio en 1992, l'importance des OSC au Cameroun a été reconnue parce que des membres du gouvernement et d'autres partenaires internationaux les ont considérées comme des catalyseurs pour le développement local, national et international. Toutefois, malgré cette tendance, certains habitants des forêts ont été de plus en plus déçus parce qu'ils ont continué à se sentir exclus. Par exemple, ils n'ont pas apprécié le fait que les profits qu'ils pouvaient tirer de la forêt fussent insignifiants comparés à ceux d'autres exploitants forestiers, notamment les concessions forestières et minières. A cause de ce déséquilibre entre parties prenantes, il est devenu très important de concevoir des stratégies appropriées, destinées à faciliter leur implication. D'où l'option prise par les

OSC de les sensibiliser aux cadres légal et stratégique et à la façon donc lesdits cadres pourraient mieux servir les intérêts des populations locales. Elles se sont, toutefois, aperçues que cette stratégie ne pourrait être efficace que si elles bénéficiaient d'un appui technique, administratif et financier.

CARPE soutient beaucoup les OSC en raison du rôle clé qu'elles pourraient jouer dans l'amélioration de la gestion des ressources naturelles dans la région. Le Programme des petites subventions a soutenu à la fois techniquement et financièrement un large éventail de microprojets soumis par des ONG locales dans des domaines où elles avaient soit un avantage comparatif à les mettre en œuvre, soit besoin de la capacité nécessaire pour améliorer la gestion des ressources naturelles. Ces microprojets se concentraient sur des thèmes tels que la compréhension du contexte local de la gestion des ressources naturelles, l'amélioration de la transparence dans le secteur forestier, la lutte contre l'exploitation forestière illégale et le braconnage, une meilleure connaissance des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans le but d'améliorer les moyens de subsistance, l'évaluation de l'industrie forestière au Cameroun, etc. Ces projets nécessitaient des préceptes qui pourraient combler les lacunes dans les activités de certains partenaires internationaux de CARPE, tel le Fonds mondial pour la nature (WWF) qui reçoit des fonds de CARPE pour mettre en œuvre la composante « Application de pratiques de gestion durable des ressources

naturelles » dans deux paysages au sud-est du Cameroun. En général, le Programme des petites subventions cible les groupes suivants : les organisations et les associations communautaires, les populations locales, les institutions de recherche et les étudiants chercheurs. Parmi les objectifs du Programme de petites subventions figurent :

- le comblement des lacunes dans l'agenda analytique de la conservation, tel que la conception d'un mécanisme approprié pour fournir aux communautés locales un feed-back sur les stratégies de conservation, des échanges d'expériences sur le terrain et des cas de réussites entre paysages et dans ces derniers ;
- la promotion et la création de groupes de partisans de la conservation au sein de la société civile ;
- la promotion de partenariats entre les consortiums des paysages et la société civile locale sur le terrain ;
- la facilitation de la participation d'institutions d'Afrique centrale aux activités de CARPE dans le but d'assurer un « ralliement » des pays hôtes aux initiatives de conservation ;
- le renforcement des capacités de la société civile locale dans les domaines du développement institutionnel et de la planification stratégique afin de poursuivre à long terme les activités et les objectifs de CARPE dans la région ;
- l'intégration réelle des activités de CARPE sur le terrain dans les institutions des pays hôtes ;

- l'encouragement de l'égalité des sexes par la promotion d'organisations et d'associations communautaires fondées sur des femmes ;
- la réalisation de campagnes locales, nationales et régionales de sensibilisation au sujet de CARPE et, pour cela, la fourniture de connaissances et d'un appui aux objectifs du programme.

Stratégie de mise en œuvre et résultats obtenus

Un manuel décrivant la politique des petites subventions et les procédures a été préparé.¹ Les subventions sont accordées, après un processus de sélection à deux niveaux, à des ONG locales œuvrant dans le cadre des composantes renforcées de la gouvernance des ressources naturelles. Le premier stade de sélection est organisé au niveau du pays par le Point focal de CARPE qui coordonne le Comité directeur national. Des propositions sélectionnées sont envoyées au Comité directeur régional pour décision finale. Dans les comités national et régional, les membres du personnel de CARPE jouent un rôle strictement neutre lorsqu'ils aident les participants du groupe à mieux comprendre la vision, les objectifs et les priorités du programme.

Depuis 1998, près de 50 projets ont été financés par le Programme des petites subventions dans deux domaines clés : a) la recherche et b) le cadre politique et juridique en matière de ressources naturelles.

La recherche s'est surtout concentrée sur les produits forestiers non ligneux (PFNL) en tant que moyen d'amélioration des moyens de subsistance de millions d'habitants

des forêts. Les sujets de recherche comprenaient :

- l'importance des ressources forestières utilisées par les communautés locales ;
- des essais sur le terrain et des formations en une méthodologie pour l'évaluation socioéconomique des PFNL ;
- des études de pointe sur des PFNL spécifiques tels que *Tabernanthe iboga Baillon*, *Prunus africana*, *Gnetum africanum* et *G. buchholzianum*, menacés d'extinction par l'utilisation de techniques de récolte non durables ;
- la mise sur pied d'une banque génétique des *Gnetum* spp. au Jardin botanique de Limbe ;
- la production et la diffusion par l'Herbier national de trois volumes de la flore du Cameroun présentant les *Orchidaceae* et les *Dichapetalaceae* ;
- le rôle des institutions communautaires dans la gestion des PFNL, pour mettre en lumière les restrictions et les droits en ce qui concerne leur récolte au niveau local, et la coexistence de règles coutumières avec des cadres juridiques réglementaires ;
- la promotion de l'égalité des sexes avec la création du réseau des femmes pour une gestion durable des forêts denses et humides d'Afrique centrale – l'un des réseaux dynamiques de la CEFDHAC (*Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale*) ;
- des alternatives aux pratiques d'agriculture itinérante sur brûlis et de chasse non durables.

Du côté de la gestion des ressources naturelles, les activités se sont orientées vers des discussions entre des chercheurs sur le terrain et des responsables de l'élaboration des politiques, sur le thème « conservation et gestion de la biodiversité en Afrique

centrale : défis mondiaux et solutions locales » afin de s'assurer que les décisions stratégiques sont basées sur des données empiriques et des conventions internationales. Après ce cadre général, des petits projets se sont attaqués à des problèmes spécifiques tels que : a) les contraintes pesant sur la mise en œuvre du cadre réglementaire sur l'exploitation du bois au Cameroun, basé sur le Code forestier du Cameroun de 1994 et sur ses décrets d'application de 1995 ; b) la cartographie des pratiques de chasse et de la circulation des produits fauniques le long de l'axe Moloundou-Bertoua-Yaoundé, afin de créer une base de données par système d'information géographique (SIG) sur l'exploitation et les circuits des produits fauniques ; c) la contribution à la révision de la réglementation relative à la gestion des ressources issues des activités d'exploitation forestières et de chasse, en vue d'améliorer les moyens de subsistance des communautés qui vivent autour de la zone forestière exploitée ; et d) les contraintes liées à l'application de la loi sur la faune.

Leçons apprises

Les procédures

- Le manuel est indispensable en ce sens qu'il aide la société civile à identifier et à formuler de bonnes propositions de projet qui répondent aux exigences de CARPE ;
- Bien qu'il puisse paraître long, le processus de sélection à deux niveaux (Comités directeurs national et régional) est capital pour la transparence, qui l'est à son tour pour l'atténuation des conflits ;
- L'implication d'autres donateurs dans le Comité directeur national pour la sélection des propositions est indispensable parce qu'elle permet d'éviter la multiplication des financements et crée une synergie entre les donateurs.

¹ Voir le site web de CARPE pour les copies du manuel en anglais et en français – <http://carpe.umd.edu/Plone/resources/smallgrants>.

Exécution

- De nature flexible, les projets bénéficiant de petites subventions couvrent une grande gamme d'activités, ayant toutes un rapport avec des objectifs stratégiques généraux de CARPE, tels que la recherche biologique, la mobilisation communautaire, l'amélioration des moyens de subsistance, la bonne gouvernance, etc.;
- Comme les OSC sont la pièce maîtresse du Programme des petites subventions, leur succès dans l'exécution d'activités de terrain ne peut être réel que si elles reçoivent un appui technique et financier extérieur, ce sur quoi les points focaux de CARPE se concentrent;
- Le Programme des petites subventions est un instrument efficace pour rapprocher les activités réalisées dans le paysage de celles qui sont exécutées au niveau de la communauté. Un exemple concret est le suivant : la Banque de gènes qui a été créée en l'an 2000 continue à produire des plants pour la domestication d'espèces de plantes sauvages en danger qui sont récoltées de manière non durable dans les paysages.

Impacts positifs et négatifs du Programme des petites subventions

- Le gouvernement du Cameroun fait des efforts pour incorporer des résultats des activités des petites subventions dans la prise de décisions. La décision de revoir le Code forestier du Cameroun de 1994 a été en partie déclenchée par des initiatives de pression de la société civile;
- Le Programme des petites subventions est un moyen efficace pour promouvoir l'équité entre les sexes parce qu'il a conduit à la création d'un réseau régional de femmes pour la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes forestiers. Ce réseau a pu traduire le Code forestier en langues locales et le diffuser auprès des communautés locales, en particulier l'article traitant de la gestion de la faune et du braconnage dans l'intégralité de la zone forestière du Bassin du Congo;
- Les fonds reçus par des ONG sont orientés vers des activités à court terme (une année au plus), réduisant par conséquent les possibilités de s'engager à long terme dans des activités sur le terrain;
- La diffusion des résultats des activités des petites subventions

a tendance à se confiner à l'aire géographique couverte par des projets, d'où l'urgente nécessité pour le point focal de contribuer au conditionnement et à la diffusion des résultats dans tout le pays (aux décideurs, aux donateurs, etc.);

- Bien que CARPE encourage les ONG locales à travailler en réseaux pour maximiser leurs impacts sur le terrain, seul un projet (Réseau des femmes africaines pour le développement durable - REFADD) a été soumis par une coalition ou un réseau d'ONG, preuve que l'individualisme continue à prévaloir dans la société civile du Bassin du Congo;
- Bien que les organisations communautaires (OC) qui opèrent dans le paysage aient une bonne maîtrise du contexte local et du terrain, il leur manque les compétences pour élaborer de bons projets afin de participer à la compétition pour l'obtention de petites subventions; d'où cette tendance constante pour la majeure partie des petites subventions d'aller à des ONG basées dans de grandes villes, gérées par des élites. '

Références

- Breteler, F.J. 2001. *Dichapetalacées*. In: *Flore du Cameroun*. 37. Paris et Yaoundé: MNHN et Herbarium National.
- Eyébé, A.J. 2007. « Revue de la gestion des ressources naturelles au Cameroun ». RCGG/IGC.
- Nchoji Nkwi, P. 1999. "Conserving and managing biodiversity in central Africa: Global challenges and local solutions".
- Ndam, N. 1999. "State-of-the-knowledge studies of *Tabernaemontana iboga Baillon*, *Prunus africana* (Hook.f.) Kalkman, *Gnetum africanum Welw.* and *G. buchholzianum*".
- Ngoufo, R. 2006. « Suivi cartographique de la chasse et circulation des produits fauniques le long des axes Moloundou-Bertoua-Yaoundé ».
- Ngoufo, R. 2000. « Contraintes pratiques de mise en œuvre de la réglementation sur l'exploitation forestière au Cameroun ».
- Nzoh-Ngandembou, Z. 1998. "Field testing and training in a methodology for socio-economic valuation of non-timber forest products (NTFPs) in Cameroon".
- Szlachetko, D.L. and Olszewski, T.S. 2001a. *Orchidacées Vol. 2*. In: Achoundong, G. et Morat, P. (Eds) *Flore du Cameroun*. 35. Paris et Yaoundé: MNHN et Herbarium National.
- Szlachetko, D.L. and Olszewski, T.S. 2001b. *Orchidacées Vol. 3*. In: Achoundong, G. et Morat, P. (Eds) *Flore du Cameroun*. 36. Paris et Yaoundé: MNHN et Herbarium National.
- Tchoulack, A. 1999. « Conservation de la biodiversité dans la vallée de l'Inoubou ».
- van Dijk, H. 1999. "The role of community institutions in the management of NTFPs in Cameroon".

Etude de cas 2

Utilisation des petites subventions pour le renforcement des capacités de la société civile de participer à la conservation des ressources naturelles au Rwanda

Thaddée Habiyambere

Objectif du Programme des petites subventions de l'UICN

L'objectif global du Programme des petites subventions de l'UICN financé par CARPE est le renforcement des capacités de la société civile pour qu'elle soit capable de se mobiliser plus efficacement et qu'elle soutienne la défense des intérêts d'une gestion rationnelle des ressources naturelles dans le Bassin du Congo.

Depuis que CARPE a commencé à travailler en Afrique centrale, plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) nationales ont bénéficié de petites subventions de ce programme. Nous allons retenir deux cas de figures récents (2007-2008) pour illustrer les leçons apprises de ce programme. Il s'agit des ONG Seruka et AREDI qui devaient mettre en œuvre respectivement les projets suivants : (i) Bambous et rotins au foyer dans trois secteurs situés à proximité du Parc National de Nyungwe, dans le District de Nyaruguru en Province du Sud et (ii) Appui aux efforts de conservation de la forêt galerie de Makera dans le District de Kirehe, en Province de l'Ouest.

Projet Bambous et rotins au foyer

La forêt naturelle de Nyungwe, devenue récemment le troisième parc national du pays, a subi d'importantes destructions dues principalement à la collecte de bambou et de rotin par les populations résidant dans les zones périphériques. Les produits issus de ces deux espèces sont communément utilisés

dans les constructions et l'industrie artisanale locales, et le commerce de ces produits s'est développé après la guerre et le génocide qu'a connus le pays. Cela s'est fait au détriment de la conservation durable de la forêt de Nyungwe.

Le Projet Bambous et rotin au foyer s'est ainsi donné comme objectif global de réduire les conséquences néfastes sur l'environnement de l'exploitation abusive des bambous et des rotins de la forêt naturelle de Nyungwe. Il a été mis en place par l'ONG locale Seruka, une association pour la promotion de la contribution active des femmes rwandaises au développement.

Projet d'appui aux efforts de conservation de la forêt galerie de Makera

Ce projet a pour objectif global de mettre en place un cadre approprié pour la conservation durable de cette forêt en impliquant la population locale, les services étatiques locaux et des experts environnementaux. Il a été mis en place par l'ONG locale AREDI, l'Association rwandaise pour l'environnement et le développement intégré.

La petite forêt de Makera (74 ha) est l'une des forêts galeries de la zone orientale du pays qui a pu conserver une quasi-intégrité jusqu'à ce jour malgré les multiples menaces qui pèsent sur elle. Elle est en effet entourée de populations très appauvries, notamment celles rapatriées ou chassées de la Tanzanie

voisine, dépourvues de moyens de subsistance adéquats et de surfaces de terres arables suffisantes pour l'agriculture.

Les problèmes qui menacent l'intégrité de la forêt galerie de Makera sont multiples. Citons les dégâts causés aux cultures agricoles par les animaux sauvages qu'elle abrite. Cela suscite le mécontentement des populations qui s'insurgent contre les mesures de l'autorité locale qui favorisent et protègent les animaux sauvages aux dépens des hommes. Le problème du manque de bois pour l'énergie, la construction, l'artisanat, etc. est aussi une réalité pour les populations voisines de la forêt galerie. C'est ainsi que, pour satisfaire leurs besoins en produits ligneux et non ligneux, elles sont parfois tentées de s'approvisionner dans cette forêt malgré le régime de protection en place (écogardes).

Stratégie de mise en œuvre des subventions et résultats acquis

Projet Bambous et rotins au foyer
Pour ce projet, quatre résultats attendus ont été choisis :

- Vingt responsables et leaders d'opinion, 40 grands utilisateurs de bambou et de rotin (jeunes constructeurs de maisons, fabricants d'outils ménagers, etc.) et 600 défenseurs de la nature vivant dans les trois secteurs riverains de la forêt de Nyungwe

sont conscientisés et informés de l'ampleur des conséquences néfastes sur l'environnement de l'exploitation abusive des bambous et des rotins de cette forêt naturelle.

- Les capacités de culture et d'exploitation artisanales de bambous et rotins sont renforcées chez les 600 défenseurs de la nature de Nyaruguru.
- Ces défenseurs de la nature s'engagent à cultiver des bambous et des rotins et à développer 60 ha de plantations de bambous et de rotins à aménager sur 12 sites ciblés avant la fin du projet.
- Le suivi et la coordination des activités sont effectués grâce à une structure organisationnelle solide disposant d'organes de décision, d'exécution et d'audit financier.

Comme résultats acquis, il y a lieu de mentionner notamment :

- **Sensibilisation** : par des visites de contact et des réunions préparées, l'Unité des forêts du Ministère en charge des forêts (MINITERE), les autorités locales et techniciens de tout niveau, l'Unité de recherche sur le bambou de l'Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda (ISAR) ainsi que les leaders d'opinion au sein des populations des trois secteurs concernés par le projet dans le District de Nyaruguru ont été tous sensibilisés au bien fondé du projet, de ses objectifs et de la nécessité de leur collaboration.
- **Formation** : douze moniteurs agricoles (quatre par secteur administratif concerné par le projet) ont été recrutés et formés pendant six jours à la culture du bambou

et du rotin (pépinière et plantation) et aux lois régissant la protection, la conservation et la gestion de l'environnement.

- **Création de nurseries** : une pépinière a été aménagée dans chacun des trois secteurs du projet pour la production de boutures enracinées de bambous, et le tableau ci-dessous donne la situation en octobre 2008.
- **Engagement des populations locales** : il y a eu une demande massive pour les rejets de bambous et de rotins produits dans les pépinières du projet, mais en raison du manque de disponibilités, seules 564 personnes provenant des trois secteurs (Nyabimata, Muganza et Ruheru) ont pu être enregistrées comme candidats pouvant bénéficier d'une certaine quantité de ces rejets à replanter.

Tableau 1. Nombre de boutures plantées et disponibles pour la mise en culture (octobre 2008)

| Secteur (site) | Nombre de plates bandes aménagées | Nombre de boutures plantées | Nombre total de tiges ayant poussé | Nombre total de tiges mortes | Nombre total de pousses disponibles à la mise en place |
|----------------|-----------------------------------|-----------------------------|------------------------------------|------------------------------|--|
| Nyabimata | 36 | 16 854 | 6 989 | 6 367 | 622 |
| Muganza | 37 | 16 008 | 4 043 | 2 683 | 1 360 |
| Ruheru | 33 | 16 757 | 2 153 | 1 773 | 380 |
| TOTAL | 106 | 49 619 | 13 185 | 10 823 | 2 362 |



Vues des pépinières de Mihanda en Cellule de Samiyonga, Secteur Muganza (à gauche) et de Gatare en Cellule Nyabimata, Secteur Nyabimata (à droite)

Projet d'appui aux efforts de conservation de la forêt galerie de Makera

Pour ce projet, trois résultats attendus ont été choisis :

- Un atelier est organisé pour valider le Plan d'intervention élaboré par le projet et il réunit notamment des représentants du Secteur Mpanga, du District de Kirehe, du Club environnemental des élèves de l'Ecole Nyawera, des ONG locales, des chercheurs de l'ISAR et le point focal de CARPE.

Tableau 2. Jeunes plants produits dans la pépinière

| Essence | Nombre de plants |
|--------------------------------|------------------|
| <i>Grevillea robusta</i> | 18 000 |
| <i>Cedrella serrata</i> | 2 500 |
| <i>Jacaranda mimosaeifolia</i> | 5 500 |
| <i>Sena siamea</i> | 1 500 |
| <i>Sena spectabilis</i> | 4 500 |
| TOTAL | 32 000 |



Les élèves du Club sont en T-shirts blancs en train de danser et chanter



Vue de la pépinière au moment de son aménagement. Les plants y sont encore au stade de semis dans les plates-bandes.

- Une pépinière de plants forestiers est aménagée et placée sous la responsabilité de l'École primaire de Nyawera/ Nasho.
- Des équipements et du matériel (matériel aratoire, microphones, haut-parleurs, etc.) sont mis à la disposition du Club environnemental des élèves et enseignants de l'école primaire locale.

Comme résultats acquis, il y a lieu de mentionner notamment :

- **Etablissement d'une pépinière:** une pépinière agroforestière a été aménagée à côté de l'École primaire de Nyawera, et sa gestion journalière (arrosage, etc.) est confiée aux élèves de l'école primaire sous la supervision d'un agent technique recruté par le projet. Diverses essences agroforestières ont été mises en

semis (*Grevillea robusta*, *Calliandra callotrysus*, *Markhamia* sp., etc.). 32 000 plants produits dans la pépinière ont spécifiquement été mis en place dans le champ de l'école primaire, pour une superficie d'environ 4 hectares, et chaque élève de l'école a planté 20 arbres dont il doit assurer l'entretien.

- **Etablissement d'un club scolaire:** un Club des amis de l'environnement, composé de 40 élèves de l'École primaire de Nyawera supervisés par leurs enseignants, a été mis en place et mène des activités de sensibilisation à la protection et à la conservation de la forêt galerie de Makera à travers notamment des chants, des poèmes, des danses et des jeux.
- **Distribution d'équipement et de matériel:** les équipements et le matériel (semences, arrosoirs, pelles, houes, sachets plastiques pour pépinières, T-shirts, etc.) ont été distribués aux membres du Club des amis de l'environnement.
- **Développement d'un plan d'action:** un Plan d'orientation pour la conservation de la forêt galerie de Makera a été élaboré pour la période allant de 2009 à 2013.



Conclusion

La capacité de mobilisation, de renforcement des capacités et d'incitation à la prise de conscience sur les questions de gestion durable des ressources naturelles du programme des PPS de CARPE n'est plus à démontrer. Dans le cas du Rwanda, le problème crucial de la gestion des ressources naturelles est la perte du couvert forestier à cause du déboisement et de la dégradation des sols. Des actions soutenues comme celles des deux ONG environnementales citées ici ralentiraient, voire inverseraient le courant de la destruction du couvert forestier, objectif principal de CARPE en Afrique centrale. Il faudrait donc intensifier le PPS de CARPE et augmenter son montant par projet pour pouvoir dépasser certaines contraintes telles que la demande massive et croissante des pousses de bambous et de rotins dans le District de Nyaruguru au Rwanda. ¹

Leçons apprises

Le Rwanda est un pays fortement peuplé, avec près de 9,7 millions d'habitants pour environ 27 000 kilomètres carrés, soit près de 360 habitants/km² en 2008.¹ Le potentiel de terres à vocation forestière est estimé à une superficie totale de 190 000 ha dont 140 000 ha utilisables pour l'agroforesterie et 50 000 ha pour les reboisements classiques. Actuellement, les superficies boisées comprenant les forêts naturelles denses de montagnes, les formations naturelles orientales, les plantations et les zones potentielles de reboisement et de boisement totalisent 888 660 ha.

Malgré la faible contribution apparente de la foresterie à l'économie du pays, le rôle joué par les forêts dans le pays reste incontestable. En effet, le bois est le combustible domestique de la grande majorité de la population. En outre, les forêts participent à l'apport des revenus étant donné la création d'emplois pour les ruraux.

Avec la guerre qu'a connue le pays entre avril et juillet 1994, la physionomie de la superficie boisée a quelque peu changé puisque l'on estime actuellement que 15 000 ha de plantations forestières ont été détruits et que 35 000 ha ont été sérieusement endommagés.

Il en découle donc un sérieux besoin de reboisement et d'afforestation. C'est ainsi que les deux ONG environnementales décrites ci-dessus, grâce à deux subventions du PPS de CARPE, ont pu contribuer en aidant des communautés locales à reboiser 60 ha en bambou et en mobilisant et incitant 40 élèves d'école primaire à planter 32 000 plants de cinq espèces d'arbres différentes sur 4 ha. Bien encadrés par les enseignants, ces élèves représentent à long terme un potentiel important dans le domaine de la protection et de la conservation des forêts.

¹ Source : Banque mondiale (2008). *World Development Indicators*. Washington DC : World Bank.

Etude de cas 3

L'utilisation de petites subventions pour renforcer les capacités de la société civile et soutenir la conservation des ressources naturelles en République démocratique du Congo

Serge Osodu Omba

Introduction

Le programme régional pour l'environnement en l'Afrique centrale (CARPE) met en œuvre des activités de conservation et de gestion durable dans neuf pays forestiers du Bassin du Congo. Pour ce faire, l'une des stratégies identifiées par le programme est le renforcement des capacités des acteurs de la société civile avec pour but de stimuler leur implication active et de mieux promouvoir les réformes politiques à travers des plaidoyers et le développement d'activités génératrices de revenus au niveau local, pour réduire la pression sur les ressources forestières. L'outil mis sur pied par le programme pour soutenir ce renforcement des capacités de la société civile est le programme des petites subventions (PPS) de l'UICN, financé par CARPE.

La République démocratique du Congo fait face à des défis de taille en termes de gestion des ressources naturelles. Relever ces défis nécessite impérativement l'implication de toutes les parties prenantes, dans une approche participative et inclusive. La société civile apparaît comme un acteur incontournable dans ce processus. En effet, cette dernière peut sensiblement contribuer à améliorer la bonne gouvernance forestière, à animer, organiser et structurer les communautés, à développer des activités génératrices de revenus pour le bien-être social et pour la promotion de l'égalité des sexes.

La contribution de la Coalition des réseaux des ONG de l'environnement (CRON) au processus de revue légale des titres forestiers par le gouvernement de la RDC a démontré clairement le rôle déterminant que peut jouer la société civile dans la défense des intérêts des communautés. Elle a aussi prouvé sa capacité de travailler en appui au gouvernement et aussi d'animer, de structurer et de renforcer les capacités des communautés.

En République démocratique du Congo, le PPS est opérationnel depuis 2002 et il a soutenu plusieurs petits projets de la société civile (ONG locales, associations etc.). Ce présent document, loin d'être exhaustif, est une synthèse des leçons apprises dans la mise en œuvre du PPS en RDC.

Objectifs du Programme des petites subventions

Globalement le Programme des petites subventions vise à promouvoir et à former une plateforme d'appui à la conservation au sein de la société civile et spécifiquement à :

1. renforcer les capacités de la société civile locale en matière de développement institutionnel et de planification stratégique, préalables à la durabilité des activités et des objectifs de CARPE dans la région ;
2. promouvoir le bien-être social grâce au développement

d'activités génératrices de revenus ;

3. intégrer effectivement les activités de CARPE dans les institutions du pays hôte ;
4. identifier les politiques de gestion des ressources naturelles qui exigent un plaidoyer national en vue de leur réforme ou de leur élaboration ;
5. assurer la sensibilisation aux plans local, national et régional sur les questions de bonne gouvernance forestière ;
6. encourager l'égalité des sexes.



Projets mis en œuvre grâce au Programme des petites subventions (PPS) en RDC et leurs impacts

Le Recueil des textes juridiques en matière d'environnement en RDC

La RDC est un pays post-conflit. Pendant un certain temps, tous les textes juridiques régissant ses secteurs des ressources naturelles furent très dispersés et quasi inaccessibles pour d'autres acteurs que le personnel de justice. Grâce aux efforts du programme des petites subventions, une ONG nationale dénommée Avocats verts a pu produire la première version du recueil des textes environnementaux, document qui a été diffusé vers tous les acteurs du secteur de l'environnement au niveau national, provincial et local. Cet exercice a connu un très grand succès dans la formation et la sensibilisation du public aux textes réglementaires en matière de gestion de l'environnement. Ce document a même servi de référence dans tout le processus de développement du code forestier de la RDC, produit en 2002.

Suite à la parution du code forestier, plusieurs décrets d'application ont

été promulgués et ont suscité une actualisation dudit recueil de textes. Ainsi, la même ONG, toujours grâce au PPS, a produit, en cofinancement avec d'autres partenaires, une deuxième édition du recueil.

Traduction et diffusion du Code Forestier en lingala

La bonne gouvernance, c'est aussi de la transparence grâce à la diffusion auprès des communautés de la base, des lois et des réglementations qui régissent l'activité forestière. C'est un véritable défi, car ces communautés, qui vivent dans les formations forestières en RDC et représentent environ 70 pour cent de la population du pays, sont en quasi-totalité sous scolarisées.

Ce défi a été relevé par une ONG, la branche nationale d'un réseau d'ONG féminines dénommé Réseau des femmes africaines pour le développement durable (REFADD). Cette ONG a traduit le code forestier dans une des langues nationales (le lingala), grâce à l'appui du PPS, et elle a mené une campagne de sensibilisation dans la province de Bandundu et dans les territoires de Lisala et de Bongandanga dans la province de l'Equateur. Cette initiative a réellement réussi à éveiller au sein de la communauté le sens de ses droits et devoirs dans la gestion des forêts, et plusieurs partenaires, comme SNV (organisation néerlandaise de développement) et *Care International*, ont produit des versions revues et améliorées du document aussi bien en lingala qu'en swahili et en kikongo pour étendre la diffusion de cette loi forestière sur tout le territoire de la RDC.

Promotion des lois sur la faune

Le braconnage reste une préoccupation majeure dans tous les efforts de conservation de la diversité biologique en RDC. L'un des fléaux qui exacerbe le braconnage est l'ignorance de la loi et, plus encore, des espèces intégralement

ou partiellement protégées, inscrites sur la Liste rouge de l'UICN.

Toujours grâce à une petite subvention, le REFADD qui bénéficie déjà d'un capital de confiance chez les communautés dans le Paysage d'Ituri-Epulu-Aru a développé des affiches montrant les espèces protégées de la RDC et les a placées autour des aires protégées, ce qui a eu pour résultat la dénonciation à la police par les communautés locales de huit cas de braconniers détenant des carcasses entières ou partielles d'une espèce intégralement protégée (okapis).

Le succès obtenu par le REFADD grâce à cette campagne de sensibilisation et à la production d'instruments visuels (affiches) a inspiré d'autres partenaires, en l'occurrence l'ONG SOS Nature, qui s'est investie dans la traduction en swahili (langue locale) et la production à plus de 1000 exemplaires de la Loi sur la chasse et de ses annexes. Elle les a diffusées dans le cadre de la sensibilisation des communautés de chasseurs dans les forêts de Mambasa, autour de la Réserve de Faune à Okapis. Ce travail a relevé le niveau d'information et de sensibilisation des chasseurs et des communautés, qui pour la plupart respectent maintenant le calendrier de chasse et les types d'espèces à chasser.

Cette même ONG (SOS Nature) a permis de créer une plateforme multi-acteurs pour la gestion des ressources fauniques, impliquant plusieurs territoires et les autorités du gouvernement provincial. Cette plateforme assure le suivi et l'encadrement des femmes vendeuses de viande de brousse, et la dénonciation des cas de braconnage d'espèces protégées. Cette plateforme est aussi devenue l'entité chargée des questions de faune sauvage dans le processus de planification de l'utilisation des terres (PUT) que réalise le projet CARPE-PFBC/WCS-Ituri.





activités au niveau de l'administration locale et dans l'obtention de permis légaux. Ces exploitants se sont depuis regroupés en association. Grâce à ces efforts de la société civile, l'administration peut asseoir son contrôle sur ce groupe d'exploitants artisanaux et mobiliser des recettes grâce aux taxes fixées.

b) L'ONG Programme d'action pour le développement intégré des paysans (PADIP) œuvre à la recherche d'alternatives à la déforestation pour satisfaire les besoins d'énergie, en produisant et en vulgarisant des foyers améliorés destinés aux femmes des Paysages d'Ituri-Epulu-Aru, et des Virunga. Plus de 500 ménages ont bénéficié de foyers améliorés, dont près de 1 000 ont été distribués aux femmes.

c) La Coalition des réseaux des ONG environnementales de la RDC (CRON), dans le cadre des recherches sur l'utilisation alternative des forêts en RDC, collecte des données scientifiques à Bongo, dans le territoire d'Inongo, une zone qui était soumise à une exploitation forestière avant que le processus de revue légale des concessions forestières par le gouvernement ne déclare que cette utilisation n'était plus appropriée. Ce projet d'inventaire de la faune et des produits forestiers non ligneux dans le paysage du Lac Tumba est parvenu à démontrer la valeur unique du site en matière de biodiversité. Les résultats de ce projet seront un outil très utile pour plaider la cause du classement de ladite zone en réserve naturelle.

Leçons tirées

Les résultats obtenus par les projets soutenus par le PPS sont probants et cadrent avec l'objectif spécifique de CARPE dans la région.

- (a) Le Recueil des textes juridiques en matière d'environnement en RDC, dont la première version paraît en 2000, fut le tout premier document

Outre les actions de promotion des lois et réglementations ci dessus, le PPS contribue aussi à la réduction de la déforestation et à la gestion rationnelle des ressources forestières tout en luttant contre la pauvreté.

La lutte contre la pauvreté par la promotion des actions de développement

Les ONG locales œuvrent directement avec les communautés de la base et, par conséquent, elles connaissent mieux leurs réalités socioéconomiques et leurs impératifs de développement en ce qui concerne la conservation et la gestion durable des ressources. C'est ainsi que deux ONG, dont un collectif de six réseaux d'ONG (Centre de développement agro-pastoral de Djolu - CEDAP, Protection de l'écosystème et des espèces rares du sud-est de l'Equateur - PERSE, Initiative locale de développement intégré - ILDI, Faune, flore et santé à Yahuma - FFSY, Centre de développement intégré de Lomako - CEDILO, et Action pour le développement et la conservation de la nature - ADCN) opérant dans six territoires d'un paysage phare de

CARPE, à savoir celui de Maringa/Lopori-Wamba, ont appuyé grâce au PPS la réactivation d'une agriculture durable (agroforesterie), avec plus de 300 ha de cultures vivrières variées, touchant plus de 300 femmes dans six territoires (Djolu, Bongandanga, Befale, Lomako, Yahuma, Basankusu) et des activités d'élevage et de pisciculture dans le territoire de Monkoto dans le Paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru. Ces deux projets ont permis aux communautés d'améliorer leurs moyens d'existence et de s'engager dans des activités de conservation.

Toujours sous le PPS...

a) L'ONG locale Comité des exploitants et négociants de Mambasa (CENEM) a mené une lutte contre l'exploitation artisanale du bois, dans le Paysage de l'Ituri où elle constitue un problème croissant, en identifiant des exploitants artisanaux et en les sensibilisant aux dispositions légales régissant l'exploitation forestière. De plus, le CENEM a structuré ces exploitants illégaux et les a accompagnés dans le processus de formalisation de leurs

qui, de manière très exhaustive, rassemblait toutes les dispositions légales (décrets et autres) en vigueur dans le pays en matière de gestion de l'environnement. Ce recueil a servi de base juridique pour instruire tout le processus de développement du tout premier code forestier de la RDC, remplaçant ainsi le décret royal de 1949.

(b) La traduction et la diffusion du Code Forestier du français au lingala ont permis de relayer auprès des communautés vivant dans et autour du massif forestier les dispositions légales en matière de gestion des ressources forestières. Le lingala est une langue vernaculaire très populaire et bien maîtrisée par les communautés villageoises qui, en majorité, sont peu ou pas scolarisées.

(c) La promotion de la loi sur la faune au moyen d'outils visuels tels que les pancartes avec légendes en lingala placées autour des aires protégées a servi de catalyseur au renforcement de l'application de la loi et à l'incitation à la dénonciation par les communautés locales elles-mêmes des cas de braconnage d'espèces protégées. A ce jour, huit cas de dénonciations ont été enregistrés dans l'Ituri autour de la Réserve de Faune à Okapis. Ceci témoigne de la capacité des ONG de mobiliser la communauté locale contre le fléau qu'est le braconnage et de transformer ses membres en écogardes.

(d) Le PPS aide la société civile à collaborer efficacement avec les institutions gouvernementales, brisant ainsi le mythe qui a toujours classé la société civile parmi

les sources de nuisance pour le gouvernement. Ceci s'observe dans l'action de l'ONG SOS Nature qui, non seulement a créé une plateforme multi-acteurs impliquant plusieurs territoires et les autorités du gouvernement provincial pour la gestion des ressources fauniques dans l'Ituri, mais aussi l'a formée à assurer le suivi-évaluation et l'encadrement des femmes vendeuses de viande de brousse, dans le but de réduire le braconnage des espèces protégées.

(e) La promotion et le développement d'activités génératrices de revenus pour le bien-être social ne sauraient s'isoler de toute la stratégie de conservation de la biodiversité. Cependant, plusieurs des partenaires internationaux manquent d'expertise ou de volonté de s'y investir. Le PPS s'avère efficace pour combler cette déficience grâce à la mobilisation de la communauté villageoise par les ONG et associations locales. C'est ainsi qu'un collectif de six réseaux d'ONG (CEDAP, PERSE, ILDI, FFSY, CEDILO et ADCN) a procédé grâce au PPS à la réactivation d'une agriculture durable (agroforesterie), avec plus de 300 ha de cultures vivrières variées touchant plus de 300 femmes dans six territoires (Djolu, Bongandanga, Befale, Lomako, Yahuma, Basankusu) du Paysage de Maringa/Lopori-Wamba.

Le travail de promotion et de renforcement des capacités de la société civile à travers le PPS révèle déjà plusieurs effets multiplicateurs ; nous citerons le rôle du CRON dans tout le processus de conversion

des titres forestiers en concessions forestières en RDC avec l'appui de la Banque mondiale, et l'octroi à la plateforme CEDAP - qui est active dans le territoire de Djolu, dans le Paysage de Maringa/Lopori-Wamba- du statut d'organe consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) pour des questions liées au développement local.

Conclusion

La mise en œuvre du programme des petites subventions de CARPE dont les montants par subvention oscillent entre 15 000 USD et 40 000 USD montre l'efficacité de celui-ci pour renforcer les capacités d'organisations de la société civile et pour les mobiliser afin qu'elles participent à la sensibilisation et à la défense des intérêts grâce à : a) la diffusion des dispositions légales qui régissent la gestion des ressources forestières ; b) la promotion et/ou le développement d'activités génératrices de revenus pour le bien-être des communautés locales ; et c) la promotion de l'égalité des sexes et l'incitation à la dénonciation des préjudices causés à la biodiversité.

Ce sont des domaines dans lesquels plusieurs partenaires internationaux et même gouvernementaux manquent généralement d'expertise ou alors se refusent à les inclure dans leurs stratégies de conservation et de gestion durable des ressources naturelles.

Cependant, le programme des petites subventions devra non seulement être renforcé financièrement pour satisfaire la demande croissante dans la sous-région, mais aussi s'intégrer dans les programmes d'organisations gouvernementales et internationales de bailleurs, car le programme CARPE a été conçu pour une durée de 20 ans. '

Etude de cas 4

L'utilisation de petites subventions pour renforcer les capacités de la société civile en matière de plaidoyer et de promotion des lois pour une gestion rationnelle des ressources naturelles : que peut-on tirer de l'expérience du Gabon ?

Constant Allogo

Les objectifs du Programme des petites subventions de l'UICN

L'insuffisance des moyens financiers et techniques constitue pour les ONG nationales un handicap sérieux qui freine leur développement et leur participation dans les efforts nationaux, régionaux et internationaux de conservation et de gestion durable des ressources naturelles.

En réponse à cette situation, depuis son lancement en 1995, le Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale, CARPE, a mis en place un fonds, *via* le Programme des petites subventions de l'UICN, destiné aux ONG nationales afin de les soutenir directement dans leurs efforts de contribution au processus de gestion et d'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

CARPE, dans ses objectifs, fait de la gouvernance environnementale un axe déterminant pour une gestion des ressources naturelles durable et profitable à tous. Son principe fondateur est d'impliquer toutes les parties prenantes aux différentes étapes de la prise des décisions sur les questions de gouvernance environnementale.

Identifier et établir des conditions et des pratiques nécessaires pour réduire le taux de déforestation et la perte de biodiversité en Afrique centrale est le leitmotiv de CARPE. Pour ce faire,

l'implication de toutes les parties prenantes, et surtout de la société civile, dans la gestion des forêts est indispensable. Ce qui fait donc des communautés locales et des membres des ONG des acteurs importants de cette démarche. La qualité de cette implication est directement liée aux capacités techniques des leaders des ONG.

Le soutien apporté aux ONG nationales et aux autres acteurs de la société civile passe principalement par le renforcement des capacités, gage d'une meilleure maîtrise de la problématique de la conservation et de la gestion des ressources naturelles. Le renforcement des capacités des ONG locales intègre aussi bien la formation (multiforme) des managers que l'acquisition d'un matériel de travail performant.

Les acteurs de la société civile

La société civile gabonaise bénéficie de l'appui de CARPE sur plusieurs fronts. Cet appui, direct et indirect, résulte du travail des partenaires de CARPE et il rend visible l'action que mènent les ONG nationales sur le terrain.

Les communautés vivant à proximité d'aires protégées (parcs nationaux et réserves) ont une part de responsabilité importante dans l'utilisation des forêts qui les entourent. Autant elles peuvent contribuer à la dégradation des ressources, autant elles peuvent participer à leur protection.

C'est ainsi que, dans les paysages, les partenaires de CARPE, le Fonds mondial pour la nature (WWF) et la *Wildlife Conservation Society* (WCS) accordent de manière indirecte (sans subvention directe) une importance particulière aux communautés locales dans le cadre de la gestion communautaire des ressources naturelles, par le développement et la promotion d'activités communautaires génératrices de revenus, afin de parvenir à une gestion parcimonieuse des ressources naturelles. Cette implication des communautés locales se fait aussi à travers la sensibilisation et l'information, tout en tenant compte

Dans la périphérie du Parc National des Plateaux Batéké, plusieurs associations de communautés locales sont créées, et leurs responsables sont formés. Certaines de ces associations locales développent des activités d'écotourisme autour des éléphants. Après une étude réalisée par WCS sur la fréquentation par les éléphants des baïs (clairières) sur la rivière Mpassa, les communautés locales ont décidé d'ouvrir des circuits le long de ce cours d'eau afin d'amener les touristes à visiter les baïs où l'on observe un nombre important d'éléphants. Cette expérience a galvanisé les communautés locales du groupe de villages de Kessala qui, à ce jour, développent aussi l'écotourisme autour de l'éléphant. Cette activité permet de lutter contre la chasse aux éléphants et contre le braconnage en général. Ces éléphants ainsi protégés sont plus rentables vivants que morts pour la communauté concernée.



Plusieurs jeunes visitent le circuit pédagogique de Combat II, Cap Estérias.

des potentialités et de la spécificité de la zone.

Autour du Parc National de la Lopé, des communautés s'organisent pour mettre leur culture en valeur grâce au tourisme culturel. A Kasamabika, un accent particulier est porté sur la danse traditionnelle avec port de masques.

A Ebel Abanga, au sud du Parc National des Monts de Cristal, le WWF mène la réflexion avec des communautés locales sur l'utilisation du lamantin à des fins écotouristiques.

Toutes ces initiatives développées par CARPE au sein des paysages sont des moyens pertinents pour impliquer des communautés locales dans la gestion et l'utilisation des ressources naturelles. Cependant, une meilleure coordination des actions de toutes les parties prenantes (opérateurs économiques et administrations) améliorerait les revenus (encore infimes) tirés de ces activités.

A côté de ce processus de développement d'activités alternatives génératrices de revenus, CARPE et ses

partenaires participent à la formation de leaders d'ONG nationales. L'Institut des Ressources Mondiales (WRI) organise, depuis plus d'une année, une série de formations en cartographie et en imagerie satellitaire pour une meilleure gestion de l'information forestière. Ceci vient en appui au contrôle forestier à travers le projet « Atlas forestier interactif du Gabon ».

De manière plus directe, CARPE met à la disposition d'ONG nationales, dans le cadre du Programme des petites subventions, des fonds destinés à les aider à développer et à mettre en œuvre leurs projets. Il s'agit d'encourager la société civile à initier des activités qui garantissent l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles. Ces fonds viennent renforcer les efforts que mènent déjà des ONG nationales en matière de conservation et de gestion rationnelle des ressources naturelles. Ainsi, les projets financés sont des projets identifiés et exécutés par les ONG elles-mêmes.

Les projets soumis au Programme des petites subventions concernent

majoritairement le domaine de l'éducation et de l'information environnementales. C'est ainsi que le Centre d'actions pour le développement durable et l'environnement (CADDE) a bénéficié d'une petite subvention de CARPE pour la mise en place d'un circuit pédagogique de plus de 2 km dans la Forêt Classée de la Mondah. La diversité biologique de cette forêt se découvre tout le long du circuit. Ce projet d'éducation à l'environnement a permis au CADDE de faire visiter la forêt à plusieurs élèves de Libreville et de sa périphérie.

Ce même Programme des petites subventions a appuyé financièrement des projets d'éducation environnementale initiés par Aventures Sans Frontières (ASF). Cette ONG a exposé dans plusieurs écoles primaires de Libreville des images sur l'exploitation des ressources naturelles au Gabon et sur les menaces qui pèsent sur l'exploitation de la faune sauvage.

Pendant plusieurs années, les Amis du Pangolin (ADP) ont obtenu du



Le programme d'éducation environnementale d'ASF dans les écoles et à la plage de Pongara

Programme des petites subventions des financements pour la publication du journal environnemental « Le cri du pangolin ». Ces fonds ont permis l'édition et la distribution gratuite de ce journal sous-régional dédié exclusivement aux informations environnementales.

Dans les régions de Gamba et de Mayumba, le Programme des petites subventions a cofinancé des campagnes d'information et de sensibilisation animées par IBONGA et Mayumba Nature. Ces campagnes, axées sur la chasse de la tortue de mer, invitent enfants et adultes à changer de comportement face à cette espèce menacée.

D'autres domaines sont aussi abordés, tels les droits des communautés locales ou la recherche. Sur la question des droits des communautés locales, le Programme soutient l'initiative de *Brainforest* dont le but est de faire connaître aux populations leurs droits par rapport à l'exploitation forestière. Le projet de *Brainforest* consiste à faire savoir aux populations de la périphérie

ouest du Parc National de Minkébé les dispositions juridiques du code forestier qui obligent les sociétés forestières à investir dans les communautés situées à proximité des concessions forestières qu'elles exploitent.

Toujours grâce au Programme des petites subventions, l'ONG Forêt-Développement a mené une étude qui a porté sur « la conservation des écosystèmes humides et le développement durable dans le département d'Etimboué ». Ce projet a pour objectifs la réalisation de la cartographie des écosystèmes humides d'Etimboué, la sensibilisation des populations sur les enjeux socioéconomiques et écologiques de la conservation des écosystèmes humides et la formation en matière d'élaboration et de gestion de microprojets qui favorisent la conservation de la biodiversité et le développement socioéconomique.

Leçons à tirer

A ce jour nous assistons à une certaine émulation des ONG environnementales qui font l'effort de se spécialiser dans

des domaines précis. Même si les ONG seront toujours spécialisées, de par les projets qu'elles développent et les activités qu'elles mènent, il y a aussi une forte volonté de leur part de se regrouper en plateforme afin d'aborder ensemble certaines préoccupations ou de mieux coordonner les actions qui en engagent plus d'une.

Au plan national, on constate une nette amélioration des interventions et des prises de position des ONG nationales dans des questions pointues liées à la préservation de l'environnement et à l'exploitation des ressources naturelles.

La décision de fédérer leurs efforts a permis aux ONG environnementales nationales d'être représentées dans plusieurs structures nationales. Ainsi, elles ont un membre qui siège au Conseil économique et social du Gabon et au Comité de gestion de l'Agence nationale des parcs nationaux.

Les ONG environnementales nationales, organisées en plateforme, sont de plus en plus entendues. Elles ont relevé les insuffisances du projet d'exploitation du

fer de Bélinga. Ce projet allait se réaliser sans étude d'impact environnemental préalable. Son exploitation va fortement affecter les trois parcs nationaux situés à proximité du site : les Parcs Nationaux de Minkébé, de l'Ivindo et de Mwagna. Cette exploitation inclut aussi l'édification d'un barrage hydroélectrique sur les chutes Kongou. L'internationalisation de ce projet par l'action des ONG a amené les autorités nationales à en revoir la conception et la mise en œuvre qui devront inclure une étude d'impact environnemental.

Le projet de construction d'un second aéroport international à Libreville a aussi suscité la réaction d'ONG nationales. L'Etat projette de construire cet aéroport dans la Forêt Classée de la Mondah (FCM), située dans la périphérie nord de Libreville.

La construction de cet aéroport et le développement de toutes les activités connexes vont conduire à la destruction totale de la FCM. Cette forêt joue pourtant un rôle très déterminant dans la formation des élèves de l'Ecole nationale des Eaux et Forêts car c'est là que sont effectués les travaux pratiques. En outre, le nouvel aéroport va fortement impacter le Parc National d'Akanda. Ce site mondialement reconnu accueille chaque année des milliers d'oiseaux migrateurs.

Critiques

Parmi les critiques formulées à l'endroit des ONG, nous en retenons deux qui peuvent être résolues avec de la volonté :

1. Le niveau actuel des capacités des ONG, bien qu'appréciable, laisse encore apparaître des faiblesses importantes. La faible structuration des ONG rend leur action précaire et peut avoir un impact négatif sur leurs activités. Très peu d'ONG nationales ont un personnel

permanent ; plusieurs fonctionnent essentiellement sur la base du bénévolat et n'ont d'existence que par la persévérance de leurs responsables. Un mécanisme de financement durable des ONG aiderait à les stabiliser et à rendre leurs activités plus visibles.

2. Le cadre juridique qui régit et organise les associations est inadéquat. La forte mutation qu'a connue le monde associatif avec l'apparition d'organisations à vocation nationale et l'exécution d'activités de grande envergure exige un encadrement juridique qui réponde aux réalités de l'heure. Si l'on se réfère aux termes des dispositions juridiques de la loi n° 35/62 du 10 décembre 1962, portant création et organisation des associations, beaucoup d'ONG évoluent dans l'illégalité.

Conclusion

Plusieurs acteurs nationaux et internationaux formulent à l'endroit d'ONG locales certaines critiques de fond et de forme.

Certaines autorités administratives affirment que les ONG locales ne sont que les relais de leurs partenaires internationaux. Elles n'exprimeraient que la pensée d'étrangers dont elles sont très dépendantes. En dehors de cette inquiétude, ces autorités accusent souvent des ONG de faire de la politique, bien qu'étant constituées en « associations apolitiques ». Cette critique a justifié la suspension des ONG gabonaises en janvier 2008. Mis à part cette critique des autorités, des partenaires en développement estiment que les ONG nationales sont « faibles » et « peu structurées ». Elles n'auraient pas les capacités nécessaires pour faire face aux défis du développement durable qu'elles défendent.

L'expérience du Programme des petites subventions de CARPE montre à suffisance que les ONG nationales ont besoin de plus de moyens financiers et d'encadrement technique pour s'approprier les principes de la gestion durable et rationnelle des ressources naturelles.

Afin de pérenniser cette démarche de CARPE et d'aller au-delà des initiatives nationales, il faut une plus grande coordination des efforts des membres du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, qui aboutira au renforcement des efforts des ONG sur le plan organisationnel et financier. La Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) pourrait, à travers ses organes spécialisés, créer un fonds de développement de projets pour les ONG nationales.

Un mécanisme de financement durable des ONG environnementales nationales contribuerait inéluctablement au renforcement de leurs capacités organisationnelles et à l'amélioration quantitative et qualitative de leur participation à la gestion durable des ressources naturelles.

Malgré ces différentes insuffisances, la société civile a connu une nette évolution, une amélioration dans les actions qu'elle a menées et exécutées.

La stratégie de CARPE consistant à impliquer tous les niveaux de la société civile dans la gestion des ressources naturelles et dans l'amélioration des conditions de vie des communautés locales sous-tend des actions de terrain efficaces qui participent à la conservation de l'environnement et à l'utilisation rationnelle et durable des ressources. Cette stratégie rend indispensable l'engagement des ONG nationales qui, dotées de compétences adéquates, assument ainsi leurs responsabilités. '

TROISIÈME PARTIE :
SUIVI DES RESSOURCES NATURELLES



Ficus
bempholensis
A. J. ...



Chapitre 8

LE SUIVI DES RESSOURCES NATURELLES POUR APPUYER LES PROGRAMMES DE CONSERVATION

Etude de cas 1

Systeme de suivi et d'évaluation d'USAID pour CARPE : leçons apprises d'un programme régional de conservation environnementale à grande échelle

David Yanggen et Jacqueline Doremus

Introduction : les buts et les défis d'un suivi et d'une évaluation de CARPE

Pratiquement tous les bailleurs exigent un système de suivi et d'évaluation (S&E) pour leurs subventions. Pour n'importe quel donateur, l'objectif le plus fondamental de tout système de S&E est de créer une voie de communication entre lui et ceux qui exécutent le programme. Ces systèmes visent à augmenter la transparence de la mise en œuvre tout en récoltant des données qui vont constituer la base de l'évaluation des résultats du projet. L'évaluation des résultats fournit un mécanisme de rétro-information, pour une gestion adaptative basée sur les succès et les échecs et donc aussi pour une restructuration du projet en cours et/ou de futurs projets de nature comparable. De plus, un donateur utilise cette information pour justifier, auprès de l'organisation, toute prise de décision concernant la poursuite du financement par des décideurs et, dans le cas de la plupart des agences gouvernementales donatrices comme USAID, auprès de la branche législative du gouvernement et des contribuables.

CARPE représente quelques défis uniques pour les S&E étant donné son ampleur et sa complexité. Le programme est en cours depuis 20 ans et il a jusqu'ici accordé plus de 100 millions de dollars US au cours des sept années de sa mise en œuvre sur le terrain (2004-2010). Le programme comprend trois composantes :

gouvernance et politique ; un programme par paysage de meilleure gestion des ressources naturelles sur le terrain ; et le suivi. Pour faire simple, ce chapitre se focalise sur les composantes paysages et suivi.

Le programme des paysages est complexe. Il comprend 12 paysages différents dans sept pays¹ et couvre, en gros, quelque 80 millions d'hectares, soit approximativement la taille de l'Etat du Texas. Ces 12 paysages ont été classés par ordre de priorité en ce qui concerne leur conservation, lors d'un vaste forum international qui réunissait un grand nombre d'experts nationaux et internationaux qui se sont basés sur le taux de forêts intactes, sur la richesse de la biodiversité et sur la présence d'espèces endémiques.

L'idée d'une approche par écosystème, c'est que des écosystèmes, et en particulier ceux où évoluent des animaux qui ont une grande aire de dispersion comme les éléphants, exigent de plus grandes superficies que les zones qui sont couvertes par une stratégie typique centrée sur une aire protégée (AP). Un paysage CARPE comprend donc non seulement des AP mais aussi des concessions forestières (ou d'autres zones d'extraction des ressources – ZER) et des zones de gestion communautaire des ressources

naturelles (GCRN) et il tient compte explicitement des interactions écologiques entre ces zones. Les 12 paysages se composent de 37 AP, 68 GCRN et 43 ZER, ce qui donne au total 148 macro-zones, ainsi nommées dans la terminologie de CARPE.

Chacun des 12 paysages est dirigé par un responsable institutionnel du paysage, choisi dans une des quatre ONG internationales de conservation que sont le Fonds mondial pour la nature (WWF), la *Wildlife Conservation Society* (WCS), *Conservation International* (CI) et l'*African Wildlife Foundation* (AWF). Chaque institution responsable d'un paysage dirige un consortium d'acteurs institutionnels ayant des compétences dans divers domaines, tels que le suivi de la faune, les inventaires botaniques, la foresterie, le développement communautaire et le renforcement des capacités, qui sont nécessaires pour une approche intégrée de la conservation. En plus des quatre organisations dirigeantes, il y a actuellement 14 autres partenaires du consortium (dont beaucoup travaillent dans plusieurs paysages) et un bien plus grand nombre d'autres collaborateurs institutionnels, dont des institutions gouvernementales nationales.

Un autre défi est le fait que de nombreuses ONG de conservation, et des particuliers travaillant avec elles, n'avaient pas une expérience approfondie en matière de mise en

¹ Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo et Rwanda.

œuvre, sur le terrain, d'un projet de conservation aussi vaste que CARPE. Une grande partie de la culture institutionnelle et des expériences personnelles avait plutôt trait au travail de recherche sur le terrain, d'une portée souvent assez réduite.

Etant donné le grand nombre d'acteurs institutionnels travaillant dans une zone géographique vaste et assez dispersée, l'équipe de CARPE/USAID a voulu recourir au système de S&E pour apporter de la cohérence à l'ensemble du programme. Le mot même *Programme* implique qu'il existe une volonté d'avoir une approche coordonnée et cohérente pour atteindre les objectifs de la conservation, et pas simplement un grand nombre de projets isolés et disparates. De plus, les projets isolés et disparates ont tendance à n'avoir aucun impact durable. Un but supplémentaire de CARPE et de son système de S&E est de laisser sur place des structures sur lesquelles les gouvernements nationaux et les ONG, ainsi que d'autres bailleurs, pourront s'appuyer à l'avenir.

Les fonds accordés à chaque paysage sont sous forme de ce qu'USAID appelle un « accord de coopération ». Un accord de coopération d'USAID spécifie que l'équipe de gestion d'USAID « s'implique de façon substantielle », y compris dans l'approbation des budgets annuels et des plans de travail. Le système de S&E devait donc proposer un format normalisé pour un plan de travail technique et pour un budget technique afin d'assurer des évaluations cohérentes entre les partenaires et entre les paysages.

En somme, la mise au point du système de S&E de CARPE se devait de créer une structure qui harmoniserait les mesures servant à évaluer les progrès de nombreux acteurs, dans un grand nombre de sites reculés, connaissant des conditions écologiques et socioéconomiques différentes.

Le système devait aussi aider les partenaires de la mise en œuvre à coordonner leur travail de conservation sur le terrain, dans un grand nombre de sites et avec de multiples institutions au sein d'un même paysage. Tout ceci doit se faire tout en laissant assez de flexibilité pour relever une large gamme de challenges de conservation, particuliers à chaque site, dans tout le bassin du Congo.

L'approche du suivi et de l'évaluation de CARPE/USAID

Objectifs de CARPE

Pour présenter le système de S&E de CARPE, il faut d'abord discuter des objectifs spécifiques fixés par USAID pour CARPE, afin de bien comprendre ce qui est suivi et évalué. En fait, il y a deux niveaux d'objectifs : les objectifs à long terme (objectifs stratégiques – OS) et les objectifs à court terme (résultats intermédiaires – RI). Les OS du programme sont de ralentir le rythme de la déforestation et de préserver la biodiversité.

Pour mesurer le taux de déforestation dans une région aussi vaste que le Bassin du Congo, CARPE se fonde sur des données satellitaires fournies par la NASA, interprétées par des chercheurs de l'Université du Maryland et de l'Université de l'Etat du Dakota du Sud (SDSU). Cet indicateur spécifique implique de mesurer le changement du couvert forestier dans le temps. La mesure de référence fut faite en 1990 et des mesures du changement furent faites en 2000 et en 2005, qui ont ensuite été mises à jour chaque année jusqu'en 2009, en utilisant un système automatique mis au point par la SDSU. Cette analyse permet la déduction du taux de déforestation dans tout le bassin, dans et hors des paysages, et elle aide à identifier les points chauds de la dégradation environnementale pour mieux planifier les interventions de conservation.

Pour la conservation de la biodiversité, l'approche choisie a consisté à sélectionner un certain nombre d'espèces indicatrices et de suivre dans le temps le statut de leurs populations dans des sites choisis dans chacun des 12 paysages. Les espèces indicatrices choisies le plus souvent comprennent les éléphants et des primates, comme les gorilles, les chimpanzés et les bonobos. Un défi intéressant fut de normaliser les méthodologies utilisées pour mesurer ces espèces indicatrices de façon à ce que les comparaisons spatiales et longitudinales aient un sens. Un groupe de travail comprenant les ONG internationales de conservation responsables fut établi et il s'est occupé de cette question de méthodologie.

Le travail sur la déforestation et les espèces indicatrices, ainsi que le travail simultané qui suit les concessions forestières, constitue la composante renforcement des capacités pour le suivi des ressources naturelles dans le programme (même si, évidemment, les aspects S&E du programme vont bien au-delà de cette composante particulière). Une première observation importante est que les résultats concernant ces deux objectifs stratégiques (déforestation et populations animales) sont par nature de long terme et qu'ils ne permettent donc pas de tirer de rétro-information à brève échéance du système de S&E de CARPE. Il était donc nécessaire de définir des résultats intermédiaires (RI) qui contribuent à la réduction de la déforestation et de la perte de biodiversité et suivent les progrès à plus court terme du travail des partenaires de CARPE dans le paysage. Pour le programme de gestion par paysage de CARPE, ces RI tournent autour des processus de planification de l'utilisation du territoire (PUT) dans chacun des 12 paysages et dans toutes les macro-zones spécifiées dans chaque paysage.

L'équipe de gestion de CARPE/USAID a défini quatre étapes dans le processus PUT. La première est le développement d'un « document stratégique » et l'on dit qu'il « regroupe » le processus PUT. Un document stratégique décrit essentiellement comment développer un plan de gestion et identifie les données nécessaires, les membres de l'équipe de planification, un agenda des activités, etc. La deuxième étape, celle de la « conception », implique la mise au point d'un plan de gestion. La troisième étape est celle de l'« adoption » et elle requiert la reconnaissance du plan de gestion par l'autorité nationale compétente. La dernière étape est la « mise en œuvre » et elle signifie que l'on réalise les activités de gestion nécessaires indiquées dans le plan de gestion. Chacune de ces étapes constitue un niveau permettant d'évaluer les progrès vers les résultats intermédiaires.

Système de S&E de CARPE : au cœur de la matrice

L'instrument opérationnel central du système de S&E de CARPE est la matrice de suivi et de planification du travail de CARPE, accessible en ligne sur le site de CARPE.² Les partenaires remplissent des matrices annuelles qu'ils envoient à USAID où elles sont mises à jour trois fois par an : avant le début de l'année avec un projet de plan de travail et un budget soumis à l'examen et à l'approbation d'USAID, au milieu de l'année avec un rapport semi-annuel ; et après la fin de l'année, dans le cadre du rapport annuel comprenant une évaluation des réalisations de l'année écoulée. Une révision de chaque composante de la matrice donne un aperçu détaillé du système de S&E. Cette matrice se divise en trois sections principales : une section de suivi des niveaux franchis, une section plan de travail et une section budget. La première section définit et détaille les niveaux annuels standardisés de PUT

à partir des cibles établies pour cinq ans pour chaque paysage et chaque macro-zone. Chaque paysage constitue une unité de rapport et remplit une matrice intégrée et chaque partenaire du consortium y participe.

La colonne de gauche de la section suivi et plan de travail de la matrice dresse la liste de toutes les zones d'intervention, en commençant par le paysage lui-même, suivi de toutes les macro-zones regroupées selon les catégories d'utilisation des terres, en commençant par les AP, puis les GCRN et enfin les ZER. Au niveau du paysage, il existe un espace permettant de noter l'indicateur de densité des populations animales lié à l'OS du suivi de la faune. En allant vers la droite de la matrice, la colonne suivante indique les niveaux annuels actuels de PUT pour chaque zone. Un niveau s'exprime en pourcentage de sorte qu'on dira qu'une AP X a atteint 100 pour cent, qu'une GCRN Y est prête à 50 pour cent ou qu'une ZER Z n'est réalisée qu'à 25 pour cent. La taille de la zone est aussi exprimée, en hectares, afin de calculer la surface de terres qui est engagée dans l'une ou l'autre étape du processus de PUT.

La colonne suivante donne la liste des « moyens de vérification » ou MdV qui sont nécessaires pour vérifier les progrès de chaque zone dans le processus de PUT. Des partenaires les proposent, et la révision par l'équipe de gestion d'USAID du premier plan de travail les approuve ou demande de les revoir. Les MdV peuvent, en gros, être divisés en trois catégories selon le processus de PUT. La planification de MdV lors du processus de regroupement inclut normalement des rapports sur des activités telles que des études socioéconomiques, des études écologiques, et des réunions de parties prenantes qui sont organisées pour informer lors de la planification et qui contiennent des informations utiles pour le développement du plan

de gestion subséquent. Les MdV de la PUT incluent logiquement des documents stratégiques et des plans de gestion, sous forme de projet ou de version définitive. Enfin viennent les MdV de mise en œuvre. Ceux-ci servent à documenter l'application des activités telles que spécifiées dans le plan de gestion et ils incluent des rapports sur une large gamme d'activités telles que les patrouilles des gardes, l'éducation environnementale, le tourisme, les activités de subsistance communautaires et des activités de suivi en cours, spécifiques de sites.

Il faut souligner ici, comme nous venons de le mentionner, que tous les plans de gestion individuels des zones ont leur propre système de S&E. Ces systèmes suivent les résultats dans chaque paysage et dans chaque macro-zone, dans le cadre des objectifs inscrits dans les plans de gestion. Ces systèmes sont un niveau de S&E plus spécifique des sites et ils complètent le système normalisé de S&E de CARPE à l'échelle du bassin.

En progressant vers la droite de la matrice de CARPE, la section suivante est le plan de travail lui-même. Il identifie six catégories normalisées d'activités. Ce sont : collecte et évaluation de données ; réunions et ateliers de parties prenantes ; formation et renforcement des capacités ; défense de la politique ; médias et sensibilisation ; et mise en œuvre. Ces catégories d'activités sont normalisées et sont incluses dans chaque unité de planification de zone. Le niveau de détail, dans la colonne suivante, est destiné à des tâches spécifiques liées à chaque catégorie d'activité. Normalement, il y a plusieurs tâches pour chaque catégorie d'activité. Par exemple, dans la catégorie formation et renforcement des capacités, il peut y avoir des tâches liées à l'éducation environnementale communautaire, à la formation d'écogardes en matière de GPS ou à la formation à la gestion d'une base de

² <http://carpe.umd.edu/Plone/resources/carpemgmttools>.

données pour des collaborateurs du gouvernement national. Enfin, chaque tâche est assignée à une ou plusieurs institutions du consortium et à une ou plusieurs personnes spécifiques. La dernière colonne fixe une date pour la fin de la tâche.

La seconde composante de la matrice de S&E est la section consacrée au budget. Comme on l'a dit plus haut, les accords de coopération de CARPE exigent que l'équipe de gestion d'USAID approuve les budgets annuels. Une matrice budgétaire bien conçue facilite l'évaluation du programme d'un point de vue financier. La section budgétaire est subdivisée en six catégories standard qui correspondent aux activités normalisées du plan de travail. Cette correspondance permet un aperçu cohérent très utile dans chaque approche technique d'un paysage.

La première subdivision est faite entre le financement d'USAID et le financement de contrepartie. Le niveau de ce dernier qu'un consortium peut obtenir est un critère de performance et il permet au Gouvernement américain de montrer combien de fonds complémentaires il a pu fournir au programme. Les activités soutenues par ces fonds de contrepartie doivent être intégrées dans le plan de travail de CARPE et elles doivent aussi correspondre à la description du programme pour le paysage qui se trouve dans l'Accord de coopération entre USAID et l'organisation responsable du consortium pour le paysage.

Un autre niveau de distinction concerne les partenaires du consortium. Chaque partenaire contribue normalement au programme intégré de conservation en fonction de compétences spécifiques. La distribution institutionnelle des fonds donne donc un aperçu du poids attribué aux différentes composantes du programme, ce qui est une indication pour l'évaluation d'USAID. De plus, USAID met une condition spéciale dans

les accords de coopération du paysage, qui dit que tout changement de l'équipe d'un consortium doit être approuvé par USAID. Ceci fut inclus principalement pour éviter qu'une organisation responsable d'un paysage prenne des décisions unilatérales pour modifier la répartition du budget d'une façon qui pourrait entraver une approche intégrée de la conservation. Le détail du budget au niveau des partenaires permet ce type de suivi.

Enfin, les budgets sont subdivisés par catégorie de zones (paysages, AP, GCRN et ZER) et par catégorie normalisée de plan de travail pour chaque catégorie de zone (mais pas pour chaque zone individuellement). L'approche par paysage vise à équilibrer les interventions de conservation entre aires protégées, zones d'extraction des ressources et zones de gestion communautaire. En fait, CARPE/USAID exige qu'un minimum de 50 % des ressources financières soit attribué en dehors des aires protégées. Ce niveau de distinction permet à USAID d'évaluer si le consortium d'un paysage adopte une approche équilibrée de la conservation du paysage.

La subdivision du budget par catégorie d'activité donne aussi un aperçu très utile de l'évaluation d'une approche technique du paysage. Par exemple, aux premières étapes du processus de PUT, il est normal qu'un important pourcentage du financement aille aux activités de planification liées à la collecte de données et à l'engagement de parties prenantes. Quand ce processus avance, ce pourcentage doit se réduire alors que plus de fonds sont attribués à des activités de mise en œuvre. Dans certains cas, certains individus/institutions étaient plus à l'aise avec des activités liées à la recherche et ils ont continué à pousser la collecte de données au-delà des étapes initiales de planification de la PUT. Comme CARPE est un programme de conservation appliquée, USAID a utilisé

cette information budgétaire pour des évaluations et pour fournir un feedback constructif lorsque c'était nécessaire.

Leçons apprises

CARPE est assez unique en ceci que c'est un programme qui a 20 ans et qui œuvre dans neuf pays différents, avec 18 partenaires institutionnels directs dans la seule composante paysage. Il serait difficile de surestimer la complexité du programme. Un grand nombre d'expériences et d'innovations liées au système de S&E pourraient s'avérer utiles, particulièrement pour d'autres initiatives de conservation à grande échelle.

La conception du système de S&E a duré quelque deux ans, entre 2004 et 2006. Comme ce calendrier le laisse supposer, cette conception fut un processus itératif, en essais et erreurs, qui a intégré le feedback des partenaires de la mise en œuvre de CARPE. Un atelier de S&E eut lieu en 2005 à l'intention de tous les responsables de paysage. Il avait deux objectifs : d'abord, apprendre aux responsables comment utiliser ce système de S&E et, ensuite, donner une occasion d'obtenir les réactions des partenaires de la mise en œuvre quant à la façon d'améliorer le système.

L'atelier a adopté une approche d'apprentissage par l'action, et les partenaires ont rempli des matrices échantillons pour leur paysage avant de partager leurs questions et leurs préoccupations avec d'autres responsables et avec l'équipe de gestion de CARPE/USAID. Ceci a véritablement amélioré le niveau de confort des partenaires vis-à-vis du système de S&E de CARPE et cela a considérablement amélioré la qualité des rapports fournis. Pour renforcer encore la formation de l'atelier, USAID a mis au point un manuel d'orientation pour la rédaction de rapports pour CARPE (voir le site de CARPE), qui

explique section par section comment remplir la matrice de S&E. Ce manuel a été mis à jour puisque le système a évolué dans le temps. La leçon tirée de cette expérience, c'est qu'un système de S&E complexe exige une formation complémentaire et des orientations pour ses utilisateurs afin d'assurer la qualité de sa mise en œuvre.

Deuxièmement, étant donné que les partenaires de CARPE sont les utilisateurs directs du système de S&E (c. à d. que ce sont eux qui remplissent la matrice), ce sont aussi eux qui connaissent le mieux les défis pour la rendre opérationnelle. En facilitant le feedback des partenaires et en utilisant leurs suggestions, l'équipe de gestion de CARPE/USAID a été capable d'améliorer l'efficacité du système tout en réduisant le temps nécessaire pour le remplir. La leçon tirée de ceci est qu'une approche participative du développement du S&E, en intégrant les utilisateurs, est essentielle pour améliorer la conception du système et pour s'assurer une meilleure acceptation des partenaires, ce qui augmente leur volonté de fournir des informations de qualité.

Un autre exemple de l'importance critique d'un support technique implique le développement de documents de PUT (plans de gestion et documents stratégiques). Comme ce fut noté précédemment, la planification de l'utilisation des terres est au cœur du programme et donc aussi son système de S&E. De plus, les documents de PUT sont très certainement la plus importante catégorie de MdV requise pour montrer la réalisation des niveaux préétablis. Cependant, une PUT peut signifier différentes choses pour différentes personnes, et certains particuliers et institutions partenaires n'ont qu'une expérience limitée de ce domaine de la conservation.

L'équipe de gestion de CARPE/USAID a donc décidé de faire appel à l'*US*

Forest Service (USFS) pour rédiger une série de guides techniques (voir le site de CARPE) pour chacune des quatre catégories de zones de CARPE. Ces guides se concentrent sur l'identification des composantes minimales communes qui doivent se trouver dans un plan de gestion et dans un document stratégique, tout en laissant une grande flexibilité pour des applications spécifiques des sites. USAID et l'USFS ont organisé deux ateliers parallèles à Libreville et à Kinshasa pour former des partenaires des paysages en matière de PUT. Les composantes minimales communes servent désormais de normes grâce auxquelles USAID peut évaluer la qualité et le caractère complet des documents de PUT. Une leçon apprise ici, c'est que pour des objectifs aussi complexes que la planification de l'utilisation des terres, il peut être nécessaire d'apporter un support technique extérieur qui non seulement forme les partenaires mais aussi fournit une norme claire qui permet d'évaluer leurs réalisations.

Les cultures institutionnelles de nombreuses ONG de conservation et des personnes qui y travaillent étaient souvent plus orientées vers une recherche étroite et ne comprenaient pas d'expérience en matière de mise en œuvre de programmes complexes de conservation à grande échelle. De nombreux partenaires ont d'abord vu le système de rapport de CARPE comme une tâche supplémentaire qui s'ajoutait à leur vrai travail de conservation. Pourtant tout projet de conservation et de développement appliqué doit se fixer des objectifs et établir un cadre de planification de travail. Le système de S&E de CARPE, tel qu'il est conçu, établit des niveaux clairs et décrit un système rigoureux de planification du travail de conservation. Avec le temps et l'expérience, les partenaires de CARPE en viennent à apprécier le système de rapport du S&E, qui est un outil utile pour structurer leurs propres activités, spécialement pour coordonner

et intégrer les activités des divers partenaires au sein d'un même paysage. La leçon de ceci est qu'il faudrait concevoir un système de rapport du S&E pour faciliter les activités de planification du travail et de définitions des objectifs qu'une organisation de mise en œuvre doit réaliser quelles que soient les exigences des donateurs.

Le système de S&E de CARPE a généré une énorme quantité de données. Il y a un grand nombre de variables, de nombreux sites et beaucoup d'années de données. L'équipe de gestion d'USAID a développé une base de données en *MS Access* qui facilite le regroupement et l'analyse des données reçues. Cet outil est critique pour l'évaluation des performances des partenaires et pour la rédaction de rapports à l'intention du QG d'USAID, du Congrès américain, d'autres donateurs et des parties prenantes intéressées en général. Une recherche typique dans ces données, par exemple, serait de savoir combien d'hectares de chaque type de macro-zone font l'objet d'un plan de gestion de l'utilisation des terres opérationnel. Cette base de données peut aussi servir à s'engager dans une analyse plus politique, telle que le coût moyen par hectare du développement des plans de gestion pour les différents types de macro-zones. La leçon tirée de cette expérience est qu'un système de S&E complexe doit établir un système de base de données qui peut facilement télécharger des données à partir de matrices de rapport normalisées, afin de rendre plus faciles pour l'équipe de gestion l'évaluation et la diffusion en temps utile des résultats du programme.

Si l'on additionne paysages et macro-zones, il y a 160 zones. Pour chacune d'elles, habituellement, un des partenaires de CARPE envoie plusieurs documents de MdV par an. L'équipe de gestion de CARPE reçoit donc bien plus de 500 documents chaque année, qui

contiennent une manne d'informations extrêmement précieuse. Une des contraintes majeures constatées par l'équipe de gestion de CARPE est que ces rapports ne sont pas facilement accessibles pour les gouvernements nationaux, pour d'autres paysages du programme, ni même parfois au sein d'une ONG de conservation qui travaille sur plusieurs sites.

Pour pallier ce problème, l'équipe de gestion de CARPE/USAID, en collaboration avec l'Université du Maryland, a mis au point l'Outil pour la gestion d'informations (*Information Management Tool* – IMT).³ L'IMT organise et rend publiquement disponibles sur le web tous les rapports de MdV venant du programme. Afin de faciliter la localisation de ces rapports, l'IMT présente une carte de tout le Bassin du Congo où tous les paysages sont indiqués. En cliquant sur un paysage donné, l'utilisateur est dirigé vers toute l'information disponible pour ce paysage. Il peut alors cliquer de nouveau pour obtenir une carte de chaque macro-zone au sein de ce paysage. Un dernier clic lui donne accès à tous les rapports sur une macro-zone donnée, classée dans les catégories suivantes : aménagement du territoire, information écologique, information socioéconomique, participations des parties prenantes

et budget des activités. La leçon tirée de cette expérience est que le partage d'informations peut représenter une contrainte majeure pour tout programme de conservation à grande échelle, de sorte qu'un mécanisme de partage est d'une importance critique pour faciliter la collaboration et diffuser les résultats du programme. Les outils de gestion de l'information basés sur Internet peuvent être particulièrement utiles pour ce faire.

Ce chapitre a déjà noté que le S&E de CARPE se fait à différentes échelles calendaires et géographiques. Le suivi de populations animales et de la déforestation se déroule dans le long terme alors que le processus de la déforestation et de la perte de biodiversité, est un résultat à court ou moyen terme. La matrice de S&E de CARPE est un système normalisé qui couvre les douze paysages du Bassin du Congo. Les plans de gestion individuels développés par CARPE et par ses partenaires nationaux pour chaque paysage et chaque macro-zone sont spécifiques de chaque site et adaptés aux conditions et aux objectifs locaux. La leçon apprise de cette expérience est que, pour un programme aussi vaste tant dans le temps que dans l'espace que CARPE, il est nécessaire d'envisager ces diverses échelles de

temps et d'espace pour concevoir un système de S&E multicouches, pour capter la gamme complète des résultats spatiaux et temporels obtenus.

Une dernière leçon au sujet du S&E implique la génération de leçons apprises. Le système de S&E de CARPE génère une énorme quantité de données et d'informations qui permettent le suivi et l'évaluation des résultats obtenus par le programme. Pourtant, ces informations ne permettent pas toujours l'évaluation plus analytique des pratiques et des stratégies de conservation employées par les divers acteurs du programme. L'équipe de gestion de CARPE/USAID a donc décidé de lancer son Initiative des leçons apprises couvrant toutes les composantes thématiques majeures du programme, dont cet article constitue un des nombreux chapitres. Ces leçons apprises sont publiées sous forme de livre et sur Internet. Elles permettent un partage des expériences de conservation entre partenaires et entre sites du programme, mais aussi avec la communauté plus générale de la conservation. La documentation et la diffusion des leçons apprises s'ajoutent à la base de connaissances globale et contribuent ainsi à l'amélioration de l'efficacité des programmes de conservation, dans le Bassin du Congo et dans le monde. '

³ http://carpe-infotool.umd.edu/IMT/Index_fr.php

Etude de cas 2

Enseignements tirés du suivi des concessions forestières en Afrique centrale

World Resources Institute (WRI)

Introduction

L'objectif du présent article est de partager les enseignements les plus pertinents que le *World Resources Institute*- l'Institut des ressources mondiales- (WRI) a tirés du suivi des concessions forestières en Afrique centrale à travers ses activités financées par CARPE/USAID avec CARPE, ses partenaires et d'autres parties prenantes.

Suivi des forêts et buts et objectifs du WRI

La mission globale du WRI est d'« amener la société humaine à vivre d'une façon qui protège l'environnement terrestre et sa capacité de satisfaire les besoins et les aspirations des générations actuelles et à venir ». Sa contribution à CARPE rentre dans le cadre de l'objectif de son Programme pour les populations et les écosystèmes qui est d'inverser la dégradation rapide des écosystèmes et d'assurer leur capacité de fournir aux êtres humains les biens et les services nécessaires. Plus précisément, grâce à son initiative d'information et de gouvernance forestières, le WRI cherche à :

« ... renforcer la capacité des gouvernements, des entreprises et de la société civile d'agir sur des informations mieux et plus largement partagées pour protéger les forêts intactes, gérer plus efficacement les forêts utilisées, et restaurer les terres déboisées ».

Le principe de base qui sous-tend la stratégie forestière du WRI est que la mise à disposition d'informations exactes et conviviales favorisera des pratiques de gestion plus durables des forêts (GDF) si ces informations sont liées à une prise de décisions pertinentes et à des efforts de renforcement des capacités, tout en mettant ces informations à la disposition du public comme un moyen de tenir les décideurs responsables de leurs actes.

Le WRI est spécialisé dans la fourniture d'informations précises et crédibles, accessibles en temps opportun, concernant les paysages forestiers et la promotion de leur prise en compte dans le processus décisionnel. Ces informations sont développées grâce à des partenariats stratégiques avec des acteurs nationaux, régionaux et internationaux (secteur privé, gouvernements, organismes multilatéraux et bilatéraux, instituts de recherche et ONG locales et internationales). La capacité du WRI de travailler à plusieurs niveaux (local, national, régional et international) et dans plusieurs secteurs est cruciale pour son efficacité dans l'établissement d'un lien entre les informations sur les forêts et la multitude de processus de décision axés sur le renforcement de la gestion forestière en Afrique centrale. Cela inclut sa capacité à s'inspirer de l'expérience du WRI dans d'autres régions riches en forêts, dont l'Asie du Sud-est, la Russie et l'Amérique du Sud. D'autres acteurs de la région se limitent habituellement à l'échelle d'un site (par exemple, aires protégées ou paysages bien précis).

A cet égard, la mission, les buts, les objectifs et les programmes du WRI concourent directement à la réalisation de l'objectif stratégique de CARPE, qui consiste à :

« réduire le taux de dégradation des forêts et de perte de la biodiversité grâce au renforcement des capacités de gestion des ressources naturelles locales, nationales et régionales dans neuf pays d'Afrique centrale : la République centrafricaine, la Guinée équatoriale, le Gabon, la République du Congo, le Burundi, le Cameroun, le Rwanda, São Tomé & Príncipe et la RDC ».

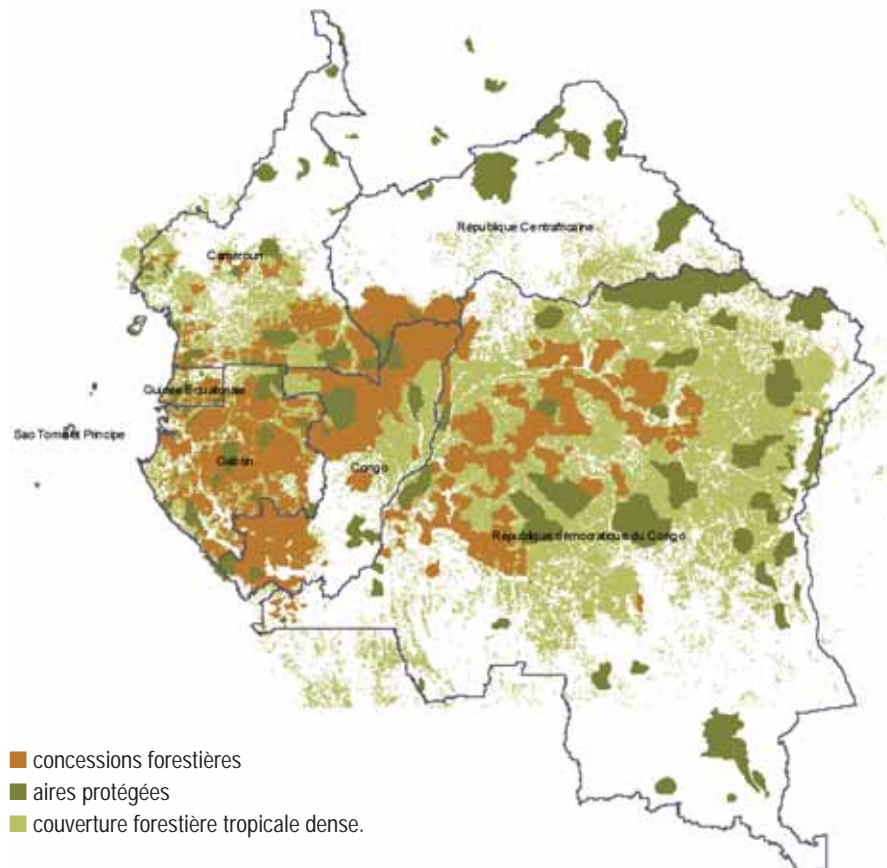
Ce qui précède met en évidence la compatibilité entre l'implication du WRI dans le suivi des concessions forestières en Afrique centrale et les objectifs de CARPE/USAID.

La nécessité du suivi des concessions forestières

Suivi des forêts de production

Les concessions forestières et d'autres titres d'exploitation forestière (par exemple, forêts communales ou communautaires, ventes de volumes sur pied, etc. – les « forêts de production » au sens large) représentent la grande majorité des forêts classées dans les pays forestiers d'Afrique centrale (Figure 1). Au sein de ces forêts, il existe d'immenses ressources renouvelables de valeur : le bois lui-même visé par l'industrie extractive ; les produits forestiers non ligneux (par exemple, le gibier, les fruits, les noix,

Figure 1. Répartition des concessions forestières, des aires protégées et de la couverture forestière tropicale dense en Afrique centrale



les plantes médicinales, etc.) dont sont largement tributaires les populations locales pour leur subsistance ; et les services écosystémiques fournis (à l'échelle locale et mondiale) par un écosystème de forêt tropicale intacte.

En outre, des titres d'exploitation forestière constituent une grande partie des corridors boisés reliant les aires protégées. Ainsi, la préservation des forêts de production actuelles, habitats de populations végétales et animales viables, fait partie intégrante de la planification de la conservation tant à l'échelle du paysage qu'à l'échelle régionale. Le suivi des activités d'extraction des ressources se déroulant dans des forêts de production est essentiel pour résoudre les questions de légalité et de gestion

durable des forêts (GDF), ainsi que pour fournir des informations sur la façon dont l'utilisation des terres dans ces zones affecte l'ensemble du paysage.

Statut de l'exploitation forestière commerciale dans le Bassin du Congo

Même si l'exploitation forestière commerciale ne constitue pas, officiellement, plus de 15 pour cent du PIB dans aucun des pays de la région, elle est le secteur le plus important en termes de superficie de la surface forestière occupée et d'emplois formels pour la plupart des pays de la région. On a noté, pour s'en féliciter, que les 10 à 15 dernières années ont vu des améliorations dans le secteur de la forêt commerciale en Afrique centrale,

notamment en ce qui concerne généralement l'adhésion aux pratiques de GDF, l'établissement d'une définition claire des limites juridiques des titres d'exploitation forestière, le renforcement des capacités pour réellement surveiller les activités d'exploitation forestière, la contribution à l'amélioration des moyens de subsistance locaux et, enfin, la poursuite de la certification ou d'autres normes de la légalité.

D'un autre côté, cependant, l'exploitation forestière industrielle continue de s'étendre dans des zones du Bassin du Congo encore non exploitées, ouvrant ainsi ces nouvelles zones aux pressions de la chasse, à la dégradation et/ou à la reconversion des forêts. En outre, si certaines sociétés se sont engagées à respecter de meilleures pratiques (environnementales et sociales) dans leurs activités, beaucoup continuent à fonctionner en dehors des prescriptions environnementales et sociales, et les capacités institutionnelles pour assurer le respect de la loi ou des obligations en matière de plan de gestion demeurent faibles.

Objectifs du suivi forestier

Suivi des concessions forestières

La surveillance des activités dans les forêts de production et plus généralement dans les zones boisées permet aux intervenants de se pencher sur plusieurs questions importantes. Parmi les mesures environnementales et sociales d'ordre général, figurent :

- le suivi et l'évaluation de l'évolution du couvert forestier dans le temps ;
- la détermination des vecteurs de déforestation ou de dégradation des forêts, notamment l'agriculture itinérante sur brûlis ;
- le suivi et la cartographie de l'extension des infrastructures routières ;
- le contrôle du respect des normes environnementales ;

- la lutte contre le commerce illégal de la viande de brousse ;
 - le suivi des populations d'espèces indicatrices clés pour évaluer les impacts et orienter les mesures d'atténuation ;
 - le renseignement des gestionnaires des paysages sur les plantes et les animaux ;
 - l'étude des questions d'empiètement de l'utilisation des ressources avec des populations locales.
- Lorsqu'elle est bien faite, l'exploitation forestière commerciale peut apporter une contribution durable à l'emploi local et à l'économie nationale ; dans le cas contraire, elle peut provoquer la dégradation des forêts, l'appauvrissement des populations locales, la corruption et l'évasion fiscale. Le suivi des activités d'exploitation forestière commerciale peut fournir des informations nécessaires pour soutenir l'application des lois nationales et des objectifs de développement, et contribuer à s'assurer que ces activités sont menées dans le cadre de la GDF, et qu'elles contribuent au bien-être local. En ce qui concerne l'exploitation forestière, les principales mesures de suivi des forêts sont, entre autres :
- la lutte contre l'abattage illégal pratiqué en dehors des titres
 - d'exploitation forestière légalement attribués (concessions forestières et coupes annuelles) ou à l'intérieur d'aires protégées ;
 - la lutte contre les activités illégales liées à l'exploitation forestière telles que la non- ou sous-déclaration du nombre de grumes abattues, la récolte d'essences interdites, l'abattage d'arbres de diamètre inférieur aux minima autorisés, la déclaration délibérée de fausses essences, etc. ;
 - l'amélioration de la capacité des ministères en charge des forêts de procéder à un traitement plus ciblé des infractions forestières, réduisant ainsi le coût global des contrôles sur le terrain ;
 - le suivi de l'exécution des plans de gestion durable des forêts ;
 - le contrôle du respect du volume annuel attribué ou des restrictions de superficies ;
 - l'information de parties prenantes des exigences et de l'efficacité des programmes de certification afin d'aller vers une exploitation forestière plus responsable socialement et écologiquement durable ;
 - la vérification de la conformité des compagnies forestières en ce qui concerne les contrats sociaux (cahier des charges) ;
 - la vérification du respect de la certification forestière et des processus de légalité ;
 - le suivi de la contribution de l'exploitation forestière industrielle aux moyens d'existence locaux, notamment par le paiement et la redistribution des taxes forestières qui varient en fonction de la zone et du volume.

Initiatives complémentaires

En plus de répondre aux besoins immédiats énumérés ci-dessus, le suivi des forêts de production et des zones boisées fournit de précieux renseignements qui informent les initiatives bilatérales, multilatérales et internationales en cours et proposées. Parmi les bénéficiaires réels et potentiels, figurent :

- les initiatives de séquestration de carbone liées aux changements climatiques ;
- le programme de la Banque mondiale pour la Réduction des émissions dues à la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD) ;
- les accords de commerce du bois à l'instar du processus du *Forest Law Enforcement, Governance and Trade* (FLEGT) de l'Union européenne ;

Tableau 1. Description, avantages et limites des deux principales méthodes de suivi des forêts

| Méthodes | Téledétection | Contrôle sur le terrain |
|-------------|---|--|
| Description | L'interprétation d'images-satellites ou de photographies aériennes pour suivre la perte de canopée, la dégradation des forêts, des activités d'exploitation forestière et la construction de routes. | L'inspection physique des activités d'exploitation forestière par le personnel technique implique généralement l'utilisation de cartes, de GPS et d'autres outils portatifs. |
| Avantages | <ul style="list-style-type: none"> • Couvre de grandes étendues de forêt à des coûts limités ; • permet l'accès aux régions reculées ; • ne nécessite pas une main-d'œuvre abondante ; • fournit une image globale ; • nécessite peu de travaux sur le terrain ; • est discrète. | <ul style="list-style-type: none"> • Permet de contrôler un très grand nombre d'éléments qui ne peuvent être vus à partir d'images-satellites ou de photographies aériennes (par exemple, des billes, des souches, la chasse de la viande de brousse, les conditions de travail, etc.) ; • l'information recueillie est valide légalement ; • peut être réalisé avec une formation technique limitée. |
| Limites | <ul style="list-style-type: none"> • Peut seulement détecter les activités visibles dans la capacité de résolution des images ; • il est difficile d'avoir des images-satellites régulières sans nuages dans de nombreuses régions du Bassin du Congo ; • la résolution des images disponibles n'est pas souvent pas assez élevée pour détecter certaines activités ; • tributaire de la technologie, elle nécessite une certaine formation, des logiciels, le matériel et la capacité d'acquérir des images nécessaires ; • nécessite certaines vérifications sur le terrain. | <ul style="list-style-type: none"> • Nécessite une main-d'œuvre abondante et des infrastructures d'appui ; • cher et prend beaucoup de temps ; • difficile de construire une image globale – dépend du site ; • ne permet pas de mesurer réellement le changement de l'utilisation des terres ; • laisse plus de place à la corruption entre exploitant et agents d'exécution ; • il est extrêmement difficile d'accéder aux zones reculées. |

- la Convention sur la diversité biologique et d'autres initiatives mondiales de conservation de la biodiversité (par exemple, la Liste rouge de l'UICN).

Méthodologie de suivi des concessions forestières

Approche intégrée du suivi des concessions forestières

La surveillance des concessions forestières, surtout si elle vise à lutter contre l'exploitation forestière illégale, nécessite une approche intégrée qui englobe trois composantes indissociables :

- des moyens ou outils pour identifier les activités en cours : *la télédétection et les contrôles sur le terrain* ;
- des indicateurs de mesure ou d'évaluation de ces activités : *critères et indicateurs*, notamment de la légalité et de la gestion durable des forêts ;
- des moyens de collecter, traiter, vérifier et communiquer les informations recueillies sur les activités : *Systemes d'Information Géographique (SIG), Atlas forestiers interactifs, Systemes d'information sur la gestion forestière (SIGEF)*.

Depuis plusieurs années maintenant, l'activité du WRI en Afrique centrale couvre l'ensemble de ces trois composantes, à des degrés divers. Le WRI a également fourni une contribution et son soutien à l'initiative FLEGT et à d'autres processus de certification des forêts, contribuant ainsi davantage au suivi des concessions forestières et à la lutte contre l'exploitation forestière illégale.

Figure 2. Architecture des moyens d'évaluation du FORCOMS

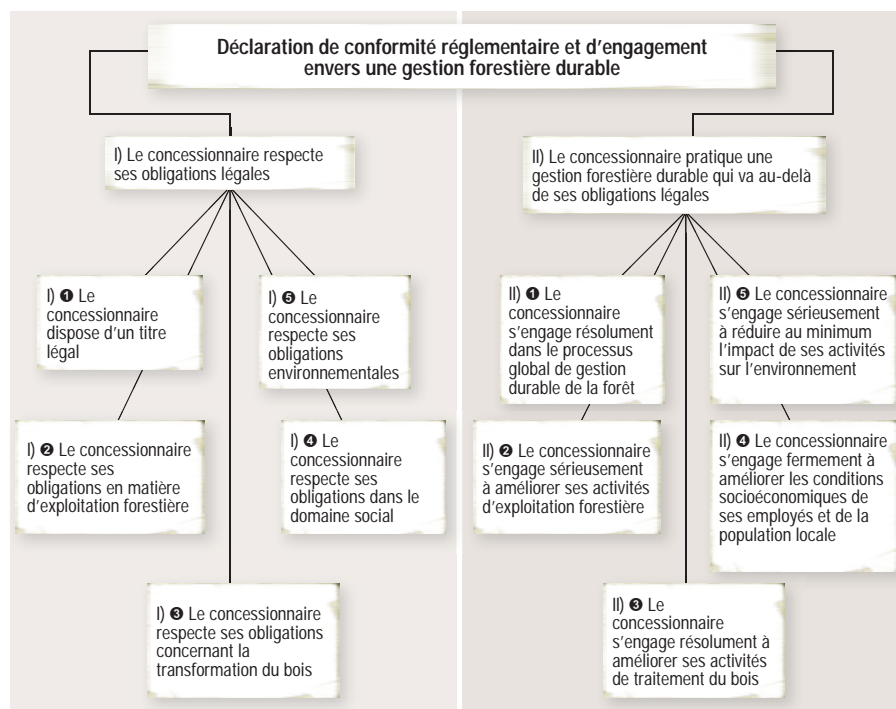
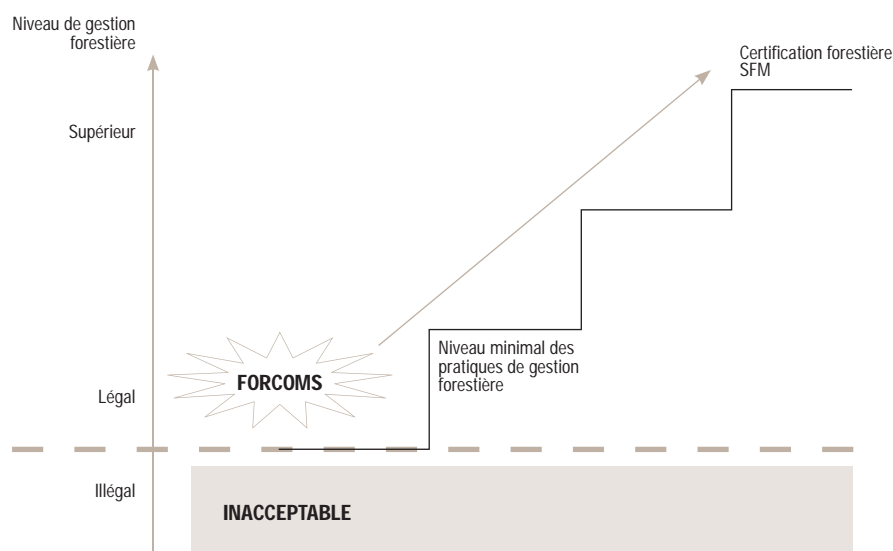


Figure 3. Présentation du FORCOMS et du plan de certification par étapes



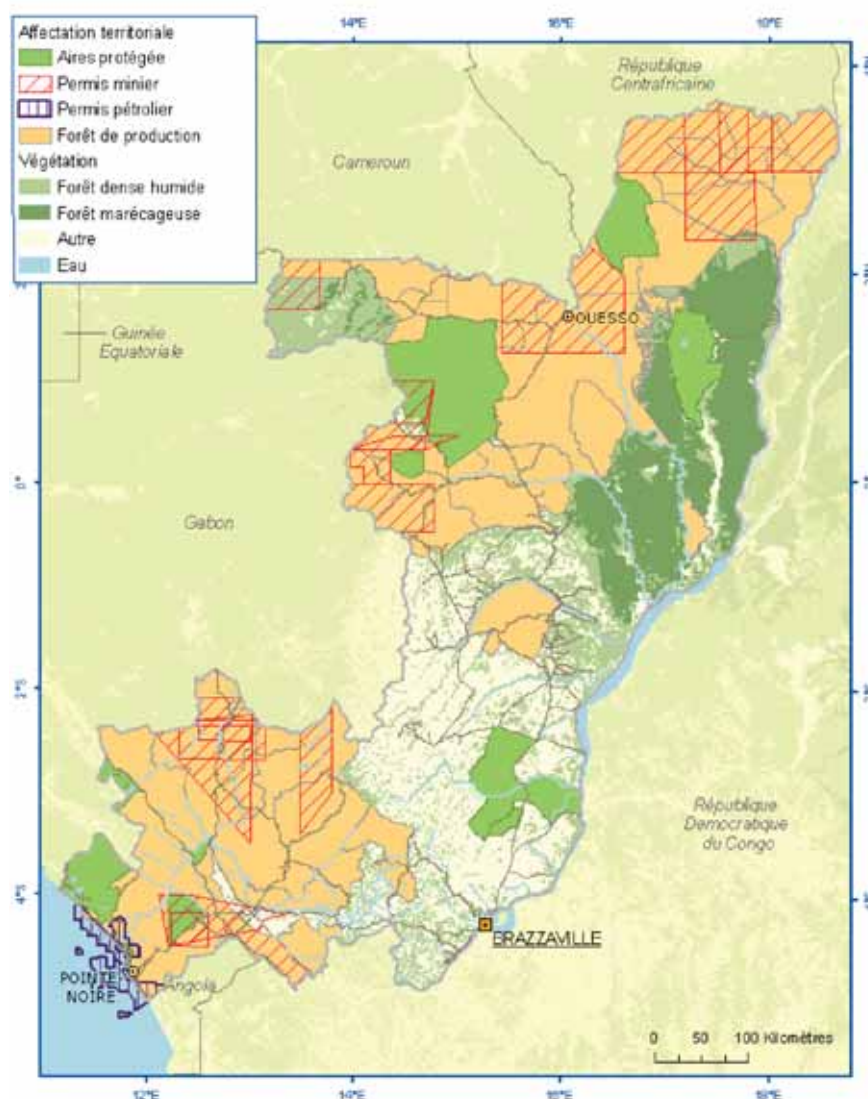
La télédétection et les contrôles sur le terrain

Les travaux de surveillance des concessions forestières effectués par le WRI dans le cadre de CARPE en Afrique centrale ne se sont pas limités aux concessions forestières, mais ils se sont étendus à tous les types de titres d'exploitation forestière, tels que les forêts communales et communautaires et les ventes des coupes annuelles d'exploitation forestière ainsi que les aires protégées (parcs nationaux, réserves de faune, réserves, etc.) Par conséquent, il est préférable de discuter du suivi des forêts en général, plutôt que simplement de la surveillance des concessions forestières.

Il existe essentiellement deux grandes méthodes permettant d'identifier des activités en cours dans les forêts : la télédétection et les contrôles sur le terrain. Chaque méthode a ses avantages et ses limites, comme on peut le voir dans le tableau 1 ci-dessous.

Il est important de noter qu'aucune de ces méthodes de suivi des forêts n'est pratique ni complète si elle est utilisée de manière isolée – il vaut mieux les utiliser de façon complémentaire pour atteindre des résultats efficaces. Le WRI a limité ses efforts à la télédétection et ne s'est pas impliqué dans des contrôles réels, sur le terrain, de coupes de bois ou d'activités forestières autres que la validation des limites des titres forestiers et des routes forestières identifiées par télédétection, notamment grâce à l'utilisation du GPS. Les informations générées par le WRI au moyen de la télédétection ont toutefois été largement utilisées par d'autres acteurs forestiers, notamment les ministères en charge des forêts ainsi que des ONG internationales impliquées dans la lutte contre l'exploitation illégale et la mauvaise gouvernance des forêts, comme *Resource Extraction Monitoring (REM)*, *Global Witness* et *Greenpeace* pour mener des contrôles effectifs sur le terrain.

Figure 4. Répartition des forêts de production, des aires protégées, des permis d'exploitation des ressources minières et pétrolières en République du Congo



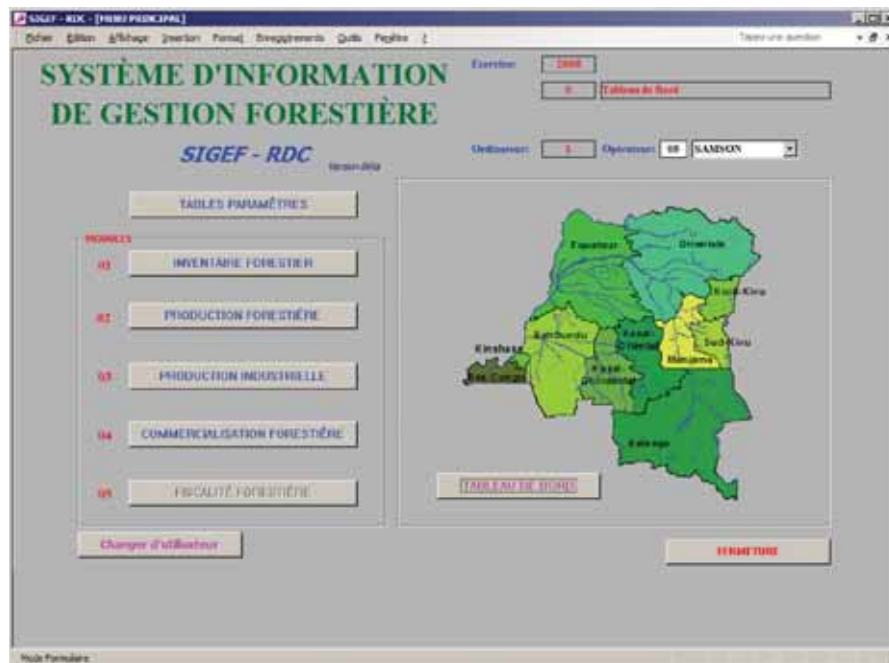
Source : Données et carte spatiales élaborées grâce à l'Atlas forestier interactif 1.0 pour le Congo.

Critères et indicateurs

De 2003 à 2006, le WRI, en partenariat avec l'UICN et l'Association interafricaine des industries forestières (IFIA), a été actif dans le développement et la promotion de la mise en œuvre d'une approche par étapes de la certification forestière en Afrique centrale. Le système de suivi des concessions forestières *Forest Concession Monitoring System (FORCOMS)* a été conçu comme

un système de suivi volontaire et indépendant qui fournirait des informations sur l'état de la légalité des opérations d'exploitation forestière et de transformation du bois et sur l'engagement effectif des concessionnaires forestiers participants dans la GDF. La légalité et le respect de certains critères environnementaux et sociaux devaient être vérifiés par un tiers grâce à un ensemble spécifique d'indicateurs ciblés (voir la Figure 2

Figure 5. Présentation de l'interface de la base des données du SIGEF



Systèmes d'information sur la gestion forestière s'enrichissent mutuellement d'informations utiles sur le suivi des forêts.

Systèmes d'information sur la gestion forestière (SIGEF)

Depuis 2006, le WRI travaille avec le ministère des Forêts, tant en République du Congo (RC) qu'en République démocratique du Congo (RDC) pour concevoir et mettre en œuvre un Système informatique intégré d'information sur la gestion forestière - le SIGEF.

Le SIGEF constitue un important outil d'appui aux décisions, qui permet la collecte, le traitement, le contrôle et la publication de données relatives à l'exploitation forestière commerciale, à la déclaration des grumes et des produits ligneux, à la transformation du bois, et aux taxes forestières (voir Figure 5).

pour les grandes lignes de la structure). Cependant, ce système n'était pas censé être un autre système de certification ou de vérification de la légalité; il était plutôt destiné à soutenir des initiatives en cours pour combler l'écart important entre acteurs agréés et non agréés dans la région. Le FORCOMS a été développé pour être le premier pas vers le respect des normes légales de base et vers l'obtention finale de la certification (Figure 3).

SIG, Atlas forestiers interactifs, Systèmes d'information sur la gestion forestière (SIGEF)

Le SIG et les Atlas forestiers interactifs

Au cours des sept dernières années, la plupart des activités du WRI au sein de CARPE ont été axées autour de l'élaboration et de l'application de la télédétection, des SIG et des outils de cartographie pour surveiller des activités à l'intérieur ou autour des titres d'exploitation forestière et des aires protégées. Le point culminant de ces

activités est le développement et la diffusion des Atlas forestiers interactifs et des produits connexes (voir Figure 4).

Le développement de ces outils et la réalisation des activités connexes visent à :

- fournir et dresser la carte des limites géo-référencées vérifiées de tous les titres d'exploitation forestière et des aires protégées ;
- repérer, décrire, dater et dresser la carte des routes et pistes forestières à l'intérieur et à l'extérieur des titres forestiers et des aires protégées ;
- travailler en partenariat avec les ministères en charge des forêts des pays d'accueil pour recueillir, traiter et diffuser ces informations ;
- renforcer les capacités locales en matière de télédétection, de SIG et de cartographie pour effectuer le suivi des titres d'exploitation forestière.

Les bases des données des SIG et des Atlas forestiers interactifs, ainsi que les

Le SIGEF est composé de deux sous-systèmes intégrés : un système comptable informatisé des forêts et un système de traçabilité (identification physique) des grumes. Le système comptable des forêts permet la collecte, le traitement et la validation logique (par exemple, document pour retracer) des données. Le système comptable des forêts peut, par exemple, retracer les différentes étapes opérationnelles à travers la chaîne de valeur d'une grume prête à être exportée, depuis l'attribution effective d'un titre valide d'exploitation jusqu'à l'entrée dans des usines de transformation du bois, en passant par l'inventaire des forêts avant récolte forestière, l'abattage, le débardage, le transport, le stockage et enfin le chargement sur un navire. Les chaînes de valeur des produits finis (sciage, contreplaqué, etc.) peuvent également être suivies avec le SIGEF. Le système de suivi des grumes permet le contrôle physique effectif, sur le terrain, de la validité des données introduites dans

le système comptable des forêts. Le traçage des grumes est donc l'une des nombreuses vérifications de terrain nécessaires à un système de suivi complet des concessions forestières. Le système de traçage des grumes actuellement en usage en Afrique centrale est basé sur des numéros peints sur les grumes et un ensemble de documents pour chaque étape de la chaîne de valeur, tels que le carnet de chantier DF10 au Cameroun pour rendre compte des volumes enregistrés. Les systèmes de traçage des grumes plus modernes utilisent l'identification par code-barres avec des ordinateurs portables, pour passer au scanner, vérifier et communiquer les données directement au système comptable des forêts.

Grâce à son déploiement dans tous les services du ministère des Forêts et dans les sociétés forestières actives, le SIGEF permet au gouvernement de suivre les activités d'exploitation forestière beaucoup plus efficacement dans tout le pays, ainsi que dans le temps. Parmi les résultats escomptés, figurent l'augmentation des recettes fiscales forestières recouvrées, l'amélioration du suivi de l'exécution du plan de gestion et une réduction globale de l'exploitation forestière illégale et de la corruption dans le secteur. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel, le SIGEF permettra à des pays comme la République du Congo et la RDC de remplir plus facilement les conditions légales des Accords de partenariat volontaire (APV) en cours de négociation dans le cadre du FLEGT.

Appui au FLEGT et aux initiatives de certification forestière

Le WRI apporte un soutien direct et indirect au FLEGT et aux initiatives de certification forestière en Afrique centrale à travers notamment : a) la fourniture d'informations spatiales sur des concessions forestières (Atlas forestiers interactifs), b) la légalité

du FORCOMS et les indicateurs de gestion durable, c) le développement et déploiement du SIGEF, et d) la participation à des réunions sous-régionales.

Résultats obtenus

Atlas forestiers interactifs, télédétection, SIG et cartographie

L'utilisation des Atlas forestiers interactifs comme outils, la diffusion de données vérifiées spatiales et non spatiales sur les titres d'exploitation forestière aux intervenants concernés et à tous les niveaux de l'administration forestière, ainsi que le renforcement des capacités en matière de télédétection et de SIG ont permis aux gouvernements participants et aux partenaires qui collaborent de mieux surveiller les titres d'exploitation forestière en :

- évaluant des zones où une exploitation forestière illégale pourrait avoir eu lieu au cours de ces dernières années ;
- améliorant les capacités et les connaissances de l'administration dans le domaine des activités de suivi et de contrôle ;
- permettant à l'administration d'éviter des conflits dans l'avenir dans les zones de production forestière.

Au cours des sept dernières années, pendant sa collaboration avec les ministères en charge des forêts dans cinq pays de la sous-région, le WRI a obtenu des résultats significatifs, à savoir une meilleure définition de la légalité dans le secteur forestier et du suivi des titres d'exploitation forestière. Parmi les principaux résultats générés par ces activités, figurent :

- Les versions 1.0 et 2.0 de l'Atlas forestier interactif du Cameroun et la version 1.0 de la République du Congo qui ont aidé ces gouvernements respectifs à

régler des litiges commerciaux au sujet de frontières entre titres d'exploitation forestière ainsi qu'entre des titres d'exploitation forestière et des aires protégées ;

- Le ministère de l'Economie forestière du Congo a été en mesure de faire un usage plus efficace du personnel limité chargé du respect des lois et des ressources afférentes, en utilisant des informations contenues dans l'Atlas forestier interactif pour identifier des cas présumés d'empiétement d'exploitations et donc cibler plus efficacement les missions de contrôle sur le terrain par les agents du ministère ;
- Au Cameroun, les données de l'Atlas et les produits dérivés (par exemple, les cartes, les points GPS, les images-satellites, les ensembles de données routières, etc.) sont beaucoup utilisés par la CETELCAF (Cellule technique du ministère des Forêts et de la Faune, chargée de produire les cartes et les définitions des titres forestiers) et par les Brigades de contrôle pour accéder à des informations plus précises et pour planifier et appuyer des missions sur le terrain. Un des exemples les plus notables a été l'identification d'une exploitation forestière dans le Sanctuaire des Gorilles de Mengamé pratiquée par le concessionnaire voisin (voir Figure 6) ;
- Les outils de cartographie SIG ont permis au gouvernement congolais de vérifier et de réviser la surface imposable de chaque concession forestière en utilisant les calculs normalisés et objectifs des superficies à partir du SIG. Cet exercice a conduit à une augmentation globale des recettes fiscales forestières du Congo ;
- A la suite d'une formation approfondie dans le domaine des SIG et de la télédétection, le ministère congolais de l'Economie

forestière exige dorénavant que toutes les compagnies d'exploitation forestière exerçant dans les pays soumettent leurs demandes de coupes annuelles sur une plate-forme SIG (par opposition à la version papier) ;

- Une analyse de l'état actuel des informations sur les titres forestiers menée au Gabon a conduit le gouvernement gabonais à consacrer des ressources et du personnel pour collaborer avec le WRI dans la vérification et la réconciliation des données spatiales et non spatiales sur les titres forestiers.

En outre, parmi les résultats indirects mais très importants obtenus grâce à ce travail, figurent le soutien politique dont bénéficie cet outil d'aide à la décision et un changement de mentalité en ce qui concerne son utilisation en remplacement des systèmes existants vétustes et inefficaces, ainsi que la volonté des administrations forestières de fournir les informations et de permettre leur large diffusion au sein de la population. Il s'agit-là d'étapes très importantes vers la transparence et une meilleure gouvernance dans le secteur forestier.

Enfin, grâce à une série d'activités de renforcement des capacités et de formation dans les domaines de la télédétection, du SIG, de la cartographie et du GPS, les administrations forestières ont été renforcées.

Critères et indicateurs (FORCOMS)

Pour de nombreuses raisons, le FORCOMS, en tant que système, reste non opérationnel. Toutefois, les travaux effectués dans le cadre du FORCOMS ont donné un élan et un soutien au concept de cadres régionaux et à un processus par étapes en ce qui concerne les régimes de certification forestière. En outre, ces travaux ont produit un ensemble complet d'indicateurs de légalité et

Figure 6. Présentation de l'empiétement d'une route d'exploitation forestière sur une aire protégée au Cameroun



Source : Information et carte obtenues à partir de l'Atlas forestier interactif 1.0 pour le Cameroun

de GDF qui sont largement utilisés par des pays de la sous-région pour développer leurs propres normes nationales de légalité, notamment en vue de leurs prochaines négociations APV/FLEGT avec l'UE.

Système d'information de gestion forestière (SIGEF)

Un travail immense a été investi dès le départ dans l'élaboration participative du SIGEF aussi bien en République du Congo qu'en RDC avec les ministères en charge des forêts des pays hôtes, mais seul un test de déploiement sur le terrain a été effectué jusqu'à présent. Toutefois, jusqu'ici, le travail du WRI s'est limité au sous-système comptable des forêts du SIGEF, sans que des mesures ne soient prises pour la traçabilité des grumes sur le terrain.

Au cours du premier semestre de 2008, un déploiement pilote du système comptable des forêts du SIGEF a eu lieu en République du Congo, l'application sur l'ensemble du territoire national ne devant commencer qu'après l'exécution réussie du projet pilote. La mise en

œuvre en RDC suivra celle de la République du Congo.

Comme avec les travaux des SIG et des Atlas forestiers interactifs du WRI, les travaux du SIGEF ont suscité le soutien politique et un changement de mentalité parmi les responsables gouvernementaux, ce qui a abouti à une plus grande transparence et une meilleure gouvernance dans le secteur forestier.

Egalement, grâce à une série d'activités de renforcement des capacités et de formation dans les domaines de la gestion de la base des données et des statistiques forestières, les administrations forestières ont été renforcées.

Enseignements tirés - analyse et recommandations

Les enseignements les plus importants qui peuvent être tirés du travail du WRI dans ses activités de surveillance des forêts au cours des sept dernières années sont présentés ci-dessous.

Analyse

Limites des outils de suivi

Le travail du WRI dans le suivi des forêts en général et dans celui des concessions en particulier a produit de nombreux résultats concrets et significatifs. Toutefois, beaucoup reste encore à faire pour assurer le respect de légalité et des exigences en matière de GDF par les exploitants forestiers, ainsi que pour mieux comprendre comment les pratiques industrielles actuelles d'exploitation ont des répercussions sur l'écosystème forestier, en vue d'informer les programmes de gestion des paysages et des ressources nationales. L'essentiel des activités du WRI tourne autour de l'utilisation (des bases de données) de la télédétection, des SIG et du système comptable des forêts, avec très peu d'activités de contrôle sur le terrain pour appuyer la vérification des données et les points de contrôle sur le terrain.

Si les Atlas forestiers interactifs et le SIGEF sont des outils très pratiques et efficaces, ils sont limités quant aux informations qu'ils sont en mesure de fournir en ce qui concerne le suivi des concessions forestières sur le terrain ainsi que le suivi en temps réel des activités d'exploitation. Par exemple, ces méthodes sont utiles pour déterminer où sont construites de nouvelles routes, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement entre les titres forestiers, en gardant un œil sur le statut des concessions et des titres forestiers, en planifiant des missions effectives sur le terrain et en suivant les grumes récoltées. Cependant, ils ne sont pas directement en mesure de surveiller des activités qui ne sont pas détectables par des images satellites (par exemple, la chasse de la viande de brousse, la surexploitation des arbres, la création de sentiers de débardage, et d'autres obligations sociales et environnementales) ou d'évaluer des changements de façon

régulière (hebdomadaire, mensuelle ou semestrielle). Ils sont également de peu d'utilité pour détecter l'abattage illégal d'arbres individuels par des tronçonneurs. Ces activités ne peuvent être détectées que par des vérifications sur le terrain, et donc les outils que sont l'Atlas et le SIGEF sont plus efficacement utilisés conjointement avec une vérification ciblée sur le terrain – ils se complètent mutuellement. De même, le SIGEF doit inclure les sous-systèmes comptables et de traçabilité des grumes pour être tout-à-fait efficace.

Comme le montre le tableau 1 ci-dessus, en ne s'appuyant que sur des outils de suivi basés sur l'imagerie satellitaire et les SIG, le processus est, par essence, limité par les contraintes technologiques. Dans notre expérience, le fait de dépendre d'images du satellite Landsat pour détecter des routes a fortement limité notre capacité de surveiller à distance des concessions forestières, principalement en raison de la panne puis de l'arrêt de Landsat 7 en 2003 et de l'absence d'un substitut abordable et comparable. En outre, même lorsque les images sont disponibles, le plus souvent, de larges pans du Bassin du Congo ne sont pas assez dégagés pour être effectivement observables sur la bande visible. Un autre type de problème rencontré est l'obstacle que cette technologie peut poser à certains utilisateurs qui ne maîtrisent pas l'outil informatique.

Limites de cette approche

Outre les questions techniques identifiées ci-dessus, il existe des contraintes liées à l'approche que nous avons choisie et qui limitent notre capacité de suivre des concessions forestières, en particulier en ce qui concerne la lutte contre l'abattage illégal. En effet, cette approche :

- met l'accent sur l'application de la loi tandis que d'autres outils

pourraient avoir un impact plus fort, comme la pression sur des importateurs de produits ligneux d'Afrique centrale pour qu'ils n'achètent que du bois provenant d'exploitations légales et durables, par exemple ;

- n'aborde pas la question de l'environnement juridique et réglementaire qui peut ne pas permettre une bonne détermination de la légalité ;
- ne prend pas en considération les activités illégales liées à la transformation du bois, au commerce du bois et à la gestion et aux flux financiers ;
- ne définit pas correctement ce qu'est l'exploitation forestière illégale ;
- n'est pas capable de faire face à un environnement juridique et réglementaire qui varie d'un pays à l'autre, ce qui rend difficile une approche normalisée de l'exploitation forestière illégale en Afrique centrale (certaines activités qui sont illégales dans un pays pourraient être légales dans un autre) ;
- peut être perçue comme une façon de se charger des responsabilités des gouvernements (par exemple, l'application de la loi) et donc comme une ingérence ;
- est entravée par une corruption généralisée dans le secteur ;
- peut ne pas obtenir la coopération des gouvernements ou des sociétés d'exploitation forestière ;
- n'aborde pas le problème de volonté politique ; en d'autres termes, s'il y a un manque de volonté politique d'appliquer les lois, quels que soient les outils ou les méthodes, ils seront inefficaces ;
- peut susciter l'animosité et des conflits avec des sociétés d'exploitation forestière ainsi qu'avec des populations locales avec lesquelles elles doivent travailler si elles nous voient

- comme engagés dans des activités de répression dirigées contre elles ;
- court le risque réel de ne pas être en mesure d'identifier correctement et complètement les diverses activités illégales, et donc pourrait être considérée comme improductive ou inefficace ;
 - pourrait être perçue involontairement comme couvrant certaines sociétés d'exploitation forestière puisque la surveillance n'est pas capable de détecter toutes les activités illégales et dans ce cas, elle peut nuire à la crédibilité internationale du programme.

En conclusion, un large éventail d'outils et de mesures sont nécessaires pour se compléter efficacement dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale. Le tableau 2 donne une vue schématique générale de divers facteurs permettant le déroulement d'activités illégales et identifie les divers ensembles de mesures et d'outils nécessaires pour combattre des activités illégales.

Besoin de partenariats

Les données nécessaires pour assurer le suivi de concessions forestières doivent provenir de divers intervenants, notamment : les ministères en charge de

la forêt et leurs services spécialisés (tels que le Service Permanent d'Inventaire et d'Aménagement Forestier de la RDC ou le Centre National des Inventaires et Aménagements forestiers et Fauniques au Congo), le secteur privé (sociétés d'exploitation forestière, la Société Générale de Surveillance), des ONG internationales (CI, WWF, AWF, UICN, etc.), des ONG locales et, enfin, des parlementaires.

Des partenariats de travail solides et efficaces entre le WRI et ces principaux acteurs doivent être établis afin de garantir non seulement la collecte de données, mais aussi la validation des produits finaux, ainsi que l'intégration des données et des outils développés par le WRI dans le processus décisionnel.

Recommandations

En tenant compte des résultats obtenus à ce jour, ainsi que des contraintes et des limites identifiées, le WRI propose les recommandations suivantes pour le suivi à venir des concessions forestières, mené dans le cadre de CARPE :

- Poursuivre les activités de télédétection, des SIG et de cartographie et élargir leur champ d'application à la fois sur les plans thématique et géographique ;

- Poursuivre et intensifier les travaux du SIGEF dans les deux Congo, notamment en s'impliquant aussi dans le développement et la mise en œuvre du sous-système de traçabilité des grumes et, finalement, en s'étendant à la sous-région. Ceci nécessitera cependant un nouveau financement substantiel ;
- Continuer à chercher des solutions pour pallier le manque d'images-satellites sans nuages à un coût abordable ;
- Travailler pour promouvoir l'implication de nouveaux partenaires dans le programme, pour aider les gouvernements de la sous-région à mener des vérifications sur le terrain, en collaboration avec d'autres donateurs impliqués dans cette question (comme la Banque mondiale) ;
- Développer des partenariats dans le suivi des concessions forestières avec des initiatives complémentaires (par exemple, REM, *Global Witness*), si possible ; et
- travailler pour assurer la continuité d'une forte volonté politique afin que les outils soient totalement intégrés dans les processus de prise de décision. '

Tableau 2 : Principaux outils et actions pour combattre l'exploitation forestière illégale

| Facteurs rendant possibles des activités illégales | Exemple type d'activités illégales ou de problèmes générés dans les pays producteurs | Outils et actions pour combattre l'exploitation forestière illégale | | | | | | |
|--|--|---|---|----------------------------|------------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------|
| | | Téledétection, SIG et SIGEF | Suivi sur le terrain (dont le suivi des grumes) | Renforcement des capacités | Plaidoyer et information du public | Changement de politiques, de lois et réglementations | Convocation des acteurs et dialogue | Amélioration des technologies |
| Dans les pays producteurs | | | | | | | | |
| a) Absence de législation | Attribution inappropriée et inéquitable de concessions forestières | | | X | X | X | | |
| | Attribution inappropriée et inéquitable d'autres droits d'exploitation forestière | | | X | X | X | | |
| | Extraction non durable (pas de plan de gestion des forêts) | | | X | X | X | | |
| | Répartition inéquitable des profits de l'utilisation des forêts | | | X | X | X | X | |
| | Exploitation préjudiciable à la société ou à l'environnement | | | X | X | X | | |
| | Difficultés de définir ce qui est légal ou illégal | | | X | X | X | | |
| | Réglementations inapplicables | | | X | X | X | | |
| b) Non-application de la loi | La loi n'autorise pas la compagnie à procéder à l'exploitation forestière | X (SIGEF) | X | | | | | |
| | Exploitation forestière hors des zones autorisées (concessions ou coupes annuelles) | X | X | X (SIG) | | | | |
| | Coupes supérieures aux volumes alloués ou autorisés | X (SIGEF) | X | | | | | |
| | Exploitation forestière interdite ou essences non autorisées | X (SIGEF) | X | | | | | |
| | Fausse déclarations sur les types d'essences pour payer moins de taxes | | X | | | | | |
| | Diminution des volumes des grumes déclarés pour payer moins de taxes | | X | | | | | |
| | Non-déclaration de tous les volumes de grumes | | X | | | | | |
| | Non-respect de toutes les clauses du contrat de concession | | X | | | | | |
| | Non-paiement des taxes dues (taxes de superficie, taxes d'abattage, taxes à l'exportation, impôt sur les sociétés, etc.) | | X | | | | | |
| | Transport de bois sans autorisation légale | | X | | | | | |
| c) Absence de gouvernance | Toutes les activités illégales sus-énumérées en a) et b) | | | X | X | | X | |
| d) Manque de partage des connaissances et des biens | Utilisation inappropriée et inéquitable des ressources naturelles | | | X | X | | X | |
| | Manque d'équité dans la répartition des profits | | | X | X | | X | |
| | Toutes les activités illégales sus-énumérées en b) comme l'exploitation forestière non contrôlée | | | X | X | | X | |
| | Conflits sur l'utilisation des ressources forestières | | | X | X | | X | |
| Dans les pays consommateurs | | | | | | | | |
| e) Législation insuffisante | Toutes les activités illégales et les problèmes sus-énumérés en a), b) et c). | | | | X | X | X | |
| f) Non-responsabilisation des sociétés | Toutes les activités illégales et les problèmes sus-énumérés en a), b) et c). | | | | X | | X | |
| g) Manque de systèmes légaux de vérification et de suivi | Toutes les activités illégales et les problèmes sus-énumérés en a), b) et c). | X | X | X | X | X | X | X |
| Dans les pays producteurs et les pays consommateurs | | | | | | | | |
| h) Manque de dialogue et d'engagement | Toutes les activités illégales et les problèmes sus-énumérés en a), b) et c). | | | | X | | X | |
| i) Manque de technologie appropriée | Toutes les activités illégales et les problèmes sus-énumérés en a), b) et c). | X | X | X | | | | X |

Etude de cas 3

L'utilisation de la cartographie par satellite et du SIG en appui à la conservation à grande échelle : enseignements tirés

Alice Altstadt, Diane Davies, Paya de Marcken, Chris Justice, Erik Lindquist et Minnie Wong

Introduction

Etablir une base fiable de l'étendue des forêts et assurer le suivi des changements de la couverture forestière dans le Bassin du Congo est essentiel pour évaluer les progrès de CARPE vers l'atteinte de son objectif stratégique qui est de réduire le rythme de dégradation des forêts et de perte de la biodiversité. Les cartes dérivées d'images satellitaires et les systèmes d'information géographique (SIG) fournissent des informations spatiales et des outils analytiques essentiels pour la planification de la conservation à grande échelle et un suivi efficace des forêts du Bassin du Congo. Des outils analytiques, tels que les SIG, aident les planificateurs de la conservation à intégrer des données géospatiales sur la couverture terrestre, les centres de population et l'écologie pour informer la planification et les décisions politiques. La télédétection fournit les moyens de suivre l'impact des initiatives de conservation sur la couverture terrestre et l'utilisation des terres qui, à leur tour, sont en lien direct avec des ressources forestières et la biodiversité.

L'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a compilé la base de données géospatiales du programme AFRICOVER pour remédier à l'absence d'informations sur la couverture terrestre concernant l'Afrique, en reconnaissant que ce déficit limite la planification, le développement et la gestion durable des ressources

naturelles renouvelables. Le programme AFRICOVER comprend des ensembles de données sur les caractéristiques et les classifications de la couverture terrestre qui sont tirées de l'interprétation visuelle d'images satellites à haute résolution acquises entre 1994 et 2001. Ces données sont une contribution cartographique significative, mais elles ne sont pas disponibles pour tous les pays de CARPE, tout comme elles ne peuvent non plus, à l'heure actuelle, fournir le taux de changement de la couverture forestière. L'évaluation des ressources forestières de la FAO (FRA) fournit des statistiques sur la couverture forestière, provenant essentiellement d'informations sur la « meilleure estimation » fournies par les ministères des Forêts des différents pays, bien que celles publiées pour les années 1990, 2000 et 2005 soient complétées par des analyses d'échantillons de données multi-temporelles recueillies par satellite pour estimer le rythme de la déforestation. La variabilité des catégories de forêts et des méthodologies entre les évaluations rend difficile de faire des comparaisons statistiques. Les données des FRA ne sont pas spatialement explicites, ce qui les rend moins utiles pour des évaluations de base, pour le suivi du rythme de déboisement à l'échelle de la sous-région ou pour l'évaluation de l'effet de programmes spécifiques dans la réduction du taux de déforestation au sein des paysages du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC).

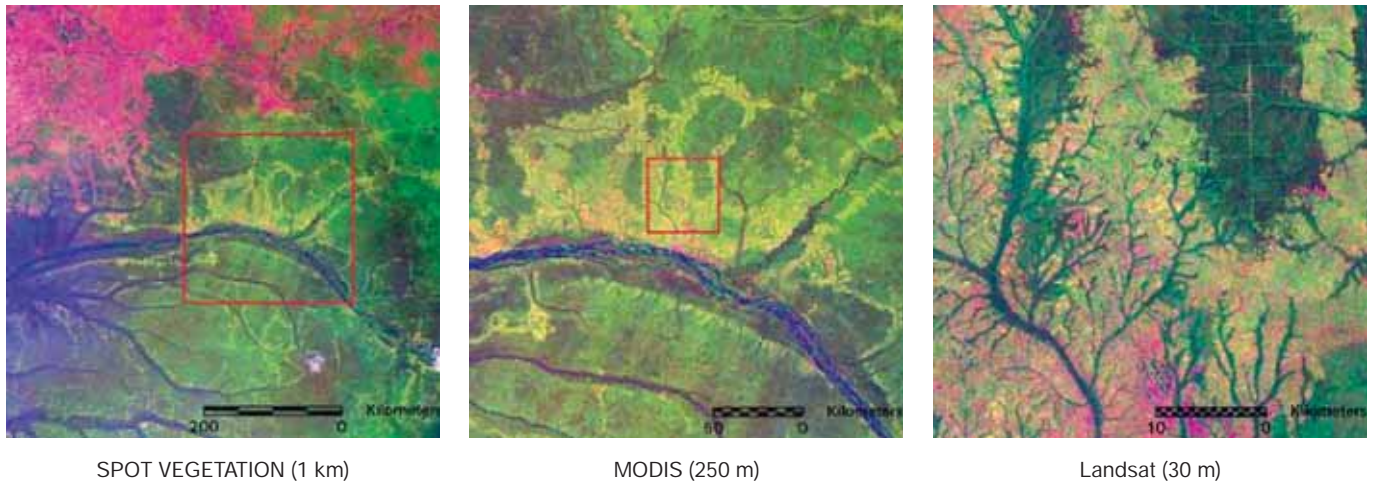
Afin de remédier à ces lacunes et de produire les informations détaillées et spatialement explicites nécessaires pour appuyer les initiatives de conservation de CARPE dans les paysages du PFBC, CARPE a soutenu la cartographie par satellite de la couverture forestière dans le Bassin du Congo et a travaillé avec des partenaires pour utiliser des données géospatiales. Les ensembles de données géospatiales produites dans le cadre de CARPE ont des applications plus larges que les seuls objectifs du programme.

Les sections suivantes résument la cartographie de la couverture terrestre à l'aide de la télédétection dans le Bassin du Congo et décrivent l'évolution récente du suivi des forêts au niveau du Bassin, y compris une discussion sur la disponibilité des données de télédétection. Il y a un aperçu des applications du SIG au sein de CARPE et du développement des capacités en matière de SIG et de télédétection dans la région. Enfin, sont résumées les leçons apprises au sujet de l'importance du SIG et de la télédétection pour CARPE comme initiative régionale de conservation à l'échelle du Bassin.

La cartographie par satellite pour l'Afrique centrale

Depuis les années 1970, les satellites d'observation de la Terre ont fourni des données appropriées pour la cartographie de la couverture terrestre. Ces données de télédétection sont devenues le moyen prédominant pour

Figure 1. Exemples de données satellitaires utilisées pour la cartographie de la végétation à différentes résolutions spatiales



cartographier des forêts tropicales humides à l'échelle mondiale et régionale. Les données de télédétection offrent de nombreux avantages sur les données de terrain : la couverture d'une grande surface ; la collecte des données sur des régions reculées et inaccessibles ; des mesures cohérentes et reproductibles ; l'acquisition systématique et continue de données ; et le faible coût par rapport à la collecte de données sur le terrain, à forte intensité de main d'œuvre. Lorsqu'elles sont associées à des données de terrain qui les corroborent et à des méthodes de géolocalisation améliorées, les données de télédétection fournissent les moyens de produire des cartes de la végétation d'une précision et d'une exactitude inégalées. Vu que les données de télédétection rendent les caractéristiques biophysiques et structurelles de la végétation, les classes thématiques dérivées sont plus générales en ce qui concerne les détails floristiques qui peuvent être recueillis lors des études sur le terrain.

Il existe deux catégories de données satellitaires¹ optiques utilisées pour la

surveillance de la couverture terrestre mondiale, continentale et régionale : des données spatiales à résolution modérée (200-300 m) et grossière (1 km) avec une couverture mondiale quotidienne/fréquente, par exemple AVHRR, MODIS, SPOT VEGETATION, et des données spatiales à haute résolution (15-30 m), par exemple, Landsat et HRVIR/SPOT, avec des cycles de 2 à 3 semaines. Les acquisitions fréquentes de données à faible résolution augmentent la probabilité de collecter des données sans nuages, ce qui est particulièrement important pour le suivi en Afrique centrale en raison d'une couverture nuageuse constante dans l'ouest du Bassin du Congo. Les acquisitions fréquentes de données permettent la représentation de la phénologie de la végétation (effets saisonniers) qui peut être très utile pour distinguer les types de végétation. Toutefois, les données à résolution spatiale moyenne et grossière avec une couverture journalière ne peuvent pas rendre les changements subtils du domaine forestier résultant de l'agriculture itinérante, un vecteur prédominant de la déforestation dans le Bassin du Congo. De même, les routes des concessions forestières ne sont souvent détectées que par l'imagerie à haute résolution spatiale et peuvent être la seule indication de l'activité sélective

de l'exploitation forestière commerciale. Ainsi, les données à faible et à haute résolutions spatiales contiennent des informations précieuses pour le suivi du couvert forestier dans un environnement tel que le Bassin du Congo.

Un certain nombre de caractérisations de la couverture terrestre de l'Afrique centrale ont été tirées principalement de données satellitaires optiques, soit spécifiques pour le Bassin du Congo, soit dans le cadre de projets de cartographie plus vastes. Un inventaire mondial des forêts tropicales - le suivi par satellite des ressources tropicales et de l'environnement (*Tropical Resources and Environment monitoring by Satellite - TREES*) - a été entrepris par le Centre commun de recherches de la Commission européenne - *Joint European Commission Research Centre (JRC)* et l'Agence spatiale européenne (ESA) en appui au Programme international géosphère-biosphère (PIGB). Ce projet a produit une carte de la végétation de l'Afrique centrale à l'échelle 1:5.000.000 à partir de données acquises grâce à un radiomètre avancé à très haute résolution (AVHRR) à une résolution d'1 km (Couverture de la zone locale) et de 5 km (Couverture de la zone mondiale) en 1992 et 1993 (Mayaux et

¹ Une liste d'acronymes et un tableau des satellites d'observation de la Terre qui fournissent des données pour la cartographie de la végétation sont fournis en Annexe 1.

al., 1999). En appui à CARPE, une carte semblable de la couverture terrestre a également été préparée à partir de données AVHRR multi-temporelles et multi-résolution acquises durant les années 1980 et au début des années 1990 (Laporte *et al.*, 1998). Le projet du *Global Land Cover* (GLC 2000) du Centre commun de recherche (JRC) a produit une carte de la couverture terrestre de l'ensemble du continent africain à une résolution d'1 km à partir des données de l'année 2000 de SPOT VEGETATION, complétées par les données radar pour cartographier les forêts inondées, et un modèle altimétrique numérique pour identifier les forêts de montagne (Mayaux *et al.*, 2004). L'Université Catholique de Louvain (UCL) a produit une classification plus détaillée de la couverture terrestre de la République démocratique du Congo (RDC), également basée sur des données SPOT VEGETATION de l'année 2000 (Vancutsem *et al.*, 2004). Une carte de la couverture terrestre mondiale à une résolution de 300 m, (GlobCover 2005), dérivée de données d'Envisat MERIS, est en train d'être produite par l'ESA en partenariat avec le PNUE, la FAO, le JRC, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et GOFC-GOLD (*Global Observation of Forest et Land Cover Dynamics*).

Les données radar satellitaires sont aussi utiles pour la cartographie des forêts tropicales humides en raison de la capacité du signal radar de pénétrer la couverture nuageuse, de distinguer les forêts inondées de la forêt de terre ferme et d'estimer la biomasse forestière par interférométrie radar. Le traitement et l'analyse des données radar sont beaucoup plus complexes que ceux des données optiques. Il y a eu deux efforts pour collecter, traiter et produire des cartes forestières à partir des données radar à ouverture synthétique satellitaire (SAR) à travers le Bassin du Congo. Le *Central Africa Mosaic Project* (CAMP) – Projet

mosaïque pour l'Afrique centrale de l'ESA et de la Commission européenne a utilisé des données en bande C (3 cm de longueur d'onde) à partir des satellites européens de télédétection (ERS), et le projet de la *National Space Development Agency* de la *Japan Global Rain Forest Mapping* (GRFM) reposait sur des données en bande L (23 cm) obtenues à partir du *Japanese Earth Resources Satellite* (JERS-1) – Satellite japonais pour les ressources terrestres. Ces deux ensembles de données mosaïques ont été utilisés pour produire des cartes de la végétation de l'Afrique centrale qui font ressortir la distinction entre les forêts inondées périodiquement et de façon permanente et les forêts de plaine (Mayaux *et al.*, 2002).

Reconnaissant que des représentations catégoriques et discrètes du couvert forestier dans les cartes décrites ci-dessus peuvent varier en fonction de la définition de la forêt, une carte mondiale proportionnelle du couvert végétal à une résolution d'1 km a été réalisée à partir des données AVHRR (DeFries *et al.*, 2000). Une approche similaire a ensuite été appliquée aux données MODIS pour produire une carte mondiale proportionnelle du couvert végétal à une résolution de 500 m (Hansen *et al.*, 2003). Cette méthode de champs de végétation continue (VCF) a été modifiée pour créer une carte du couvert végétal proportionnelle à 250 m de résolution spécialement pour le Bassin du Congo (Hansen *et al.*, 2008). Cette carte a été consolidée avec une carte du GLC 2000 pour fournir une première étude de la forêt d'Afrique centrale pour L'Etat des forêts 2006 (PFBC 2007).

La détection et la cartographie des changements à petite échelle du couvert forestier qui sont caractéristiques du Bassin du Congo nécessitent une imagerie avec une résolution spatiale inférieure à 100 m. Le *Landsat Pathfinder Humid Tropical Deforestation Project* de la NASA fut un

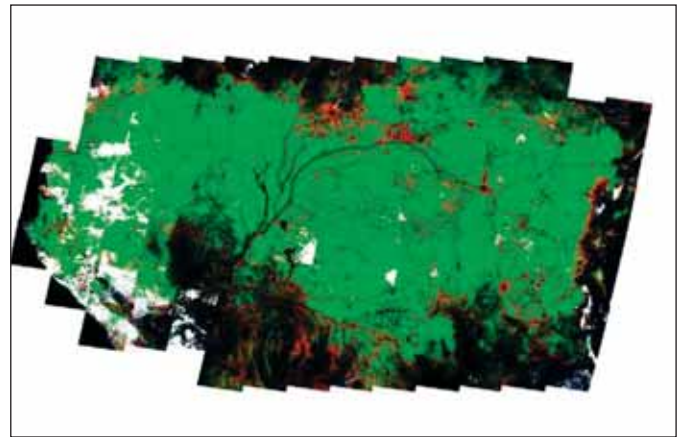
effort de collaboration avec l'Université du Maryland (UMD), l'Université du New Hampshire et le *Goddard Space Flight Center* de la *National Aeronautics and Space Administration* (NASA) pour cartographier la déforestation en utilisant des données Landsat (résolution de 30 m) pour trois périodes (les années 1970, 1980 et 1990) en Asie du Sud-est, dans le Bassin de l'Amazone et en Afrique centrale. La production de cartes du couvert forestier à partir de ces données a nécessité beaucoup de temps et de travail, mais le principal obstacle à la cartographie de la déforestation a été un trop petit nombre de données sans nuages pour chaque période. Néanmoins, les archives de données informatiques compilées par le *Pathfinder Humid Tropical Deforestation Project* ont été essentielles pour les efforts ultérieurs de cartographie à haute résolution.

Une approche alternative à la cartographie exhaustive (« *wall-to-wall*») des changements du couvert forestier consiste à employer une méthode par échantillon telle que le programme d'échantillonnage systématique élaboré par le JRC et l'UCL pour estimer les changements du couvert forestier. Cette approche a utilisé des sous-ensembles de 10 km x 10 km de données Landsat de 1990 et de 2000, distribués à chaque demi-degré à travers le domaine forestier d'Afrique centrale, pour obtenir les taux de déforestation, de reboisement, de dégradation et de restauration des forêts (Duveiller *et al.*, 2008). La FAO a proposé d'utiliser cette stratégie par échantillon pour les futures évaluations des ressources forestières (ERF) à l'échelle mondiale. Pour que cette méthode soit efficace dans une région comme le Bassin du Congo, où le changement de la couverture forestière est assez rare, un grand nombre d'échantillons doivent être obtenus, afin de produire des estimations à un degré d'incertitude raisonnable. En ce qui concerne

Figure 2. Couverture forestière et changement de la couverture forestière dans le Bassin du Congo (des années 1990 à 2000)



Image Landsat composite et multi-spectrale de DFCM produite entre les années 1990 et 2000 pour le Bassin du Congo, superposée sur une image MODIS en niveaux de gris.



Région boisée du Bassin du Congo obtenue à partir des images Landsat utilisant le procédé DFCM (le vert représente la forêt, et le noir la zone non boisée). Les zones du changement du couvert forestier détectées entre les années 1990 et 2000 sont représentées en rouge, renforcé pour une meilleure visualisation. Les zones en blanc dans chaque mosaïque ont été cachées par la couverture nuageuse pendant l'une des périodes ou pendant les deux.

CARPE, pour lequel les zones d'intérêt, les paysages ou macro-zones, peuvent être relativement petits, les estimations des changements tirées de cette méthode ne seraient pas suffisantes.

Cartographie récente du couvert forestier du Bassin du Congo et des changements dans le cadre de CARPE : méthodes et résultats

CARPE a soutenu le développement d'une méthode sophistiquée et innovante pour cartographier la couverture forestière et les changements du couvert forestier de manière exhaustive dans tout le Bassin, méthode qui allie une caractérisation régionale cohérente de la forêt obtenue à partir des données MODIS avec une couverture forestière et une évolution de la couverture spatialement détaillées provenant des données Landsat (Hansen *et al.*, 2008). Le Projet *Decadal Forest Change Mapping* (DFCM) (Projet de cartographie des changements décennaux) cartographie automatiquement une variable de probabilité forestière et le changement

de la couverture forestière² dans le Bassin du Congo à 57 m, une résolution suffisante pour saisir les changements à petite échelle du couvert forestier, qui sont caractéristiques de ce biome.

Une carte de la couverture terrestre à une résolution de 250 m a été produite à partir de données MODIS multi-temporelles (2000-2004) pour le Bassin du Congo. La carte MODIS de la couverture terrestre fournit des données de référence permettant de déterminer automatiquement les caractérisations de la couverture terrestre à partir d'images Landsat. Plusieurs acquisitions Landsat sont incluses pour chaque tuile (*tile*)³ pour compenser la

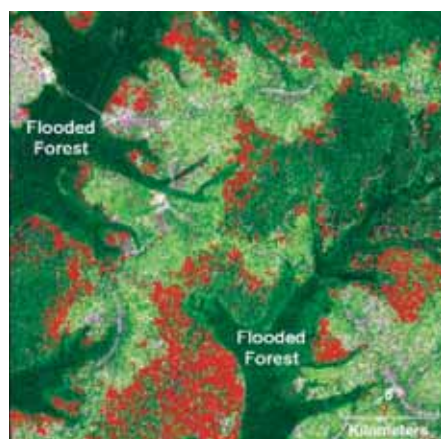
couverture nuageuse. Deux périodes des données Landsat, vers 1990 et vers 2000, sont utilisées pour produire une carte de probabilité forestière et une carte des changements du couvert forestier entre ces deux périodes. Le résultat est une représentation cohérente à haute résolution de la couverture forestière et du changement du couvert forestier pour l'ensemble du Bassin du Congo. Il s'agit de la première représentation à haute résolution spatialement explicite du changement de la couverture forestière jamais produite pour cette région.

La caractérisation constante, à l'échelle du Bassin, de la couverture forestière et des changements du couvert forestier permet le calcul de statistiques comparables au niveau régional, national et local. Les données spatialement explicites permettent l'analyse des processus de changement du couvert forestier à différentes échelles, y compris des recherches sur les facteurs locaux de la déforestation qui sont importants pour les décisions en matière de gestion de l'utilisation des terres. Par exemple, en RDC, entre 1990

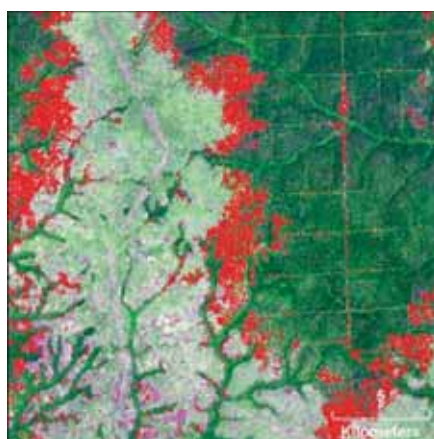
2 La probabilité forestière est une mesure de la probabilité, comprise entre 0 et 100 pour cent, qu'une unité de cartographie donnée, dans ce cas un pixel de 57 m de côté, réponde à la définition d'une forêt à canopée fermée. Une variable continue, plutôt qu'une représentation catégorielle, permet à l'utilisateur des données de délimiter des sous-ensembles de forêt en se basant sur des seuils définis par l'utilisateur. Le changement de la couverture forestière, d'autre part, est défini par un algorithme de DFCM et se voit attribuer une valeur unique. Les données sur la couverture forestière présentées ici sont basées sur une valeur de probabilité forestière supérieure ou égale à 50 pour cent.

3 Les données Landsat sont obtenues dans un schéma fixe de tuiles (ou carreaux) sur la surface terrestre. Chaque tuile est référencée par une trace orbitale au sol et par un rang (segment d'image).

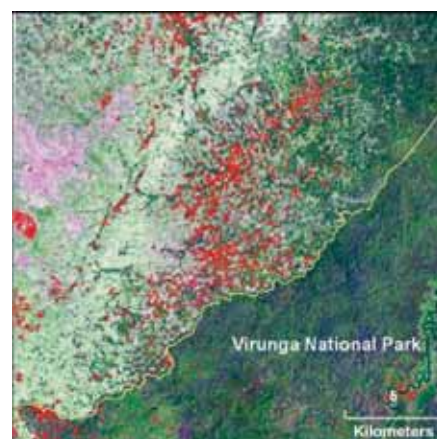
Figure 3. Des exemples de perte de couverture forestière aux environs de 1990 et de 2000, marqués en rouge, superposés à une image Landsat composite et multi-spectrale de la même période.



Expansion agricole dans des zones de forêt sèche – la forêt inondée est épargnée.



Expansion du complexe rural et des routes d'exploitation forestière au nord de Bumba.



Perte forestière près du Parc National des Virunga – à mesure que la forêt diminue à l'extérieur du parc, la pression sur les ressources forestières à l'intérieur du parc augmente.

et 2000, près de 98 pour cent de tous les changements forestiers ont eu lieu dans un rayon de 2 km autour d'une zone forestière déboisée, et environ 50 pour cent de tous les déboisements se sont produits à une distance maximale de 6 km d'une route principale. Ces résultats préliminaires reflètent ce qui est visuellement évident dans les données : la majeure partie de la

déforestation résulte de l'expansion du complexe rural (la mosaïque de colonies de peuplement, de champs et de forêts dégradées qui existent le long des réseaux routiers) dans la forêt.

L'analyse des données DFCM à l'échelle régionale montre une diminution globale de 1,4 pour cent du couvert forestier dans le Bassin du Congo des

années 1990 aux années 2000. Cela correspond à une perte de 25 720 km² d'une étendue forestière qui était initialement de 1,8 million de km², au taux annuel de 0,14 pour cent (Lindquist *et al.*, 2008). Cette estimation est inférieure mais proche de l'estimation du changement de Duveiller (2008) basée sur l'échantillonnage, qui est de 0,22 pour cent par an entre 1990

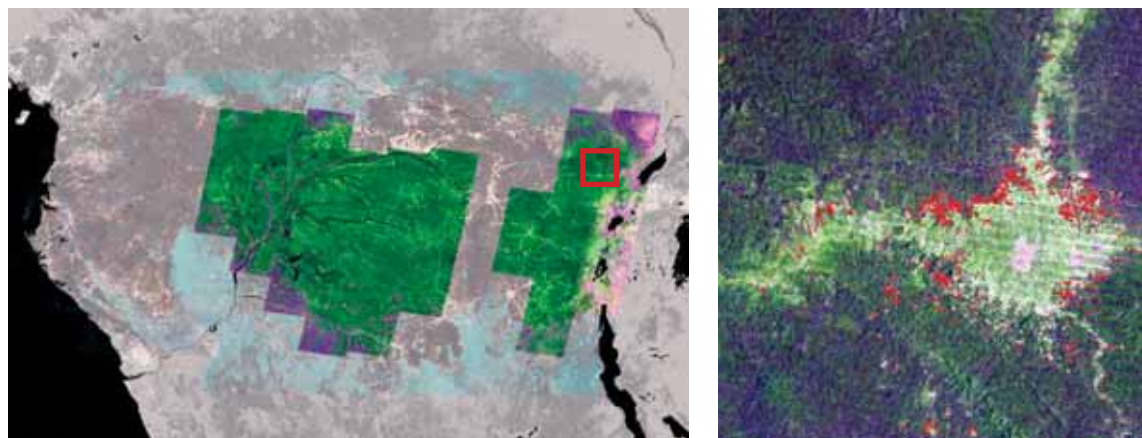
Tableau 1. La couverture forestière et la perte forestière aux alentours de 1990, 2000 et 2005 pour les 12 paysages du PFBC

| Paysages du PFBC | Superficie du paysage (km ²) | Couverture forestière vers 1990 (km ²) | Couverture forestière vers 2000 (km ²) | Perte de la couverture forestière entre 1990 et 2000 (%) | Couverture forestière vers 2005 (km ²) | Perte de la couverture forestière 2000-2005 (%) |
|--|--|--|--|--|--|---|
| Monte Alén-Monts de Cristal | 26 725 | 26 229 | 26 101 | 0,49 | NA | NA |
| Gamba-Mayumba-Conkouati | 46 549 | 29 153 | 28 709 | 1,52 | NA | NA |
| Lopé-Chaillu-Louesse | 34 925 | 33 845 | 33 647 | 0,59 | NA | NA |
| Dja-Odzala-Minkébé Tri-National (TRIDOM) | 192 403 | 186 065 | 185 729 | 0,18 | NA | NA |
| rinational de la Sangha(TNS) | 44 134 | 42 820 | 42 743 | 0,18 | 42 607 | 0,32 |
| Léconi-Bateké-Léfini | 36 077 | 7 073 | 6 968 | 1,48 | NA | NA |
| Lac Télé-Lac Tumba | 131 292 | 100 285 | 99 366 | 0,92 | 99 177 | 0,19 |
| Salonga-Lukenie-Sankuru | 104 670 | 101 570 | 101 198 | 0,37 | 100 034 | 0,26 |
| Maringa/Lopori-Wamba (MLW) | 72 693 | 68 756 | 68 162 | 0,86 | 67 938 | 0,33 |
| Maiko Tayna Kahuzi-Biega | 106 210 | 92 376 | 91 404 | 1,05 | 90 600 | 0,88 |
| Ituri-Epulu-Aru | 41 045 | 39 663 | 39 449 | 0,54 | 39 310 | 0,35 |
| Virunga | 17 465 | 3 480 | 3 279 | 5,79 | 3 143 | 4,14 |

NA : non disponible

Remarque : La couverture forestière est définie par une valeur DFCM de la probabilité forestière supérieure ou égale à 50 pour cent. Le changement de la couverture forestière est déterminé par un algorithme spécifique DFCM. Là où la couverture nuageuse dissimule la mosaïque Landsat, des données MODIS sur la couverture forestière ont été utilisées pour augmenter le calcul de la superficie et de la perte de la couverture forestière. Les limites des paysages disponibles à partir du 5 septembre 2008 ont été utilisées pour ces calculs.

Figure 4. Carte de la couverture forestière quinquennale pour le Bassin du Congo avec un exemple de changement de couverture forestière



Composite Landsat de 2005 de la DFCM multi-spectrale pour des tuiles d'images traitées à ce jour en utilisant l'algorithme DFCM. La mosaïque Landsat 2000 DFCM est en arrière-plan pour montrer l'étendue totale de la zone d'étude. Une carte MODIS de l'Afrique centrale constitue la toile de fond.

Exemple de la perte de la couverture forestière (en rouge) détectée entre 2000 et 2005 pour un site dans l'est de la RDC (encadré rouge sur la grande carte).

et 2000. Compte tenu des approches méthodologiques très différentes, et du caractère hétérogène et à petite échelle des changements au sein du Bassin du Congo, la concordance relative des deux estimations est un signe encourageant pour le suivi dans ce milieu. En RDC, 19 575 km² de forêts ont été convertis sur une superficie initiale de 1,1 million de km². Cela représente une diminution de 1,83 pour cent du couvert forestier des années 1990 aux années 2000.

Images composites Landsat quinquennales et détection des changements

Comme la méthode DFCM est un procédé automatique, les cartes

peuvent être mises à jour lorsque de nouvelles données sont disponibles. Des travaux sont actuellement en cours pour produire les cartes des changements du couvert forestier pour la période 2000-2005 à partir d'images Landsat récentes, en dépit de la défaillance du correcteur de lignes de balayage (SLC) du capteur ETM+ qui provoque d'importantes lacunes dans les données, en rendant environ 22 pour cent de chaque image inutilisables. Alors que de nombreux chercheurs ont délibérément évité d'utiliser les données Landsat provenant de SLC, l'approche DFCM traite de manière générique les lacunes statistiques pour créer des produits pour la période 2000-2005.

Les mosaïques Landsat quinquennales sont achevées pour plus de 60 pour cent du Bassin et pour sept des 12 paysages du PFBC. Les tuiles d'images Landsat pour lesquelles plusieurs acquisitions sont disponibles produisent des résultats plus cohérents (par exemple, sans lacunes de balayage ni artéfacts de lignes de balayage) que des tuiles qui n'ont pas toute cette richesse de données. La Figure 4 montre l'étendue actuelle de la carte quinquennale de la couverture forestière pour le Bassin du Congo avec un exemple de changement de couverture forestière détecté en utilisant l'algorithme automatisé DFCM. Les estimations quantitatives du changement forestier quinquennal à l'échelle du Bassin sont actuellement développées.

Tableau 2. La couverture forestière et la perte forestière entre les environs de 1990 et les environs de 2000 à l'intérieur et l'extérieur des aires protégées en République démocratique du Congo.

| Région forestière | Couverture forestière en 1990 (km ²) | Couverture forestière en 2000 (km ²) | Perte de la couverture forestière (km ²) | Perte de la couverture forestière (%) |
|-----------------------------------|--|--|--|---------------------------------------|
| RDC | 1 110 092 | 1 090 517 | 19 575 | 1,83 |
| A l'intérieur des aires protégées | 147 004 | 146 006 | 998 | 0,68 |
| Hors des aires protégées | 941 088 | 920 418 | 20 670 | 2,20 |

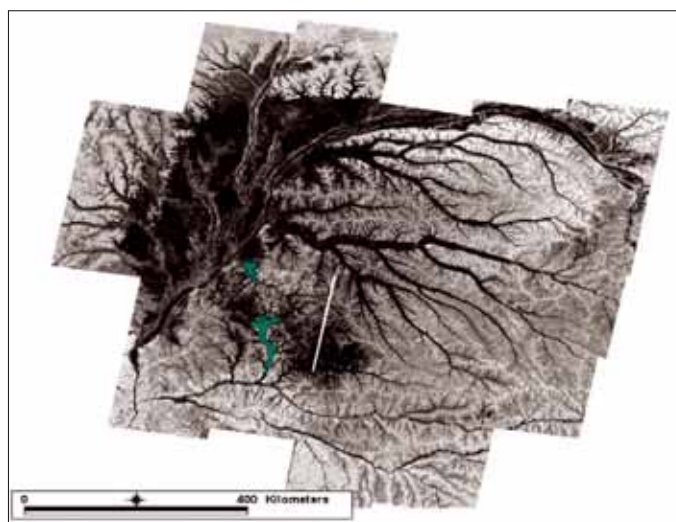
D'autres caractérisations des forêts - forêts dégradées et inondées Distinguer une forêt dégradée (secondaire) d'une forêt mature (primaire) est important pour la conservation de l'habitat, la biodiversité et l'estimation des stocks de carbone. Puisque la couverture forestière DFCM est représentée comme une variable

continue, il est théoriquement possible d'entamer la caractérisation d'une classe de forêt dégradée en fonction de seuils de valeurs de probabilité forestière. Des valeurs de probabilité forestière ont été comparées pour les parcelles de terrain classées comme forêt, terre non forestière ou forêt dégradée à partir d'un inventaire national des forêts réalisé par la FAO au Cameroun. Il y avait une séparation claire entre les valeurs de probabilité forestière des parcelles forestières et non forestières, mais les parcelles de forêt dégradées comprenaient un large éventail de valeurs qui se superposent aux valeurs des parcelles forestières. Les travaux se poursuivent sur la caractérisation d'une classe de forêt dégradée.

La forêt inondée est un thème de couverture crucial pour la modélisation de l'hydrologie régionale, l'évaluation des habitats et de la biodiversité et la compréhension des impacts humains sur le milieu forestier. La majeure partie de la déforestation se produit dans les forêts de *terre ferme*, parce que celles-ci conviennent mieux à l'agriculture et sont plus faciles d'accès. Il peut être difficile de distinguer des forêts inondées de forêts de *terre ferme* sur la seule base des données optiques (réfléchies). Une méthode actuellement mise en œuvre, avec l'appui de CARPE, utilise des mosaïques d'images Landsat, des données d'élévation et des paramètres hydrographiques dérivés de données de la *Shuttle Radar Topography Mission* (SRTM), et des données radar pour dresser une carte à 57 m des zones humides, y compris les zones humides boisées, à travers tout le Bassin.

Comme produits, les cartes de la couverture forestière, des changements de la couverture forestière, des forêts dégradées et des forêts inondées seront une contribution précieuse à la planification de l'aménagement du territoire, aux décisions politiques régionales, aux initiatives de la comptabilisation du carbone et à la

Figure 5. Masque préliminaire des zones humides pour le centre du Bassin du Congo



Les valeurs sombres indiquent une forte probabilité d'occurrence de zones humides, les valeurs claires une faible probabilité. Les Lacs Tumba et Mai Ndombe sont recouverts.

modélisation du climat. Elles aideront également à atteindre les objectifs des programmes de suivi internationaux, tels que la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'initiative de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD).

L'accès aux données de télédétection

Le succès des efforts de la cartographie des forêts fondée sur la télédétection a montré l'utilité des données satellitaires pour la cartographie de la couverture terrestre en Afrique centrale. De récents progrès technologiques facilitent le traitement de grandes quantités de données, et les méthodologies pour extraire des caractérisations de la végétation continuent de s'améliorer. Les obstacles à l'obtention de caractérisations de la couverture forestière plus exactes et actualisées sont principalement liés à l'accès aux données. Les chercheurs utilisent généralement les données qui sont à leur portée, non pas celles dont ils ont vraiment besoin pour mettre en œuvre des systèmes de suivi rigoureux. Par conséquent, il est primordial que

les futures politiques en matière de données assurent la livraison régulière des données nécessaires pour atteindre les objectifs politiques. Si certaines évolutions récentes semblent indiquer une ère d'accès aux données plus libérale, le principal obstacle à la production de nouvelles cartes à base de données satellitaires, à ce jour, reste le coût d'acquisition de données de télédétection.

La NASA fournit gratuitement des ensembles de données MODIS par le biais du *Land Processes Distributed Active Archive Center* du *United States Geological Survey* (USGS), et l'AVHRR - l'indice différentiel normalisé de végétation (NDVI), de la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA) - est disponible gratuitement grâce à la *Global Land Cover Facility*. Les données SPOT VEGETATION qui ont été archivées pendant trois mois ou plus sont également disponibles gratuitement. Cependant, comme mentionné précédemment, ce sont des données à plus haute résolution spatiale qui sont nécessaires pour dresser la carte des changements de la couverture forestière qui se produisent dans le Bassin du Congo.

Les séries Landsat des satellites de la NASA/USGS sont les chevaux de trait de la cartographie de la couverture forestière à haute résolution depuis 1972. Landsat 5, lancé en 1984, est toujours opérationnel, mais les données doivent être retransmises directement aux stations au sol quand passe le satellite, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de stockage de données à bord. Actuellement, en raison du manque de station au sol dans la région, il n'y a pas eu de collecte de données Landsat 5 sur la plus grande partie du Bassin du Congo depuis 1999. La NASA/USGS *Mid-Decadal Global Land Survey* (MDGLS) - Balayage terrestre mondial quinquennal de la NASA/USGS - a lancé deux campagnes d'acquisition de données Landsat 5 limitées qui incluaient une partie du Bassin du Congo en 2008, en liaison avec une station terrestre de l'ESA située à Malindi. Toutefois, cette station au sol ne fonctionnera très probablement pas en permanence en raison de problèmes techniques et du fait que le capteur Landsat 5 pourrait tomber en panne en raison de son âge avancé. Landsat 7 a été lancé en 1999 et a produit des images bien calibrées et de haute qualité jusqu'en mai 2003, lorsque le SLC du capteur est tombé en panne. En conséquence, il y a des trous linéaires dans les images qui provoquent une perte de 22 pour cent des données dans toute image donnée. Mises à part ces données manquantes, la qualité d'image reste inchangée, mais des images supplémentaires sont nécessaires pour compenser ces lacunes. Pendant ce temps, la *Landsat Data Continuity Mission* NASA/USGS travaille au lancement d'un nouveau satellite Landsat en 2011.

Jusqu'à très récemment, les données Landsat n'étaient pas génériquement gratuites, et les politiques de prix et de distribution ont varié tout au long du programme. CARPE et ses partenaires ont bénéficié d'acquisitions de données Landsat financées par la NASA, dans

le cadre du projet *Pathfinder* et du projet *Scientific Data Purchase* (achat de données scientifiques) pour la production d'ensembles de données *GeoCover*. Les données *GeoCover* comprennent des scènes Landsat orthorectifiées sélectionnées pour les années 1970, les années autour de 1990 et de 2000, avec une couverture pratiquement mondiale pour chaque époque, qui sont gratuitement accessibles. Ces ensembles de données sont en cours de retraitement, avec des moyens géométriques et topographiques améliorés, dans le cadre du projet GLS/USGS. En outre, le MDGLS produit un autre ensemble de données Landsat mondiales orthorectifiées, le *Global Land Survey 2005* (GLS 2005), à partir de données de Landsat 7 et Landsat 5. Les ensembles de données de GLS 2000 et de GLS 2005 pour l'Afrique sont téléchargeables gratuitement sur le site Web de Glovis/USGS (<http://glovis.usgs.gov>) depuis mars 2008. Depuis décembre 2008, l'USGS fournit les données d'archives de Landsat 7 (le SLC-off et le SLC-on) et les données d'archives Landsat 4 et 5 gratuitement en passant par le site Web de Glovis. Les nouvelles images de Landsat 7 et de Landsat 5 sont également disponibles peu après leur acquisition. Il s'agit d'une avancée positive et importante pour le suivi de la couverture forestière dans le cadre du programme CARPE.

La couverture nuageuse constituera toujours un problème pour le Bassin du Congo, et le plein accès à l'ensemble des archives Landsat facilitera grandement la production d'une carte quinquennale de l'évolution des forêts d'Afrique centrale. D'autres données optiques permettent de compléter les données Landsat. Des données optiques de l'*Advanced Spaceborne Thermal Emission and Reflection Radiometer* (ASTER) ont été acquises pour le Bassin du Congo par l'UMD grâce au programme *Scientific Data Purchase* de la NASA, et elles seront

utilisées pour combler les lacunes des données de la méthode DFCM. Les empreintes de la scène ASTER sont d'environ 1/9 de la taille d'une scène Landsat, et l'acquisition de données n'est pas systématique. Si des milliers de scènes ont été acquises sur le Bassin du Congo depuis l'activation du capteur en 2000, il y a encore de vastes zones pour lesquelles il n'existe pas de données ASTER utilisables. Les satellites *Indian Remote Sensing* Ressources 1 (IRS) et SPOT/HRVIR fournissent des données qui conviennent bien pour la cartographie de forêts, mais actuellement, ces données coûtent excessivement cher. Les données de l'IRS à 50 m offrent l'avantage supplémentaire d'obtenir plusieurs acquisitions par mois. En novembre 2007, la Chine et le Brésil ont annoncé qu'ils mettraient les données du satellite *China Brazil Earth Resources* (CBERS) à la disposition des pays africains, mais le mécanisme d'acquisition et de transfert de données pour l'Afrique centrale n'est pas encore mis en place.

Pour répondre aux besoins de CARPE, les données radar peuvent offrir la meilleure opportunité pour la surveillance des paysages du PFBC dans les régions régulièrement couvertes de nuages. Des instruments SAR en bande C sont à bord de deux satellites de l'ESA: Envisat et ERS-2. Un instrument radar avec des capacités de polarisation multiple (*Phased Array type L-band Synthetic Aperture Radar* ou PALSAR) est à bord du satellite japonais *Advanced Land Observing Satellite* (ALOS - Satellite d'observation terrestre avancée) lancé en janvier 2006. Une stratégie d'observation systématique est prévue pour PALSAR afin de produire un ensemble de données mondiales cohérentes et chronologiques. Les données de l'ESA et japonaises peuvent être mises à la disposition des chercheurs sur une base limitée. Un satellite SAR commercial, RADARSAT-2, a été lancé en décembre 2007.

Encadré 1. Ensembles de données géospatiales actuellement disponibles pour l'Afrique centrale

- Données mondiales de l'ESRI (Environmental Systems Research Institute)
- Base de données mondiales sur les aires protégées du WCMC (World Conservation Monitoring Center)/PNUE et de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature)
- Africover (FAO/NU)
- Cartes de la République démocratique du Congo de l'UCL
- Atlas forestiers interactifs pour le Cameroun, la République du Congo et la République Démocratique du Congo du World Resources Institute (WRI)
- Données au niveau du paysage fournies par des ONG et par des projets in situ, y compris ECOFAC (Ecosystèmes forestiers d'Afrique centrale).

Le SIG et CARPE

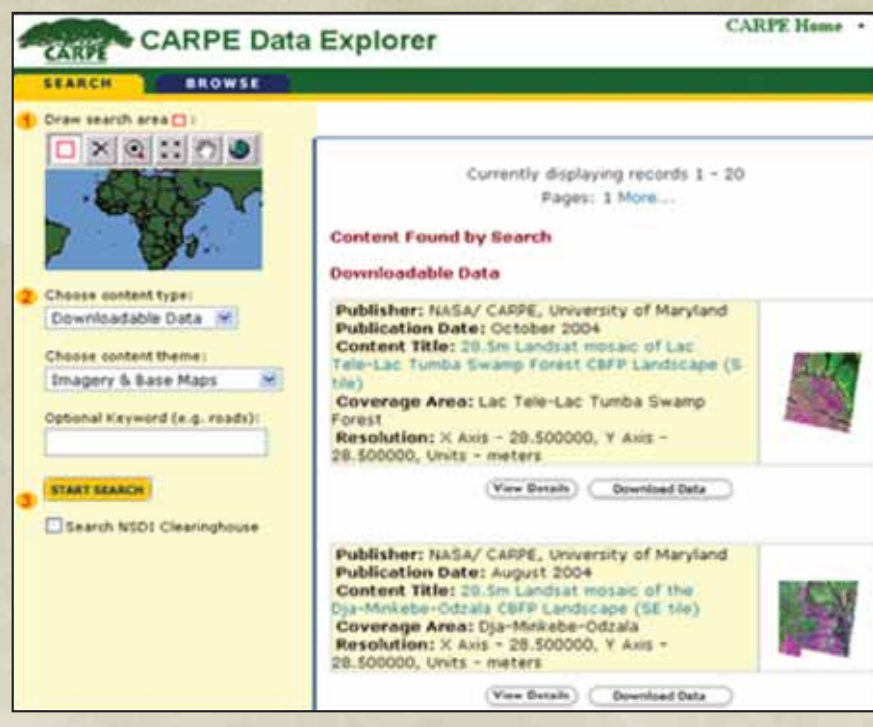
L'association de produits de télédétection avec d'autres données géospatiales du SIG peut fournir des informations utiles pour la conservation et la gestion des ressources naturelles. Dans le cadre de CARPE, le SIG est utilisé pour compiler, modéliser, analyser et diffuser des données géospatiales. Les extraits sous la forme de cartes numériques et de copies papier sont utilisés pour l'orientation, l'éducation, la discussion et la cartographie au sein des communautés, pour la visualisation de la couverture terrestre et de l'utilisation des terres, mettant en lumière les zones où les forêts se modifient, et l'aménagement du territoire.

Les données clés sont celles qui ont trait directement aux activités de CARPE : elles comprennent les limites des paysages prioritaires, les centres de population, les campements de chasse, les routes et les rivières, les aires protégées, les concessions forestières et pétrolières, des inventaires de flore et de faune, des évaluations d'habitats et, depuis peu, les délimitations des zones de gestion et d'utilisation du territoire.

Encadré 2. CARPE Data Explorer

Carpe Data Explorer est une version adaptée de Metadata Explorer du ArcIMS (Arc Internet Map Server) de ESRI. Les données géospatiales et les services cartographiques sont organisés de façon à permettre les recherches de données géospatiales par cartes ou par mots clés. Ces données peuvent être visionnées ou téléchargées sur Internet. D'après notre expérience, les utilisateurs peu familiers des géoportails ont trouvé que la fonction recherche n'était pas très complète. D'autres solutions pour accéder aux données sont en cours d'analyse pour en améliorer la fonctionnalité.

Lorsque CARPE fut autorisé pour la première fois en 1995, il y avait une pénurie de données géoréférencées pour le Bassin du Congo. Les efforts de collecte de données se sont initialement axés sur la compilation et la numérisation de l'emplacement des villes et des installations, ainsi que des aménagements routiers à partir de cartes papier ou d'images Landsat. Actuellement, il y a beaucoup plus de sources de données géospatiales pour l'Afrique centrale (Encadré 1), mais ces ensembles de données ne sont pas toujours compatibles, et selon l'échelle demandée, les ensembles de données peuvent être trop grossiers ou imprécis. Pour aider les utilisateurs à déterminer quelles données sont disponibles, et si elles sont appropriées pour une application spécifique, CARPE II met davantage l'accent sur la collecte et le partage de données géospatiales par des partenaires de CARPE et entre eux. L'UMD a établi le *CARPE Data Explorer* pour faciliter ce processus (voir Encadré 2).



Un dépôt centralisé de données en ligne permet à des utilisateurs de déterminer facilement si des données géospatiales sont disponibles et adaptées à leurs besoins, et il donne accès aux données. Pour que des données géospatiales

Encadré 3. CARPE Mapper

CARPE Mapper est un service de cartographie virtuelle pour la visualisation et l'interrogation de données géospatiales sur Internet, qui n'exige pas l'accès d'un logiciel SIG. Les services de cartes sont disponibles pour chacun des 12 paysages prioritaires. Chaque service contient des données spécifiques à ce paysage, fournies par les ONG qui y travaillent. Quatre des 12 paysages contiennent des données télémétriques sur les éléphants de forêt fournies par *Wildlife Conservation Society* (WCS). *CARPE Mapper* donne un aperçu très utile des paysages et permet aux utilisateurs de sélectionner et d'interroger divers niveaux de données. L'utilisation de *CARPE Mapper* requiert cependant un accès raisonnable à Internet, et les commentaires des utilisateurs montrent que, lorsque cet accès est insuffisant ou que la bande passante est faible, la lenteur de *CARPE Mapper* est prohibitive. *CARPE Mapper* fut développé il y a environ quatre ans en utilisant le logiciel ArcIMS d'ESRI. Depuis qu'il a été mis au point, les logiciels de cartographie sur Internet ont fait beaucoup de progrès ; des services de cartographie alternatifs sont à l'étude mais il est peu probable que l'on pourra constater une amélioration réelle des performances tant que la bande passante ne sera pas meilleure dans la région.

aient une valeur réelle, des informations secondaires, ou métadonnées, doivent accompagner les données géospatiales. Les métadonnées devraient au moins comprendre : l'étendue spatiale, la projection, la date, des informations sur la période et la manière dont les données ont été créées, et une explication des champs d'attribut. Les métadonnées sont souvent élaborées après coup lorsque la collecte des données est terminée et, malheureusement, lorsque les ressources sont limitées, la création de métadonnées appropriées n'est pas une priorité. Des partenaires peuvent hésiter à fournir des données géospatiales par l'intermédiaire du *CARPE Data Explorer* (Explorateur de données de CARPE) en raison d'un manque de métadonnées suffisantes, ou parce que les ensembles de données sont incomplets, ou encore parce qu'ils attendent la publication de résultats. Certains ensembles de données sont parfois révisés par les partenaires, mais pas re-présentés en temps opportun. Il en résulte que de nombreux ensembles de données SIG dont dispose CARPE sont obsolètes ou ne tiennent pas compte de nouvelles informations. USAID encourage un plus grand partage des données SIG au sein de CARPE, ce qui demande que des données géospatiales (par exemple, les fichiers de forme - *shapfiles*) soient présentées dans le cadre des documents de moyens de vérification.

Figure 6. Une affiche du Paysage de Maringa/Lopori-Wamba qui intègre un composite Landsat et une carte du changement de la couverture forestière de la DFCM ainsi que des informations fournies par le partenaire du paysage



Encadré 4. Planification de l'aménagement du territoire dans le Paysage de Maringa/Lopori-Wamba (MLW)

En tant que projet pilote pour les paysages de CARPE, UMD, en partenariat avec *African Wildlife Foundation* (AWF), l'UCL, l'*US Forest Service* (USFS) et d'autres, utilise le SIG et des produits dérivés de la télédétection pour construire une suite de modèles d'utilisation des terres spatialement explicites pour le paysage de MLW, situé dans le nord de la République démocratique du Congo. Les résultats modélisés comprennent la distribution de la population humaine et l'accessibilité du paysage pour l'homme, ainsi que l'identification de hauts-lieux de la biodiversité et de corridors importants pour la faune reliant des aires protégées existantes. Les produits de l'évolution des forêts provenant du satellite DFCM ont été utilisés pour prévoir les changements de la couverture terrestre dans le paysage au cours des 50 prochaines années. Pour contribuer directement aux initiatives de zonage de l'utilisation des terres, l'équipe utilisera un outil de modélisation de la sélection de sites spatialement explicite pour déterminer les zones les plus propices à l'expansion des activités humaines à venir, en tenant compte de la conservation et des besoins humains.

Le SIG associe les données et les résultats de la télédétection avec d'autres ensembles de données géospatiales, ce qui est essentiel pour le suivi et les rapports effectués par CARPE. Grâce au SIG, il est possible d'analyser les changements de la couverture forestière, par exemple, par paysage, aire protégée, zone administrative, bassins hydrographiques ou en fonction de l'éloignement des routes. Un examen de la variabilité spatiale du changement du couvert forestier aide à comprendre les vecteurs du changement de la couverture terrestre, comme la distribution de

Les ensembles de données clés sont ceux qui se rapportent directement aux activités de CARPE. Ces données comprennent les limites des paysages prioritaires, les centres de population, les camps de chasse, les routes, les rivières, les aires protégées, les concessions forestières et pétrolières, les inventaires de la flore et de la faune, les évaluations de l'habitat, et, depuis peu, les délimitations des zones de gestion de l'utilisation des terres.

la population humaine, les pratiques en matière d'utilisation des sols, les politiques de gestion des ressources et les facteurs socioéconomiques.

Parmi les produits les plus utiles du SIG, figurent les cartes qui intègrent des images satellites, des données sur l'évolution des forêts et des caractéristiques locales pour fournir aux utilisateurs une vue d'ensemble du paysage. Ces cartes se sont révélées de puissants outils pour l'interprétation de la couverture terrestre et de la dynamique de l'utilisation des terres, les images révélant des détails qui ne peuvent absolument pas être représentés par des éléments strictement cartographiques. Les cartes sont utilisées pour des travaux sur le terrain, pour faire participer les communautés locales, et fournissent des points focaux pour des discussions. Un exemple d'une telle carte produite pour CARPE est illustré à la Figure 6.

La modélisation spatiale à l'aide du SIG apporte également une contribution importante à CARPE. Simuler la façon dont les ressources naturelles (comme la distribution de populations de faune ou des impacts socioéconomiques sur les ressources forestières) seraient affectées dans divers scénarios d'utilisation des terres est utile pour orienter la planification de l'aménagement du territoire. Un exemple de modélisation spatiale utilisé dans l'aménagement du territoire d'un paysage du PFBC est présenté dans l'Encadré 4.

Les activités régionales : développement des capacités et d'infrastructures pour l'utilisation de données géospatiales dans la gestion et le suivi des forêts dans le Bassin du Congo

Avant la mise en œuvre de la Phase II de CARPE, il était largement admis qu'il y avait un manque d'informations fiables et actualisées sur la couverture forestière et les changements du couvert forestier. Les institutions nationales ont reconnu que des données cartographiques et de télédétection exactes, associées aux données *in situ*, sont essentielles pour la production efficace et régulière de ces informations, mais il n'y avait pas une masse critique d'experts dans ce domaine dans le Bassin du Congo. Les capacités se limitaient à quelques personnes et à des projets spécifiques à des sites disséminés dans la région, et il n'y avait aucune infrastructure appropriée pour soutenir une initiative régionale en matière de cartographie forestière.

En 2000, des parties prenantes intéressées par l'utilisation de données spatiales dans la gestion forestière se sont réunies à Libreville, au Gabon, pour un atelier régional du GOFC-GOLD en Afrique centrale, coparrainé par TREES, la NASA (par le biais de l'initiative *Global Change System for Analysis, Research and Training initiative*, START), et CARPE/USAID. Un comité du Système global d'observation terrestre (*Global Terrestrial Observing System* - GOFC-GOLD) travaille à l'échelle mondiale et régionale pour améliorer la qualité et la disponibilité des observations de la forêt et faire des produits fonctionnels pour les utilisateurs de ces données. Le principal programme de l'atelier du GOFC-GOLD, tenu en 2000, était de créer un chapitre GOFC-GOLD pour l'Afrique centrale qui permettrait de relier des organismes nationaux et la communauté des utilisateurs avec des producteurs de ces informations.

Les participants à l'atelier ont convenu que le réseau serait coordonné à partir de Kinshasa, et qu'il fonctionnerait sous l'acronyme français OSFAC (Observatoire satellital des forêts d'Afrique Centrale). En tant que réseau régional du GOFC-GOLD, l'unique objectif à long terme de l'OSFAC est de renforcer les capacités régionales d'utilisation des données de télédétection et des techniques de cartographie pour produire des informations fiables sur le couvert forestier et sur le changement de la couverture forestière dans toute l'Afrique centrale. Simultanément, l'OSFAC travaille à vaincre certains des obstacles à l'établissement et au maintien d'une cartographie forestière opérationnelle dans la région. Parmi les principales entraves identifiées par les agences nationales, figurent le manque de ressources humaines et financières, le faible accès aux données (imagerie) et aux informations, l'accès difficile à Internet, et un manque d'expertise locale.

Afin de fonctionner efficacement en RDC et dans toute l'Afrique centrale, l'OSFAC a cherché à se faire reconnaître comme ONG congolaise s'occupant de la facilitation de l'accès aux données satellitaires, du renforcement des capacités et du suivi du couvert forestier. Le 17 septembre 2005, l'OSFAC a été autorisé par le ministère de la Justice à fonctionner en RDC et le 6 février 2006, l'OSFAC a signé un accord technique avec le ministère de l'Environnement. Actuellement, l'OSFAC fonctionne comme une organisation non gouvernementale légalement reconnue, dirigée par un Groupe consultatif constitué de sept membres. Il emploie six professionnels à temps plein, dont trois experts et formateurs de haut niveau en programme SIG. La gestion quotidienne est placée sous la supervision d'un petit groupe de conseillers. En plus de ses services techniques et administratifs à Kinshasa, l'OSFAC travaille aussi pour renforcer son réseau régional par des points de contact bénévoles dans les pays du Bassin du Congo.

Encadré 5. Les institutions et les aires protégées qui ont reçu une formation technique de l'OSFAC

- **AWF**
- **Domaine de chasse de Bombo-Lumene**, RDC
- **BCI** (Bonobo Conservation Initiative)
- **BEAU** (Bureau d'études et d'aménagement urbain)
- **CAMI** (Cadastre minier)
- **CENAREST** (Centre national de recherche scientifique et technologique)
- **CIB** (Congolaise industrielle des bois)
- **CICOS** (Commission internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha)
- **CNIE** (Cadre national de l'information environnementale)
- **CNPN** (Conseil national des parcs nationaux, Gabon)
- **COHYDRO** (Congolaise des hydrocarbures)
- **Parc National de Konkouati-Douli**, République du Congo
- **CRGM** (Centre de recherche géologique et minière)
- **CTB** (Coopération technique belge)
- **CTCPM** (La Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière)
- **DGF** (Direction de gestion forestière)
- **ECODED** (Economie et développement durable)
- **ERAIFT** (Ecole régionale d'aménagement intégré des forêts tropicales)
- **FACAGRO** (Faculté d'agronomie)
- **Parc National de la Garamba**, RDC
- **ICCN** (Institut Congolais pour la conservation de la nature)
- **IPS** (Inspection provinciale de la santé)
- **IRM** (Gestion des ressources innovatrices -GRI)
- **OIBT** (Organisation internationale des bois tropicaux)
- **Parc National de Kahuzi-Biega**, RDC
- **Réserve Communautaire du Lac Télé**, République du Congo
- **Réserve de Lopé**, Gabon
- **MECNEF** (Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts)
- **SNR/MECNEF** (Service national de reboisement)
- **MECNT** (Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la nature et du Tourisme)
- **MEFE** (Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement, République du Congo)
- **MINEF** (Ministère de l'Economie Forestière, Gabon)
- **Parc National de Minkébé**, Gabon
- **Parc National de Nouabalé-Ndoki**, République du Congo
- **OCHA/UN** (Bureau de Coordination des Affaires humanitaires)
- **Réserve de Faune à Okapis**, RDC
- **PAIDECO** (Programmes d'appui aux initiatives de développement communautaire)
- **PARCAFRIQUE**
- **PNLTHA** (Programme national de lutte contre la trypanosomiase humaine africaine)
- **PROGEPP** (Projet de gestion des écosystèmes périphériques du Parc National de Nouabalé-Ndoki)
- **Parc National de la Salonga**, DRC
- **SPIAF** (Service permanent d'inventaire forestier)
- **SYGIAP** (Système de gestion et d'information pour les aires protégées)
- **TRIDOM** (Tri-National Dja-Odzala-Minkébé)
- **UNICEF** (Fonds des Nations unies pour l'enfance)
- **UNIKIN** (Université de Kinshasa)
- **UNILU** (Université de Lubumbashi)
- **Parc National des Virunga**, RDC
- **WCS**
- **WRI**
- **WWF**

Lorsque l'OSFAC a commencé, il n'y avait pas, en Afrique centrale, de capacités pour développer et mettre en œuvre une méthodologie pour la surveillance du couvert forestier en utilisant les données de télédétection, mais il fallait absolument établir des données de base. La décision fut prise de développer une méthodologie pour le suivi du couvert forestier au sein d'une institution scientifique à l'extérieur de la région, tout en renforçant simultanément les capacités en Afrique centrale, pour analyser et utiliser les informations produites. Cette approche a permis à l'OSFAC de recevoir un soutien technique et financier continu de l'UMD dans le cadre de l'objectif

« institutionnalisation du suivi des ressources » de CARPE. Dans le cadre de CARPE, l'OSFAC fournit un appui technique aux partenaires exécutants et il est considéré comme le principal canal par lequel les capacités de suivi des forêts avec l'aide des données de télédétection peuvent être transférées à la région.

Dans le cadre de CARPE, l'OSFAC reçoit un appui technique à la fois de la *South Dakota State University* (SDSU) et de l'UMD. Depuis 2005, l'UMD maintient un consultant technique à temps plein pour l'OSFAC en RDC. L'OSFAC a également noué une relation étroite avec le réseau

universitaire national de la RDC et, depuis 2005, l'OSFAC maintient et gère un laboratoire SIG/Télédétection au sein de l'Ecole d'agronomie de l'Université de Kinshasa (UNIKIN).

Renforcement des capacités

Pour renforcer les capacités dans les domaines du SIG et de la télédétection en Afrique centrale, le réseau OSFAC a prévu deux niveaux de formation : (1) des cours périodiques de formation de base dans toute la région et (2) et des cours de formation plus spécialisée et de niveau supérieur ainsi que des programmes d'échanges pour développer l'expertise scientifique et initier le personnel de

l'OSFAC aux nouvelles technologies satellitaires et de l'information.

En 2005, l'OSFAC a commencé à offrir des cours de formation de base et plus avancés à des organismes extérieurs (voir Encadré 5). Plus de 400 personnes (voir Tableau 3) ont participé à des cours techniques en matière de SIG et de télédétection au laboratoire de l'OSFAC et *ex-situ* en RDC, au Gabon et en République du Congo. Les cours durent généralement d'une à quatre semaines et sont conçus pour accroître les capacités en logiciels SIG tels qu'ArcView, ArcGIS et/ou en logiciels de traitement d'images de télédétection, tel ENVI. Chaque cours est adapté à ses participants, pour préparer les stagiaires à utiliser les données spatiales dans leur domaine d'application. L'OSFAC donne également la possibilité à un nombre limité de personnes de participer à un programme de stages. Ce programme intègre à la fois des professionnels et des étudiants stagiaires qui travaillent avec le personnel de l'OSFAC pendant une période qui peut atteindre 12 mois.

Le programme de l'OSFAC visant à renforcer les capacités continue d'évoluer. La télédétection destinée à surveiller la couverture forestière est un exercice hautement technique et scientifique. Les échanges et les partenariats à long terme avec des institutions scientifiques sont les seuls moyens de développer le niveau d'expertise nécessaire pour mettre au point les premiers ensembles de données sur le changement de la couverture forestière. Depuis 2005, l'OSFAC encourage avec succès les études de trois étudiants de la région dans les programmes de doctorat aux États-Unis et en Europe. L'OSFAC travaille aussi à créer un groupe d'experts régionaux capables de générer des produits fonctionnels pour les décideurs et les gestionnaires, en utilisant des méthodologies

développées par les scientifiques de haut niveau. Pour atteindre cet objectif, l'OSFAC, l'UMD et la SDSU prévoient le transfert des capacités nécessaires pour ces activités à l'OSFAC grâce à un vaste programme de formation en RDC.

L'OSFAC dispose actuellement de capacités de haut niveau en matière de SIG et conserve la réputation de fournir un soutien et des produits de qualité. L'OSFAC est engagé dans une grande variété de projets dans les domaines du SIG et de la télédétection de base dans le cadre de ses efforts pour renforcer les initiatives de conservation et de développement durable en intégrant l'utilisation de données spatiales. Ces initiatives renforcent les capacités en cartographie, permettent aux stagiaires de l'OSFAC d'acquérir une expérience pratique et contribuent à la viabilité à long terme de l'OSFAC. Parmi les projets auxquels a participé l'OSFAC, figurent :

- un atelier co-organisé en 2007 par le WWF, le ministère de l'Environnement, l'ICCN, et l'OSFAC pour prioriser les zones de conservation en RDC. Tout au long de l'atelier, l'OSFAC a fourni un appui technique pour créer des cartes des zones prioritaires ;
- une initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) visant à établir un laboratoire des SIG permanent à l'ERAIFT ;
- le développement d'une méthodologie de suivi du changement de la couverture terrestre dans le cadre d'une évaluation d'impact environnemental pour le projet PRO-ROUTES de la Banque mondiale ;
- un partenariat avec le WWF et WCS pour une formation en SIG d'un mois sur le terrain et en laboratoire, axée sur l'inventaire et la cartographie du Domaine de Chasse de Bombo-Lumene ;

- un projet visant à produire des affiches de tous les sites RAPAC (Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale) ;
- des projets visant à cartographier les Jardins botaniques de Kisantu et de Kinshasa ;
- un projet interuniversitaire pour dresser la carte de l'érosion à Kinshasa ;
- un projet de la CTB pour cartographier de nombreuses communes de Kinshasa.

Accessibilité aux données

Depuis sa création, l'OSFAC s'est engagé à travailler avec des partenaires régionaux pour évaluer et améliorer l'état des données spatiales en Afrique centrale et pour faciliter l'accès régional aux données satellitaires. L'OSFAC a servi de partenaire sous-régional pour l'initiative *Mapping Africa for Africa* (MAFA) menée par le Conseil de recherches en sciences humaines et EIS (*Environmental Information Systems*) -Afrique. L'initiative vise à créer un catalogue des ensembles de données géospatiales fondamentales disponibles et à effectuer une analyse des carences de chaque pays. En RDC, l'OSFAC est un membre actif du groupe de travail en matière de SIG créé par le Comité conjoint de logistique des Nations unies. Le groupe de travail fournit une plateforme pour les parties prenantes qui recueillent et utilisent les données SIG en RDC (y compris des institutions gouvernementales, des agences onusiennes et des ONG), afin d'harmoniser les données.

Grâce à son affiliation à l'UMD, l'OSFAC a obtenu des centaines d'images -satellites et gère une base de données cataloguant toute l'imagerie distribuée. L'OSFAC diffuse ces données gratuitement sur demande. Les difficultés d'accès à Internet dans la région signifient que la possibilité d'avoir accès à des données sur place facilite la

tâche de nombreux utilisateurs. En plus de distribuer physiquement des données et de fournir une assistance technique aux personnes ou organisations qui s'intéressent à l'utilisation d'images satellites, l'OSFAC gère également un site Web qui fournit aux utilisateurs des informations sur différents types d'images satellites, des produits de télédétection et des détails sur la couverture des données dans toute la région.

Objectifs

S'appuyant sur ses capacités actuelles et les activités en cours, l'OSFAC reste concentré sur l'établissement de sa propre pérennité et sur le développement des capacités régionales en matière d'utilisation de données satellitaires dans le suivi de routine du couvert forestier du Bassin du Congo. L'OSFAC sera le principal intermédiaire par lequel la capacité d'utilisation de la méthodologie de l'UMD/SDSU sera transférée à la région et il espère s'imposer comme organisation indépendante ayant la capacité de surveiller l'évolution du couvert forestier. Une fois cette capacité établie, l'OSFAC travaillera avec des organismes locaux pour déterminer l'exactitude des estimations et combiner les données de télédétection avec les ensembles de données *in situ*. Ces données et les produits dérivés seront fournis aux gestionnaires forestiers et aux décideurs directement.

Tableau 3. Nombre total de personnes formées par l'OSFAC (juin 2005-février 2008)

| | Hommes | Femmes | Total |
|-------------------|------------|-----------|------------|
| Personnes formées | 383 | 60 | 443 |
| Stagiaires* | 19 | 9 | 28** |
| Total | 402 | 69 | 471 |

* Cette catégorie englobe les étudiants d'université et les professionnels

** 16 étaient des étudiants d'université qui ont travaillé avec l'OSFAC en vue d'intégrer des données spatiales dans leurs thèses.

Enseignements tirés de l'utilisation de la cartographie par satellite et du SIG

Des initiatives régionales comme les réseaux spécialisés et les organes techniques sont des mécanismes fondamentaux pour la création d'un système rigoureux de suivi des forêts. Pour parvenir à un consensus parmi les différents praticiens sur le rythme de changement de la couverture forestière dans tout le Bassin du Congo, il faut une bonne communication. Les réseaux régionaux fournissent aux praticiens un moyen de communiquer et de comparer les différentes méthodes de suivi pour qu'ils puissent atteindre un consensus général sur les prévisions de changement.

Il faut un organe technique indépendant pour évaluer la véracité des estimations de l'évolution des forêts nationales. Pour être efficace, l'organisme devra avoir les capacités scientifiques nécessaires pour élaborer des estimations précises et pour être officiellement reconnu dans toute la région comme évaluateur indépendant de l'évolution des forêts. Dans le Bassin du Congo, on peut imaginer que la Commission des Forêts d'Afrique Centrale⁴ établisse un organisme indépendant pour effectuer des évaluations des changements des forêts, en étroite collaboration avec une université.

La télédétection par satellite offre un moyen global pour la surveillance régionale du couvert forestier. La convergence des estimations du changement découlant de différentes méthodologies de télédétection démontre qu'une représentation fiable de l'étendue des forêts et

des changements forestiers peut être produite à partir de données satellitaires. La cartographie murale explicite du changement de la couverture forestière est plus utile aux objectifs de CARPE que les résultats obtenus par une méthode d'échantillonnage. Toutefois, il est utile d'avoir des activités de surveillance simultanées, qui se superposent afin de corroborer les résultats régionaux.

La télédétection offre une solution relativement peu coûteuse pour le suivi du couvert forestier, mais finalement les produits dérivés doivent être validés par une vérification au sol. La mise en œuvre d'une campagne de collecte, sur le terrain, de données statistiquement valides à l'échelle du Bassin du Congo serait irréalisable sur le plan logistique et financier, car une grande partie du Bassin du Congo reste relativement inaccessible. Des plans sont en cours pour recueillir des données de terrain pour la validation des produits DFCM dans au moins un paysage. Ce sera l'occasion de tester et d'affiner un protocole de collecte des données de terrain, qui pourrait être diffusé auprès des partenaires du paysage pour être mis en œuvre en même temps que leurs autres activités de terrain. La mise en place d'un mécanisme par lequel des données de terrain et sur les parcelles forestières pourraient être partagées, notamment par un réseau régional, profiterait au développement de programmes fiables de suivi des forêts.

Il faut d'urgence, dans le Bassin du Congo, transférer les méthodes de surveillance des forêts élaborées dans le domaine de la recherche vers le domaine opérationnel. L'institutionnalisation de méthodes telles que la DFCM est un objectif actuel de CARPE. Le transfert de ces outils nécessitera une formation intensive à long terme, pour développer les capacités techniques

⁴ La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), qui se compose des ministres en charge des forêts des pays participants d'Afrique centrale, coordonne les décisions, actions et initiatives se rapportant à la conservation et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo.

dans la région. Avec le renforcement des capacités dans la région, cette méthode pourrait être le fondement d'un programme régional de suivi opérationnel.

L'un des principaux objectifs de l'OSFAC est de travailler avec les organismes nationaux de suivi des forêts pour pouvoir utiliser les méthodes de suivi développées dans le domaine de la recherche pour créer des produits utiles pour la gestion forestière et la prise de décision. Il faudra pour cela continuer à développer le réseau OSFAC dans toute la région et accroître sensiblement les efforts pour travailler avec les organismes publics afin de comprendre leurs besoins et communiquer les implications potentielles et les applications possibles des données de suivi.

L'amélioration de l'acquisition et l'accès libre et gratuit aux données devrait accroître l'utilisation de données satellitaires et soutenir le développement de systèmes de suivi durables des forêts dans la région du Bassin du Congo

La surveillance à long terme de la couverture forestière nécessite un soutien institutionnel et l'accès à un flux de données continu. Alors que des gouvernements continuent d'appuyer la surveillance mondiale et régionale par l'élaboration et le lancement de capteurs placés sur satellite, les données sont encore sous-utilisées en raison du coût prohibitif des données. Même lorsque les scènes particulières sont relativement peu coûteuses, le coût cumulatif peut être élevé lorsque les besoins de données sont grands. Il faut des politiques progressives⁵

en matière de données afin que les organismes de cartographie opérationnels n'aient pas à s'inquiéter des politiques concernant le coût des données ou l'accès à celles-ci.

Le meilleur retour sur investissement dans les actifs des satellites d'observation de la Terre, c'est lorsque des informations provenant des données de détection se retrouvent sous la forme de produits à valeur ajoutée. L'accès limité aux données limite le développement et l'amélioration des méthodes pour obtenir des produits utiles, et limite aussi la capacité de suivi et les informations disponibles pour prendre les meilleures décisions de gestion des ressources. Une stratégie internationale devrait coordonner l'acquisition de données de différents capteurs pour maximiser les possibilités d'obtenir des données utiles (par exemple, sans nuages dans le cas de capteurs optiques) dans le Bassin du Congo, et l'accès à ces données devrait être libre.

Dans le scénario actuel d'accès limité aux données satellitaires, les chercheurs utilisent les données qu'ils peuvent acquérir et non pas celles dont ils ont vraiment besoin. Par exemple, la méthode DFCM est solide, reproductible et pourrait être modifiée pour fonctionner avec des entrées de données autres que celles de Landsat, si les données étaient facilement accessibles. D'importantes lacunes demeurent dans les produits, en grande partie en raison d'un manque de données Landsat sans nuages. S'il n'est pas possible de corriger les échecs passés de l'acquisition et de l'archivage des données, d'autres sources de données existent aujourd'hui qui pourraient compenser les limites de Landsat, soit en augmentant le volume disponible de données optiques sans nuages, soit en fournissant des données provenant d'autres modes, tels que les radars.

Il faut continuer à encourager et à améliorer la diffusion de données géospatiales et de produits dérivés, ainsi que les résultats des analyses géospatiales

Les données géospatiales et de télédétection, et les produits dérivés compilés et créés dans le cadre de CARPE constituent une contribution importante à la gestion et à la planification forestières pour le Bassin du Congo, pour le PFBC et pour les rapports sur l'Etat des Forêts en particulier. Les données, les produits dérivés et les résultats doivent être mis à la disposition des partenaires de CARPE et de la communauté dans son ensemble, en temps opportun.

La diffusion des données de télédétection et des produits dérivés à l'échelle régionale est difficile en raison des importants volumes de données en jeu et de la capacité d'Internet, limitée dans le Bassin du Congo ; par conséquent, l'OSFAC continuera à être un centre régional important pour la distribution des données. La diffusion sur Internet de données sur des caractéristiques géospatiales est moins problématique, mais pour les données géospatiales et de télédétection, il est nécessaire de s'assurer que les données géospatiales sont partagées entre les partenaires de CARPE. Il devrait y avoir un transfert systématique de données satellitaires à l'OSFAC et un examen systématique des données de télédétection mises à la disposition des partenaires de CARPE. La possibilité de réviser, d'avoir accès et de mettre à jour les ensembles de données géospatiales pourrait être améliorée, peut-être par la mise en œuvre d'un géoportail gratuit.

Les données géospatiales et de télédétection compilées et produites par CARPE comblent un déficit de données régionales et auront des applications qui vont au-delà de leur contribution aux objectifs stratégiques de CARPE. La disponibilité de ces ensembles de

⁵ La politique de distribution des données Landsat de la NASA/USGS garantit la disponibilité des données à un coût qui ne doit pas être supérieur à celui qui répond aux demandes des utilisateurs (COSUR), ce qui signifie qu'il n'y a aucun essai de recouvrer le coût des satellites, des systèmes au sol ou d'autres capitaux immobilisés. Cette politique du COSUR pourrait constituer un modèle pour les programmes de distribution des données par satellite.

données devrait être portée à l'attention de programmes internationaux de suivi de l'environnement, tels que l'initiative REDD de la CCNUCC.

Les produits cartographiques sous forme d'affiches sont un moyen efficace de communiquer les objectifs et les résultats de CARPE. En particulier, les cartes obtenues à partir d'images composites de télédétection sont utiles pour informer des parties prenantes, faire participer des communautés locales et pour l'éducation du public. L'association des produits DFCM de base à d'autres ensembles de données géospatiales, comme les frontières nationales, celles des paysages et des aires protégées, montre de façon synoptique la couverture forestière et la dynamique des changements au sein du Bassin du Congo. Des cartes de ce type, taillées à la mesure des besoins spécifiques de la région, devraient être produites par l'OSFAC.

Des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur sont essentiels pour développer une expertise technique et mettre sur pied des centres d'excellence pour satisfaire la demande de compétences techniques élevées

L'une des clés du succès de l'OSFAC a été sa relation étroite avec des

institutions universitaires à l'intérieur et l'extérieur de l'Afrique centrale. Grâce à CARPE, l'OSFAC a développé et maintenu une relation active avec l'UMD et la SDSU aux Etats-Unis. Les deux universités sont des institutions scientifiques reconnues qui ont pris l'engagement à long terme d'utiliser la télédétection pour suivre la couverture forestière et de travailler avec l'OSFAC afin de constituer une masse critique d'experts en télédétection en Afrique centrale. Ces partenariats fournissent à l'OSFAC l'appui technique et financier quotidien nécessaire pour s'imposer comme ONG respectée dans le domaine des ressources cartographiques dans le Bassin du Congo et lui fournissent la meilleure occasion de continuer à développer ses capacités grâce à une combinaison de stages de formation de niveau supérieur dans la région et de programmes d'échanges universitaires.

Simultanément, l'OSFAC tire parti de sa relation étroite avec l'UNIKIN et son Ecole d'Agronomie. Ce partenariat est essentiel pour s'assurer que le renforcement des capacités en télédétection et en SIG sera institutionnalisé dans la région et il a mis l'OSFAC en contact avec un groupe de candidats motivés et qualifiés pour la formation continue. Travailler dans le système universitaire local a donné à

l'OSFAC l'occasion de collaborer avec des initiatives complémentaires pour mettre en place plusieurs institutions de formation permanente comme l'ERAIFT. D'autres centres d'excellence sont nécessaires pour satisfaire la demande de compétences techniques élevées.

L'OSFAC ne réussira que s'il peut se pérenniser, notamment en établissant des mécanismes de financement sûrs et en renforçant ses capacités de gestion

Depuis sa création, l'OSFAC a bénéficié de l'appui technique et financier d'USAID et du partenariat avec des institutions universitaires. Ce soutien est essentiel dans ces phases initiales, mais dans son objectif de se positionner comme organisation locale, il est impératif que l'OSFAC continue de développer ses propres capacités de gestion et sa viabilité financière. L'OSFAC complète le financement reçu d'USAID en s'engageant dans des projets de cartographie générateurs de revenus à court terme, mais ces revenus couvrent moins de 25 pour cent de ses frais de fonctionnement. L'objectif est d'augmenter ce pourcentage, mais il est admis que, si l'OSFAC doit jouer un rôle dans le suivi régional des forêts, il continuera à avoir besoin d'autres sources de soutien, soit des organismes donateurs soit par un engagement d'organismes nationaux. '

Références

- Congo Forest Basin Partnership (CBFP). 2006. *The Forests of the Congo Basin: State of the Forest 2006*. Kinshasa: CBFP.
- DeFries, R.S., Hansen, M.C., Townshend, J.R.G., Janetos, A.C. and Loveland, T.R. 2000. "A new global 1-km dataset of percentage tree cover derived from remote sensing". *Global Change Biology* **6**: 247-254.
- Duveiller, G., Defourny, P., Desclée, B. and Mayaux, P. 2008. "Deforestation in Central Africa: Estimates at regional, national and landscape levels by advanced processing of systematically-distributed Landsat extracts". *Remote Sensing of Environment* **112(5)**: 1969–1981.
- Hansen, M.C., DeFries, R.S., Townshend, J.R.G., Carroll, M., Dimiceli, C. and Sohlberg, R.A. 2003. "Global Percent Tree Cover at a Spatial Resolution of 500 Meters: First Results of the MODIS Vegetation Continuous Fields algorithm". *Earth Interactions* **7(10)**: 1–15 [online journal].
- Hansen, M.C., Roy, D.P., Lindquist, E., Adusei, B., Justice, C.O. and Altstatt, A. 2008. "A method for integrating MODIS and Landsat data for systematic monitoring of forest cover and change in the Congo Basin". *Remote Sensing of Environment* **112(5)**: 2495–2513.
- Laporte, N.T., Goetz, S.J., Justice, C.O. and Heinicke, M. 1998. "A new land cover map of Central Africa derived from multi-resolution, multi-temporal AVHRR data". *International Journal of Remote Sensing* **19(18)**: 3537–3550.
- Lindquist, E., Hansen, M.C., Roy, D.P. and Justice, C.O. 2008. "The suitability of decadal image data sets for mapping tropical forest cover change in the Democratic Republic of Congo: implications for the mid-decadal global land survey". *International Journal of Remote Sensing* **29(24)**: 7269–7275.
- Mayaux, P., Richards, T. and Janodet, E. 1999. "A vegetation map of Central Africa derived from satellite imagery". *Journal of Biogeography* **25**: 353-366.
- Mayaux, P., De Grandi, G.F., Rauste, Y., Simard, M. and Saatchi, S. 2002. "Large-scale vegetation maps derived from the combined L-and GRFM and C-band CAMP wide area radar mosaics of Central Africa". *International Journal of Remote Sensing* **23(7)**: 1261–1282.
- Mayaux, P., Bartholomé, E., Fritz, S. and Belward, A. 2004. "A new land-cover map of Africa for the year 2000". *Journal of Biogeography* **31**: 861-877.
- Vancutsem, C., Pekel, J-F., Evrard, C., Malaisse, F., Mayaux, P., Malingreau, J-P. and Defourny, P. 2005. "A new land cover map of the Democratic Republic of Congo derived from SPOT VEGETATION data". In: Veroustrate, F., Bartholomé, E. and Verstraeten, W. (Eds) *Proceedings of the 2nd International VEGETATION Users Conference, Antwerp, 24-26 March 2004*.

Annexe I

Acronymes

| | |
|-----------|--|
| ALOS | <i>Advanced Land Observing Satellite</i> |
| ASTER | <i>Advanced Spaceborne Thermal Emission and Reflection Radiometer</i> |
| AVHRR | <i>Advanced Very High Resolution Radiometer</i> |
| CAMP | <i>ESA/EC Central Africa Mosaic Project</i> |
| CBERS | <i>China Brazil Earth Resources Satellite</i> |
| CTB | <i>Coopération Technique Belge</i> |
| DFCM | <i>Decadal Forest Change Mapping</i> |
| EEA | <i>Agence européenne pour l'environnement</i> |
| ERAIFT | <i>Ecole régionale post-universitaire en aménagement intégré des forêts tropicales</i> |
| ERS | <i>Satellites European Remote Sensing</i> |
| ESA - ASE | <i>European Space Agency – Agence spatiale européenne</i> |
| ESRI | <i>Environmental Systems Research Institute</i> |
| ETM | <i>Enhanced Thematic Mapper</i> |
| FRA | <i>FAO Forest Resource Assessment</i> |
| GLC | <i>Global Land Cover</i> |
| GOFC-GOLD | <i>Global Observation of Forest and Land Cover Dynamics</i> |
| GRFM | <i>Global Rain Forest Mapping</i> |
| HRVIR | <i>High Resolution Visible and Infrared</i> |
| IGBP | <i>International Geosphere-Biosphere Programme</i> |
| IRS | <i>Indian Remote Sensing Resource-1 Satellite</i> |
| JRC | <i>Centre commun de recherche – Commission européenne</i> |
| MDGLS | <i>NASA/USGS Mid-Decadal Global Land Survey</i> |
| MERIS | <i>Medium Resolution Imaging Spectrometer</i> |
| MODIS | <i>Moderate Resolution Imaging Spectrometer</i> |
| NASA | <i>National Aeronautics and Space Administration</i> |
| NDVI | <i>Normalized Difference Vegetation Index</i> |
| NOAA | <i>National Oceanic and Atmospheric Administration (USA)</i> |
| OSFAC | <i>Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale</i> |
| PALSAR | <i>Phased Array type L-band Synthetic Aperture Radar</i> |
| SAR | <i>Synthetic Aperture Radar</i> |
| SIG | <i>Système d'information géographique</i> |
| SLC | <i>Scan Line Corrector</i> |
| SPOT | <i>Satellites Pour l'Observation de la Terre</i> |
| TREES | <i>Tropical Resources and Environment monitoring by Satellite</i> |

Satellites d'observation de la Terre avec les applications de cartographie de la végétation

| Satellite | Capteur(s) | Résolution Spatiale | Fréquence de survol | Application ¹ |
|----------------|------------------------------|---------------------|--|--------------------------|
| Optique | | | | |
| NOAA | AVHRR ² | 1 km | Quotidiennement | Mondiale NDVI |
| SPOT | VEGETATION | 1 km | Quotidiennement | Mondiale |
| Terra/Aqua | MODIS | 250 m-1 km | Quotidiennement | Mondiale, régionale |
| Envisat | MERIS | 300 m-1 km | Tous les 3 jours | Mondiale, régionale |
| CBERS-2 | CCD, IRMSS, WFI ³ | 20-260 m | 5/26 jours | Mondiale, régionale |
| IRS-P6 | LISS, AWIFS ⁴ | 5,8-56 m | 5/24 jours | Régionale, locale |
| Landsat 5/7 | TM/ETM+ ⁵ | 15-60 m | Tous les 16 jours | Régionale, locale |
| SPOT-4/5 | HRVIR/HRG ⁶ | 10-20 m | Tous les 26 jours | Régionale, locale |
| Terra | ASTER | 15-90 m | Sur demande | Locale |
| EO-1 | ALI ⁷ | 10-30 m | Tous les 16 jours | Locale |
| Radar | | | Passerelle orbitale⁸ | |
| ERS-2 | SAR (C-band) | 30 m | Tous les 35 jours | Régionale |
| Envisat | ASAR ⁹ (C-band) | 30 m | Tous les 35 jours | Régionale |
| ALOS | PALSAR | 7-88 m | Tous les 46 jours | Régionale |
| RADARSAT | SAR (C and X-band) | 25 m | Tous les 24 jours | Régionale |

1 Pour CARPE, « régional » correspond à l'ensemble du Bassin du Congo et « local » correspond à l'échelle des différents paysages du PFBC

2 L'objectif principal de ce capteur est météorologique

3 *High Resolution Charge-coupled Device (CCD) camera, Infrared Multi-Spectral Scanner, Wide Field Imager* (Charge à haute Résolution - caméra couplée (CCD), scanner multi-Spectral infrarouge, imageur grand angulaire)

4 *Linear Imaging Self Scanner, Advanced Wide Field Sensor* (Self Scanner linéaire d'images, capteur grand angulaire avancé (Advanced Wide Field Sensor))

5 *Thematic Mapper/Enhanced Thematic Mapper* Mapper thématique / Mapper thématique de pointe.

6 Haute Résolution géométrique

7 *Advanced Land Imager* Advanced Land Imager (imageur terrestre de pointe)

8 La fréquence de survol dépend du mode et de l'angle d'incidence

9 Radar à antenne synthétique avancé

Etude de cas 4

Suivi des populations de faune sauvage : enseignements tirés

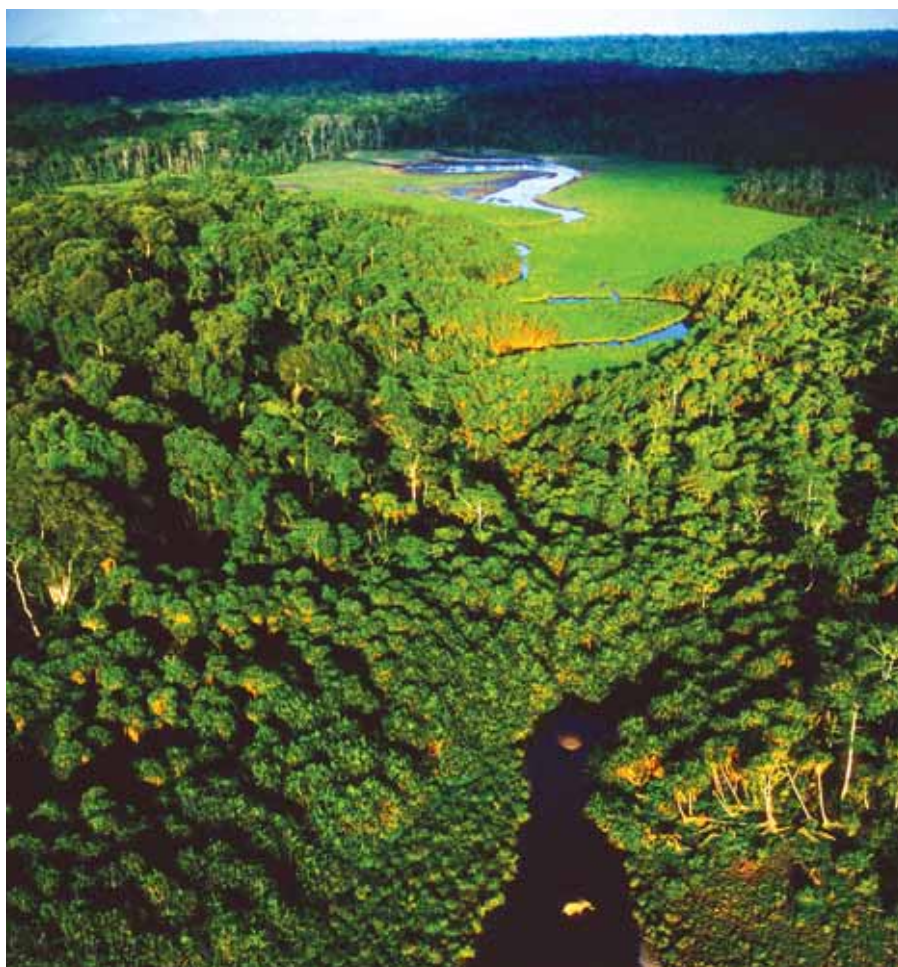
Fiona Maisels

Introduction : Le besoin d'un suivi normalisé de la faune

La biodiversité de toutes les forêts tropicales humides du monde représente environ 50 pour cent du total mondial, alors que ces forêts ne couvrent que 15 pour cent de la surface de la terre. Le bloc forestier de l'Afrique centrale est le deuxième en importance après les forêts d'Amazonie, et une grande partie est encore constituée d'étendues non exploitées de canopée fermée, avec une couverture continue. Ces forêts abritent des populations importantes de grands mammifères en danger, comme l'éléphant de forêt, le gorille, le bonobo et le chimpanzé, auxquels s'ajoutent des mammifères de taille moyenne dont des singes, des antilopes de forêt, des suidés et des buffles. En outre, les arbres de ces forêts ont souvent plusieurs centaines d'années et abritent une myriade de petites espèces animales et végétales, souvent endémiques à de petites zones du bloc forestier principal (bien que le taux d'endémisme varie énormément dans toute la zone). Il y a de longs cycles de recul et de régénéscence des forêts, causés par les cycles climatiques ; à l'heure actuelle, le cycle voit le couvert forestier à son maximum et il finirait même par englober des zones de savane dans le bloc s'il n'était pas freiné, jusqu'à un certain point, par les feux.

Archives archéologiques

Des gens vivent dans ces forêts depuis des milliers d'années. Les preuves archéologiques récentes suggèrent que la végétation n'a pas toujours été seulement affectée par les cycles climatiques, mais aussi



en grande partie par des activités humaines. Il semble qu'il y aurait eu de vastes peuplements et d'importantes étendues de terres défrichées pour l'agriculture dans le Bassin du Congo entre environ 1000 av. J.-C. et 400 apr. J.-C. Cette période a été suivie par un effondrement de la population humaine. Dans la région du Gabon (le Bassin de l'Ogooué), il y aurait eu un effondrement similaire de la population humaine aux environs de l'an 500 apr. J.-C., après une période intensive

de 800 ans de travail du fer, qui aurait exigé un important éclaircissement de la couverture forestière (Mbida *et al.*, 2000 ; Oslisly, 2001 ; Willis *et al.*, 2004 ; White, 2001). Les forêts se sont ensuite régénérées, au moins pour un certain temps. Au cours des derniers siècles, et particulièrement du dernier, le taux de récolte de nombreuses espèces de plantes et d'animaux sauvages a largement dépassé leur rythme de remplacement, conduisant à un net déclin des

populations. Cette accélération de la récolte d'espèces sauvages est causée par trois facteurs principaux : (i) les grandes améliorations des technologies d'extraction (armes à feu, câbles métalliques, tronçonneuses), (ii) la croissance rapide des populations humaines dans la région (environ trois pour cent par an (PNUD 2006), aboutissant à un doublement de la population tous les 20 ans), et (iii) l'extension des marchés internationaux de produits exotiques tels que l'ivoire, les bois tropicaux et même la viande de brousse. Actuellement, la Chine est l'importateur le plus important du monde d'ivoire, de grumes tropicales et de bois scié (OIBT, 2006 ; Milliken *et al.*, 2007), et la majeure partie de son ivoire et une grande partie de son bois proviennent des forêts d'Afrique centrale.

Vulnérabilité

La vulnérabilité d'une espèce donnée est fonction à la fois de son taux intrinsèque de reproduction et de sa valeur comme ressource pour les humains. En règle générale, pour tout groupe taxonomique donné, plus l'individu est grand, plus il se

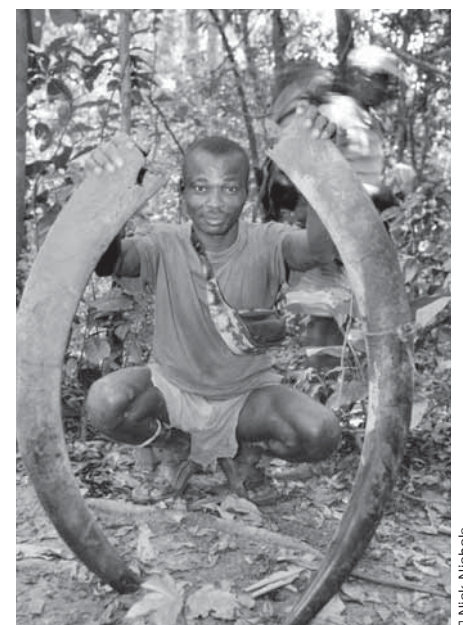


□ Nick Nichols

reproduit lentement. Par exemple, les arbres feuillus peuvent prendre de nombreuses décennies pour arriver à maturité et produire des semences et encore, certaines essences ne portent des fruits qu'une fois toutes les quelques années. Les herbes, en revanche, sont souvent annuelles. La même chose est vraie pour les animaux - les plus lents à se reproduire sont les primates et les éléphants, qui peuvent prendre jusqu'à 15 à 20 ans pour atteindre la maturité sexuelle, et même alors, ils ne donnent naissance à un seul jeune que tous les quatre ans. Comparons cela avec les rongeurs,

dont beaucoup arrivent à maturité en quelques mois et peuvent produire des portées de plusieurs petits plusieurs fois par an. De même, la petite antilope la plus répandue dans ces forêts, le céphalophe bleu, peut se reproduire après un an et donner naissance à un petit par an.

La valeur de certains produits conduit également à leur surexploitation. La surexploitation de la plupart des essences précieuses de bois dur actuellement sur le marché international des bois tropicaux a conduit à placer la plupart d'entre elles sur la Liste rouge de l'UICN - par exemple la plupart des espèces d'acajou d'Afrique centrale (tous les *Entandrophragmas*, *Afrormosia*, le Wenge, l'acajou d'Afrique, le Bossé), ainsi que l'okoumé, le moabi, l'azobé, le bahia et beaucoup d'autres sont désormais tous considérés comme en danger ou vulnérables (Liste Rouge de l'UICN, 2006). La valeur de l'ivoire a entraîné une baisse drastique du nombre d'éléphants à travers le monde, et plus récemment en Afrique centrale (Blake *et al.*, 2007). Le gibier est considéré comme un luxe traditionnel dans les villes



□ Nick Nichols

modernes d'Afrique centrale et il est souvent servi pour les grandes occasions (mariages, funérailles, etc.) Bien qu'il soit plus cher que la viande domestique dans les villes, les gens sont prêts à payer des prix plus élevés s'ils peuvent se le permettre (Wilkie *et al.*, 2005).

Pertinence pour la gestion

Qu'est ce que cela signifie pour les plantes et les animaux les plus vulnérables du Bassin du Congo ? A l'extérieur des aires protégées (parcs nationaux et réserves), il est probable que la plupart des grands mammifères seront chassés hors des forêts dans les décennies à venir, sauf si des stratégies de gestion de la faune, rapides et efficaces, sont immédiatement développées et mises en œuvre. En effet, dans de nombreuses régions, en particulier dans des pays à forte densité de population humaine, cela se produit déjà, en particulier autour des villes et des grands villages. Même certaines aires protégées de la région ne jouissent en réalité d'aucune protection réelle et n'existent que sur le papier. Pour les espèces végétales vulnérables (principalement les feuillus), seule une exploitation forestière véritablement durable permettra une survie à long terme de leurs populations. Par « durable », nous entendons une récolte égale ou inférieure au taux de recrutement de jeunes arbres dans la population de reproduction, ce qui implique la protection des arbres semenciers, le maintien de longues rotations d'abattage, et la conservation des agents de dispersion des semences, dont la plupart (80 pour cent) sont des mammifères et de grands oiseaux dans cette région.

Suivi et évaluation

Afin de vérifier si les stratégies de gestion choisies ont effectivement l'effet désiré sur le maintien des

grandes espèces vulnérables et qui se reproduisent lentement (éléphants, singes, grands arbres), ainsi que sur les espèces plus petites mais ciblées telles que les antilopes de forêt, les suidés et les singes, des programmes de suivi sont essentiels. Au cours des deux dernières décennies, de nombreux organismes différents, y compris des gouvernements, des chercheurs professionnels et des organisations de conservation, se sont rendu compte qu'un programme de suivi continu et permanent dans tout le Bassin du Congo est nécessaire pour suivre les changements de l'étendue et de la qualité même de la forêt, des espèces qui y vivent, de la répartition et de l'abondance de sa faune, et de la répartition, de l'abondance et des activités de ses populations humaines. Le suivi du couvert forestier est généralement plus efficace en utilisant la télédétection, ce qui a été et continue d'être mené à bien dans le Bassin du Congo (voir le chapitre 9 de PFBC : *Etat des Forêts* 2006 et d'autres études de cas dans ce chapitre). En revanche, le suivi de la répartition et de l'abondance des populations animales et humaine, dans la forêt elle-même, demeure

une nécessité. Afin d'être en mesure de détecter des changements dans une région aussi vaste sur de longues périodes, les méthodes de collecte des données et de rédaction des rapports se sont normalisées, et les indicateurs des populations animales et humaines sont fondamentalement les mêmes non seulement dans tout le bassin du Congo, mais aussi dans toutes les forêts tropicales humides du monde entier.

Méthodologie du suivi de la faune

Le suivi des éléphants et des grands ongulés dans les prairies de l'Afrique a été effectué pendant des décennies en faisant des comptages directs des animaux ou des troupeaux au cours d'études à pied, ou encore des dénombrements effectués à partir de véhicules tout terrain ou de petits avions. Toutes ces méthodes supposent que la plupart des animaux peuvent réellement être vus ! Dans les savanes, cela est le plus souvent vrai, et les méthodes se sont améliorées au cours des 20 dernières années pour pouvoir calculer le nombre d'animaux susceptibles d'avoir été manqués



lors des recherches. Toutefois, les animaux qui vivent dans une forêt à canopée fermée ne sont pas si faciles à compter. Tout d'abord, ils ne peuvent pas être comptés d'avion, en raison de la couverture arborée. Deuxièmement, les comptages ne peuvent pas être effectués à partir de véhicules parce que la distance de visibilité n'est que de quelques mètres, et que les animaux s'éloignent lorsqu'ils entendent une voiture qui s'approche et sont cachés par la végétation. Enfin, même les gens qui marchent dans la forêt ne peuvent voir qu'à quelques pas, et les animaux détectent en général leur présence et s'éloignent avant qu'on ait pu les compter. Cela a conduit à l'élaboration de méthodes qui ne nécessitent pas de déceler les animaux eux-mêmes, mais avec lesquelles ce sont les signes qu'ils laissent derrière eux qui sont les unités de recensement.

Depuis que des biologistes ont commencé à travailler dans la région, nous produisons des cartes des endroits où les différentes espèces se trouvent. Pour certaines espèces comme les éléphants et les primates, les estimations de la taille de la population ont suivi. Ces estimations allaient des « meilleures suppositions », fondées sur des entretiens avec les chasseurs ou des forestiers locaux dans des sites reculés, à des dénombrements assez précis dans le cas de certaines populations, ce qui supposait que la plupart des animaux dans une zone d'intérêt soient connus individuellement, en passant par des estimations à l'aide de méthodes d'échantillonnage visant à estimer une densité moyenne sur une vaste zone. L'approche la plus précise n'était vraiment possible qu'avec de petites populations de primates ou d'éléphants qui faisaient l'objet d'une étude intensive et où chaque individu était identifié. Toutefois, il n'est ni possible ni rentable de suivre de nombreux groupes dans un grand

paysage. Il a fallu mettre au point des méthodes d'échantillonnage qui fonctionnent sous la canopée forestière. Au cours des 20 dernières années, les méthodes de suivi de l'abondance et de la distribution des grands mammifères dans les forêts tropicales de basse altitude ont été normalisées. Les méthodes sont basées sur le calcul de la densité et/ou de l'abondance des animaux eux-mêmes ou de certains signes (tels que les nids ou les déjections animales) qui sont produits par chaque animal à un rythme relativement uniforme et qui sont visibles quel que soit le substrat (contrairement aux empreintes de pas). Les études réalisées à l'aide de ces méthodes entre environ 1983 et jusqu'à aujourd'hui ont permis de tirer la sonnette d'alarme en ce qui concerne les primates en Afrique centrale (Walsh *et al.*, 2003), quand on s'est rendu compte que la moitié de tous les singes étaient morts en vingt ans à cause d'une combinaison de la fièvre Ebola et de la chasse. De même, le programme international de surveillance des éléphants de l'UICN/CITES (MIKE, ou Suivi à long terme de l'abattage illicite des éléphants) a montré que, même dans ce que l'on considérait comme le fief des éléphants de forêt dans le centre du Congo, il n'en restait qu'une poignée (MIKE, 2005; Blake *et al.*, 2007). Ces types d'études ont aussi été utilisés pour informer le Plan d'action régional pour la conservation des chimpanzés et des gorilles en Afrique équatoriale occidentale (Tutin *et al.*, 2005) et la révision du statut des gorilles de plaine occidentale, en les faisant passer d'espèce en danger à espèce en danger critique d'extinction (Walsh *et al.*, 2007).

Enseignements tirés

Eviter les biais

Une grande partie de ce travail a été menée par des groupes de

mathématiciens de la faune, qui ont examiné les sources de biais causés par des pièges dans lesquels on peut facilement tomber (Buckland *et al.*, 2001, 2004; Hedley et Buckland, 2004; Sanz *et al.*, 2007; Sutherland, 1996; Walsh et White, 1999; Walsh *et al.*, 2000, 2001, et de nombreux autres). L'un de ces pièges est dû au fait que les gens marchaient souvent le long des routes existantes pour recueillir des données sur des animaux ou des populations humaines. Cette méthode était beaucoup plus facile, beaucoup plus rapide et évitait les zones humides et autres habitats difficiles à traverser. Bien sûr, cela a entraîné une surestimation des signes humains et une sous-estimation des signes des animaux, la chasse et le piégeage étant généralement plus pratiqués près des routes. Une autre erreur systématique consistait à procéder à une étude approfondie d'une petite zone, puis à extrapoler à une zone beaucoup plus importante sans bien connaître les différents habitats ou les pressions de chasse qui pouvaient exister dans les zones non étudiées. Pour ces raisons, les recherches modernes essaient désormais de couvrir toute la zone d'intérêt en utilisant un plan d'échantillonnage uniformément espacé, de sorte que l'échantillonnage soit représentatif de l'ensemble du site (qu'il s'agisse d'une aire protégée, d'une concession forestière, d'une forêt communautaire, ou d'une combinaison de ces types d'utilisation des terres ou d'autres encore).

Ne vous précipitez pas pour faire une prospection intensive tout de suite
En général, tout programme de suivi de la faune passe par une série d'étapes. Une courte visite des lieux est faite pour évaluer la logistique, entrer en contact avec les communautés locales, et écouter comment les populations perçoivent la faune dans leurs forêts. Cette étape est souvent suivie d'une

étude pilote qui consiste à parcourir la forêt pendant une semaine environ, et si la faune semble être relativement abondante, et de quelques transects (longues lignes droites où les signes de la faune et des activités de l'homme sont enregistrés et géoréférencés) pilotes répartis uniformément dans toute la zone d'intérêt. Les résultats du transect pilote sont utilisés pour décider de mener une recherche dont l'objectif est d'estimer la densité des animaux ou simplement de dresser la carte de l'abondance relative des espèces cibles (et de l'activité humaine). Pour estimer une densité, un plan de recherche complet est mis en place sur toute la zone, qui prélèvera suffisamment d'échantillons et investira un effort global suffisant pour estimer la densité des animaux avec un degré de précision acceptable (une mesure de la variabilité intrinsèque des données dans toute la région). Les résultats fournissent une estimation de la densité des animaux (ou des signes d'animaux) ; en outre, les données sont définies pour dresser des cartes de distribution.

Dans les cas où la faune est intensément chassée depuis un certain nombre d'années, nous ne pouvons tout simplement pas faire assez de transects pour évaluer l'abondance des animaux sans perdre beaucoup de temps (et donc d'argent), ressources qui pourraient être consacrées à des activités qui réduiraient la pression de chasse. Dans ces cas-là, un plan de recherche est établi, qui consiste en lignes à travers la zone d'intérêt, qui sont parcourues par des équipes de terrain, mais le long desquelles elles recueillent un ensemble de données plus restreint que sur des transects, et où elles se déplacent environ quatre fois plus vite que sur des transects (de sorte que le coût de ces études est d'environ le quart de celui de celles conçues pour évaluer une densité). Les résultats de ce type de recherches, connues sous le nom

de reconnaissances, sont exprimés en nombre d'animaux ou de signes d'animaux (ou de signes d'hommes) par kilomètre parcouru et servent de base pour les cartes de distribution et d'abondance relative des animaux et des hommes dans un paysage.

La formation des gens prend du temps et doit être bien faite

Au fil du temps, nous nous sommes rendu compte qu'il faut une bonne formation pour que des équipes de reconnaissance ramènent des données significatives. Lors des premières phases de travail dans la région (au début des années 1990), des cours de formation d'une semaine ou deux étaient dispensés, après quoi les équipes effectuaient le travail pendant des mois sans supervision. Cependant, un examen ultérieur des résultats a montré que ces équipes faisaient souvent des erreurs, se perdaient, ou perdaient des données. Depuis lors, les cours de formation sont plus longs, comprennent beaucoup de travaux pratiques et la répétition des tâches de terrain afin que les gens s'habituent aux différents aspects du travail sur le terrain.

Sauvegardez les données et les rapports en plusieurs endroits !

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'Afrique centrale est une région instable. En effet, au cours des deux dernières décennies, la plupart des pays du bloc forestier ont été le théâtre d'une ou plusieurs guerres civiles de la plus grande envergure ou de l'une ou l'autre sorte d'instabilité civile se limitant à la région. Outre les personnes tuées, les résultats à long terme sont l'abaissement général du niveau de vie des citoyens (restrictions alimentaires, perte de l'accès aux fournitures et aux services médicaux, coupures d'électricité et d'eau (les populations rurales très isolées ne sont parfois pas tellement affectées), et la détérioration des

infrastructures nationales (lignes de chemin de fer, routes, édifices publics comme les écoles, etc.). Fait important, les archives nationales et/ou les services scientifiques sont souvent pillés pendant une guerre civile. Les herbiers nationaux, les musées, les ministères et tous les bureaux qui pouvaient contenir des ordinateurs ont été cambriolés, et tous les objets utiles, dont le papier sur lequel les spécimens d'herbier avaient été montés, ont été emportés. Ceci a des implications importantes pour le suivi à long terme. Toutes les données et tous les rapports devraient être enregistrés sur des supports électroniques, copiés, sauvegardés, et conservés dans plusieurs endroits différents : au site d'origine, dans les services du ministère national approprié et, s'ils ont été produits par un autre organisme, dans les bureaux locaux et à l'étranger de l'institution scientifique ou de conservation qui les a produits. A l'heure actuelle (2008), une base de données de suivi pour l'Afrique centrale est en cours d'élaboration (le projet FORAF) ; elle sera électronique et ne sera donc pas soumise aux aléas des troubles locaux qui ont détruit une grande partie des preuves documentaires d'études antérieures.





□ Photo: Mucorézo

Enfin, dans le cadre de ces « leçons apprises », nous présentons un arbre de décision qui a été initialement conçu dans le cadre des Lignes directrices pour de meilleures pratiques en matière d'inventaire et de suivi des populations de grands singes (*Best Practice Guidelines for Surveys and*

Monitoring of Great Ape Populations) (Kuehl *et al.*, 2008). Le livre sera principalement en ligne et contient des chapitres sur la conception de reconnaissances, des aspects pratiques de terrain et la formation. Il a été écrit en utilisant une grande partie de l'expérience acquise dans la réalisation

de reconnaissances et de programmes de suivi dans les forêts d'Afrique centrale de 1990 à 2007. L'arbre de décisions est présenté comme une clé botanique, où des questions successives conduisent le lecteur à une série de décisions quant à la manière de mener l'étude. '

Que faire quand : Un arbre de décisions pour les reconnaissances de la faune dans des milieux forestiers

I. Premièrement, supposons que vous deviez savoir le nombre d'animaux présents dans la population

Question 1. Tous les animaux présents dans la population sont-ils connus individuellement et peuvent-ils être trouvés en quelques semaines et/ou sont-ils relativement peu nombreux, et les trouve-t-on dans une petite zone ?

C'est le cas de très peu d'animaux ; des gorilles « habitués » du Rwanda sont presque dans cette catégorie.

- a. Oui : effectuez le dénombrement complet des individus connus, OU utilisez un échantillon par balayage pour couvrir l'ensemble de la zone d'intérêt.
- b. Non : allez à la **Question 2**.

Question 2. Le taux de rencontre approximatif des groupes de nids ou d'autres signes qui seront utilisés pour estimer la densité est-il déjà connu ?

- c. Non : menez une étude pilote comprenant un petit nombre de transects dans toute la zone d'intérêt en vue d'obtenir une idée approximative du taux de rencontre (ce qui ne devrait prendre que quelques semaines). Ensuite, allez à la question 3.
- d. Oui : allez à la **Question 3**.

Question 3. Décidez du coefficient de variation cible dont vous avez besoin pour l'étude. Si l'étude ou une série d'études doivent être utilisées à des fins de suivi, il faut alors effectuer une analyse de puissance pour évaluer la probabilité d'être en mesure de détecter une tendance, étant donné la variabilité potentielle des données et le schéma de suivi donné (on peut en dire de même pour des méthodes de marquage et de recapture, etc.). A l'aide du taux de rencontre provenant de l'étude pilote, calculez le nombre de kilomètres de transect dont vous auriez besoin pour estimer la densité de groupes de nids (utilisez la formule trouvée au Chapitre 7, section 7.2.2.1. de Buckland *et al.*, 2001). Est-il possible de parcourir ce nombre de kilomètres étant donné le temps et les ressources dont vous disposez ?

- e. Oui : concevez une étude basée sur des transects en utilisant une combinaison d'ArcView ou ArcGIS et du programme DISTANCE, et mettez-la en œuvre avec des équipes formées sur le terrain ; utilisez les résultats pour estimer la population des primates dans la zone étudiée.
- f. Non : allez à la **Question 4**.

Question 4. Vous ne pouvez pas calculer la densité sans des frais énormes. Par conséquent, vous ne pouvez pas estimer le nombre d'animaux par des méthodes de transect. Pouvez-vous recourir à des méthodes génétiques ?

- g. Oui : si vous avez accès à un personnel qualifié et à un laboratoire partenaire pour traiter les informations, pensez à concevoir une recherche qui utilise des marqueurs génétiques et faites-la (*NB : Une étude pilote est conseillée - ceci peut être ou pas plus coûteux que les méthodes de transect*).
- h. Non : envisagez la méthode des indices (passez à la **Question 5**).

II. Ou bien vous ne pouvez pas estimer le nombre d'animaux présents dans la population et/ou vous n'avez pas besoin de le savoir à ce stade. Cependant, vous pouvez calculer l'aire d'occupation (cartes de distribution) et l'abondance relative.

Question 5. Y a-t-il suffisamment de ressources pour couvrir toute la zone en faisant des marches de reconnaissance ?

- i. Oui : créez un plan d'échantillonnage de reconnaissance en utilisant une combinaison d'ArcView ou ArcGIS et le programme DISTANCE et réalisez-le avec des équipes formées sur le terrain. Les résultats fourniront une carte de distribution et donneront l'abondance relative de la zone.
- j. Non : envisagez des études basées uniquement sur des sondages.

Références

- Blake, S., Strindberg, S., Boudjan, P., Makombo, C., Bila-Isia, I., Ilambu, O., Grossmann, F., Bene-Bene, L., Semboli, B.d., Mbenzo, V., S'hwa, D., Bayogo, R., Williamson, L., Fay, M., Hart, J. and Maisels, F. 2007. "Forest Elephant Crisis in the Congo Basin". *PLoS Biology* **5(4)**: e111.
- Buckland, S.T., Anderson, D.R., Burnham, K.P., Laake, J.L., Borchers, D.L. and Thomas, L. (Eds) 2004. *Advanced distance sampling*. London and New York : Chapman & Hall.
- Buckland, S.T., Anderson, D.R., Burnham, K.P., Laake, J.L., Borchers, D.L. and Thomas, L. 2001. *Distance sampling: estimating abundance of biological populations*. 2nd edition. Oxford: Oxford University Press.
- Congo Forest Basin Partnership (CBFP). 2006. *The forests of the Congo Basin: State of the Forest 2006*. Kinshasa : CBFP.
- Hedley, S. and Buckland, S.T. 2004. "Spatial Models for Line Transect Sampling". *Journal of Agricultural, Biological, and Environmental Statistics* **9(2)**: 181–199.
- ITTO. 2006. *ITTO Annual Review and Assessment of the World Tropical Timber Situation*. Yokohama: ITTO.
- IUCN. 2006. *2006 IUCN Red List of Threatened Species*. Cambridge and Gland: IUCN. <http://www.iucnredlist.org/>
- Kuehl, H., Maisels, F., Ancrenaz, M. and Williamson, E.A. (Eds) 2008. *Best Practice Guidelines for Surveys and Monitoring of Great Ape Populations*. Gland: IUCN SSC Primate Specialist Group (PSG).
- Mbida, C.M., Van Neer, W., Doutrelepont, H. and Vrydaghs, L. 2000. Evidence for Banana Cultivation and Animal Husbandry During the First Millennium BC in the Forest of Southern Cameroon. *Journal of Archaeological Science* **27**: 151-162.
- MIKE. 2005. *Central African forests: Final report on population surveys (2003-2004)*. Washington DC : MIKE-CITES-WCS.
- Milliken, T., Burn, R.W. and Sangalakula, L. 2007. "The Elephant Trade Information System (ETIS) and the Illicit Trade in Ivory: A report to the 14th meeting of the Conference of the Parties to CITES". TRAFFIC East/Southern Africa.
- Oslisly, R. 2001. "The history of human settlement in the middle Ogooué valley (Gabon): implications for the environment". In: Weber, W., White, L.J.T., Vedder, A. and Naughton-Treves, L. (Eds) *African Rain Forest Ecology and Conservation*, pp. 101-118. New Haven, CT: Yale University Press.
- Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) 2006. *Les Forêts du Bassin du Congo. Etat des Forêts 2006*. Kinshasa : PFBC
- Sanz, C., Morgan, D., Strindberg, S. and Onononga, J.R. 2007. "Distinguishing between the Nests of Sympatric Chimpanzees and Gorillas". *Journal of Applied Ecology* **44**: 263-272.
- Sutherland, W.J. 1996. "The Twenty Commonest Censusing Sins". In: Sutherland, W.J. (Ed.) *Ecological Census Techniques. A handbook*, pp. 317-318. Cambridge: Cambridge University Press.
- Tutin, C., Stokes, E., Boesch, C., Morgan, D., Sanz, C., Reed, T., Blom, A., Walsh, P., Blake, S. and Kormos, R. 2005. *Regional Action Plan for the Conservation of Chimpanzees and Gorillas in Western Equatorial Africa*. Washington, DC: Conservation International.
- UNDP. 2006. *Human Development Report: Statistical Tables*. New York, NY: UNDP.

Walsh, P.D., Abernethy, K.A., Bermejo, M., Beyersk, R., De Wachter, P., Akou, M.E., Huijbregts, B., Mambounga, D.I., Toham, A.K., Kilbourn, A.M., Lahm, S.A., Latour, S., Maisels, F., Mbina, C., Mihindou, Y., Obiang, S.N., Effa, E.N., Starkey, M.P., Telfer, P., Thibault, M., Tutin, C.E.G., White, L.J.T. and Wilkie, D.S. 2003. "Catastrophic ape decline in western equatorial Africa". *Nature* **422**: 611-614.

Walsh, P.D., Thibault, M., Mihindou, Y., Idiata, D., Mbina, C. and White, L.J.T. 2000. "A statistical framework for monitoring forest elephants". *Natural Resource Modeling* **13**: 89-134.

Walsh, P.D., Tutin, C.E.G., Oates, J.F., Baillie, J.E.M., Maisels, F., Stokes, E.J., Gatti, S., Bergl, R.A., Sunderland-Groves, J. and Dunn, A. 2007. "*Gorilla gorilla*". In: *2007 IUCN Red List of Threatened Species*. Gland: IUCN.

Walsh, P.D. and White, L.J.T. 1999. "What will it take to monitor forest elephant populations?" *Conservation Biology* **13**: 1194-1202.

Walsh, P.D., White, L.J.T., Mbina, C., Idiata, D., Mihindou, Y., Maisels, F. and Thibault, M. 2001. "Estimates of forest elephant abundance: projecting the relationship between precision and effort". *Journal of Applied Ecology* **38**: 217-228.

White, L.J.T. 2001. "Forest savanna dynamics and the origin of Marantaceae forest in the Lopé Reserve, Gabon". In: Weber, W., Vedder, A., Simons-Morland, H., White, L. and Hart, T. (Eds) *African rain forest ecology and conservation: an interdisciplinary perspective*, pp. 165-182., New Haven, CT and London: Yale University Press.

Wilkie, D.S., Starkey, M., Abernethy, K., Effa, E.N., Telfer, P. and Godoy, R. 2005. "Role of Prices and Wealth in Consumer Demand for Bushmeat in Gabon, Central Africa". *Conservation Biology* **19**: 268-274.

Willis, K.J., Gillson, L. and Brncic, T.M. 2004. "How virgin is virgin rainforest?" *Science* **304**: 402-403.



UNION INTERNATIONALE
POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

BUREAU REGIONAL POUR L'AFRIQUE
CENTRALE ET OCCIDENTALE
01 BP 1618
Ouagadougou 01, Burkina Faso
paco@iucn.org
Tel +226 50 364979
Tel +226 50 364895
www.iucn.org